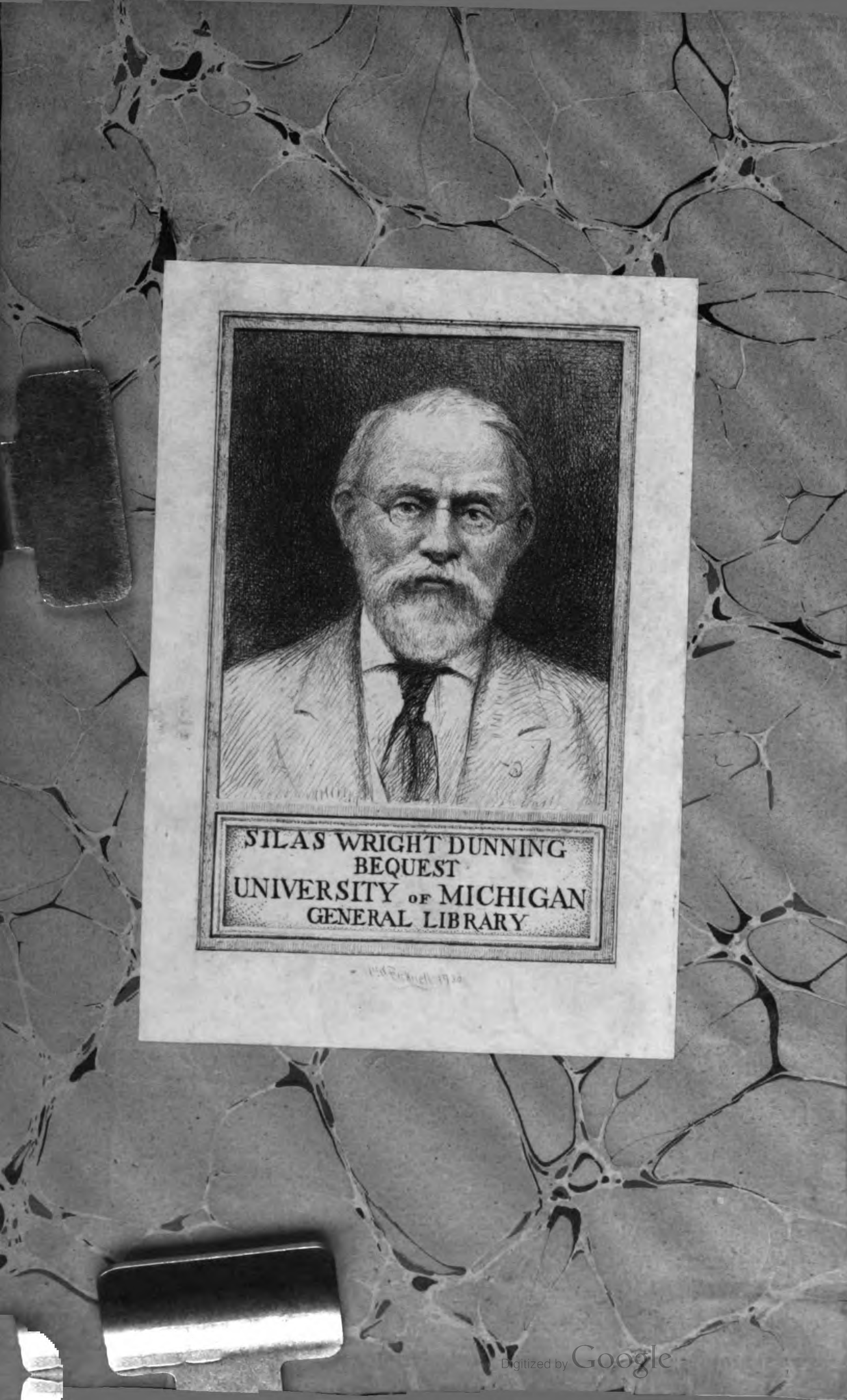
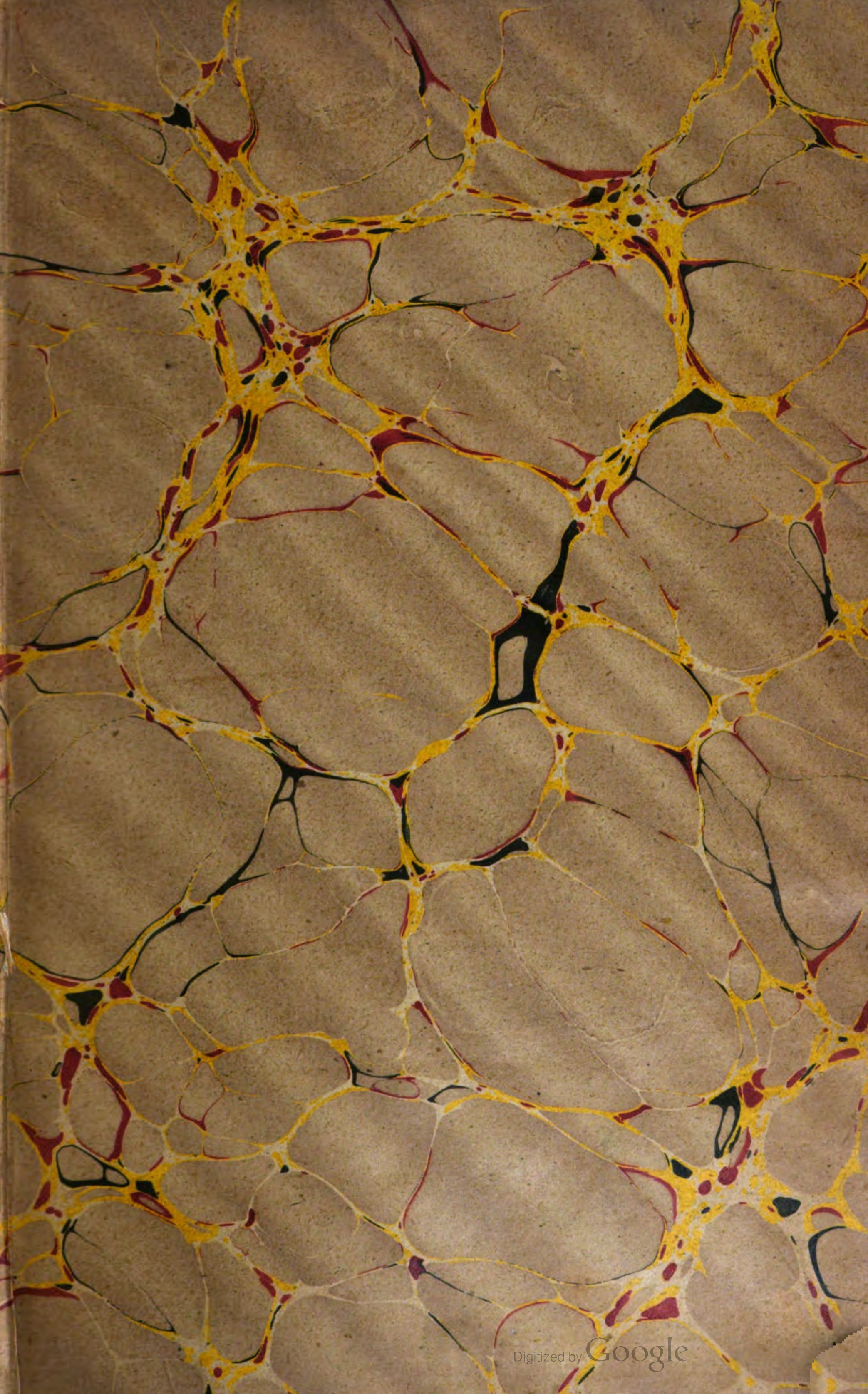



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

MÉMOIRES 1894



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCV

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME V

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCV

ÉTUDE SUR L'ORGANISATION

DE

L'AFRIQUE INDIGÈNE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Par M. Jules Maurice, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 19 et 26 juin 1895.

I. — LES SUJETS DE ROME.

Il n'est pas possible d'apporter encore une pleine lumière sur le sort qui fut réservé aux populations indigènes en Afrique (Numide, Punique, Berbère) pendant l'occupation romaine; pourtant l'on peut démontrer dès maintenant que, sauf sur le territoire de Carthage et en exceptant les villes ou les tribus détruites ou emmenées en esclavage après des guerres particulièrement acharnées, Rome épargna les anciens habitants du pays, leur fit une condition civile et leur permit exceptionnellement de devenir des citoyens romains et même de parvenir aux honneurs suprêmes (*jus adipiscendorum in urbe honorum*).

Après la troisième guerre punique, les dix légats sénatoriaux envoyés avec Scipion en Afrique pour régler le sort de la province laissèrent une partie du pays conquis à ses anciens habitants, les condamnant à payer un tribut qui, selon Appien, porta tant sur le sol que sur les personnes et sur les femmes que sur les hommes (φόρον ὥρισαν ἐπὶ τῇ γῇ καὶ ἐπί τοῖς σώμασιν ἀνδρὶ καὶ γυναικὶ ὁμοίως)[1].

Cicéron parle d'un *stipendium*, sorte d'impôt de guerre, payable en argent et réparti par districts. De cet impôt vint à cette population de cultivateurs le nom d'*homines stipendiarii* qui se retrouve dans les documents suivants :

1° Dans la *lex agraria* de 643 U. C. (ou 111 av. J.-C.)[2];

2° Dans la célèbre inscription de Gurza, de 742 de Rome (ou 10 av. J.-C.), qui parle des *senatus populusque civitatium stipendiariorum pago Gurgenses*[3];

3° Dans divers discours de Cicéron : *Orationes pro L. C. Balbo et in Verrem.*

Cicéron confirme le dire d'Appien sur la situation faite aux vaincus après la destruction de Carthage (*Vectigal est certum, quod stipendium dicitur, ut Hispanis plerisque Poenorum quasi*

1. Appien, *De rebus punicis*, 135.
2. *C. I. L.*, I, p. 80 et sq.
3. *C. I. L.*, VIII, 68.

victoriae praemium ac poena belli). — Cicéron désigne ici la population punique ou liby-phénicienne, mais ailleurs il leur donne le nom d'Africains, *Afri*, *Sardi*, *Hispani*, *agri stipendio mulctati*[1].

Il s'agit donc des habitants de la province d'Afrique dans ses limites primitives.

L'orateur revient sur leur sort dans le discours pour Balbus[2] et montre leur situation déjà susceptible d'une amélioration; beaucoup sont appelés à la cité romaine.

Or, cette population avait été reçue en *deditio* après la guerre, suivant la formule antique, si dure, et Cicéron s'indigne de ce que, à ces stipendiaires qu'il rapproche des ennemis et des esclaves, on fasse, en leur facilitant l'accès de la cité romaine, un sort supérieur à ceux des alliés de Gadès, de Sagonte, de Carthage, dont il a pris en main la cause.

C'est que Rome avait besoin des cultivateurs indigènes, l'émigration italienne n'étant pas suffisante pour exploiter le pays; et, laissant, suivant son habitude, les vaincus sur le sol conquis, elle améliora leur sort en le rendant plus stable et

1. Cicéron, *Oratio in Verrem,* 3, 6, 12. Marquardt fait remarquer que le mot *plerisque* indique qu'il y avait des villes libres dont le territoire était *immunis*. *Manuel des antiquités romaines,* t. X, p. 248.

2. *Oratio pro L. C. Balbo,* 18.

exceptionnellement en permettant à un assez grand nombre l'accès de la cité.

Il y eut alors une partie du territoire, distincte des propriétés privées des Italiens et du reste de l'*ager publicus*, que la *lex agraria* désigne comme *ager publicus stipendiariis datus adsignatus*.

Les Romains n'avaient pas l'habitude de changer les lois constitutives des provinces, et il est probable que la *lex agraria* de 643 dut rester longtemps applicable en Afrique.

Frontin, qui écrivit plus tardivement, au Ier siècle de l'ère chrétienne, dit qu'il existe en Afrique des *agri colonici* de même droit que ceux de l'Italie, c'est-à-dire déchargés d'impôts; d'autres qui sont *immunes* à d'autres titres[1]; puis le territoire de la province, des municipes et des cités de pérégrins; enfin des *agri colonici stipendiarii*[2].

« Les champs soumis au *stipendium*, ajoute-t-il, qui n'ont aucune servitude et ne peuvent être réclamés par aucun étranger, appartiennent à des particuliers dans d'autres conditions que la propriété privée ordinaire. Ils peuvent être vendus, mais ne peuvent pas faire l'objet d'une mancipation. Leur propriété est accordée à leurs cul-

1. Frontin, lib. II, p. 36.

2. *Lex agraria,* ligne 27; ceux des vétérans, par exemple: « Is ager locus domneis privatus ita utei quoi optima lege privatus est esto. »

tivateurs, à charge de faire porter ses fruits à la terre et d'acquitter un tribut » (*Et stipendiarios qui nexum non habent, neque possidendo ab alio quaeri possent, possidentur tamen a privatis sed (alia conditione) et veneunt sed nec mancipatio eorum legitima potest esse. Possidere enim illis quasi fructus tollendi causa et praestandi tributi conditione concessum est*[1]).

Siculus Flaccus[2] dit que dans les provinces la guerre fut la cause d'une nouvelle division et assignation des champs, parmi lesquels les meilleurs furent donnés aux vainqueurs, soldats et vétérans; mais que des sentiments de dignité, la faveur ou l'amitié conduisirent les Romains à laisser aux vaincus une partie de leurs biens ou à leur en rendre d'autres en place des leurs (*redditum commutatum pro suo*[3]). Les *agrimensores* reviennent plusieurs fois sur cette mesure, et il n'est pas douteux qu'ils l'appliquent à l'Afrique.

Ainsi, sur le territoire des colonies fondées en Afrique, des terres étaient rendues aux anciens propriétaires et, suivant un usage exposé par les

1. Frontin, lib. II, p. 35, 36; *Gromatici veteres,* édit. Lachman.

2. Il faut remarquer que le travail des *agrimensores* est assez postérieur à l'annexion des provinces d'Afrique et qu'ils y ont tenu compte des conditions de la propriété en Afrique.

3. Siculus Flaccus, *De conditionibus agrorum,* p. 155 : « Nec tamen omnibus personis victis ablati sunt agri. »

auteurs du *Corp. inscr. lat.* à propos de la *lex agraria*[1], elles étaient assimilées à celles contre lesquelles elles étaient échangées; et ainsi se déterminèrent les *agri colonici stipendiarii.*

Ces terres étaient donc assimilées à celles occupées par les soldats, mais elles ne jouissaient pas des mêmes immunités[2]. Elles ne pouvaient pas non plus se vendre comme la propriété romaine ou celle des alliés[3].

1. *Lex agraria* de 643, l. 45 : « ... colono eive quei in colone(*i numero*) scriptus sit, datus et adsignatus est quodve ejus. » Et les auteurs du *C. I. L.* font à ce propos la remarque suivante : « Ager ita pro colonico commutatus redditum eodem jure sit coloni quo vere colonicus ejus fuerat. »

2. Hygin, *De cond. agr.*, p. 117 : « Quive veteribus possessoribus redditi commutatique pro suis sunt. Hi agri leges accipiunt ab his qui veteranos deducunt. » Frontin, p. 36, *De contr. agr.*, dit des *agri colonici stip.* : « Controversias inter se tales movent quales in agris immunibus et privatis solent evenire. »

3. Les Africains s'étaient adonnés à la culture avant la prise de possession du pays par les Romains. Strabon, l. XVII, c. III, 15, dit que Massinissa avait transformé ses Numides en soldats, en citoyens et en cultivateurs (τοὺς Νομάδας πολιτικοὺς κατασκευάσας καὶ γεωργούς) ; le même auteur parle, l. XVII, c. XXV, de la fertilité de la Massoesylie. Les environs de sa capitale Cirta étaient particulièrement cultivés. Salluste rapporte que Metellus, dans la guerre contre Jugurtha, ravage surtout les campagnes autour de Vacca. César (*Bell. Afric.*, LVI) dit que des champs ont été donnés à cultiver aux Gétules dans ce qui deviendra le royaume d'Hiempsal (Numidie occidentale). D'après Hirtius, Sittius, compagnon de César, ravage les champs du Hodna, à l'ouest du mont Aurès. Il est impossible de dire si les

La Numidie et la Maurétanie n'ayant pas été annexées à la suite de guerres acharnées comme la province d'Afrique, l'impôt de capitation ne dut pas y être supporté par les anciens habitants du pays ; on se contenta de leur faire payer l'impôt du sol en argent, *stipendium*, auquel se joignirent certainement des dîmes en nature nécessitées par le service de l'annone. Le travail de ces cultivateurs étant nécessaire pour l'exploitation de la province, on ne les autorisa pas à vendre leurs champs, mais seulement à céder à leurs pairs le droit de les cultiver, et ainsi une population de cultivateurs dut se perpétuer toujours à peu près la même sur les mêmes terres.

Au IIIe siècle, en 238, l'Afrique donna la pourpre impériale à Gordien ; Hérodien[1] et Capitolin[2], racontant l'avènement de cet empereur et le soulèvement populaire qui le porta au trône, nous disent que la révolte fut provoquée par les exactions d'un agent du fisc, *rationalis*, γραμματεύς, et que les insurgés, qui étaient des cultivateurs africains, *Afri vel rustici*, firent un empereur pour avoir un chef, ce qui semble une prétention bien grande pour ces petits cultivateurs ;

cultures de certaines régions où étaient fixés les indigènes remontent au début du Ier siècle, mais les Musulames purent cultiver dès le règne de Tibère et les Nattabutes vers la même époque.

1. Herodianus, VII, 9.

2. J. Capitolinus, *Gordianus*, VII.

mais ils étaient dirigés par un décurion, *potens apud Afros decurio*, qui les réunit sur son champ près de Thysdrus[1]; et parmi eux se trouvaient des jeunes gens de familles opulentes, dit Hérodien, qui possédaient des patrimoines.

Il s'agit pourtant bien des Africains auxquels se joignirent peut-être quelques soldats romains auxquels fait allusion Gordien dans sa lettre au Sénat; et Capitolin dit que ce nouvel empereur ne put pas compter sur leur fidélité, *in Afris nihil virium multum quin imo perfidiae.*

Il y avait donc, sur le territoire de Thysdrus et aux alentours, une population de cultivateurs africains qu'on n'a aucune raison d'assimiler, comme l'a fait Fustel de Coulanges, avec celle des *saltus* ou grands domaines.

Parmi eux se trouvaient des personnages plus riches dont les biens étaient devenus héréditaires, et qui, accablés par les exactions du fisc, étaient devenus assez puissants pour songer à changer le sort de l'empire. Et encore eurent-ils le sens politique de prendre un empereur de la plus illustre origine.

Les auteurs ne disent pas quels impôts avaient été levés abusivement, mais, s'il s'agissait des dîmes qui étaient exigées des colons des grands domaines, il est probable qu'ils eussent mentionné les plaintes

1. J. Capitolinus, *Gordianus*, VII.

des Africains contre un fermier général, locataire du domaine.

Nous pouvons une première fois remarquer le mouvement ascensionnel qui se produisit longtemps en Afrique, du moins pour une partie de la population indigène, qui sans doute acquit lentement une situation meilleure, plus de stabilité dans son sort et parfois le droit de cité romaine.

LES « SALTUS » ET LES GRANDS DOMAINES.

Une partie de la Numidie et des Maurétanies dut être laissée en pâturages, en bois, aux mains des tribus indépendantes; il s'y constitua aussi de nombreux grands domaines, grandes fermes, *saltus* et *fundi*.

On sait par Pline que Néron mit la main sur les domaines des six plus riches propriétaires de l'Afrique[1].

Pline les désigne sous le nom générique de *latifundia*, mais les auteurs qui traitent de l'Afrique et les inscriptions leur donnent les noms de *saltus* ou *fundi*[2].

Le mot *saltus*, dévié de son sens primitif, ne désignait plus, au temps des *gromatici*, un terrain boisé, mais plus souvent, comme les *fundi*, une terre de cultures variées appartenant à un

1. Pline, *H. N.*, XVIII, 7.
2. Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*. Paris, 1885.

seul propriétaire ou à un locataire du peuple romain ou souvent même à l'empereur.

Ces *saltus* étaient si considérables que, selon Frontin[1], il s'y formait des bourgs, *vici*, groupés autour de la villa du propriétaire, que leurs habitants avaient des charges publiques (*munera*) à répartir entre eux; enfin l'empereur possédait les principaux de ces domaines.

Fustel de Coulanges a démontré que les cultivateurs de ces *saltus* étaient pour la plupart indigènes, non pas esclaves, mais hommes libres sans être cependant citoyens romains. Leur ressemblance avec les *homines stipendiarii* reste jusqu'ici complète. Elle cesse dès qu'on considère quelles étaient les conditions du travail pour ces hommes. D'abord ils dépendent, non plus seulement de l'agent de l'empereur, *procurator*, mais d'un maître, *conductor*, fermier ou locataire de l'État pour tout le domaine. Ils doivent à l'un comme à l'autre des parts de récoltes ou des corvées, *partes agrarias aut operarum praebitionem jugorumve*[2]; ils ne ressemblent donc plus aux cultivateurs payant le *stipendium* en argent suivant l'étendue de ses terres, et, comme ils ont un maître, ils ne pourront jamais être assimilés aux *possessores* romains; leur situation est donc inférieure à celle des cultivateurs, *homines stipen-*

1. Frontin, *De controversiis agrorum*, lib. II, 53.
2. Fustel de Coulanges, *loc. cit.* sur le *saltus Burunitanus*.

diarii, répandus sur le territoire des communes. Mais comme eux ils transmettent leur culture à leurs enfants et les mêmes familles vivent héréditairement, et même obligatoirement, sur les mêmes terres; ils sont : *vernulae et alumni saltûs*.

Les grands domaines étaient répandus sur toute l'étendue des possessions romaines en Afrique. En Tunisie, on peut en donner comme type le *saltus Burunitanus*, dont on connaît le règlement[1].

En Numidie, où il y avait de nombreux domaines impériaux, les Pères de l'Église se plaignent à une époque tardive de l'absorption de la petite propriété par la grande. Saint Cyprien dit que les riches acquièrent toujours des domaines, les ajoutant à leurs anciens, chassant de leurs frontières les pauvres et étendant sans limites leurs champs.

Il y avait donc de nombreux *saltus*, domaines des particuliers en Numidie[2].

Plus tard encore, le nom de Circoncellions, désignant les partisans d'une sorte de jacquerie qui prit naissance dans le sud de la Numidie, leur vint de ce qu'ils s'attaquaient aux grandes fermes, analogues probablement à celles que M. de la

1. Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, et Dr Carton, *Revue archéologique*, 1892, p. 214.

2. *S. Cypriani epistola*, 12, *Ad Donatum*. « Sed et quos divites opinaris continuantes saltibus saltus, et de confinio pauperibus exclusis infinita ac sine terminis rura latius porrigentes. »

Blanchère a décrites en Maurétanie[1], car elles devaient être également fortifiées[2].

Mais, en dehors de ces divers *saltus*, appartenant à l'empereur ou à des propriétaires romains[3], quoique cultivés en partie au moins par les indigènes, il y en avait d'autres dont les propriétaires eux-mêmes étaient Africains.

Ainsi, le *saltus Beguensis*, dans la vallée de l'Oued-Fouçana, connu par ses marchés et situé sur le territoire de la tribu des Musulames, au sud de la province d'Afrique, avait un propriétaire d'origine probablement indigène, L. Africanus.

En Maurétanie, il y avait tout un ensemble de propriétés indigènes.

Ammien Marcellin[4] nous apprend que sous le règne de Valentinien Ier, au IVe siècle, des *fundi* munis de fermes fortifiées sont dans les mains des Maures, qui s'en servent comme forteresses dans la guerre de Firmus contre Théodose.

En quittant Tulusuptu (Tiklat), ce dernier se porte contre les *Tindenses* et les *Massinenses*, que nous pouvons placer dans la vallée du Sebaou, et

1. De la Blanchère, *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie césarienne; Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1883.

2. Cagnat, *op. cit.*, p. 677 et sq.

3. Nous n'avons naturellement pas à reprendre ici l'étude de ces *saltus*, qui ne rentre pas dans notre sujet.

4. Ammien Marcellin, XXIX, 5.

il rencontre le domaine de Petra, appartenant à Salmaces, frère de Firmus, domaine qui a l'importance d'une ville (*fundus Petrensis*, *quem Salmaces dominus*, *Firmi frater*, *in modum urbis extruxit*).

Ailleurs, l'historien nous montre un *fundus Gallonatis* dont les habitants (*incolae*) sont tués et les murs renversés par les machines de guerre (*muro circumdatum valido*, *receptaculum Maurorum tutissimum*, *arietibus admotis evertit*, *et caesis omnibus incolis moenibus complanatis*).

En quittant la vallée d'Addense, Théodose rencontre le *saltus Muzucanum*. Ammien Marcellin en dit assez pour faire comprendre que tout le pays était fréquemment coupé de ces fermes fortifiées ressemblant aux villas romaines des *saltus* de Frontin, autour desquelles se groupait une nombreuse population de Maures travaillant pour un maître de même race, lui payant des impôts et lui fournissant des recrues ou défendant son domaine.

Nous pouvons supposer la condition de ces indigènes analogue à celle des colons du *saltus Burunitanus*.

LES « PAGI; » LES VILLES.

Mais les Africains d'origine indigène ne se trouvaient pas seulement dans la campagne et sur le territoire des *saltus*, on les rencontrait aussi dans des cantonnements, dans les villes et dans les bourgs, *pagi*, *vici*, y formant un fond de population mal

déterminé, mais arrivant après deux ou trois générations à prendre des noms romains et à devenir citoyens[1].

Les généraux avaient de tout temps cantonné des tribus africaines pour les obliger à cultiver un territoire limité. Cela pouvait être une faveur, comme lorsque Marius, d'après César[2], avait accordé des terres aux Gétules qui l'avaient servi dans la guerre. Un pareil avantage avait été refusé aux bandes de Tacfarinas[3].

Mais plus souvent on cantonnait les tribus turbulentes, on les fixait dans des limites après les avoir vaincues et transplantées, ou encore on les arrêtait sur les frontières de l'empire.

Des exemples de ces divers cantonnements[4] sont fournis par les inscriptions.

1. M. Gaston Boissier a traité ce point dans son livre sur *L'Afrique romaine*. Paris, Hachette, 1895, p. 288.

2. *Bellum Afric.*, LVI.

3. Tacite, *Annales,* 1, 2. Les Numides d'Equizetum sont cantonnés : « ex indulgentia Imp. Caes. Trajani » (*C. I. L.*, VIII, 8, 813).

4. Une inscription de Zuccabar (Alfreville), dans la Maurétanie césarienne (*Ephem. epigr.*, VII, 530), parle du transport des familles d'une tribu des Bavares Mesegneitenses par le *praeses* Aelius Aelianus, *praedas omnes ac familias eorum abductas*. — Une autre d'Equizetum, El-Gueria, du temps de Trajan, indique la fixation des limites du territoire d'une *gens* de Numides par le procurateur de la province : *fines adsignati genti Numidarum per Petronium Celerem procuratorem Augusti provinciae Mauretaniae Caesariensis* (*C. I. L.*, VIII, 8813). Des Numides sont cantonnés à l'époque

Ces *gentes* étaient placées sous la direction des officiers appelés *praefecti gentium*.

Des groupes importants comme les Musulames devenaient sous leur surveillance l'occasion de marchés, *nundinae*, où les Romains et les Numides échangeaient leurs produits. Il s'en tenait en plein pays romain, à Mastar[1], sur le territoire des colonies cirtéennes, mais dans un pays originairement peuplé de Numides.

Pour s'y rendre, les étrangers pouvaient circuler en toute facilité (*vicinis advenisque nundinandi dumtaxat causa, coire et convenire sine injuria et incommodo cujusque liceat*[2]). Les troupeaux et les bêtes de somme n'acquittaient pas de droits douaniers pour y être conduits (*pecora in nundin(is), jum(enta) immunia*[3]).

Ces marchés avaient lieu deux fois par mois. Il ne se formait pas néanmoins sur leur emplacement de centre de population permanent jouis-

de Claude et de Tibère à Cellae, près de Sicca Veneria, en pleine province proconsulaire (*C. I. L.*, VIII, 916, 16352, et *Ephemer. epigr.*, V, 597). De grandes tribus, comme les Musulames, les Nattabutes, les Baquates, qui se trouvaient fixées sur les limites de la province proconsulaire, en Numidie et en Maurétanie césarienne, avaient été arrêtées à un moment donné dans leur marche par les armes romaines.

1. *C. I. L.*, VIII, 6357, localités numides de Mastar, Sedderata, Arsacal.

2. *C. I. L.*, VIII, 11451, ouverture des marchés de L. Africanus au territoire des Musulames du *saltus Beguensis*.

3. Tarif de Zraia, restitution du texte par M. Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiq. de Fr.*, 1880, p. 183.

sant d'une organisation civile. Il en était probablement de même de ces *conventus* de Romains et de Numides, sorte de campements plus ou moins durables organisés sans doute pour le négoce, comme à Masculula (Henchir-Guergour), où les Numides ont déjà usurpé le titre de citoyens et où avaient lieu sans doute des cérémonies religieuses[1]. Enfin, dans les cantonnements permanents de tribus suffisamment enclavées dans le territoire romain, se formèrent des *pagi*, des *vici* et des villes de constitution romaine.

Des inscriptions témoignent de la formation de ces localités d'origine indigène dans toute l'étendue de l'Afrique romaine. Ainsi le peuple de Sertei (Kherbet-Gidra), dans la Maurétanie Sitifienne, relève les murs de son *pagus* sous le règne d'Alexandre Sévère[2]; et nous savons, d'autre part, que ce peuple était d'origine numide, car il possédait un *princeps gentis Numidarum*.

A Henchir-Bou-Aftou, en Numidie, dans le voisinage de la *civitas Nattabutum*, un *vicus* dont le nom est inconnu s'organise parmi les indigènes, qui forment le fond de la population, puis devient une *civitas* où l'on rencontre un *princeps civitatis suae*[3].

1. *C. I. L.*, VIII, 15775 : « Conventus civium Romanorum et Numidarum qui Mascululae habitant. » Masculula (Hir-Guergour) est entre Simittu et Sicca Veneria.

2. *C. I. L.*, VIII, 8828 : « muros paganicenses Serteitanis per populares suos. »

3. *C. I. L.*, VIII, 4836. Sigus, où le fond de la popula-

Une autre tribu, celle des *Suburbures*, *gens Suburburum*, fixée à Bordj-Mamra, entre Constantine et Sétif, est arrivée sous les Antonins à former une *respublica* et à posséder un sénat[1].

Un exemple marquant de la formation d'une cité en pays indigène est fourni par celle des Nattabutes. Elle est située dans le bassin de l'Oued-Cherf, au sud de la circonscription moderne de Guelma, au croisement des routes antiques de Sigus, Thibilis, Gadiaufala, points stratégiques dont on fait remonter l'importance au Ier siècle de l'ère chrétienne. Dans cette région occupée militairement, les Nattabutes ont dû être enclavés dans les lignes romaines au Ier siècle, car l'on ne trouve pas d'indications de transports de tribus ou de cantonnements postérieurs. Mais plus tard une *civitas* s'y est formée; les inscriptions qui la mentionnent sont du temps de Commode et de Septime Sévère; elles prouvent que le fond de la population indigène avait persisté[2].

tion est numide ou punique en même temps qu'attaché à la culture de la terre, comme en témoignent les inscriptions, est un *pagus* qui possède un *ordo* sous Hadrien (*C. I. L.*, VIII, 5696, et explication des auteurs du *Corpus*, p. 552).

1. *C. I. L.*, VIII, 10335.

2. L'une mentionne un flamine de la *civitas Nattabutum*, qui était *princeps* du *vicus* de Henchir-Bou-Aftou, situé dans le voisinage (*C. I. L.*, VIII, 4836). Une autre est dédiée à Septime Sévère par les *principes nobilissimi* de la *civitas*, personnages dont l'autorité s'étendait sur les indigènes, les Nattabutes (*C. I. L.*, VIII, 4826). De nombreuses inscrip-

Les degrés de *respublica* et de *civitas* franchis, il pouvait se former une colonie ou un municipe dans une localité où s'était fixée une tribu. C'est le cas de Thubursicum Numidarum, qui, au IIe siècle de l'ère chrétienne, n'était probablement pas encore une *civitas*, car un *princeps gentis Numidarum* y porte le nom de Florus Chanaris[1], qu'il n'eût probablement pas gardé dans un centre romain. D'ailleurs, la première inscription qui mentionne la *civitas*[2] est de l'époque de Trajan, mais au IIIe siècle la ville est devenue une colonie[3].

Sans doute il y a eu, comme c'était la règle générale, *deductio* de colons romains dans la cité, mais au IIIe siècle, outre que les municipes et les colonies se confondent souvent, les empereurs successeurs d'Antonin ont déjà accordé le *jus honorum* aux pérégrins des villes d'Afrique[4]. On peut en conclure que les Numides membres de la curie

tions funéraires témoignent de l'existence de ces derniers, comme le nom même de la cité et comme les cultes autochtones rencontrés dans la contrée et les localités avoisinantes.

1. *C. I. L.*, VIII, 4884.

2. *C. I. L.*, VIII, 4875, *civitas Thubursicitana*.

3. *C. I. L.*, VIII, 4876; 4877 : « respublica coloniae Thuburs. Numidarum » possède comme magistrats deux *duumviri quinquennales, duumviri juredicundo* et autres, édiles, questeur, flamine perpétuel. Cf. les auteurs du *Corpus*, p. 489.

4. Zumpt, *Studia romana*, p. 431. Ulpien, *Digesta*, 1, 9, 11, parle des personnages d'ordre sénatorial dans les cités de pérégrins.

de la cité gardèrent une part importante dans l'administration de la colonie.

On ne trouve pas d'exemple aussi net de la formation de municipes dans des centres indigènes. A Thugga, où le fond de la population est un mélange de Libyens et de Phéniciens et où l'on a relevé de nombreuses inscriptions libyennes, un *pagus* du Ier siècle s'est trouvé englobé dans une *civitas* romaine[1]. Thugga devint ensuite municipe sous Alexandre Sévère[2] et colonie sous Gallien[3], mais l'on ne sait pas le rôle qu'y joua l'élément indigène.

On peut néanmoins dire que tous les degrés de la formation des centres et des communes romaines se remarquent sur le territoire des *gentes* et parmi les populations liby-phéniciennes; les Maures, les Numides, les Nattabutes, les Suburbures, les Libyens ont fondé des *pagi*, des *vici*, des *respublicae*, des *civitates*, des municipes, des colonies, ou ont pris part à leur organisation.

Ces indigènes étaient naturellement fixés au sol et s'étaient assimilé les mœurs romaines. Ils avaient dû subir l'influence des négociants et des

1. *C. I. L.*, VIII, 15520 : « pro salute Imp. Trajani Hadriani patronus pagi et civitatis. » C'est le contraire de ce qui s'est passé à Gurza, où des *civitates* indigènes ont été englobées dans un *pagus* romain.

2. *C. I. L.*, VIII, 1484.

3. *C. I. L.*, VIII, 1487.

commerçants romains qui affluaient partout où il y avait des échanges à faire[1].

Sur le territoire des communes exclusivement fondées par les Romains[2], une nombreuse population indigène inférieure pouvait également persister, composée de cultivateurs stipendiaires, de commerçants, de nomades de passage, qui étaient comptés parmi les habitants, *incolae*, de la localité, et formaient une populace analogue sans doute à celle des Arabes et des Berbères de nos villes françaises.

II. — LES ROYAUMES ALLIÉS ET LES « GENTES FOEDERATAE. »

Dans l'histoire des rapports de Rome avec les rois ou chefs des peuples indigènes, on peut distinguer trois périodes.

La première dure depuis l'alliance de Scipion avec Massinissa jusqu'à l'assassinat de Ptolémée par Caligula.

1. Salluste dit déjà de Vacca : « Vacca, forum rerum venalium totius regni maxume celebratum; ubi et incolere et mercari consueverant Italici generis multi mortales » (Salluste, *Jugurtha,* XLVIII).

2. *C. I. L.,* VIII, 4249. Par exemple à Verecunda, où se trouve un *princeps,* où il doit y avoir un mélange de marchands romains et d'indigènes; dans les localités où se trouvaient un *ordo,* une plèbe, *populus,* et des habitants, *incolae,* à Cartenna (*C. I. L.,* VIII, 9663), à Thysdrus, où nous retrouvons les cultivateurs indigènes.

Elle a pour but la conquête de l'Afrique et pour types d'alliances l'*amicitia* et le *foedus iniquum* entre Rome et les rois Numides et Maurétaniens.

La deuxième période est caractérisée par l'existence des *principes* et des *praefecti gentium*. Dès lors s'établit la distinction en Barbares et en nations liées par des traités, ἔνσπονδοι.

Déjà, à l'époque intermédiaire de Ptolémée, roi de Maurétanie, Tacite parle d'un roi des Garamantes en même temps que des *principes* des Musulames[1].

La troisième période est celle des *gentes foederatae* des codes, φοιδεράτοι des auteurs; elle comprend le bas empire et l'empire byzantin. Les chefs des *gentes* qui reprennent le nom de rois reçoivent en même temps les commandements romains et les dignités de la hiérarchie byzantine.

LES ROIS.

Carthage avait déjà imposé aux populations d'Afrique des tributs pour payer ses guerres et des contributions en nature. Aussi Scipion trouva-t-il disposés à se révolter les peuples excédés de charges pendant les longues guerres d'Espagne[2].

Lorsque les Romains mirent le pied en Afrique,

1. Tacite, *Annales*, IV, XXIII.
2. Polybe, XIV, 9.

les deux puissances se disputèrent l'alliance des rois Numides. Le premier exemple d'une alliance avec Rome est celle de Syphax, racontée par Tite-Live[1].

Il envoie ses ambassadeurs à Rome pour obtenir l'amitié du peuple romain lui-même[2]. Le sénat lui renvoie des légats avec des dons qui constituaient une investiture[3]; aux petits princes d'Afrique il envoie en même temps des toges, des prétextes et des coupes d'or. Scipion fera don aux petits rois de robes de pourpre, d'ornements, de chevaux, de panoplies et d'argent[4].

Plus tard, Gauda, fils détrôné de Micipsa, traînant dans les armées romaines, demande à Métellus une chaise curule pour s'asseoir à côté du consul et une garde de cavaliers romains. Et le général lui refuse le siège parce qu'il n'était accordé qu'à ceux à qui le peuple romain avait reconnu le titre de roi[5].

La tunique de pourpre et la chaise curule sont donc les pièces capitales de l'investiture des rois. Mais l'alliance, συμμαχία, du peuple romain, ne devint effective, c'est-à-dire ne donna lieu à un

1. Tite-Live, XXVII, IV.

2. « Nunc ab ipso velut fonte petere Romanam amicitiam voluisse. »

3. « Togam et tunicam purpuream, sellam eburneam, pateram ex quinque pondo auri factam. »

4. Appien, *De rebus punicis*, VIII, CIX.

5. Salluste, *Jugurtha*, LXV.

traité obligeant les rois à des secours en cas de guerre, que pour Massinissa, lorsque Rome prit terre en Afrique au début du IIe siècle avant J.-C.[1].

Massinissa reçut également de Scipion, d'après Appien, des ornements de l'alliance, χαριστία συμμαχίας.

L'alliance de Rome était une dépendance, une sujétion. Les rois devenaient des clients[2]. Il n'y eut jamais pour eux de traités conclus sur le pied d'égalité comme en obtinrent d'autres peuples, tels les Étoliens.

Rome exigeait d'eux de grands sacrifices pour leur accorder son alliance; Sylla ne la promit à Bocchus, roi de Maurétanie, que s'il livrait Jugurtha[3].

Le *foedus* une fois accordé aux rois, ceux-ci devaient fournir des auxiliaires à l'armée romaine et des secours en cas de guerre. Massinissa fournit ses Numides; Dolabella fait appel aux Maures de Ptolémée pour combattre Tacfarinas[4]; Micipsa avait envoyé aux généraux romains des troupes auxiliaires de cavaliers et de fantassins dans la guerre contre Numance[5]. Les rois ne pouvaient

1. Appien, *De rebus punicis,* VIII, 31.

2. Le royaume de Jugurtha avant sa révolte. « In fide et clientela regnum erat » (Florus, lib. III; cf. Mommsen, *Hermès,* 1889, p. 219).

3. Florus, lib. III, 1 : « Pretium foederis atque amicitiae regem facit. »

4. Tacite, *Annales,* IV, 50.

5. « Bello Numantino, quum populo Romano equitum atque peditum auxilia mitteret » (Salluste, *Jugurtha,* VII).

plus contracter d'autres alliances que celles du peuple romain ; Adherbal, réclamant contre l'usurpation de Jugurtha, se vante de n'avoir contracté aucune nouvelle alliance (*ne societatem ne foedera nova acciperemus*[1]).

Aussi bien, les rois ne gardent leurs royaumes qu'à titre de grâce du sénat et du peuple romain et ils n'en ont que l'usufruit[2].

Un sentiment d'équité inclinait le sénat à laisser leurs États à ses alliés, mais c'était une faveur[3].

Plus tard, les empereurs se considérèrent si bien comme propriétaires des royaumes qu'ils se déclarèrent, le moment venu, héritiers des rois. Ainsi, Caligula se porta héritier de Ptolémée de Maurétanie, qu'il avait fait assassiner ; la Numidie avait été annexée parce que Juba Ier avait pris fait et cause pour les Pompéiens.

Mais l'alliance romaine était plus utile aux peuples qu'à leurs chefs.

1. Salluste, *Jugurtha,* XIV. Discours d'Adherbal au sénat.

2. « Regnum Numidiae quod vestrum est » (Salluste, *Jugurtha,* XIV).

3. Cicéron s'indigne de ce que, dans le projet de loi agraire de Rullus, on spécifie que dans les ventes de terres qui vont être faites, on respectera le royaume d'Hiempsal, comme si, dit-il, il y a besoin d'assurer ce qui est déjà garanti par un traité (*si Hiempsali satis est cautum foedere, quod attinuerit excepi*). Mais Hiempsal n'en a pas moins des inquiétudes ; son traité n'a pas été ratifié par le peuple romain réuni dans ses comices (*hoc quia vos foedus non jusseretis veretur Hiempsal ut satis firmum sit*) (Cicéron, *De lege agraria,* oratio III).

En effet, Tacfarinas, considéré comme un brigand et un déserteur romain, ne put obtenir la paix à aucune condition. Tibère lui refusa des terres pour ses Numides, indigné de ce qu'un privilège, qui n'avait été accordé ni à Spartacus ni à Sertorius ni à Mithridate après de grandes guerres, le privilège d'être reçu comme allié, pût être demandé par un chef de bande[1], alors que le peuple romain était au faîte de sa grandeur.

Ce qui fut refusé à Tacfarinas est précisément ce qui pouvait être accordé aux rois et plus tard aux tribus alliées. On les recevait, on leur donnait des terres.

Le plus grand avantage de l'alliance avec Rome était pour les peuples d'être un jour annexés à l'empire dans de meilleures conditions ; en effet, les habitants n'étaient pas dans ce cas transplantés ou vendus comme esclaves ; on ne les tuait pas, comme les Numides de Tacfarinas, mais on leur trouvait, comme nous l'avons vu pour les cultivateurs indigènes, un rôle à remplir ; on les laissait sur leurs terres dans les nouvelles provinces.

Après l'annexion du royaume de Maurétanie au territoire romain en 40 de l'ère chrétienne, il ne reste plus en Afrique que des tribus ou des peuples

1. Tacite, *Annales,* III, 73 : « Ne Spartaco quidem... datum pacto in fidem acciperetur; nedum... latro Tacfarinas pace et concessione agrorum redimeretur. »

désignés par les auteurs, les uns comme barbares, c'est-à-dire tout à fait indépendants de Rome, et les autres comme alliés, φίλοι καὶ σύμμαχοι; ἔνσπονδοι, liés par des traités[1], et enfin les habitants des provinces considérés comme sujets, ὑπήκοοι, ainsi que l'indique Dion Cassius.

César, dit-il, reçoit les Numides de Juba comme sujets (ἔς τε τὸ ὑπήκοον ἐπήγαγε) et les livre à Salluste[2]. Le même auteur se sert de l'expression τοὺς Μαύρους τοὺς ὑπήκοους.

Si nous possédons assez bien l'histoire des guerres de Rome avec les tribus, histoire qui a été écrite principalement par le capitaine Ragot[3] et par M. Cagnat dans l'*Armée romaine d'Afrique*[4], nous connaissons mal, par contre, l'organisation des tribus alliées de Rome, c'est-à-dire leur surveillance par Rome, l'emploi de leurs forces à la défense de la frontière romaine, la levée des impôts parmi elles par les représentants du gouvernement romain.

Nous avons pour nous guider de très rares textes et des inscriptions.

LES « PRINCIPES. »

La belle période de l'occupation romaine, du IIe

1. Dio Cassius, LX, 9, à propos de l'expédition d'Hosidius Geta au Guir marocain.
2. Id., XLIII, IX.
3. *Le Sahara de la province de Constantine.* (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* 1885.)
4. Paris, 1892.

au IIIe siècle principalement, est caractérisée par l'existence des chefs indigènes reconnus par Rome, appelés *principes*, et par celle des *praefecti gentium*.

Les *principes* sont de deux sortes : *principes gentium* et *principes civitatum*.

Les *principes gentium* ont succédé aux rois, ou plutôt aux *reguli* du début de l'occupation romaine. Il reste des chefs barbares, mais ceux-là ne sont pas reconnus par Rome comme l'étaient les rois et comme le sont les *principes* et, en conséquence, ne nous intéressent pas au cours de l'étude de l'organisation de l'Afrique.

Les *principes gentium* sont des personnages qui se rencontrent parmi les tribus alliées avec les Romains, celles qui seront plus tard désignées dans les codes et les auteurs comme *gentes foederatae*[1]. Contrairement aux *principes civitatum*, ils ne sont pas, en général du moins, citoyens romains et ne portent pas les trois noms romains caractéristiques, mais ils sont déjà assez pliés aux mœurs romaines pour qu'on leur élève des monuments funéraires. On en rencontre dans certains forts placés sur la ligne de défense de la frontière de l'empire[2].

Il peut y avoir plusieurs *principes* dans la même

1. Cf. Th. Mommsen, *Das römische Militarwesen seit Diokletian* (*Hermès*, 1889); *Die Foederirten der Grenze*.

2. Le *castellum Tulei*, où l'on trouve deux *principes* de nom indigène (*C. I. L.*, VIII, 9005 et 9006).

tribu, dans la même cité à population africaine[1]. On ne peut dire exactement comment l'autorité des rois fut ainsi diminuée et fractionnée; ce dut être le secret de l'administration romaine, qui avait comme nous-mêmes intérêt à protéger certains chefs sans leur donner une puissance capable de lui porter ombrage.

Nous n'avons que peu de noms de *principes gentium :* ils sont Numides, Berbères ou mixtes, c'est-à-dire à la fois Romains et Barbares.

Ce sont : Florus Chanaris, *princeps gentis Numidarum*[2]*;*

Aurelius Canartha, *princeps gentium Baquatum*[3]*;*

Nababo, *ex castello Tulei princeps*[4]*;*

Abulus Ismaillinus Misedini filius, *princeps ex castello Tulei*[5]*;*

Florus Labeonis filius, *princeps et undecim primus gentis Saboidum*[6].

Cette inscription appelle une remarque.

Ce *princeps* fait partie des onze premiers personnages d'une tribu, lesquels semblent avoir constitué une sorte de caste distincte et noble.

Ces personnages n'existaient que dans les tri-

1. La *civitas Nattabutum* (*C. I. L.,* VIII, 4826, et Tacite, *Annales,* IV, 23).
2. *C. I. L.,* VIII, 4884.
3. Orelli, 525.
4. *C. I. L.,* VIII, 9006.
5. *C. I. L.,* VIII, 9005.
6. *C. I. L.,* VIII, 7041.

bus fixées au sol : Musulames, Numides, Baquates, *gens Saboidum* de nom inconnu, mais enclavée dans les lignes romaines. Ils se trouvaient donc forcément placés sous l'influence de Rome. Mais leur présence n'empêchait pas toujours les révoltes. On en constate une chez les Baquates fixés dans la vallée du Chélif[1].

Il n'est nulle part question de leur nomination par Rome; leur acceptation, toutefois, n'est pas douteuse; telle dédicace à l'empereur suffit pour en témoigner[2].

Les *principes civitatum*, à Guelma (Kalama), ville punique, portent des noms puniques et à *civitas Nattabutum* sont d'origine probablement berbère[3].

Exerçaient-ils une judicature? Il est difficile de le dire. Leur influence n'est pas douteuse. Il y avait parmi eux de grands personnages, comme celui de Quiza (Pont-du-Chélif), C. Julius Honoratus, qui est *princeps patriae suae*, *dispunctor reipublicae Quizensium et curator*, enfin *patronus provinciae suae*, ce qui était une des plus hautes dignités, pour laquelle on choisissait des personnages puissants à Rome même[4].

A *Oppidum novum* (Duperré), il y a un *princeps*

1. *C. I. L.*, VIII, 7041.
2. *C. I. L.*, VIII, 7041.
3. A Guelma, le nom de *Pudens Auchusoris filius* (*C. I. L.*, VIII, 5306).
4. *C. I. L.*, VIII, 9699.

loci qui est *duumvir quinquennalis*, remplissant la première fonction municipale et *omnibus honoribus functus*[1].

Un fils pouvait succéder à son père dans le principat. C'est ce que nous apprend une inscription d'Arbal, en Maurétanie césarienne, contemporaine de l'empereur Commode, élevée par P. Valerius Longus, *princeps*, fils de *princeps*. Mais cependant ces fonctions n'étaient pas héréditaires, car la même inscription dit que ce personnage brigue sa charge et fait à cette occasion la promesse d'une statue, promesse qui avait été inscrite aux registres publics[2].

D'autre part, les *principes civitatum* n'étaient pas nommés par les sénats des communes, car on en rencontre là où il n'y a pas de curie, comme à Verecunda.

De qui venait donc la nomination des *principes civitatum ?* Nous reconnaissons au fait de la pollicitation qu'ils devaient s'assurer d'être bien vus de leurs concitoyens; certains d'entre eux exerçaient des fonctions municipales, *duumvir*, *duumvir quinquennalis*, *sufetes* dans les villes puniques. S'il n'y avait pas pour eux un vote analogue à celui qui eut lieu pour certains magistrats et pour les *defensores* sous le bas empire, vote que ferait

1. *C. I. L.*, VIII, 9643.

2. De même, dans une localité peuplée particulièrement d'indigènes, à *civitas Nattabutum*, le *princeps* offre à ses concitoyens une statue de la Fortune en marbre (*C. I. L.*, VIII, 4836).

supposer la pollicitation, ils étaient au moins désignés par l'opinion publique.

D'autre part, ils devaient, en raison des fonctions de confiance qu'ils remplissaient, être agréés par le gouverneur ou l'empereur; aussi cette distinction était-elle parfois accordée à d'anciens soldats, vétérans ou centurions, qui avaient l'habitude de conduire les hommes, par exemple à Berougaia[1], près du village Renier.

Ils n'étaient pas nécessairement citoyens de la ville où ils étaient *principes*. L'un d'eux, Cn. Baebius Caerealis, qui était *municeps* de deux localités, n'était qu'habitant, *incola*, de Verecunda, où il exerçait les fonctions de flamine perpétuel et de *princeps*[2].

Les fonctions de flamine pouvaient en effet être confiées à des *principes civitatum*[3]; on en connaît deux cas sur un petit nombre d'inscriptions, l'une dans une ville d'indigènes, *civitas Nattabutum*, et l'autre dans une ville de commerçants, *Verecunda*. Ainsi l'un des premiers points de contact des Romains avec les indigènes se trouvait être la religion.

LES « PRAEFECTI GENTIUM. »

Les *praefecti gentium* sont attachés à la direc-

1. *C. I. L.*, VIII, 9236.
2. *C. I. L.*, VIII, 4249.
3. *C. I. L.*, VIII, 4836. Un *princeps gentis Saboidum* est dans le même cas (*C. I. L.*, VIII, 7041).

tion des *gentes* alliées de Rome depuis le IIe siècle jusqu'à la fin du IVe, car le dernier document qui en parle, bien postérieur aux inscriptions qui les nomment et qui sont pour la plupart du IIe siècle, est un passage d'Ammien Marcellin, dans le récit de la campagne de Théodose contre Firmus en 373[1].

M. Cagnat a le premier fait la remarque[2] que les tribus soumises à l'autorité des *praefecti* ne sont pas toutes fixées sur le *limes* ou frontière militaire.

Ce fait s'explique si l'on veut tenir compte de ce que les *praefecti* sont préposés à la surveillance des *gentes foederatae* ou tribus alliées à Rome par une sorte de traité et prenant à son égard certains engagements, à l'exécution desquels veillent les *praefecti*[3].

Ces tribus pouvaient être cantonnées partout sur le territoire romain; elles devaient fournir des mercenaires que l'on trouve dans les armées romaines ou des corps de troupes comme la *cohors Musulamiorum*, les *alae Gaetulorum*, les vexillations des Maures[4], acquitter des impôts[5] et

1. Ammien Marcellin, XXIX, v : « Bellenem e principibus Mazicum et Fericium gentis praefectum. »

2. Cagnat, *loc. cit.*, p. 327.

3. Mommsen, *Hermès*, 1889, p. 216, rétablit la distinction faite par les auteurs anciens entre les sujets de Rome dans les provinces (*gentiles*) et les *gentes foederatae* ou peuples alliés par des traités.

4. Cagnat, *loc. cit.*, p. 331 et 253 (*C. I. L.*, VIII, 2716).

5. Mommsen, *Hermès*, 1889, *Das römische Militarwesen*

prendre part elles-mêmes à la défense du territoire. La présence des *praefecti* à leur tête suppose la réalité d'un traité dont les clauses étaient à faire respecter.

On peut supposer qu'ils étendaient leur autorité sur ces marchés établis sur le territoire des tribus, comme celui du *saltus Beguensis* chez les Musulames et même celui de Mastar. Leur surveillance pouvait être très étendue et s'exercer sur plusieurs tribus ; ainsi le *praefectus* de la *cohors VII Lusitanorum*, en garnison à Tébessa, avait comme *praefectus gentium* la surveillance des six nations gétules qui s'étaient fixées en Numidie[1]. D'autres sont *procuratores ad curam gentium*, sans autorité limitée[2].

Un *praefectus gentis Cinithiorum*[3] a charge d'une tribu située bien en dehors du territoire romain. D'autres, au contraire, comme celui des Musulames, ne sortent pas de la province. Il est

seit Diokletian, p. 214. Après Dioclétien, les chefs des tribus, *gentes foederatae*, furent en partie dispensés des tributs qu'ils avaient à payer en raison des secours militaires qu'ils furent appelés à fournir. Mais, à l'époque de la plus grande puissance romaine, qui est celle des *praefecti*, il est peu probable qu'on ait déchargé les *gentes* de toute espèce de tribut. Des peuples situés en dehors de la zone d'occupation y étaient eux-mêmes soumis, comme les Nasamones sous Domitien (Zonare, *Annales*, XI, 19).

1. *C. I. L.*, VIII, 5267.
2. *C. I. L.*, VI, 3720, et VIII, 9327.
3. *C. I. L.*, VIII, 10500.

à remarquer que ces *praefecti* semblent parfois avoir été imposés aux tribus après leurs révoltes[1].

Mommsen se demande si ces officiers étaient plus romains qu'indigènes[2]. Dans le début, ils furent sans aucun doute chargés par les gouverneurs romains de surveiller les *gentes*, mais peu à peu ils durent se mêler plus intimement à leurs administrés, d'autant plus que ceux-ci se rapprochaient davantage eux-mêmes de la civilisation romaine. On en trouve la preuve dans le syncrétisme religieux auquel se prêtent ces officiers, dans leurs dédicaces aux dieux maures et aux divinités les plus facilement comprises par les indigènes[3].

Finalement, nous voyons, au passage indiqué d'Ammien Marcellin, un *praefectus gentis* se joindre au *princeps* de la nation des Mazices pour prendre le parti de Firmus, révolté contre l'autorité de Rome; mais c'est au IVe siècle, à l'époque où les chefs des *gentes* se sont immiscés dans les commandements romains. Le fait important à noter, c'est que les *praefecti* ont charge des tribus chez lesquelles on trouve des *principes*, chefs reconnus

1. C'est le cas des Musulames (*C. I. L.*, VIII, 5351). De même pour les Cinithii. Tacfarinas les avait entraînés avec les Musulames et les Maures dans sa révolte (*compulerantque Cinithios haud spernendam nationem,* Tacite, *Annales,* II, 52).

2. Mommsen, *loc. cit.*, p. 216.

3. *C. I. L.*, VIII, 9327 et 9195, et VI, 3720.

par Rome et qui gouvernent les nations alliées, comme le feront les chefs du bas empire et ceux de l'empire byzantin.

Ces *gentes* assuraient une partie de la défense de la frontière. Elles étaient chargées des forts, *kastella*, situés aux endroits périlleux ; leurs soldats y tenaient la place que rempliront plus tard les *limitanei*.

Tels étaient : le *kastellum Tulei*, où se rencontrent deux *principes* indigènes[1] ;

Le *kastellum* d'Aubuzza (Henchir-Djezza), dans la Proconsulaire, commandé par un *tribunus gentis*[2] ;

Le *kastellum Victoriae*, à Djidjelli, sans doute aux mains des *Igilgitani*, *in quorum finibus kastellum*[3].

Dans le pays numide, le *kastellum* de Phua[4], peut-être celui de Mastar, où se tiennent des marchés[5].

LES « GENTES FOEDERATE » ET LEURS CHEFS SOUS LE BAS EMPIRE ET A L'ÉPOQUE BYZANTINE.

A partir du IVe siècle, des rapports multiples s'établissent entre le gouverneur de la province,

1. Voir plus haut aux *principes*.
2. *C. I. L.*, VIII, 13368.
3. *C. I. L.*, VIII, 8369.
4. *C. I. L.*, VIII, 10355.
5. *C. I. L.*, VIII, 6356, 6357.

comte d'Afrique, et les *gentes foederatae*, nom que leur donnent les codes, les φοιδεράτοι des auteurs.

Les chefs de ces *gentes*, qui ont remplacé les *principes*, ont déjà les mêmes attributions et le même genre de puissance et de dépendance qu'auront ceux de l'époque byzantine.

En effet, ce qui caractérise principalement le IVe et le Ve siècle, jusqu'à l'invasion vandale, c'est :

1° La recrudescence de la puissance des chefs indigènes et la prétention de certains d'entre eux à occuper les plus hautes dignités romaines, comme Gildon, comte d'Afrique[1], sans quitter leur pays ;

2° Le paiement aux chefs ordinaires, par le gouverneur, comte d'Afrique, d'annones destinées à l'entretien de leurs troupes, qui sont censées, sans quitter leur commandement, passer au service de l'empire ;

3° La création de *limitanei* recrutés parmi les *gentiles*[2] et qui défendent les fossés et les postes de la frontière ;

4° L'empire ouvert aux *laeti*, barbares ou plutôt alliés qui viennent de bonne volonté se fixer en masse à l'intérieur du territoire romain ;

5° La part prise par les chefs et peuples

1. *Code Théod.*, IX, 7.

2. *Code Théod.*, VII, 15, 1. Mommsen, *Hermès, loc. cit.*, p. 216. Ces *gentiles* sont des barbares assimilés à l'empire, mais restant sous la conduite de leurs chefs dans les *gentes*.

indigènes dans les luttes religieuses de l'Afrique.

On reconnaît à tous ces symptômes que les *gentes* et leurs chefs sont maintenant intimement associés à la vie publique romaine; mais ils y jouent un rôle souvent dissolvant. En religion, ils soutiennent les hérésies; les donatistes s'enrôlent en masse sous les ordres de Firmus, puis sous ceux de Gildon et d'Optat de Milève[1].

Il en était sans doute ainsi dans tout l'empire, et ce dut être en considérant les *gentiles* comme un élément de troubles dans l'empire que Valentinien et Valens défendirent sous peine de mort les mariages entre les Romains ou provinciaux et les *gentiles*[2].

Les chefs recevaient l'investiture, car Procope dit que c'est d'après une coutume antérieure à l'invasion vandale que Bélisaire reprend l'usage d'en donner les ornements (σύμβολα).

Il existait certainement au IVe siècle des traités (*foedera*) passés entre le gouverneur romain et les *gentes*.

En effet, d'une part, une novelle de Théodose II appliquée en Libye est relative aux annones à payer aux *limitanei* et aux *gentes foederatae*.

1. Le donatisme était déjà un mouvement d'origine numide (Saint Augustin, *Pastorum tractatus*).

2. *Code Théod.*, III, XIV, 1. Voir le commentaire de Godefroid, *Code Théod.*, t. I, p. 307. Cette constitution a dû s'appliquer à l'Afrique, où Théodose avait vaincu Firmus.

L'existence des *limitanei* au temps de Dioclétien[1] fait remonter le paiement de ces annones aux débuts du bas empire.

Le règlement en est confié aux officiers des frontières, *praepositi*, sous le commandement des *duces limitum*.

Les empereurs Théodose II et Valentinien III prennent les mesures les plus sévères pour en empêcher tout détournement.

Toute concussion, tout emploi injustifié de ces deniers publics (*pecunia sacra*) sont punis de mort (*poena gladii*), sans espoir de salut pour les officiers de la frontière (*principes castrorum et praepositi*). Tout détournement entraîne le paiement d'une solde quadruple aux *limitanei* et aux *gentes foederatae*, qui, selon l'édit impérial, ont souvent préservé l'empire d'agressions belliqueuses[2].

L'engagement pris en retour par les chefs, dans ces traités, est celui de donner leurs troupes pour la défense de l'empire. Tantôt ils les commandent eux-mêmes, comme Gildon et Maxizel, tantôt ils fournissent des troupes servant sous

1. Cagnat, *loc. cit.*, p. 742. Les *praepositi* ont dû avoir à cet égard, comme le remarque M. Cagnat, une fonction analogue à celle des *praefecti gentium*.

2. *Novellae Theodosii*, de 443, tit. XXIV, 2, 5, ex. Hœnel : « De Saracenorum vero foederatorum aliarumque gentium annonariis alimentariis nullam penitus eos decerpendi aliquod vel auferendi licentiam habere concedimus » (adressée au *magister officiorum*).

des officiers romains[1]. Ils étaient eux-mêmes placés sous la haute direction du comte d'Afrique, et, lorsque celui-ci se permettait des injustices à leur égard, comme fit Romanus pour Firmus, il leur était quelquefois difficile d'avoir recours à l'empereur[2].

Les Byzantins ne feront plus tard que reprendre toute cette organisation d'avant l'invasion vandale. Les soldats *limitanei* sont soit des vétérans, soit des *gentiles*[3]; une constitution d'Honorius et de Theodosius, adressée en 409 au vicaire d'Afrique[4], fixe leurs avantages et obligations; leurs terres sont déchargées de tout impôt; elles peuvent devenir *optimo jure*, comme celles des Romains et des vétérans[5], devenir patrimoniales, mais à condition que l'entretien des limites, fossés, forts de la défense soit assuré et que la défense elle-

1. Cagnat, *loc. cit.*, p. 746; Ammien Marcellin, XXIX, v, les Mazices sous Théodose.

2. Ammien Marcellin, XXIX; Zozime, *Hist.*, IV, 16.

3. *Theodosii novellae,* XXIV. La constitution est applicable à la Libye, sans doute parce qu'elle ne peut pas, pendant l'invasion vandale, s'appliquer à toute l'Afrique.

4. *Code Théod.,* VII, xv, 1. Adressée à Gaudentius, vicaire d'Afrique.

5. *Code Théod.*, VII, xv, 1 : « Propter curam munitionemque limitis atque fossati; alioquin sciant, haec spatia vel ad gentiles, si potuerint inveniri, vel arte ad veteranos esse non immerito; limitas ei qui possuit et castra et civitates limitis defendere et terras colere. » Un titre du *Code de Justinien,* I, 27, montre que le rôle des *limitanei* est resté le même sous l'empire byzantin.

même ne présente pas de doute. Les *gentiles* qui sont ici placés sur la frontière rappellent, par leur rôle militaire, ceux qui occupaient des *kastella* à l'époque des *principes* et des *praefecti*.

Les *laeti*, au contraire, pénètrent dans l'intérieur de l'empire en s'engageant à suivre la fortune de Rome. Ils reprennent les terres incultes et doivent le service militaire[1], comme les tribus qui ont de tout temps demandé des terres à l'intérieur de l'empire.

L'époque byzantine présente la même organisation des *gentes foederatae* que l'époque précédente.

Elle est plus connue grâce au récit des campagnes de Bélisaire et de Solomon par Procope[2] et à l'exposé du commencement de celle de Jean Troglita qui fait l'objet du poème de Corippus[3].

La figure des chefs de cette époque frappe d'abord. Ils sont tout à la fois à demi civilisés, en rapports constants avec les généraux byzantins, avides des honneurs impériaux et en même temps d'une sauvage indépendance et d'une perfidie africaine ; ils rappellent les types de Firmus, de Gildon et de Maxizel[4].

1. *Code Théod.*, XIII, tit. XI, 9 : « Romanam felicitatem sequentes imperium Romanum, contulerant... »

2. Procopii *de Bello Vandalico (Corp. script. byzant.)*.

3. *Monumenta Germaniae historica*, 1878. Corippi *Johannidos*.

4. Un chapitre plein d'intérêt est consacré par M. Diehl à

Le changement qui s'est opéré depuis un siècle consiste surtout dans la multiplication de ces chefs assez puissants pour soutenir une guerre[1].

Ils se rencontrent dans toute l'Afrique du Nord, Mastigas dans la Maurétanie, Orthaias dans le Hodna, Iabdas dans l'Aurès, Cutzinas, Antalas dans la Byzacène.

La multiplication de ces petits royaumes dut avoir pour cause la désorganisation du pays par les Vandales. Ceux-ci avaient établi une sorte de régime féodal, comme l'a fort judicieusement remarqué le capitaine Ragot à propos de l'organisation de la Zeugitane par Genséric[2]. Les rois vandales avaient créé de grands domaines pour leurs chefs; ils avaient laissé les chefs maures étendre les leurs en même temps, et il semble que tout le poids de la défaite ait porté sur la population des villes et des campagnes civilisées qui avaient fui en Sicile et dans les îles[3]. Après la conquête faite, les rois vandales avaient déchargé le pays de ses impôts, ne demandant à leurs vassaux que le service militaire et les marchandises

décrire la figure de ces chefs dans une étude sur la domination byzantine en Afrique, parue dans la *Byzantinische Zeitschrift* en janvier 1895.

1. Iabdas, dans l'Aurès, a toute une armée et commande des forts. Proc., *De B. V.*, II, 19; Ἐτύγχανε δὲ φρούριον οἰκοδομησάμενος ἐν Αὐρασίῳ Ζερβούλην ὄνομα.

2. Ragot, *Le Sahara de Constantine*, p. 134.

3. Procope, *De B. V.*, II, 23, 16.

dont ils pouvaient avoir besoin et qu'ils consommaient sur place[1].

L'Afrique avait respiré, n'ayant plus à supporter les exigences du fisc romain. On comprend ce qu'un pareil régime avait développé d'indépendance dans le pays. Les chefs maures continuaient à être les alliés (ἐπιτήδειοι) des rois vandales et peut-être même à recevoir l'investiture de Rome, car Procope nous dit que c'était une ancienne coutume pour les chefs maures de ne se croire consacrés que s'ils avaient reçu de l'empereur romain les signes du pouvoir[2]; mais les Vandales avaient laissé se relâcher l'influence autrefois exercée par Rome. Les rois maures, complètement indépendants, touchaient pour eux-mêmes les impôts de leurs provinces, comme Mastigas en Maurétanie[3], et la tâche la plus malaisée, pour les Byzantins, fut le rétablissement des impôts. Les populations, dit Procope, ne trouvaient plus équitables ni supportables ceux qui avaient été autrefois établis par les Romains, mais que Genséric, dès le début de son règne, avait supprimés en bouleversant toute l'organisation antérieure[4].

1. Proc., *De B. V.*, II, 23, 16. Οὐκ ἐς ἑτεράν τινα δαπάνασθαι χώραν ἐμπορία τῇ τῶν ἐπιτήδειων.

2. Proc., *De B. V.*, I, 25. Νόμος γὰρ ἦν Μαυρουσίων ἄρχειν μηδένα, κἄν Ῥομαίοις πολέμιος ᾖ, πρὶν ἂν αὐτῷ τὰ γνωρίσματα τῆς ἀρχῆς ὁ Ῥομαίων βασιλεὺς δοίη.

3. Proc., *De B. V.*, II, 20. Μαστίγας ξύν Μαυρυσίοις τοῖς αὐτοῦ ἵδρυτο, ... τε καὶ φόρου ὑποτελῆ.

4. Proc., *De B. V.*, II, 8. Ἐπειδὴ δὲ τῶν ἐπὶ Διβύης, χωριών τοὺς

Mais ces chefs maures se considèrent toujours comme vassaux ou même sujets (δοῦλοι) de l'empire, et, dès que Bélisaire arrive en conquérant, ils lui demandent la reconnaissance de leurs droits et l'investiture royale. Ils reconnaissent en principe les droits de Byzance succédant à ceux de Rome. Les symboles de l'investiture sont, à l'époque byzantine : une verge d'argent, un bonnet argenté avec une couronne de bandelettes, un manteau blanc s'agrafant sur la droite à la manière thessalienne, une tunique blanche avec des broderies, une chaussure dorée[1].

On n'y retrouve plus les deux pièces principales de l'investiture des rois numides.

L'investiture fait d'un chef un vassal plus fidèle de l'empire et y rattache sa nation. Les Maures leucocèthes entourent Leptis Magna avec une grande armée et demandent les symboles de l'investiture pour que la paix soit consolidée[2].

Les chefs livrent leurs enfants comme otages[3];

φόρους οὐκέτι ἦν ἐν γραμματείοις τεταγμένους εὑρεῖν, ἧπερ αὐτοὺς ἀπεγράψαντο ἐν τοῖς ἀνώ χρόνοις Ρωμαῖοι, ἅτε Γιζεριχου ἀναχαιτισαντός τε καὶ διαφθέιραντος κατ' ἀρχας ἅπαντας.

1. Ἔστι δὲ τὰ ξύμβολα ταῦτα, ῥάβδος τε ἀργυρᾶ κατε χρυσωμένη και πῖλος ἀργυροῦς οὐχυλην τὴν κεφαλὴν σκέπων,... καὶ τριβώνίον τι λευκὸν ἐς χρυσῆν περόνην κατὰ τὸν δε ξιόν ὦμον · συχλαμύδος σχήματι θετταλῆς ξυνιόν, χιτών τε λευκός, ποικίλματα ἔχων, καὶ ἀρβύλη ἐπίχρυσος.

2. Proc., *De B. V.*, II, 21. Ὅπως ὁ Σεργιος δῶρα καὶ ξύμβωλα σφίσι τὰ νομιζόμενα δοὺς τὴν εἰρήνην κρατύνηται.

3. Proc., *De B. V.*, I, 25. Εἰσί δὲ οἵ και τοὺς παῖδας ἐν ὁμήρων παρείχοντο λόγω.

c'est avec le général byzantin qu'ils traitent, mais ils ont recours à l'empereur quand ils se croient lésés[1].

Ils ont d'ailleurs, comme tous les chefs barbares alliés de cette époque, une tendance à intervenir dans l'administration de l'empire. Antalas demande la révocation pour exactions du général commandant la Libye, dont les pouvoirs correspondent à ceux du comte d'Afrique[2]. Ils s'arrogent ce droit d'intervention, sans doute, parce qu'ils reçoivent les titres et les degrés de la hiérarchie byzantine; ils sont appelés *duces*, *magistri militum;* ils sont *patrices*[3]. Ils portent encore les noms de *principes*, *principes gentium*, *auctores*, *ductores*, *praefecti*, *praefecti gentium et castrorum*, titres qui n'ont plus de sens précis ni la même signification que deux siècles plus tôt[4].

1. Proc., *De B. V.,* II, 22. Lettre d'Antalas à Justinien.

2. Id. Ἄλλον δὲ στρατηγὸν ἐς Λιβύην πέμπε.

3. Corippi *Johannidos,* VI, 697, 267; VII, 268, 289; VIII, 270. *Dux erat egregius.*

4. En effet, le titre de *princeps* alterne avec ceux de *ductores, ductores gentium;* les *praefecti* sont *praefecti* simplement ou *praefecti gentium* ou *castrorum,* et ces titres ne sont pas donnés aux mêmes personnes.

Corip. *Joh.,* VI, 697 :

« Dux erat egregius, ductoris nomine fulgens
Nec virtute minor, Romanis clarus in armis. »

IV, II, 63 :

« ... Occubuit princeps... Ierna.
Marmaridum rex. »

Ils continuent à être divisés entre eux comme du temps de Firmus et de Gildon et fournissent des troupes les uns contre les autres. Solomon est excité contre Iabdas par deux autres chefs, Massonas et Orthaias[1].

Ils sont liés à Rome par des alliances (σπονδαῖς πεπονθότες[2]) ; au titre de συμμάχοι se joint dans les auteurs celui de φοιδεράτοι[3].

Ils rentrent dans le cadre général des fédérés du bas empire[4]. Corippus dit qu'ils ont des traités, *foedera habent*[5], qu'ils sollicitent du général byzantin, et ces traités comportent toujours les deux mêmes clauses principales qu'avant l'invasion vandale.

La première est le paiement d'annones appelées dans Procope σιτήσεις ou annones alimentaires qui sont versées dans les mains des chefs, mais

VII, 279 :

« Omnia castra simul praefectus Bezina ducit. »

IV, 545 :

« Ibat Ifisdaias, gentis praefectus et auctor...
Militiae ducibusque placens, magnoque magistro. »

1. Proc., *De B. V.*, II, 13. Ὥρμων δὲ Σολόμωνα ἐπὶ τὸν Ἰάβδαν Μαυρουσίων ἄρχοντες ἕτεροι, Μασσωνᾶς τε καὶ Ὀρταίας, τῆς σφετέρας ἔχθρας ἕνεκα.

2. Proc., *De B. V.*, II, 22. Μαυρούσοι δέ ἐν σπονδαῖς πεπονθότες.

3. Proc., *De B. V.*, I, 11. Ἐν δέ δὴ φοιδεράτοις πρότερον μὲν μόνοι βάρβαροι κατελέγοντο ὅσοι οὐκ ἐπὶ τὸ δοῦλοι εἶναι, ἀλλ' επι τῇ ἴσῃ καὶ τῇ ὁμοίᾳ ἐς τὴν πολιτείαν ἀφικοιντο.

4. Mommsen, *Hermès*, 1889, p. 216 et sq.

5. *Joh.*, VII, 64 à 69 : VI, 404 :

« ... Tua foedera patres
Gentis amant optantque simul. »

destinées à l'entretien de leurs troupes, qui sont supposées passer au service de l'empire[1].

Lorsque ces annones ne leur sont pas payées régulièrement, ils les réclament violemment et se révoltent.

Antalas, dans sa lettre à Justinien, demande la révocation du *magister militum* Sergius, successeur de Solomon, qui n'a pas acquitté, dit-il, les annones promises par Bélisaire et par l'empereur[2]. Déjà, antérieurement, le même Antalas s'était plaint du détournement d'annones par Solomon[3]; on se demande si ces réclamations n'étaient que des prétextes de révoltes, mais, en se rappelant les mesures sévères prises par les empereurs Théodose et Valentinien contre le détournement des annones, on peut penser que les généraux byzantins moins surveillés les gardaient peut-être pour l'entretien de leurs troupes ou pour eux-mêmes.

La contre-partie du *foedus* est la fourniture de troupes auxiliaires par les chefs des *gentes*. Ces troupes sont de deux sortes : ou bien les *gentes* envoient leurs détachements qui servent sous les

1. Mommsen, *Hermès*, p. 220. — Proc., *De B. V.*, II, 21.

2. Proc., *De B. V.*, II, 22. Οὐ γὰρ ὅσον με τῶν σιτήσεων ἀποστερεῖν ἔγνω, ὥσπερ μοι πολλῷ πρότερον χρόνῳ Βελισάριός τε διώρισε καὶ αὐτὸς δέδωκας.

3. Proc., *De B. V.*, II, 21. Ὅτι τε τὰς σιτήσεις, αἷς αὐτὸν βασιλεὺς ἐτετιμήκει Σολόμων ἀφεῖλετο. — Mommsen, *Hermès*, 1889, p. 220, *Die Festsetzung*.

officiers byzantins[1], et il y a toujours aussi des auxiliaires indigènes dans les rangs de l'armée grecque; ou bien, et c'est ce qui frappe le plus dans le récit de Corippus, les chefs conduisent des nations entières combattre sous leurs ordres.

Contre Antalas s'est levé tout un groupe de *gentes* alliées; sous la conduite de Cusina, prince fidèle, marchent les nombreux détachements des Maures[2]; Iabdas, avec son fils, amène douze mille combattants[3]; mais Isfidaias, bien plus puissant, conduit toute une nation sauvage dont il est à la fois le chef en temps de paix et le commandant en temps de guerre[4].

Ces rassemblements de nations fidèles, qui constituent une bonne partie de l'armée byzantine, ne

1. Corippi *Johannidos,* VII, 64 :
« ... Hanc fortis, collige, ductor
Et vires reparare jube, gentesque require
Alterna de parte ciens, quae nostra fideles
Foedera semper habent. »
Proc., *De B. V.,* II, 15. Ἦσαν δὲ ἡγεμόνες φοιδεράτων μὲν Μάρκελλος και Κύριλλος.

2. Corip. *Joh.,* VII, 264 :
« Innumerasque acies Maurorum in proelia ductor
Cusina fidus agit. »

3. Corip. *Joh.,* VII, 277 :
« ... Iabdas
Cum nato comites bis senis millibus armans. »

4. « Ibat Isifdaias, gentis praefectus et auctor
Quem fera gens sequitur...
Militiae ducibus placens, magnoque magistro. »

se font pas toujours sans difficultés ; il faut parfois faire aux alliés de grands dons en argent[1], ainsi que cela se pratiquait dans le début pour les rois. Mais la faiblesse de l'organisation byzantine résulte de ce que le général qui gouverne l'Afrique doit, pour subvenir aux dépenses, charger les provinces, à peine reconquises, d'impôts qu'elles ne sont plus habituées à supporter[2], de ce que la suspension momentanée du paiement des annones alimentaires entraîne la révolte des chefs, et de ce que ceux-ci, ayant obtenu les dignités byzantines, veulent intervenir dans le commandement des troupes, ainsi que nous l'avons vu.

Mais en même temps, maîtres sur leur territoire, où ils lèvent des impôts et lèvent leurs troupes, vassaux de Rome seulement, ces chefs ont repris le nom de rois que leur donnent les auteurs et une inscription. Corippus parle d'un roi des Marmarides[3], de rois libyens[4], et emploie pour les chefs l'expression de *regentes*, regnants. Procope parle d'un roi des Maures, Masuna, peut-

1. Proc., *De B. V.*, II, 13. Σολόμων δὲ Μαυρουσίων τε τοὺς συμμάχους δωρησάμενος χρήμασι μεγάλοις.
2. Proc., *De B. V.*, II, 20. Ἐπειδὴ Μαυρούσοι ἀνεχώρησαν ἐκ Νουμιδίας νικηθέντες, Ζάβην τὴν χώραν,... τῇ Ῥωμαίων ἀρχῇ ἐς φόρου ἀπαγωγὴν προσεποιήσατο.
3. Corip. *Joh.*, IV, 1163 :
« Occubuit princeps... multa inter milia Ierna
Marmaridum rex ille ferus quondamque superbus. »
4. Id., II, 44.

être le même que celui qui, dans une inscription d'Altava (Lamoricière), est appelé *rex gentium Maurorum et Romanorum*[1] : il a autour de lui des officiers à demi romains, à demi indigènes, préfet, procurateur, qui lui font une dédicace à propos de la construction d'un camp fortifié; M. Gaston Boissier le compare à nos rois mérovingiens[2].

CONCLUSION.

L'histoire de l'occupation romaine et byzantine en Afrique, qui dura sept siècles, si l'on veut y comprendre l'invasion vandale, fait ressortir la constance de la politique romaine reprise par les Byzantins.

Nous avons indiqué le double but de cette politique : d'une part, attacher à la culture du sol les indigènes fixés à l'intérieur de la province romaine; d'autre part, cantonner, soit à l'intérieur soit à l'extérieur du territoire conquis, les tribus turbulentes, les surveiller et s'entourer d'une zone de ces tribus alliées qui doivent prêter leur concours à la défense du territoire.

Dès le début, les rois alliés qui s'associent à l'œuvre de la conquête romaine jouent le rôle qui sera plus tard dévolu aux chefs des *gentes* ou *prin-*

1. *C. I. L.*, VIII, 9835.
2. Gaston Boissier, *L'Afrique romaine*, p. 310.

cipes, puis aux chefs du bas empire, *reges* ou *duces*.

Dès le début aussi, Rome recrute des soldats, des cavaliers principalement, parmi les indigènes et réclame en même temps le concours des forces de ses alliés en cas de guerre.

Ce qui caractérise la politique romaine, c'est la persistance de ses procédés.

Cela tint à ce que l'Afrique fut occupée, mais jamais complètement conquise. En effet, il resta toujours des Barbares, c'est-à-dire des tribus qui n'avaient pas accepté le joug, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire conquis.

Dès que la puissance romaine faiblissait, les tribus alliées reprenaient le parti des Barbares.

V. Duruy dit que trois causes rendaient les révoltes inévitables[1] : 1° la configuration du pays, qui offrait tant de retraites inexpugnables ; 2° le gouvernement par les indigènes (les alliés), dont Rome tira toujours un excellent parti, mais qui avait aussi ses dangers, parce que la fidélité des chefs nationaux se laissait parfois ébranler ; 3° l'habitude de porter les armes, que les Maures et les alliés conservèrent.

Aussi la défense militaire et la politique des alliances occupèrent constamment les gouverneurs romains.

1. Duruy, *Histoire romaine*, V, 471.

Pour arriver à pacifier le pays, Rome poussa des pointes très hardies dans le désert d'où revenaient les nations barbares à l'assaut de ses frontières; mais, moins heureuse que nous, elle ne put jamais y occuper que des points stratégiques isolés.

Sa véritable défense était non seulement dans son armée, mais dans l'organisation des nations alliées, surveillées par elle et intéressées au sort de l'empire.

Nous nous sommes attaché à mettre en lumière le rôle que jouèrent ces nations depuis les royaumes numides et maurétaniens jusqu'aux peuples turbulents dont l'empire byzantin dut payer très cher les services.

Mais, ce qui est plus remarquable que l'organisation militaire des Romains et ce qui a moins attiré l'attention, c'est la situation faite aux indigènes sujets de Rome à l'intérieur des provinces.

Ils furent, dès la formation de la province d'Afrique, attachés de force à la culture du sol, et il y eut deux sortes de cultivateurs indigènes sur le territoire conquis ou annexé :

1° Ceux qui cultivaient leurs terres pour eux-mêmes, avec la charge d'acquitter les impôts établis par le vainqueur, principalement le *stipendium*, impôt en argent réparti sur tout le pays, d'où le nom de stipendiaires vint à ces petits cultivateurs;

2° Ceux qui habitaient sur le territoire des grands domaines et avaient à s'acquitter de corvées et de dîmes en nature, et qui, en outre de leurs champs, pour lesquels ils devaient des redevances à l'État et au propriétaire ou locataire du domaine, avaient à cultiver une partie des terres réservées à ce dernier.

Les uns comme les autres ne pouvaient quitter leurs champs sans fournir des remplaçants, et de cette façon la culture du pays était assurée.

Rome, qui avait tiré parti de l'ancienne population cultivatrice pour faire rendre le plus possible au sol des provinces, sut encore s'assimiler plus complètement une partie des Africains, et à cet égard elle fit une œuvre dans laquelle nous avons jusqu'ici échoué, sans doute parce que nous n'avons pas également intéressé les indigènes à devenir Français.

Déjà Cicéron parlait de la faveur faite aux Africains, auxquels on accordait le droit de cité et le *jus honorum* à Rome même. Cette politique libérale, accentuée par Auguste et surtout par les Antonins, permit aux Africains, partout où ils se trouvaient en nombre, riches et puissants, d'aspirer à la cité romaine. Des communes romaines s'organisèrent même avec un peuple complètement africain, et cela se produisit non seulement dans les pays déjà civilisés par Carthage, mais parmi des tribus d'abord nomades et qui s'étaient

définitivement fixées. C'est l'un des faits les plus importants, il nous semble, de l'histoire romaine en Afrique.

Les avantages attachés au titre de citoyens, droit de propriété, droit aux honneurs, dispenses d'impôts, étaient de ceux qui pouvaient être facilement appréciés par tous et tenter l'ambition des plus heureux parmi les habitants du pays.

Aussi on peut dire qu'il n'exista pas un abîme infranchissable entre les indigènes et la civilisation romaine. Au contraire, les indigènes alliés ou sujets de Rome (mais il semble que ce fut plus facile pour les alliés) pouvaient aspirer à devenir citoyens; ainsi les vaincus prirent part à la vie publique des vainqueurs; et ce mouvement ascensionnel vers la civilisation se continua certainement pendant tout le temps de la grande puissance romaine, c'est-à-dire jusqu'au IV[e] siècle.

A partir de cette époque, les troubles religieux bouleversèrent le pays, et les révoltes se multiplièrent; la situation des cultivateurs dut devenir plus précaire, et on vit des révoltes comme celle des Circoncellions, qui trouva parmi eux ses plus nombreux adeptes.

En un sens, le goût de la civilisation s'était encore plus développé chez les alliés dont les grands chefs aspirèrent à posséder les titres honorifiques de la hiérarchie du bas empire et à en exercer les commandements.

Plus tard, ils voulurent être vassaux de Byzance, mais la faiblesse du gouvernement byzantin l'obligea, malgré le génie de ses généraux, à acheter à prix d'argent les services des alliés; ceux-ci, se trouvant lésés, se révoltèrent constamment. Ainsi se prépara la désorganisation définitive de l'Afrique.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE

L'ABBAYE DE CORBIE.

Par M. Maurice Prou, membre résidant.

Lu dans la séance du 27 novembre 1894.

Au nombre des droits reconnus à l'abbé de Corbie se trouvait celui de frapper monnaie. Une liste des rentes, redevances, droitures, coutumes et seigneuries « que me sires li abbes de Corbie a en le vile de Corbie par raison de l'eglise comme sires de le vile, » dressée au XIIIe siècle et transcrite dans le Cartulaire noir de l'abbaye de Corbie[1], porte : « Item, li devant dis me sires li abbes puet faire monnoie a Corbie, si comme li rois tesmongne par ses letres[2]. » Les lettres

1. Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 11.

2. Ibid., fol. 12. Voyez aussi la déposition du procureur du couvent de Corbie lors d'une enquête faite par des commissaires royaux en vertu d'un mandement du 21 mai 1308 : « Item, ledite eglise puet faire monnoye à Corbye si comme li roys tesmoigne par ses lettres. » Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 234. Ce texte a été publié par Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. I, p. 287.

royaux invoquées ici sont des lettres de Philippe-Auguste[1]. Mais quelques documents écrits et les monuments numismatiques, maintes fois publiés, établissent que l'exercice du droit de monnayage par les abbés de Corbie remonte plus haut que le XIIe siècle, sans qu'il soit possible d'en saisir l'origine.

Le privilège d'immunité accordé au monastère de Corbie immédiatement après sa fondation par le roi Clotaire III (6 sept. 662)[2], confirmé[3] et même amplifié[4] par ses successeurs, n'entraînait en aucune façon le droit de frapper monnaie. L'immunité, si elle avait pour effet de soustraire dans certaines limites l'église qui l'avait obtenue à l'action des officiers royaux, ne créait pas pour elle de nouveaux droits. Mais elle fut le point de départ de divers empiétements des églises sur le pouvoir royal et spécialement sur le fisc, parmi

1. Voyez Pièces justificatives, nº II.

2. *Monumenta Germaniae historica, Diplomata* (in-fol.), t. I, p. 36, nº 40. L'authenticité de ce diplôme de Clotaire III a été contestée par M. Krusch dans la préface de la *Vita sanctae Balthildis, Monum. German. histor., Scriptores rerum merovingicar.*, t. II, p. 476. Mais il est certain que, dès avant l'époque où apparaissent les premières monnaies de Corbie, cette abbaye jouissait de l'immunité.

3. Voyez les diplômes de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux indiqués par Sickel, *Acta regum et imperatorum Carolinorum*, nos P 33, K 3, L 46.

4. Spécialement par Charles le Simple, qui étendit l'immunité au *castellum* (diplôme du 10 novembre 901).

lesquels il en est un qui a pu avoir pour résultat la création d'ateliers monétaires sur le territoire de l'immuniste. En effet, il était interdit aux agents royaux de pénétrer dans les limites de l'immunité pour percevoir les revenus du fisc, spécialement les tonlieux. A l'origine, le produit de ces impositions était remis par l'abbé au fisc; mais souvent aussi les rois, par une clause spéciale introduite dans le privilège d'immunité, abandonnèrent à l'église les sommes provenant de la perception des tonlieux sur ses domaines. Et là même où cet abandon ne fit pas l'objet d'un acte spécial, il se produisit cependant et fut tacitement consenti par la royauté. Il est certain qu'à Corbie, au XIII[e] siècle, les tonlieux étaient perçus au profit de l'église : « Item, tous li tonlieus des denrées c'on vent et acate en le dite vile et des markeandises est a le dite église, ne nus autres n'i a riens[1]. » La perception du tonlieu entraîna la juridiction du marché. Une bulle du pape Pascal II, du 29 mai 1107, constate que l'abbaye de Corbie possédait le marché de cette ville; le roi Philippe I[er] avait même accordé un sauf-conduit général à tous les marchands qui s'y rendaient[2]. Ce marché, sans doute, était d'institution très ancienne et depuis longtemps placé sous la puissance de l'abbé; l'attri-

1. Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 234.
2. A. Thierry, *Recueil des monuments inédits de l'hist. du Tiers-État*, t. III, p. 421.

bution du tonlieu à l'église avait été nécessairement suivie du transfert du droit de marché du roi à l'église. Or, le marché, le tonlieu et la monnaie étaient au IXe siècle si étroitement liés qu'on pourrait les dire les parties d'un même tout. L'établissement d'un marché, la perception des tonlieux, la frappe des monnaies sont des droits, ou plutôt des privilèges (car ils sont un démembrement des droits régaliens), dont la concession fait le plus souvent de la part du souverain l'objet d'un seul et même acte.

On ne voit pas en effet quel avantage c'eût été pour une église d'obtenir le droit de marché si du même coup les tonlieux, qui en formaient le principal revenu, ne lui avaient été attribués. Aussi dans certaines chartes de concession du *mercatum*, l'octroi des tonlieux n'est pas mentionné; il était sous-entendu. La *moneta* était le corollaire du *mercatum*. Il était nécessaire que les marchands eussent à leur portée un lieu où ils pussent s'approvisionner de deniers et échanger, soit celles de leurs monnaies qui n'avaient pas cours, soit des lingots de métal contre de l'argent monnayé. Un privilège de Louis le Pieux pour le monastère de Corvei[1] montre assez le lien étroit qui unissait le *mercatum* à la *moneta*.

1. Diplôme du 1er juin 833; Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, no 893; fac-similé de l'original dans H. von Sybel et Th. Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen*, livr. I, pl. 6.

L'empereur permet aux religieux d'établir un atelier monétaire dans leur abbaye, mais à la condition que les pièces fabriquées seront des pièces royales; ainsi l'entend l'empereur quand il décide qu'il y aura dans le monastère une monnaie publique dont les bénéfices reviendront aux moines : « Monetam nostrae auctoritatis publicam ultra ibi semper inesse Christo militantibus proficuam statuimus. » Ce qu'il importe de retenir ici de ce document, c'est la raison qui détermine l'empereur à accorder ce privilège à l'église de Corvei, à savoir qu'il n'y a dans la région aucun lieu de marché « quia locum mercationis ipsa regio indigebat; » dès lors, les moines ne peuvent s'approvisionner de l'argent nécessaire à leurs besoins. Par un diplôme du 20 janvier 856, Louis le Germanique abandonna à l'église de Worms divers droits royaux, parmi lesquels le tonlieu et la monnaie de la cité de Worms[1]. Cet acte est suspect; on peut cependant l'invoquer quand il s'agit non de prouver le fait spécial de l'octroi d'un privilège à l'église de Worms, mais le fait général de l'union du marché et de la monnaie; car, s'il est faux, sa composition ne peut être très postérieure à sa prétendue date. Mais voici un privilège dont l'authenticité ne paraît pas contestable : celui que Lothaire II délivra le 28 juillet 861 à l'ab-

1. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n° 1373.

baye de Prüm[1], et par lequel il l'autorise à établir un marché et une monnaie à Romersheim et à en percevoir le tonlieu. En Allemagne, à partir du xe siècle, il est de règle que la *moneta*, le *mercatum* et le *teloneum* fassent l'objet d'un même privilège, et que jamais l'empereur ne concède l'un de ces droits sans les deux autres. Citons aussi quelques exemples relatifs au royaume de France. Par acte du 1er novembre 871, Charles le Chauve retira du *comitatus* la monnaie de Besançon pour la transférer avec les marchés et le tonlieu à l'église Saint-Étienne, représentée par l'évêque Arduic[2]. En 873, même libéralité à l'égard d'Isaac, évêque de Langres, abbé de Saint-Étienne de Dijon, et à ses successeurs, relativement aux monnaies et marchés de Langres et de Dijon[3]. Il paraît établi que généralement la perception des tonlieux, l'établissement d'un marché, la frappe de la monnaie sont trois droits connexes qui sont concédés ou exercés simultanément. Si donc, à la faveur de son privilège d'immunité, l'abbaye de Corbie a pu entrer en possession du tonlieu, le marché et le monnayage ont suivi.

Cette hypothèse deviendrait inutile si l'on découvrait un diplôme royal de concession du marché

1. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n° 1260.
2. A. Castan, *Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon*, dans *Revue numismatique*, 1891, p. 47.
3. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 643.

et de la monnaie à l'abbaye de Corbie. La liste qu'a donnée Lelewel[1] des privilèges monétaires s'ouvre par l'indication d'un privilège de « Louis le Débonnaire à l'abbaye de Corbie, » mais sans aucune référence. Comme cet auteur ne parlait pas à la légère, on pourrait être disposé à croire qu'il a eu sous les yeux un privilège aujourd'hui perdu. Ainsi il mentionne plus loin un privilège de Charles le Chauve à Arduic, évêque de Besançon; on pouvait douter de l'exactitude de son affirmation, car ce privilège avait disparu; M. A. Blanchet l'a retrouvé récemment dans les archives du Cabinet des médailles. Mais il faut noter que Lelewel a dû puiser son renseignement dans Duby[2] ou encore dans Dunod[3]. Il n'en va pas de même pour le prétendu privilège de Corbie, qu'aucun auteur n'a mentionné et qui, s'il a jamais existé, n'était plus connu même à Corbie dès le XIIIe siècle. Nul doute en effet que, si le moine qui a rédigé à cette époque la liste des droitures de l'abbé de Corbie avait eu sous les yeux un privilège de l'empereur Louis, il l'eût invoqué plutôt que les lettres de Philippe-Auguste. Cependant il y a une base à l'indication de Lelewel; si l'on remarque dans sa liste de privilèges monétaires l'absence du diplôme de Louis le Pieux

1. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 136.
2. Duby, *Traité des monnoies des barons*, t. I, p. 11.
3. Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. II, p. 77.

pour le monastère de Corvei en Westphalie[1], on demeurera convaincu que c'est ce diplôme qu'il a attribué à Corbie, rapportant à l'ancien monastère de Corbie un document qui s'applique au nouveau. La confusion s'explique d'autant mieux que l'une et l'autre abbaye portaient le même nom[2].

S'il est difficile de déterminer la voie par laquelle l'abbaye de Corbie est arrivée à acquérir le droit de frapper monnaie, il ne l'est pas moins de fixer la date à laquelle elle a commencé d'émettre des espèces à son nom.

Il y a un tiers de sol de l'époque mérovingienne aux légendes *Racio Sancti Petri* et *Racio ecclesie*[3] qu'on a attribué à Corbie. Mais, bien que le style de cette monnaie ne répugne pas à la région du Nord et présente quelque analogie avec celui d'un tiers de sol d'Amiens au nom de

1. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, nº 893.

2. Il est vrai que l'original du diplôme reproduit dans les *Kaiserurkunden in Abbildungen*, livr. I, pl. 6, porte « Corbagense monasterium, » mais les éditeurs du XVIIIe siècle, spécialement Schaten, *Annalium Paderbornensium pars Ia*, p. 91, donnent « Corbeiense monasterium. » Il est probable d'ailleurs que Lelewel n'a pas lu le diplôme et s'est contenté d'une analyse, car les mots « in Saxonia, » par lesquels l'emplacement du monastère est déterminé, lui auraient évité une erreur.

3. *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale, Les monnaies mérovingiennes*, nº 1116. — A. de Belfort, *Description générale*, nº 4036.

Clovis II[1], il n'est pas si nettement caractérisé qu'il suffise à rendre certaine ni même probable l'identification de cette église de Saint-Pierre avec l'église de Saint-Pierre de Corbie.

Le premier monument certain du monnayage de Corbie est un denier portant au droit le nom du roi Eudes et un monogramme composé des lettres FR, qui représente le nom de Francon, abbé de Corbie, et au revers la légende *Corbiensis*[2]. Ce denier est antérieur au 1er janvier 898, date de la mort d'Eudes. L'abbé Francon survécut à ce roi, car il obtint en 901 du roi Charles le Simple un diplôme renouvelant et amplifiant les privilèges de son monastère[3]. Il se trouva dès lors assez puissant pour faire disparaître des monnaies frappées dans son atelier le nom royal. C'est à lui en effet qu'il faut donner un denier marqué du monogramme FR provenant de la même trouvaille que le précédent et qui n'en diffère que par la substitution de la légende *Sci Petri mo(nasterium)* à *Hodo rex Fran(corum)*[4].

1. *Catal. des monn. fr. de la Bibl. nat.*, etc., n° 1107.

2. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 1re partie, p. 111 (découverte d'Arras), nos 51 et 52; 2e partie, p. 283, n° 24. — *Catal. des monn. fr. de la Bibl. nat., Les monnaies carolingiennes*, n° 244. — Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, p. 272. — Sur Francon, abbé de Corbie, voyez Ed. Favre, *Eudes*, p. 180.

3. *Rec. des hist. de France*, t. IX, p. 493. Pour la date, cf. Ed. Favre, *Eudes*, p. 180.

4. Gariel, ouvr. cité, 1re partie, p. 112, n° 53. — Engel et Serrure, *Traité de numism. du moyen âge*, p. 272.

Il nous faut ensuite descendre jusqu'à l'abbatiat de Foulques, au milieu du XIe siècle, pour trouver des preuves de l'activité de l'atelier monétaire de Corbie. Foulques figura comme abbé de Corbie au concile de Reims de l'an 1049[1]. Si l'on en croit une ancienne chronique[2], il ne serait mort que le 5 décembre 1097.

Comme je n'ai aucune observation à faire sur les deniers qui portent son nom, je ne m'y arrêterai pas. Aussi bien ai-je hâte d'arriver au monnayage de l'abbé Évrard. On ne sait presque rien sur cet abbé. Il figure parmi les ecclésiastiques qui ont souscrit à un diplôme[3] de Philippe Ier délivré à l'abbaye de Saint-Corneille dans un concile tenu à Compiègne en 1085. Ce même concile le déposa. Ce fut dans le diocèse d'Amiens un événement assez considérable pour que le rédacteur d'une charte de l'évêque Roricon, datée de l'an de l'Incarnation 1085, ait cru devoir le mentionner à titre de synchronisme. Voici en effet comment est formulée la date de ce document : « ... l'an de l'Incarnation 1085, indiction 8. En cette même année, le culte de la justice et des lois, qui depuis longtemps avait dépéri, refleurit; en effet, la colère de Dieu et la vigueur de l'église, bien plutôt son glaive, obéissant à la parole divine,

1. Mansi, *Concil.*, t. XIX, col. 737.

2. Voyez l'histoire manuscrite de l'abbaye de Corbie, par dom Grenier, Bibl. nat., coll. de Picardie, vol. LI, p. 375.

3. Voyez le texte de ce diplôme dans Morel, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, n° XVII, p. 43.

dans le concile de Compiègne, brisèrent Évrard comme un roseau et, comme un bâton fumant, le rejetèrent loin de son siège et de l'éclat du gouvernement de Corbie, sans lui laisser l'espoir de le recouvrer jamais ; que la paix soit sur Jérusalem et dans le Temple de Dieu[1]. » Ce texte paraît justifier l'hypothèse des divers historiens de Corbie qui ont conjecturé qu'Évrard s'était emparé du pouvoir abbatial pendant le long séjour que l'abbé Foulques fit au monastère de Corvei[2]. C'est sans doute le même Évrard dont il

1. Charte par laquelle Roricon, évêque d'Amiens, donne l'église de Saint-Acheul à des chanoines : « Carta autem haec in capitulo Ambianensi recitata est voto et assensu senatorum omnium nostrae dioecesis, anno M L XXXV, indictione octava, ab Incarnatione Domini. Hoc autem anno justitiae cultura legumque, quae longo ante tempore marcuerat, refloruit : Dei enim zelus et ecclesiae vigor, imo gladius, in concilio Compendii de ore Dei procedens, Evrardum, baculum scilicet arundinem confractum et lignum fumigans, de soliditate et splendore regiminis Corbeiae sine spe recuperationis abstulit ; pax super Hierusalem et in templo Dei ! » *Gallia christiana*, t. X, instr., col. 293.

2. Le voyage de Foulques en Saxe n'est mentionné que dans une *recognitio* de l'an 1194 rappelant les démêlés de l'église de Corbie avec les évêques d'Amiens : « Erat autem hiis diebus piae memoriae abbas ejusdem monasterii... Fulco appellatus... Quidam Wido Ambianensi ecclesiae successit episcopus, Fulcone praedicto abbate in administratione suae abbatiae feliciter vivente... Praefatus vero abbas inde progrediens, episcopo ab eodem sicut prius in officio suo restituto, filiae suae ecclesiae novae Corbeiae, quae est in partibus Saxoniae, humiliter recordatus, illo ire disposuit ; ubi autem

est question dans les *Miracula Sancti Adalhardi* à propos de l'enlèvement du corps de saint Adalhard, transporté en Flandre, et que la comtesse Adèle voulait retenir. L'auteur de ces *Miracula*, qui écrivait au XII[e] siècle, dit que les moines de Corbie confièrent à l'un d'entre eux le soin de rapporter la précieuse relique[1]; ainsi cet Évrard n'aurait été qu'un moine; cependant l'auteur le qualifie *domnus*, titre qui ne convient pas à un simple moine, mais qui s'appliquerait bien à un religieux ayant rempli les fonctions d'abbé; seulement, comme il n'était pas encore revêtu de cette dignité au moment où ses frères lui confièrent une mission, il est naturel que l'auteur des *Miracula* ne l'appelle pas *abbas* et se contente de lui donner le titre de *domnus*. N'était-ce pas assez pour un abbé dont le monastère ne pouvait que rougir et qu'un concile avait déposé? Au reste, à

cum venisset, privilegiis et literis contentus, a filiis suis ejusdem loci incolis honorifice susceptus est; cumque ibi diu commoratus fuisset et tanquam abbas et pater de rebus ecclesiae disposuisset, abbate ejusdem loci omnino cedente, ad propria reverti disposuit, afferens secum vestimenta sacerdotalia in quibus missam celebraverat Deo, et candelabrum in testimonium et signum foederis et unitatis utriusque loci. » *Gallia christiana*, t. X, instr., col. 332. D'après ce document, Foulques serait parti pour Corvei avant la mort de l'évêque Gui, soit avant décembre 1075.

1. *Miracula S. Adalhardi*, livr. II, ch. V : « Et uni eorum, domno videlicet Everardo qui ad hoc sagacior videbatur, asportandum commiserunt (monachi). » Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Ben.*, saec. IV, pars I, p. 369.

Corbie on taisait cet abbé indigne; on le tenait pour non avenu; son nom ne figure pas dans une liste d'abbés dressée à Corbie même à la fin du XIIe siècle[1] : après *Fulco abbas* vient immédiatement *Nicholaus abbas*. Et il y a ceci de notable, que les quatre premières lettres de ce dernier nom sont écrites sur un endroit gratté, comme si le scribe, ayant commencé d'écrire le nom d'Évrard, s'était repris, avait effacé son nom et l'avait remplacé par celui de son successeur.

L'abbatiat d'Évrard fut assez long, son auto-

1. Cette liste est insérée dans une sorte de notice où il est dit que l'abbaye de Corbie a joui tranquillement de ses biens et privilèges jusqu'au règne de Philippe-Auguste : « Iste Philippus expoliavit ecclesiam nostram a tanta dignitate antique libertatis a sancte romane ecclesie pontificibus privilegiis confirmatam... Isti omnes, et alii quorum nomina subticemus, libertatem et dominationem ecclesie nostre sub anathemate confirmaverunt. Quam abbates nostri in pace tenuerunt, videlicet Theofridus abbas... » On n'aurait pu, semble-t-il, rédiger cette notice après l'année 1189; car, à cette date, Philippe-Auguste, par un diplôme adressé à l'abbé Nicolas, confirma les libertés de l'église de Corbie (Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 33 v°; Cartulaire blanc, Bibl. nat., ms. lat. 17759, fol. 113 r°; Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 259). De plus, le dernier abbé qui figure dans la liste est Hugues, successeur de Jean et prédécesseur de Josse; ce dernier siégeait en 1185. Cette notice figure dans un fragment de cartulaire relié en tête du Cartulaire noir, fol. c; elle a été transcrite dans le Cartulaire noir proprement dit, fol. 34 v°. — Une autre liste d'abbés analogue se trouve dans le ms. lat. 3908 de la Bibl. nat., fol. 27 v°.

rité assez bien établie et reconnue pour qu'il ait eu le temps de frapper des monnaies, deniers et oboles[1] et d'élaborer un règlement monétaire qui, en raison du petit nombre de documents de ce genre et de cette date qui nous ont été conservés, a une importance considérable. Il a été publié plusieurs fois, mais avec négligence; il n'est donc pas inutile d'en donner le texte à nouveau[2] d'après le seul cartulaire où il ait été transcrit, le Cartulaire noir. Des divers commentaires qu'on en a faits, le meilleur est celui de Cartier[3]; il n'y a rien à y reprendre; on ne peut qu'y ajouter quelques observations.

Évrard déclare que la monnaie de Corbie sera au titre et au poids de celle d'Amiens, renseignement bien incomplet s'il n'avait ajouté que le titre sera de sept deniers d'argent, ce qui revient à dire que, sur douze parties de métal, il y avait sept parties d'argent fin et cinq d'alliage. Il est possible d'indiquer approximativement la quantité d'argent fin contenue dans chaque denier. Mais il est nécessaire de rappeler ici une théorie émise par Cornelio Desimoni dans son remarquable mémoire sur *La décroissance graduelle du*

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France,* t. III, p. 358, nos 6554 à 6559.

2. Pièces justificatives, no I.

3. Imprimé dans Mallet et Rigollot, *Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle* (Paris et Amiens, 1841, in-8o), no 34.

denier[1], théorie qui repose sur l'identité originelle du denier-poids et du denier-monnaie. Le denier-monnaie de France pesait 1/24 d'once. « Des deux éléments du denier, le titre et le poids, le premier suit... une décroissance régulière, tandis que le second demeure, pendant une longue période, légalement fixe et constant. Il résulte nécessairement de cette double loi que, dans le denier à poids fixe, la quantité de fin doit toujours aller en décroissant, et que, si on continue toujours à tailler 16 sous de compte ou 192 deniers dans le marc de fin, dans le marc d'alliage au contraire, on taillera un nombre toujours croissant de parties d'argent à faire entrer dans l'alliage, et que chacune de ces parties diminuera en proportion inverse du cuivre allié... Si en effet on a taillé originairement dans un marc de fin 192 deniers (16 sous), on pourra dans le même marc tailler 24 sous au titre de 8 onces[2], 32 sous au titre de 6 onces...[3]. » Si nous appliquons la règle énoncée dans les lignes qui précèdent, nous trouverons que, pour une monnaie au titre de sept onces, on taillait un peu plus de 27 sols 5 deniers au marc d'argent fin, soit 329 deniers. A supposer qu'on fît usage à Corbie

1. *Mélanges de numismatique*, publiés par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, t. III (1882), p. 52.

2. Le mot *once* est ici employé comme synonyme de *denier*, indiquant le degré de fin.

3. Desimoni, mém. cité, p. 69-70.

du marc de Paris, qui était égal à 244 gr. 7529, chaque denier aurait contenu 0 gr. 743 d'argent fin. Ce calcul n'est toutefois qu'approximatif, car nous ne savons pas si le marc employé à Amiens et à Corbie à la fin du XI[e] siècle était celui de Paris; au siècle suivant en effet, nous le verrons, on y connaissait un autre marc. En outre, le denier-monnaie était-il encore l'équivalent du denier-poids (en langage moderne 1 gr. 27)? c'est ce dont il est permis de douter; car, dans ce cas-là, il eût été inutile de dire que la monnaie de Corbie serait au poids de la monnaie d'Amiens[1].

Les oboles, d'après le règlement d'Évrard, devaient être à un titre inférieur et d'un poids moindre que les deniers; cette mesure s'explique par le désir de compenser les frais de fabrication qui étaient plus grands, puisque d'une même quantité de métal on devait tirer un nombre double de monnaies. Donc le titre des oboles était de six deniers; quant au poids, deux oboles ne pesaient pas tout à fait un denier comme cela aurait dû être; le poids, comme l'a expliqué Cartier, en était réduit de façon à ce que treize deniers en oboles, c'est-à-dire vingt-six oboles, ne pesaient que douze deniers entiers. Il importait dès lors que l'émission des oboles fût limitée,

1. Mallet et Rigollot, ouvr. cité, p. 37, disent que les deniers d'Évrard décrits par eux pèsent 1 gr. 04; c'est probablement une moyenne; il eût mieux valu indiquer le poids du denier le plus lourd.

que le nombre des oboles en circulation fût assez restreint pour qu'elles demeurassent des monnaies d'appoint. Aussi l'abbé Évrard décida-t-il que les oboles n'entreraient que pour un cinquième dans la fabrication des espèces; si l'atelier de Corbie monnayait cent sous, cette somme devait être représentée par 480 oboles et 960 deniers. Même ainsi limitée, l'émission des oboles pouvait soulever des réclamations de la part du peuple, puisque quiconque recevait l'acquittement d'une créance en oboles subissait une perte le jour où il voulait avec ces oboles faire un paiement dans un pays où la monnaie de Corbie n'avait pas cours et, perdant sa valeur conventionnelle, n'était plus estimée que d'après son poids et son titre, en d'autres termes, d'après l'argent fin qu'elle contenait. L'abbé se réservait d'interdire ou de restreindre la fabrication des oboles aussi souvent qu'il le jugerait convenable.

Le reste du règlement est relatif aux monnayeurs. L'abbé les appelle « nos monnayeurs » « nummulatoribus nostris, » ce qui montre bien qu'ils étaient dans la complète dépendance de l'abbé. La garde des coins leur était confiée. L'abbé se réservait de faire vérifier aussi souvent qu'il voudrait le poids des monnaies; cet essai toutefois ne devait porter que sur des deniers saisis pendant l'opération du monnayage « vel in ipsa monetacione vel super scutum. » Aucun des commentateurs, que je sache, n'a pu déterminer le

sens de l'expression *super scutum;* je n'ai pas été sur ce point plus heureux que mes devanciers. Au cas où les pièces essayées seraient trouvées inférieures en titre et en poids à ce qu'elles devaient être, les monnayeurs subiraient un châtiment corporel, sans qu'ils pussent s'en racheter par le paiement d'une amende, et leurs biens seraient confisqués. Le règlement arrêté par l'abbé Évrard fut consenti par ses monnayeurs Lambert et Oler.

Il y a toute une série de monnaies présentant à la fois la légende *Abbas Corbeie* et un nom d'homme plus ou moins altéré, et dans lequel Lelewel le premier a reconnu le nom de saint Anschaire[1]. Saint Anschaire, d'abord moine de Corbie, puis de Corvei, était devenu archevêque de Hambourg en 831. Au XIe siècle, l'abbaye de Corbie reçut de l'archevêque de Hambourg une partie de ses reliques. Ce n'est qu'à la suite de cette translation que sa mémoire est devenue l'objet d'un culte à Corbie et que conséquemment son nom a pu être inscrit comme un témoignage de vénération sur les monnaies frappées dans l'atelier de cette église. Il n'y a pas lieu de revenir sur ces pièces minutieusement étudiées par M. Caron[2]. Je me contenterai de faire remarquer que l'apport des reliques à Corbie a eu lieu

1. Lelewel, *Numismatique du moyen âge,* t. I, p. 191.
2. E. Caron, *Trésor de Corbie,* dans *Annuaire de la Soc. fr. de numism.,* t. V, p. 184.

non pas au temps de l'abbé Évrard, mais plutôt sous l'abbé Foulques[1], et avant le 1er avril 1072. Donc les monnaies au nom d'Anschaire pourraient être antérieures à celles d'Évrard, mais leur style, et surtout la déformation du nom d'*Anscharius*, qui est la preuve d'une fabrication prolongée, et aussi la composition de la trouvaille de Corbie, tout cela doit les faire reporter après la déposition d'Évrard[2]. Ces pièces constituent sans doute le monnayage de Corbie pendant la fin du XIe siècle et le premier tiers du siècle suivant.

D'autres témoignages subsistent de l'activité de Corbie au XIIe siècle, je citerai pour mémoire les monnaies elles-mêmes très rares, les deniers de l'abbé Jean (1158-1172) et ceux de Josse (1184-

1. En effet, nous n'avons sur cette translation des reliques qu'un document contemporain, c'est une lettre adressée par Adalbert, archevêque de Hambourg, à F., abbé de Corbie; l'archevêque rappelle le lien qui unit son église à celle de Corbie, mais il s'agit là d'un lien tout idéal; l'archevêque propose donc à l'abbé de conclure entre les deux églises une *fraternitas;* l'abbé enverra à Hambourg un messager porteur d'une charte de fraternité, auquel le prélat remettra des reliques de saint Anschaire : « Per ipsum autem reliquias tibi ejusdem sancti patris nostri Ansgarii et translationem mitterem. » *Translatio* désigne sans doute l'acte constatant la translation. Cette lettre n'est pas datée; mais Adalbert a siégé de 1045 au 1er avril 1072. Voyez Pertz, *M. G. H.*, t. VII, p. 391-392.

2. Voyez Caron, mém. cité, et, du même auteur, *Monnaies féodales françaises,* p. 372.

1187)[1]. J'insisterai davantage sur les documents écrits.

Dans plusieurs actes du XII[e] siècle émanés des abbés de Corbie, il est stipulé que les paiements seront faits en monnaie de Corbie[2]. Il serait oiseux de les citer tous; nous ne mentionnerons que ceux qui nous permettront de prendre une idée de la valeur de cette monnaie.

Par charte de 1161, Jean, abbé de Corbie, concède à l'église de Chaalis tout ce que son monastère possède à Berneuil, Villers et Verderon, à charge pour les moines de Chaalis[3] de

1. Poey d'Avant, *Monnaies féodales*, t. III, p. 359-360.

2. Voyez par exemple une charte de l'abbé Robert concédant la terre vacante du bois de Warnoise à l'église de ce lieu, à condition que « ecclesia prefati loci, videlicet Waln., ecclesie Corbeiensi singulis annis in festo Sancti Dyonisii persolveret x solidos Corbeiensis monete. » Cartulaire blanc, Bibl. nat., ms. lat. 17759, fol. 69. — Et aussi une charte de 1160 par laquelle Jean, abbé de Corbie, concède à l'église de Notre-Dame de Buicourt la sixième partie de la dîme de *Mesliers* : « sub censu xx[ti] solidorum singulis annis in Cathedra Sancti Petri apud Corbeiam de moneta ejusdem lodi solvendorum. » Cartulaire blanc, Bibl. nat., ms. lat. 17759, fol. 97.

3. Jean, abbé de Corbie, concède à l'église « Beate Marie de Caelith » les possessions de Corbie à « Bernuili et Vilers et Verderon » « ea videlicet conditione ut in festo Omnium Sanctorum centum solidos Corbeyensis monete aut, si maluerint, duas marcas puri argenti hustino pondere nobis Corbeye persolvant... Actum anno incarnati Verbi M° C° LX° I°. » Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 159 v°. Cette charte est publiée intégralement dans Du Cange, *Glossar.*, v° *Hustinum pondus*, éd. Didot, t. III, p. 735.

payer annuellement à l'église de Corbie cent sous de monnaie de Corbie ou, s'ils le préfèrent, deux marcs d'argent pur, « hustino pondere. » Voilà une équivalence : cent sous représentent deux marcs d'argent pur; d'où l'on serait en droit de conclure qu'avec un marc d'argent pur on fabriquait 600 deniers, si l'on ne devait tenir compte des frais qu'entraînait la transformation du lingot en espèces. Il est donc probable qu'en autorisant les moines de Chaalis à acquitter leur dette en un lingot de deux marcs, on devait exiger d'eux une quantité d'argent un peu plus élevée que celle qu'ils auraient remise en versant douze cents deniers; mais cette différence n'est pas appréciable.

Le *pondus hustinum* est encore mentionné dans une charte de Nicolas, abbé de Corbie, par laquelle il cède à l'église Notre-Dame de Chauny (plus tard Saint-Éloi-Fontaine) la terre de Courdemanche moyennant le paiement d'un cens annuel de deux marcs de bon argent, *hustino pondere*[1].

Reste à savoir ce qu'est le *pondus hustinum*. Une charte de Thibaud, prieur de Saint-Martin-des-Champs, de l'an 1132, porte concession à Robert,

1. Nicolas, abbé de Corbie, concède à l'église « Sancte Marie Calniacensis... totam terram et nemus de Cordemence cum omnibus appendiciis suis sub censu duarum marcarum boni argenti bustino (*corr.* hustino) pondere singulis annis... solvendarum. » Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 159.

abbé de Corbie, et à son monastère, de diverses églises, à charge pour l'abbaye de Corbie de payer annuellement aux moines de Saint-Martin-des-Champs un marc d'argent fin et *hustini ponderis*[1]. Cette convention fut confirmée par l'abbé de Cluny; mais, dans la charte de confirmation, les mots *hustini ponderis* sont remplacés par *grossi ponderis*[2]. Il y avait donc deux espèces de

1. Frère Thibaud, prieur de Saint-Martin-des-Champs, concède à l'abbé de Corbie, Robert, et à son église, l'église de *Wanneio*, l'autel de *Bonaio* et l'autel de *Curcellis* : « tali videlicet conventione ut in nativitate Sancti Johannis Baptiste apud Sanctum Martinum de Campis, singulis succedentibus annis, ecclesie nostre marcam puri argenti et hustini ponderis persolvant. Quod si neglexerint, statutum est, prefato abbate diligenter annuente, ut infra quindecim dies reddat constitutam marcam argenti cum lege decem solidorum parisiacensium » (Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 72 v°). La même charte est reproduite aux fol. 72 v°-fol. 73 du même cartulaire, mais cette fois avec la date : « Actum est hoc anno ab incarnatione Domini M°C°XXX°II°, indictione X, anno vero unctionis domni Ludovici regis vicesimo quarto, Ludovici quoque junioris primo. »

2. « Pactum quod prior Sancti Martini, capituli sui assensu, cum.. abbate Corbeye habuit de ecclesia que dicitur Guanneis et Bonai, scilicet singulis annis censualiter datis per marcam puri argenti et grossi ponderis inperpetuum, ego Petrus.. abbas Cluniacensis concedo et confirmo. » Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 73 v°. — Le *magnum pondus* est encore mentionné dans une charte de 1142 : « Concessit ecclesia Beati Luciani ecclesie Corbeyensi altare de Maneriis cum appendiciis suis sub censu quatuor marcarum ad magnum pondus et xxx solid. Ambyanensis monete singulis annis persolvendorum. » Ibid., fol. 92 v°.

marcs dans la région du Nord, l'un plus fort que l'autre; le plus lourd était qualifié *hustinus*. D'après le Glossaire de Du Cange[1], ce serait là un marc d'origine anglaise qui aurait pris son nom du lieu dans lequel était conservé l'étalon, à savoir la cour de justice de la cité de Londres, appelée *Husting*[2]. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un poids anglais ait pénétré en France, étant données les relations commerciales entre le nord de la France et de l'Angleterre; il est même probable que c'est par l'intermédiaire des marchands flamands, qui dès le XIe siècle avaient des établissements à Londres, que l'introduction de ce *pondus hustinum* en France s'est faite. Et même ne convient-il pas d'identifier avec lui le poids de Flandre dont il est question dans une charte de Corbie[3] de l'an 1164? En Flandre, au XIIIe siècle, il y avait encore deux marcs, dont l'un est qualifié petit marc; ce petit marc était moins lourd que le marc de Paris[4].

1. Les auteurs du Glossaire de Du Cange ont connu (est-il besoin de le dire?) les textes que nous citons.

2. Il est notable que la compétence de ce tribunal était limitée aux affaires commerciales, industrielles et de police; d'où la nécessité pour les juges d'avoir à leur disposition l'étalon pondéral.

3. Jean, abbé de Corbie, concède à Gautier, abbé de Loos, et à son église : « duas partes decime Loensis parrochie sub censu videlicet octo marcarum Flandrensis ponderis legitimi argenti. » Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 210.

4. Voyez Hermand, *Histoire monétaire de la province d'Artois*, p. 128-129.

Mais aucun document du XIIe siècle ne nous permet d'établir l'équivalence du *pondus hustinum* et de notre livre moderne. Cependant, comme, de tous les marcs en usage au moment de l'établissement du système métrique, le marc de Paris était le plus pesant, il y a tout lieu de croire que le gros marc, ou marc du *pondus hustinus*, ne devait pas différer sensiblement du marc de Paris. Si donc nous voulons rechercher la relation de la monnaie de Corbie avec le marc d'après le document cité plus haut, nous en sommes réduits provisoirement à prendre pour base de notre calcul le marc de 244 gr. 7529. Nous avons vu qu'en 1161 on donnait indifféremment 600 deniers ou un marc d'argent pur. Si 244 gr. 7529 d'argent pur valaient 600 deniers, un denier valait un peu plus de 0 gr. 4079. Le denier devait donc contenir un peu moins de 40 centigrammes d'argent fin; car, à cause des frais de fabrication, l'argent en lingot vaut moins que l'argent monnayé.

Comme la notion du *pondus hustinum* était perdue dès le XIVe siècle, les redevances stipulées en ce poids donnèrent lieu à divers procès. Un accord intervenu en juin 1305 entre l'abbé de Saint-Éloi-Fontaine et l'abbé de Corbie[1], à la suite de longs débats au sujet du paiement des

1. Voyez Pièces justificatives, n° IV.

deux marcs dus par les moines de Saint-Éloi à ceux de Corbie en vertu d'une convention remontant au temps de l'abbé Nicolas[1], semble au premier abord pouvoir nous renseigner sur le *pondus hustinum;* car il fut convenu que les deux marcs d'argent seraient représentés par six livres parisis. Il serait facile d'établir la quantité d'argent fin représentée par six livres parisis en 1305; mais nous ne pouvons pas être assurés que ces six livres représentassent deux marcs du *pondus hustinum*, puisque c'est précisément l'ignorance où l'on était de la nature de ces marcs qui avait provoqué des contestations sur la valeur de la redevance; sans compter que les parties, pour s'accorder, avaient dû abandonner l'une et l'autre de leurs prétentions. Au milieu du XIVe siècle, un autre procès s'éleva entre l'abbaye de Corbie et celle de Chaalis[2] à propos d'une autre redevance estimée dans un acte du XIIe siècle à deux marcs du *pondus hustinum*. Les conseillers du Parlement s'imaginèrent qu'il s'agissait du marc qui était en usage au temps de Louis le Hutin; ils déclarèrent après enquête que le marc n'avait pas changé au cours du XIVe siècle, ce qui entraînait la condamnation des moines de Chaalis qui, eux, prétendaient qu'en leur demandant deux marcs d'ar-

1. Voyez plus haut, p. 75, note 1.
2. Voyez Pièces justificatives, nº V.

gent fin, au marc de Paris, on exigeait d'eux plus qu'ils ne devaient[1].

Nous avons vu apparaître dans le règlement d'Évrard deux *monetarii*. Il semble que ce nombre soit resté pendant tout le XIIe siècle celui des monnayeurs de l'abbaye. Un grand nombre de chartes sont souscrites par des *monetarii;* jamais il n'en apparaît que deux à la fois. Dans un rôle des feudataires de l'abbaye de Corbie[2] rédigé entre 1191 et 1202[3], on relève les noms de deux monnayeurs, Hugues et Gautier. Hugues, dans l'un des paragraphes qui lui est consacré, est qualifié *famulus*[4]. Est-ce comme tel qu'il tenait une terre à cause

1. Cet arrêt du Parlement est rapporté dans Du Cange, v° *Hustinum pondus,* éd. Didot, t. III, p. 735, col. 2.

2. Publié par Bouthors, *Coutumes locales*, t. I, p. 317 et suiv.

3. C'est la date assignée à ce document par M. A. Petit, conservateur adjoint à la bibliothèque de Besançon, et qui a présenté à l'École des chartes, en 1895, une thèse intitulée *Étude sur le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie* (École des chartes, *Positions des thèses,* 1895, p. 62). Je dois des remerciements particuliers à mon confrère M. A. Petit, qui, en me communiquant le texte du règlement de l'abbé Évrard, a attiré mon attention sur l'histoire monétaire de Corbie et a provoqué la rédaction de cette étude.

4. Art. 128. « Item, Hugo monetarius famulus noster est de monetaria; quando heres ejus ad terram venit, fidelitatem facit domino abbati; quando novus abbas fit Corbeie, iterum hominium et fidelitatem facit domino abbati. » Bouthors, t. I, p. 327.

de laquelle il rendait à l'abbé foi et hommage? Cela est probable, puisque nous voyons que le rédacteur a pris soin de mentionner sa qualité de *famulus de monetaria*, tandis que, dans d'autres paragraphes relatifs à certains fiefs que tenait le même monnayeur, il est dit *monetarius* et non *famulus*, mais *homo ligius* et *major* de telle *villa*, ou simplement *homo ligius*[1]. Ainsi la qualité de *famulus* n'était pas incompatible avec celle d'*homo ligius*. On peut même se demander si tous ces hommes liges de l'abbaye de Corbie n'étaient pas les descendants et les successeurs des anciens *famuli*, à condition toutefois de supposer qu'il y a eu des *famuli* de diverses classes; car, dans le rôle des feudataires de l'abbaye de Corbie, on trouve toute une série de *famuli* qui ne sont pas hommes liges et qui ne doivent à l'abbé que la foi et jamais l'hommage, sans doute parce que leurs offices ne comportaient aucune tenure foncière. Le même document mentionne un autre monnayeur, Gautier[2]; mais il n'est pas qualifié *famulus*, il est seulement homme lige. Pourquoi cette différence entre lui et Hugues? Serait-ce

1. Voyez les art. 124 à 127 du rôle des feudataires.

2. Art. 129. « Walterus monetarius homo noster est ligius. Quando heres ejus ad terram venit, LX solidos pro relevamine debet domino abbati; et nobis debet exercitum et equitatum; et fidelitatem facit domino abbati; et quando novus abbas fit Corbeie, iterum hominium et fidelitatem facit domino abbati. » Bouthors, t. I, p. 327.

que le seul Hugues exerçât réellement l'office de monnayeur, l'autre n'ayant que le titre par droit héréditaire, et les privilèges? Mais voici encore une autre difficulté. Une charte de mars 1202 mentionne « Hugo monetarius, de militibus » et « Walterus monetarius, de burgensibus[1]. » Ainsi Hugues, qui était *famulus*, faisait cependant partie de la classe des *milites*, tandis que Gautier, qui dans le rôle des feudataires apparaît comme *homme lige*, était bourgeois[2], c'est-à-dire qu'il était membre de la commune de Corbie. Car on ne peut guère douter que cet Hugues et ce Gautier de la charte de 1202 ne soient les mêmes que les deux monnayeurs du rôle des feudataires d'entre 1191 et 1202. Un homme pouvait donc, suivant celle de ses fonctions qu'on envisageait, appartenir à telle ou telle autre classe sociale. Je n'ai relevé ces renseignements sur les monnayeurs que pour montrer combien sont encore obscures les notions que nous avons sur leur condition. Je ne doute pas cependant qu'une étude détaillée (déjà ébauchée par Bouthors) des documents corbésiens ne permette d'éclaircir l'état

1. Cette charte, qui est au Cartulaire noir, fol. 115 r°, m'a été signalée par M. A. Petit.

2. Déjà, dans une charte de Guérin, évêque d'Amiens, de l'an 1127, constatant un accord entre Robert, abbé de Corbie, et un certain Éloi *de Bracho*, on relève parmi les témoins : « S. burgensium : Hugonis monetarii... » Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 161.

des personnes sur les domaines de l'abbaye ; mais ce n'est pas ici le lieu. Retenons seulement que les monnayeurs de Corbie au XIIe siècle étaient dans la complète dépendance de l'abbé, qu'ils faisaient partie de la *familia*, que leur office était héréditaire.

Il y avait une maison, dite maison de la monnaie, et qui abritait non seulement l'atelier de fabrication, mais encore un bureau de change. Cette maison appartenait en 1218 à un chevalier de l'abbaye, Baudouin de Bonnay, qui obtint de la tenir librement de l'abbaye à la façon des tenures des sergents libres, et tout ensemble le change et la monnaie[1] ; par cette dernière expression *moneta*, on entendait sans doute les bénéfices qui pouvaient résulter de la fabrication des monnaies. Il était de bonne administration d'abandonner ces bénéfices éventuels pour une redevance fixe, car à cette époque le monnayage abbatial était sinon arrêté, au moins très ralenti. Mais si le chevalier Baudouin de Bonnay tenait en une sorte de fief la monnaie, ce n'était pas à dire ni qu'il eût le droit d'émettre des pièces ni qu'il fût monnayeur ; l'abbé demeurait seul maître de décider quand et comment on devait frapper monnaie. En second lieu, la charge de fabriquer les monnaies restait aux monnayeurs ; Baudouin était

1. Voyez Pièces justificatives, n° III.

un fermier. Il payait annuellement à l'abbaye une redevance pour sa maison[1], qui était une sorte de fief, chargé, le cas échéant, du droit de relief; il devait fournir en outre tout le matériel nécessaire à la frappe des monnaies. Ses bénéfices, il les trouvait dans le change.

Car l'occasion ne dut pas se présenter pour Baudouin de réaliser des bénéfices sur la fabrication des monnaies; en effet, en 1218, le monnayage des abbés de Corbie touchait à sa fin, si même il n'avait déjà disparu[2]. C'était le résultat d'une convention conclue entre l'abbé Josse et le roi Philippe-Auguste en 1186[3]. L'abbé avait promis au roi d'assurer dans sa ville de

1. Nous ne saurions décider si cette maison est la même que celle qui est mentionnée dans un accord de 1228 entre les bourgeois et l'abbé de Corbie : « Praeterea a Folliaco usque ad Hamelet... et ab Hamelet usque ad pennam de Vers, sicut se habet aqua que ab eadem penna descendit usque ad dictam villam de Hamelet, *ante domum monetarii Corbeie,* usque ad domum que fuit Johannis Le Vallet, et insula Alardi et omnia intermedia ab eadem insula usque ad calceiam de Vaux... » A. Thierry, *Rec. des monuments inédits de l'hist. du tiers état,* t. III, p. 437.

2. Josse (1184-1187) est le dernier abbé de Corbie dont on lise le nom avec certitude sur des monnaies. Voyez Poey d'Avant, *Monnaies féodales,* t. III, p. 360. Quant à l'attribution d'un denier à l'abbé Hugues (1221-1240), elle est très hypothétique, attendu qu'on n'a jamais cité qu'un exemplaire très mal conservé sur lequel Poey d'Avant (t. III, p. 360) n'a pu lire que H//////ABAS.

3. Voyez Pièces justificatives, n° II.

Corbie le cours des espèces royales, spécialement de la monnaie parisis, en retour de quoi le roi lui avait délivré une charte de non-préjudice lui reconnaissant, à lui et à ses successeurs, le droit de frapper à nouveau des monnaies quand bon leur semblerait et de les faire circuler dans sa ville.

Ainsi cet acte marque la fin du monnayage abbatial de Corbie. Longtemps encore les abbés maintiendront leur droit, mais sans l'exercer.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Vers 1080. — Règlement d'Évrard, abbé de Corbie, relatif à la fabrication des monnaies.

(Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 48.)

Gracia Dei Everardus abbas Corbeye. Scriptis volumus retinere qualis moneta Corbeye nostris temporibus agenda sit quantave firmitate nobis viventibus, sit tenenda. Constituimus autem eam ad septem denarios argenti juxta legem et pondus Ambyanensis monete. Obolos quoque ponimus ad sex denarios et ita ut tredecim ex illis denarii integrorum duodecim denariorum pondus efficiant, nec ad singulos centum solidos denariorum nisi tantum .xx. solidos ex eis admisceri permittimus, ne, si amplius crescerent, ea pluralitate moneta vilesceret. Ex quibus tamen si aliqua vulgi questio quandoque mota fuerit in nostro erit arbitrio vel ne fiant penitus destituere vel ad minorem numerum, juxta quod videbitur, facturam redigere. Cuneos quidem nummulatoribus nostris servandos committimus decernimusque nostri fore arbitrii quando vel quotiens in ebdomada voluerimus monete pondus considerare. Quod si deterior inventa fuerit, omnes res nummulariorum, sumpto de eis prius absque aliqua redemptione supplicio, in nostra potestate erunt. Sed neque ea probacio fiet ex denariis usquam alibi sumptis nisi vel in ipsa monetacione vel super scutum ad omnem occasionem excludendam. Hec igitur, assentientibus monetariis nostris Lamberto et Olero, ita fore promulgavimus et nobis viventibus tenenda firmamus.

II.

1186, mars. — Lettres de non-préjudice données par Philippe-Auguste à Josse, abbé de Corbie, qui avait assuré le cours de la monnaie parisis dans la ville de Corbie.

(*A*. Fragment de cartulaire de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe siècle, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. D v°, sous la rubrique *De moneta*. — *B*. Cartulaire blanc, Bibl. nat., ms. lat. 17759, fol. 116, sous la rubrique *Carta de moneta Corbeie*. — *C*. Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17760, fol. 34. — *D*. Cartulaire dit *Esdras*, Bibl. nat., ms. lat. 17760, fol. 65 v°. — *Publ.* : Du Cange, *Glossarium*, v° *moneta*, éd. Henschel, t. IV, p. 487; *Gallia christiana*, t. X, instr., col. 325; Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. I, p. 334. — *Indiq.* : Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste*, n° 151.)

Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi ad quos littere iste pervenerint quoniam nos fidelem nostrum Joscium, abbatem Corbeie [1], rogavimus et postulavimus ut monetam nostram parisiensem in villa sua currere [2] faceret, salvo jure suo, et eidem concessimus et in verbo regio creantavimus quod quando monetam suam iterum facere voluerit, contra non ibimus neque vim aliquam ei aut successoribus ejus inde faciemus, immo [3] ad beneplacitum suum monetam suam in villa sua sine contradictione currere [4] faciet. Quod ut firmum et stabile permaneat presentem paginam sigilli nostri auctoritate confirmari precepimus [5].

1. Corbeye, *C*.
2. Curere, *D*.
3. Ymo, *D*.
4. Curere, *D*.
5. Precepimus confirmari, *C*.

Actum Ambianis, anno incarnati Verbi M° C° LXXX° quinto[1], regni nostri anno VII°[2], mense martio.

III.

1218, janvier. — Érection en fief par Jean, abbé de Corbie, de la maison de la Monnaie en faveur de Baudouin de Bonnay.

(Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 53 v°.)

Johannes, Dei miseratione Corbeyensis ecclesie minister humilis, totusque ejusdem loci conventus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos rogavimus et concessimus Balduino de Bonaio militi, homini ac fideli nostro, domum suam de Macello que dicitur domus monete, cambium et monetam tenere libere more liberorum servientum nostrorum, salvo jure ecclesie nostre de moneta facienda quando voluerimus, et hoc salvo quod ea que monete faciende sunt necessaria prout tenetur ministrabit, preterea pro dicta domo nobis decem solidi censuales die Jovis ante Pascha et in Pascha viginti solidi de elemosina Eustachii, filii Ulrici, militis, nobis annuatim redduntur. Notandum tamen est quod si predictam domum vendi contigerit, venditor de vendicione LX solidos et emptor similiter de emptione LX solidos nobis persolvent, et de herede in heredem nobis de relevamine LX solidi reddentur. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillorum nostrorum munivimus appensione. Actum anno Domini M° CC° XVII°, mense januario.

IV.

1305, juin. — Accord entre l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, d'une part, et l'abbaye de Corbie, d'autre part, au

1. V°, *B, D.*
2. Septimo, *C.*

sujet d'un cens annuel de deux marcs d'argent dus par la première à la seconde.

(Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 160.)

Balduinus, Dei gratia abbas Sancti Eligii Fontis, abbas Sancte Marie Calniacensis, ordinis Sancti Augustini, Noviomensis dyocesis, totusque ejusdem loci conventus, universis presentibus pariter et futuris salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quod cum inter nos, ex parte una, et religiosos viros abbatem et conventum Corbeiensis monasterii, ex altera, suborta fuisset materia questionis super eo videlicet quatinus a dictis religiosis due mache (*sic*) argenti census annui vel earum estimatio in pecunia equivalenti, ecclesie sue annis singulis a nobis, ut asserebant, debite, et in festivitate Omnium Sanctorum vel infra octo dies eamdem proximo sequentes, Corbeie eisdem vel deputatis ab eis solvende, et longo tempore jam solute, peterentur, prout hec etiam in quibusdam litteris penes eos existentibus de dictis marchis et causa debendi earundem mentionem facientibus, dicebant plenius contineri, nos tamen dictum censum per aliqua tempora eisdem solvere recusavimus, de modo solvendi pro predictis marchis et earum appreciatione cum eisdem contendentes, cumque inter nos et prefatos religiosos diu fuisset altercatum, et coram viro religioso priore Sancti Vedasti Attrebatensis, judice a Sede Apostolica dato, via litigii processum tam possessorium quam petitorium ab ipsis in judicio contra nos intentando, lite etiam super hiis contestatis jurato a partibus in dictis causis, testibus productis, juratis et examinatis, et eorum depositionibus in possessorio publicatis, et in eo a dictis partibus jam renuntiato, et die ad concludendum acceptata, tamdem, ut a lite odiosa et cujus etiam dubii sunt eventus dissederetur et cujuslibet ambiguitatis crupulum quod exinde posset in posterum exoriri tolleretur, tractatu etiam frequente et deliberationi dili-

genti a nobis et conventu nostro predictis prehabitis et ecclesie nostre utilitate pensata, fuit inter nos et prefatos religiosos pro bono pacis et concordie super premissis equanimiter ordinatum juxta modum et formam inferius annotata, videlicet quod nos sex libras census annui parisiensium tempore solutionis earundem faciende communiter currentium pro predictis marcis litigiosis estimatas annis singulis in festivitate omnium Sanctorum vel infra octo dies eandem proximo sequentes, Corbeie predictis religiosis vel deputatis ab ipsis, ut predicitur, perpetuo solvere tenebimur; ita tamen quod, si dictas sex libras vel partem earundem in alia pecunia quam parisiensi aliquando contingeret numerari, solventi vel recipienti non posset aliquid propter hoc in futurum generari, saisina quanticumque temporis solvendi vel recipiendi in alia pecunia non obstante. Quam siquidem ordinationem juxta totalem sui continentiam bona fide volumus et ordinamus et approbamus et nos et successores nostros ac bona nostra ad eamdem inviolabiliter observandam tenore presentium obligamus, renuntiantes exhabundanti quoad premissa omni auxilio tam facti quam juris canonico et civili, videlicet omni beneficio in integrum restitutionis petende et cuicumque sollemnitati omisse, nec non omnibus aliis litteris, cautionibus et munimentis que penes nos habemus et habere possumus de predictis marcis facientibus mentionem et omnibus aliis que ad recisionem seu impugnationem presentium possent obici seu proponi. In cujus rei testimonium sigilla nostra hiis presentibus duximus apponenda, supplicantes etiam reverendo in Christo patri ac domino, domino A., miseratione divina Noviomensis (*sic*) episcopo, ut ipse ad confirmationem premissorum sigillum suum prefate ordinationi apponi faciat. Et nos episcopus Noviomensis predictus presentem ordinationem quatinus evidentiorem firmitatem obtineat, ad rogatum dictorum reli-

giosorum, sigilli nostri appensione fecimus communiri. Datum anno Domini M° CCC° quinto mense junio.

V.

1346, 2 mai. — Mandement de Philippe VI au bailli de Senlis lui ordonnant de faire payer aux religieux de Corbie la somme de deux marcs d'argent (le marc étant estimé à raison de 46 sols 8 deniers parisis), à laquelle les religieux de Chaalis étaient tenus envers eux, sans préjudice de l'arrêt du Parlement à intervenir dans le procès pendant entre lesdits religieux à ce sujet.

(Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 159 v°.)

Ph., Dei gratia, Francorum rex, baillivo Silvanectensi aut ejus locumtenenti ac Alfonso Clerici salutem. Cum lite mota et pendente in curia nostra inter religiosos Sancti Petri de Corbeya, ex una parte, et religiosos Karoli loci, Cisterciensis ordinis, ex altera, super eo quod dicti de Corbeya in curia nostra petitionem faciebant contra dictos de Karoli loco de duabus marchis argenti hustini ponderis annui et perpetui redditus in certo valore per dictos de Corbeya estimato, procurator dictorum de Karoli loco in dicta curia nostra constitutus, confessus fuerit dictos religiosos de Karoli loco debere et teneri dictis religiosis Corbeyensibus in dictis duabus marchis argenti non tamen in valore per dictos de Corbeya estimato sed solum qualibet marcha in valore quadraginta sex solidorum et octo denariorum parisiensium, mandamus et committimus vobis et vestrum cuilibet quatinus dictos de Karoli loco ad reddendum et solvendum dictis de Corbeya dictas duas marchas argenti et arreragia, si que inde debeantur, in valore superius confessato per captionem et explectationem temporalitatis sue viriliter compellatis. Non est tamen intentio curie nostre quod per hec aliquod prejudicium fiat dictis partibus .... super valore dictarum duarum marcharum

per curiam declarando. Datum Parisius in Parlamento nostro, procuratoribus dictarum partium super hoc auditis, die IIa maii, anno Domini M° CCC° quadragesimo sexto.

VI.

1455, 1er février. — Arrêt du Parlement dans le procès entre l'abbé et le couvent de Corbie, d'une part, et l'abbé et le couvent de Chaalis, d'autre part, au sujet d'un cens annuel de deux marcs d'argent dû par les seconds aux premiers.

(Cartulaire noir, Bibl. nat., ms. lat. 17758, fol. 212.)

Copie de l'arrest pour l'esglise contre l'esglise de Chaalis.

Inter religiosos viros abbatem et conventum Sancti Petri de Corbeya, ordinis Sancti Benedicti, ex una parte et religiosos viros abbatem et conventum Karoli loci, Cisterciensis ordinis, ex parte altera, curia per judicium dictos defensores ad producendum et dicto processui injungendum predictas litteras in dicta civili requesta mencionatas eidem requeste civili. Quod ad hoc obtemperando recepit et admisit et insuper eadem curia nostra appellacionem predictam et id a quo appellatum extiterat absque expensis et emenda et ex causa annullando, dictos defensores ad reddendum, solvendum et continuandum anno quolibet supradictis actoribus dictum duarum marcarum argenti redditum sub extimacione communi condempnavit et condempnat, super moderacione vero arreragiorum per dictos defensores requisita partes ipsas in factis contrariis et inquesta appunctavit et appunctat, expensas cause principalis in diffinitiva reservando; facient igitur sua facta, et inquesta facta et dicte curie nostre reportata, fiet jus partibus antedictis ut decebit. Pronunciatum prima die februarii M° CCCC° LIIIIo.

SÉPULTURE DU X^E SIÈCLE

A KIEV.

Par le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans la séance du 14 novembre 1894.

Les dernières semaines de mon récent voyage archéologique en Russie se sont écoulées à Kiev, pour y étudier les antiquités de la Petite-Russie. Une excursion géologique dans le faubourg du Padol, pour y visiter un gisement paléolithique où des silex avaient été découverts associés à des ossements de mammouth, m'amena dans une fabrique de bière dont le propriétaire, M. Rikhert, venait d'opérer de grands travaux de terrassement. Ces travaux avaient mis à jour une sépulture dont M. Rikhert m'a gracieusement offert le mobilier funéraire dès qu'il a su que j'étais Français. Je dois donc lui exprimer ici ma reconnaissance comme Français et comme archéologue.

Avant d'en commencer l'étude, j'énumérerai les objets recueillis dans cette sépulture :

1° Deux fibules scandinaves en bronze doré[1] (pl. I, fig. 1).

1. Il n'est pas rare en Danemark de rencontrer dans la

2° Une paire de boucles d'oreilles et une fibule brisée en argent (fig. 8, 9 et 12).

3° Un collier composé de grains en verre, en cornaline, en cristal, en ambre et en argent (fig. 7).

4° Une croix et une autre pendeloque munies d'une bélière (fig. 6).

5° Deux monnaies byzantines semblables, en argent, qui avaient dû être suspendues à l'aide d'une bélière.

6° Un anneau (bague?) en fil d'or (fig. 5).

LES FIBULES SCANDINAVES.

Les deux fibules en bronze doré (fig. 1) sont assurément scandinaves. Elles appartiennent à ce type en forme de carapace de tortue ou de coupe ovale (skyfate) qui caractérise le dernier âge du fer de la Scandinavie, désigné par les savants du Nord sous le nom de période des Wikings[1]. Selon

même tombe deux fibules de cette forme. — Worsaae, *La civilisation danoise à l'époque des Wikings. Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1878-1879, p. 110.

1. V. Schmidt, *Le Danemark à l'exposition universelle de 1867*, p. 95. — Worsaae, *Afbildinger fra det k. Museum i kjöbenhaun*, n[os] 335-337. — *Die Dänen und Nordmänner,* p. 160, taf. III, n° 28; p. 203, taf. IV, n[os] 45-46. — *Archéological Journal,* V, p. 220; IV, p. 74. — *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1840-1843, taf. II, n° 3, p. 78. — Sjöberg, *Sammlingar for Nordens Tornolskare,* 1822, I, p. 122.

les archéologues suédois et danois, cette période est comprise entre le VIII[e] et le XI[e] siècle[1].

M. E. Vedel a récemment consacré une étude à cette sorte de fibule, dans laquelle il étudie ses transformations d'après les découvertes faites dans l'île de Bornholm[2]. Le prototype serait la figure d'une tortue, mais il ne tarda pas à dégénérer de telle sorte que la forme de la carapace subsista seulement. Le milieu de nos fibules se compose d'une plaque ouvrée à jour appliquée sur un fond plein[3]. Or, cette particularité indiquerait une variété trahissant une transformation de la forme primordiale. La date à laquelle je proposerai de rattacher la sépulture kiévienne appartient justement à la seconde moitié de la période des Wikings.

1. O. Montelius, *La Suède préhistorique,* traduction de Kramer. Stockholm, 1874, p. 118. — Worsaae, *Danish Arts.* Londres, 1882, chap. III, p. 187. — H. Hildebrand, *Scandinavian Arts.* Londres, 1883, p. 57.

2. E. Vedel, *Recherches archéologiques dans l'île de Bornholm. Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord.* Copenhague, 1890.

3. Celles qui parurent un peu plus tard avaient la face antérieure unie ou dorée et recouverte d'une plaque travaillée à jour avec des entrelacs fantastiques manifestement barbares et plus saillants. Le revers portait un ardillon en fer qui servait à retenir les vêtements vraisemblablement sur la poitrine, car on les trouve volontiers par couples. — Worsaae, *La civilisation danoise à l'époque des Wikings. Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord.* Copenhague, 1878-1879.

Les broches scandinaves dont nous nous occupons se trouvent seulement dans les pays où les hommes du Nord avaient établi leurs colonies[1]. Pour être rares en Russie, elles n'y sont cependant pas inconnues. Si elles se retrouvent plus nombreuses en Finlande[2], on peut compter celles qui ont été recueillies dans les parties septentrionale et centrale de l'empire[3]. Au sud, je puis citer, outre les deux exemplaires que j'ai rapportés de Kiev, un troisième appartenant au Musée de l'Université de cette ville. Celui-ci provient de l'endroit même où la sépulture dont je vous entretiens a été exhumée. Il y a lieu de supposer que la fibule scandinave de l'Université de Kiev et les deux autres que je place sous vos yeux sont les seules connues jusqu'à ce jour en Petite-Russie. Leur présence à Kiev mérite d'être signalée pour la première fois,

1. C'est par les pays riverains de la Baltique que ces parures scandinaves ont pénétré dans l'intérieur de la Russie.

2. Aspelin, *Antiquités du Nord Finno-Ougrien*. Helsingfors, 1877-1884, fig. 1620, 1631, 1635, 1636, 1657, 1694, 1697, 1716.

3. Pour la Livonie et la Courlande, Kruse, *Necrolivonica*, p. 10, 11, 30, 31, taf. XIV, fig. 1, 10; taf. XXXV, fig. 1. — Bähr, *Die Gräber der Lieven*, p. 6, taf. VII, fig. 2, 3 et 4. — Aspelin, *Antiquités du Nord Finno-Ougrien*, fig. 2080.

Pour le gouvernement de Vitebsk (environs de Dunabourg), A. Sementovski, *Antiques monuments funéraires du gouvernement de Vitebsk*, p. 51. *Drevnosti de la Société impériale archéologique de Moscou*, t. II, p. 79-80.

Pour le gouvernement de Smolensk, *Bulletin de la Société impériale archéologique de Moscou*, t. XII.

mais elle ne doit pas nous surprendre dans un milieu correspondant à l'époque où les chefs varègues occupaient ce territoire et entraînaient à leur suite les Slaves dans des expéditions guerrières dirigées contre Byzance.

Les Russes font leur apparition sur la scène historique au IX[e] siècle, quand le Scandinave Rurik, avec ses Varègues ou Varangues, s'empare de la Slavie. Lorsque, descendant du Nord, Rurik arriva à Kiev, les Russes commencèrent par le Dniéper[1] leurs attaques contre les Byzantins. Quatre fois ils firent voile vers Constantinople[2], mais ils échouèrent dans toutes leurs tentatives contre la capitale[3].

La fibule et les boucles d'oreilles en argent.

La fibule et les boucles d'oreilles en argent

Pour la Russie-Blanche, Sementovski, *Antiquités de la Russie-Blanche*. Saint-Pétersbourg, 1890, p. 63, fig. 37.

Pour la Grande-Russie, gouvernement de Vladimir, Aspelin, *Antiquités du Nord Finno-Ougrien,* fig. 1005. — Ouvaroff, *Les Mériens*. Saint-Pétersbourg, 1875, pl. IV, fig. 47, 48, 49 et 50. Les Mériens suivirent les Normands et Oleg dans leur expédition contre Constantinople.

1. *Le Danapris,* dans Constantin Porphyrogénète.

2. En 864, sous Michel III; en 907, sous Léon VI; en 940, sous Romain Lacapène, et en 944, lorsque Igor put à peine se sauver avec un petit nombre de ses navires.

3. D. Bikélas, *La Grèce byzantine et moderne*. Paris, 1893, p. 20.

(pl. I, fig. 8, 9 et 12) sont les produits d'un art adopté par les Slaves. Ces travaux, en filigranes et en globules artistement juxtaposés, se rencontrent parfois dans les kourganes slaves de la Russie centrale. J'estime qu'il est prudent de faire des réserves quant à l'origine de cette orfèvrerie, mais elle était assurément en honneur chez ces Slaves.

Dans une autre localité du gouvernement de Kief, à Yourkovtzy (district de Lipovetz)[1], on a trouvé un trésor d'objets d'argent très remarquables, considérés comme slaves par M. Antonowitch; or il contenait plusieurs pendants d'oreilles entièrement semblables à ceux que nous étudions ici.

La fibule et les boucles d'oreilles[2] en argent nous font supposer que la défunte était originaire du pays où elle reposait, car ces bijoux sont de ceux dont les Slaves aimaient à se parer.

Le collier.

Les grains de collier en verre, en cristal de roche, en ambre, en cornaline et en argent se

1. *Musée archéologique de l'Université impériale de Kiev.*
2. Ces boucles d'oreilles sont assurément antérieures aux anneaux de tempe qui caractérisent l'époque kiévienne historique. Ceux-ci sont formés d'un anneau dans lequel sont enfilés et fixés à distances égales trois ornements sphéroïdaux.

rencontrent très fréquemment dans les kourganes slaves de la Russie centrale et occidentale (pl. I, fig. 2, 3, 7).

Le grain de collier en argent orné de globules juxtaposés disposés en forme de triangles mérite une mention particulière à cause de la finesse de son exécution (pl. I, fig. 11).

Ne soyons pas surpris de rencontrer ici des bijoux slaves, puisque le pays de Kiev était habité par les Lekhes, les Badimitches, les Drévlianes, les Sévérianes, les Drégovitches, etc... Chez les Malo-Russiens ou habitants de la Petite-Russie (Kosaks de l'Ukraine) l'élément polanien prédominait[1].

M. le professeur Antonowitch a pu constater jusqu'à ce jour, par des fouilles méthodiques dans la Petite-Russie, trois types de kourganes slaves correspondant à trois peuples : les Polanes, les Drévlianes[2] et les Sévérianes[3].

1. A. Maury, *La terre et l'homme*, chap. VII. *Distribution des races humaines*, p. 523.

2. V. Antonowitch, *Raskopki v stranié Drevlian* (Fouilles au pays des Drévlianes). *Matériaux pour l'archéologie de la Russie*, publiés par la Commission impériale d'archéologie, n° XI. *Les antiquités des provinces du sud-ouest*. Saint-Pétersbourg, 1893, 78 p. in-fol. — Th. Volkov, dans *L'Anthropologie*. Paris, 1894, n° 3, p. 334.

3. *Travaux du IIIe congrès russe d'archéologie* (Kief), t. I, p. 185, et *Drevnosti de la Société impériale d'archéologie de Moscou*, t. IV, p. 77.

Pendeloques.

La croix (pl. I, fig. 6) et l'autre petite pendeloque (fig. 10) étaient suspendues par une bélière rivée, mais non soudée[1], de la même façon que les deux monnaies byzantines. Peut-être tous ces objets pendaient-ils au collier entre les grains. Dans les kourganes slaves, on rencontre fréquemment des monnaies orientales[2] et des pendeloques variées alternant entre les grains.

Les petites croix semblables à celle de notre sépulture kiévienne se retrouvent souvent dans les kourganes slaves, c'est-à-dire de l'époque païenne[3]. Par conséquent cette croix n'indique pas une sépulture chrétienne.

Les monnaies byzantines.

On ne connaissait jusqu'à ce jour qu'une seule découverte de monnaies byzantines dans une sépulture de la Petite-Russie. Dans la ville même de Tchernigoff, M. Samokvasoff a fouillé un grand kourgane dit « Tchorna Moghyla, » c'est-à-dire *Tombeau noir*. Il contenait une sépulture à incinération. Parmi la multitude d'objets métalliques

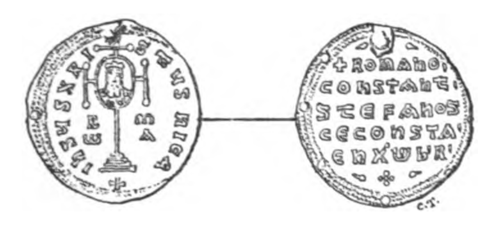
1. L'absence de soudure parmi toutes les pièces d'orfèvrerie de cette époque prouve leur antiquité.

2. Abassides et Sassanides.

3. Ouvaroff, *Étude sur les peuples primitifs de la Russie. Les Mériens,* p. 88, et album, pl. X.

défigurés par le feu du bûcher, il se trouvait deux sous en or de Constantin IX et Basile Ier et la moitié d'un troisième sou d'or de Constantin X et de Romain II.

Les monnaies byzantines qui se trouvaient dans la sépulture de Kiev sont à peu près contemporaines de celle-ci et peuvent la dater. Elles portent les noms de Romain Ier, de Constantin X, d'Étienne et de Constantin[1], et ont été frappées entre les années 928 et 944[2]. Ces deux monnaies semblables, dont l'une est mal-



heureusement brisée, étaient munies de bélières pour la suspension. Elles sont à fleur de coin, ce

1. Romain Lacapène, beau-père de l'empereur Constantin; Porphyrogénète règne concurremment avec lui (920). Il est cité dans le traité passé avec les Russes en 945 comme régnant concurremment avec Constantin et Étienne. On sait que pendant cette période du moyen âge on vit plusieurs empereurs régner à la fois.

2. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. II, p. 126, no 8, pl. XLVI, fig. 11.

qui permet de penser que la sépulture qui les contenait ne leur était pas de beaucoup postérieure[1].

La réunion dans la même tombe des fibules scandinaves et des monnaies byzantines s'explique fort bien. Les premières proviennent des conquérants du Nord et les secondes sont des souvenirs de leurs invasions menaçantes dans l'empire grec.

Un seul point de comparaison.

Nous connaissons au Musée de l'Université de Kiev des objets qui peuvent servir de points de comparaison avec ceux que nous venons de passer en revue. Ils proviennent d'une sépulture découverte en 1876 dans le même endroit[2]. Cette sépulture renfermait un squelette accompagné d'une seule fibule en bronze doré d'origine scandinave, entièrement analogue aux deux autres que nous venons d'étudier; puis deux croix munies de bélières, des grains de collier en cristal de roche et en pâte de verre, et enfin un dirhem abasside du kalife Abou Giafar Almanzor, grand-père de Haroun-al-Raschid. Cette monnaie a été frappée à

1. C'est en 944 qu'Igor prit, chez les Grecs, de l'or et des étoffes pour toute l'armée et revint chez lui à Kief. *Chronique de Nestor*, chap. XXVII.

2. *Annales de la Société d'histoire dite de Nestor*. Kiev, 1er volume.

Bagdad, vers le milieu du VIII[e] siècle. M. le professeur Antonowitch attribue cette sépulture au IX[e] siècle.

Voilà donc deux tombes mises au jour dans le même endroit, caractérisées par des fibules scandinaves; mais celle que nous signalons aujourd'hui est la seule qui ait fourni, jusqu'à présent, les monnaies byzantines.

CONCLUSION.

Bien qu'elle n'était plus surmontée d'une kourgane[1] lorsqu'on l'a explorée, il y a lieu de considérer la sépulture kiévienne que nous faisons connaître comme antérieure à l'introduction du christianisme dans la Petite-Russie. Il convient de rappeler que la conversion d'Olga (956) fut un fait isolé, une exception peu remarquée parmi l'aristocratie païenne[2]. Nous avons de nombreuses preuves que la petite pendeloque cruciforme n'indique pas que cet ensevelissement date de l'époque chrétienne[3].

1. Le sol a pu être nivelé à cet endroit.

2. « Si les historiens byzantins n'en parlent pas dans les chroniques contemporaines, c'est que les Grecs ont bien pu ne pas apercevoir tout de suite l'importance de cet événement. S'ils en parlent dans les chroniques du XI[e] et du XII[e] siècle, c'est que les conséquences de ce fait avaient pris alors tout leur développement. » A. Rambaud, *L'empire grec au X[e] siècle*, p. 383.

3. Vers 955, Sviatoslav refusait à sa mère Olga de se lais-

Nous pensons donc que cette sépulture appartient aux derniers temps du paganisme, vers l'époque où Igor dirigea deux expéditions contre Constantinople. La première (941) se termina par un véritable désastre pour l'armée russe. Luitprand, évêque de Crémone, dont le beau-père était ambassadeur du roi d'Italie à Constantinople, raconte la défaite d'Igor et le supplice des prisonniers, que l'empereur Romain Lacapène fit décapiter. Le médaillon de cet empereur orne justement le revers des monnaies portées comme pendants au collier de la défunte, qui se parait de bijoux slaves et scandinaves[1]. Ces monnaies byzantines, postérieures à l'événement que nous venons de mentionner, ont peut-être été rapportées d'une seconde expédition tentée par Igor en 944[2], pour se venger de la déroute que les Byzantins lui avaient infligée. Nestor rapporte que cette fois l'empereur grec, sérieusement effrayé, aurait offert de payer tribut. La date de cette seconde entreprise militaire, 944, coïncide chronologiquement avec la date extrême à laquelle les monnaies susmentionnées ont pu être frappées, puisqu'elles appartiennent à des princes ayant régné conjointement de 928 à 944[2]. Léon le Diacre

ser baptiser. En effet, quand, à cette époque, quelqu'un voulait être baptisé, on ne lui défendait pas, mais on se moquait de lui. *Chronique de Nestor,* chap. XXXI.

1. Avec le secours de Petchenègues.

2. Romain, Constantin et Stéphane envoient en 945 des

rapporte la mort d'Igor à l'année 945. Dans tous les cas, il me semble que la sépulture qui fait le sujet de cette note ne peut pas être considérée comme postérieure au gouvernement de Sviatoslav[1], compris entre les années 964 et 972. Même en la rangeant à cette période, elle n'en serait pas moins païenne. Il semble plus vraisemblable que nous la supposions remonter plutôt au milieu qu'à la fin du xe siècle.

Depuis que je m'occupe de l'archéologie de la Russie, je constate pour la première fois une aussi ancienne sépulture fournissant un ensemble dont chaque partie constitue un document tout à la fois archéologique et historique. Il semble que les divers éléments de cette réunion soient un commentaire et une preuve archéologiques des événements historiques qui précèdent l'introduction du christianisme sur un point où, peu de temps après, devait s'élever la *mère des villes russes*[2].

Une telle sépulture, découverte sur cette col-

ambassadeurs à Igor pour renouveler l'ancien traité; Igor s'entendit avec eux sur la paix. *Chronique de Nestor*, chap. xxvii.

1. Sviatoslav, père de Wladimir, premier prince chrétien en Russie.

2. Oleg s'établit comme prince à Kiev et dit : « Cette ville sera la mère des villes russes. » Il y avait autour de lui des Slaves, des Varègues et d'autres peuples, et ils s'appelèrent Russes. *Chronique de Nestor*, traduite par L. Léger. Paris, 1884, chap. xviii, p. 18.

line où s'établirent les Varègues Askold, Dir, puis Oleg et Igor, réunit, comme vous le voyez, des monuments archéologiques rappelant les trois influences ethniques, les trois grands moteurs qui devaient concourir à la formation de la Russie.

Les Varègues.

Ayant parlé des Varègues, nous devons mentionner les polémiques auxquelles les historiens russes se sont livrés à propos de leur nationalité. Les Russes, dans la Chronique de Nestor, sont tantôt identifiés avec les Varègues, tantôt décrits comme appartenant au peuple varègue. Il est évident que Varègue, dans cette Chronique, veut dire Scandinave[1]. Cette opinion n'est pas acceptée par tous; il existe une école moderne en Russie qui considère les récits de Nestor sur l'origine varègue des premiers princes de Kiev et sur l'arrivée de ces Varègues comme une fable. L'historien Ilovaïski[2] et M. Gédéonoff[3] se sont faits, à la même époque, les champions de ces nouvelles idées en publiant de très remarquables ouvrages sur cette question.

Selon eux, Rurik ne serait qu'un personnage

1. L. Léger, *Chronique de Nestor*. Index chronologique, V, p. 386.
2. Ilovaïski, *Recherches sur les origines de la Russie*. Moscou, 1876.
3. Gédéonoff, *Varègues et Russes*. Saint-Pétersbourg, 1876.

mythique[1]. Wladimir et son père Sviatoslav seraient bien des personnages historiques, mais rien ne prouve qu'ils étaient Varègues.

Il existe sur Oleg diverses données écrites, mais dispersées. Les deux traités de commerce passés par lui avec les empereurs de Byzance indiquent seulement qu'il y eut un prince de ce nom, sans toutefois le désigner comme Varègue.

Les savants, dont nous venons d'indiquer les tendances, admettent cependant qu'il y eut des Varègues servant comme militaires les grands-ducs de Kiev[2].

Dans ce cas, il conviendrait d'attribuer les antiquités scandinaves, qui se rencontrent parfois dans la Russie et dans la Petite-Russie, aux Varègues des troupes des premiers princes russes pendant les xᵉ et xiᵉ siècles, ou bien au commerce établi entre la Scandinavie et Byzance, dont le Dniéper était la grande voie.

M. L. Léger, le savant traducteur de la Chronique de Nestor, se montre défenseur de la théorie contraire lorsqu'il dit : « Ce qui est le propre des Normands, c'est le caractère maritime de leurs expéditions, c'est la soudaineté avec laquelle on voit leurs Wikings apparaître tout à coup sur

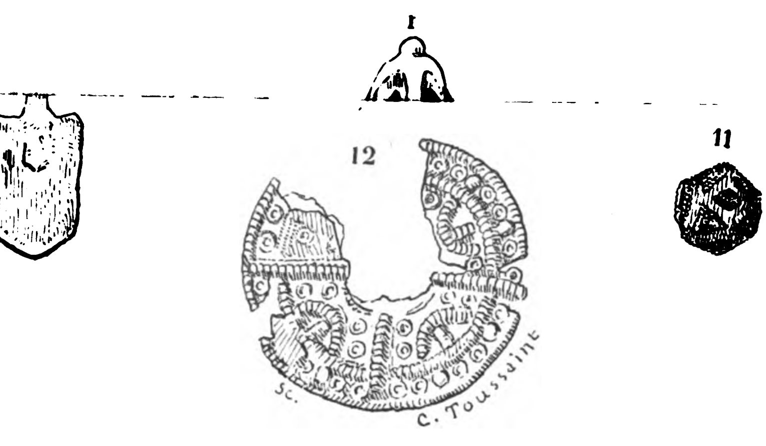
1. L. Léger, dans sa traduction de la *Chronique de Nestor,* qualifie aussi Rurik de personnage légendaire.

2. Les Varangues (Βάραγγοι), qui servaient dans l'empire byzantin, étaient également des Scandinaves. Voir *Thomsen,* édition anglaise, p. 107-110.

les rivages les plus éloignés. Nous retrouvons ce caractère dans toutes les expéditions des Russes contre l'empire byzantin[1]. » L'opinion de M. Léger est généralement adoptée en France.

Nous ajouterons que les Varègues ont été promptement assimilés et fondus avec les Slaves. La facilité d'assimilation de ce dernier peuple est une de ses grandes qualités; nous en avons aujourd'hui des preuves multiples dans la politique si remarquable de la Russie en Asie.

1. L. Léger, *Chronique de Nestor*. Paris, 1884. *Index chronologique*, p. 385.



Objets recueillis dans une tombe du xe siècle, a Kiev.

NOTE

SUR

DES PLOMBS ANTIQUES

TROUVÉS EN GAULE.

Par M. L. Maxe-Werly, associé correspondant national.

Lue dans la séance du 10 novembre 1893.

Dans l'étude de toute science, et surtout en numismatique, il arrive fréquemment qu'un fait d'apparence minime constitue en réalité pour les travailleurs et les érudits un véritable problème dont la solution n'est pas toujours facile à trouver. C'est à une étude de ce genre que nous proposons de soumettre toute une série de pièces en plomb de provenances diverses.

On rencontre parfois dans les musées et dans quelques collections particulières de petits monuments en plomb, qualifiés du nom de tessères, sur lesquels, à diverses reprises, s'est portée l'attention des savants. Coulés et non frappés entre deux coins, d'un style généralement peu soigné, ces plombs ne paraissent point provenir d'un ate-

lier officiel; par leur faire, ils rappellent les méreaux du XVIe et du XVIIe siècle, dont les protestants faisaient usage dans leurs assemblées, et étaient, selon toute apparence, des produits de l'industrie privée.

Très nombreux en Italie, où ils ont été étudiés au milieu du siècle dernier par Picorini[1], puis, il y a cinquante ans environ, par le père Garrucci[2], ces petits monuments se sont rencontrés en quantité considérable à Lyon, dans les dragages de la Saône. On en trouve très rarement dans la région du Nord-Est; sept au plus ont été l'objet d'un examen spécial.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici les opinions exposées par les savants ni de conclure avec ou contre eux; il nous suffira de reprendre la description de ces plombs, monnaies ou tessères, en indiquant les rapprochements que semblent autoriser quelques autres pièces inédites de même nature et de même provenance.

Longpérier, qui le premier eut l'occasion de s'occuper en France de ces plombs, jusqu'alors peu connus ou négligés, attribuait à Alise-Sainte-Reine l'exemplaire suivant, trouvé au sommet du mont Auxois.

1. *I Piombi antichi.* Rome, 1740.
2. *I Piombi antichi raccolti dall' eminentissimo principe il cardinale Ludovico Altieri.* Rome, 1847.




Mercure debout sous un édicule à deux colonnes ; sur le bras gauche le caducée, dans la main droite la bourse, à ses pieds le coq, attributs caractéristiques de ce dieu.

R/. En légende circulaire : ALISIENS; dans le champ, une palme ou rameau[1].

Dans cette inscription, Longpérier proposait de reconnaître le nom des habitants de l'Alésia de César qui, six siècles plus tard, réapparaît sous la forme ALISIA CAS[2], sur un tiers de sou en or au nom du monétaire CHADDOVE[3]. Ce savant archéologue croyait retrouver la même indication géographique sur deux pièces au type de Mercure, publiées par Picorini, dont l'une offre les lettres A. L. S, les *matres lectionis* d'*Alisiensium*, et l'autre la seule initiale A ; il considérait alors ces plombs comme de véritables monnaies et invitait

1. *Revue numismatique,* 1861, p. 253.
2. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VIII, p. 379.
3. *Les monnaies mérovingiennes du Cabinet de France.* M. Prou, nº 144.

les antiquaires à rechercher dans leurs médaillers les plombs à légendes géographiques.

Cet appel ne fut point fait en vain; un an plus tard, dans une lettre adressée à M. le baron de Witte[1], Ponton d'Amécourt faisait connaître une variété fort intéressante, trouvée dans le pays de *Catalauni*, sur le territoire du village de Perthes, ancien chef-lieu du *Pagus Pertensis*.





Sous un édicule de forme identique à celui de la pièce précédente, le même dieu Mercure tenant la bourse et le caducée; à ses pieds un coq.

R/. En légende circulaire : PERTE; dans le champ, une palme ou rameau[2].

Sur ces deux plombs, dont le droit nous offre la représentation de Mercure avec les mêmes attri-

1. *Revue numismatique,* 1862, p. 167.

2. *Revue numismatique,* 1862, p. 167. — Note. Dans une notice sur le *Pèlerinage de Saint-Léger,* publiée quelques années auparavant, M. l'abbé Bouillevaux avait donné la description de cette pièce qui, lors de la vente de la collection de M. Benard, de Sermaize, fut acquise par M. d'Amécourt pour la somme de 100 francs.

buts, nous retrouvons, au revers, une palme semblable à celles que tiennent certains personnages des médaillons contorniates; les légendes géographiques seules diffèrent. Pareille palme est reproduite sur le plomb suivant dont le revers présente dans sa composition la plus grande analogie avec les précédents.



Jupiter, un foudre dans la main droite et s'appuyant sur un long sceptre; en face de lui, la Vénus céleste tenant une pomme.

R/. En légende circulaire : MEDIOL; dans le champ une palme.

C'est au cours de fouilles faites à différentes reprises au Mont-Berny, près Compiègne, que M. Albert de Roucy découvrit cette nouvelle variété et les suivantes, présentant toutes les trois, sous des formes abrégées, un nom nouveau que Longpérier croit être celui de *Mediolanum*[1].

1. *Revue numismatique,* 1866, p. 1.



Hercule et la Fortune bien caractérisés par leurs attributs; entre ces deux divinités, une tête de taureau vue de face et les deux lettres C. M, dont le sens nous échappe.

R/. Dans le champ, les trois lettres MED, initiales probables de *Mediolanum*, puis au-dessous un L.



Cerf à droite entre deux plantes (?).

R/. Dans le champ, une inscription en partie détruite : ME(DI)O peut-être; au-dessus, une palme; au-dessous, la lettre S, dans laquelle Longpérier proposait de reconnaître l'indication de la division, *Semis*.

Trouvées en un même lieu, à plusieurs années d'intervalle, ces pièces appartiennent à une des

nombreuses localités dénommées *Mediolanum*, nom d'origine gauloise duquel dérivent les formes actuelles Milan (Italie), Château-Meillant (Cher), Moliens (Oise), Moislains (Somme), Molain (Jura), Moelain (Haute-Marne), et tant d'autres[1].

Il nous reste maintenant à décrire, comme appartenant à la même série, trois pièces inédites qui, par leurs types et par les légendes géographiques qui y sont inscrites, peuvent être rapprochées des plombs précédents et aideront peut-être un jour à les expliquer tous.



Plomb de grand module (27^{mm} de diamètre).

Scène à deux personnages. Bacchus, le pied posé sur un escabeau ou trépied, tenant de la

1. M. Huillard-Bréholles signalait dans la forêt de Compiègne, près du Mont-Berny, un lieu appelé *Rue Mélaine;* selon cet érudit, il y aurait peut-être là un souvenir du nom de *Mediolanum,* ancienne localité dont les ruines ont été reconnues sur ce point. — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France,* 1864, p. 131.

main droite une patère et de l'autre s'appuyant sur son thyrse ; à sa gauche, Apollon assis sur un tertre, le bras reposant sur sa lyre. Au-dessus de ces deux divinités, les lettres B et A, initiales de leurs noms.

R/. En légende circulaire autour d'un point central : LINGONE.





Plomb de moyenne grandeur (19mm).

Scène également à deux personnages. L'Abondance, sous la figure d'une nymphe, la tête couverte d'une guirlande de fleurs, vêtue d'une longue robe, tenant de la main droite la corne d'Amalthée et de l'autre une patère. En face de la déesse, Mercure avec la bourse et le caducée.

R/. En légende horizontale : LIN.

S'il est impossible de méconnaître sur ces deux plombs, du Musée de Lyon, le nom des habitants de la ville de Langres, car nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici des Lingons de la Gaule Cispadane établis près des bouches du Pô, peut-être nous sera-t-il permis de proposer, au sujet de la pièce suivante, la lecture *Nasienses*, c'est-à-dire

le nom des habitants de la ville de *Nasium*, située dans le *pagus Barrensis*[1].





Plomb de petit module (17^{mm}).

Cheval marchant à droite ; au-dessus, les lettres R. N.

R/. Dans le champ, en deux lignes, l'inscription : NASI.

Lorsqu'en 1883 nous décrivîmes ce plomb, qui avait appartenu à l'abbé Phulpin, nous témoignions alors notre vif regret de ne pouvoir en donner le dessin, connaissant seulement cette pièce par les notes archéologiques du curé de Fontaines[2]. Depuis cette époque, nous avons eu la bonne fortune de retrouver cette pièce intéressante, objet de nos recherches, dans les cartons de notre regretté confrère M. Royer, de Cirey-le-Château, qui la tenait de l'abbé Phulpin.

Offerte par M. Ch. Royer fils au Musée de Bar-le-Duc et déposée dans la vitrine consacrée aux

1. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. II, p. 239.

2. *Notes sur le Châtelet*. Neufchâteau, 1890, in-8°.

antiquités de *Nasium*, si cette pièce, par la nature même de son métal, est exposée à une destruction inévitable, du moins la reproduction que nous en avons faite est assurée de lui survivre et de pouvoir être étudiée par ceux de nos confrères qui seraient tentés d'en reprendre après nous l'examen.

Dans une *Notice sur quelques plombs antiques*, publiée en 1862, le P. Garruchi suppose que quelques-uns des plombs appelés tessères par les numismatistes les plus autorisés aient été « des monnaies tenant lieu de monnaie légale, soit que certaines familles eussent le privilège d'en frapper, soit que ce droit fût réservé aux surintendants de la monnaie pour un temps déterminé[1]. »

On doit comprendre que nous n'avons nullement l'intention de discuter ici l'opinion émise par ce savant ; nous ferons seulement remarquer qu'aucun des plombs décrits par lui dans ce dernier article ne rentre dans la série dont nous nous occupons. Le n° 14, dont le droit montre la Victoire apportant à l'aurige, au gladiateur vainqueur, la palme et la couronne, et sur lequel au revers apparaît une palme, ne présente aucune indication géographique.

Le vicomte de Ponton d'Amécourt croyait que

1. *Revue numismatique française,* 1862, p. 403, pl. XV-XVI.

le plus grand nombre des plombs antiques, dont il avait réuni plus de deux cents variétés, avait eu des destinations analogues à celles des tessères, des jetons, des méreaux du moyen âge, des contremarques de théâtre, « mais, disait-il, on ne saurait contester que beaucoup aussi aient servi de monnaie d'appoint pour les échanges locaux. » C'est pourquoi il n'hésitait pas à attribuer à l'atelier de Chalon-sur-Saône un plomb du Musée de Lyon où se voit, entre deux rameaux ou épis, la légende CAV, abréviation de *Cavillone* ou de *Cavellone*, noms que portait cette ville au temps de la domination romaine[1].

Enfin, dans un chapitre consacré à la monnaie fiduciaire chez les anciens, François Lenormand admettait que les plombs trouvés en Gaule, offrant au droit l'image de Mercure, puis au revers une palme ou rameau et le nom d'une ville, peuvent avoir été destinés à circuler exclusivement dans les localités mêmes dont elles portent le nom.

S'il nous avait été permis d'examiner à loisir la riche série de plombs recueillis dans la Saône qu'à peine nous avons entrevue dans le cabinet d'étude de M. Ét. Récamier, peut-être aurions-nous eu à signaler l'existence d'autres pièces ren-

1. *Annuaire de la Société de numismatique,* 1878, t. IV, p. 207.

trant dans la série dont nous nous occupons. Plus favorisé que nous, F. Lenormant a relevé dans cette collection unique les légendes suivantes, quelquefois accompagnées d'une palme ou d'un rameau.

AN	ANicium	*Le Puy*
AR	ARelate	*Arles*
AR (monogramme)	ARverni	*Arvernes*
avec ΓЄP au revers	GERgovia	*Gergovie*
AV	AVvenio	*Avignon*
CA	CAVillonum	*Chalon-s.-Saône*
CAV	»	»
CO	COpia	*Lyon*
CCL°	Colonia Copia LuGdunum	»
CV	CVlaro	*Grenoble*
CV	Colonia Vienna	*Vienne*
DIVIO	DIVIO	*Dijon*
ED	EDui	*Eduens*
ER	ERnaginum	*Saint-Gabriel*
GEN	GENeva	*Genève*
LVG	LVGdunum	*Lyon*
LVNA	LVNA	*Saint-Jean-d'Ardières*
LNA	»	
M	Matisco	*Mâcon*
MA	MAtisco	»

RV	ReVessio	*Saint-Paulien*
SIT	SITillia (?)	
TE	TEnurtium	*Tournus*
TRI	TRIvortium	*Trévoux*
TR	»	»
VA	VAlencia	*Valence*

Nous ignorons si ces interprétations, que M. E. Récamier proposait à M. F. Lenormant en lui communiquant les plombs de sa collection, seront toutes acceptées. Selon nous, ces pièces, dont le revers est lisse, forment une catégorie à part; elles ne sauraient prendre place dans la série des petits monuments, objets de cette étude.

Faut-il, comme le proposait M. Dancoisne[1], rapprocher les plombs d'Alise, de Perthes, de *Mediolanum*, de Langres et de Naix des tessères, espèces de cartes d'entrée aux jeux qui se donnaient au cirque, à l'amphithéâtre et au théâtre, où les vainqueurs recevaient des palmes et des couronnes?

C'est à cette dernière proposition que nous sommes disposé à nous rallier, ne pouvant en ce moment, malgré l'autorité des maîtres dont nous venons de rapporter les opinions, considérer ces plombs comme de véritables monnaies destinées à circuler dans l'étendue des territoires d'Alise, de Perthes, de Moelain, de Langres et de Naix.

1. *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 210.

Il nous suffit pour l'instant d'avoir signalé l'existence de trois plombs inédits (tessères ou monnaies), et de leur avoir appris que, non moins favorisées que les *Mandubii*, les *Catalauni*, les *Bellovaci* et les *Lingones*, les peuplades du territoire des *Leuci* peuvent également revendiquer pour une de leurs deux villes principales le plomb à la légende NASI.

UNE FAÇADE

DES THERMES ROMAINS

ÉLEVÉS AU COMMENCEMENT DU IIe SIÈCLE

DANS

LA CAPITALE DES SENONES[1]

Restituée par M. G. Julliot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 17 avril 1895.

1. Origine des pierres servant de matériaux a cette restitution.

Une des principales œuvres de la Société archéologique de Sens est, sans contredit, la création d'un Musée gallo-romain, qui compte aujourd'hui près de 500 pierres sculptées, dont l'importance est variée. Toutes ces pierres ont été recueillies dans les fondations de l'enceinte de l'oppidum, bâti à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle[2], enceinte dans laquelle le césar Julien,

1. Voy. pl. II.
2. Une inscription, extraite de ces murailles de Sens, relate un fait qui s'est accompli entre les années 197 et 208. Voir le *Catalogue des inscriptions du Musée de Sens*, n° 43, et

poursuivi par les hordes allemandes et abandonné par une partie de son armée, trouvait un refuge l'an 355, soutenait un siège d'un mois et passait ses quartiers d'hiver[1].

Pour construire cette enceinte, les Romains semblent avoir démoli leur ville de fond en comble, afin de se procurer des matériaux de construction[2]. Temples, tombeaux, édifices publics, maisons particulières, tout disparut, et les pierres provenant de ces sources diverses se retrouvent aujourd'hui, plus ou moins mutilées, dans les fondations de l'enceinte.

A force d'examiner ces pierres, aujourd'hui abritées dans le Musée, de les mesurer, de les

aussi les travaux de M. F. Lallier publiés en 1846 dans le tome I du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*.

1. « Clausa urbe, murorumque intuta parte firmata. » Amm. Marcellinus, lib. VI.

2. Le sol de Sens et de ses environs ne pouvait leur fournir que de la craie, de l'argile, du sable et quelques grès erratiques. La craie leur a procuré la chaux blanche, l'un des éléments de leur excellent mortier. L'argile leur avait permis de fabriquer la brique, principal élément de leurs constructions premières et, lors de la construction des murailles de l'oppidum, ces briques fournirent le second élément du mortier. Avec cette même argile, ils façonnèrent les larges briques disposées en ceintures dans leurs murs protecteurs. Les blocs de grès erratiques leur permirent de tailler les petits pavés qui ont servi de revêtement à ces mêmes murs. Le remploi de tous ces matériaux explique la disparition complète de tous les monuments romains de la capitale des Senones.

étudier sur toutes leurs faces, nous avons cru voir, dans un certain nombre d'entre elles, des relations qui nous ont fait penser que peut-être elles avaient appartenu à l'un des édifices élevés au commencement de notre ère, sur l'emplacement de l'*Agiedicum Senonum*, par les Romains, vainqueurs des Gaules.

2. Méthode suivie dans cette restitution.

Pour transformer notre hypothèse en certitude, il eût fallu déplacer ces pierres et les présenter les unes aux autres ; nous n'avions pour ce travail ni la force ni les ressources nécessaires. Voici le procédé que nous avons suivi.

Nous avons dessiné, à l'échelle de 1/10, la face que ces pierres présentaient aux yeux lorsqu'elles étaient dans la construction première. Nous avons découpé ces dessins, de manière à ne conserver que cette partie apparente dans l'édifice, et nous nous sommes, par ce moyen, fabriqué un jeu de patience analogue à ceux qu'on donne aux enfants pour exercer leur intelligence ; puis nous avons fait comme eux, nous avons joué.

Nous n'avions qu'une trentaine de pièces dans notre jeu ; il nous en eût fallu deux cents, et encore la plupart de ces pièces conservaient la trace des injures du temps et des hommes. Avec un jeu aussi incomplet, un enfant eût bien vite abandonné la partie. Heureusement pour le résul-

tat, et malheureusement pour nous, nous ne sommes plus en âge de nous décourager pour si peu.

Grâce à notre expédient et à notre persévérance, nous sommes arrivé à reconstruire en partie une splendide façade d'un monument qui, par son agencement extraordinaire, ses dimensions énormes et la richesse de ses ornements, nous semble tout à fait exceptionnel.

Avec les données que nous possédons pour le moment, nous ne pourrions, sans nous livrer à notre imagination, restituer certaines parties qui font défaut. Les découvertes futures viendront sans doute modifier et agrandir notre monument, mais nous pensons qu'il est intéressant de faire connaître dès aujourd'hui le résultat auquel nous sommes parvenu. Des observations, des critiques nous seront adressées, et ainsi se perfectionnera notre travail.

3. Classement des matériaux.

Les pierres retrouvées de ce monument peuvent se classer de la manière suivante, en conservant les numéros du catalogue du Musée[1].

1° Douze assises de colonnes engagées, présen-

1. *Musée gallo-romain de Sens,* Catalogue, par G. Julliot. Sens, Ch. Duchemin, 1891. — La planche n° III donne les numéros des pierres du musée de Sens qui sont citées dans ce mémoire.

tant toutes pour décoration des rinceaux de pampres, dans lesquels se jouent des enfants, des quadrupèdes et des oiseaux : n°s 192, 286, 323, 332 à 337, 421 à 423. Trois de ces assises sont accompagnées de leurs bases respectives : n°s 192, 323 et 332. Deux ont leurs astragales : n°s 335 et 336. A une autre sont unis des sommiers : n° 337. Trois enfin, n°s 421, 422, 334, sont accompagnées de leurs alettes et de l'encadrement de la base voisine.

2° Une assise, n° 339, d'une *colonne isolée* n'appartenant pas à la façade restituée.

3° Un seul chapiteau d'une colonne engagée, n° 424.

4° Cinq sommiers, n°s 337, 416, 419, 420, 439.

5° Huit claveaux, appartenant à des linteaux et à des frontons ornés de sculptures en haut relief, n°s 340 à 345, 417 et 418.

6° Huit fragments de bas-reliefs, appartenant, les uns à des épisodes d'une gigantomachie, n°s 324, 332, 434 et 435, les autres à des scènes de bains prises dans les salles réservées aux femmes, n°s 286, 346, 428 et 429.

Quelques-unes de ces pierres, jouant un double rôle, ont été comptées deux fois dans cette énumération. Leur nombre total est de trente-deux.

4. Reconstruction.

Fenêtre B. — Les n°s 421, 422, 435, 340 et

341 nous ont donné l'encadrement de la fenêtre B, placée entre deux colonnes engagées, que révélaient les nos 421 et 422.

Le n° 435 nous a fourni l'angle droit inférieur de cette baie et nous a montré que les coquilles rencontrées sur les quatre autres numéros n'existaient pas au-dessous de l'appui et que le soubassement était orné d'un bas-relief, dont la hauteur est fournie par les deux pierres 435 et 332 en partie superposées. Nous reviendrons plus loin sur ce bas-relief. Rien ne nous donnait les dimensions de cette baie.

Fenêtre C. — Les nos 428, 429, 342, 343 et 345 nous ont donné l'encadrement de la fenêtre C. Le n° 429 nous a confirmé l'existence des bandes latérales ornées de grandes coquilles et des alettes adjacentes aux colonnes engagées.

Les trois claveaux nos 345, 342 et 343 présentent : 1°, au-dessus de l'encadrement de la baie, la naissance d'un couronnement en haut relief, dont nous parlerons plus loin, et, 2°, sur leurs douelles, un riche plafond orné de caissons hexagonaux.

Les deux pierres nos 428 et 429 nous fournissent le soubassement de la baie ornée d'un bas-relief. Ces deux dernières pierres ont été pour nous des pierres *très précieuses* par les renseignements qu'elles nous ont prodigués.

Leur juxtaposition ne souffrait aucune difficulté,

la riche bordure et le bas-relief sous-jacent se raccordaient. A droite, la bordure se redressait verticalement, en nous montrant l'angle inférieur droit de l'encadrement d'une baie, et, par sa moulure ornée de feuilles, dont l'inclinaison se renverse, nous obtenions, tout naturellement, à l'endroit du renversement, le milieu de cette baie, et par suite sa largeur.

A la surface de ces deux pierres, nous trouvions une série de trous espacés de 0m13 et alignés parallèlement aux moulures, à 0m30 de l'extérieur. De l'un de ces trous, nous avons extrait l'extrémité d'une tige en fer, carrée, d'environ 0m01 de côté, originairement scellée avec du plomb. Cette fenêtre était donc pourvue de tiges de fer légères et d'un grillage, *clathri*, soutenant un vitrage, *vitreamina*.

Outre cette fermeture, d'autres barres en fer plus fortes étaient scellées à l'extérieur, dans la petite moulure qui surmonte les méandres. Plusieurs de ces scellements existent encore.

Enfin la face postérieure de ces pierres, épaisse de 0m60, porte les traces d'un mur de briques avec lequel elles étaient entièrement reliées par des ferrements qui existent encore.

Les pierres qui nous occupent ne sont donc que le revêtement extérieur d'un édifice dont le massif était en briques.

Le plafond de la fenêtre, formé par les douelles des claveaux, était décoré de riches caissons hexa-

gonaux ornés de rosaces. A 0m25 de son arête extérieure, on voit des trous espacés de 0m13, comme ceux de l'appui. Ces trous étaient évidemment destinés à recevoir l'extrémité supérieure des tiges de fer composant l'armature du vitrage.

Fenêtre D. — Les nos 286, 346, 334 et 344 nous prouvent que la fenêtre D était encadrée par une bordure identique à celle de la fenêtre C. La douelle du claveau n° 344 montre un plafond plus riche encore que celui de la fenêtre C, et, dans ce plafond, des trous destinés à recevoir aussi les extrémités supérieures de l'armature en fer clôturant la baie.

5. Soubassements des fenêtres.

Les fragments retrouvés des bas-reliefs qui ornaient les soubassements des fenêtres nous permettent d'affirmer que les sujets figurés sur les baies C et D étaient empruntés à des thermes réservés aux femmes.

Du premier de ces bas-reliefs, nous n'avons que les pierres nos 332, 428 et 429, et du second nous ne possédons que les deux angles supérieurs donnés par les pierres nos 286 et 346. Les mieux conservées des cinq sont ces deux dernières : on y voit les cimes de deux arbres, des linges suspendus au mur et le buste d'une femme nue. Malgré les mutilations subies par les trois pierres qui

restent de l'autre bas-relief, on devine, de droite à gauche : une femme remettant sa chevelure en ordre, une autre tenant une aiguière, *gutturnium*, dont elle se verse le contenu sur le corps, une troisième rassemble en *corymbe* les cheveux de



N° 429.

sa voisine..., enfin une dernière, tournée à droite, est agenouillée pour rendre service à une autre qui nous fait peut-être défaut.

La fenêtre B a son soubassement orné de scènes empruntées à la gigantomachie. La pierre n° 332, seul et unique lien qui unisse cette fenêtre à la fenêtre C, nous fournit à sa gauche un tronc

d'arbre, une draperie et une jambe humaine.


Nos 435 et 332.

Ces trois objets nous ont permis d'asseoir avec certitude la pierre n° 435 et de restituer ainsi l'épisode du combat de Neptune et du géant

Polybote[1]. Deux détails appuient encore notre restitution : à la hauteur du front de Neptune se trouve une portion de la peau de lion donnée comme bouclier au géant, et près du visage du dieu on distingue la langue bifide que darde l'un des serpents terminaux des jambes de son adversaire. Le corps du serpent est à peine visible ; il a été sapé et n'a laissé que ses contours.

Les deux pierres superposées ont fourni la hauteur de l'appui des fenêtres au-dessus d'un soubassement général, qui nous a paru indispensable. A l'autre extrémité de ce bas-relief, nous avons placé la pierre n° 324, sur laquelle un dieu,



N° 324.

1. Pausanias, *Attic.*, p. 6, parle de cet épisode de la guerre des géants et des dieux.

debout entre deux géants, lutte contre celui qui est à sa droite. Nous n'avons point retrouvé trace des pierres adjacentes à celle-ci.

Nous avons rejeté dans le soubassement de la fenêtre A une autre pierre n° 434, qui représente un géant appuyé contre terre ou saisissant une pierre dont il veut faire une arme. Derrière lui, accourt une déesse admirablement drapée dans ses vêtements. La tête, une partie du torse et la jambe gauche font défaut. Nous avons isolé cette pierre, ainsi que la précédente. Lorsqu'on découvrira les pierres qui les accompagnaient primitivement, on trouvera le moyen de leur assigner une place certaine. Il nous a semblé que les deux fenêtres A et B éclairaient le bain des hommes et devaient présenter des décorations semblables, et que les fenêtres C et D, à cause des scènes représentées en bas-reliefs sur leurs soubassements, convenaient fort bien aux bains destinés aux femmes. Nous reviendrons plus loin sur cette distinction.

6. Hauts-reliefs couronnant les fenêtres.

Nous avons été assez heureux pour retrouver et grouper six fragments du couronnement de la fenêtre C. Ce sont, au rang inférieur, les n°s 345, 342 et 343, et au-dessus les n°s 420, 417 et 419. Les trois premiers, comme nous l'avons dit plus haut, sont trois claveaux de la plate-bande sculptés sur leurs faces inférieures et sur leurs faces

antérieures. Au-dessus du riche encadrement de



Nos 419, 342 et 343.

la fenêtre, ils nous montrent les flots de la mer,

avec ses coquillages et les trains de derrière de chevaux qui se cabrent en sortant des eaux. Le sommier n° 419 nous offre, malgré toutes ses mutilations, le corps du cheval de droite conservant des traces de sa sous-ventrière et de sa poitrinière. A sa gauche, au-dessus d'un dauphin dont on aperçoit la tête, vole un génie ailé qui lui sert de guide[1]. Le sommier n° 420 nous fait voir, dans l'ordre inverse, un génie conducteur, une tête de dauphin et le corps mutilé d'un cheval. Entre chaque génie et le poitrail du cheval qu'il conduit, on distingue les timons du char, avec les attaches des poitrinières. Enfin le claveau n° 417, mutilé à droite, nous offre le ventre d'un cheval et la place occupée par un autre. Ces témoins suffisent pour attester l'existence d'un quadrige sortant de la mer.

Les trois pierres retrouvées du couronnement de la fenêtre D, la clé n° 418, un claveau adjacent n° 344 et le sommier n° 416, presque identique au n° 419, nous prouvent l'existence d'un semblable quadrige.

Nous voudrions pouvoir décrire les personnages triomphant ainsi dans ces chars. Rien n'est venu nous éclairer; nous supposons gratuitement que l'architecte avait pu placer là le lever du soleil et celui de la lune, personnifiés par Apollon et Diane[2].

1. La tête et les jambes antérieures du cheval ont disparu.

2. Ces deux sujets ont servi à illustrer les tablettes du célèbre diptyque de Sens.

Du couronnement de la fenêtre B, nous ne possédons que les deux claveaux extrêmes du linteau. Ils portent les nos 340 et 341 et sont très mutilés. Nous y avons cependant aperçu des nageoires appartenant à des monstres marins et une portion du corps de l'un d'eux. Les moulures des angles rentrants à leur partie inférieure nous ont prouvé, par leur identité avec celles des nos 421, 422 et 435, que ces claveaux devaient appartenir à cette même fenêtre, mais nous n'avons rien trouvé du couronnement, qui devait être en haut-relief, comme aux fenêtres C et D.

Nous avons placé en haut du pilastre gauche de la travée dans laquelle s'ouvre la fenêtre A l'assise n° 337, parce qu'elle offre à sa droite et à sa gauche deux sommiers présentant des nageoires et autres animaux marins qui ne paraissent avoir aucun rapport avec ceux que nous avons rencontrés. Au-dessous de l'un de ces monstres, à droite, on voit l'amorce d'une alette plus large que les autres et surmontée d'une figure d'oiseau tournée de profil à droite, les ailes éployées.

Le sommier n° 439, que nous avons placé au-dessus, nous a paru fort intéressant, mais nous n'avons pu en interpréter la sculpture. Nous y voyons un génie ayant l'apparence d'une jeune fille. Il est ailé et sa chevelure, en partie nouée au sommet de sa tête, retombe sur ses épaules en boucles élégantes. A sa gauche, se trouve la proue d'un navire, sur lequel semble se tenir debout

une femme dont il ne reste que la jambe droite et des portions de vêtement remarquablement disposées. Ne serions-nous pas en présence d'un haut-relief correspondant à ceux des fenêtres C et D? Le génie volant au-dessus de la mer conduirait un vaisseau porteur de quelque divinité.

7. Colonnes engagées.

Les fenêtres que nous venons de décrire sont séparées les unes des autres par des pilastres ou colonnes à demi engagées, dont les fûts, cylindriques dans toute leur hauteur, sont richement ornés de pampres, dans lesquels se jouent des enfants, des quadrupèdes et des oiseaux. Leurs bases sont attiques ; nous en avons retrouvé trois, nos 192, 332 et 323; leurs principales moulures sont ornées de feuillages. La première assise du fût fait corps avec cette base.

L'astragale fait partie de l'assise supérieure, nos 335 et 336.

Nous n'avons trouvé qu'un seul chapiteau, qui paraît incomplet à sa partie inférieure, n° 424, et dont la hauteur nous a semblé dépasser les proportions ordinaires.

Ces pilastres sont accompagnés d'élégantes alettes, nos 346, 422, 421, 334, ornées de culots variés et séparées de l'encadrement des fenêtres par un double rang d'élégantes coquilles. Leurs

bases reposent sur le même plan horizontal que la partie inférieure des bas-reliefs placés au-dessous des fenêtres. Qu'y avait-il plus bas? Nous ne pourrions faire que des hypothèses, mais évidemment ces bas-reliefs et ces pilastres ne reposaient pas sur le sol. Nous avons indiqué un soubassement sur lequel nous n'avons aucun renseignement. Nous ne sommes pas mieux renseigné sur la portion de l'édifice qui couronnait cette façade. Nous croyons devoir nous abstenir de tout commentaire.

Nous avons utilisé toutes les pierres qui nous ont semblé appartenir à cette façade, à l'exception d'une, qui a appartenu à l'un des pilastres et qui est extrêmement fruste, n° 423, et d'une autre, qui est évidemment étrangère à la façade, puisque c'est un tronçon de colonne isolée, n° 339, mais qui appartient au même édifice que la façade, puisque toute sa surface cylindrique est ornée, comme celle des pilastres, de pampres entrelacés. Nous reviendrons plus loin sur ce fragment, car il a bien son intérêt.

8. A QUEL GENRE DE MONUMENTS PEUT APPARTENIR CETTE FAÇADE?

En réfléchissant aux proportions colossales des fenêtres de la portion de façade ainsi reconstruite, nous n'avons pas pu nous défendre d'un étonne-

ment bien justifié. Les pilastres mesurent 7 mètres de hauteur, y compris chapiteaux et bases; la distance qui sépare les axes de ces pilastres est de $4^{m}50$; les baies des fenêtres ont une largeur de $1^{m}80$ sur une hauteur de $3^{m}70$. Trouve-t-on, dans les monuments romains connus, des fenêtres présentant les dimensions de celles que nous venons de mesurer? Les renseignements fournis par des savants consultés à Paris, à Rome et à Pompéi ont été négatifs. Dans notre incertitude, nous avons consulté les auteurs anciens et nous avons été renvoyé par les notes des commentateurs à la lettre 86e de Sénèque le philosophe, écrite dans la villa de Scipion l'Africain. Dans cette intéressante lettre, il établit une comparaison entre la simplicité du temps auquel vivait le héros de Carthage et le luxe effréné de ses contemporains. Il insiste tout particulièrement sur les thermes.

Les bains de Scipion y sont traités de *balneum angustum*, *tenebricosum*, de *angulus*, de *tectum sordidum;* ils n'ont point de fenêtres, mais seulement des fentes étroites percées dans le mur de pierre, pour laisser passer un peu de jour, sans compromettre la construction[1]. Mais aujourd'hui[2]

1. In hoc balneo Scipionis, minimae sunt rimae magis quam fenestrae, muro lapides exsectae, ut sine injuria munimenti, lumen admitterent.

2. Il écrivait vers la fin du premier siècle de notre ère; sa mort date de l'an 65.

on traite de nids à blattes, *blattaria*, les bains qui ne sont pas construits de manière à recevoir toute la journée les rayons du soleil par de très amples fenêtres. On veut brunir en se lavant et, sans bouger de son bain, voir la campagne et la mer[1].

Nous sommes loin du temps où Vitruve indiquait d'éclairer le bain par en haut[2]. Nous nous croyons donc autorisé, par ce passage du philosophe, à considérer le fragment de façade que nous avons essayé de restaurer comme ayant appartenu à des thermes. Il y aurait donc eu un établissement de thermes fort luxueux et fort important dans la ville romaine qui s'éleva, après la conquête de Jules César, non loin de ou sur l'emplacement de la capitale des Senones. Il est probable que ces thermes étaient alimentés par l'aqueduc dont nous avons relevé le plan et sur lequel M. Belgrand a donné des détails techniques avec carte et profil en long[3]. Nous pressentions déjà, en 1875, l'existence de ces thermes[4] et déjà nous

1. « At nunc blattaria vocant balnea, si qua non ita aptata sunt ut totius diei solem fenestris amplissimis recipiant; nisi lavantur simul et colorantur, nisi ex solio agros et maria prospiciunt. »

2. « Labrum utique sub lumine faciendum videtur ne stantes circum suis umbris obscurant lucem. » *Vitruvii lib. V*, 10, *in fine*.

3. *Notice sur l'aqueduc romain de Sens*, par MM. Julliot et Belgrand, gr. in-8°, 46 p. et 2 cartes. Dunod, Paris, 1875.

4. *Opus citatum*, p. 52.

invoquions l'inscription suivante, qui porte le n° 5

G · GERM · DAC ·
NVS · ET·T · PRISC
VS · ET AMBVLAT
E·T OLEVM·P·INP

dans le Musée gallo-romain de Sens, et que nous considérons comme une des plus importantes.

Cette inscription date du règne de Trajan ou de celui d'Hadrien, attendu que les surnoms *Germanicus* et *Dacicus* réunis ne conviennent qu'à l'un ou à l'autre de ces deux empereurs. Nous lisons donc cette première ligne :

.... *av*G*vsto* GERM*anico* DAC*ico*...

et nous la considérons comme un fragment d'une ligne plus longue destinée à dater le monument. Malheureusement, nous n'avons ni ce qui précède ni ce qui suit, mais, faute d'une date précise, nous pouvons prendre pour limites de l'époque où elle fut érigée les années de J.-C. 103 et 138. C'est en l'an 103 que Trajan prit le titre de *Dacicus*, et c'est en l'an 138 que mourut Hadrien, son successeur immédiat, qui s'en était décoré à son tour.

La seconde ligne nous donne, au nominatif, les noms incomplets des deux premiers magistrats de la cité des Senones, de deux duumvirs :

....NVS ET T*itvs* PRISC*ivs*....

Ces deux magistrats sont évidemment les instigateurs de l'inscription, par laquelle ils veulent perpétuer un acte important de leur administration.

La troisième ligne nous offre deux mots incomplets, mais faciles à compléter :

*portic*VS ET AMBVLAT*iones*

Ces magistrats ont fait construire des portiques et des promenoirs et en ont sans doute fait l'inauguration, comme l'indique la quatrième ligne, que nous traduisons :

balnevm ET OLEVM P*ropriis* INP*ensis*

Ils ont fait à leurs frais une distribution d'huile au peuple des deux sexes; la conjonction ET indique qu'une autre générosité précède celle-ci, un bain, *balneum*[1]. Cette largesse des duumvirs senonais nous laisse à croire qu'il est ici, non pas seulement question de *portiques* et

1. Sous le n° 309, G. Wilmanns place, dans ses *Exempla*, une inscription de Barcelone, dans laquelle il est question d'une distribution d'huile et de bains, offerte gratuitement au peuple, dans les thermes publics. La dépense put s'élever jusqu'à la somme de 200 deniers.

d'*ambulations*, mais encore de l'édifice dont ils n'étaient qu'une dépendance, de l'établissement somptueux des *Thermes*, dont nous avons essayé de restituer une façade.

En effet, nous avons dit plus haut que nous laissions pour plus tard l'étude d'un tambour de colonne portant sur son contour des ornements identiques à ceux des pilastres et mesurant le même diamètre, 0^m70.

La présence de ce tambour nous conduit à admettre que, vis-à-vis des pilastres, pouvaient s'élever des colonnes de même hauteur, de même diamètre, enrichies des mêmes ornements, destinées à partager avec les pilastres la charge d'une toiture et formant ainsi des portiques ou des promenoirs, *porticus et ambulationes*, annexés aux salles des thermes.

Jusqu'ici nous croyons être resté dans les justes limites des restaurations permises à un épigraphiste. Nous demandons la permission d'aller plus loin et de chercher à compléter les noms du premier des duumvirs mentionnés dans la seconde ligne.

Au nombre des duumvirs senonais, dont les inscriptions nous ont conservé les noms, se trouve un personnage originaire de Sens qui, après avoir successivement exercé toutes les magistratures dans son pays, a été revêtu du sacerdoce de Rome et d'Auguste à l'autel du confluent de la Saône et

du Rhône. Des monuments considérables lui furent élevés à Lugdunum et dans son pays natal. Lyon ne conserve aujourd'hui que des fragments des inscriptions qui le concernaient lui et sa famille[1], tandis que Sens peut montrer un monument large de 12m20, sur lequel sont gravées les inscriptions que son gendre éleva à la fois à ce personnage, à ses dieux et à divers membres de sa famille[2]. Ce personnage portait les noms de *Sextus Julius Thermia*NVS. Serait-il le duumvir dont le nom fait défaut dans l'inscription?

Le surnom *Thermianus* ne pourrait-il pas lui avoir été décerné par ses compatriotes, en reconnaissance des *thermes* qu'il aurait fait édifier à Sens, et ces thermes ne seraient-ils pas ceux qui ont été l'objet de notre travail?

Nous n'avons pas la témérité de vouloir imposer à qui que ce soit cette opinion hasardée et nous sommes tout disposé à renoncer à cette manière de voir, si l'on nous prouve que nous sommes dans l'erreur ou dans l'impossible, mais qui sait si l'avenir ne viendra pas nous justifier? *Audaces fortuna juvat!*

1. Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste*, p. 62-64.

2. La restitution complète de cette inscription présentée par nous, en 1877, à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, a été consacrée par l'approbation de M. Léon Renier. *Revue des Sociétés savantes*, série VI, t. V, p. 430-432. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XII, p. 19-41.

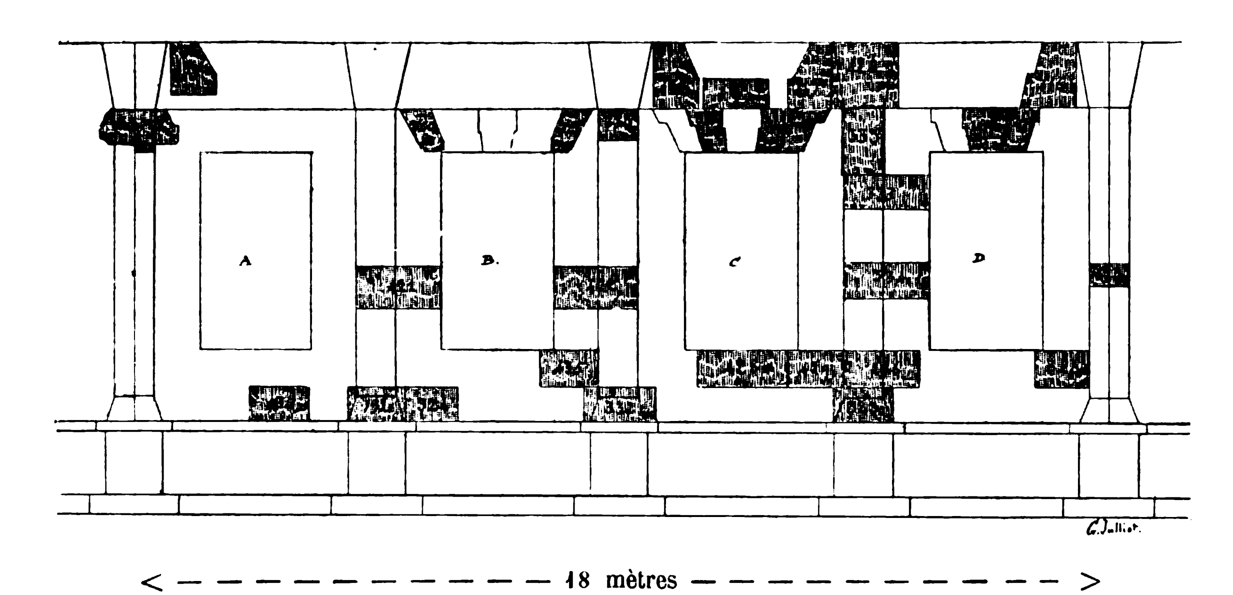
APPENDICE.

Concordance des numéros inscrits sur les pierres du géométral de la planche III, numéros qu'elles portent dans le Musée de Sens, avec les numéros donnés à ces mêmes pierres dans les planches de l'ouvrage intitulé : *Musée gallo-romain de Sens*.

192	XVII. 2.	345	XXXIII. 3.
286	XXIV. 3.	346	XXXV. 3.
323	XXXVIII. 2.	416	XXXIV. 2.
324	XXXI. 3.	417	XXXIII. 4.
332	XXXV. 2.	418	XXXIII. 1.
333	XXXV. 4.	419	XXXII. 2.
334	XXXVII. 3.	420	XXXIV. 1.
335	XXXVII. 1.	421	XXXVI. 3.
336	O	422	XXXVI. 2.
337	XXXVI. 4.	423	O
339	O	424	XXXVII. 2.
340	XXXIV. 3.	428	XXXI. 1.
341	XXXII. 1.	429	XXXI. 2.
342	XXXII. 3.	434	XXXI. 4.
343	XXXII. 4.	435	XXXV. 1.
344	XXXIII. 2.	439	XXXVI. 1.

M

Planche II.



Plan géométral de la façade des thermes de Sens,
indiquant les pierres retrouvées et leurs numéros dans le Musée.

SCEAUX DE L'ORDRE

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

DES LANGUES

D'ARAGON ET DE CASTILLE.

Par M. J. Delaville Le Roulx, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 juillet 1895.

En étudiant, dans un précédent travail, les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nous exprimions le regret de n'avoir rencontré aucun type sigillographique des langues de Castille et d'Aragon. Depuis cette époque, nous avons eu la bonne fortune de combler cette lacune, et c'est le résultat de recherches entreprises à cet effet dans les dépôts d'archives de la péninsule Ibérique que nous nous proposons aujourd'hui de faire connaître, complétant ainsi, pour l'Espagne et le Portugal, notre *Note sur les sceaux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*[1].

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, XLI (1881), p. 52-85.

Les sceaux, dans les dépôts d'archives, pourtant si riches, de la péninsule Ibérique, sont extrêmement rares; soumise aux conditions climatériques des pays chauds, la cire de ces fragiles monuments a été exposée à des chances de destruction beaucoup plus grandes que dans les pays du Nord, et cette circonstance explique le petit nombre de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous; à peine un ou deux exemplaires des principaux types ont-ils subsisté, rendant par cela même infiniment précieuses ces épaves destinées à une prompte disparition.

L'ordre de l'Hôpital, dans la péninsule Ibérique, formait deux langues, celles d'Aragon et de Castille, à la tête desquelles était placé le grand commandeur d'Espagne (*magnus magister* ou *preceptor in quinque regnis Hispanie*). La langue d'Aragon se subdivisait en trois grands prieurés : Amposte (châtellenie), Navarre et Catalogne; celle de Castille comprenait le grand prieuré de Castille et Léon et celui de Portugal. Enfin les Hospitaliers possédaient en Aragon un très ancien établissement, destiné aux religieuses Hospitalières, le monastère de Sigena, fondé en 1187 par Sancia, reine d'Aragon; il subsiste encore aujourd'hui, avec la même destination et sur l'emplacement même que lui avait assigné sa fondatrice.

Un document, qui se place aux environs de l'année 1320, et qui a servi de base à notre pré-

cédent travail[1], énumère et décrit les sceaux des dignitaires espagnols de l'ordre :

« Le grant comandor d'Espaigne, dit-il, bulle « d'une bulle avec 1 aigle de cire vert; le chastel- « lain d'Anposte bulle de cire vert avec 1 chas- « tell; le prior de Navarre bulle de sa bulle; le « prior de Castelle, avec 1 castel o cire noire; le « prior de Catulia bulle de cire vert, la meite del « rey d'Aragon, el altre meytet, 1 crois. »

Nous nous proposons, en décrivant les sceaux que nous avons rencontrés, d'étudier en quelle mesure les indications données par l'auteur de ce texte se trouvent confirmées par l'examen des monuments sigillographiques que nous avons recueillis :

I. — Grand-commandeur d'Espagne.

Les archives d'Alcala de Henarès (Ordre de Saint-Jean, langue d'Aragon, liasse 716) nous ont conservé un sceau du grand-commandeur G. Artiga, appendu à un acte du 13 mars 1235, concernant un jugement arbitral rendu à l'occasion de biens sis à Torres. Il est rond, en cire jaune clair, de 0m060 de diamètre, et porte au centre un croissant surmonté d'une étoile; la légende, entre deux

1. *Id.*, p. 54. Nous avions cru pouvoir faire remonter ce texte jusqu'au milieu du XIIIe siècle; mais la mention du prieur de Catalogne, qui y figure, détruit cette hypothèse, le grand-prieuré de Catalogne n'ayant été constitué que le 26 juillet 1319.

cercles concentriques, est : [S. FRAT]RIS G P'CEPTORIS YSPANN[IE]. Il est scellé sur double queue de peau. Pas de contre-sceau.

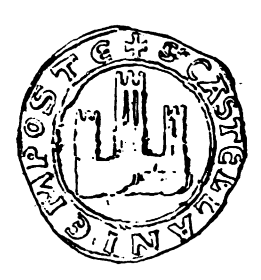


Ici l'auteur de notre document est en défaut; la cire est jaune et non verte; l'aigle est remplacée par un croissant et une étoile; mais on peut supposer, sans témérité, qu'en 1235 ni le type de l'avers ni la couleur de la cire n'étaient encore fixés comme cela eut lieu plus tard.

II. — Chatelain d'Amposte.

Nous connaissons un sceau du châtelain d'Amposte, Raymond de Ripell, appendu à un acte du 9 décembre 1276 par lequel l'Hôpital acense à Fortun Otger un moulin à Pina (Alcala de Henarès, langue d'Aragon, liasse 529). Ce sceau est rond, de $0^{m}062$ de diamètre, portant au centre un château à trois tours, et comme légende, entre deux cercles concentriques : † S. CASTELLANI EMPOSTE. Il n'y a pas de contre-sceau. Il est suspendu

sur lacs plats de chanvre; ceux-ci sont rayés blanc et jaune; sur le blanc sont des raies transversales grises, probablement bleues autrefois, et sur le jaune des raies brunes. Le sceau, de cire foncée (brune ou verte), est noyé dans une masse de cire blanche épaisse d'au moins un centimètre.



Ici les indications du texte sont exactes pour le type et probablement pour la couleur de la cire, qu'il est difficile de préciser dans l'état actuel du monument. Toujours est-il qu'un vidimus rencontré à Alcala, dans la même liasse que le sceau de Raymond de Ripell, spécifie qu'une charte de 1385 était scellée d'un sceau de la châtellenie en cire verte.

III. — Grand-prieur de Navarre.

Nous avons rencontré deux sceaux de ce dignitaire, dont voici la description :

1° Sceau de J. Enneguez, appendu à un document du 13 mars 1235 (Alcala de Henarès, langue d'Aragon, liasse 716)[1]. Il ne reste que la moitié inférieure du sceau, qui était en cire jaune clair, en forme de *vesica piscis;* il est suspendu sur double queue de peau. Le fragment subsistant porte la partie inférieure d'une croix et la légende : ...... RIORIS NAV....... Il n'y avait pas de contre-sceau.



2° Sceau de Garentan de Huesca, appendu à un document du 27 août 1338 (Alcala de Henarès, langue d'Aragon, liasse 660), par lequel l'Hôpital acense à Inigo Lopez les biens que la commanderie de Cizur possédait à Imarcoain. Il est rond, de 0m031 de diamètre, en cire rouge noyée dans une masse de cire blanche d'un centimètre et demi environ d'épaisseur, et retenu par des cordelettes de chanvre ; son état, très fruste, permet à peine de distinguer un écu entouré d'un lobe à six côtés ;

1. Voir plus haut l'analyse de cet acte, scellé des sceaux du grand-commandeur G. Artiga et du prieur de Navarre.

la légende semble être : S. FRIS GARENTANI DE OSCHA ... VARRE.

Le document auquel nous avons déjà recouru ne dit rien du type et de la couleur de la cire des sceaux des prieurs de Navarre ; il semble, d'après les deux exemplaires que nous avons examinés, que ni l'un ni l'autre n'étaient fixes dans le prieuré de Navarre.

IV. — Grand-prieur de Catalogne.

Les sceaux de deux grands-prieurs de Catalogne nous sont parvenus ; ce sont :

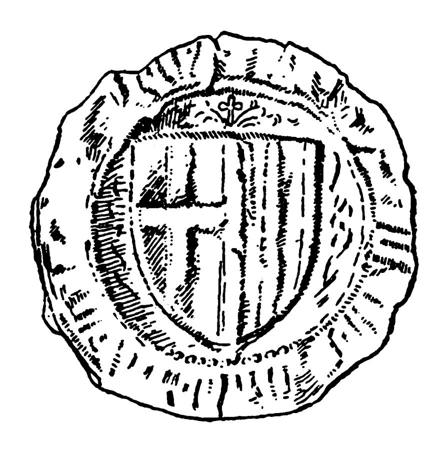
1° Sceau de Pierre-Arnaud de Peres Tortes, appendu à une charte du 18 septembre 1355 (Arch. de S. Gervasio de Cassolas, 13 arm. de Barbera, sac. J, n° 83), par laquelle le grand-prieur concède à Johannet Dardarich l'office de scribe de la cour et du château de Barbera et des localités d'Ollers et d'Apiera. Il est rond, de 0m040 de diamètre, en cire verte noyée dans une masse de cire brune, et pend sur cordelettes plates de couleur bleu verdâtre, blanc jaune et rouge brique. Il n'y a pas de contre-sceau. Au centre, un écu mi-parti, portant une croix et les barres d'Aragon ; l'écu est entouré d'un lobe à huit côtés, se détachant sur un fond délicatement orné de palmettes et de fleurettes. La légende, entre deux cercles concentriques, est : + : S : DE : FRARE : P :

A : D : PERES : TOR...... D : D : P : DE : CATALVNYA :[1].



2° Sceau de Geoffroy de Canadal (Arch. de S. Gervasio de Cassolas, 29 arm. d'Alguayre, sac. D, n° 4), pendant sur lacs plats de cordonnet vert à une confirmation, de janvier 1421, de l'élection de Blanquina de Villalongue en qualité de prieure du monastère d'Alguayre. L'acte est rédigé, sur l'ordre du grand-prieur, par un notaire, qui y a appendu le sceau du grand-prieuré; il est revêtu de la mention « visa prior », ordinaire à cette époque dans les actes émanant du grand-prieuré de Catalogne. Il est en cire brune, rond, de 0m060 de diamètre. Au centre, un écu mi-parti d'une croix et des barres d'Aragon. La légende, entre deux cercles concentriques, est fruste. Il n'y a pas de contre-sceau.

1. Le T et l'Y sont en caractères onciaux.

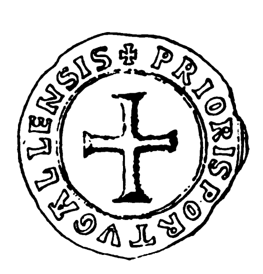


Ces deux exemplaires, sauf la couleur de la cire de l'un d'eux, permettent de contrôler l'exactitude des renseignements donnés par l'auteur du texte que nous avons cité en ce qui concerne les grands-prieurs de Catalogne. Encore se peut-il que la cire brune, et non verte, du sceau de 1421 s'explique par ce fait que nous sommes, semble-t-il, en présence du sceau du grand-prieuré et non de celui du grand-prieur.

V. — Grand-prieur de Portugal.

Les archives de Lisbonne (Torre do Tombo, lay. 1, liasse 6, n° 8) nous ont conservé le sceau d'un prieur de Portugal (probablement Menendo Goncalves), pendant sur lacs de peau à une charte

du 3 janvier 1231, par laquelle l'Hôpital et le Temple concluent divers accords au sujet de biens sis à Villa-Plana, Barceosa et Monte-Redondo. Il



est rond, en cire rouge vermillon, de 0m032 de diamètre ; il porte une croix, et comme légende : + PRIORIS PORTVGALLENSIS. Pas de contre-sceau.

VI. — Prieure de Sigena.

Les archives du monastère de Sigena ne possèdent plus que deux sceaux, très frustes, appendus à une charte, du 10 novembre 1351, par laquelle la prieure et le couvent donnent le moulin d'Ontiñena à un habitant de cette localité. Du texte de ce document, rédigé en espagnol, il résulte que c'étaient ceux de la prieure et du couvent. Nous avons heureusement retrouvé aux archives d'Alcala (langue d'Aragon, liasse 131-2, Traslado o copia... II, 191) la description, faite à la fin du XVIIIe siècle, de deux sceaux appendus à un

acte émanant du monastère de Sigena; celle-ci, combinée avec notre examen personnel des deux monuments subsistants, nous permettra d'en préciser les données principales :

1° Sceau de la prieure Urraque Artall Corneyll. Ovale, cire rouge dans une masse de cire brune, lacs de cordonnets jaunes, bleus et blancs; on y voit une figure de femme, accostée d'un écusson. La légende est fruste; elle devait être : S...... (ici le nom de la prieure) PRIORISSE DOMVS SEXENE.

2° Sceau du couvent. Rond, cire brune, lacs de cordonnets jaunes, bleus et blancs; il représente un agneau avec une banderole. Légende fruste; elle devait être : S. SUBPRIORISSE, SGVARDII ET CONVENTVS SEXENE.

Le rédacteur de cette description ajoute que l'infante Blanche d'Aragon (1321-47), prieure de Sigena, assigna comme sceaux aux prieures du monastère la grand'croix de l'Ordre, cantonnée des barres d'Aragon et des lis de France, avec, sur le tout, la couronne royale de la fondatrice du couvent, la reine Sancia d'Aragon. Cette assertion doit être exacte pour les époques postérieures, mais le sceau de la prieure Urraque Artall Corneyll, qui succéda à Blanche d'Aragon, est là pour démontrer que cette modification ne fut pas introduite au moment que lui assigne cet auteur.

En résumé, les sceaux décrits ici confirment dans son ensemble, sauf quelques divergences que nous avons indiquées et qui peuvent s'expli-

quer, les données du texte sur lequel nous avons établi cette étude. Nous avons en outre eu la bonne fortune de signaler les sceaux des grands-prieurs de Navarre, sur lesquels le texte ne s'expliquait pas, et ceux du grand-prieur de Portugal et du couvent de Sigena, sur lesquels il était muet. Malheureusement, nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver le sceau du grand-prieur de Castille; peut-être un hasard heureux comblera-t-il un jour ou l'autre cette lacune. Quoi qu'il en soit, les résultats auxquels nous sommes parvenu méritaient, nous semble-t-il, d'être signalés, puisqu'ils précisent un point, jusqu'à présent resté dans l'ombre, de la sigillographie de l'ordre de l'Hôpital.

NOTE

SUR

DES FIBULES BÉOTIENNES

A DÉCOR GRAVÉ.

Par M. Max. Collignon, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 mars 1896.

Dans la séance du 8 janvier 1896, notre confrère M. Albert Meignan a présenté à la Société une série d'objets qui constituaient le mobilier funéraire d'une tombe béotienne, et dont il s'est rendu possesseur. Suivant les indications fournies à notre confrère, cette sépulture aurait été découverte aux environs de Thèbes. Bien que les renseignements de cette nature échappent à tout contrôle, il est très vraisemblable que, dans le cas présent, ils sont exacts; quelques-uns de ces objets appartiennent en effet à des séries connues et dont l'origine béotienne n'est pas douteuse.

Le mobilier de la tombe contenait les objets suivants :

1° Quatre grandes fibules de bronze, dont trois

sont décorées de dessins du style géométrique de transition.

2° Deux petits animaux en bronze : une biche allaitant son faon et à laquelle le modeleur a naï-

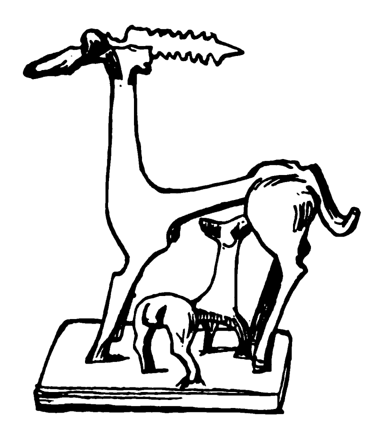


FIG. 1.

vement prêté la ramure d'un cerf (fig. 1); une autre biche, d'une exécution un peu moins rude (fig. 2). Le type de ces animaux rappelle de très près celui des animaux en bronze, de style primitif, découverts dans les couches les plus profondes d'Olympie, en même temps que des objets de bronze, lames de revêtement, fragments de trépieds, décorés de dessins géométriques[1]. Ils sont montés sur des bases dont le revers est évidé,

1. Cf. *Olympia, Die Bronzen*, pl. XIII, fig. 205-207; pl. XIV, fig. 219.

avec des parties pleines qui dessinent un réseau de lignes brisées[1].

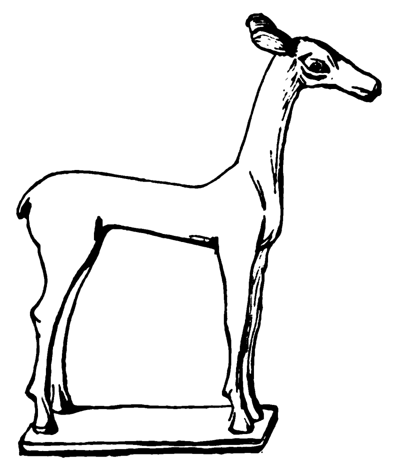


Fig. 2.

3° Une pierre gravée (hauteur 0m013, largeur 0m015). Cette pierre n'a pas la forme lenticulaire



Fig. 3.

1. Cf. *Olympia, ibid.*, pl. XIII, fig. 198 a, 205 a, 208 a, 213 a; pl. XIV, fig. 217 a, 218 a.

qu'affectent le plus souvent les intailles mycéniennes et celles qu'on a appelées « les pierres des îles. » Elle est aplatie et presque rectangulaire, avec des contours un peu arrondis (fig. 3). La gravure représente une femme, vêtue d'une longue robe, élevant le bras gauche, et accostée de deux oiseaux symétriquement tournés vers le dehors. La robe est ornée d'un dessin rectiligne, — une bande horizontale et des lignes verticales, — qui se retrouve dans le décor des figurines primitives en terre cuite d'origine béotienne[1]. C'est là, suivant toute vraisemblance, une œuvre de la glyptique indigène, très inférieure comme exécution aux pierres gravées mycéniennes. Pourtant le sujet est emprunté au même répertoire ; on reconnaît facilement ici, déformé par un travail très grossier, un type fréquent sur les intailles mycéniennes, celui de la femme placée entre deux oiseaux aux ailes éployées, ou tenant de chaque main un cygne par le cou[2].

4° Des petites lamelles d'or très minces, ornées de dessins géométriques, et qui proviennent soit de bijoux funéraires soit d'une décoration métallique fixée sur les vêtements du mort[3].

1. Cf. Heuzey, *Fig. ant. du Louvre,* pl. XVII, fig. 1. Boehlau, *Jahrbuch des arch. Inst.,* III, p. 342-344, et la bibliographie citée par M. Holleaux, *Mon. et Mém.,* t. I, p. 28, note 2.

2. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art,* VI, fig. 432, 2; fig. 431, 7.

3. Je signale seulement, sous toutes réserves, deux fibules

Le style du décor des fibules, la présence d'animaux de bronze, si semblables à ceux d'Olympie, ne laissent guère de doute sur la date relative de la sépulture. Elle se place à l'époque où prédomine en Béotie un style céramique apparenté à celui du Dipylon, mais se développant suivant des principes un peu différents. On peut donc désigner la période comprise entre la fin du VIIIe siècle et la première moitié du VIIe[1].

Les trois fibules appartiennent à un type déjà connu, celui de la fibule à plaque. L'élément essentiel est la plaque rectangulaire[2], échancrée à sa partie supérieure, et dont le bord inférieur replié sert d'arrêt à l'aiguille. Mais, tandis que la plaque se soude souvent à un arc en forme de navicelle, comme dans des fibules trouvées à Thèbes et à Olympie[3], nous avons sous les yeux une variante du type. Elle est caractérisée par la substitution à la navicelle de trois ou quatre coquilles juxtaposées, dont la dernière se relie à une forte tige un peu arquée, parallèle à la plaque.

plates, sur la surface desquelles a été coulée une sorte de pâte résineuse, couverte de dessins géométriques, avec des traces de dorure. Il n'est pas sûr que ces fibules aient été trouvées avec les objets précédents.

1. Voir, pour la chronologie des vases béotiens, E. Pottier, *Catal. des vases antiques. Les origines*, p. 241-242.

2. Cf. de Ridder, *Catal. des bronzes de la Société archéologique d'Athènes*, p. 56.

3. Fibule de Thèbes, *Annali*, 1880, tav. d'ag. G., p. 122 (Furtwaengler). Fibule d'Olympie, *Olympia, Die Bronzen*, pl. XXII, fig. 363.

De l'autre extrémité de cette tige part la tête de

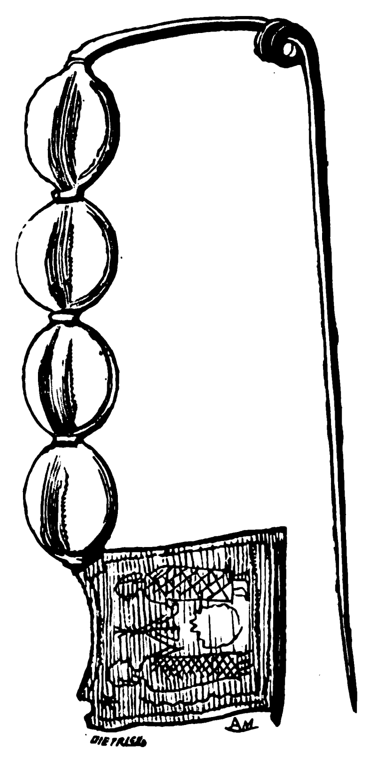


Fig. 4.

l'aiguille, qui s'articule par un ressort à double spirale[1] (fig. 4). Ce type de fibules est déjà repré-

1. C'est le type décrit par Studniczka, *Athen. Mittheil.*, XII, p. 16, types Q. R. Cf. de Ridder, *ouvr. cité*, p. 56. Même forme dans une fibule d'Olympie, *Olympia, Die Bronzen*, pl. XXII, fig. 364.

senté par plusieurs exemplaires. Je citerai en particulier une fibule du Musée de Berlin, de provenance béotienne[1], et deux exemplaires appartenant à la collection du Polytechneion d'Athènes[2]. Mais, des trois monuments acquis par M. Meignan, deux au moins offrent des dimensions exceptionnelles, et, joint à leur bon état de conservation, ce fait suffirait seul pour les désigner à l'attention des archéologues.

Les trois fibules offrent des caractères communs de fabrication. Le décor des coquilles est à peu près uniforme. Le rebord est orné de trois ou quatre lignes gravées, accompagnées d'un ornement en zigzag. Dans le milieu, et dans le sens de l'aiguille, court un double écheveau de sept à huit lignes gravées, qui semble passer sous le bouton servant de point d'attache aux coquilles. Cette uniformité du décor indique suffisamment que les trois fibules sortent du même atelier et sont rigoureusement contemporaines. Nous n'avons donc qu'à considérer les sujets gravés sur les plaques, sans insister davantage sur la forme des fibules.

1. Boehlau, *Jahrbuch des arch. Inst.*, III, 1888, p. 362, fig. 2.

2. De Ridder, nos 236-237. Cf. Studniczka, *Athen. Mittheil.*, XII, p. 14, types Q. R., et *Altgriech. Tracht*, p. 100, fig. 35. La provenance de ces deux exemplaires est inconnue, mais la comparaison avec nos fibules permet de leur attribuer une origine béotienne.

1° Fibule à trois coquilles. Longueur 0m13; hauteur de la plaque 0m07; largeur 0m055.

Le décor gravé est apparent sur les deux côtés de la plaque. Sur une des faces, dans un cadre de zigzags et de lignes droites, sont figurés

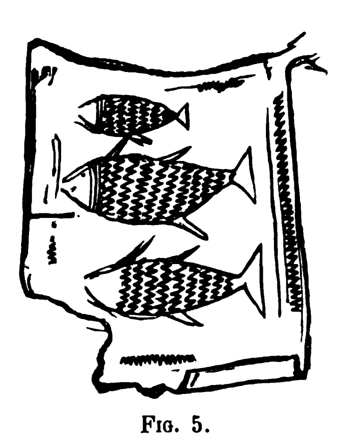


Fig. 5.

trois poissons superposés, dont les écailles sont indiquées par des lignes de zigzags (fig. 5). C'est là un élément bien connu du décor géométrique béotien ; on le retrouve sur des fibules de Thèbes[1] ; on le reconnaît encore, associé à des représentations de navires, sur un diadème de bronze de provenance thébaine[2], et un cratère béotien, du Polytechneion d'Athènes, montre qu'il n'est pas

1. De Ridder, *Catal.*, n° 229 ; cf. 230.
2. *Annali*, 1880, pl. G, nos 2 et 5 ; de Ridder, n° 308.

étranger au répertoire de la peinture céramique[1]. Le revers est simplement décoré d'une croix gammée cantonnée de croix (fig. 6), motif très fréquent dans la décoration des vases du Dipylon et familier aux graveurs sur bronze, témoin le

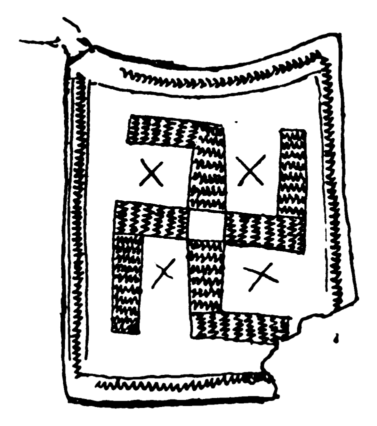


Fig. 6.

diadème thébain auquel nous venons de faire allusion.

2° Grande fibule à quatre coquilles. Longueur 0m27; hauteur de la plaque 0m11; largeur 0m085. État complet de conservation.

Sur une des faces est représenté un cheval, la tête baissée, comme s'il était en pâture. Au-dessous, une étoile et un oiseau, sans doute une oie, les ailes étendues (fig. 7). Le type du cheval

1. Boehlau, *Jahrbuch*, III, p. 350, fig. 30.

trouve des analogues dans la fibule à coquilles de Berlin (Boehlau, *Jahrb.*, III, p. 362 *d*) et dans les

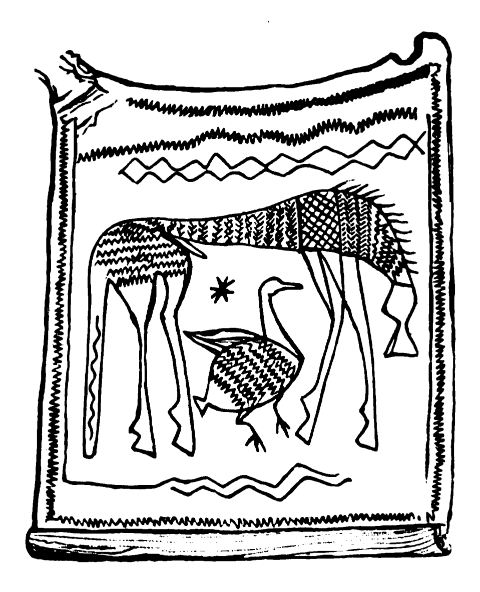


Fig. 7.

fibules thébaines du Polytechneion (De Ridder, n°s 228-230). La technique est la même; la gravure procède par lignes de zigzags, et, à la hauteur des épaules, on observe une zone remplie par un quadrillé qui rappelle un procédé familier à la céramique mycénienne[1]. L'oiseau appartient également à un type connu (Boehlau, *ibid.*, p. 362 *d*;

1. Cf. Furtwaengler et Loeschcke, *Mykenische Vasen*, pl. XXXVIII, fig. 392.

de Ridder, n° 230. Ἐφ. ἀρχ., 1892, pl. II, 2). Comme dans les oiseaux figurés sur les vases béotiens, on y remarque un effort pour se rapprocher de la vérité dans la structure et dans la forme, et la différence est sensible entre ce type d'oiseau d'eau et les oiseaux purement géométriques représentés sur les vases du Dipylon. On a déjà signalé les points de contact que présente, avec le style mycénien, le dessin des fibules béotiennes, et fait ressortir les caractères qui, dans la gravure du bronze comme dans la peinture céramique, accusent des survivances des formes mycéniennes[1]. Les bronzes de M. Meignan apportent de nouveaux éléments pour cette étude comparative.

Le revers de cette plaque offre, pour le sujet, de grandes analogies avec le décor d'une autre fibule thébaine publiée par M. Wolters (Ἐφημ. ἀρχ., 1892, pl. II, 1 et 1ᵃ; de Ridder, n° 229). Le graveur a représenté un navire au-dessus duquel, de chaque côté du mât, sont figurés deux oiseaux, placés symétriquement. Sous la ligne brisée des flots, deux poissons nagent vers la droite (fig. 8). La réunion de ces deux motifs, le cheval et le navire, sur les deux faces d'une même plaque, est assez fréquente[2], et il est intéressant de noter ce fait, qui trahit chez les bron-

1. De Ridder, *Catal.*, p. 57. Cf., pour les vases de Béotie, Pottier, *Catal.*, p. 240.
2. De Ridder, nᵒˢ 228, 229, 232.

ziers une certaine méthode dans le choix des sujets. Comme sur les vases du Dipylon et sur



Fig. 8.

plusieurs bronzes gravés de Thèbes (de Ridder, n°s 229, 308), le vaisseau est muni d'un éperon à la proue, et du même côté s'élève une sorte de château d'avant qui sert de poste de combat[1]. A l'arrière, le graveur a indiqué la courbe de l'étambot, le dessin de l'aphlaste, qui, au lieu de s'in-

1. Cartault, *Mon. grecs,* 1882-1884, p. 46. Voir, sur les types de vaisseaux dans la céramique du Dipylon, E. Pernice, *Athen. Mittheil.,* XVII, 1892, p. 284.

fléchir vers l'intérieur, comme dans les vaisseaux du vase d'Aristonothos (*Wiener Vorlegeblaetter*, 1889, I, 8) et comme dans les vaisseaux des vases du Dipylon, se projette en avant, renflé en col de cygne. Les rameurs sont à leur poste; mais le navire n'a pas le pont supérieur qui, dans les vaisseaux figurés par les potiers du Dipylon, réunit les deux gaillards d'avant et d'arrière. Malgré ces variantes, qu'explique d'ailleurs aisément la différence des procédés techniques, le vaisseau de la fibule thébaine rentre bien dans la série des navires de guerre à éperon dont le type, suivant M. Helbig, apparaît en Grèce postérieurement à l'époque homérique[1].

3° Grande fibule à quatre coquilles. Longueur 0m27; hauteur de la plaque 0m10; largeur 0m085. Ce dernier monument offre des sujets très dignes d'attention.

Considérons d'abord la face extérieure de la plaque, c'est-à-dire le côté opposé à celui où le rebord se replie pour servir d'arrêt à l'aiguille. Deux guerriers sont aux prises. Celui de gauche pousse son épée sous le menton de son adversaire, au défaut du casque; l'autre, le bras levé, dirige son épée vers la poitrine de son ennemi. Entre les deux, une petite figure vêtue d'une robe, une femme sans aucun doute, fait des gestes de désolation (fig. 9). Cette scène du duel entre

1. Helbig, *L'épopée homérique*, trad. fr., p. 203.

deux guerriers n'est pas étrangère au répertoire de la céramique. Elle est répétée à plusieurs re-

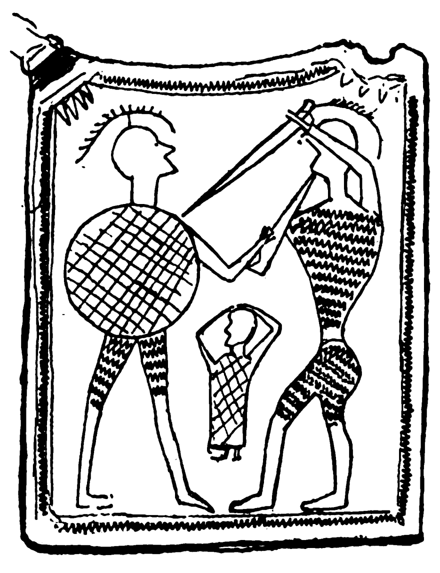


Fig. 9.

prises sur la grande amphore de l'Hymette que possède le Musée de Berlin, et que M. Boehlau a publiée comme un spécimen du style proto-attique (*Jahrbuch des arch. Inst.*, II, 1887, pl. 5, p. 43). On retrouve le corps à corps entre deux combattants sur un vase de Copenhague, du style du Dipylon (*Arch. Zeitung*, 1885, pl. 8, 2). Nous constatons une fois de plus combien le répertoire des bronziers béotiens offre d'analogies avec celui

des céramistes du Dipylon. Ici pourtant, soit en raison des difficultés particulières de la technique, soit par suite de l'inexpérience du graveur, les formes des personnages sont moins rigoureusement stylisées. Les proportions démesurées du seul torse qui soit visible, le dessin enfantin des jambes, accusent une ignorance singulière du dessin. Pour remplir les contours, le graveur a fait usage de ces lignes en zigzag, qui sont pour lui l'équivalent du ton noir employé par les peintres de vases; il a eu soin pourtant de réserver en clair la ceinture, les jambes et les bras. L'armement des guerriers offre des détails intéressants, qui permettent de déterminer avec une certaine précision la date de l'exécution des fibules. Celui de gauche porte un bouclier rond. Or, M. Reichel a démontré que cette forme de bouclier n'apparaît en Grèce que vers le milieu du VIIIe siècle[1]. Les vases du Dipylon correspondent à la période de transition, car ils la montrent à côté de l'ancien type du bouclier rectangulaire ou à échancrures (Pernice, *Athen. Mittheil.*, XVII, 1892, p. 215, fig. 4); sur l'amphore de l'Hymette, les combattants portent exclusivement le bouclier rond. Si sommaire qu'en soit le dessin, le casque paraît se rapprocher déjà du type usité au VIe siècle. Il est muni d'un cimier, composé d'une tige droite, supportant la pièce de métal courbée en arc de

1. W. Reichel, *Ueber homerische Waffen*, p. 62.

cercle où s'attache l'aigrette (λόφος)[1]. Celle-ci ne s'implante plus directement sur le timbre du casque, comme le montrent les peintures des vases du Dipylon[2]. La forme du casque figuré sur la fibule thébaine fait penser beaucoup plutôt à la coiffure des guerriers du vase d'Aristonothos, où M. Reichel reconnaît le plus ancien exemple du casque à haut cimier[3]. On le voit, tous ces détails d'armement confirment la date proposée plus haut; l'exécution des fibules peut se placer vers la fin du VIII[e] siècle ou dans les premières années du VII[e].

Le sujet figuré sur le revers de la plaque est, croyons-nous, tout à fait nouveau. Le cadre est formé par des lignes droites enfermant une ligne de zigzags. A l'angle de gauche est gravée une étoile; dans l'angle de droite, un segment de disque rayonnant. Dans le champ, deux personnages sont debout, dans une attitude d'adorants. Ils sont vêtus d'une robe dont les ornements sont indiqués par un quadrillé en losange, simple pour celui de gauche, historié de points pour celui

1. C'est dans cette pièce de métal que M. Helbig a proposé de reconnaître le φάλος du casque homérique. *L'épopée homérique,* trad. fr., p. 381. M. Reichel combat cette interprétation, *op. cit.,* p. 116.

2. Notons cependant qu'une forme de casque avec cimier, très voisine de celle-ci, est représentée sur un vase du Dipylon, Pernice, *Athen. Mittheil.,* XVII, 1892, p. 214, fig. 3. Cf. Reichel, p. 126, fig. 49.

3. Reichel, *op. cit.,* p. 126.

de droite. Le style des figures est d'une extrême rudesse; rien de plus rudimentaire que le dessin des pieds, des traits du visage indiqués par des angles saillants. Par une convention qui se retrouve



Fig. 10.

sur un curieux fragment de vase, recueilli près de l'Héraion voisin de Mycènes[1], des lignes brisées en zigzag expriment gauchement le mouvement des boucles flottantes de la chevelure. Derrière chacun d'eux est tracée une ligne à ondulations serpentines. Les deux personnages, qui paraissent

1. Dümmler, *Jahrbuch des arch. Inst.*, pl. II, p. 23.

être des hommes, se font face dans une attitude héraldique, élevant chacun un bras; leurs mains se rejoignent sur une tige chargée de feuillages qu'ils semblent toucher avec un geste d'adoration. Sous la tige suspendue dans le champ est un disque entouré d'un décor en zigzag figurant des rayons (fig. 10).

On ne saurait avoir de doutes sur la nature de la scène que le graveur béotien a interprétée à sa manière. C'est un sujet très familier à la glytique orientale, l'adoration de l'arbre ou de la plante sacrée. Il est à peine besoin de rappeler combien cette scène est fréquente sur les cylindres chaldéens et assyriens, et comment elle a passé de là sur les intailles phéniciennes[1]. Deux adorants, personnages humains ou génies ailés, placés symétriquement de chaque côté de l'arbre sacré et élevant la main avec un geste d'adoration, tel est le motif qu'a imité gauchement le graveur, et s'il a réduit à une forme très rudimentaire, à un pur *schéma*, l'aspect de la plante sacrée, c'est que les intailles orientales lui fournissaient des modèles de ce type simplifié[2]; il a procédé de la même manière que les graveurs chypriotes, dans les

1. Ménant, *Recherches sur la glyptique orientale*, pl. II, p. 64, fig. 59, cylindre de la coll. de Luynes; pl. VIII, nº 3, cylindre de la coll. de Clercq; p. 51, fig. 36, cylindre du British Museum.

2. Ménant, p. 36, fig. 18.

intailles imitées de prototypes assyriens[1]. Dès lors, on n'a pas de peine à comprendre le sens des autres emblèmes figurés dans le champ. Ce disque rayonnant, placé entre les deux adorants, c'est le disque solaire, si souvent reproduit avec la même forme sur les intailles phéniciennes, et que nous reconnaissons, disposé comme il l'est ici, sur une intaille hébraïque publiée par M. de Vogüé[2]. L'étoile et le segment de disque rayonnant qui occupent les angles de la plaque ont également passé sur la fibule béotienne comme un emprunt manifeste à la symbolique orientale. Enfin, on remarquera que les personnages sont vêtus, alors que, dans les autres gravures sur bronze, ils ont la nudité constamment attribuée aux figures viriles par les potiers du Dipylon. Nous n'hésiterons guère à voir dans ce détail la preuve que le graveur béotien a suivi d'assez près son modèle dans la mesure de ses forces.

Ce n'est pas la première fois qu'à une époque

1. Cesnola, *Cyprus*, pl. XI, fig. 20. Intaille du trésor de Curium.

2. De Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*, pl. VII, fig. 40. Perrot, *Hist. de l'art*, pl. III, p. 631, fig. 423; cf. *ibid.*, pl. III, p. 648, fig. 452. M. Dieulafoy veut bien me signaler au Louvre, parmi les intailles provenant de ses fouilles, un cachet offrant un sujet très voisin du prototype oriental de notre fibule : deux adorants, séparés par la plante sacrée; au-dessous, le croissant et le disque solaire. M. Dieulafoy le date du VIII[e] siècle environ. Ce rapprochement fournit un synchronisme fort intéressant.

où le style géométrique prévaut encore dans l'art décoratif de la Grèce, nous voyons apparaître une adaptation manifeste d'un motif oriental. Un vase du Dipylon, provenant de la nécropole décrite par MM. Brueckner et Pernice[1], nous montre le style indigène subissant la même influence et traduisant, avec les procédés familiers au style géométrique, une scène d'adoration empruntée à un prototype étranger. Un chœur de femmes qui dansent devant une divinité assise sur un trône, un guerrier armé, une musicienne, rappellent les types habituels des vases du Dipylon; pourtant, si l'on compare la scène avec celle qui décore une patère de Curium[2], on devine le modèle oriental, et les deux centaures ailés, accostés héraldiquement, qui font suite à la scène, ont bien la même origine. Un autre monument attique, d'une date un peu plus récente, doit être rapproché de la fibule béotienne, car on y reconnaît une adaptation d'un motif analogue à celui qu'a interprété le graveur béotien. Sur le col d'une amphore proto-attique du Musée d'Athènes, on voit représentées deux grotesques figures ailées, qui semblent tomber à genoux devant une plante[3]. En publiant ce vase, M. Couve a très bien montré

1. *Athen. Mittheil.*, 1893, pl. XVIII, p. 113, fig. 10.

2. Perrot, *Hist. de l'art*, pl. III, fig. 552.

3. J'ai communiqué des dessins de ce vase à la Société des Antiquaires, *Bulletin*, 1890, p. 213. Il a depuis été publié par M. Couve, *Bull. de corresp. hellénique*, p. 25, pl. II-III.

que le motif asiatique, l'adoration de la plante sacrée par deux génies ailés, est très facilement reconnaissable sous cette transcription enfantine. La peinture du vase d'Athènes, le décor de la fibule béotienne dérivent donc de la même source, et c'est une preuve de plus de l'importance qu'il faut attribuer, comme moyen de transmission des formes, aux petits monuments de la glyptique orientale[1].

A un autre point de vue, les nouvelles fibules béotiennes que nous publions présentent un réel intérêt. Nous pouvons constater, par un exemple tout à fait précis, comment les modèles orientaux s'introduisent dans le style décoratif et revendiquent leur place à côté des motifs, qui sont comme des survivances de l'art mycénien[2]. Ils apparaissent au moment où, dans la céramique béotienne, le style géométrique se combine déjà avec des éléments orientaux, et ainsi nous voyons mieux se dessiner l'évolution qui entraîne dans un même mouvement le style de la peinture céramique et celui de la gravure sur bronze.

1. M. Pottier a montré l'influence de ces modèles sur le style du Dipylon, *Catal.*, p. 226. Cf. Furtwaengler, *Arch. Zeitung*, 1885, p. 142.

2. M. de Ridder le remarque très justement : « L'art dont témoignent les fibules et les diadèmes est par nature un art de transition, d'évolution entre l'art mycénien et l'art oriental, participant également aux deux. » *Catal. des bronzes*, p. 57.

DE L'INFLUENCE ITALIENNE

SUR

QUELQUES ICÔNES RUSSES

Par M. Alexandre Boutroue, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 28 janvier 1896.

J'ai l'honneur de présenter à la Société cinq petites images saintes russes (icônes) en cuivre et en bronze que m'a offertes un officier de la garde impériale russe, M. le lieutenant Constantin d'Alexandrowsky, avec lequel j'ai voyagé pendant quinze jours, en septembre et octobre derniers, en Transcaspie, d'Ouzoun-Ada à Samarcande, sur la ligne du chemin de fer militaire construite par le général Annenkoff.

Ces icônes avaient primitivement la forme de triptyques : deux seulement sont complètes.

M. C. d'Alexandrowsky m'a écrit qu'elles remontaient à l'époque d'Ivan le Terrible (Ivan IV), qui régna de 1533 à 1584.

La plus grande, la plus belle et la plus intacte

de ces icônes (voy. les planches IV, V, VI, VII) reproduit des sujets qu'on dirait empruntés aux œuvres de la Renaissance italienne.

Pour expliquer cette analogie, quelques considérations préliminaires me paraissent nécessaires.

Chacun sait que l'art byzantin est le père de l'art russe : nous en trouvons la preuve au moment même où ce dernier commence à se révéler, car les premières églises russes : Sainte-Sophie de Novgorod la Grande et Sainte-Sophie de Kief, dont l'abside et la coupole sont encore aujourd'hui décorées de si belles mosaïques, ont été construites au XIe siècle, à l'imitation de Sainte-Sophie de Constantinople.

Cela s'explique historiquement :

Le roi Wladimir, en 988, se fit baptiser à Chersonèse de Tauride (Crimée), près de la moderne Sébastopol, par le patriarche de Constantinople et épousa la fille de l'empereur.

N'oublions pas que c'est, dit-on, après une enquête faite par ses ambassadeurs dans l'Europe occidentale et dans l'Europe orientale, aussi bien que parmi les Musulmans ses voisins et même parmi les Juifs, que ce roi abjura le paganisme, adopta et fit adopter par son peuple, qu'il baptisa en le plongeant dans les eaux du Dniéper à Kief, la religion grecque byzantine orthodoxe, à laquelle la Russie est restée fidèle.

On a dit qu'il avait été séduit par la pompe

des cérémonies religieuses des Byzantins et par la beauté de leur musique sacrée : il est peut-être plus simple de supposer qu'il adopta la foi de celle qu'il aimait et qui allait devenir sa femme.

La Russie est restée si fidèle à cette religion, que le style gothique, qui est essentiellement celui de l'Europe occidentale et catholique, n'a pas plus pénétré en Russie qu'à Byzance.

Cependant, la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, amena un reflux des éléments grecs et byzantins sur l'Ouest de l'Europe.

Ce fut une des causes de la Renaissance italienne, ou plutôt un des événements qui ont le plus influé sur le développement de cette Renaissance.

D'autre part, avec le progrès des temps, les souverains moscovites, qui ne portaient pas encore le nom de tzars, cherchèrent à s'initier à la civilisation occidentale, et envoyèrent des ambassadeurs en Italie pour leur procurer des artistes.

C'était précisément l'époque où l'expulsion des artistes et écrivains grecs de Constantinople avait produit tout son effet sur la Renaissance italienne, c'est-à-dire à la fin du XVe et pendant le XVIe siècle.

Tolbousine, ambassadeur d'Ivan III le Grand (1462-1505), rencontra à Venise, et engagea au service de son maître, Aristotele Fioraventi, qui construisit, au Kremlin de Moscou, l'Ouspenski-Sobor ou cathédrale de l'Assomption, où les tzars sont couronnés depuis le XVe siècle.

Presque tous les autres édifices qui décorent le

Kremlin, et qui paraissent si bien exprimer le style national et l'âme russe elle-même, ont été cependant construits par des Italiens.

On peut citer la porte du Sauveur, pratiquée dans la muraille du Kremlin; la cathédrale de Michel-Archange, le Saint-Denis des tzars, où ils ont été enterrés jusqu'à Pierre le Grand; le palais à facettes; et l'admirable et si pittoresque église de Basile le Bienheureux (Vassili Blagennoï), sur la place Rouge, avec ses onze clochers bulbeux et polychromes, ou plutôt multicolores.

Parmi les artistes italiens qui ont travaillé en Russie, on connaît les noms de Pietro Solario, de Milan (1491); Mario; Pietro Antonio; le Milanais Aleviso; et Paolo Bossio, de Gênes, qui fondit à Moscou le roi des canons (tzar Pouchka), la pièce géante du Kremlin.

Eh bien! les icônes russes sont des petits monuments qui offrent un témoignage de ces diverses influences historiques et artistiques.

Tant que la Russie reste fermée à l'Occident, tant qu'elle puise ses inspirations à Byzance et conserve son architecture byzantine, elle imite dans ses icônes les miniatures et les ivoires byzantins.

Vous savez qu'encore aujourd'hui, la décoration intérieure des églises russes est faite avec des peintures exécutées suivant le canon, les règles et les divisions qui se sont conservés chez les moines du Mont-Athos.

A partir du xve siècle, l'art italien, impressionné lui-même par l'art de Byzance à la suite de la prise de Constantinople par les Turcs, s'introduit en Russie; mais les artistes italiens subissent les idées et les formes artistiques qu'ils y rencontrent, tout autant, plus même, qu'ils ne cherchent à faire prévaloir les leurs propres.

C'est ce qui explique que, parmi les icônes que je présente à la Société, la plus belle reproduise assez fidèlement des dessins, des tableaux et peut-être des gravures italiennes, qu'on s'est borné à entourer d'inscriptions en langue russe, ou plutôt slavone, qui est la langue liturgique de ce pays. Ce phénomène n'est pas unique dans l'histoire de l'art, car, il y a quelques années, au cours d'une mission archéologique, j'ai constaté que le seul art original et national que l'on rencontre en Portugal, et qui a fleuri au moment de ses grandes découvertes géographiques, est représenté par des monuments qui y furent élevés par des architectes et des artistes qui n'étaient pas Portugais, mais Italiens, Français et Allemands.

La composition des divers sujets des icônes que je présente à la Société, et qui représente l'Annonciation, l'Adoration des mages, la Transfiguration, l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, etc., est, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les planches jointes à cette notice, semblable à celle des tableaux des peintres italiens quattro-centisti

et du XVIe siècle, tels que Fra Bartolommeo, Ghirlandajo et autres.

Ces compositions reproduisent les édifices qu'on rencontre dans leurs tableaux; seuls les costumes et les draperies ont été parfois modifiés et empruntés aux Russes.

La composition du dessin gravé sur le couvercle de cette icône (voy. pl. VII) est d'un style un peu plus archaïque, et offre un mélange d'éléments byzantins, avec des morceaux d'architecture et des parties de paysage qu'on croirait pris à des œuvres italiennes du début du XVe siècle.

Enfin, j'ai été bien surpris, en assistant à des offices religieux en Russie, de retrouver une influence italienne à laquelle je ne m'attendais pas.

Les maîtrises russes sont excellentes, surtout dans les grandes cathédrales, telles que Saint-Isaac de Saint-Pétersbourg et l'église du Sauveur à Moscou.

Elles sont formées de chanteurs, hommes et enfants, qui n'ont pas d'autre profession et qui arrivent à une rare perfection dans leurs exécutions : elles chantent des morceaux à plusieurs parties et des chœurs sans accompagnement.

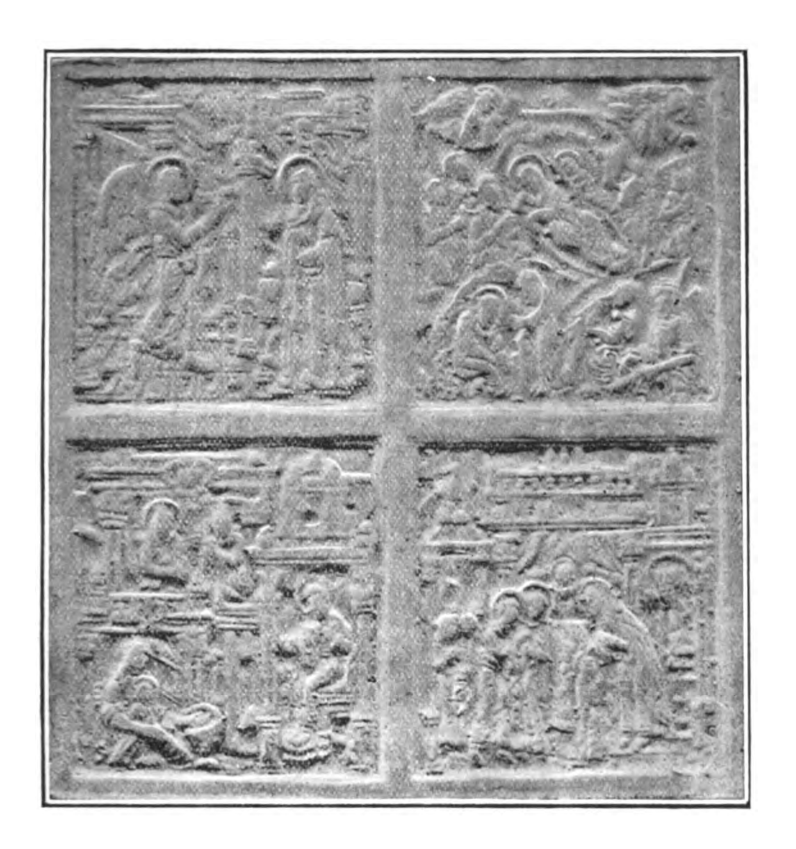
J'avais trouvé que ces chants ressemblaient beaucoup aux compositions palestriniennes, qui ont fait la gloire de la Chapelle-Sixtine; c'est un art oublié aujourd'hui en France, mais que la

maîtrise de Saint-Gervais essaie heureusement de faire revivre.

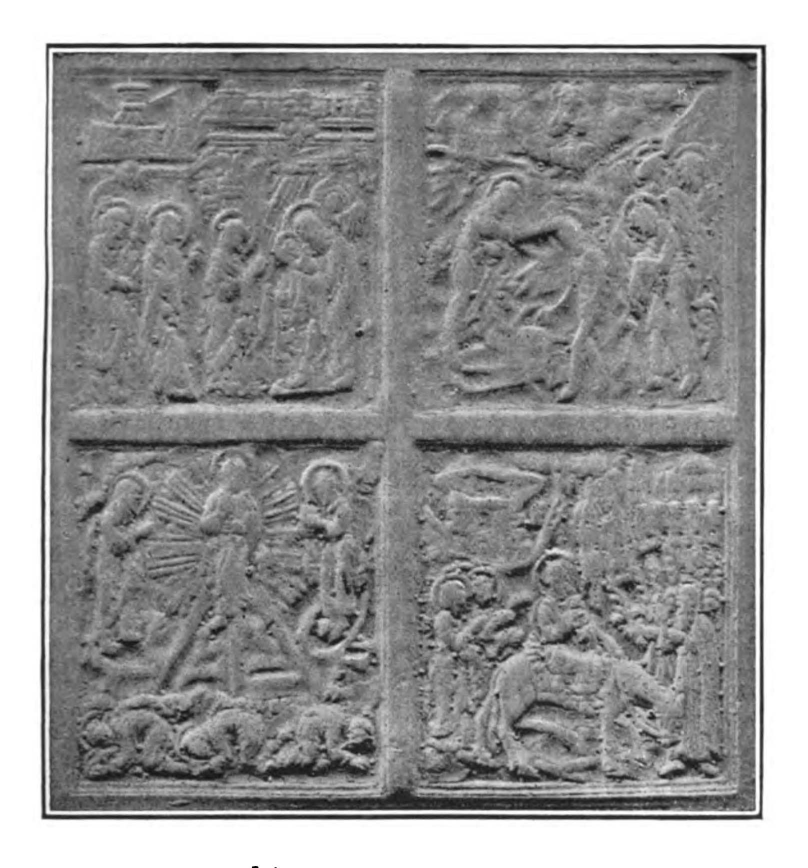
Aussi ne fus-je pas surpris d'apprendre que la plupart des chants religieux russes ont été empruntés ou imités de compositions musicales de Palestrina et de ses élèves et continuateurs, compositions que les tzars de Moscou ont fait étudier en envoyant des artistes russes en Italie au XVI[e] siècle.

Je ne me dissimule pas, toutefois, que la musique religieuse russe a cependant un vieux fonds de mélodies byzantines, qui se sont conservées probablement assez intactes jusqu'à nos jours, et qui ne manquent ni de charme ni d'expression.

ICÔNE RUSSE DU XVIe SIÈCLE, EN CUIVRE, EN FORME DE TRIPTYQUE.



PANNEAU DE GAUCHE, GRANDEUR DE L'ORIGINAL.



Icône russe : panneau central.

Icône russe.



Côté extérieur du panneau de droite,
servant de couvercle au triptyque lorsqu'il est fermé.

NOTES

SUR

L'ABBAYE DE RONCEVAUX

ET

SES RICHESSES ARTISTIQUES[1].

Par M. Jean-J. Marquet de Vasselot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 18 février 1896.

Le nom de Roncevaux est l'un des plus célèbres que l'on puisse citer dans tout le cours de notre histoire nationale. Il éveille dans notre esprit des souvenirs de tout genre, historiques, poétiques et légendaires. L'histoire, à vrai dire, nous apprend seulement que Charlemagne, revenant de combattre les Maures, passa par le col de Roncevaux, et que son arrière-garde fut attaquée et mise en pièces par les Gascons. Mais la légende a complété et embelli le récit des chroniqueurs. Roland est devenu le héros d'un de nos plus célèbres poèmes du moyen âge, et la vallée de Roncevaux

1. Ces notes ont été prises à Roncevaux, au mois de décembre 1895, par l'auteur de cet article et par son confrère et ami M. J. Delaville le Roulx.

a été chantée par Alfred de Vigny en des vers immortels.

Roncevaux est situé au-dessous du col d'Ibañeta, à environ mille mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est là que passait autrefois l'une des grandes routes qui mettaient en communication l'Espagne et la France. La route existe toujours, mais elle n'est plus fréquentée. Les pèlerins de l'Europe septentrionale n'affluent plus, comme autrefois, au sanctuaire vénéré de Saint-Jacques de Compostelle. Seuls des bergers, des conducteurs de mules, des contrebandiers, parcourent encore la vallée. Les touristes ne vont guère à l'abbaye de Roncevaux, qui est comme perdue dans la montagne. Ils ne visitent pas davantage le petit village de Valcarlos; ils ignorent que ce hameau est ainsi nommé en souvenir de Charlemagne; c'est là, d'après la légende, que le grand empereur se serait arrêté, pensif, en écoutant le son lointain du cor; c'est de là qu'il serait revenu sur ses pas, en toute hâte, pour secourir son neveu et châtier d'une façon terrible les Gascons révoltés.

L'abbaye de Roncevaux fut jadis un des établissements religieux les plus puissants de l'Europe entière.

Son histoire, malheureusement, est très mal connue. Le livre le plus considérable qui lui ait été consacré est celui de don Hilario Sarasa[1]; il

1. *Reseña historica de la real Casa de Nuestra Señora de*

n'a aucune valeur scientifique[1]. On trouvera, au contraire, dans les travaux de M. l'abbé Dubarrat[2], quelques renseignements curieux et précis[3].

Sarasa affirme que l'abbaye de Roncevaux existait dès le VII[e] siècle. Il s'appuie sur le témoignage d'un érudit du XVII[e] siècle, Dom Goldaraz[4], qui prétend que le couvent de Roncevaux fut fondé en 638[5]. Dans ce cas, Charlemagne n'aurait pas établi un monastère à Roncevaux; il y aurait seu-

Roncesvalles, y descripcion de su contorno. Pamplona, 1878, in-8°.

1. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Dubarrat : « ... Il y aurait peut-être à se défier des assertions de D. Hilario Sarasa. Je l'ai entendu avouer franchement qu'il ne savait pas lire les vieux documents; aussi son travail, tout intéressant qu'il est, n'offre pas les garanties d'une histoire sérieuse et puisée aux sources. » *Roncevaux* (*loc. inf. cit.*), p. 4-5.

2. L'abbé V. Dubarrat, *La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp (Basses-Pyrénées), dépendance du monastère de Roncevaux*. — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1885-1886, 2e série, t. XV, Pau, 1886, in-8° (p. 153 à 500). — Cf. également : l'abbé V. Dubarrat, *Roncevaux;* charte de fondation, poème du moyen âge, règle de saint Augustin, obituaire. Étude historique et littéraire. — *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1888-1889, 2e série, t. XVIII, Pau, 1889, in-8° (et tirage à part, Pau, 1889, in-8°).

3. On peut consulter également un article de M. Porcher, *A Roncevaux*, dans le *Tour du Monde*, numéro du mois d'octobre 1895 (4 pl. phot.).

4. Religieux augustin de Pampelune.

5. Ce fait est également rapporté dans une histoire manuscrite de Roncevaux, écrite au XVII[e] siècle par un religieux de l'abbaye, le licencié Juan Huarte. D. Hil. Sarasa a fait à ce manuscrit de très larges emprunts.

lement institué un ordre militaire pour défendre le passage. L'abbaye de Roncevaux garda pendant très longtemps ce double caractère, à la fois religieux et militaire.

Un nouvel hôpital fut fondé en 1127, à quelque distance du monastère, au sommet du col d'Ibañeta[1]. C'est ce que nous apprend la charte de fondation, publiée par M. l'abbé Dubarrat[2]. Sanche de la Rose, évêque de Pampelune, « d'après les conseils d'Alphonse le Batailleur, de sa cour et de l'avis du chapitre, éleva une maison, pour les pèlerins et tous ceux qui seraient dans le besoin, au sommet de la montagne qui s'appelle Rensalvals, près de la chapelle de Charlemagne, où des milliers de pèlerins avaient péri dans la neige ou sous la dent des loups. L'hôpital de Sanche fut donc établi au col d'Ibañeta, « in vertice montis, » et non sur la plaine où se voit actuellement le monastère[3] ».

L'hôpital de l'abbaye de Roncevaux fut, dit Sarasa, l'un des quatre « hospices généraux[4] » de la chrétienté. Les trois autres étaient ceux de Saint-Pierre de Rome, de Jérusalem et de Compostelle. Il était administré par l'ordre de Roncevaux, ordre à la fois monacal et militaire. Les

1. Le col est à 1090 mètres au-dessus du niveau de la mer.
2. *Roncevaux*, p. 4-5.
3. Dubarrat, *Roncevaux, loc. cit.*
4. On appelait ainsi ceux où l'on recevait des malades des deux sexes, de tout âge et de toute condition.

religieux observaient la règle de saint Augustin, qui leur fut très probablement imposée au XIe siècle[1].

Mais l'ordre de Roncevaux était avant tout militaire. Les maisons qu'il avait fondées dans toute l'Europe s'appelaient des commanderies, et leurs supérieurs avaient le titre, non de prieurs ou d'abbés, mais de commandeurs. De plus, tous les religieux de l'ordre portaient sur leur manteau une croix en étoffe, ce qui est l'un des caractères distinctifs des ordres militaires. Cette croix décore tous les monuments élevés par l'ordre, et le prieur actuel la porte encore, brodée sur la soutane, à la place du cœur. C'est une croix en étoffe verte ; le bras vertical est effilé à sa partie inférieure et a la forme d'une épée ; à sa partie supérieure, il se recourbe en forme de crosse[2]. Cette croix, qui est en même temps une arme et un bâton pastoral, est l'emblème des pouvoirs à la fois religieux et militaires dont les chefs de l'ordre étaient revêtus.

1. Elle fut introduite à Pampelune, en 1087, par l'évêque D. Pedro de la Roda, et dut l'être à Roncevaux vers la même époque. D. Hil. Sarasa cite une bulle d'Innocent II, datée de l'année 1137, dans laquelle il est question des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin établis à Roncevaux.

2. Cet insigne était disposé jadis autrement qu'il ne l'est aujourd'hui. La courbe de la crosse, qui est maintenant dirigée vers le côté droit de la croix, l'était autrefois vers le côté gauche. C'est sous sa forme primitive que cet insigne est figuré sur les monuments du moyen âge.

Malgré les efforts des pouvoirs ecclésiastiques, l'abbaye garda pendant très longtemps son caractère guerrier. Au XVIe siècle encore, elle avait un étendard et entretenait un certain nombre de soldats.

L'ordre de Roncevaux fut, durant tout le moyen âge, extrêmement prospère. Il comptait dans l'Espagne seule, en l'année 1410, cinq mille cinq cent quarante-six religieux. Son prieur était un abbé mitré, et prenait rang, aux Cortès de Navarre, aussitôt après les princes et l'évêque de Pampelune. C'était lui qui, à défaut de ce prélat, couronnait les rois de Navarre. Il n'était pas soumis à la juridiction de l'ordinaire, et relevait directement du pape. Cette faveur, d'après Sarasa, fut accordée à l'ordre par le pape Innocent II, en 1137.

L'ordre de Roncevaux avait établi des commanderies et des hospices dans toute l'Europe. Il en avait notamment en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre. A Londres, il possédait un hôpital[1], une église et des terrains considérables. Il y avait à Londres, d'après Sarasa[2], une rue appelée « rue Notre-Dame-de-Roncevaux, » dont toutes les maisons portaient,

1. « Opposite S. Martin's church, at the angle of Witehall and the Strand, is the site of the hospital of S. Mary of Rounceval (or « De Rosida valle, in the Diocese of Pampelun in Navarre »; *Dugdale's Monasticon* (Ellis), VI, 677). Apud A. Wood, *Ecclesiastical antiquities of London and its suburbs*. Londres, s. d. (vers 1890), in-16, p. 210.

2. *Loc. cit.*, p. 78.

sur leur façade, les insignes de l'ordre. A l'extrémité de cette rue se trouvait une église, sur le portail de laquelle on voyait, répétée trois fois, la croix de Roncevaux. Tous ces bâtiments disparurent à l'époque de Henri VIII.

Vers la fin du xve siècle, l'ordre commença à décliner. Sa décadence devint complète au siècle suivant; et l'on aurait pu croire qu'il allait disparaître, quand il fut sauvé, en 1542, par l'énergie de deux de ses membres : D. Martin de Azpilicueta (un des grands savants de son temps, connu sous le nom de Docteur Navarrais), et le prieur don Francisco de Navarra, qui appartenait à la maison royale de Navarre. Tous deux résolurent de sauver l'abbaye de Roncevaux. Ils y parvinrent, grâce à l'appui de Charles-Quint et du pape Clément VII. Ils réparèrent le monastère à demi ruiné, et divisèrent ses biens en trois parties : une pour l'hôpital et la fabrique, une pour le prieur, une pour le chapitre.

Cet état de choses dura pendant plus de deux siècles. Mais aujourd'hui, après toutes les révolutions que l'Espagne a subies, l'abbaye est presque complètement ruinée. Son hôpital a été détruit, et elle ne peut plus recevoir, comme autrefois, les pèlerins et les malades. A plusieurs reprises, elle faillit être supprimée. Toutefois, lors du concordat de 1851, il fut décidé, et avec raison, que l'abbaye de Roncevaux ne devait pas disparaître.

*
* *

Étant donnée la puissance qu'eut jadis l'ordre de Roncevaux, on pourrait s'attendre à ce que l'abbaye fût un monument remarquable. Il n'en est rien. Et le voyageur qui arrive à Roncevaux éprouve tout d'abord une désillusion. Le monastère actuel se compose de constructions disparates, sales et délabrées. Ses divers bâtiments n'ont, pour la plupart, aucun caractère artistique, et il est assez difficile de leur assigner une date certaine ; quelques-uns d'entre eux peuvent remonter au xve siècle[1].

Avant d'étudier les richesses artistiques que possède encore l'abbaye, nous allons passer en revue très rapidement celles de ses constructions qui présentent quelque intérêt.

Dans l'abbaye proprement dite, nous n'avons guère à mentionner que les deux églises et le cloître qui les réunit.

L'église principale est située presque au centre de l'abbaye. Son portail ogival, très abîmé, ouvre sur une rue qui sépare en deux parties les constructions du monastère. Les autres murailles extérieures, dégradées par des incendies, sont cachées presque partout par divers bâtiments.

1. Certains portent encore les traces de l'un ou l'autre des incendies qui ont ravagé l'abbaye en 1445, 1468, 1626.

La partie la plus intéressante de l'église est sa tour carrée, munie de bretèches, qui domine tout le couvent ; c'est une construction simple et sévère ; elle date du XVe siècle ou peut-être du XVIe.

Au sud de la collégiale est un cloître carré, qui, d'après Sarasa, fut élevé en 1611. Il fut rebâti sur l'emplacement de l'ancien cloître gothique, qui tomba en ruines vers l'an 1600. Cet ancien cloître, s'il faut en croire la tradition, était très beau et disposé comme celui de la cathédrale de Pampelune. Celui qu'on voit aujourd'hui est bâti en pierre grise ; ses arcatures ogivales reposent sur de lourds pilastres carrés, sans aucun ornement. Son pavage est formé de carreaux émaillés, dont les dessins ont presque complètement disparu. La cour est envahie par les mauvaises herbes, au milieu desquelles sont éparses quelques pierres tombées des murs. Ce cloître, sombre et glacial, est d'un aspect lamentable.

Sur l'un des côtés de ce cloître s'ouvre la *chapelle de Saint-Augustin*, aujourd'hui abandonnée. C'est une petite construction gothique, dont les voûtes ne manquent pas d'élégance. D'après la tradition, elle aurait été construite par le roi don Sanche le Fort (1194-1234), et un grand gisant très mutilé, qu'on voit dans la chapelle, serait celui de ce roi. Sarasa l'affirme, mais il nous sera permis de ne pas partager son opinion.

En dehors de l'ensemble des constructions abbatiales se trouvent, isolés devant la façade

méridionale du monastère, deux autres édifices religieux.

La *chapelle de Saint-Jacques*, qui servait jadis d'église paroissiale, est aujourd'hui fermée[1]. Ce très petit édifice, dont les murailles extérieures sont absolument unies, commence à tomber en ruines. Sa porte, ornée d'archivoltes et de colonnettes, date du XIIIe siècle.

A côté de la chapelle Saint-Jacques s'élève la *chapelle du Saint-Esprit*, qui semble être le plus ancien de tous les bâtiments de Roncevaux. Elle est petite, carrée, et ne contient rien de remarquable. L'intérieur a été complètement remanié. Elle est entourée de tous côtés par un petit cloître couvert qui, depuis longtemps, sert de cimetière[2]. Aujourd'hui, le cloître et la chapelle sont réunis sous un même toit. Peut-être n'en était-il pas de même autrefois; il y avait sans doute une chapelle et un cloître bien distincts; peut-être, à une époque indéterminée, a-t-on démoli le mur extérieur du cloître, et réuni sous une même toiture la chapelle centrale et le mur intérieur du cloître. La chapelle est bâtie tout entière au-dessus d'un grand caveau dans lequel on voit des ossements[3].

1. Il nous a été impossible de la visiter. Elle ne renferme plus rien, paraît-il.

2. A gauche, en entrant, sont les tombes des prieurs.

3. On a quelquefois, au moyen âge, élevé ainsi des chapelles au-dessus des ossuaires; par exemple à Montmorillon (XIIe siècle), à Fontevrault (vers 1200); à S. Galgano en Toscane (comm. du XIVe siècle).

D'après la tradition, cette chapelle du Saint-Esprit serait celle qui fut élevée par Charlemagne au-dessus de la grande fosse dans laquelle il enterra les guerriers morts à la bataille de Roncevaux. Cela n'aurait rien d'invraisemblable. La petite chapelle, d'une construction très simple et très massive, peut être très ancienne. Il serait d'ailleurs tout naturel que Charlemagne eût élevé une chapelle au-dessus de l'ossuaire où il avait réuni les corps de Roland et de ses compagnons. S'il faut en croire Sarasa, on aurait, à diverses époques, retiré du caveau de la chapelle, outre des ossements[1], des fers de lances et des épées. Quant au cloître qui entoure la chapelle, il semble remonter seulement au XIIe siècle.

Peut-être la chapelle elle-même fut-elle restaurée ou refaite à cette époque. Un poème en vers latins[2], conservé à Roncevaux, dit qu'elle a été élevée par le roi don Sanche le Fort (1194-1234), car c'est bien à la chapelle du Saint-Esprit que s'applique cette description :

« ... Est ibi basilica in qua, qui nature
Sua solvunt debita, sunt perhenny jure... »

1. Dont quelques-uns d'une proportion démesurée, ajoute naturellement Sarasa.

2. Il est du XIIIe siècle, s'il faut en croire le R. P. Fidel Fita, ou seulement du XVe, d'après l'abbé Dubarrat (cf. *Roncevaux, loc. cit.*). Il a été publié pour la première fois par le R. P. Fidel Fita, en 1883, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'histoire de Madrid*.

« ... Mortuorum carnibus eo quod aptatur
A carne *Carnarium* recte nuncupatur... »

« ... Hujus est materia undique quadrata
Quadraturæ summitas est orbiculata;
Cujus in pignaculo crucis est parata
Forma, per quam rabies hostis jacet strata... »

« ... Verum strenuissimus vir, rex Navarrorum
Construxit ecclesiam hic peregrinorum... »

M. l'abbé Dubarrat traduit ainsi ces vers : « ... Il y a là une chapelle où les défunts vont dormir leur éternel sommeil... On l'appelle à bon droit *carnarium* (du mot chair), parce qu'elle est destinée à recevoir les dépouilles mortelles... Ce temple est de forme carrée et surmonté d'une coupole; au faîte se dresse l'image de la croix qui triomphe de la rage de satan. C'est le très vaillant roi de Navarre qui a construit l'église des voyageurs... »

Peut-être don Sanche a-t-il seulement restauré la chapelle et réédifié le cloître. La chapelle devait exister avant cette époque; c'est elle, en effet, qui paraît être désignée sous le nom de « chapelle de Charlemagne », dans la charte de fondation de l'hôpital, en 1127[1]. Mais il ne faut rien affirmer à ce sujet.

1. Cf. Dubarrat, *Roncevaux, loc. cit.*

*
* *

Nous allons maintenant examiner rapidement les principaux objets d'art que possède encore l'abbaye de Roncevaux. Ses richesses, autrefois, étaient très considérables; mais il n'en reste aujourd'hui qu'une faible partie.

Dans l'église collégiale, à gauche du maître-autel, on voit deux statues en pierre, placées dans une niche. Elles représentent le roi don Sanche le Fort et sa femme la reine dona Clemencia. Les restes de ces princes reposèrent d'abord au milieu du chœur de l'église, dans un grand tombeau; ce monument, qui était très riche, fut saccagé au commencement du XVIIe siècle. En 1622, le roi Philippe IV fit refaire, pour ses illustres prédécesseurs, un nouveau tombeau. Les corps de don Sanche et de dona Clemencia furent transportés dans un caveau creusé au bas du mur de l'église; devant l'ouverture fut placée une grande inscription, en langue espagnole, qui relate ces faits. Au-dessus, dans une niche, prirent place les statues du roi et de la reine. Ces deux statues, un peu plus petites que nature, donnent une assez triste idée de ce que pouvait être la sculpture espagnole au commencement du XVIIe siècle. Elles sont habillées à la mode du temps; le roi, couvert de son armure, a le cou serré dans une fraise.

De chaque côté de la niche qui abrite ces figures,

sont suspendues deux chaînes en fer. Ce sont celles que le roi don Sanche prit, en 1212, à la fameuse bataille de Las Navas de Tolosa; elles entouraient la tente du chef de l'armée musulmane. Don Sanche emporta ces chaînes en guise de trophées, il en donna diverses parties à la cathédrale de Pampelune, aux églises d'Irache, de Tudela, de Roncevaux. Ce sont ces chaînes que l'on voit figurées dans les armoiries de la Navarre.

Le maître-autel est surmonté, à la mode espagnole, d'un rétable peint et doré, — très grand et très laid. Il renferme, dans une niche, une statue miraculeuse de la Vierge[1].

Dans une armoire placée à droite du maître-autel se trouvent un certain nombre de reliques. On y conserve également une Vierge en argent, une des œuvres d'art les plus intéressantes que possède l'abbaye (voy. pl. VIII). Cette statuette, qui mesure 0m333 de hauteur, date de la fin du XIVe siècle. La Vierge, assise sur un trône recouvert d'un coussin, porte l'enfant sur son bras gauche; de la main droite elle tient une longue tige, terminée par quatre fleurs de lis[2]. Sa tête est surmontée d'un voile, qui retombe sur le dos

1. La Vierge, assise, tient l'Enfant sur ses genoux. Ces deux figures sont couvertes de manteaux d'argent. Elles portent sur leurs têtes des couronnes ornées de pierreries superbes.

2. Ces fleurs ont été refaites à une époque postérieure.



Statue en argent, du xive siècle, a l'abbaye de Roncevaux.

et de chaque côté du visage[1]. Le trône sur lequel la Vierge est assise est orné de quatre petits bas-reliefs[2], en argent estampé et doré; ils représentent l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et les trois rois mages. Le socle, sur lequel reposent la Vierge et le trône, présente à sa partie antérieure cinq grosses pierres formant cabochons[3]. Les visages de la Vierge et de l'enfant sont peints[4].

Dans une chapelle latérale, à droite[5], on voit un petit buste, en bois peint, représentant la Mater Dolorosa. « La tête est légèrement inclinée; les yeux grands ouverts sont noyés de larmes; deux ont roulé sur les joues, laissant une trace humide; la bouche se contracte sous l'angoisse; les mains sont jointes dans un geste suppliant[6]. » Cette sculpture, d'un réalisme extraordinaire, est attribuée, je ne sais pourquoi, à Valdès de Léal. Cet artiste est connu seulement en tant que peintre et graveur; mais, comme il aima surtout « le

1. On a fixé, sur la tête de la Vierge et sur celle de l'Enfant, deux grosses couronnes en argent. Il m'a été impossible de les retirer lorsque j'ai photographié la statuette.

2. Ils mesurent 0m030 de hauteur et 0m045 de largeur.

3. Ce sont des verroteries.

4. La peinture primitive a disparu sous un épais barbouillage moderne.

5. L'autel de cette chapelle est surmonté d'un grand Christ affublé d'un jupon de soie.

6. Porcher, *loc. cit.*

violent et l'horrible[1], » on l'aura jugé digne d'être l'auteur de cette figure étrange.

Dans la sacristie de l'église principale se trouvent un certain nombre d'objets intéressants[2]. Il faut signaler d'abord un reliquaire en argent émaillé, du XIVe siècle[3]. C'est une sorte de cadre; il est orné de petits personnages qui sont placés sous des arcatures ogivales, et qui s'enlèvent sur un fond d'émail bleu translucide. On remarquera également un tableau sur bois, attribué à Juan de Joanes. Il représente la Vierge assise; devant elle sont l'enfant Jésus et le petit saint Jean-Baptiste; derrière elle on aperçoit saint Joseph[4]. C'est une œuvre assez intéressante de la seconde moitié du XVIe siècle; l'attribution à Juan de Joanes me semble douteuse[5].

1. Cf. Charles Blanc, *Histoire des peintres, école espagnole* (article de M. Paul Lefort). — Juan de Valdès Léal naquit à Cordoue en 1630, et mourut à Séville en 1691. C'est un des peintres les plus célèbres de l'école de Séville.

2. Je passe sous silence les pantoufles de l'archevêque Turpin (deux souliers en velours rouge du XVIe siècle) et les masses d'armes de Roland et d'Olivier, qui n'ont jamais appartenu à ces deux héros.

3. Il passe, naturellement, pour avoir été donné par Charlemagne.

4. Ce tableau est placé dans un endroit peu éclairé, et au-dessus d'un grand meuble. Il paraît mesurer environ 1^m^75 de hauteur sur 1^m^25 de largeur (?).

5. Juan de Joanès, un des principaux artistes de l'école de Valence, a travaillé en Italie et en Espagne. Né en 1523, il mourut en 1579.

Dans la sacristie sont encore conservés un certain nombre d'anciens ornements d'église : mitres, chasubles et dalmatiques.

Le *trésor* de l'abbaye, qui est renfermé dans un autre bâtiment, comprend quelques pièces intéressantes[1].

Il faut citer en première ligne la couverture de l'Évangéliaire sur lequel les rois de Navarre prêtaient serment lors de leur sacre[2]. Elle se compose de deux plaques en argent repoussé[3]. Sur la première est figuré le Christ juge. Il est vêtu d'un manteau ample, et assis sur un trône recouvert d'un coussin. De la main droite il fait le geste de la bénédiction; sa main gauche tient un livre ouvert, sur les feuillets duquel se détachent l'alpha et l'oméga. Ses pieds reposent sur un coussin orné d'une fleur de lis. Sa tête a disparu. Le Christ est placé au milieu d'un grand losange, orné de pierreries et de rinceaux en filigrane; autour de lui sont disposés les symboles des évangélistes : en haut, l'ange et l'aigle; en bas, le lion et le bœuf. La plaque tout entière est

1. Nous n'avons pas pu pénétrer dans la pièce où est conservé le trésor, et nous avons vu seulement les objets que le prieur nous a fait apporter. Il paraît que l'abbaye possède des tapisseries : nous ne les avons pas vues.

2. Le manuscrit original a disparu; il a été remplacé par un manuscrit fragmentaire du XIV[e] siècle.

3. Chacune d'elles mesure 0[m]292 de hauteur et 0[m]200 de largeur.

entourée d'une bordure épaisse, ornée de pierreries et de rinceaux en filigrane. — L'autre plaque de cette reliure représente le Christ en croix. Le Christ est cloué sur une large croix quadrillée, bordée de pierreries et de rinceaux en filigrane. Autour de ses reins est une large draperie. Ses pieds sont cloués sur une sorte de disque, au milieu duquel on voit une fleur de lis. Sur le haut de la croix est gravée l'inscription suivante :

IHS
NAZA
RENVS
REXIV
DEOR

A gauche du bras supérieur de la croix est la lune, représentée par une femme, vue en buste, et tenant entre ses mains un large croissant. Le soleil, qui était placé à droite, a disparu; on l'a remplacé par une petite rondelle en argent, sur laquelle est figuré en faible relief un lion ailé, avec cette légende : MARCUS. Ce morceau, qui provient de quelque autre pièce d'orfèvrerie, semble dater du xve siècle. La plaque tout entière est entourée d'une épaisse bordure, ornée de pierreries et de rinceaux en filigrane. Cette reliure est un spécimen intéressant de l'orfèvrerie espa-

gnole du XIIIe siècle. Son ornementation peut être comparée à celle d'autres œuvres espagnoles de cette époque, la patène de Silos, par exemple.

Le trésor de Roncevaux possède encore quelques grandes pièces, notamment un ostensoir et une croix processionnelle. Ces deux objets n'ont qu'une valeur artistique médiocre. L'ostensoir se compose de morceaux très disparates; la partie centrale est de l'époque gothique; la base ne date que du XVIIIe siècle; le reste est moderne.

Deux autres pièces seulement, parmi celles que nous avons pu voir[1], méritent encore une mention particulière. Ce sont deux petits coffrets.

Le premier se compose d'une boîte rectangulaire, en argent, du XVIe siècle, sur les côtés de laquelle on a fixé des fragments en argent doré, provenant d'un monument plus ancien. Voici la liste des sujets que représentent ces fragments, dont quelques-uns ont été découpés, et qui sont d'un style assez faible. *Face antérieure du coffret*[2] *:* un ange ailé et nimbé, vu à mi-corps, émergeant d'un nuage, et tenant un livre dans la main gauche. — Médaillon rond représentant le Christ assis, bénissant, entouré des symboles des quatre

1. Je passe sous silence un certain nombre de colliers, de chaînettes et autres menus objets, qui servent, pour la plupart, à décorer la statue de la Vierge miraculeuse.

2. Chacune des deux grandes faces mesure 0^m^100 de longueur et 0^m^055 de hauteur.

évangélistes; autour du médaillon est l'inscription :

IN NOMINE PATRIS 7 FILII Γ PA :[1]

— Autre ange, pareil au précédent. — *Face latérale*[2] *:* Saint debout. — Saint debout étendant la main gauche. — Vierge tenant l'enfant dans ses bras. — *Face postérieure :* Vierge assise, vue de face; dans la main droite, elle tient une fleur de lis; sur le bras gauche, elle porte l'enfant; elle est placée sous une arcature en plein cintre. — Saint debout, regardant vers la gauche, tenant dans la main droite un bâton en forme de tau[3]. — Annonciation (dans un médaillon rond). — *Face latérale :* Déposition de croix; deux personnages détachent le Christ de la croix; au-dessous d'eux, deux autres personnages. Cette scène est également figurée dans un médaillon rond. — Le coffret est surmonté d'un couvercle, en forme de toit, à quatre rampants. Les arêtes de ce couvercle sont ornées d'enroulements en argent doré.

1. La syllabe PA doit être, d'après le sens du reste de l'inscription, une abréviation du mot *Paracleti*. — Ce serait là une variante curieuse, et très rare, de la formule usuelle de bénédiction.

2. A la gauche de la face précédente. Chacune des faces latérales mesure 0m060 de longueur et 0m055 de hauteur.

3. Devant ce personnage est placé un petit objet de forme très indéterminée.

Le second coffret est un charmant spécimen de l'art arabe au XIIe siècle[1]. Il est en argent doré, et couvert de filigranes très fins, qui dessinent des rosaces et des figures géométriques. Une poignée surmonte le couvercle. Le coffret peut être fermé au moyen d'une petite serrure à moraillon. — Ce coffret ressemble, par sa forme générale et par certaines parties de son ornementation, à celui que l'on voit à Trèves[2]; ce dernier est l'un des monuments les plus importants de l'orfèvrerie arabe.

*
* *

Nous aurions voulu pouvoir faire à Roncevaux un plus long séjour, et recueillir, sur le monastère lui-même et sur son trésor, des renseignements plus précis et plus complets. Mais cela nous a été impossible.

Cet article n'est qu'une première et très insuffisante contribution à l'étude des richesses artistiques que renferme l'abbaye de Roncevaux.

1. Il mesure 0m062 de longueur et 0m040 de largeur. La partie inférieure mesure 0m048 de hauteur.

2. Cf. E. Aüs'm Weerth, *Kunstdenkmäler des christlichen Mittelalters in den Rheinlanden*. Leipzig, 1857-66. Atlas, pl. 56.

NOUVEAUX

MILLIAIRES D'ARABIE

DÉCOUVERTS

PAR LE P. GERMER-DURAND.

Par M. É. Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 8 juillet 1896.

Le président de nos séances de l'an dernier, M. Ulysse Robert, dans son discours d'adieu, ne pouvant vous énumérer les noms et les titres de tous les nouveaux correspondants de la Société, vous demandait la permission d'accorder une mention spéciale à quatre d'entre eux, quatre religieux, « antiquaires pleins d'activité, de zèle et de savoir, qui, à Jérusalem et à Carthage, servent avec le même dévouement les intérêts de la science et de la civilisation[1]. » L'un d'eux, le P. Germer-Durand, veut bien, par l'intermédiaire de notre confrère M. l'abbé Batiffol, secrétaire de la rédaction de la *Revue biblique internationale*, m'autoriser à vous donner un nouveau témoignage de ce zèle infatigable.

1. *Bulletin de la société des Antiquaires,* 1896, p. 60.

Vous vous souvenez peut-être qu'au mois de mai 1895 j'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer[1], et, depuis, de commenter dans nos *Mémoires*[2] des inscriptions copiées par lui au cours de son exploration archéologique des environs de Djerasch et d'Amman. Cette année, ses recherches se sont portées sur le pays de Moab, compris plus tard dans la province romaine d'Arabie, et où, depuis Kustul jusqu'à Lejjoun, il a visité toute une ligne jalonnée de citadelles destinées à protéger les frontières de l'empire. Le Dr Bliss, qui dirige avec tant de succès les fouilles entreprises à Jérusalem par la société du *Palestine exploration fund*, l'avait précédé de quelques mois dans cette région. Il a publié dans le *Quaterly statement* la relation de son voyage avec des plans du camp de Lejjoun et du château de Kusr-Bsher, points saillants de cette ligne de défense[3]. Le P. Germer-Durand n'avait point à revenir sur ces descriptions. Vous verrez qu'il a su néanmoins trouver matière à d'intéressantes découvertes.

I.

Il a pu tout d'abord suivre à nouveau la voie d'Hesban au Jourdain et, par de nouvelles re-

1. *Ibid.*, 1895, p. 203.
2. *Mémoires*, t. LIV, p. 205 à 243.
3. *Quaterly statement*, july 1895, *Narrative of an expedition to Moab and Gilead in march* 1895, p. 203 à 235.

cherches, confirmer et compléter la lecture des milliaires précédemment découverts.

1° La route venant de Madaba rejoint, vers le cinquième mille, la voie antique. Il y a là, près de la bifurcation, les restes de plus de quinze colonnes. L'une d'elles avait fourni l'an dernier au P. Germer-Durand une inscription aux noms de Valentinien et de Valens. Il a eu, cette fois, le temps d'en déblayer le pied et d'y lire l'indication :

1 (14)[1].

ΑΠΟ
ЄCΒΟΥΝΤΟC
Μ
ϵ́

H. moyenne des lettres : 0m05.

'Απὸ | 'Εσϐοῦντος | Μ(ιλιάρια) | Ε[2].

Le même chiffre avait été déjà lu l'an dernier sur une autre colonne, malheureusement très mutilée. Un estampage y révèle les lignes suivantes :

1. Les numéros entre parenthèses sont ceux que portent les inscriptions dans mon premier mémoire.

2. L'M de Μ(ιλιάρια) a une forme arrondie qu'il n'a pas été possible de reproduire par la typographie.

2 (15).

. . . .
. . . TRIBVN POT
. ST COS PROCOS

ΑΠΟ ЄCΒΟΥ
Є

H. des lettres : 0m06.

. . . . . *tribun*(*icia*) *pot*|[*e*]*st*(*ate*), *co*(*n*)*s*(*ul*), *proco*(*n*)*s*(*ul*)|. 'Απὸ 'Εσϐοῦ[ντος] | (Μιλιάρια) Ε.

Un troisième milliaire, qui avait échappé au P. Germer-Durand lors de son premier passage, porte l'inscription suivante :

3.

. . . .
. . . . AGN.
. . . . NI FIL DIVI
. EVERI NEPOS PONT
. AX TRIB P . . . .
PRO. . . . . .

Є

H. des lettres : 0m06.

[*Imp*(*erator*) *Caes*(*ar*) *M*(*arcus*) *Aurelius Anto-*

ninus Aug(ustus) ou *Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) Aurelius Severus Alexander Aug(ustus) divi M]agn[i* | *Antoni]ni fil(ius) divi* | *[S]everi nepos, pont(ifex)* | *[m]ax(imus), trib(unicia) p[otest(ate)..., co(n)s(ul)...]*, | *proco(n)s(ul)*. | (Μιλιάρια) E. — Années 218 à 225.

La filiation convient également à Elagabal et à Alexandre Sévère, qui, l'un et l'autre, se disent fils de Caracalla, petits-fils de Septime Sévère. Même place exceptionnelle donnée à l'épithète Magnus précédant le nom Antoninus se retrouve, notamment, sur un fragment de milliaire de Salzig, sur la route de Mayence à Andernach[1].

2° L'une des colonnes du mille suivant, le sixième, ayant été retournée grâce à un travail persévérant, le texte complet en est apparu :

4 (17).

IMP CAESARI G
IVLIO VERO
MAXIMINO P F
AVG INV ET
IVL VERO
MAXIMINO NOB
CAES FILIO
AVG INV

1. Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 1938.

ΑΠΟ Μ̊ . C . . .
M̊IL
S̄

Imp(eratori) Caesari G(aio) | *Iulio Vero* | *Maximino P(io) F(elici)* | *Aug(usto) inv(icto) et* | *[G(aio)] Jul(io) Vero* | *Maximino nob(ilissimo)* | *Caes(ari) filio* | *Aug(usti) inv(icti).* | Ἀπὸ [Ἐ]σ-[βοῦντος] Μ(ιλιάρια) S. | *Mil(lia)* | S. — Années 235 à 238.

Le milliaire ne diffère pas, dans l'ensemble, de la restitution que nous en avions donnée, sinon par ce détail curieux que le fils de Maximin, si l'on en doit croire la copie, porte, comme son père, le nom de Maximin et non celui de Maxime, sous lequel il est généralement connu. Capitolin[1] et Aurelius Victor[2] lui donnent en effet ce nom de Maximinus. Mais l'on pensait qu'ils s'étaient trompés. Leurs défenseurs ont, toutefois, déjà invoqué l'autorité d'une inscription de Kleestadt en Hesse, ainsi conçue :

Imp(eratori) Caes(ari) G(aio) Julio | *Vero Maxsimino* | *Pio Felici Aug(usto) et G(aio)* | *Julio Vero Maxsimino* | *Caes(ari) nobilissimo*

dont le texte, malheureusement, est incertain. Si

1. *Maximi duo,* passim.
2. *De Caesaribus,* XXV : *filiusque ejus pari nomine Caius Julius Maximinus Caesar factus est.*

Steiner affirme avoir lu MAXSIMINO, Becker voit MAXIMO avec une cassure dans la pierre, mais sans lacune. Brambach, qui n'a pu retrouver le monument, adopte cette dernière forme, mais aussi bien pour le père que pour le fils[1]. La vérité paraît donc être, ainsi que l'a remarqué Borghesi[2], qu'on prêtait peu d'attention à la désinence de *cognomina* analogues. Quel que soit le texte réel de l'inscription de Kleestadt, si en effet l'empereur et le césar s'y appellent de même, elle vient plus ou moins directement à l'appui de la lecture du P. Germer-Durand.

Le chiffre grec, qui est l'*épiséma Fau*, est inscrit entre les deux hastes d'un grand M et répété dans la même forme grecque au-dessous de l'indication latine *Mil*(*lia*)[3].

Un peu plus loin, on le sait, commence la descente rapide vers la vallée, et l'on quitte la route antique pour se diriger vers le pont du Jourdain.

II.

La grande voie qui traverse dans toute sa longueur le pays de Moab, et que le P. Germer-Du-

1. *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 1963; Orelli-Henzen, n° 5526.
2. *Œuvres*, t. IV, p. 183.
3. Le même signe figure sur l'un des milliaires que nous avons publiés l'an dernier, n° 9. Cf. Clermont-Ganneau, *Premiers rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie*, p. 20 et 26.

rand a suivie depuis Kérac au sud jusqu'au Ouady Waleh, lui a livré des documents plus intéressants encore.

M. Bliss y avait déjà relevé, au passage du Ouady Waleh, deux textes qu'il a publiés sans commentaires et qu'il ne sera pas inutile de reproduire, l'un d'entre eux devant nous permettre de compléter une inscription rapportée plus loin.

Il s'agit tout d'abord d'un milliaire aux noms de Septime Sévère et de Caracalla ainsi conçu :

5.

IMP CAESAR L SEPTI
MIVS SEVERVS PER
TINAX AVG ARABICVS A
DIABENICVS PARTHICVS
MAXIMVS P P PONTIFEX
MAXIMVS TRIBVN POTEST
VIII IMP XI COS III PROCOS
ET
IMP CAESAR M AVRELI
VS ANTONINVS AVG
PER
MARIVM PERPETVVM LEG
AVG PR PR
XI
IA[1]

H. moyenne des lettres : $0^{m}05$.

1. *Quaterly statement*, july 1895, p. 213.

Imp(erator) Caesar L(ucius) Septi|mius Severus Per|tinax Aug(ustus) Arabicus A|diabenicus Parthicus | Maximus, p(ater) p(atriae), pontifex | maximus, tribun(icia) potest(ate) | [X]III, imp(erator) XI, co(n)s(ul) III, proco(n)s(ul) | et | Imp(erator) Caesar M(arcus) Aureli|us Antoninus Aug(ustus) | per | Marium Perpetuum leg(atum) | Aug(usti) pr(o) pr(aetore). (Millia) XI. | (Μιλιάρια) ΙΑ.

Le légat L. Marius Perpetuus était déjà connu par une inscription d'Apulum en Dacie, aujourd'hui Carlsbourg :

L. Mario Per|petuo, co(n)s(ulari) Dac(iarum) | III, le(gato) Aug(usti) pro | pr(aetore) provinciae | Moesiae super(ioris), | curat(ori) rerum pu|blicar(um) Urbis(alviensium)[1], *item | Tusculanor(um), [p]rae|sidi prov(inciae) Ara[b]iae|, leg(ato) leg(ionis) XVI Fl(aviae), [q]uaest(ori) | candid(ato) Aug(usti), trib(uno) | latic(lavio) leg(ionis) IIII Scy[th(icae), pr]aes(idi) | [j]ustiss(imo), M(arcus) Ulp(ius) Caius, (centurio) | [leg(ionis)] III Ital(icae) Antonini|anae*

inscription que le *Corpus* date des années 211 à 222[2]. La légation d'Arabie de L. Marius Perpetuus avait été placée, d'après cette dédicace, soit sous Septime Sévère[3], soit, d'une manière plus

1. Urbs Salvia, dans le Picenum, aujourd'hui Urbisaglia.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, pars I, n° 1178.
3. P. von Rohden, *De Palaestina et Arabia provinciis*, p. 52, n° 11.

vague, au commencement du IIIe siècle[1]. Il résultait en effet du surnom porté par la légion IIIe italique que le texte n'avait pu être gravé avant le règne de Caracalla ou d'Elagabal. Le milliaire du Ouady Waleh permet d'être plus précis et témoignerait, d'après M. Clermont-Ganneau, que L. Marius Perpetuus gouvernait la province en 202[2]. Il ne me semble pas possible d'accepter de tous points cette conclusion. L'année 202 est bien en effet celle du troisième consulat de Septime Sévère, mais il était alors dans la dixième, non dans la huitième puissance tribunicienne. Une légère correction doit donc être apportée au texte tel que l'ont reproduit tous les éditeurs : les mentions *trib(unicia) potest(ate) VIII* et *co(n)s(ul) III* ne peuvent coexister. Il faut ou bien, si l'on conserve la première, lire *co(n)s(ul) II*, et l'on a la date de 200, à laquelle ne contredit pas le titre de Parthicus Maximus porté par l'empereur à partir de 199, ou, si l'on maintient *co(n)s(ul) III*, modifier le chiffre des puissances tribuniciennes : la lecture la plus vraisemblable serait alors XIII au lieu de VIII, qui donnerait l'année 205.

Le second texte estampé par le Dr Bliss est un fragment :

1. Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Reichs*, p. 47, n° 10.
2. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, t. II, ch. 7, *La province romaine d'Arabie et ses gouverneurs*, p. 88.

6.

. . . . PONT (?)
TRIB P COS II P P
PER
FLAVIVM IVLI
ANVM LEG AVG
PR PR[1]

H. des lettres : 0m06.

. . . . . *pont*(*ifex*) [*max*(*imus*)] (?), | *trib*(*unicia*) *p*(*otestate*), *co*(*n*)*s*(*ul*) *II*, *p*(*ater*) *p*(*atriae*), | *per* | *Flavium Juli*|*anum*, *leg*(*atum*) *Aug*(*usti*) | *pr*(*o*) *pr*(*aetore*).

Flavius Julianus était jusqu'ici inconnu comme gouverneur d'Arabie. D'après le fac-similé donné par le Dr Bliss[2], on pouvait conjecturer qu'il appartenait à une époque tardive. Nous verrons tout à l'heure, par un milliaire découvert par le P. Germer-Durand, que sa légation se place sous Dioclétien et Maximien.

Il y avait enfin sur une troisième colonne encore debout quelques lettres d'une inscription qui parut au Dr Bliss relative à Constantin et à ses fils[3] et dont le P. Germer-Durand nous donne, d'après l'estampage, la lecture suivante :

1. *Quaterly statement*, july 1895, p. 214.
2. *Ibid.*, october 1895, p. 371, n° 2.
3. *Ibid.*, july 1895, p. 214.

7.

. . . .
CO . . . . .
ET C. . . .
ET C. . . .
ET CO . . .
NO . . .

H. des lettres : 0m04.

[*D*(*ominis*) *n*(*ostris*)] | *Co*[*nstantino Aug*(*usto*)] | *et C*[*onstantino*] | *et C*[*onstantio*] | *et Co*[*nstante*], *no*[*b*(*ilissimis*) *Caes*(*aribus*)]. — Années 333 à 337.

III.

Il est à remarquer que c'est en général aux endroits d'un accès difficile que subsistent les milliaires, les colonnes n'y ayant pu être enlevées pour être employées. Les inscriptions ci-dessus se trouvaient aux environs du Ouady Waleh. Les suivantes proviennent du Ouady Mojib, l'ancien Arnon, qui forme un véritable précipice de sept à huit cents mètres de profondeur, coupant tout à coup la vaste plaine de Moab. La voie qui descend dans cette gorge doit racheter par des lacets la rapidité de la pente. Aux difficultés matérielles s'ajoute l'insécurité : les brigands choisissent volontiers le passage pour théâtre de leurs exploits, malgré les soldats turcs campés non loin. Aussi

les voyageurs se hâtent-ils d'ordinaire. Il faut savoir gré au P. Germer-Durand d'avoir été moins pressé et d'avoir pris le temps, en de tels parages, de s'arrêter aux inscriptions.

Il y a trouvé, en venant du sud au nord et sur la rive méridionale du torrent, deux groupes de milliaires :

1° Le premier comprenait trois textes, gravés sur des colonnes aujourd'hui renversées, mais qui avaient dû être debout côte à côte :

8.

IMP CAESAR
P HELVIVS PERTI
NAX AVG PRINCEPS
SENATVS COS I .
PONTIF MAXIMVS TRIB
POT·P P ET CAESAR HEL
VIVS PERTINAX . . .
PRINCEPS IVVENTVTIS
. . . .
. . . .
NIKAN
ΕΓΕΝΝΗΘΗC

H. des lettres : 1re ligne, 0m09; lignes suivantes, 0m05.

Imp(erator) Caesar | *P(ublius) Helvius Perti*|-*nax Aug(ustus), princeps* | *senatus, co(n)s(ul) I[I],*

| *pontif(ex) maximus, trib(unicia)* | *pot(estate), p(ater) p(atriae) et Caesar Hel|vius Pertinax....,* | *princeps juventutis.....* — Année 193.

9.

IMP CAES
DIVI NERVAE FIL. . . .
TRAIANVS AV . . . . .
DACICVS PONT . . . . .
TRIB POT XV IM. . . .
P P REDACTA IN. . . .
PROVINCIA A . . . . . .
NOVAM A FINI . . . . .
VSQVE AD MARE RV . .
APERVIT ET STRAV . .
. . . .
. . . .
BAΣIΛEY

H. des lettres : 1re ligne, 0m10; lignes suivantes, 0m06.

Imp(erator) Caes(ar) | *divi Nervae fil(ius)* [*Nerva*] | *Trajanus Au*[*g(ustus) Germ(anicus)*] | *Dacicus, pont*[*if(ex) max(imus)*], | *trib(unicia) pot(estate) XV, im*[*p(erator) VI, co(n)s(ul V)*], | *p(ater) p(atriae), redacta in* [*potest(atem)*] | *provincia A*[*rab(ia) viam*] | *novam a fini*[*bus ejus*] | *usque ad mare Ru*[*b(rum)*] | *aperuit et strav*[*it*]. — Année 111.

10.

. . . . . .
ΑΘΑΝΑΤΕ
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

MIL
XV

Mil(lia) XV.

Il faut revenir sur chacune de ces inscriptions, une à une.

Rares sont les inscriptions au nom de Pertinax, qui ne régna que trois mois, du 1er janvier au 28 mars 193. La nôtre à ce seul titre aurait une réelle valeur. Le titre de *princeps senatus* surtout constitue une particularité à noter. Il se trouvait sur une inscription de Tarragone, perdue aujourd'hui :

Imp(eratore) Caes(are) P(ublio) Helvio | Pertinace princip(e) | senatus, patre patriae, | Q(uinto) Sosio Falcone C(aio) Julio Erucio Claro co(n)s(ulibus) [1]

qu'Orelli faisait suivre de cette note : *ubi insolitum plane illud princip. senatus* [2]. La même quali-

1. *Corpus inscriptionum latinarum,* t. II, nº 4125.
2. Orelli, nº 897.

fication figure pourtant sur une inscription de l'ancienne Capena, conservée aujourd'hui au Musée du Capitole, où elle précède les épithètes « *fortissimo duci et omnium virtutum principi*[1]. » La raison de ce titre nous est révélée par les historiens, qui nous montrent Pertinax entouré d'honneurs par le Sénat et lui rendant une égale déférence[2]. « *Senatui legitimo semper interfuit*, écrit Capitolin, *ac semper aliquid rettulit*[3]. » Dion Cassius est plus précis encore : « Ὄυτω μὲν ἐς τὴν ἀρχὴν ὁ Περτίναξ κατέστη · καὶ ἔλαβε τάς τε ἄλλας ἐπικλήσεις τὰς προσηκούσας, καὶ ἑτέραν ἐπὶ τῷ δημοτικὸς εἶναι βούλεσθαι. Πρόκριτος γὰρ τῆς γερουσίας κατὰ τὸ ἀρχαῖον ἐπωνομάσθη[4]. » Le vieux titre de *princeps senatus*, auquel correspond πρόκριτος τῆς γερουσίας, est en effet celui qu'avait tout d'abord reçu Auguste. *Princeps* il voulut être et non point roi. A deux cents ans de distance, un souci de popularité remet en faveur chez l'un de ses plus éphémères successeurs ce même titre de *princeps senatus*. Les textes épigraphiques, on le voit, apportent la pleine confirmation des textes littéraires.

Ils semblent en revanche en contradiction dans la qualification de *Caesar* et de *princeps juventutis* donnée au jeune Helvius Pertinax. Le jour

1. *Corpus inscriptionum latinarum,* t. XI, pars I, n° 3873.
2. Capitolin, *Pertinax,* 13.
3. *Ibid.,* 9.
4. Dio, LXXIII, 5.

même où le père était salué Auguste, le fils avait reçu du sénat le titre de César, sa mère celui d'Augusta ; mais, ajoute Capitolin, Pertinax n'admit pas l'appellation pour sa femme, et dit au sujet de son fils « *cum meruerit*, quand il l'aura mérité, » ne souffrant pas en attendant qu'il fût élevé au Palatin[1].

Au témoignage des auteurs une seule inscription était venue jusqu'ici s'opposer. C'est une dédicace à Pertinax, à son fils et à sa femme, trouvée à Metz :

Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) P(ublii) Helv(ii) | Pertinacis Aug(usti), p(atris) p(atriae), pontif(icis) max(imi), | trib(unicia) potest(ate), co(n)s(ulis) II, | P(ublii) Hel(vii) Pertinacis Caes(aris) | et Fl(aviae) Titianae August(ae) | Oceanus ser(vus) verna | dispen[sator] a frumento[2].

Wilmans la déclara suspecte[3], et, la guerre de 1870 l'ayant détruite, la suspicion s'augmenta de la perte de l'original. Il semblait étonnant d'ailleurs qu'un monument eût été consacré au fond des Gaules à un prince si vite détrôné[4]. Mais, d'autre part, rien sur le marbre lui-même ne révélait le faussaire. Les derniers éditeurs, MM. P.-Ch.

1. *L. c.*, 6; Dio, LXXIII, 5; Hérodien, II, 4, 9.
2. Orelli, n° 895.
3. Wilmans, p. 314, nos 981-982.
4. Il existe pourtant une dédicace à Pertinax provenant de Ladenbourg dans le grand duché de Bade (Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 1713).

Robert et Cagnat[1], rappelaient en outre qu'une monnaie de Mytilène donne à Titiana le titre de Σεβαστή[2]. Et néanmoins ils n'osaient conclure autrement qu'en disant : « En résumé, nous considérons les objections de Wilmans comme sérieuses ; mais nous n'avons pas cru devoir faire passer aux *spuriae* une inscription qui a pour elle l'autorité de M. Léon Renier[3] et qui, sur des points de détail, présente certains caractères d'authenticité[4]. »

Il faut ajouter qu'on a un exemplaire, unique il est vrai, d'une pièce de potin frappée à Alexandrie et présentant, au revers une Victoire en marche tenant des deux mains une couronne, au droit un buste avec la légende ΚΑΙϹΑΡ ΠΕΡΤΙΝ, Καῖσαρ Περτίναξ[5]. Une pierre gravée, ornée des trois bustes de Pertinax, de Titiane et du jeune Pertinax, et qui, après avoir fait partie des pierres d'Orléans, est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, me paraît enfin devoir être signalée. Sur cette cornaline se lit l'inscription ΔΙΚ·ΚΑΠΕΤΟΛΕΙΝΑ ΧΡ·ΕΛΟΥΙΑ·ΤΙΤ, dont le premier et le dernier mot désignent l'empereur sous le surnom de Δίκαιος, et

1. *Épigraphie de la Moselle,* 2e fascicule, p. 13; cf. 1er fascicule, p. 62.

2. Eckel, t. VII, p. 147 ; Bernouilli, *Römische Ikonographie,* t. III, p. 8, et Münztafel, I, 3.

3. *Mélanges d'épigraphie,* p. 171-181.

4. *L. c.*, p. 14-15.

5. Cohen-Feuardent, t. III, p. 397, coll. du Dr Ruppell; Bernouilli, *loc. cit.*, p. 8.

l'impératrice, et dont les autres semblent se rapporter aux jeux Χρυσάνθινα de Sardes, qualifiés de Καπετολεῖνα et d'Ἕλουια en l'honneur de la famille à laquelle appartenait Pertinax[1]. M. Reinach rappelle que Stephani, en publiant cette intaille[2], a très heureusement invoqué un passage de Suétone, où il est dit de Domitien qu'il présida une cérémonie vêtu de la toge de pourpre et la tête ceinte d'une couronne d'or avec l'image de Jupiter, de Junon et de Minerve, tandis qu'à ses côtés se tenaient le *sacerdos Dialis* et le collège des *Flaviales*, vêtus de même sauf cette différence que sur leur couronne figurait le portrait de l'empereur lui-même[3]. Il s'agirait donc « d'une gemme ayant orné une couronne, sans doute celle d'un haut fonctionnaire qui avait présidé au nom de l'empereur aux *Chrysantina* de Sardes en 193[4]. » Mais, dans cette hypothèse, la présence, à côté du buste de Pertinax, de ceux de sa femme et de son fils témoignerait qu'on les associait aux honneurs impériaux.

Le milliaire du Ouady Waleh, en tous cas, se porte maintenant garant du marbre de Metz, et là est son prix exceptionnel. Il en résulte, — et

1. S. Reinach, *Pierres gravées* (*Bibliothèque des monuments figurés*), p. 143, pl. 130, 45; Bernouilli, *loc. cit.*, p. 2.
2. *Compte-rendu de la commission impériale de Saint-Pétersbourg* pour 1881, p. 121, pl. 5, 21.
3. Suétone, *Domitianus,* IV.
4. S. Reinach, *loc. cit.*, p. 144.

c'est ce qu'indiquaient déjà les monuments que nous en avons rapprochés, — qu'en province au moins on se montra moins sévère que ne voulait l'être l'empereur, et cela non point dans des dédicaces privées, mais jusque dans des documents officiels comme le sont des bornes milliaires. Helvius Pertinax avait d'ailleurs, avant son avènement, gouverné, sinon l'Arabie, du moins la province voisine de Syrie : ainsi s'explique que dans son règne si court il ait trouvé le temps d'améliorer la voirie de régions dont les besoins lui étaient connus.

La seconde colonne, la première en date, n'est pas non plus sans intérêt. Datée de l'année 111, elle nous apprend que Trajan, cinq ans après la conquête de la province, avait fait ouvrir à travers toute l'Arabie une voie partant de ses frontières pour aboutir à la mer Rouge et qu'il l'avait fait paver. « La chaussée, aujourd'hui presque disparue, nous dit le P. Germer-Durand, était formée, à la descente de l'Arnon, par d'énormes dalles de basalte, dont on voit encore çà et là quelques spécimens justifiant pleinement le mot *stravit*. »

Du troisième milliaire il ne reste, en tant que texte primitif, que le chiffre des milles, *Mil(lia)* | XV. Le mille suivant nous donnera le chiffre XVI. La notation se faisait donc du sud au nord et appartient évidemment à la même série que l'indi-

cation M·P·XII, *M(illia) p(assuum) XII*, signalée incidemment par M. Bliss sur une borne rencontrée un peu avant Shihan[1]. Le point de départ était sans doute Areopolis, le Rabbath Moab des livres saints.

Le texte disparu est remplacé dans le haut de cette colonne par le grec AΘANATE, qui resterait inexplicable sans les surcharges que portent également les deux autres milliaires et que nous avons jusqu'ici négligées. « En commençant à lire sur la première colonne à gauche, écrit le P. Germer-Durand, et en continuant de l'une à l'autre, on obtient ces quatre mots gravés en grandes lettres de 0m012 :

ΝΙΚΑΝ ΕΓΕΝΝΗΘΗϹ, ΒΑϹΙΛΕΥ ΑΘΑΝΑΤΕ

Νικᾶν ἐγεννήθης, βασιλεῦ ἀθάνατε.

« Vous êtes né pour vaincre, roi immortel ! »

On peut conjecturer, ajoute-t-il à l'appui de cette explication un peu hasardée, qu'ils furent inscrits à cette place pour saluer au passage un empereur partant en campagne. Rappelons que nous avons rencontré l'an dernier, près de Djerasch, un texte analogue au nom de Julien : ΕΙϹ ΘΕΟϹ N̄ |, ΕΙϹ ΙΟΥΛΙΑΝΟϹ | Ο ΑΥΓΟΥϹΤΟΣ, Εἷς Θεὸς ν[ικῶν], Εἷς Ἰουλιανὸς ὁ Αὔγουστος[2]. L'acclamation des bords de l'Arnon ne manque pas d'analogie avec celle de Djerasch, et nous l'ap-

1. *Quaterly statement*, july 1895, p. 216.
2. *Mémoires*, t. LIV, p. 222, nº 2.

pliquerions volontiers au même personnage. L'expression de βασιλεύς était déjà en usage du temps de Julien pour désigner l'empereur, et la forme des lettres n'y contredit point. Ce que l'on sait du dernier voyage de Julien partant d'Égypte pour combattre les Perses rend vraisemblable l'hypothèse que cette acclamation est un souhait de victoire adressé à ce prince. »

2° Le mille suivant a donné au P. Germer-Durand trois textes bien incomplets, mais encore instructifs.

Le plus ancien est une réplique du texte de Trajan reproduit ci-dessus (n° 9), plus mutilé dans l'ensemble, mais facile à reconstituer d'après lui, et qui de plus nous donne le nom du légat :

11.

. M . . . .
DIVI . . . .
TRAIA . . . .
DACI . . . .
TRIB . . . .
P P RED . . . .
PROVIN. . . . .
NOVA. . . . .
VSQVE A. . . . .
APERVIT ET STRAVIT PER
C CLAVDIVM SEVERVM
L . . . .

[I]m[p(erator) Caes(ar)] | divi [Nervae fil(ius) Nerva] | Traja[nus Aug(ustus) Germ(anicus)] | Daci[cus, pontif(ex) max(imus)], | trib(unicia) [pot(estate) XV, imp(erator) VI, co(n)s(ul) V,] | p(ater) p(atriae), red[acta in potest(atem)] | provin-[cia Arab(ia), viam] | nova[m a finibus ejus] | usque a[d mare Rubrum] | aperuit et stravit per | C(aium) Claudium Severum | l[eg(atum) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), co(n)s(ulem) des(ignatum)]. — Année 111.

C. Claudius Severus, sans être tout à fait un nouveau venu dans l'histoire de l'Arabie, ne nous était que fort mal connu. Un fragment d'inscription d'Umm-el-Djemal, près de Petra, lu par les éditeurs du *Corpus* : ..... *o[pu]s valli per hom(i)-n(es) Sur[os]... | ... Severo le[g(ato)] A[ug(usti) pr(o) pr(aetore)], co(n)[s(ule)] d[es(ignato)]*[1], se rapporte sans doute à lui. Il figure à coup sûr aussi sur une colonne employée dans la maçonnerie d'un édifice de Djerasch, reproduite l'année dernière, sans transcription, par M. Schumacher, et qu'on peut restituer en toute certitude : . . . . . *[C(aium) Cla]udium Severum.. | ..leg(atum)] Au-g(usti) pr(o) pr(aetore)*[2]. Nous n'avions d'autre indication sur l'époque de sa légation que le lien

1. *Corpus inscriptionum latinarum,* t. II, pars II, additamenta, n° 6028.

2. G. Schumacher, *Zeitschrift des deutschen Palästina Vereins,* 1895, p. 129-130, fig. 8. M. K. Buresch, dans le commentaire qu'il a ajouté à l'article de M. Schumacher, déclare qu'il ne peut rien tirer de ce texte (*Ibid.,* p. 143, n° 6).

tout arbitraire établi par M. Waddington[1] entre le fragment d'Umm-el-Djemal et un autre de même provenance, d'après lequel elle aurait été contemporaine de Marc Aurèle[2]. Le nouveau milliaire nous montre en lui un des tout premiers gouverneurs d'Arabie et nous permet en même temps de rattacher le tronçon de colonne de Djerasch à un autre tronçon de même provenance, reproduit également par M. Schumacher[3], et dont M. Buresch a donné la lecture suivante :

[I]m[p(erator) C]aesa[r | divi Nervae fil(ius)] | Nerv[a] Trajan[us] | Aug(ustus) Germ(anicus) Dac(icus), | pontif(ex) max(imus), | trib(unicia) po[t]est(ate)|.... [i]mp(erator) VI, co(n)s(ul) V....[4].

Le fait est de grande importance pour la fixation des limites de la province. Il était d'ordinaire admis que Gerasa avait appartenu à la Syrie jusqu'à Dioclétien ou pour le moins, suivant M. de Rohden[5], jusqu'à Septime Sévère. Le milliaire de P. Julius Geminius Marcianus, copié l'an dernier par le P. Germer-Durand, nous avait permis d'avancer la date de cette réunion au moins jus-

1. Le Bas-Waddington, t. II, nos 2057 *a* et *b*.

2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, pars II, additamenta, n° 6027.

3. *L. c.*, fig. 7.

4. *Ibid.*, p. 143, n° 4. M. Buresch, d'après l'espace libre pour le chiffre des puissances tribuniciennes au début de la dernière ligne, plaçait l'inscription entre les années 110 et 113.

5. *De Palaestina et Arabia provinciis*, p. 11.

qu'en 162[1]. Il semblait que ce fût la dernière limite. Nous connaissons en effet une inscription grecque de Gerasa en l'honneur d'Antonin le Pieux, gravée sous l'administration du légat de Syrie Attidius Cornelianus, et, si l'on s'en fie aux restitutions fort vraisemblables proposées par les éditeurs du *Corpus*, sous le consulat d'Appius Annius Atilius Bradua et de Ti. Clodius Vibius Varus, c'est-à-dire en 160[2]. La force de ce témoignage se trouve infirmée par le texte contradictoire de M. Schumacher, qui est, lui aussi, une borne milliaire, — ainsi que le prouve la présence à la suite des noms du légat d'un A qui précédait le nom de la ville, et plus bas d'un M encore visible, début du mot *M(illia)*, — et qui ne peut provenir que des environs. L'historien se trouve donc fort empêché de conclure d'une manière formelle avant de nouvelles preuves; mais il doit noter dès maintenant que Philadelphia, dont le sort fut sans doute le même que celui de Gerasa, était, elle aussi, en Arabie non seulement en 194, comme nous l'avons établi d'après une inscription de Caracalla portant le nom du légat Aelius Severianus Maximus[3], mais beaucoup plus tôt. Un autel, qu'y a découvert tout récemment M. R. Brunnow, porte en effet la dédicace suivante : *J(ovi)*

1. *Mémoires*, t. LIV, p. 218-221.
2. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n° 4661, et additamenta, p. 1183.
3. *Mémoires*, t. LIV, p. 235-237.

O(ptimo) M(aximo) | *conserva*|*tori*, *L(ucius) Aemi*|*lius Carus leg(atus)* | *Aug(usti) pr(o) pr(aetore)*[1]. Or, L. Aemilius Carus nous est connu par une longue inscription de Rome, qui nous donne toute sa carrière[2]. Tribun militaire de la légion VIIIe, puis de la IXe, questeur, tribun de la plèbe, préteur, légat de la légion XXXe, gouverneur d'Arabie, il devint ensuite légat de l'empereur dans la Lyonnaise, gouverneur de la Cappadoce et consul. Borghesi a discuté ce *cursus honorum* dans son mémoire sur Burbuleius et conclu qu'Aemilius Carus dut être légat de Cappadoce sous Antonin le Pieux après Burbuleius[3]. Sa légation d'Arabie se placerait vraisemblablement sous Hadrien[4], vers 120 d'après M. Liebenam[5]. La légion IXe Hispana, où il servit, ayant été détruite en Angleterre au début du règne d'Hadrien, on ne saurait guère, en tout cas, descendre plus bas que cet empereur. Il faudrait donc, si l'on se rangeait à ces conclusions, admettre que Gerasa et Philadel-

1. *Mittheilungen u. Nachrichten des deutschen Palästina Vereins*, 1896, p. 3, fig. 3.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, pars I, n° 1333.
3. *Œuvres*, t. IV, p. 159.
4. Von Rohden, *De Palaestina et Arabia provinciis*, p. 49, n° 3.
5. *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte des römischen Reichs*, p. 44, n° 2. M. Liebenam, et après lui M. Clermont-Ganneau (*Études d'archéologie orientale*, t. II, p. 88), indiquent à tort que Borghesi daterait la légation d'Arabie du règne de Trajan.

phia furent, ou dès le début, ou du moins peu après la constitution de la province, en Arabie, ainsi que l'aurait voulu d'ailleurs leur position sur le versant oriental des montagnes de la Pérée.

Vient ensuite un milliaire des empereurs Marc Aurèle et Lucius Verus, ainsi qu'en témoigne le nom du légat P. Julius Geminius Marcianus, dont nous avons longuement étudié l'an dernier la carrière[1], sur laquelle nous ne reviendrons pas :

12.

IMP. . . . .
M AV. . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
KPA . . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
P IVL GEMINIVM MAR. .
. NVM LEG AVG PR PR
M P
C^{x}VIII

Imp(*erator*) [*Caesar*] | *M*(*arcus*) *Au*[*relius Anto-*

1. *Mémoires*, t. LIV, p. 207-218.

ninus | [*Aug(ustus) trib(unicia) pot(estate) XVI, co(n)s(ul) III et Imp(erator) Caesar L(ucius) Aurelius Verus Aug(ustus), trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(ul) II, divi Antonini filii, divi Hadriani nepotes, divi Trajani Parthici pronepotes, divi Nervae adnepotes, refecerunt per*] | *P(ublium) Jul(ium) Geminium Mar*[*ci*|*a*]*num leg(atum) Aug(usti) pr(o) pr(aetore).* | *M(illia) p(assuum)* | *CXVIII.* — Année 162.

A noter l'abréviation AVG et non AVGG, quoiqu'il semble bien évident, d'après le milliaire des environs de Djerasch, que les travaux de voirie furent exécutés sous le règne simultané de Marc Aurèle et de Lucius Verus : ainsi s'affaiblit de plus en plus l'argument que l'on avait prétendu tirer d'une inscription de Bostra[1] pour prolonger jusqu'en 169, date de la mort de Lucius Verus, le gouvernement de Geminius Marcianus.

Le milieu de la colonne présente des traces de surcharge; au texte primitif, gratté à dessein, on a substitué un texte grec dont il ne reste que trois lettres. Elles appartiennent peut-être au mot AυτοΚΡΑτορ ou à l'épithète ΚΡΑτιστε et sont de même grandeur et de même facture que celles de l'acclamation du mille précédent.

« Quant au chiffre des milles, écrit le P. Germer-Durand, il appartient à une série postérieure et plus étendue : ce n'est plus d'une ville à l'autre,

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, pars I, n° 96.

mais d'un point de départ éloigné que l'on compte. Le chiffre 118 correspond à peu près à la distance qui sépare Bostra de l'Arnon. Or cette ville, étant la capitale de la province, était tout indiquée comme point de départ. »

La troisième inscription de ce groupe ne laisse plus déchiffrer que la fin de deux lignes :

13.

. . . . SAR

[*Imp*(*erator*) *Cae*]*sar*

et plus loin :

. . . . . . G AVG

le]*g*(*atum*) *Aug*(*usti*)

avec l'indication du mille :

M P XVI

M(*illia*) *p*(*assuum*) *XVI*

qui fait suite à l'indication du milliaire n° 10 et nous autorise à placer le point de départ à Areopolis.

De ce point, il y a environ la distance d'un mille jusqu'aux restes du pont jeté jadis sur l'Arnon, et dont il ne subsiste que le blocage informe de deux piles posées sur le roc.

IV.

Il faut remonter assez haut sur le versant nord pour retrouver d'autres milliaires, groupés en un point où la route est moins rapide. Les colonnes y sont nombreuses. Le P. Germer-Durand y a copié quatre inscriptions, dont trois sur la même colonne :

14.

IMP CAESAR
M AVRELIVS SEVERVS
ANTONINVS PIVS AVG
FELIX PARTHICVS
MAXIMVS BRETTANICVS
MAXIMVS PONTIFEX
MAXIMVS COS $\overline{\text{IIII}}$
PER FVRRIVM. . . . . .
LEG EIVS COS. . . . . .
PR PR
C$\overline{\text{VIIII}}$

Imp(erator) Caesar | *M(arcus) Aurelius Severus* | *Antoninus Pius Aug(ustus)* | *Felix, Parthicus* | *Maximus, Br[i]tan[n]icus* | *Maximus, pontifex maximus, co(n)s(ul) IIII, per Furium [Severianum]* | *leg(atum) ejus pr(o) pr(aetore), co(n)s(ulem) [des(ignatum).* | *(Millia passuum) CVIIII.* — Année 213.

Le texte se rapproche beaucoup de celui de trois milliaires des environs d'Amman découverts l'an dernier par le P. Germer-Durand et qui nous ont fait connaître le légat Furius Severianus[1]. Il appelle néanmoins quelques commentaires. Tout d'abord les lettres PR PR semblent difficiles à admettre séparées de *leg*(*atum*) par la fin de la ligne, qui ne peut être lue que *co*(*n*)*s*(*ulem*) [*des*(*ignatum*)] : on attendrait à cette place M·P, *M*(*illia*) *p*(*assuum*). En outre, les puissances tribuniciennes et les salutations impériales sont omises. Sur les milliaires d'Amman, l'empereur était *trib*(*unicia*) *pot*(*estate*) *XVI*, *imp*(*erator*) *II*, *co*(*n*)*s*(*ul*) *III*, *desig*(*natus*) *co*(*n*)*s*(*ul*), titres qui correspondent à la fin de l'année 212. Ici *co*(*n*)*s*(*ul*) *IIII* nous amène au moins jusqu'en 213. Caracalla ne reprit pas le consulat jusqu'à sa mort, en 217. Cette seule mention ne suffirait donc pas à dater d'une manière précise. Il est vraisemblable toutefois que les travaux durent être poursuivis sans interruption. De plus, Furius Severianus est déjà qualifié dans les premiers textes de consul désigné. Il l'est encore sur le nôtre. Il dut devenir consul suffect dans le courant de 213. Le milliaire est donc de la première partie de cette année.

Le chiffre CVIIII venant après le chiffre CXVIII relevé plus haut (n° 12) confirme l'hypothèse que le

1. *Mémoires*, t. LIV, p. 227, 229 et 231, nos 5, 7 et 10.

point de départ était au nord. Aujourd'hui, toutefois, la distance entre les deux milliaires est tout au plus de quatre, non de neuf milles, ce qui prouverait que, lors d'une réfection postérieure, le parcours fut raccourci en évitant quelque détour ici ou là.

Deux autres fragments, qui paraissent appartenir à une même colonne et mesurent réunis $1^{m}50$ de haut, contiennent les restes de trois inscriptions :

15.

P CAES
VALERIO ΔIOCLE
PIO FELICI INVI
AVG ET MARCO
AVR MAXIMIA
PF XX INVICTO

AES LUCIO DOM
ELIANO PIO F
INVIC PONTIF

d d NI
CONSTANTINO AVG
ƐT CONSTANTINO
ƐT CONSTANTIO
ƐT CONSTANTƐ
NObb CAƐSS

TER COS II P P
P P TRIB POT
FLAVIVM IV
LEG AVG PR

A ME . . . A
XX

Le texte primitif, presque effacé, se distingue par des lettres moins grandes et mieux gravées. Trois lignes seulement en sont visibles sur l'estampage :

[Imp(eratori) C]aes(ari) Lucio Dom[itio | Aur]eliano Pio F[elici] | [Aug(usto)] invic(to), pontif(ici) [maxim(o)....

Le mot PONTIF n'a pas été martelé comme le reste et semble avoir été utilisé dans la seconde rédaction, dont on peut compléter ainsi les lacunes :

[Im]p(eratori) Caes(ari) [C(aio) Aur(elio)] | Valerio Diocle[tiano] | Pio Felici invi[cto] | Aug(usto) et Marco | Aur(elio) Maximia[no] | P(io) F(elici)... invicto... pontif(ici) [max(imo), imp(eratori) | ter (?), *co(n)s(uli) II, p[roco(n)s(uli)], | p(atri) p(atriae), trib(unicia) pot(est(ate) [III, per] | Flavium Ju[lianum] | leg(atum) Aug(usti) pr(o) [pr(aetore)]. | A Me[deb]a | (Millia) XX.*

Il s'en faut toutefois que cette restitution soit certaine : sans parler des formes de lettres particulières Δ pour D, de la sigle formée de deux X ou des lettres Λ et V à la sixième ligne qui demeure incompréhensible, l'énumération des titres impériaux se présente dans un ordre inaccoutumé, qu'expliquerait peut-être le désir de conserver le mot PONTIF antérieurement inscrit sur la pierre. De plus, si la restitution du chiffre III comme puissance tribunicienne de Maximien semble réclamée par la mention *co(n)s(ul) II*, qui indique

l'année 288, la troisième de son avènement à l'empire, il est à remarquer toutefois que, sur le fragment publié par le Dr Bliss (n° 6) et dont l'intitulé devrait être le même, on lit seulement, d'après son fac-similé, *trib(unicia) p(otestate), co(n)s(ul) II*, etc. Le P. Germer-Durand, qui en a eu l'estampage, propose, il est vrai, la lecture :

PONT
TRIB P COS I P P P

pont(ifex) [max(imus)], | trib(unicia) p(otestate), co(n)s(ul) I, p(ater) p(atriae), p[roco(n)s(ul)], etc. Mais elle non plus, outre la mention inacceptable COS I, ne fait pas disparaître le désaccord entre le chiffre de la puissance tribunicienne et celui du consulat, et de plus elle créerait une différence de date difficilement admissible entre deux milliaires si voisins.

Flavius Julianus gouvernait donc l'Arabie vers 288. Il était le seul légat de cette époque que nous connussions avant le récent voyage du Dr Bliss. A l'est du chemin suivi par le P. Germer-Durand, au-dessus de la porte d'une forteresse romaine encore bien conservée, nommée Kusr Bsher, le Dr Bliss a découvert la belle inscription suivante, qui nous en fait connaître un second :

Optimis maximisque principibus nostris Caio Aurelio | Valerio Diocletiano Pio Felici invicto Augusto et | Marco Aurelio Valerio Maximiano | Pio Felici invicto Augusto et | Flavio Valerio Constantio et Galerio Valerio Maximiano | nobilissimis

Caesaribus castra et eorum moenia fossamentis | *Aurelius Asclepiates praeses provinciae Arabiae* | *perfici curavit*[1].

Flavius Julianus eut donc, selon toute vraisemblance, pour successeur Aurelius Asclepiates.

Il reste enfin assez du nom de la ville d'où part le numérotage pour qu'on soit sûr que c'était Madaba. La conséquence en est que tel était aussi, — et non point Maïn, comme il le pensait, — le point de départ du chiffre XI gravé sur le milliaire aux noms de Septime Sévère et de Caracalla découvert par le Dr Bliss au Ouady Waleh (n° 5), qui ne peut appartenir à une évaluation différente.

La troisième inscription de ce milliaire palimpseste ne présente aucune difficulté :

D(*ominis*) *n*(*ostris*) | *Constantino Aug*(*usto*) | *et Constantino* | *et Constantio* | *et Constante* | *nob*(*ilissimis*) *Caes*(*aribus*). Les lettres d et b de forme minuscule, les є lunaires caractérisent bien l'époque de Constantin.

« En continuant à remonter vers le nord, écrit le P. Germer-Durand, nous avons trouvé, vingt minutes plus loin, deux tronçons de colonnes qui peuvent avoir été des milliaires, mais qui ne gardent aucune trace d'inscription. Arrivés ensuite à la plaine, nous suivons une voie qui passe

1. *Quaterly statement*, july 1895, p. 225; *Revue biblique internationale*, 1895, p. 60.

par Dhiban et paraît être la voie romaine, mais tout milliaire a disparu. »

Il me semble inutile, après les avoir commentées de mon mieux, d'insister plus longuement sur l'intérêt que présentent les nouvelles découvertes du P. Germer-Durand. La Société ne me démentira pas si je lui exprime, en son nom comme au mien, la reconnaissance qu'elle lui doit pour en avoir eu la communication, son espoir aussi de le voir nous continuer souvent encore sa collaboration efficace.

NOTE

SUR

UNE STATUETTE EN PIERRE

DE LA FORTUNE ASSISE.

Par M. l'abbé H. Thédenat, membre résidant.

Lue dans la séance du 13 mai 1896.

J'ai présenté à la Société des antiquaires de France, le 27 novembre dernier[1], de la part de M. Émile Pierre, de Houdelaincourt (Meuse), la photographie d'une statue découverte au mois d'octobre précédent, à Grand (Vosges), par M. Coirnot[2].

Cette photographie m'avait été envoyée sans indication des dimensions; je crus donc, les petites statuettes en pierre étant d'ailleurs très rares, qu'il s'agissait d'une statue. Je n'avais pas osé, à la seule inspection de la photographie, déterminer la déesse représentée, les deux avant-

1. *Bulletin,* 1895, p. 311.
2. Une erreur de transcription m'avait fait écrire Covinot dans ma communication précédente.

bras, et, avec eux, les attributs caractéristiques ayant disparu.

Mais M. É. Pierre, à qui déjà je devais l'envoi de la photographie, a eu l'obligeance de m'adresser le monument lui-même. C'est donc à lui que je dois le plaisir de le présenter à la Société des Antiquaires de France. Je puis en même temps rectifier les erreurs et préciser les incertitudes que la vue seule de la photographie avait laissées subsister dans mon esprit. Une lettre, jointe à l'envoi de M. É. Pierre, me permet en même temps de donner des renseignements beaucoup plus précis sur le lieu et sur les circonstances de la découverte.

M. Coirnot a rencontré ce petit monument en octobre 1895, dans une fouille, au lieu dit *Champé Marguerite*, distant de cent mètres environ des habitations du village de Grand. M. Pierre, qui, en ce moment, se trouvait à Grand, accourut, dès la première nouvelle, sur le lieu de la découverte. Il remarqua que les cassures semblaient fraîches et chercha inutilement, avec le fouilleur, les parties disparues.

C'est, non une statue, mais une petite statuette, dont la photographie, envoyée en novembre dernier, avait épaissi les formes et ne laissait pas soupçonner l'élégance. Sa hauteur est de $0^{m}15$; sculptée dans une pierre tendre, elle a été certainement inspirée par un bon modèle. Elle n'est pas salie par la terre et n'a subi cepen-

dant aucun nettoyage. La pierre a conservé, d'une façon remarquable et inaccoutumée, toute la fraîcheur de son grain. Cette heureuse circonstance s'explique par le fait que la statuette, probablement dans un moment de guerre, de troubles ou d'invasion, avait été soigneusement cachée dans un tuyau d'hypocauste que le fouilleur de M. Coirnot trouva à 1^m50 environ au-dessous du sol actuel[1].

La divinité est assise; sa tête est couronnée d'un diadème; la chevelure ondulée court sur les tempes, recouvre les oreilles et se noue en chignon sur la nuque.

Le corps est entièrement drapé dans une tunique talaire descendant jusqu'aux pieds, qui sont nus. Un manteau, ramené sur la partie inférieure du corps, couvre les cuisses et la jambe gauche. La partie supérieure de la tunique est un peu relevée par la saillie des seins et par un cordon dissimulé sous le pli de l'étoffe qui retombe.

Le siège est un fauteuil au dossier orné et élevé, avec deux bras, aujourd'hui disparus, mais dont les amorces sont encore visibles; ses pieds, dont

1. Les détails de la découverte sont empruntés à une lettre de M. Émile Pierre. — Le fait que la statue a été soigneusement cachée prouve que M. Pierre ne se trompe pas en supposant que les cassures ont dû se produire au moment même de la découverte.

un seul, sur quatre, subsiste encore, sont droits et travaillés.

Malheureusement les deux bras de la statuette sont brisés au coude, à l'endroit où ils commencent à se séparer du corps. Les deux avant-bras ont donc disparu, et, avec eux, les attributs qu'ils portaient. La photographie que j'ai présentée l'année dernière ne m'avait pas permis de chercher une identification probable; l'examen du monument lui-même va nous permettre de pousser plus loin nos investigations et de sortir de cette prudente réserve.

Je crois, en effet, que, malgré les mutilations de cette statuette, on peut y reconnaître une Fortune assise.

Ce ne serait pas, d'ailleurs, le premier témoignage parvenu jusqu'à nous de la dévotion des habitants de Grand envers la déesse Fortune.

A une époque antérieure à l'an 1843, on a trouvé à Grand, dans un jardin appartenant alors à M. Colin, près de l'amphithéâtre, un autel dont la partie inférieure a disparu. Il est de petites dimensions, n'ayant que 20 centimètres de large, et porte l'inscription :

DEAE FOR
TVNAE DO
MESTIC
. . . .

La partie qui n'existe plus contenait probablement le nom du dédicant[1].

Mais revenons à l'identification de notre déesse. Nous pouvons d'abord remarquer qu'elle n'est pas assise au milieu du fauteuil; plus rapprochée du bras gauche, elle laisse par conséquent à sa droite un espace libre assez considérable. Cette dérogation aux lois de la symétrie n'est certainement pas sans cause; l'espace libre était sans doute occupé par l'attribut ou par une partie de l'attribut que la divinité tenait de la main droite. Or, précisément de ce côté et devant le pied même du fauteuil qu'elle dérobe à la vue quand on regarde la statue de face, se trouve une sphère posée à terre, et, sur cette sphère, l'amorce d'un objet brisé.

Si nous cherchons, parmi les personnages mythologiques, quelle est la divinité caractérisée par une sphère surmontée d'un autre attribut, nous trouvons la Fortune. Très souvent, en effet, cette déesse est représentée la main droite appuyée sur un gouvernail qui repose sur une sphère, symbole du monde soumis à sa puissance, symbole aussi de son inconstante mobilité.

Les attributs les plus ordinaires de la Fortune romaine sont, d'après les monuments figurés et

1. J.-B. Jollois, *Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges,* Paris, 1843, in-4°, p. 42, pl. XII, 17.

d'après les monnaies, outre la sphère, la corne d'abondance et le gouvernail; souvent s'y ajoute la roue. Les types monétaires nous donnent de fréquentes représentations où tous ces attributs réunis servent à caractériser la déesse. Nous donnons ici, aux dimensions de l'original et d'après une excellente héliogravure du volume que M. A. Blanchet a récemment consacré à la monnaie romaine[1], un type bien complet de la Fortune assise. Il forme le revers d'un médaillon en bronze d'Albin, frappé entre les années 194-197 ap. J.-C.



MÉDAILLON D'ALBIN.

Si on compare ce type de Fortune assise avec le petit monument trouvé à Grand, il est facile de se convaincre que type et statuette procèdent d'un même modèle. Sur la monnaie aussi la

1. Adrien Blanchet, *Les monnaies romaines*, pl. VII, n° 5. Cf. Cohen, *Monnaies impériales*, 2e éd., t. III, p. 419, n° 39.

déesse a pour siège un grand fauteuil avec des bras et un dossier élevé dont l'ornementation est analogue à celle du fauteuil de la statuette. L'arrangement de la draperie, tunique talaire et manteau, diffèrent peu. La chevelure, également ondulée et nouée derrière la tête, est semblable à celle de la statuette, sauf deux tresses qui descendent vers l'épaule; elle est aussi surmontée du diadème. La sphère sur laquelle repose le gouvernail, au lieu d'être posée contre le pied du fauteuil, est plus en avant; mais cette disposition s'explique, car elle était nécessaire pour que la sphère fût visible dans un type monétaire qui représente le personnage de profil; le fauteuil aussi est disposé d'une façon tout à fait conventionnelle qui permet de voir le dossier de face, quoique la déesse assise se présente de profil.

Enfin, la main gauche tient la corne d'abondance. Cet attribut, on n'en peut pas douter, existait aussi sur la figurine de Grand; il a disparu avec l'avant-bras de la déesse, sans laisser aucune trace; chose assez naturelle, car, en général, la corne d'abondance ne repose que sur l'avant-bras. Il en est ainsi sur le médaillon d'Albin.

Quant à la roue qui figure sur des monnaies, je ne crois pas que notre Fortune l'ait possédée aussi. Très souvent, même sur les types monétaires, cet attribut fait défaut. Il est placé, quand il existe, de manières très diverses : sous le

fauteuil, comme sur la monnaie d'Albin reproduite plus haut; quelquefois au bas du gouvernail[1], derrière le fauteuil[2] ou à côté[3], près de la déesse[4] ou à ses pieds[5]. Absente partout ailleurs, la roue n'aurait pu figurer comme attribut de notre statuette que sous le siège du fauteuil, entre les deux pieds gauches, aujourd'hui disparus. En tout cas, elle n'a laissé aucune trace.

Des trois attributs ordinaires de la Fortune, la corne d'abondance, le gouvernail et la sphère, le premier seul fut donné par les Grecs à la déesse Tyché sur les monuments figurés. Si l'on en croit Pausanias[6], ce fut un sculpteur de Chio, Bupalus, vivant vers le milieu du v[e] siècle avant Jésus-Christ, qui, le premier, mit, entre les mains de Tyché, la corne d'Amalthée. Ses deux autres attributs, le gouvernail et la sphère, ne se rencontrent que chez les Romains sur les monuments figurés. Toutefois, et M. Hild le fait observer avec raison[7], des auteurs grecs, d'une époque reculée, attribuent le gouvernail à la Fortune. C'est elle, dit Pindare,

1. Cohen, *Monnaies impériales,* 2[e] éd., t. III, p. 22, n° 211; t. VI, p. 506, n° 128.
2. *Ibid.*, t. V, p. 182, n° 5; t. VII, p. 12, n° 89.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 186, n° 94.
4. *Ibid.*, t. VII, p. 64, n° 54.
5. *Ibid.*, n° 52.
6. IV, 30, *in fine*.
7. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* au mot *Fortuna,* p. 1277, col. 1.

qui dirige les vaisseaux[1], et Plutarque affirme que ce poète lui met le gouvernail entre les mains[2]. Cébès[3] représente le globe sur lequel elle se pose comme le symbole de son inconstance; avant lui, Archiloque avait écrit que c'est d'elle que dépendent les choses humaines[4]; idée dont le gouvernail reposant sur le globe du monde est bien l'expression figurée.

Le type de la Fortune, avec la corne d'abondance et le gouvernail, apparaît sur les monnaies de Rome vers le milieu du Iᵉʳ siècle av. J.-C.; mais la déesse y est toujours debout[5]. C'est dans cette attitude que la représentent aussi des statuettes en bronze trouvées à Pompéï[6] et les peintures de cette ville où elle est souvent figurée; mais, sur ces dernières, elle ajoute le plus souvent à la corne d'abondance et au gouvernail la sphère[7]. Il est probable que ces attributs, dont on trouve

1. *Olymp.*, XII, 2-4.

2. *Fort. rom.*, IV; voy. les autres textes cités par Hild, *loc. cit.*

3. Πίναξ, p. 16, éd. de Gronovius. Paris, 1689, in-12.

4. Stobaeus, *Eclogae physicae et ethicae*, éd. de Heeren, Goettingue, 1792, t. I, p. 195.

5. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, p. 433, nº 11; p. 440, nº 9.

6. H. Roux, *Herculanum et Pompei*. Paris, 1862, in-8º, pl. XXIII-XXVIII.

7. Wolfgang Helbig, *Vandgemalde der vom Vesuv verschutteten Städte Campaniens*. Leipzig, 1868, in-8º, p. 8, nº 18; p. 24, nᵒˢ 73, 74; p. 186, nᵒˢ 942, 943 *b*.

la mention ou l'idée chez les auteurs grecs, furent aussi, en tant que représentation artistique, transmis aux Romains par une influence grecque, sans doute par celle des artistes alexandrins dont l'influence fut prépondérante en Italie et à l'école desquels appartenaient les auteurs des peintures de Pompéï.

Nous avons vu que les premières représentations de la Fortune en Italie auxquelles on peut assigner une date, c'est-à-dire celles qui figurent sur les monnaies et celles qui sont datées par l'époque de la destruction de Pompéï, sont des Fortunes debout[1]. Cette tradition se continue sur les monnaies impériales jusqu'à la fin du Ier siècle. Ce n'est en effet, si l'on s'en tient au Recueil de Cohen, que sur une monnaie de Nerva, frappée en l'an de Rome 849(-96 ap. J.-C.), que, pour la première fois, apparaît, sur des monnaies frappées à Rome, la Fortune assise[2], mais sans ses attributs ordinaires. Le gouvernail, la sphère et la corne d'abondance se rencontrent, avec la Fortune assise, sur des monnaies de Trajan[3] et d'Hadrien[4]. La roue s'y ajoute sur des monnaies de

1. On a cependant trouvé à Pompéï, sur une lampe, une Fortune assise, avec la corne d'abondance et le gouvernail. Cf. *Giornale degli scavi di Pompeï*. Nouvelle série, t. II, 1877, in-4°, col. 179.

2. Cohen, *Monnaies impériales,* 2e éd., t. II, p. 8; Nerva, n° 76.

3. *Ibid.,* p. 34, nos 148 et s., 164 et s.

4. *Ibid.*, p. 168, nos 723 et s.

Marc-Aurèle[1]. Dès lors, la Fortune assise, avec tous ses attributs, sauf la roue qui souvent fait défaut, apparaît de plus en plus sur les monnaies impériales, où elle devient plus fréquente que la Fortune debout.

Au commencement du IVe siècle, après Galère Maximien, le type de la Fortune disparaît complètement des monnaies romaines. Je croirais donc volontiers qu'il convient de placer entre la fin du Ier et la fin du IIIe siècle l'exécution des statuettes et statues analogues aux types monétaires de la Fortune assise. Et, comme le style de la statuette de Grand est élégant et l'exécution bonne, c'est plutôt au commencement qu'à la fin de cette période, c'est-à-dire à la première partie du IIe siècle après J.-C., que je chercherais la date qu'il convient de lui attribuer[2].

1. *Ibid.*, t. III, p. 22, 203, 211, etc.
2. Je me félicite d'avoir pu contribuer à faire acquérir ce petit monument par le Musée de Saint-Germain.



STATUETTE DE LA FORTUNE
trouvée à Grand (Vosges)

Héliog. Du Héliog. Dujardin



STATUETTE DE LA FORTUNE
trouvée à Grand (Vosges)

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DE LA

QUATRIÈME LYONNAISE.

Par M. P. Arnauldet, associé correspondant national.

Présenté dans la séance du 23 mai 1894.

(Suite.)

25.

Épitaphe d'Annia, fille d'Homullus.

DIIS
*ma*NIBVS AN
*niae ho*MVLL·FILIAE
*v a...m...d.*XXII
Femme debout
dans une
niche.

D'après l'original (Musée de Sens, n° 78).

Var. : AT à la 2e ligne (Julliot).

Fragment d'une épitaphe gravée sur la partie gauche d'un fronton dont la partie droite a été sciée.

Ce tombeau a 1ᵐ60 de haut sur 0ᵐ60 de large et 0ᵐ30 d'épaisseur ; les lettres ont 0ᵐ028.

Trouvé « dans le mur d'enceinte, près de la porte Formeau » (Julliot).

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, nº 78. — Julliot, *Musée*, pl. XIV.

Diis | [*ma*]*nibus An*|[*niae h*]*omull*(*i*) *filiae.* | [*V*(*ixit*) *a*(*nnis*)... *m*(*ensibus*)... *d*(*iebus*)] *xxii.*

26.

Cippe funéraire d'Optata, fille de Saturninus.

D M
AETERNÆ
MEMORIÆ
OPTATAE
SATVRNI
NI FILIAE
GEMINIVS·DE
SIDERATVS·
CONIVGI·IN
COMPARABILI
P

D'après l'original (Musée de Sens, nº 40).

Cippe mesurant 1ᵐ17 de hauteur sur 0ᵐ58 de largeur et 0ᵐ41 d'épaisseur. L'inscription devait être entourée d'un cadre. La hauteur des lettres est de 0ᵐ073 pour les six premières lignes et de 0ᵐ45 pour les quatre suivantes. Le P(*osuit*) a 0ᵐ073. Les points séparatifs sont triangulaires.

Une ascia est gravée sur le côté gauche.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 40.

D(iis) M(anibus) aeternae | memoriae | Optatae | Saturni|ni filiae. | Geminius De|sideratus conjugi in|comparabili | p(osuit).

D(iis) M(anibus) Aeternae Memoriae. Cette formule, suivie du génitif, se trouve fréquemment dans la région; elle est cependant moins commune que la formule *D(iis) M(anibus) Monumentum*, etc.

Le père de la défunte n'est désigné que par son cognomen. Le mari n'a pas de prénom.

27.

Cippe funéraire de C. Pomponius Fronto.

D M
C · POMPONIVS
L·F·FRONTO
VIXIT·ANNIS
XVII·DXXX
H S

D'après l'original (Musée de Sens, n° 70).

Cippe funéraire en forme d'autel de 1^{m}65 de hauteur sur 0^{m}62 de largeur et 0^{m}67 d'épaisseur. A la place du foyer une excavation où devait se placer le piédestal du buste du défunt. L'inscription est gravée sur la face antérieure; les lettres

ont 0m065 ; les lettres D M sont un peu plus grosses.

La pierre est un calcaire dur analogue à la pierre meulière.

Ce cippe a été trouvé dans le mur d'enceinte entre la porte Formeau et la porte Saint-Hilaire.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 70. Creuly. *Carnet*, 4 (1862).

D(iis) M(anibus) | *G(aius) Pomponius* | *L(ucii) f(ilius)* | *Fronto.* | *Vixit annis* | *xvii d(iebus) xxx* | *h(ic) s(itus est)* |.

Ce cippe est le seul monument funéraire de Sens qui nous soit parvenu complet.

La formule *H(ic) S(itus est)* ne se rencontre pas dans les autres textes funéraires de Sens.

28.

Cippe quadrangulaire, tombeau de famille.

GIINIITODIII
GIIAMAA
GIIMNIAN

D'après l'original (Musée de Sens, n° 80).

Grand cippe quadrangulaire mesurant 1m70 de haut sur 0m70 de large et 0m60 d'épaisseur. Sur trois de ses faces sont représentés les défunts, dans des niches au-dessus desquelles est gravé leur nom dans un cartouche à queues d'aronde. Les lettres, de forme rustique, ont 0m065.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 80.

Genetodi(a)e. Gemma(e). Gem(i)nian(ae). Il faut peut-être lire *Gem(i)na(e)*.

29.

Inscription gravée sur une corniche.

HAVE·ET VALE

APHONI

D'après l'original (Musée de Sens, n° 56).

Inscription gravée sur une corniche. La pierre a 0m60 de hauteur sur 1m et 0m90 d'épaisseur. Les lettres ont 0m058.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 56.

Have et Vale | Aphoni(i).

M. Julliot voit dans toute l'inscription un dernier adieu adressé à un mort, et traduit : « Adieu, toi que la mort a rendu muet, adieu ! » *Aphoni* serait la traduction latine du grec ἄφωνος = muet. Le même auteur propose aussi de voir dans *Aphoni* un nom propre au vocatif dont le nominatif serait *Aphonius*. Pour nous, nous pensons que *Aphoni* est le génitif d'*Aphonius* et qu'il est complément déterminatif de *Monumentum* sous-entendu. Nous lisons donc : (*Monumentum*) *Aphonii*.

30.

Inscription funéraire gravée sur une corniche.

GENTIANI · NOVIA
NI · TAVRIANI · FIL

D'après l'original (Musée de Sens, n° 265).

La base du monument est brisée.

Trouvé en 1879 dans les démolitions des murs d'enceinte du cours de Bourienne, à Sens.

Gentiani Novia|ni Tauriani fil(ii).

Bulletin de la Société archéologique de Sens, 1879, p. 340 (t. XIII); communication de M. Julliot. — Julliot, *Catal.*, 1891, n° 265.

31.

Épitaphe mentionnant la cité des Tricasses.

M
ONIMENTVM
IS·TRICASSIVM

D'après l'original (Musée de Sens, n° 13).

Fragment d'inscription funéraire gravée sous une corniche, mesurant 0^m60 de haut, 0^m94 de large et 1^m38 d'épaisseur. La partie droite est

brisée. L'inscription est gravée dans un cadre terminé par une double volute dont on voit un reste à gauche. La partie du cadre conservée a 0m50 de long sur 0m25 de haut. Les lettres, bien gravées, ont 0m25. Les deux dernières lettres de *Tricassium* (*u* et *m*) sont liées.

Inscription trouvée entre la porte Formeau et la porte Saint-Hilaire, dans les restes des murs gallo-romains.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 13.

1. A la première ligne, il ne reste qu'un M. Ce doit être la fin de la formule [*D*(*iis*) *M*(*anibus*) *et*] *M*(*emoriae*).

2. [*M*]*onimentum* reste seul à la 2e ligne : c'est un vulgarisme pour *Monumentum*.

3. A la 3e ligne nous lisons : ...[*civitat*]*is Tricassium :* de la cité des Tricasses (Troyes).

Cette formule est analogue à celle que présente aussi, à la fin, l'inscription de Caius Caesar : *Civitas Senonum*.

C'est de plus le seul exemple épigraphique que nous ayons de l'ethnique *Tricasses*.

Remarquons que la formule initiale *D*(*iis*) *M*(*anibus*) et *M*(*emoriae*) *Monumentum* est particulière à la Gaule et aux régions de Bourges, Dijon, Langres, Auxerre et Sens.

32-37.

Monuments funéraires mutilés.

ADELP
ARVSCI M
CONIVG·F... O EMVCO
ATTIVS C... E/PIVS

D'après l'original (Musée de Sens, n° 87).

Inscription mutilée, entourée d'un cadre dont il ne reste que la partie droite. Les dimensions du monument sont 0m60 de haut sur 0m60 de large et 0m50 d'épaisseur. Les lettres ont 0m04 à la 1re ligne et 0m05 aux autres lignes.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 87.

Adelp[*h*(*ii*)... | *S*]*arusci... m* | *conjug*(*i*) *e?*[*t*... *D*]*emuco*... | *Attius c*... [*e*]*t Ap?pius*.

Ce texte est trop mutilé pour être traduisible. D'après M. Julliot, ce serait le tombeau « d'un marchand tailleur de capes ou camails à capuchon. On voit encore ses ciseaux coupant l'étoffe sur le comptoir et, suspendus près de là, les vêtements confectionnés. » — Le graveur, faute d'espace, a tracé des caractères sur la bordure droite du cadre et a serré ses lettres.

33.

D M M
ANI·ET DAPSSAE CoING
ABINIAN · FILO · AEIV

D'après l'original (Musée de Sens, n° 58).

Fragment de tombeau brisé sur toutes les faces, sauf celle de l'inscription qui est complète. Ses dimensions sont de 0^m67 de long sur 0^m44 de large et 0^m43 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m05. Remarquons DAPSSAE, CoING, FILO·AEIV(*s*).

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 58.

D(*iis*) *M*(*anibus*) *M*(*onumentum*) [*Sabini*]*ani et Dapssae co*(*n*)*j*(*u*)*ng*(*is*) [*et S*]*abinian*(*o*) *fil*(*i*)*o aeju*(*s*) (sic).

Les noms du père et de la mère sont au génitif, celui du fils est au datif. C'est probablement une faute du graveur; le texte est d'ailleurs très incorrect. Il faut lire tout au génitif ou tout au datif, sans que d'ailleurs le sens du texte en soit modifié.

34.

MEMORIAE·LV
CIAE HELVETI
AE MARTIAE

D'après l'original (Musée de Sens, n° 53).

Fragment d'inscription mesurant 0m53 de haut sur 1m18 de long; les lettres ont 0m075.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. I (1846). — Lallier. *Recherches sur les murailles de Sens*, p. 45, pl. 5, n° 4. — Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 53.

La lecture est incertaine, la pierre étant très mutilée. Si le texte est complet, il faut lire : [*Diis Manibus*] | *Memoriae Lu|ciae Helveti|ae Martiae.*

35.

1	2
D	M
M·MESTRI	VS·CATVSSA·S*ib. et m. me*
ST*ri*O CA *t*	VTIANO·FIL*io p. c.*

D'après l'original (Musée de Sens, nos 60-61).

Var. : 3e ligne, CATVLIANO (Julliot).

Inscription funéraire brisée en deux blocs ayant 0m62 de hauteur, 1m20 d'épaisseur et 1m60 de largeur. Au-dessus une corniche et probablement une plinthe sous le texte. A chaque angle une colonnette. Le 2e bloc est incomplet. Remarquons MESTRIVS : ME liés.

Provient des murs de Sens. Nous n'en avons pas trouvé l'origine exacte.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, nos 60-61. — Creuly, n° 3, p. 20.

D(*iis*) *M*(*anibus*) [*M*(*emoriae*)] *M*(*arcus*) *Mestrius*

Catussa s[(*ibi*) *et M*(*arco*) *Me*]*st*[*ri*]*o Ca*[*t*]*utiano fil*[*io p*(*onendum*) *c*(*uraverunt*)].

C'est un tombeau élevé par un père pour lui et son fils. Catussa-Catutianus : le nom du fils est dérivé de celui du père. Ce sont deux noms gaulois. Le fils portait sans doute le même prénom et le même gentilice que le père.

Catussa, nom gaulois employé comme cognomen. Il est dérivé de *Catus*, qui se lit sur l'un des boucliers de l'Arc d'Orange.

Nous trouvons dans le département de l'Yonne *Catugio*, nom de lieu qui vient de *Catus-io* (*Testament de Vigile, évêque d'Auxerre, III*e *siècle*)[1]. C'est *Chéru* actuellement.

Le nom *Catussa* se rencontre sur d'autres inscriptions; sur ce nom et sur les autres noms gaulois de même famille, nous renvoyons à MM. Holder[2] et d'Arbois de Jubainville[3].

36.

ƎGIONARIVS · LIBIR
PIENTISSIMO · OP
ƎEMORIA FECIT

D'après l'original (Musée de Sens, n° 59).

1. Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 153. — M. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, p. 35.

2. *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, col. 861 et suiv.

3. *Recherches sur la propriété foncière et les noms de lieux*, Paris, un vol. in-8°, 1891, p. 403-406.

Fragment de stèle dont le commencement manque, ainsi que le début et la fin de chaque ligne. Les dimensions sont 0m82 de hauteur sur 0m55 de longueur et 0m38 d'épaisseur. Les lettres ont 0m058.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 59.

Dans l'état actuel du monument, il est impossible de l'expliquer. Si *regionarius* est un nom commun, il signifie géomètre, arpenteur chargé de délimiter les *regiones ;* c'est dans ce sens qu'il est employé par Frontin[1], par Siculus Flaccus[2] et dans la Vulgate[3].

37.

1		2	3
D ·			
SECVN	*d*	· MARCE	LLI · ET ·
MΛTRO	*n*	A·CONIV	X · EIIVS

D'après l'original (Musée de Sens, n°s 67-69).

Trois blocs brisés, mais, une fois rapprochés, formant un tout complet. Ils ont comme dimensions : le 1er 0m90 de long, le 2e 0m56, le 3e 0m80. Leur hauteur est de 0m58. Après l'inscription, sur le 3e bloc est gravée une ascia. En 1866, l'inscription était moins mutilée.

1. Frontin, *De Coloniis* dans *Gromatici Veteres*, éd. Lachmann et Ludorff, p. 357.
2. Siculus Flaccus, *De conditione agrorum*, ibid., p. 355.
3. *Vulgate*, Jacob, 54.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, nos 67, 68 et 69.

D(*iis*) [*M*(*anibus*) *M*(*emoriae*) ou *M*(*onumentum*)] | *Secun*[*d*(*i*)] *Marcelli et* | *Matro*[*n*]*a conjux eiius* (sic).

III. — INSCRIPTIONS MUTILÉES DE NATURES DIVERSES.

38.

MOMETVS·QVINTILIAN
ET·MOMETVS·ELISA

D'après l'original (Musée de Sens, n° 92).

Fragment gravé sur une pierre de 0m26 de hauteur sur 0m85 de longueur et 0m50 d'épaisseur. Brisé de tout côté, ce fragment ne saurait être restitué.

Trouvé dans les murs.

Lallier, p. 45, n° 5. — Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 92. — Creuly. *Carnet*, 4 (avril 1862).

Mometus Quintilian... | *et Mometus Elisa...*

Ce texte mutilé présente deux noms étrangers : *Mometus*, dérivé du grec, et *Elisa*, peut-être d'origine sémitique[1].

1. Cf. Vincent de Vite, *Onomasticon*, s. v. *Elisa*. — Voy. aussi, sur le nom de lieu Ἐλίσων (Dio, LIV, 33, 4), d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II,

39.

1	2	3
C·IVL*iu*	S·CO*rnelianu*	S·APER

D'après l'original (Musée de Sens, nos 2-4).

Trois blocs dont les lettres ont même style et même hauteur. Les dimensions sont les suivantes : 1er bloc 0m74, 2e bloc 0m72, 3e bloc 1m25 de longueur, sur 0m45 d'épaisseur pour le 1er, les deux autres étant réduits à l'état de sciage. La hauteur des lettres est de 0m18. Le C initial et l'R final ont 0m265. — La gravure de ce fragment est très bien faite : les lettres sont creusées profondément en biseau ; c'est un fragment d'inscription monumentale.

Ces fragments ont été trouvés parmi les débris des murs de Sens, non loin de la porte Royale, près de la maison de MM. Notté et Couperat.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. V, 1855, compte-rendu des séances, p. 331. — C. Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, nos 2-4.

G(aius) Jul[iu]s Co[rnelianu]s Aper.

40.

1	2	3	4
*l*IBERT	ORVM·Ǝ*t*	FAMI	LIAE·T·
*f*EROC	IS LIBERO	RVMQ	EIVS·FAM*iliae*

p. 201-205, pour qui ce nom, affaiblissement du radical *Aliso*, serait ligure.

D'après l'original (Musée de Sens, nos 6-9).

Quatre blocs dont les lettres sont de beau style. La nature de la pierre étant la même ainsi que la hauteur des lettres, il faut réunir ces quatre fragments. Chaque bloc mesure en longueur 1m08 pour le 1er, 1m80 pour le second, 0m88 pour le 3e et 0m85 pour le 4e; leur hauteur est de 0m58 et leur épaisseur est la même. La hauteur des lettres de la 1re ligne est de 0m18, celle de la 2e ligne de 0m15. La lettre E du mot qui suit *libertorum* est retournée Ǝ.

Ces quatre blocs proviennent du mur d'enceinte de Sens, près la porte Saint-Antoine. M. Julliot les a réunis comme nous les donnons, sans les compléter.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, nos 6-9.

1) [*l*]*ibertorum e*[*t*] *familiae T*(*iti*)...

2) [*f*]*erocis liberorumq*(*ue*) *ejus fam*[*iliae*]...

Il est impossible de donner une interprétation exacte de ce texte incomplet.

41.

TETRICVS FIAVI

D'après l'original (Musée de Sens, n° 55).

Fragment de corniche mesurant 0m54 de haut sur 1m13 de large et 0m75 d'épaisseur. La hauteur des lettres de l'inscription est 0m06. Les T dépassent les autres lettres; leur haste horizon-

tale est séparée de la haste verticale. FIAVI pour FLAVI.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 55.

Tetricus Flavi(anus).

Le nom *Tetricus* se trouve surtout en Gaule dans les inscriptions à partir du IIIe siècle. Il a été porté par deux empereurs gaulois. On rencontre aussi la forme *Tetricius*. Il faut peut-être lire : *Tetricus Flavi(i filius).*

42.

VIVS · INSTITVIT

D'après l'original (Musée de Sens, n° 73).

Fragment de cippe mesurant 0m60 de haut sur 1m05 de largeur et 0m40 d'épaisseur. La pierre a été réglée avant d'être gravée.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le lieu ni la date de sa découverte à Sens.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 73.

Viv(u)s instituit.

M. Julliot a lu sur une première ligne, actuellement illisible : IIZZV.

43.

ATORIS
EIVS

D'après l'original (Musée de Sens, n° 12).

Cippe dont la partie supérieure a été martelée. Les dimensions sont de 0m58 de hauteur sur 0m42 de largeur et 0m70 d'épaisseur. A la fin de la première ligne, les lettres I et S sont liées.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 12.

44.

AVORI
GASEVNI
E FILI DEDI

D'après l'original (Musée de Sens, n° 11).

Var. : 2e ligne, CASE VNO (Julliot).

Fragment de pierre mesurant 0m60 de hauteur sur 0m85 de largeur et 0m23 d'épaisseur. Les lettres, de bon style, ont : à la 1re ligne 0m16, à la 2e ligne 0m11 et à la 3e ligne 0m10. Les lettres LI de *fili* sont liées.

Cette inscription provient des murs.

Julliot. *Catal.*, n° 11.

Il est impossible de rien tirer de ce fragment, qui a dû pourtant faire partie d'une belle inscription. — Peut-être faut-il rapprocher de celui-ci un autre qui a les mêmes dimensions (voir notre n° 45) et dont les lettres sont de même hauteur. Tous nos essais sur ce point ont échoué.

45.

DIV N
M N I S
VS AED

D'après l'original (Musée de Sens, n° 10).

Fragment de trois lignes mesurant 0m40 de haut et autant de large. Il a été réduit à l'état de plaquette. Les lettres ont : à la 1re ligne 0m15, à la 2e 0m11 et à la 3e 0m10; leur style est très bon.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 10.

Div(*i*) *n*(*epoti*)?
[*o*]*mnis*
...*us aed*[*em*].

Si la lecture de la première ligne est exacte, nous sommes peut-être en présence d'un fragment d'inscription impériale.

46-60.

Fragments d'inscriptions diverses, d'après les originaux.

(Musée de Sens, n° 65.)

VERANVS·LIBER

Fragment gravé sous une corniche. Longueur 1m50, hauteur et épaisseur 0m30. Les lettres, dont la base est brisée, ont 0m068.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 65.

Veranus liber(*tus*).

Le nom *Veranus* a formé Vrain en français. Saint Vrain est un saint de l'Yonne. Une localité porte ce nom dans ce département.

47.

· M
AELLIAE ?
T FILIAE ·

Fragment gravé sous une corniche brisée à droite et à gauche. Hauteur 0m58, longueur 0m67, épaisseur 0m07. Les lettres ont 0m064.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 62.

48.

... M · FILIORVM

Fragment gravé sous une corniche. Hauteur 0m32, longueur 0m66, épaisseur 0m80. Hauteur des lettres 0m07.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 57.

... *m. Filiorum.*

L'I est long. V et M sont liés.

49.

vI... E1 NITVS
T·VRBA /S·FILIVS·
IVS·ET C NIVX
ILVS ISSA·

Hauteur 0^m60, longueur 0^m72, épaisseur 0^m47. Hauteur des lettres, 0^m44.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 64.

50.

V CIO IAR SSIM
CASTISS FID

Var. : CLARISSIMO (Julliot).

Fragment de deux lignes gravées sur une pierre mesurant 0^m19 de haut sur 0^m75 de long et 0^m33 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m07.

Julliot. *Catal.*, n° 54.

... CIO *..arissim(o)* | ... *Castis(imo) fid(elissimo)*.

C'est la formule funéraire finale de quelque tombeau. Le féminin serait peut-être préférable.

51.

SI Q\
DICI
LAE

Fragment de trois lignes, haut de 0^m61, long de 0^m45, épais de 1^m23. Les lettres ont 0^m14.

... *Si qu...* | *...dic.* | *...lae...*

Julliot. *Catal.*, n° 39.

52.

MANIBVS S

Var. : SA (Julliot).

Fragment gravé sur un bloc de 0^m60 de hauteur sur 1^m18 de longueur et 0^m25 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m17. L'I est long.

[*D*(*iis*)] *Manibus S*(*acrum*).

Cette formule est assez rare en Gaule. On la rencontre pourtant dans la Côte-d'Or.

53.

A M O
X S
■R I
I

Var. : 3ᵉ ligne, CI (Julliot).

Fragment gravé dans un écusson soutenu à gauche par une main. Toute la partie à droite est brisée. Les dimensions sont : longueur 0^m25, hauteur 0^m43, épaisseur 0^m07. C'est une plaquette mince.

Découverte en 1846 et décrite par Lallier.

Lallier. *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. I, p. 1 et pl. V. — Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 76.

54.

E
R

Deux lettres, E/R. Entre elles une feuille de

lierre. Dimensions : 0^m60 de hauteur sur 0^m72 de longueur et 1^m05 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m0052.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 71.

55.

LE
MV
ARD
FRVI

Sur le côté gauche d'un cippe haut de 0^m60, large de 0^m80 et épais de 0^m50, on voit les restes d'une inscription : c'est le commencement des quatre dernières lignes. Les lettres ont 0^m038. Sur les autres faces sont représentés un marchand de plateaux de bronze et un homme qui vient acheter un de ces objets. — Ce monument est un tombeau de la catégorie de ceux, si nombreux à Sens, qui représentent des métiers.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 83.

56.

MART
IVSET

Deux pierres brisées, mais rapprochées à leur cassure, dont la première est complètement martelée. Les lettres ont 0^m09.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 75.

57.

...M....AVR

M.... Aur(elius)? — Il ne reste que ces quatre lettres, dont les trois dernières peuvent être le commencement d'un mot.

Julliot. *Catal.*, 1891, nº 304.

Ce fragment ne figure pas dans le Catalogue de 1866; il a donc été trouvé postérieurement à cette date.

58.

PAN ...S GEN

D'après M. Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 39.

Statuette assise dans une niche. Hauteur 0^{m}25, largeur 0^{m}125, épaisseur 0^{m}062. Sur le piédestal, on lisait PAN « en caractères fort barbares et par derrière S·GEII. » Ces restes de dédicace sont actuellement complètement effacés.

59.

1	2	3
VOT	VC	REC
NIT	REM	I C

D'après les originaux (Musée de Sens, 1er étage).

Trois fragments de plaques de marbre blanc

découverts en 1852 à la Motte du Ciar, lors des fouilles d'une villa gallo-romaine. Provenant de la collection Chaulay et données au Musée en 1891 par M. Thomas Pierre fils. Les lettres, très bien gravées, ont 0m037.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 37 pour le n° 1, et *Catal.*, 1891, nos 378, 379, 380.

60.

....VS POSVIT

Fragment d'inscription funéraire perdue, gravée dans un encadrement. Thiollet en a fait un dessin qui est conservé à la bibliothèque de Sens. Il a été publié par M. Julliot dans son *Catalogue* de 1866-1867, p. 37. On ignore le lieu de sa découverte. Il provient probablement des murs gallo-romains.

La formule funéraire finale, *posuit*, ainsi que les formules *p*(*onendum*) *c*(*uravit*), *h*(*ic*) *s*(*itus*) *e*(*st*) sont rares à Sens.

61.

Plaque indicatrice d'un mur privé.

MVRVS PRIVAT

D'après l'original (Musée de Sens, n° 14).

Inscription gravée sur une pierre mesurant 0m15 de hauteur sur 0m53 de longueur et 0m28

d'épaisseur. La hauteur des lettres est de 0m055. L'I et le T dépassent les autres lettres.

Julliot. *Catal.*, 1866-1867 et 1891, n° 14.

Murus privat(*us*).

C'était probablement une inscription encastrée dans un mur pour désigner sa qualité de propriété privée. La limitation de domaines appartenant aux particuliers de ceux appartenant à l'État ou aux municipes était faite par les *agrimensores*[1], qui constataient leurs opérations au moyen d'inscriptions sur des bornes ou autres *témoins* placés à la limite des héritages. Il est possible que nous ayons ici une inscription constatant une opération de cette nature.

IV. — CACHETS D'OCULISTES.

62.

Tranches :

1re PATERNIANVS
COL S LIRI[2]
DIAMISOADA

2e ☙ SEVERIANVS
☙ DLCMTRVS ☙

1. Voy. *Gromatici Veteres*, éd. Lachmann et Rudorff, et Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *Agrimensor*.

2. Le S de cette ligne est entre deux palmes.

3e MELANFANS (*palme*)
DIALEPINVS

4e DIVIXEV

Plats :

1er PATIIRNIA
NVS (Samnite)
DIAMISO dessin

DLCMTRV
S

2e SIIVIIRIA
NVS (Thrace)
....RIVS dessin

Cachet rectangulaire, arrondi aux angles, de 0m052 sur 0m047, sans biseaux. Les tranches sont réglées. A la 1re tranche, 2e ligne, S isolée entre deux rameaux. A la 3e tranche, A N liés. La 4e tranche est inachevée.

Trouvé avec des débris de poteries et des médailles dans un jardin situé rue de la Colle, en 1873.

Poncelet. *Bull. de la Société des sciences de l'Yonne*, 1873, t. XXVII, 3e partie, et *Compte-rendu des séances*, p. XXXVI-XXXVII. — Julliot. *Notice sur trois cachets d'oculistes* (*Yonne*), 1882, p. 4-8. — C. Julliot. *Revue des Sociétés savantes*, t. IV

(1881), p. 223-228. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 169. — Héron de Villefosse et Thédenat, *Bulletin monumental*, 1883, p. 308-343, avec description des dessins, abondante bibliographie et un *Appendice* sur une petite tablette rectangulaire de même nature que le cachet, trouvée avec lui à Sens, p. 343-353.

Tranches :

1re *Paternianus* | *colliri(um)* | *diamisos ad a(spritudines)*.
2e *Severianus* | *d(e)l(a)c(ry)m(a)t(o)r(i)us*.
3e *Melanfans* | *dialepinus*.
4e *Divixeu(s)*.

Plats :

1er *Paternia|nus* | *Diamiso[s]*
D(e)l(a)c(ry)m(a)t(o)r(i)us.
2e *Severia|nus.* | *...rius*.

1. Collyre Paternianus diamisos contre les granulations des paupières.
2. Collyre Severianus delacrymatorius.
3. Collyre Melanfans dialepinus.
4. Collyre Divixeus.

1. *Paternianus*. Au nominatif. Le génitif est la règle ordinaire pour le nom de l'oculiste.
2. *Collyrium*. Ce terme ici exprimé est le plus souvent sous-entendu.

Diamisos = διὰ μίσυ, matière minérale décrite par Pline[1]. Dioscorides[2] distingue le *misy* d'Égypte de celui de Chypre. Un texte très important de Galien explique la formation du *misy* de Chypre[3]. Ce collyre se rencontre souvent sur les cachets d'oculistes[4].

3. *Aspritudines*. Maladie des yeux décrite par Celse[5] et identifiée par Sichel avec les granulations des paupières[6]. C'est une des maladies les plus souvent mentionnées sur les cachets. La maladie appelée *scabrities oculorum* est une *aspritudo*[7].

4. *Delacrymatorius*. Le graveur a supprimé les voyelles, procédé fréquent en épigraphie, et dont des inscriptions très diverses nous offrent de nombreux exemples. Selon Grotefend[8], le collyre *delacrymatorius* est employé à guérir l'*epiphora* ou *larmoiement* causé par la sursécrétion des larmes[9]. Selon Pline[10], le collyre *delacrymatorium*

1. Pline, *H. N.*, XXXIV, xxxi.
2. Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, c. cxvi, t. I, p. 782, édit. Kühn.
3. Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως, lix, ciii, t. XII, p. 224.
4. Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes*, t. I, p. 159-164.
5. *De Medicina*, l. VI, c. vi, 27.
6. Sichel, *Nouv. recueil*, p. 13-14.
7. Héron de Villefosse et Thédenat, p. 76-77.
8. N° 26, p. 45.
9. Cf. Sichel, *Nouv. recueil*, p. 34.
10. *H. N.*, XXVI, xl, 1.

est destiné à guérir la maladie appelée *delacrymatio*. Cette maladie se retrouve traitée chez les médecins de l'antiquité[1] : Marcellus[2] a même donné le nom de *delacrymatorium* à un de ses collyres. Le nom *delacrymatorium* se rencontre sur d'autres cachets.

5. *Melanfans*. Mot composé de *Melan* et *Fans*. On trouve en grec Μελάνιππος, Μελάντας, etc. *Fans*, au génitif *Fantis*, se trouve sur une inscription de Dalmatie : MANTVS·FANTIS·F[3].

6. *Dialepinus* = διὰ λεπίδος[4].

7. *Divixeu*[*s*], nom barbare[5]. MM. Héron de Villefosse et Thédenat pensent que ces noms sont des noms de collyres[6].

8. Sur les deux plats sont gravés deux noms de collyres. Sur le premier, *Paternianus diamisos*, c'est le résumé de la 1re tranche; et *delacrymatorius*, c'est le résumé de la 2e tranche. Sur le deuxième plat, le collyre *Severianus*, dont le nom, indiquant la nature, est effacé.

1. Voy. Héron de Villefosse et Thédenat, *Bull. mon.*, 1883, p. 326-336.
2. *De medicamentis*, c. VIII, col. 273 D.
3. Cf. Héron de Villefosse et Thédenat, *Bull. mon.*, 1883, p. 336.
4. Cf. Héron de Villefosse et Thédenat, t. I, p. 55 ss.
5. *Bull. mon.*, 1883, p. 337.
6. *Ibid.*, p. 342 ss.

63.

Tranche : LENEM·BON
Plat : CAMPANI

Cachet en schiste ardoisier, verdâtre, rectangulaire, mesurant 0m039 de long sur 0m011 de large et 0m004 d'épaisseur. L'inscription du plat est cursive.

Trouvé dans les sables de l'Yonne, à Sens. (Collection Julliot.)

Julliot. *Deux cachets d'oculistes trouvés à Sens* (*Yonne*). *Revue des sociétés savantes*, 1881, 7e série, t. IV, p. 223 et suiv. — Héron de Villefosse et Thédenat. *Cachets d'oculistes romains*, n° XVI, t. I, p. 187-192.

Lene m(*edicamentum*) *bon*(*um*).
Campani.

Lene medicamentum bonum. Un texte d'Aetius nous fait connaître l'emploi de ce collyre : *Leniora medicamenta semper sunt inflammatis partibus accommodatiora ; verum debiliora quam ut, depulsa inflammatione, ad perfectam sanitatem perducere queant*[1]. Les cachets confirment ce texte. Le mot *lene* se rencontre souvent avec le mot *medicamentum* ou avec l'indication d'un collyre[2].

1. Aetius, *Tetrabiblos*, I, Sermo III, CXIV, col. 67 B, et II, Sermo III, CIV, col. 350 B, cité par Héron de Villefosse et Thédenat.

2. Voy. cette liste dans Héron de Villefosse et Thédenat, p. 190-192.

Campani. Nom du possesseur du cachet ou de l'inventeur du collyre.

64.

1re tr. FELICIS COLL
DIALEPIDVS

2e tr. FEL COLL
D I A S M

3e tr. FELICIS COLLVRIVM
DIAMYSVM

Cachet gravé sur trois tranches.

Trouvé à Sens en 1881.

Julliot. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1881, séance du 20 avril, p. 169. — Id. *Notice sur trois cachets d'oculistes romains trouvés à Sens*, Sens, 1882, p. 8 ss. — Habert. *La poterie antique parlante*, p. 168.

1. *Felicis coll(yrium) | dialepidus.*
2. *Fel(icis) coll(yrium) | diasm(yrnes).*
3. *Felicis collurium | diamysum.*

1. Collyre dialepidus de Felix.
2. Collyre diasnyrnes de Felix.
3. Collyre diamysus de Felix.

A la première tranche, le mot *collyrium* est abrégé, ainsi qu'à la deuxième. A la troisième, il est écrit par un V. Les collyres de ce cachet se sont déjà rencontrés sur des cachets que nous avons décrits.

V. — INSCRIPTIONS SUR TERRE CUITE.

Sens.

65.

ATTENIAE | CYTONIDIS

Marque gravée en creux avant la cuisson sur les deux faces du col d'une amphore en grès roux, entre les anses.

Trouvée à Sens.

D'après le *Catalogue* de M. Th. Habert, qui en donne le fac-similé (n° 130).

Cette amphore fait partie de la collection de M. Th. Habert.

N'ayant pas vu l'objet, nous ne pouvons garantir l'exactitude de la lecture de l'inscription.

66.

ΔΙΟ

Marque de potier gravée en creux avant la cuisson sur un vase en terre rouge.

Trouvé à Sens, faubourg Saint-Antoine.

Collection Habert, à Troyes. N° 476 du *Catalogue* de M. Th. Habert. Provient de la collection de M. Poncelet, d'Auxerre.

Le graffite est écrit en lettres grecques. Peut-être faut-il interpréter Διο(γένης).

67.

· T · S · T

Lettres placées au-dessous de la tête et sur chacune des quatre faces d'un clou carré en bronze.

Trouvé à Sens.

Collection Th. Habert, à Troyes. Provient de la collection Poncelet.

Catalogue Th. Habert, n° 1597 et pl. XXXVI.

Les lettres sont séparées par trois points.

68.

[*pri*]SCVS

Marque de potier ou mouleur gravée en creux sur le revers d'un moule de Vénus marine en terre blanche.

Trouvé à Sens, faubourg Saint-Antoine.

Collection Th. Habert, à Troyes. Provient de la collection Poncelet.

Catalogue Th. Habert, n° 1145.

Un moule de Vénus marine, portant la même marque, mais complète, a été trouvé à Bossan-

court (v. *infra*). Sur les moules en terre blanche, voir Tudot, *Collection de figurines en argile*, pl. 3-10.

69.

PISTILLVS

Inscription gravée sur le revers du piédestal d'une statuette trouvée à Sens en 1852.

Musée de Sens.

D'après Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 38.

70.

Statuette d'un personnage assis; à ses pieds : PAN; par derrière : S·GEII...

Musée de Sens.

D'après Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 39.

71.

Palme. HERACLEO

En relief sur une tuile à rebords trouvée à Sens.

Musée de Sens.

D'après Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 39.

72-75.

Marques de potiers trouvées à Sens :

GENIALIS. Fond d'un vase en terre rouge.

OF DE... Fond d'une coupe en terre rouge.

...DVS·FE. Fond d'une coupe en terre grise.

DOVIICVS O. Sur un vase en poterie rouge appartenant à M. Benoni Blanc, de Marseille.

D'après Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 38-39.

76-77.

Marque de lampe.

L FABRAC. Lampe en terre cuite dessinée par M. Thiollet.

D'après Julliot. *Catal.*, 1866-1867, p. 38-39.

(A suivre.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planches I,	au regard de la page	. . . . . .	108
— II-III,	—	. . . . . .	146
— IX,	—	. . . . . .	264

Les planches IV, V, VI, VII et VIII sont intercalées dans le texte.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisé.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6° série, vol. 1 à 5 in-8°. Paris, 1890-95, — ou tomes LI à LVI.

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à LVI, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1896, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisées*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE.

Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. sur 55 c. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT

d'après les sceaux du moyen âge, par G. Demay.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-forte; papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société des Antiquaires de France
(1807 à 1889)

Rédigée sous la direction de M. R. de Lasteyrie par M. Prou.
Volume in-8° de xxxii, 676 pages, **20 fr.**

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1894



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1894.

MM. A. DE BOISLISLE,	Président.
H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,	Premier Vice-Président.
U. ROBERT,	Deuxième Vice-Président.
A. LECOY DE LA MARCHE,	Secrétaire.
M. COLLIGNON,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. GUILLAUME,	Trésorier.
M. PROU,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE.
A. DE BARTHÉLEMY.
L'abbé H. THÉDENAT.
L. COURAJOD.
S. BERGER.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. Ed. CORROYER.
Le comte R. DE LASTEYRIE.
L'abbé L. DUCHESNE.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 2 Mai 1894.

MM.

1. Deloche (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue Herschell, 5 (16 avril 1856-12 novembre 1879).

2. Barthélemy (Anatole de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (9 mai 1842-7 juin 1882).

3. Le Blant (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française de Rome, rue Leroux, 7 (2 mars 1859-7 juin 1883).

4. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Malesherbes, 65 (4 novembre 1861-9 janvier 1884).

5. Delisle (Léopold), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855-2 décembre 1885).

MM.

6. Passy (Louis), ancien sous-secrétaire d'État, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861-6 janvier 1886).

7. Perrot (Georges), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868-3 décembre 1890).

8. Bertrand (Alexandre), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Haussmann, 34, et au château de Saint-Germain-en-Laye (7 août 1861-6 avril 1892).

9. Wescher (Carle), ✱, ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868-6 avril 1892).

10. . . . .

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 2 Mai 1894.

MM.

1. Rossi (le commandeur G.-B. de), G. O. ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, président de la Commission des antiquités chrétiennes, etc., à Rome, piazza d'Ara Cœli, 17 (10 janvier 1853-10 janvier 1893).
2. Franks (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur honoraire au Musée Britannique, à Londres (5 février 1862-10 janvier 1893).
3. Helbig (Wolfgang), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome, via Lante sul Gianicolo (10 janvier 1893).
4. Hirschfeld (Otto), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie et professeur à l'Université de Berlin, à Charlottenburg, près Berlin, Carmelstrasse, 3 (10 janvier 1893).
5. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
6. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome (7 juin 1893).
7. . . . .
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 2 Mai 1894.

MM.

1. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), ✱, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place des Vosges, 9 (10 février 1851).

2. VOGÜÉ (le marquis Melchior DE), C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

3. REY (A.-E. GUILLAUME), ✱, rue Alfred de Vigny, 1 (5 février 1862).

4. READ (Charles), ✱, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

5. HEUZEY (Léon), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur du département des antiquités orientales au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

6. PROST (Auguste), ✱, boulevard Malesherbes, 19 (8 novembre 1871).

7. DUPLESSIS (Georges), ✱, membre libre de l'Institut (Aca-

MM.

démie des beaux-arts), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 17 (6 décembre 1871).

8. Guillaume (Edmond), ✱, architecte des palais du Louvre et des Tuileries, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

9. Courajod (Louis), ✱, conservateur du département de la sculpture du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Vital, 43 (5 mai 1875).

10. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, inspecteur général honoraire des archives, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

11. Saglio (Edmond), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des collections du Musée de Cluny, rue du Sommerard, 24 (3 novembre 1875).

12. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Washington, 15 (5 janvier 1876).

13. Longnon (Auguste), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876).

14. Guiffrey (Jules), ✱, administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42 (7 février 1877).

MM.

15. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue d'Antin, 27 (7 février 1877).

16. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

17. Müntz (Eugène), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

18. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

19. Corroyer (Édouard), ✱, architecte, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

20. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), député, professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

21. Duchesne (l'abbé L.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue Bonaparte, 86 (3 décembre 1879).

22. Boislisle (Arthur de), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

23. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), pro-

MM.

fesseur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

24. Robert (Ulysse), ✱, inspecteur général des archives et des bibliothèques, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

25. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

26. Thédenat (l'abbé Henry), ancien directeur du Collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

27. Bapst (Germain), ✱, rue Boissière, 4 (4 février 1885).

28. Molinier (Émile), conservateur du département des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

29. Lecoy de la Marche (Albert), sous-chef de la section historique aux Archives nationales, rue de Verneuil, 32 (6 mai 1885).

30. Collignon (Maxime), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur-adjoint à la Faculté des lettres, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886).

31. Babelon (Ernest), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886).

32. Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue d'Aguesseau, 7 (12 janvier 1887).

33. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint du département de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).

34. Homolle (Théophile), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française d'Athènes, rue Mondovi, 6 (4 mai 1887).

MM.

35. Durrieu (Paul), conservateur-adjoint du département des peintures au Musée du Louvre, rue Saint-Simon, 2 (7 mars 1888).

36. Bouchot (Henri), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

37. Omont (Henri), conservateur-adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30 (9 janvier 1889).

38. Baye (le baron Joseph de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

39. Delaborde (le vicomte H.-François), archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 103 (4 février 1891).

40. Martha (Jules), chargé de cours à la Faculté des lettres, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891).

41. Prou (Maurice), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 41 (6 mai 1891).

42. Cagnat (René), ✻, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, 10 (6 janvier 1892).

43. La Noë (le colonel de), O. ✻, sous-directeur du service géographique de l'armée, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Bac, 77 (1er juin 1892).

44. Berger (Samuel), secrétaire de la Faculté de théologie protestante de Paris, rue Michelet, 13 (1er juin 1892).

45. Beurlier (l'abbé Émile), professeur à l'Institut catholique, rue de Vaugirard, 73 (7 mars 1894).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 2 Mai 1894.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARCHAND (l'abbé Frédéric), curé de Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

MOREAU (Frédéric), ✱, à la Fère-en-Tardenois, et à Paris, rue de la Victoire, 98 (3 novembre 1875).

PILLOY (J.), agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, près Soissons, et à Paris, boulevard Barbès, 11 (2 mars 1887).

CORNEAUX (l'abbé), curé de Longpont (9 novembre 1887).

SOUCHON (Joseph), archiviste du département, à Laon (4 mars 1891).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

Allier.

MM.

Croizier (le marquis de), à Couleuvre, et à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 10, parc de Neuilly (9 novembre 1892).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard, et à Paris, place du Palais-Bourbon, 3 (4 juin 1879).

Ripert-Monclar (le marquis de), ✱, ministre plénipotentiaire à Caracas (Vénézuéla), au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun. (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Colleville (le vicomte de), villa Carabacel, à Nice (2 juin 1886).

Rivoli (le duc de), à Nice, et à Paris, rue Jean Goujon, 8 (15 décembre 1886).

Ardèche.

Vallentin (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (4 juin 1890).

Ardennes.

Piette (Édouard), ancien magistrat, à Rumigny (8 novembre 1876).

Delahaut (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

Vincent (le docteur H.), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Ariège.

Pasquier (Félix), archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

Barrière-Flavy (C.), à Gentillac, par Saverdun; de décembre à mai, à Toulouse, rue des Arts, 3 (2 décembre 1891).

Aube.

MM.

Babeau (Albert), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (3 juillet 1878).

Habert (Théophile), à Troyes, rue Thiers, 80 (2 avril 1890).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique, à Troyes (4 mars 1891).

Aude.

Boyé (Marius), capitaine au 13e régiment de hussards, à Castelnaudary (11 mai 1887).

Amardel (G.), à Narbonne (5 juillet 1893).

Aveyron.

Boisse (Adolphe), ancien sénateur, à Rodez (6 mai 1891).

Vialettes (l'abbé), pro-secrétaire archiviste de l'évêché, à Rodez (6 mai 1891).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Champoiseau, O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre plénipotentiaire en retraite, à Marseille, rue de Paradis (9 novembre 1892).

Castanier (Prosper), à Marseille, rue Lafayette, 3 (24 janvier 1894).

Calvados.

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy, et à Paris, rue de Babylone, 53 (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen, rue des Chanoines, 18 (7 mars 1877).

MM.

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✻, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Toutain (Jules), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Caen (2 décembre 1891).

Charente.

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Montégut (de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Delamain (Philippe), à Jarnac (28 janvier 1891).

Charente-Inférieure.

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Dangibeaud (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

Beaucorps (le baron A. de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

Noguès (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Buhot de Kersers, à la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (5 juin 1872).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Guère (le comte Alphonse de la), à Bourges, rue de la Grosse-Armée, 1 (5 novembre 1884).

Méloizes (le marquis Albert des), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Boutroue (Alexandre), à la Motte, commune de Primelles, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 241 (3 décembre 1890).

Corrèze.

Rupin (Ernest), président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brives, boulevard des Sœurs (1er février 1882).



Corse.

MM.

Espérandieu (Émile), capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Bastia (29 juillet 1887).

Bonaparte (le prince Roland), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), ancien magistrat, à Beaune, rue du Change, 3 (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Millon, président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé L.), à Beire-le-Châtel (4 juillet 1888).

Lejay (l'abbé), à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue de Vaugirard, 74 (5 mars 1890).

Potey (Georges), à Minot, par Mignay-le-Duc (28 janvier 1891).

Côtes-du-Nord.

Rhôné (Arthur), à Kéravel en Plouha, et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 (5 janvier 1876).

Le Cerf (René), député des Côtes-du-Nord, à Mur-de-Bretagne, et à Paris, rue d'Astorg, 4 (3 juin 1891).

Creuse.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

MM.

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (Clément), conservateur de la Bibliothèque, à Montbéliard (7 mars 1883).

Perrin (l'abbé Élie), professeur au grand séminaire, à Besançon (11 janvier 1893).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand Monnier de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier, et à Paris, rue Pierre Charron, 79 (11 mai 1881).

Eure.

Regnier (L.), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

Porée (l'abbé), curé de Bournainville (23 avril 1890).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 (4 mai 1892).

Clerval (l'abbé A.), supérieur de la Maîtrise, à Chartres (1er février 1893).

Finistère.

Brémond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, au château de la Porte-Neuve, par Riec, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Aurès (A.), O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes (11 janvier 1865).

MM.

Révoil (Henry), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Marignan (Albert), à Fonsfougassières, par Aigues-Vives, et à Paris, rue Jacob, 23 (4 février 1891).

Rousset (Louis), membre correspondant de l'Académie de Nîmes, à Uzès (6 mai 1891).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31, et à Paris, 6, rue des Chartreux (9 février 1881).

Douais (le chanoine C.), professeur aux Facultés libres, place Saint-Barthélemy, 6, à Toulouse (3 avril 1889).

Gers.

Carsalade du Pont (l'abbé de), secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Lacave La Plagne-Barris (Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Gironde.

Drouyn (Léo), ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux, cours de Tournon, 1 (10 janvier 1894).

Hérault.

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Montpellier, impasse Pagès, 11 (7 novembre 1883).

MM.

PÉLISSIER (Léon-G.), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Montpellier, rue du Palais, 5 (1er juillet 1891).

Ille-et-Vilaine.

JOÜON DES LONGRAIS (Frédéric), à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

PALUSTRE (Léon), ✱, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Saint-Symphorien-lès-Tours (7 avril 1875).

DELAVILLE LE ROULX (Joseph), docteur ès lettres, archiviste-paléographe, à Monts, et à Paris, rue de Monceau, 52 (5 février 1879).

Isère.

RAYMOND (Marcel), à Grenoble, place de la Constitution, 4 (3 décembre 1890).

FOURNIER (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Grenoble, place Victor-Hugo, 11 *bis* (5 juillet 1893).

Jura.

BERTHELET (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

GUICHARD (l'abbé), docteur en théologie, curé de Pupillin, par Arbois (6 février 1889).

BRUNE (l'abbé P.), curé de Brainans, par Poligny (6 mars 1889).

Landes.

TARTIÈRE (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loir-et-Cher.

STORELLI (André), à Blois (3 juillet 1878).

Loire.

DURAND (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

MM.

GONNARD (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 décembre 1879).

JEANNEZ (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

BRASSART (Eleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

THIOLLIER (Félix), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

DÉCHELETTE-DESPIERRES (Joseph), à Roanne (15 novembre 1893).

Loire-Inférieure.

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

KERVILER (René POCARD-), ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

DU DRENEUC (Pierre-René DE LISLE), secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

LEGENDRE (A.), architecte, à Nantes, rue Morand, 6 (15 juin 1889).

Loiret.

LOISELEUR (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

DESNOYERS (l'abbé), ✻, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

COURET (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

DUMÜYS (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

MICHON (Étienne), attaché au Musée du Louvre, à Lorris, et à Paris, rue de Babylone, 33 (5 février 1890).

Lot-et-Garonne.

THOLIN (Georges), archiviste du département, à Saint-Cirq, près Agen (5 mars 1873).

MM.

TAMIZEY DE LARROQUE (Phil.), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

GERMER-DURAND (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

GODARD-FAULTRIER, à Angers (11 avril 1866).

PORT (Célestin), O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Angers (3 mars 1875).

FARCY (Louis DE), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

DURAND-GRÉVILLE (Émile-Alix), à Angers, chemin de la Barre, et à Paris, rue de Grenelle, 174 (3 février 1892).

Marne.

GIVELET (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

MOREL (Léon), receveur particulier des finances en retraite, à Reims, rue de Sedan, 3 (1er juillet 1874).

LUCOT (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

DEMAISON (L.), archiviste de la ville, à Reims, rue Cérès, 21 (20 juillet 1881).

NICAISE (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

JADART (Henry), secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur-adjoint de la bibliothèque et du musée, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

TAUSSERAT (Alexandre), attaché au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888), et à Paris, rue de Mézières, 6.

MM.

Millard (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Baye (12 juin 1889).

Gosset (Alphonse), architecte, à Reims, rue des Templiers (3 juin 1891).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Roserot (Alphonse), archiviste du département, à Chaumont (3 juillet 1889).

Fourot (l'abbé A.), professeur au collège de Saint-Dizier (4 décembre 1889).

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres (4 décembre 1889).

Gillet (Horace), à Joinville (30 juillet 1890).

Marcel (l'abbé Louis), préfet des études au petit séminaire, à Langres (6 juillet 1892).

Mayenne.

Farcy (Paul de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey, et à Paris, rue de l'Université, 17 (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✱, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Payard (Émile), directeur des cristalleries, à Baccarat (2 juin 1886).

MM.

VIENNE (Maurice MATHIEU DE), ✻, chef d'escadron au 8e régiment d'artillerie, à Nancy (5 février 1890).

Meuse.

MAXE-WERLY (Léon), à Bar-le-Duc, et à Paris, rue de Rennes, 61 (10 octobre 1877).

JACOB (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

ESTOURBEILLON (le marquis DE L'), à Vannes, rue du Drezen, 24 (14 décembre 1887).

Nièvre.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

GAUTHIER (G.), instituteur à Saint-Martin-d'Heuille, près Guérigny (1er mars 1893).

Nord.

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8 (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

RIGAUX (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

CAFFIAUX (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

BAYET (Charles), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), recteur de l'Académie, à Lille, rue Solférino, 289 (2 juillet 1879).

DEHAISNES (Mgr), archiviste honoraire du département, président de la Commission historique du Nord, à Lille (7 juin 1882).

QUARRÉ-REYBOURBON (L.), à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

MM.

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

Carton (le docteur), médecin-major, à Lille (3 février 1892).

Oise.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne, et à Paris, rue Pigalle, 22 (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard de Courcelles, 112 (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy, et à Paris, rue de Varennes, 90 (3 juillet 1878).

Loustau (G.), ✻, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue Goland, 9 (16 mars 1881).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Muller (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

Valton (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard, et à Paris, rue Taitbout, 36 (15 juin 1889).

Marsaux (l'abbé), curé doyen, à Chambly (2 avril 1890).

Bordeaux (Paul), à Méru, rue Nationale, 72, et à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 97 (3 février 1892).

Orne.

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers, et à Paris, rue de la Victoire, 47 (10 février 1886).

Godet (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

MM.

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✱, ancien député, à Saint-Omer, et à Paris, rue Saint-Florentin, 4 (4 mars 1874).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Vaillant (V.-J.), à Boulogne-sur-Mer, rue Tour-Notre-Dame, 12 (3 juillet 1889).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Audollent (Auguste), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Clermont-Ferrand (5 mars 1890).

Pyrénées (Basses-).

Blanchet (Adrien), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Pau, et à Paris, rue Turgot, 3 (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur Charles), à Bagnères-de-Bigorre, et à Paris, rue Ballu, 14 (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Vachez (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

MM.

RAINAUD (Armand), agrégé de l'Université, à Lyon, chemin d'Alaï, 117, au Point-du-Jour (27 février 1889).

CONDAMIN (le chanoine James), professeur aux Facultés libres, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

BULLIOT (G.), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

CHARMASSE (Anatole DE), à Autun (14 mars 1866).

MAZEROLLE (Fernand), à Marigny, et à Paris, rue du Rocher, 45 (16 novembre 1887).

DESEILLIGNY (J. PIERROT-), à Autun, et à Paris, rue de Varennes, 53 (14 décembre 1887).

Sarthe.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, au Mans, rue de Tascher, 15, et à Paris, rue du Bac, 126 (2 juillet 1879).

Seine.

CHATEL (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, à Paris, rue Vavin, 5 (4 février 1863).

CASATI (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue Alfred de Vigny, 12 (5 mars 1873).

LEFORT (Louis), ✱, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

GIRARD (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (15 février 1882).

LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Paris, rue Tournefort, 43 (4 avril 1883).

WEISS (André), professeur agrégé à la Faculté de droit, à Paris, rue Copernic, 10 (5 mars 1884).

BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

RUELLE (Émile), ✱, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue de Vaugirard, 195 (9 novembre 1887).

MM.

Batiffol (l'abbé Pierre), aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris, rue Cujas, 2 (11 janvier 1888).

Bouillet (l'abbé A.), à Paris, rue de la Trinité, 3 (12 juin 1889).

Enlart (Camille), à Paris, rue Honoré-Chevalier, 4 (19 juin 1889).

Martinière (H.-P. de la), ✱, chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie, à Neuilly, boulevard du Château, 9 (19 juin 1889).

Meyer (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1891).

Leprieur (Paul), attaché aux musées nationaux (Musée du Luxembourg), à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

Wilhelm (Henri), juge de paix, à Pantin (1er mars 1893).

Lambin (Louis-Émile), au Grand-Montrouge, rue Lakanal, 13 (5 juillet 1893).

Seine-Inférieure.

Septenville (le baron de), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), chanoine, intendant de la primatiale, à Rouen, rue des Bonnetiers, 13 (13 novembre 1872).

Estaintot (le comte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Allard (Paul), à Rouen, rue de la Corderie, 12 (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (de), ✱, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Élysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, Rouen (6 juin 1888).

Marchéville (M. de), président de la Société française de

MM.

numismatique, à Saint-Germain-en-Laye, et à Paris, boulevard Haussmann, 138 (7 février 1894).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours, et à Paris, rue du Bac, 126 (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur du collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

Crèvecœur (R. de), à Lésigny, par Brie-Comte-Robert, et à Paris, rue de Longchamps, 120 (8 janvier 1890).

Seine-et-Oise.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie en retraite, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, rue des Pyramides, 2 (10 décembre 1873).

Fourdrignier (Édouard), à Sèvres (4 juin 1879).

Caron (E.), aux Camaldules, par Yerres, et à Paris, rue du Havre, 2 *bis* (6 avril 1881).

Letaille (Joseph), à Bellevue, et à Paris, rue Garancière, 15 (20 janvier 1886).

Thélier (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

Martin-Sabon (F.), à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

Villenoisy (François de), attaché au Musée, à Saint-Germain-en-Laye, et à Paris, rue de Monceau, 9 (1er juillet 1891).

Rosières (Raoul), à Meulan (3 mai 1893).

Sèvres (Deux-).

Piet-Lataudrie (Charles), à Niort, et à Paris, rue de Berlin, 43 (2 décembre 1885).

Somme.

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

MM.

Duhamel-Decéjean, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Gloriette, 6, et au château de Fréchencourt, par Montigny (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Guerlin (Robert), secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Lemerchier, 23 (3 février 1892).

Tarn.

Pothier (le général), O. ✱, commandant l'artillerie du 16e corps d'armée, à Castres (16 janvier 1884).

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), professeur à la Faculté de théologie protestante, à Montauban, rue de la Banque, 37 (7 mars 1894).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Vallette (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Farcinet (Ch.), O. ✱, ancien chef du personnel au ministère de l'Intérieur, à la Roche-sur-Yon, et à Paris, rue de la Néva, 3 (7 décembre 1892).

Arnauldet (P.), licencié en droit, au Fossé-Rouge, par Sainte-Florence, et à Paris, rue d'Assas, 9 *ter* (24 janvier 1894).

Vienne.

MM.

LIÈVRE (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

LA CROIX (le R. P. Camille DE), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

LEDAIN (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

COMBES (Camille), avocat, au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes, et à Paris, rue Vignon, 21 (9 novembre 1887).

BARAS (Albert), ✻, à Châtellerault, boulevard Blossac, 44 (8 février 1888).

Vienne (Haute-).

FAGE (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

VOULOT (Félix), conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

SALMON (Philippe), à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue Lepelletier, 29 (9 mai 1855).

JULLIOT (G.), conservateur du musée archéologique, à Sens (7 février 1872).

PETIT (Ernest), membre du Conseil académique de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

ROY (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château du Chesnoy, près Sens, et à Paris, rue de Villersexel, 4 (2 décembre 1891).

Algérie et Tunisie.

JULIEN LAFERRIÈRE (Mgr), évêque de Constantine et d'Hippône (6 mars 1878).

MM.

Blanchère (René de la), ✱, inspecteur général des musées et bibliothèques, à Alger, 30, rue Saint-Augustin, et à Paris, rue Poncelet, 47 (4 mars 1885).

Blanc (Édouard), à Tunis, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 122 (6 mars 1890).

Gauckler (Paul), inspecteur des antiquités et arts de la Régence, à Tunis (11 janvier 1893).

Lespinasse-Langeac (le vicomte de), à Tunis (11 janvier 1893).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Grellet-Balguerie (Charles), 11, Hargrave Road, Upper Holloway, à Londres (3 juin 1863).

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse), et à Paris, rue de la Tour, 40 (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✱, consul de France, à Santander (Espagne) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny (Albert), à Constantinople, rue Asmali-Mesdjid, 17, Péra (1er juin 1881).

Saige (Gustave), ✱, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé Paul), à Vergaville (Alsace-Lorraine), et au collège de Juilly (Seine-et-Marne) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✱, agent et consul général de France, à Quito (Équateur) (5 décembre 1883).

Fleury (le comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, gouv. de Grodno, Russie (5 mars 1890).

Durighello (Ange), à Sidon, Syrie (10 janvier 1894).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (Profr Julius von), à Berlin, S. W. Yorkstrasse, 14 (1er décembre 1886).

MM.

Helbig (Wolfgang), v. p. 8.
Hirschfeld (Otto), v. p. 8.

Belgique.

Straten Ponthoz (le comte François van der), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).
Dognée (Eugène-M.), O. ✵, à Liège (6 juin 1867).
Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).
Cloquet (L.), professeur à l'Université, à Gand (3 décembre 1884).
Cumont (Georges), à Bruxelles, rue Veydt, 31 (6 avril 1887).
Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles (3 avril 1889).

Danemark.

Schmidt (le professeur Waldemar), ✵, à Copenhague, Musées royaux, Prindsens Palais (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).
Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Madrid (6 novembre 1867).
Soriano-Tomba (Ramon), à Barcelone (19 novembre 1879).
Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).
Vèra y Chilier (Francisco Asis de), directeur et conservateur du Musée provincial, à Cadix (6 janvier 1892).

États-Unis.

Squier (E.-G.), à New-York (9 juillet 1851).

Grande-Bretagne et Irlande.

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).
Lewis (Bunnell), membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).
Rivett-Carnac (J.-H.), membre de la Société des Antiquaires de Londres, aide de camp de S. M. la Reine, à Allahabad, Indes-Orientales (10 décembre 1884).

MM.

Pitt-Rivers (le lieutenant général Aug.-Henry Lane-Fox-), au château de Rushmore, Salisbury (8 avril 1891).

Evans (Arthur-John), conservateur de l'Ashmolean Museum, Oxford (8 avril 1891).

Franks (A.-W.), v. p. 8.

Grèce.

Carapanos (Constantin), ✱, ancien ministre, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Italie.

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le commandeur G.-B. de), v. p. 8.

Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie royale des sciences de Turin (8 avril 1891).

Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), v. p. 8.

Norvège.

Unger (C.-R.), professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph de), conseiller de cour, à Varsovie, palais de l'Université impériale, faubourg de Cracovie, 394 (28) (3 février 1875).

Ouvaroff (la comtesse), v. p. 8.

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université de Genève (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Champitet, près Lausanne (6 février 1884).

Briquet (C.-M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société d'études historiques.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département.
AVEYRON, *Rodez*. Société des sciences, lettres et arts.
BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.
CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.
— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brives*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

DRÔME, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.
— *Châteaudun*. Société Dunoise.

GARD, *Nîmes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.
— — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.
ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.
INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.
ISÈRE, *Grenoble*. Académie Delphinale.
LANDES, *Dax*. Société de Borda.
LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.
LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.
LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.
LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.
MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.
MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
— *Reims*. Académie de Reims.
MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.
MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.
MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Roubaix*. Société d'émulation.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.
Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.
Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.
Seine, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société des études historiques.
— — Société philotechnique.
— — Société des Amis des monuments parisiens.
Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.
Seine-et-Oise, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— — Commission des antiquités du département.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
TARN-ET-GARONNE, *Montauban*. Société archéologique.
VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.
VAUCLUSE, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.
ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique du département.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

ALLEMAGNE. *Bonn*. Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande.
— *Colmar*. Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Iéna*. Verein für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde.
— *Metz*. Académie de Metz.
— *Mulhouse*. Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
— *Trèves*. Gesellschaft für nützliche Forschungen.
— *Wiesbaden*. Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.
AUTRICHE-HONGRIE. *Agram*. Société archéologique.
— *Buda-Pest*. Az archæologiai bizottság (Société archéologique de Hongrie).

Autriche-Hongrie. *Graz.* Historischer Verein für Steiermark.
— *Prague.* Société archéologique de la Bohême.
— *Spalato.* Bullettino di archeologia e storia dalmata.
— *Vienne.* Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien.
— — Anthropologische Gesellschaft.
— — K. Akademie der Wissenschaften.
— — K. K. Central-Commission für Kunst-und hist. Denkmale.

Belgique. *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Société d'archéologie de Bruxelles.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Gand.* Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.
— — Cercle historique et archéologique de Gand.
— *Liège.* Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur.* Société archéologique de Namur.

Danemark. *Copenhague.* Kongelige Nordiske oldskrift-Selskab (Société royale des Antiquaires du Nord).
— *Odensée.* Fyens Stifts litteraere Selskab (Société littéraire de Fionie).

États-Unis. *Baltimore.* Johns Hopkins University.
— *Boston.* American Antiquarian Society.
— — Archæological Institute of America.
— *Philadelphie.* American philosophical Society.
— *Topeka.* Kansas State historical Society.
— *Urbana.* Ohio historical and philosophical Society.
— *Washington.* Bureau of Ethnology.
— — Smithsonian Institution.

GRANDE-BRETAGNE. *Cambridge*. Cambridge Antiquarian Society.
— *Edimbourg*. Royal Society of Edinburgh.
— — Society of Antiquaries of Scotland.
— *Londres*. Society of Antiquaries of London.

ITALIE. *Bologne*. Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.
— *Foligno*. Archivio storico per le Marche e per l'Umbria.
— *Milan*. Società storica lombarda.
— *Modène*. Regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena.
— *Rome*. Reale Accademia dei Lincei.
— *Turin*. Reale Accademia delle scienze di Torino.

LUXEMBOURG. *Luxembourg*. Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.

PAYS-BAS. *Leeuwarden*. Friesch genootschap van Geschied-, oudheid- en taalkunde (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).

RUSSIE. *Helsingfors*. Suomen Muinaismuisto-Yhdistyks (Société archéologique finlandaise).
— *Moscou*. Société impériale archéologique.
— *Saint-Pétersbourg*. Commission impériale archéologique.

SUÈDE. *Stockholm*. Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).

SUISSE. *Bâle*. Historische und Antiquarische Gesellschaft in Basel.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Lucerne*. Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.
— *Zurich*. Antiquarische Gesellschaft.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 2 Mai 1894.

MM.

ALLARD (Paul), Seine-Inférieure.
ALLMER (Auguste), Rhône.
AMARDEL (G.), Aude.
ARBAUMONT (Jules D'), Côte-d'Or.
ARNAULDET (P.), Vendée.
AUBERTIN (Charles), Côte-d'Or.
AUDOLLENT (Auguste), Puy-de-Dôme.
AURÈS (A.), Gard.

BABEAU (Albert), Aube.
BARAS (A.), Vienne.
BARRIÈRE-FLAVY (C.), Ariège.
BATIFFOL (l'abbé), Seine.
BAYET (Charles), Nord.
BEAUCORPS (le baron A. DE), Charente-Inférieure.
BEAUDOUIN (Jules), Côte-d'Or.
BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), Seine-Inférieure.
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), Calvados.
BEAUVOIS (E.), Côte-d'Or.
BERTHELÉ (J.), Hérault.
BERTHELET (Charles), Jura.

MM.

Bertolotti (le chevalier), Italie.
Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.
Blanc (Édouard), Tunisie.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Blanchère (René de la), Algérie.
Blanchet (Adrien), Basses-Pyrénées.
Bloch (G.), Seine.
Boisse (Ad.), Aveyron.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bordeaux (Paul), Oise.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bouillet (l'abbé A.), Seine.
Boutroue (Alex.), Cher.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (E.), Loire.
Brémond d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Briquet (C.-M.), Suisse.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé P.), Jura.
Bruston (Ch.), Tarn-et-Garonne.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.

Caffiaux (Henry), Nord.
Caix de Saint-Aymour (le vicomte de), Oise.
Carapanos (Constantin), Grèce.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (l'abbé de), Gers.
Carton (le docteur), Nord.
Casati (Charles), Seine.
Castanier (Prosper), Bouches-du-Rhône.
Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), Espagne.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Champoiseau, Bouches-du-Rhône.

MM.

Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chatel (Eugène), Seine.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chauvet, Charente.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clerval (l'abbé), Eure-et-Loir.
Cloquet (L.), Belgique.
Colleville (le vicomte de), Alpes-Maritimes.
Combes (Camille), Vienne.
Condamin (le chanoine), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Couret (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Crèvecœur (R. de), Seine-et-Marne.
Croizier (le marquis de), Allier.
Cumont (Georges), Belgique.

Dangibeaud (Ch.), Charente-Inférieure.
Déchelette-Despierres (J.), Loire.
Dehaisnes (Mgr), Nord.
Delahaut (Ch.), Ardennes.
Delamain (Ph.), Charente.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison (L.), Marne.
Dessilligny (J. Pierrot-), Saône-et-Loire.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Dognée (Eugène), Belgique.
Douais (l'abbé), Haute-Garonne.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Dreneuc (P.-R. de Lisle), Loire-Inférieure.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumüys (Léon), Loiret.

MM.

Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Durand-Gréville (Émile-Alix), Maine-et-Loire.
Durighello (Ange), Syrie.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.

Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Seine.
Espérandieu (Émile), Corse.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Estourbeillon (le marquis de l'), Morbihan.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.

Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Fage (René), Haute-Vienne.
Farcinet (Ch.), Vendée.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Ferrero (Ermanno), Italie.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte de), Russie.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fournier (Paul), Isère.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Franks (A.-W.), Grande-Bretagne.
Frossard (Ch.), Hautes-Pyrénées.
Fusco (Giuseppe-Maria), Italie.

Gauckler (Paul), Tunisie.
Gauthier (G.), Nièvre.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (L.), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.

MM.

Geymüller (le baron Henry de), Suisse.
Gillet (Horace), Haute-Marne.
Girard (Paul), Seine.
Giraud (J.-B.), Rhône.
Girbal (Henri-Claude), Espagne.
Givelet (Charles), Marne.
Godard-Faultrier, Maine-et-Loire.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard (Henri), Loire.
Gosset (Alph.), Marne.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieure.
Gréau (Julien), Seine-et-Marne.
Grellet-Balguerie (Charles), Angleterre.
Guère (le comte Alphonse de la), Cher.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Habert (Théophile), Aube.
Helbig (Jules), Belgique.
Helbig (Wolfgang), Allemagne.
Hennebert (le colonel), Seine-et-Oise.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.

Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Janvier (Auguste), Somme.
Jeannez (Édouard), Loire.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Julien-Laferrière (Mgr), Algérie.
Jullian (Camille), Gironde.
Julliot (G.), Yonne.

Kermaingant (de), Seine-Inférieure.

MM.

Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.

Lacave La Plagne-Barris (Joseph), Gers.
La Croix (le R. P. C. de), Vienne.
Lafaye (Georges), Seine.
Laigue (Louis de), Équateur.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Lambin (Louis-Émile), Seine.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Le Cerf (René), Côtes-du-Nord.
Le Clert (Louis), Aube.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Lefort (Louis), Seine.
Legendre (A.), Loire-Inférieure.
Lejay (l'abbé), Côte-d'Or.
Leprieur (Paul), Seine.
Lespinasse-Langeac (le vicomte de), Tunisie.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Lewis (Bunnell), Irlande.
Lièvre, Vienne.
Loftus, Grande-Bretagne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Loustau (G.), Oise.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (l'abbé), Marne.

Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.
Mannier (E.), Nord.
Marcel (l'abbé Louis), Haute-Marne.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.
Marchéville (M. de), Seine-et-Oise.
Marignan (Albert), Gard.
Marsaux (l'abbé), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.

MM.

Martin-Sabon (F.), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Martinière (de la), Seine.
Maxe-Werly (Léon), Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Méloizes (le marquis des), Cher.
Meyer (Henri), Seine.
Michon (Étienne), Loiret.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon, Côte-d'Or.
Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (de), Charente.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé L.), Côte-d'Or.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset, Charente-Inférieure.

Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguès (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.

Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pasquier (Félix), Ariège.
Payard (Émile), Meurthe-et-Moselle.
Pécheur (l'abbé), Aisne.
Pélissier (Léon-G.), Hérault.
Perrin (l'abbé), Doubs.
Petit (Ernest), Yonne.

MM.

Pflugk-Harttung (J. von), Allemagne.
Piet-Lataudrie (Ch.), Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Ardennes.
Pilloy (J.), Aisne.
Pitt-Rivers (le lieutenant général), Grande-Bretagne.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Porée (l'abbé), Eure.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Potey (Georges), Côte-d'Or.
Pothier (le général), Tarn.
Poujol de Fréchencourt (Fernand), Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.

Quarré-Reybourbon, Nord.

Rainaud (Armand), Rhône.
Raymond (Marcel), Isère.
Regnier (L.), Eure.
Révoil (Henry), Gard.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (J.-H.), Grande-Bretagne.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rosières (Raoul), Seine-et-Oise.
Rossi (le commandeur G.-B. de), Italie.
Rousset (Louis), Gard.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Roy (Maurice), Yonne.
Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.

MM.

Saige (G.), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (E. Pricot de), Sfax.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sauvage (l'abbé), Seine-Inférieure.
Schmidt (Waldemar), Danemark.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Siennicki (Stanislas-Joseph), Russie.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Soriano-Tomba (Ramon), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Turquie.
Souchon (J.), Aisne.
Squier (E.-G.), États-Unis.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Straten-Ponthoz (le comte François van der), Belgique.

Tamizey de Larroque (Ph.), Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (F.), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Toutain (Jules), Calvados.
Travers (Émile), Calvados.

Unger (C.-R.), Norvège.

Vachez (A.), Rhône.
Vaillant (V.-J.), Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallentin (Roger), Ardèche.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van Hende (Ed.), Nord.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vèra y Chilier (Francisco Asis de), Espagne.
Vialettes (l'abbé), Aveyron.

MM.

VIENNE (Maurice DE), Meurthe-et-Moselle.
VILLEFOSSE (Étienne HÉRON DE), Seine-et-Marne.
VILLENOISY (François DE), Seine-et-Oise.
VINCENT (le docteur H.), Ardennes.
VOULOT (Félix), Vosges.

WEISS (André), Seine.
WILHELM (Henri), Seine.
WITTE (Alphonse DE), Belgique.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. POL NICARD

Par M. Maurice PROU, membre résidant.

(Lue à la séance du 8 novembre 1893.)

« Messieurs,

« Hippolyte-Charles-Marie Nicard, plus connu sous le nom de Pol Nicard, naquit à Paris le 26 septembre 1805. Ses études classiques terminées, il suivit les cours de l'École de droit et fut reçu licencié le 16 novembre 1827. Son père le destinait au notariat. Mais la nature de son esprit comme aussi, je pense, les conseils d'un ami de sa famille l'éloignèrent du maniement des affaires pour le porter vers les études scientifiques. Car il avait eu ce bonheur de vivre dès son enfance dans l'intimité d'un savant éminent, digne émule de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire, M. de Blainville, auquel il voua une respectueuse et profonde affection, et, par delà la mort, un culte pieux. Il passa sa jeunesse à voyager, visitant l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. Ce fut là sa préparation à l'archéologie : non pas tant que la vue de nombreux monuments ait meublé sa mémoire de tout un matériel scientifique, dont il tira parti plus tard (cela va de soi), que parce qu'il prit des langues des pays qu'il visita, et d'autres encore, une connaissance approfondie, qui lui permit de profiter d'une foule de travaux inaccessibles à ses compatriotes, dont la qualité distinctive n'a jamais été la « polyglottie. » Quand le mariage qu'il contracta le 26 mars 1836 l'eut rendu sédentaire, il se mit à un travail important

et difficile et dont on doit lui avoir d'autant plus de reconnaissance que la tâche était plus ingrate. Il publia une traduction du Manuel d'archéologie d'Otfried Müller. Ce n'était qu'une traduction, mais combien importante! L'ouvrage était d'un maître, et, en 1842, quand M. Nicard le mit entre les mains des Français, qui, à cette époque, n'avaient, que je sache, aucun livre analogue, ce fut un événement dans le monde des archéologues. Pour la première fois on exposait en français les lois et les principes de l'archéologie. L'œuvre de M. Nicard eut une grande influence sur le développement de la science des antiquités dans notre pays, et cela d'autant plus qu'imprimée dans les Manuels Roret elle était par la modicité de son prix à la portée de toutes les bourses. La Société des Antiquaires de France comprit la valeur exceptionnelle de la traduction de M. Nicard; si elle n'associa pas immédiatement l'auteur à ses travaux, c'est que celui-ci, dans sa modestie, croyait n'avoir pas encore un titre suffisant à solliciter les suffrages des Antiquaires. Mais bientôt il affirma son érudition personnelle par un mémoire, d'une étendue considérable, consacré à l'*Examen critique des historiens de Constantin le Grand comparés aux divers monuments de son règne,* et que l'Académie des inscriptions couronna en 1846. Cinq ans après, le 9 mai 1851, il entra dans notre Société comme membre résidant. Il nous consacra dès lors la plus grande partie de son temps, tout ce qu'il ne donnait pas aux devoirs domestiques et à la publication des œuvres de M. de Blainville. Peu s'en fallut qu'il ne nous quittât, car sa notoriété avait dépassé les frontières, et le gouvernement suisse l'appela en 1855 comme professeur de littérature française à l'École polytechnique de Zurich. Il n'y était pas depuis un an que, pris d'ennui, il dut rejoindre ses amis quittés à regret. Les grandioses paysages des Alpes n'avaient pas eu assez de charme pour le consoler de l'abandon de sa vieille demeure parisienne, à laquelle vous savez qu'il était si fortement attaché.

« Ce fut pour notre Société un grand bonheur, car, si d'autres lui ont été et lui sont encore aussi dévoués, nul ne le fut davantage. Il ne nous a donné, il est vrai, que deux

mémoires, l'un intitulé *Dipœnus et Scyllis*, où, à propos de deux artistes, il a étudié les croyances religieuses des Arméniens antérieurement à l'introduction des divinités grecques dans leur pays, et aussi la biographie de l'historien Moyse de Khorène, les sources et la valeur de ses écrits, en même temps qu'il touchait la question des origines de la sculpture grecque. Pour être moins grave, le sujet de son autre mémoire n'est pas moins délicat; il s'agit de la ferrure des chevaux chez les anciens. C'est un problème dont d'autres membres de notre Société ont cherché la solution, sans qu'on puisse dire qu'aucun d'eux ait imposé celle qu'il a proposée. Si M. Nicard n'a rédigé que deux mémoires, il a du moins fait d'innombrables communications et pris part à toutes les discussions importantes, parlant toujours avec l'autorité que donne une érudition solidement établie. Il ne nous appartient pas de regretter que M. Nicard n'ait pas plus souvent consigné par écrit et mis sous une forme définitive les mémoires qu'il a ébauchés ici à plusieurs reprises, car la cause en est dans le dévouement avec lequel il se donna à l'administration de la Bibliothèque de la Société, dont le développement et la classification sont son œuvre. Nous nous servons des milliers de fiches qu'il a rédigées sans songer au labeur considérable qu'elles représentent. De 1852 à 1891, M. Nicard a rempli les fonctions de bibliothécaire presque sans interruption, ou tout au moins avec les seules interruptions exigées par le règlement, et aussi par le désir que vous avez eu de lui donner des preuves de votre affectueuse estime en le portant successivement à la seconde vice-présidence (1859), à la première vice-présidence (1860) et à la présidence (1861). M. Nicard a fait partie de cinquante-huit commissions, sans parler de celles où il entrait de droit comme bibliothécaire. Et, comme vous saviez qu'il ne reculait jamais devant les travaux qui pouvaient être utiles à la science et spécialement à notre Compagnie, vous lui aviez confié le soin de rédiger une table générale de vos publications, qui ne resta inachevée que parce qu'il l'avait conçue sur un plan trop vaste, et non pas parce que les forces lui ont manqué pour en réaliser complètement l'exécution.

L'âge n'avait pas porté atteinte à la vigueur de son esprit, et, à voir l'ardeur avec laquelle, dans la séance du 18 février 1891, il prit part à une discussion sur la polychromie de la statuaire antique, ses confrères ne pouvaient soupçonner que déjà la mort planait au-dessus de lui et s'apprêtait à l'enlever quelques jours après, le 27 février 1891. »

BIBLIOGRAPHIE[1].

1. *Faculté de droit de Paris. Thèses pour la licence.* — Paris, 1827, in-4°. [La thèse de droit romain est intitulée : *De servitutibus et aqua ;* la thèse de droit français : *De l'émancipation, de la majorité, de l'interdiction et du conseil judiciaire.*]

2. *Archéologie. Nouveau manuel complet, traduit de l'allemand d'O. Müller.* — Paris, 1842, 3 vol. in-18 et un atlas.

3. *Notice sur l'histoire de Port-Royal de MM. de Sainte-Beuve et Reuchlin.* — Paris, s. d., in-8°. (Extrait de la *Revue de bibliographie analytique,* février 1843.)

4. *Notice historique sur la vie et les écrits de M. de Blainville.* — (Paris, 1851,) in-8°.

5. *Ostéographie...* par H.-M. Ducrotay de Blainville, *précédé d'une étude sur la vie et les travaux de M. de Blainville,* par M. P. Nicard. — Paris, 1839-1864, 4 vol. in-4° et un atlas in-fol. [L'étude de M. Nicard comprend les pages I à CCXIII du tome I.]

6. *Carte archéologique du Dr Keller* (Suisse orientale). — *Revue archéologique,* nouv. série, t. XXVII (1874), p. 223.

7. *Sur les vases nommés par les Italiens* Laziali *ou* Preistorici. — *Revue archéologique,* nouv. série, t. XXXI (1876), p. 337.

8. *L'étain dans les habitations lacustres.* — *Revue archéologique,* nouv. série, t. XLI (1881), p. 324.

9. *Alexandre Hesse, sa vie et ses ouvrages.* — Paris, 1882, in-8°.

10. *Étude sur la vie et les travaux de M. Ducrotay de Blainville.* — Paris, 1890, in-8°.

1. On n'a pas fait figurer dans cette bibliographie les mémoires et communications imprimés dans les *Mémoires* et *Bulletins* de la Société des Antiquaires de France, parce qu'ils seront relevés dans la table des publications de la Société actuellement sous presse.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1894.

Séance du 10 Janvier 1894.

Présidence de MM. l'abbé Duchesne, président sortant, et A. de Boislisle, président élu.

M. l'abbé Duchesne, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'année dernière, à cette date et à cette place, M. le comte de Lasteyrie se félicitait de ce que son consulat n'avait vu se produire aucun vide parmi nos membres résidants. C'était, disait-il, le fait d'une bonne étoile, qu'il aurait voulu pouvoir léguer à son successeur.

« Les vœux de M. de Lasteyrie ont été réalisés, et je viens à mon tour me féliciter — et vous féliciter — de ce que, l'année écoulée, nous nous retrouvions tous ensemble, sans que personne manque à l'appel.

« Cette bonne tenue, cependant, si elle agrée fort à ceux qui l'observent, ne saurait être considérée par tout le monde avec une égale satisfaction. En arrière de ceux qui siègent, il y a ceux qui siégeront, mais qui, pour le moment, restent debout, attendant qu'il y ait une place à prendre. Ils doivent nous trouver bien obstinés.

« Je comprends cet état d'esprit. Aussi, tenant compte à la fois des droits du présent et des impatiences de l'avenir, m'abstiendrai-je de renouveler les vœux de M. de Lasteyrie. Aussi bien finirions-nous par oublier les traditions et par ne plus savoir, — en ayant perdu l'habitude, — comment on pourvoit aux vacances. Décidons-nous donc, sans empresse-

ment, cela va de soi. Attendons les beaux jours, les mois où les cimetières eux-mêmes sont cléments, où l'on peut développer l'oraison funèbre d'autrui sans avancer l'heure de la sienne.

« Cette année, Messieurs, outre qu'elle se clôt sans que nos rangs soient éclaircis, nous laisse quelques satisfactions que je dois rappeler en ce moment. L'un de nous, M. Eugène Müntz, est entré à l'Institut. M. le ministre de l'instruction publique, toujours bienveillant pour la Société, nous a mis à même d'entreprendre l'impression de nos tables, sans faire brèche aux œuvres vives de notre budget. Ce catalogue, grâce au zèle patient de notre bibliothécaire M. Maurice Prou, est entièrement terminé; les premières feuilles sont même sous presse. Quant à nos publications ordinaires, il y a lieu d'espérer qu'elles vont reprendre une allure telle que ce qui a pu se produire de retard sera bientôt rattrapé. Le dévouement de la Commission de publication, les services qu'elle a rendus jusqu'ici nous garantissent les espérances que nous fondons sur elle.

« Messieurs, si la disparition des membres résidants offre, suivant les dispositions des gens, des aspects assez divers, il n'en est pas de même de la perte des associés correspondants. Ici nos regrets sont sans mélange. Les survenants ne prennent point la place de ceux qui partent; ils ne nous aident pas à nous consoler de leur départ. C'est d'un cœur pleinement attristé que nous saluons ceux que nous avons perdus.

« Je dois d'abord réparer un oubli qui s'est produit l'année dernière, parce qu'on avait négligé d'adresser à la Société un avis dont on ne devrait jamais se dispenser. M. Aug. Bougot, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, associé correspondant national, est mort au mois d'août 1892. La Société a perdu en lui un homme d'une rare distinction d'esprit. M. Bougot avait peu produit, en dehors de ses thèses de doctorat, dont les sujets sont empruntés à l'histoire de l'art. Permettez-moi d'ajouter, Messieurs, que j'ai eu à regretter, en le perdant, un de mes plus vieux camarades d'enfance. Nous ne nous savions guère destinés à l'enseignement

supérieur et aux Sociétés savantes, quand nous faisions ensemble nos débuts à l'école primaire et au collège communal de Saint-Servan. C'est bien le cas de dire que tout arrive. Ensemble nous avons reçu d'excellents enseignements et plus d'un coup de gaule. En ces temps reculés, le matériel scolaire comportait certains faisceaux qui s'usaient sur nos mains et qu'il fallait renouveler assez souvent. L'austérité de ce régime était propre à tendre l'esprit vers les distractions extérieures. Ce fut aux feux d'artifice que Bougot et moi nous demandâmes consolation. En combinant nos économies, nous parvînmes à constituer un capital de trente-deux sous, somme considérable pour des actionnaires de huit ans, et cet argent passa en fusées, soleils et autres produits pyrotechniques. Comme il fallait agir en secret, Bougot eut l'idée de cacher nos pièces sous le lit de sa mère. La cachette fut éventée. Un beau jour la bonne dame atteignit d'un coup de balai des objets de forme suspecte qui lui firent un effet analogue à celui que l'on ressent maintenant quand on trouve à sa porte un engin anarchiste. Cette découverte fut pour nous la source de grandes tribulations; mais elle renforça notre amitié, car rien n'est tel que de souffrir ensemble et pour la même cause, même quand la cause est mauvaise.

« La liste des morts de cette année s'ouvrira par les noms de deux associés étrangers, tous deux Néerlandais, M. le docteur Conrad Leemans, directeur du Musée d'antiquités de Leyde, et M. Jacob Dirks, membre de l'Académie royale des Pays-Bas. M. Leemans laisse un grand nombre de travaux érudits, particulièrement dans le domaine des études égyptologiques; mais il laisse surtout, à tous ceux qui ont franchi le seuil de son Musée néerlandais, le souvenir d'un homme aimable autant que savant, plein d'attentions et de conseils utiles.

« M. Jacob Dirks, mort à Leeuwarden le 25 novembre 1892, à l'âge de quatre-vingt-un ans, a publié de nombreux mémoires d'archéologie et de numismatique sur des sujets qui intéressaient particulièrement son pays. Malgré son grand âge, il avait pris une part active au dernier Congrès de numis-

matique de Belgique et il y avait lu un mémoire sur les fouilles faites en Frise. Les travaux de M. Dirks avaient un certain intérêt pour nos études à cause du grand nombre de monnaies mérovingiennes et du haut moyen âge qui ont été trouvées en Frise, apportées sans doute par les invasions encore plus que par le commerce.

« M. le baron Dard, associé correspondant à Aire-sur-la-Lys, avait réuni une importante collection de documents de toute sorte relatifs à l'histoire de son département du Pas-de-Calais. Le Dictionnaire archéologique de ce département lui doit beaucoup de notices ; les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie ont souvent accueilli ses travaux. La plupart concernent Aire et son canton.

« M. Xavier Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, avait voulu continuer à figurer sur nos listes comme associé correspondant national et s'était attribué, pour cette fin, un domicile fictif à Belfort. Sans fiction aucune, nous retenons dans le cercle le plus étroit de nos affections et de nos regrets le souvenir d'un homme qui a toujours été Français de cœur et dont la longue carrière a parcouru à l'ombre de notre drapeau ses plus laborieuses étapes. Peu d'Alsaciens ont travaillé autant que M. Mossmann à l'histoire de leur pays. Ses publications sont, en général, disséminées dans un grand nombre de revues de l'un et de l'autre côté des Vosges. Sa trace restera profonde au sein de la Société industrielle de Mulhouse, au Musée historique de cette ville, à la fondation duquel il prit une part des plus actives, aux Archives de Colmar, sa ville natale, qui furent pendant vingt-neuf ans l'objet de ses soins et comme son domicile scientifique. Mais c'est surtout au passé historique de Mulhouse que le nom de Mossmann demeurera éternellement attaché. Le *Cartulaire de Mulhouse*, avec ses six gros volumes, pleins de documents et de saine érudition, est un de ces monuments qui ne s'oublient pas et qui ne laissent pas oublier leur auteur.

« M. Remi Boucher de Molandon, associé correspondant national à Orléans, est mort plus qu'octogénaire. L'activité scientifique de sa longue vie fut consacrée presque entièrement à la province de l'Orléanais. La question de *Genabum*,

dont le site a été le sujet et le théâtre de tant de querelles érudites, le préoccupa vivement. Il se décida pour Orléans, avec raison. Jeanne d'Arc aussi, à laquelle il se rattachait par des traditions de famille, fut l'objet de plusieurs de ses travaux. Il a souvent, par de larges libéralités, encouragé les publications des sociétés savantes orléanaises, créé des concours, contribué à la conservation d'édifices historiques. On sait ce qu'il a fait pour la restauration de l'antique salle des thèses de l'Université d'Orléans.

« M. Aloys Heiss, associé correspondant national à Aulnay (Seine), laisse des ouvrages considérables sur la numismatique de l'Espagne, la numismatique ancienne et aussi celle des Suèves et des Wisigoths. Ces travaux, devenus classiques, perpétuellement consultés, ne cessent de rendre les plus grands services. M. Heiss est mort au moment où il terminait une grande publication sur les médailleurs de la Renaissance; tout était imprimé, sauf les deux derniers fascicules. Espérons qu'il se trouvera quelqu'un pour mettre la dernière main à cette œuvre importante. Vous savez, Messieurs, que nous avions souvent le plaisir d'avoir M. Heiss à nos séances; vous n'oublierez pas de sitôt cet homme d'une rare courtoisie, ce travailleur aussi modeste qu'infatigable.

« Nous regrettons M. Adolphe Magen : dans le pays d'Agenais il est pleuré par tout ce qui s'intéresse aux choses de l'esprit. Pendant un demi-siècle, il consacra à l'histoire de sa petite patrie la grosse moitié de ses ressources de travail. J'ai dit la moitié, car M. Magen cultivait aussi les sciences de la nature. Élève du célèbre Dumas, il n'était pas moins chimiste qu'antiquaire; aussi se trouvait-il parfaitement à sa place dans ses fonctions de secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen. Après un grand nombre de publications érudites, il avait entrepris et commencé l'édition du *Registre des jurades d'Agen*. Ce travail, laissé inachevé, sera terminé grâce au dévouement de l'un de ses collaborateurs. La ville d'Agen, qui a fait à cet homme distingué des funérailles imposantes, a voulu consacrer son souvenir en donnant le nom de Magen à la rue qu'il habitait.

« M. Adolphe Ricard, associé correspondant à Montpellier, était, lui aussi, secrétaire d'une société savante locale, la Société d'archéologie de Montpellier. Il a peu écrit ; nous n'avons de lui qu'un petit nombre de mémoires sur Muriel et Maguelonne ; mais il a beaucoup collectionné. Par son testament, il a laissé à la Société d'archéologie sa bibliothèque, son riche médaillier et ses collections archéologiques. Ce sont là des trésors dont on appréciera d'autant mieux la jouissance que leur existence seule était connue jusqu'à présent. M. Ricard, en effet, se montrait fort jaloux de son bien. Mais l'heure de la libéralité est venue. Le service rendu à la science par les dernières volontés du défunt s'ajoute à tous ceux qu'il a eu occasion de rendre à ses compatriotes pendant sa longue et studieuse existence.

« Nous avons perdu aussi, dans des circonstances douloureusement tragiques, M. le docteur Prunières, associé correspondant à Marvéjols. M. Prunières s'était fait une place des plus distinguées dans le domaine des antiquités préhistoriques. Il avait exploré à ce point de vue l'intéressante région des Cévennes. Ses études sur la trépanation, sur les cavernes des causses, sur le lac Saint-Andéol et ses anciens castors, recommanderont son souvenir aux personnes qui s'occupent de ces études spéciales. Notre Société ne peut que s'en sentir honorée.

« M. le chanoine Paul-Urbain de Cagny, mort à Amiens, était un de nos plus anciens associés correspondants ; sa nomination remonte à l'année 1858 ; il fut pendant cinquante-six ans membre de la Société des Antiquaires de Picardie, qui lui avait conféré le titre de président honoraire. Si j'ajoute qu'il était né en 1804, je vous aurai donné une idée complète de la longueur de ses diverses carrières. Et ces carrières ont toutes été bien remplies. Longtemps avant de nous appartenir, M. de Cagny avait publié une *Histoire de l'arrondissement de Péronne* ; cet ouvrage considérable, fruit d'une érudition solide et précise, embrasse le passé d'environ deux cents communes et suppose de longues et patientes recherches. Du reste, la vie entière de notre associé se résume en un labeur incessant. Il faut lui attribuer une

grande part dans le réveil des études archéologiques en Picardie. Le vénérable chanoine a pensé à nous dans ses derniers jours; il a prescrit par son testament que l'on nous avisât de sa mort et que son souvenir nous fût recommandé.

« M. l'abbé Sauvage, associé correspondant à Rouen, était aussi un chanoine érudit, comme M. Cagny, dont, malheureusement, il n'a pas imité la longévité. Frappé brusquement, au bord d'un chemin, comme l'illustre Mabillon, il laisse plus de débuts que d'œuvres achevées. Mais il était dans une bonne tradition, celle de l'abbé Cochet, dont il fut le disciple, et sa méthode témoigne d'un profond sentiment des saines règles critiques. Parmi tant de choses qui tour à tour, ou même ensemble, sollicitèrent son esprit si largement ouvert, l'hagiographie du diocèse de Rouen paraissait devoir le retenir. Il est à regretter que son ardeur, secondée par les bonnes dispositions d'un prélat éclairé, ait rencontré sitôt l'obstacle invincible.

« M. l'abbé Eugène Bernard, lui aussi, avait ouvert son sillon scientifique dans le champ si large de l'hagiographie. Son livre sur les Origines du diocèse de Paris avait été comme la protestation de la conscience érudite contre des impostures auxquelles mille ans d'adhésion intéressée ou sentimentale n'ajoutent, aux yeux de l'histoire, aucune recommandation. Depuis l'apparition de ce premier ouvrage, l'auteur n'avait cessé de travailler, s'intéressant surtout à l'histoire religieuse de Paris. Nous l'avions souvent à nos séances, qu'il suivait avec une affectueuse exactitude. Profitant des loisirs que lui donnait la laïcisation de son cher sanctuaire de Sainte-Geneviève, M. Bernard se plongeait dans l'étude de la littérature nationale de la Bretagne, son pays natal. Il avait entrepris, sous les auspices de notre confrère M. d'Arbois de Jubainville, la publication des principaux « mystères » bretons. Sa carrière scientifique s'arrête au milieu de cette œuvre, au moment où sa carrière ecclésiastique paraissait approcher d'un couronnement qui l'eût éloigné de nous de fait, mais non de cœur ni d'esprit.

« M. Étienne Récamier était aussi un de ces correspondants pratiquants dont l'assiduité augmente le charme et le

fruit de nos séances. Les conditions de sa vue l'avaient porté à la numismatique, une science qui exige que l'on regarde de très près des choses très petites. Il avait formé une importante collection de médailles, s'attachant surtout à recueillir celles qui intéressent l'histoire de Lyon et aussi celles des empereurs gaulois du IIIe siècle. De ses études sur ces monnaies et autour d'elles devait sortir un grand ouvrage. Pour le rendre plus parfait, l'auteur en reculait toujours la publication, de sorte qu'il est mort sans avoir beaucoup écrit, au moins sur la numismatique. Il est mort en Palestine, à Jérusalem, au cours d'un vrai pèlerinage, car c'était un chrétien de vieille tradition. Les monnaies qu'il examinait pouvaient le renseigner sur César ; elles ne lui faisaient pas oublier Dieu.

« Telles sont, Messieurs, les pertes que nous avons faites cette année. Vous voyez que, sans frapper les membres résidants, la mort a cependant touché, en plus d'un point sensible, au relief extérieur de notre Compagnie et même à l'attrait ordinaire de nos séances.

« Ces chères séances ! Voilà douze mois que je les préside et que, les présidant, j'en observe de plus près la vie et l'intérêt. Faut-il vous dire que je me suis beaucoup plu dans ma magistrature ? Cet aveu ne me coûte guère, au moment où je la cède, car j'espère bien vous démontrer par mon assiduité que ce n'est pas seulement au fauteuil que l'on jouit de sa qualité d'antiquaire de France. Ici on se rencontre, en amis, avec des sentiments fraternels ; on entend des communications érudites, intéressantes ; le Louvre, qui nous abrite, jette sur nos discussions critiques comme un reflet de ses chefs-d'œuvre. De beaux portraits, des sculptures admirables viennent souvent nous visiter, conduits par d'aimables confrères qui nous les interprètent avec d'incomparables ressources de science et de goût. Grâce à Dieu, nous n'avons pas de ces encombrantes séances électorales qui pèsent si lourdement sur la vie d'autres corps savants. Les fondateurs éclairés portent ailleurs, avec leur argent, les ennuis des programmes, des commissions et des rapports. Si nous avons une élection à faire, un bref rapport nous est lu, nous dépo-

sons nos bulletins dans l'urne, sans avoir à subir des panégyriques interminables, d'une utilité douteuse pour les candidats, d'une efficacité certaine contre le bon emploi du temps.

« Cependant, si bien que l'on se trouve ici, on pourrait s'y trouver mieux encore. Ceci m'amène à terminer par un conseil, ou plutôt en vous soumettant une observation que les présidents ont dû faire souvent avant moi, et qu'ils feront encore après, je n'en doute guère : nous n'écoutons pas assez.

« Je sais qu'il y a des orateurs auxquels cela semble importer assez peu. Ils visent l'imprimé, le Bulletin, les Mémoires, et n'accordent à l'auditoire présent qu'une vague psalmodie, calculée, semble-t-il, pour l'endormir. Ceux-là font injure à notre puissance d'attention et même à notre bonne volonté. Ce n'est pas pour eux qu'il faut casser la sonnette.

« Mais, en dehors de ces communications occultes, combien n'y en a-t-il pas auxquelles l'attention des auditeurs fait injustement défaut? Et ici il y a plusieurs degrés dans le crime. On peut ne pas écouter pour son compte; ce n'est déjà pas très bien. Mais converser en groupes, et surtout converser avec ces voix de basse qui accaparent toute la résonnance de la salle, c'est causer un grand préjudice non seulement à l'orateur, — j'allais dire au patient, — mais aux personnes de bonne volonté qui tendent vainement l'esprit, les yeux et les oreilles, écoutent de partout et ne perçoivent que peu de chose.

« Je sais bien qu'il n'en est pas toujours ainsi, et que, passé les premiers quarts d'heure de séance, on a fini de s'enquérir des santés respectives, de se congratuler, de se communiquer nouvelles ou renseignements. C'est alors qu'apparaissent les gens avisés. Ils font la part du feu et du tapage et ne s'adressent aux oreilles que quand les langues commencent à éprouver le besoin du repos. Ces gens avisés ont aussi une autre ruse. Ils savent commencer sur un ton de voix assez élevé pour dominer un instant le bruit des conversations et profiter de ce répit momentané pour intéresser tellement qu'on se décide à planter là le reste et à les écouter.

« Voilà, Messieurs, ce que j'ai observé, ce que j'ai ruminé pendant que la sonnette, ce faible instrument, était entre mes mains. Permettez que je la passe, sans autre cérémonie, à l'homme aimable et éminent que vous avez appelé à me remplacer ici.

« J'invite M. de Boislisle à vouloir bien prendre place au fauteuil; M. Lecoy de la Marche à inaugurer ses fonctions de secrétaire. »

M. A. de Boislisle propose à la Compagnie : 1° de voter des remerciements au bureau sortant; 2° de décider que le discours de M. l'abbé Duchesne figurera en tête des travaux de la présente année.

Cette double proposition est votée à l'unanimité.

Ouvrages offerts :

Marsy (A. de) et Travers (Émile). *Les Congrès archéologiques d'Abbeville et de Londres en* 1893. *Les Expositions rétrospectives de Londres.* Caen, 1893, in-8°.

Witte (Alph. de). *Recherches numismatiques.* Bruxelles, 1893, in-8°.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Camille Jullian; on passe au scrutin, et le candidat, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Bordeaux.

M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant, lit un rapport analogue proposant l'admission de M. Durighello; on passe au scrutin et le candidat, ayant réuni le nombre de suffrages réglementaire, est proclamé associé correspondant national à Saïda (Syrie).

M. de Villenoisy, associé correspondant national, lit en communication un mémoire destiné aux Annales de l'Institut archéologique liégeois, relatif à un vase conservé au Musée de Liège et à un récipient similaire déposé au Cabinet

des médailles de France. Il y voit un objet destiné au culte et pense que les sept figures qui le décorent représentent des divinités gauloises, notamment le tricéphale. Les vases doivent appartenir au Ier siècle de notre ère; on ne peut les faire descendre plus tard que le règne de l'empereur Commode. Ils sont tous deux originaires de la Gaule belgique. Il y a lieu aussi de les rapprocher du chaudron d'argent de la tourbière de Gundenstrup en Danemark.

M. de Laigue, associé correspondant national, présente l'estampage d'une inscription funéraire trouvée le 22 septembre dernier dans la paroisse de San-José *extra muros*, à environ 1,400 mètres de la porte de Cadix; elle est gravée sur une plaque en marbre à peu près carrée et se trouvait sur le couvercle d'un *loculus* en calcaire coquillier, formé de six dalles et arrondi à ses extrémités. M. de Laigue appelle l'attention de la Société sur les différences qui existent entre cette sépulture et celles de la nécropole phénicienne dont il a entretenu la Compagnie à plusieurs reprises.

M. Cagnat, membre résidant, lit, au nom de M. Gauckler, associé correspondant national à Tunis, la note suivante relative à un carreau à reliefs, en terre cuite, représentant Daniel dans la fosse aux lions :

« Les fouilles entreprises cette année sur l'initiative du service des antiquités dans les ruines d'Hadjeb-el-Aïoun, et habilement dirigées par MM. Hannezo, Laurent et Molins, lieutenants au 4e tirailleurs, ont amené la découverte, dans une basilique chrétienne, d'une série de carreaux de terre cuite estampés, à figures en relief, analogues à ceux qui avaient été trouvés, il y a quelques années, à Kassrin et à Bou-Ficha.

« A côté de sujets déjà connus, tels que le sacrifice d'Abraham, ces tuiles en présentent d'autres inédits que M. Le Blant a bien voulu, sur ma demande, présenter à l'Académie des inscriptions dans sa séance du 28 juillet dernier; les principaux sont :

« Adam et Ève avec le serpent tentateur.

« Le Christ multipliant les pains et les poissons.

« Saint Pierre recevant les clefs du Paradis.

« Le Christ et la Samaritaine auprès du puits.

« Les derniers coups de pioche donnés depuis lors ont amené la découverte de fragments très mutilés que M. Hannezo a bien voulu me remettre pour le Musée du Bardo.

« En rapprochant cinq de ces débris, je me suis aperçu qu'ils appartenaient au même carreau, qui se trouve aujourd'hui reconstitué dans ses parties essentielles.

« Il présente une inscription : S·C·S || DANIEΛ, *Sanctus Daniel*, et un relief offrant l'image de Daniel entre deux lions.

« Deux remarques à propos de l'inscription : le L a la forme du lambda grec, comme sur beaucoup d'inscriptions africaines de basse époque ; le sigle S·C·S pour *sanctus*, sans être très commun, se retrouve cependant sur d'autres inscriptions chrétiennes (cf. notamment *Inscr. chrét. de la Gaule*, nº 545).

« Le relief figure Daniel debout, vêtu, les bras étendus dans l'attitude de l'oraison, tenant de chaque main une couronne ; il est placé entre deux lions qui se prosternent, la queue en l'air, la tête en bas, dans une pose quelque peu acrobatique, commandée par les dimensions restreintes du cadre : tels, les lions ciselés sur une agrafe mérovingienne trouvée dans le Jura, et publiée par Martigny dans son Dictionnaire des antiquités chrétiennes (fig. de la page 238).

« Ce sujet de Daniel dans la fosse aux lions est l'un des plus populaires et des plus fréquemment reproduits de l'imagerie chrétienne aux premiers siècles. On le retrouve à chaque instant sur les bas-reliefs et les peintures des Catacombes, sur les sarcophages, les lampes, les verres gravés, les ivoires ouvragés, sur les bijoux d'or, d'argent et de bronze, sur les mosaïques.

« En ce qui concerne spécialement l'Afrique, l'on doit citer le bas-relief de Djemila, publié par Delamare dans la *Revue archéologique*[1], qui figure Daniel coiffé du bonnet phrygien, et vêtu d'une sorte de maillot par-dessus lequel est jeté un manteau ; le fragment de *ciborium* de Beni-Fonda, publié récemment par MM. de Rossi[2] et Gsell[3] ; les nom-

1. VI, 1re série, p. 196.
2. *Bull. arch. crist.*, 1891, p. 67 sqq.
3. *Mélanges de Rossi*, p. 358 sq.

breuses lampes trouvées à Carthage, et conservées au Musée Saint-Louis[1], qui représentent Daniel assisté d'un ange et du prophète Habacuc qui lui apporte des aliments.

« Le carreau d'Hadjeb-el-Aïoun présente quelques particularités à noter :

« I. Contrairement à ce qui a lieu sur les bas-reliefs des sarcophages et sur les peintures, Daniel est vêtu. Sa tête est recouverte d'un voile triangulaire qui lui donne l'aspect d'une tête de sphinx égyptien.

« Son costume se compose d'une courte dalmatique à manches, descendant à peine jusqu'aux genoux. L'artiste (si l'on peut honorer de ce nom l'ouvrier qui a modelé l'image informe d'Hadjeb-el-Aïoun) s'éloigne ici de la tradition romaine, et procède comme les ouvriers barbares qui ont ciselé les agrafes mérovingiennes des cimetières du Jura et de la Suisse[2]. Il en est de même du sculpteur auquel est dû le bas-relief de Djemila.

« II. Daniel porte dans chaque main une couronne : je ne connais pas de représentation figurée du saint qui le représente avec cet attribut, emblème du martyre.

« Le carreau d'Hadjeb-el-Aïoun offre donc un réel intérêt, malgré son mauvais état de conservation, et occupe une des premières places dans la série déjà riche, et destinée sans doute à s'accroître encore dans l'avenir, que possède aujourd'hui le Musée du Bardo. »

Séance du 17 Janvier.

Présidence de M. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Caix de Saint-Aymour (le vicomte de). *Anne de Russie.* Senlis, 1894, in-12.

Roman (Joseph). *Date de construction du pont de N.-D. d'Embrun.* S. l. n. d., in-8°.

1. Delattre, *Lampes chrétiennes*, n° 676 sqq.
2. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 56.

— *L'abbé Arnoux Laffrey, littérateur gapençais* (1735-1794). Gap, 1893, in-8°.
— *Statistique du Briançonnais en* 1747, *par Roux-la-Croix, juge des fermes du roi à Briançon*. Gap, 1892, in-8°.
— *Dernières années de Marie Vignon*. Grenoble, 1893, in-8°.

Correspondance.

M. de Marcheville, président de la Société française de numismatique, présenté par MM. de Barthélemy et Babelon, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. MM. Prou, Schlumberger et Müntz sont désignés pour faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Waddington, membre honoraire, et prononce en quelques paroles son éloge funèbre.

M. Collignon, membre résidant, communique les photographies des fragments de statues trouvés à Lycosoura, sur l'emplacement du temple de Despoina, et qui nous font connaitre le style de Damophon de Messène. On sait que Damophon était considéré jusqu'ici comme un maitre de transition, appartenant à la première moitié du IVe siècle. L'étude des fragments semble indiquer une date plus récente; le décor du manteau de Déméter, en particulier, offre tous les caractères de l'ornementation hellénistique, et il en résulte que la période d'activité de Damophon doit coïncider avec le développement de la ligue achéenne.

M. G. Lafaye, associé correspondant national, lit la note suivante sur une inscription de Thugga, en Tunisie :

« En 1891, on a trouvé à Thugga, en Tunisie, une inscription latine que le *Bulletin de la Société des Antiquaires* a publiée dans le volume de cette même année, à la page 266. La forme sous laquelle elle a été reproduite n'est pas tout à fait correcte; M. Cagnat en a déjà donné une copie plus

exacte dans son *Année épigraphique* de 1892, nº 121. Elle doit être lue ainsi :

TERENTIVS · SABINI
ANVS · FONS · ET CAME
NA · LITTERIS · SAPI
ENDO · OPIMVS · ET · DI
CENDO ❦ SPLENDIDVS
HOC·PRAETER·CETEROS
ETIAM · HIPPO DICTI
DIARRYTOS·VBI·MAGIS
TER · PRAESTANS · FLORUIT
VIXITQVE · NVMERVM ·
IN SE DE ANOLOGIA (*sic*)
PYTHAGORAE PRIMA
RIVM · P · V · A · XXX · VI
H · S · E ·

« *Terentius Sabinianus, fons et camena, litteris sapiendo opimus et dicendo splendidus, hoc praeter ceteros etiam Hippo-dicti Diarrytos, ubi magister praestans floruit vixitque numerum in se de anologia Pythagorae primarium. P(ius) v(ixit) a(nnis) XXXVI. H(ic) s(itus) e(st).*

« Il reste encore à expliquer le texte ainsi rétabli. C'est l'épitaphe d'un professeur du IIᵉ ou du IIIᵉ siècle, Terentius Sabinianus, qui a enseigné à Dougga (*Thugga*), et aussi à Bizerte (*etiam Hippo dicti Diarrytos*). Dans ces deux villes il avait donné une haute idée de son savoir et de son éloquence; il fut, dit l'inscription, *litteris sapiendo opimus et dicendo splendidus*. Qu'enseignait-il? Peut-être les belles-lettres; le mot *litteris* semblerait indiquer qu'il était *grammaticus*. Mais les lignes 10 et suivantes donnent plutôt à penser qu'il était philosophe. Ce personnage est appelé *fons et camena*. Le premier mot s'applique, même dans la langue de la bonne époque, à un homme instruit et éloquent, chez qui on vient puiser des leçons de sagesse; c'est dans ce sens que Cicéron appelle Socrate *ille fons et caput*[1]. Il dit aussi

1. *De oratore*, I, 10.

d'un avocat célèbre, dont la parole abondante et facile est toujours au service du client dans l'embarras : « *Tui fontes* « *vel inimicis tuis patent* [1]. » Mais il convient de citer surtout une inscription de Timgad, gravée en l'honneur du grammairien P. Flavius Pudens Pomponianus. Ses concitoyens reconnaissants lui ont dédié un monument; ils comparent son éloquence à la fontaine publique qui coule dans leur ville : *ordo incola fontis patrono oris uberis et fluentis, nostr(o) alteri fonti* [2].

« Le mot *camena* exprime une idée très voisine; car les *Camenae* dans la poésie classique sont les nymphes des eaux, en même temps que les protectrices des arts [3].

« Lignes 5, 6 : *splendidus*, *hoc praeter ceteros*..... Si l'on met un point final après *splendidus*, il est impossible de construire ce qui suit. Il faut entendre que Terentius brilla par son éloquence, *et cela* non seulement à Dougga, ce qui probablement n'était pas difficile, mais même à Bizerte, ville plus importante, où il avait affaire à des rivaux distingués; il les éclipsa tous par son talent. *Hoc* rend le καὶ τοῦτο des Grecs; on ne doit pas s'étonner de rencontrer cet hellénisme dans un pays où on parlait le grec autant que le latin.

« Lignes 10-13. *Vixit numerum in se de anologia Pythagorae primarium*. Le texte du *Bulletin*, *l. c.*, donnait ensuite P · V · A · XXVI. Il faut lire avec M. Cagnat XXXVI. Cette correction, qui partout ailleurs serait de médiocre importance, est ici essentielle; elle nous permet seule d'expliquer ces dernières lignes, dans lesquelles réside le principal intérêt de l'inscription. Les Pythagoriciens appelaient ἀναλογία le rapport qu'ils établissaient entre les nombres et les choses, et qui à leurs yeux représentait l'essence même de ces

1. *Pro Murena*, 4. Voyez encore Plaute, *Trucul.*, II, 7, 50; Pétrone, 24; Pline, *H. N.*, XVII, 3, 10.

2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 2391. Cf. 2369 et 2370 (an 214). Voyez d'autres éloges de savants et d'orateurs dans les inscriptions de la même contrée. *Ibid.*, 646, 2409, 5367, 7432.

3. Preller-Jordan, *Röm. Mythol.*, II, p. 129, 130. Wissowa, art. *Camenae*, dans Roscher, *Ausf. Lexik. der G. u. R. Mythol.*

choses[1]. Ainsi le nombre 4, ou, suivant d'autres philosophes de la même école, le nombre 9 représentait la justice[2]. Mais il y avait un nombre qui l'emportait sur tous les autres; c'était 36, parce qu'on l'obtient en multipliant 4, premier carré pair, par 9, premier carré impair, ou encore en faisant la somme des quatre premiers nombres pairs et des quatre premiers nombres impairs, somme qui est égale à celle des cubes de 1, 2 et 3. Les Pythagoriciens appelaient 36 le grand nombre quaternaire et le considéraient comme le symbole de l'ordre parfait, de l'harmonie suprême qui règne dans l'univers. Ils le faisaient entrer dans la formule de leur serment le plus redoutable. Plutarque, à qui nous devons ces détails, ajoute que le sens mystique du nombre 36, tenu secret à l'origine par les philosophes de l'école, avait été divulgué depuis et que de son temps il était connu de tout le monde[3]. Il n'est donc pas douteux que ce soit là le nombre parfait en soi, ***numerus in se primarius***, dont parle l'inscription. Terentius a vécu trente-six ans; c'est une courte existence; mais les jours d'un sage, qui a donné en tout l'exemple de la perfection, ne doivent pas être jugés d'après la mesure commune; ils ont été si bien remplis, ils forment un tout si harmonieux qu'ils équivalent à beaucoup d'existences plus longues.

« Ces idées ne sont probablement pas en désaccord avec le pythagorisme primitif. Mais, si nous les voyons appliquées ici, c'est surtout parce que le néo-pythagorisme de l'Empire les avait remises en honneur, en les développant et en les mêlant à une foule de superstitions nouvelles. Celui qui a

1. Archytas, fragm. 7, dans Mullach, *Fragm. philos. graec.* (Didot), t. II, p. 119; Jamblique, *Theologoumena arithmeticae*, p. 15; Eduard Zeller, *Philos. der Griech.*, t. I; *Die Pythagoreer*, §§ 3 et 4.

2. Alexander in Aristot. *Metaphys.* I, 5, 985 *b*, 26.

3. Plutarque, *de Iside et Osiride*, 75 : « Ἡ καλουμένη τετρακτὺς, τὰ ἓξ καὶ τριάκοντα, μέγιστος ἦν ὅρκος (τῶν Πυθαγορείων), ὡς τεθρύλληται· καὶ κόσμος ὠνόμασται, τεσσάρων μὲν ἀρτίων τῶν πρώτων, τεσσάρων δὲ τῶν περισσῶν εἰς τὸ αὐτὸ συντιθεμένων, ἀποτελούμενος. » Cf. *De an. procr.*, 30, 4.

rédigé l'épitaphe de Terentius avait la tête pleine des théories répandues par Apollonius de Tyane, par Moderatus de Gadès, par Nicomaque de Gérase, si même il n'a pas connu Porphyre, Jamblique et les autres savants du IIIe siècle qui ont amalgamé le système de Platon avec celui de Pythagore[1]. La même influence se trahit manifestement dans une inscription d'Athènes, gravée en l'honneur d'un certain Laetus; il semble avoir été l'auteur d'un hymne philosophique, analogue à ceux que les néo-platoniciens ont composés. Le texte qui célèbre ses louanges est lui-même en vers. Le panégyriste de Laetus, rappelant à la fois Pythagore et Platon, lui rend ce pompeux hommage : « En entendant l'hymne sublime où Laetus a chanté la divinité, j'ai « vu le ciel s'ouvrir devant les hommes[2]; si, comme le veut « Pythagore, l'âme passe d'un corps dans un autre, Platon, « ô Laetus, revit en ta personne. »

Θειολόγου Λαίτοιο μετάρσιον ὕμνον ἀκούσας,
οὐρανὸν ἀνθρώποις εἶδον ἀνοιγόμενον·
εἰ κατὰ Πυθαγόρην ψυχὴ μεταβαίνει ἐς ἄλλον,
ἔν σοι, Λαῖτε, Πλάτων ζῇ πάλι φαινόμενος[3].

« L'inscription de Thugga suffirait à nous montrer avec quelle faveur le néo-pythagorisme a été accueilli dans les écoles de l'Afrique romaine, si nous n'avions pas conservé les ouvrages d'Apulée; lui aussi, il invoque plus d'une fois le nom de Pythagore[4], et il est pénétré de la théorie des nombres au point de la mettre à contribution jusque dans son roman[5]. L'épitaphe de Terentius, sous sa forme à la fois

1. Zeller (Eduard), *Philosophie der Griechen*, t. III, II. *Die Neu-Pythagoreer*.

2. Ovide (*Nut.*, XV, 144) fait dire à Pythagore : *ipsumque recludam Aethera et augustae reserabo oracula mentis.*

3. *Corpus inscriptionum atticarum*, III, 770. On voit aussi à Labège (Haute-Garonne) une inscription grecque, qui semble inspirée de la doctrine pythagoricienne; mais elle est suspecte. Voyez Kaibel et Lebègue, *Inscriptiones graecae Italiae et Galliae* (1890), n° 2518.

4. *Florides*, II, 15; *Doctrine de Platon*, I, 3; *Apologie*, 4, 27, 31, 56.

5. *Metam.*, XI, 1 : « *Numerum septem praecipue religionibus aptissimum divinus ille Pythagoras prodidit.* »

emphatique et fleurie, dénote exactement le même goût que les œuvres du rhéteur de Madaure; celui qui l'a rédigée était un bel esprit de même famille.

« Dans l'expression *de analogia*, la préposition *de* doit indiquer la partie; il s'agit du nombre qui tient le premier rang *dans le système* de l'analogie. Il n'y a pas, au temps de l'Empire, de préposition plus envahissante que *de*[1]. Bien souvent elle ne sert qu'à résoudre le génitif, comme il est arrivé régulièrement à une époque postérieure, et c'est peut-être ici le cas. »

Il est donné lecture d'un mémoire envoyé par M. Albert Naef, associé correspondant national au Havre, relatif à des fouilles exécutées sur l'emplacement d'un petit temple gallo-romain auprès de Harfleur.

Séance du 24 Janvier.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Marcheville (de). *Louis X le Hutin a-t-il frappé des gros tournois?* Paris, 1892, in-8°.
— *Restitution aux évêques d'Utrecht du gros tournois à la légende SANCTVS MARTINVS*. Paris, 1893, in-8°.
— *Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert*. Paris, 1893, in-8°. (Ces trois mémoires sont extraits de l'*Annuaire* de la Société de numismatique.)

Travaux.

M. de Lasteyrie, membre résidant, lit en communication un mémoire sur la dénomination donnée à l'architecture gothique, dénomination que certains archéologues ont voulu changer, sous prétexte que ce genre d'architecture n'a rien emprunté aux Goths. Il discute un article récent

1. Goelzer, *Latinité de saint Jérôme*, p. 338.

publié par M. Anthyme Saint-Paul et expose les raisons pour lesquelles on doit proscrire toutes les épithètes que l'on a voulu substituer à celle de *gothique* et tout particulièrement celle d'*ogival*.

M. Durrieu, membre résidant, présente un dessin qui était conservé dans les réserves du Louvre avec l'attribution à l'école de Giotto. Ce dessin représente la mort, l'assomption et le couronnement de la Vierge. M. Durrieu démontre, par des rapprochements avec les miniatures de certains manuscrits, notamment celles du psautier du duc de Berry, ms. français 13091, que ce dessin est de la main du grand peintre et sculpteur français du XIV[e] siècle, André Beauneveu, et qu'il se rapporte à une grande peinture que le maître avait exécutée, ou du moins projetée, pour une des chapelles construites à Bourges par le duc de Berry, probablement la Sainte-Chapelle, pour laquelle le duc avait une affection particulière.

M. L. Maxe-Werly, associé correspondant, propose de reconnaître dans certaines rondelles en bronze, légèrement concaves, rencontrées au milieu d'antiquités romaines, de petits plateaux de balances; il donne la description de tous ceux qui offrent l'estampille du bronzier *Banna* frappée en relief. Revenant sur une récente communication de M. Maurice Prou, il soumet les dessins de deux plateaux de trébuchets du XIV[e] siècle offrant au centre l'empreinte d'un poids *deneral* et fait connaître les différentes variétés de ce poids devenu fort rare, que M. Prou paraît n'avoir pas connu en nature.

M. Prou fait observer que la communication à laquelle fait allusion M. Maxe-Werly portait non point sur les déneraux, mais uniquement sur le mot *fierton*. Il maintient que c'est à tort qu'on a appliqué cette dénomination aux poids à empreintes monétiformes.

Séance du 31 Janvier.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Bouillet (l'abbé). ***Contribution à l'histoire de l'art des rocailleurs.*** Paris, 1893, in-8°.

Guérin (Paul). ***Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris***, t. VI (1568-1572). Paris, 1893, in-4°.

Lespinasse (René de). ***Les métiers et corporations de la ville de Paris***, t. II. Paris, 1892, in-4°.

Raunié (Émile). ***Épitaphier du vieux Paris*** (***Bernardins-Charonne***). Paris, 1893, in-4°.

Tamizey de Larroque (Ph.). ***Adolphe Magen*** (1818-1893). Agen, 1894, in-8°.

Tuetey (Alexandre). ***Registres des délibérations de la ville de Paris.*** Paris, 1892, in-4°.

Travaux.

M. L. Palustre, associé correspondant national, fait passer sous les yeux de la Société trois photographies d'une coupe de Saint-Porchaire, dont le pied manque malheureusement, découverte récemment au château du Lude (Sarthe). Cette coupe, au fond de laquelle se voient les armes des Montmorency-Laval avec le franc-quartier des Beaumont, appartient à la première époque de Saint-Porchaire. Tous les dessins sont en noir sur un fond jaune-ivoire.

M. de Boislisle rappelle qu'une pièce, de même origine probablement, fut découverte également au Lude, il y a trente ou quarante ans, et entra à cette époque dans une des grandes collections de Paris.

M. le vicomte de Rougé dit qu'une autre pièce analogue, qui était en la possession de son beau-père, M. le vicomte Hutteau d'Origny, a été détruite lors des incendies de la Commune.

M. Palustre parle ensuite de découvertes faites tout récemment à Tours. On savait, par un texte du IXe siècle, qu'il existait jadis aux environs de la rue Royale un arc de triomphe remontant à l'époque romaine. Or, en faisant des travaux pour l'installation du Crédit lyonnais, on a trouvé à 5m50 au-dessous du sol une corniche d'angle d'une dimension considérable, 1m60 de côté, un claveau d'arc, orné à l'intrados de caissons fleuronnés, en avant de fasces et d'un commencement d'écoinçon sculpté, enfin des fragments de colonnes cannelées et endentées. Il paraît bien certain que l'on a retrouvé le monument cherché.

La seconde découverte se rapporte à l'ancienne salle capitulaire de Saint-Julien. Cette pièce, composée de neuf travées de voûtes sur croisées d'ogives reposant sur quatre colonnes centrales, est enterrée de 1m70. Il en est de même de la façade, dont toutes les ouvertures avaient été bouchées. En faisant tomber un crépissage qui remontait peut-être à la Révolution, on a retrouvé l'ancienne porte et les anciennes fenêtres, à droite et à gauche, donnant sur le cloître. L'arc cintré est divisé par une colonnette très élégante en deux baies en arc brisé. Le tout est couvert de sculptures, peint et doré. C'est un exemple curieux de polychromie au moyen âge.

M. Palustre espère que la salle sera restaurée et recevra le Musée lapidaire de la ville, aujourd'hui réparti en trois ou quatre endroits.

M. de Mimorin annonce qu'il a été récemment découvert à Lusigny, commune du département de l'Allier, à trente kilomètres est de Moulins, une excavation en forme de puits, profonde de 1m80 environ et large de 2m70, à parois verticales en terre cuite de 0m10 d'épaisseur. Le fond de ce trou est occupé par une banquette circulaire de 0m50 de hauteur, en forme de siège, et une petite ouverture de 0m60 sur 0m40 aboutit, du dehors, sur la banquette qui, à cet endroit, offre un plan incliné. Cette galerie a 0m60 environ de longueur; elle est en terre cuite, ainsi que la banquette, de même nature que celle qui entoure l'excavation.

M. Vauvillé, associé correspondant national, fait observer que des cavités analogues ont été découvertes dans le département de l'Aisne, entre autres à Chassemy, et dans le département d'Eure-et-Loir, à Montvilliers, commune de Denonville, à Saint-Léger, et plusieurs à Béville, où on a trouvé une hache en pierre et des pics en bois de cerf.

M. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société les reproductions d'une tête d'athlète vainqueur, qui compte parmi les plus beaux bronzes antiques conservés au Louvre. Il montre par quels traits cette tête, inspirée des traditions polyclétéennes, semble néanmoins appartenir à une époque un peu postérieure.

M. Collignon, membre résidant, signale à cette occasion une statue en bronze du château d'Helenenberg, récemment publiée par M. von Schneider.

Séance du 7 Février.

Présidence de M. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Jadart (Henry). ***La chalcographie de la ville de Reims***, 1618-1892. Paris, 1893, in-8°.
— ***La tribune peinte de l'église d'Aire*** (***Ardennes***). Caen, 1894, in-8°.
Pilling (James Constantine). ***Bibliography of the Salishen languages***. Washington, 1893, in-8°.
Quarré-Reybourbon. ***Une fausse miniature concernant la ville de Lille***. Paris, 1893, in-8°.
Remy (le baron). ***Description de la collection L. Morel, installée à Reims***. Reims, 1893, in-8°.

Le président annonce la mort de M. Félix Robiou, associé correspondant national à Rennes, rappelle en quelques mots ses travaux et exprime les regrets de la Compagnie.

M. Omont, membre résidant, à propos de l'article nécrologique publié par M. Tamizey de Larroque sur M. Magen, s'exprime en ces termes :

« M. Magen, notre associé correspondant en Lot-et-Garonne depuis près de trente ans, n'a cessé pendant toute sa vie de travailler à l'histoire de son pays natal ; en dehors de la *Revue de l'Agenais*, dont il a été le principal rédacteur depuis 1857, nombreuses sont ses publications sur Agen et l'Agenais, et la mort a interrompu l'édition qu'il avait préparée du *Registre des jurades d'Agen*, œuvre de longue haleine, qu'un de ses amis et collaborateurs, aussi notre associé, M. G. Tholin, ne laissera pas inachevée.

« La notice de notre confrère M. Tamizey de Larroque est pleine de pages émues, de souvenirs personnels d'une longue et intime amitié. »

Correspondance.

Il est donné lecture de trois lettres écrites par MM. Ad. Blanchet, Lafaye et Michon à l'effet de poser leur candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Waddington, membre résidant. Le premier est présenté par MM. Delisle et de Barthélemy ; le second par MM. Le Blant et Saglio ; le troisième par MM. Heuzey et Perrot. Le Président désigne ainsi les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres des candidats : 1° MM. Babelon, l'abbé Duchesne et Schlumberger ; 2° MM. Martha, Cagnat et Samuel Berger ; 3° MM. Héron de Villefosse, Rey et Thédenat.

Travaux.

M. Prou, membre résidant, lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. de Marcheville au titre d'associé correspondant national. On passe au scrutin, et, M. de Marcheville ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président le proclame associé correspondant national à Saint-Germain-en-Laye.

M. Prou lit ensuite, comme bibliothécaire, un rapport

favorable sur la proposition de M. A. Engel, associé correspondant, tendant à échanger les publications de la Compagnie avec celles de la « Sociedad espanōla de excursiones » de Madrid. Ses conclusions sont adoptées.

M. Cagnat, membre résidant, fait une communication sur une inscription inédite de Lambèse, faisant partie d'une *schola;* il y est question de l'expédition mésopotamique de Septime Sévère. Il en résulte qu'un détachement de la légion III° Augusta prit part à cette expédition, qui amena la soumission de certaines tribus de Mésopotamie. — Renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai eu l'occasion de faire desceller récemment dans la galerie africaine du Louvre deux fragments d'une inscription latine trouvée à Philippeville, l'antique Rusicade, et publiés dans le vol. VIII du *Corpus latin* sous le n° 7976. Cette opération m'a permis de constater que les deux fragments se rajustaient parfaitement l'un avec l'autre et que la disposition adoptée par le *Corpus* était inexacte. La lettre initiale du plus grand fragment n'est pas un L, mais un E ; c'est la dernière lettre du mot *Co*]*nstantinae*. Il faut donc présenter ainsi ce texte :

(AN *liés*) ...NSTATINE AMPELIO VIRO·PR·IM·FL·PP

« Peut-être un A était-il lié avec le N qui précède le E ? Il est impossible de le constater, la pierre étant brisée à cet endroit de telle sorte qu'il ne reste plus que le haut du N[1]. Quoi qu'il en soit de ce petit détail, il faut transcrire :

... [*v. c. consulare provinciae Numidiae Co*]*nstantine*, *Ampelio viro pr*(*aefectorio*), *im*(*mune*), *fl*(*amine*) *p*(*er*)*p*(*etuo*).

« C'est la fin d'une dédicace dans laquelle était nommé le consulaire de Numidie alors en fonction et, après lui, un personnage notable de Rusicade, *Ampelius*.

1. Voir le dessin donné par le comte de Clarac, *Inscriptions grecques et romaines du Louvre*, pl. 84, n° 104.

« L'expression *vir praefectorius* est employée par Ulpien[1] pour désigner un ancien préfet. Il s'agit ici d'un préfet municipal. On sait qu'à Rusicade le *praefectus* jouait un rôle prédominant dans l'administration de la colonie. Dans l'inscription de M. Fabius Fronto[2], la *praefectura* municipale de Rusicade est appelée *honor*. Le terme *pr*AEFECTORIO se retrouve en Gaule dans l'inscription de Bussy-Albieu[3], actuellement conservée au Musée de la Diana, pour désigner un personnage qui ne parait avoir rempli que des fonctions locales.

« Les abréviations qui suivent le mot VIRO n'avaient pas encore été expliquées.

« Le texte de Philippeville ne peut pas être antérieur à la fin du IVe siècle; je le crois même plutôt du Ve; les lettres sont maigres, allongées et très légèrement gravées. Le nom *Ampelius* appartient du reste à cette période. »

Il est donné lecture d'une note adressée par M. l'abbé Millard, associé correspondant national, sur la métallurgie dans la vallée du Petit-Morin :

« On lit dans l'*Histoire de la ville de Troyes*, par Boutiot, t. II, p. 257, que la ville de Troyes, en 1431, acheta à *Jean de Thou* trois couleuvrines en fer pour 4 livres. Quel est ce Jean de Thou ?

« Nous pensons qu'il est ici question du village nommé le Thoult-Trosnay (Marne), et que ces couleuvrines ont été coulées sur la rive droite du Petit-Morin, à l'endroit nommé encore aujourd'hui *les Forges*, où on constate l'entassement de nombreuses scories et de machefer.

« Ce qui nous autorise à penser que c'est bien au Thoult que furent fabriqués ces engins de guerre, c'est que, un peu plus de trente ans après cet achat fait par la ville de Troyes, nous trouvons établi au Thoult un forgeron nommé Pierre Charde, qui, sans doute, continuait l'industrie de Jean de

1. Dig., 1, 9, 1.
2. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 7989.
3. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1879, p. 160.

Thou. Ce document est un bail « du droit de prendre myne « a faire fer » dans les bois voisins appartenant au prieuré de Saint-Gond. En voici les parties intéressantes. Ce bail, daté du 1er mai 1469, est conservé aux Archives de l'Aube (7 H 19), où nous l'avons découvert.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront frere Ayoul Le Besgue, humble prieur de l'eglise monseigneur Saint-Gaond, de l'ordre de Saint-Benoist,... et tout le couvent de notre-dit prioré et par deliberation heue en notre chapitre, avons baillé a honneste homme Pieret Charde, forgeron, demorant au Tou, permission de prendre myne a faire fer en nos bois appelez les bois Saint-Pierre-d'Oye et Montabert, tant seulement que lesditz bois se estandent,... pour y cette myne forger et a ses despens et pour son usage au Tou et non aultre part, pour douze ans, moyennant 1,800 livres de bon fer loyal et marchant livré audit Tou, soit cent livres les six premieres années et deux cents les suivantes, a la Saint-Jean-Baptiste,... et pourra prendre le bois qui lui sera necessaire.

« Original scellé d'un sceau représentant saint Pierre debout, bénissant, sans légende. »

Séance du 14 Février.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Farcinet (Ch.). *Étude sur les monnaies féodales du Poitou.* Paris et Londres, 1894, in-8°.

Marsana (l'abbé). *Antependium de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.* Caen, 1894, in-8°.

Noguès (l'abbé). *Les mœurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, 2e édition. Saintes, 1894, in-12.

Correspondance.

M. l'abbé Beurlier, présenté par MM. Schlumberger et S. Berger, écrit pour poser sa candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Waddington, membre résidant.

Le Président désigne MM. Cagnat, Duplessis et de Barthélemy pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Michon, associé correspondant national, signale à la Société une mosaïque en relief publiée dans le fascicule d'août 1893 du *Boletin de la Sociedad española de excursiones* comme étant une œuvre antique; il démontre que le panneau n'est que la copie faite par un faussaire d'un bas-relief de la Villa Albani, représentant Hercule au jardin des Hespérides.

M. Durrieu, membre résidant, signale de frappantes analogies entre plusieurs miniatures du Bréviaire Grimani et d'autres manuscrits de la même école, et des tableaux et même des miniatures d'anciens maîtres, dont il fait passer les photographies sous les yeux des membres de la Société. Il en conclut : 1° que les miniaturistes de l'école ganto-brugeoise du Bréviaire Grimani ont dû copier des œuvres d'autres artistes, et que le Bréviaire Grimani, pris dans son ensemble, offre moins un recueil de compositions originales qu'une sorte de galeries de reproductions d'après des peintures célèbres à l'époque; 2° que les mêmes modèles ont souvent été répétés dans l'école par des miniaturistes différents, et que par conséquent deux miniatures reproduisant un type identique ne sont pas nécessairement de la même main.

M. Durrieu ajoute que, sur plusieurs des miniatures en question, on rencontre parfois des monogrammes, mais que ces monogrammes doivent être soumis à une très sévère critique. En effet, si quelques-uns peuvent être des signatures authentiques d'artistes, d'autres, au contraire, sont certainement des faux, apposés après coup. A la première catégorie appartiendrait peut-être un monogramme : HB, réunis, que M. Durrieu a relevé, au cours d'un voyage fait en Allemagne en 1891, sur de très belles miniatures découpées, absolument identiques à une partie des images du Bréviaire Grimani, conservées sous verre, dans un meuble spécial, à la bibliothèque de Cassel. Ce monogramme pourrait, s'il est authentique, être celui de Horebout, un des chefs les plus en vue

de l'école ganto-brugeoise. Au contraire, on doit regarder comme sans valeur des marques de même nature tracées en or que l'on rencontre sur d'autres miniatures découpées, reliées en un petit album au Cabinet des estampes du Musée de Berlin (coll. Hamilton, n° 427). Ces miniatures de Berlin appartiennent par leur style à cette même école ganto-brugeoise. Or, les prétendus monogrammes sont ceux, si connus par les estampes, de Lucas de Leyde et d'Albert Dürer. Ils ont donc été rajoutés pour donner sans doute plus de valeur vénale aux miniatures, et le faux se trahit avec évidence.

M. Lecoy de la Marche, membre résidant, pense qu'il faudrait peut-être généraliser le fait de l'imitation des artistes les uns par les autres, mais que les peintres ont dû plus souvent s'inspirer des miniaturistes, surtout dans la période primitive où les manuscrits illustrés, beaucoup plus communs que les tableaux, étaient fréquemment feuilletés par les grands maîtres.

M. Müntz, membre résidant, s'associe aux conclusions du travail de M. Durrieu. Il ajoute que les miniaturistes du xv[e] et du xvi[e] siècle ont souvent copié des estampes. C'est ainsi que, vers 1490, l'enlumineur d'un graduel conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne (manuscrits musicaux, n° 47, E 7) a reproduit l'*Adoration des Bergers*, l'*Adoration des Anges* et le *Baptême du Christ* gravés par Martin Schoen. Il est infiniment plus rare, surtout à partir du xv[e] siècle, de voir les peintres mettre à contribution les créations des miniaturistes.

M. Duplessis, membre résidant, cite à ce propos des gravures d'Israël van Meckenen qui ont été simplement coloriées et insérées dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

M. Samuel Berger, membre résidant, dit qu'il espère montrer prochainement que des manuscrits français ont servi, au xiv[e] siècle, de modèles aux sculpteurs.

M. de Geymüller, associé correspondant étranger, ajoute que dans le domaine des croquis d'architecture on voit également certaines compositions répétées pendant plusieurs générations. Un recueil français du xvii[e] siècle à l'École des beaux-arts contient une série de compositions idéales évi-

demment copiées sur un original italien de la fin du xve siècle. Dans telles suites de Du Cerceau on rencontre des compositions que l'on retrouve parmi les compositions de fra Giocondo et de Bramante, qui à leur tour les avaient tirées de recueils plus anciens qui remontent sans doute à l'époque de Brunellesco et probablement à ce dernier lui-même.

M. Émile Payard, associé correspondant national, communique une stèle, trouvée à Hippone, représentant un homme avec un agneau à ses pieds.



M. Collignon, membre résidant, rappelle que des stèles

analogues, recueillies en Afrique, sont surtout des monuments votifs et représentent ordinairement l'objet offert à côté de l'image du donateur.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Jules Roche, propriétaire à Gleizé, canton de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, m'écrit qu'il vient de découvrir dans une de ses propriétés un sarcophage antique, long de deux mètres, et dont la face antérieure porte l'inscription suivante, gravée dans un cartel à queues d'aronde :

ET·MEMORIAE·ETERNE
VALERIÆ·CARINE·MATRI·PIENTISSE
D ME VITALIVS·FLORVS·FILVS·E HERES M
PIA MEMBRA SAXO CONDITA
P G S D

« La copie de M. Jules Roche est évidemment fautive sur quelques points; on doit transcrire :

D(iis) m(anibus) et memoriae [a]eterne Valeriae Carine. Matri pientiss[i]me Vitalius Florus fil[i]us e[t] heres.

« Ce monument est en pierre blanche d'un seul morceau. »

Séance du 21 Février.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Duhamel-Decéjean. *Notice biographique sur M. le chanoine Paul-Urbain de Cagny.* Amiens, 1894, in-8°.

Espérandieu (le capitaine). *Inscriptions antiques de la Corse.* Bastia, 1893, in-8°.

Harrison (W.-G.). *Étude d'un musée photographique national d'archives documentaires.* S. l. n. d., in-8°.

MULLER (l'abbé Eugène). ***Inventaire de la collégiale Saint-Cosme de Luzarches, aux XIVe et XVe siècles.*** Pontoise, 1893, in-8°.

— ***Signes lapidaires découverts à N.-D. de Senlis.*** Senlis, 1893, in-8°.

— ***Essai d'une liste d'artistes ayant travaillé dans l'ancien diocèse de Senlis.*** Paris, 1893, in-8°.

RAVAISSON-MOLLIEN (Ch.). ***I manoscritti di Leonardo da Vinci. Codice sul volo degli uccelli e varie altre materie pubblicato da Teodoro Sabachnikoff, trascrizioni e note di Giovanni Piumati, traduzione in lingua francese di Carlo Ravaisson-Mollien.*** Paris, 1893, in-4°.

Travaux.

M. Blanchet, associé correspondant national, lit un mémoire sur des patères en argent trouvées à Eze (Alpes-Maritimes), représentant l'apothéose d'Hercule. Ce travail, dont M. Collignon adopte les conclusions, est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique de la part de M. Gavault, architecte du Gouvernement à Alger, la note suivante :

« Depuis 1875, il n'a été découvert à Alger aucune inscription nouvelle, et le *Corpus* ne compte comme provenant de cette ville que onze épigraphes, dont peut-être quelques-unes importées de Matifou (Rusgunia). C'est cette circonstance qui donne quelque intérêt à la découverte faite récemment d'une stèle à épigraphe, qui vient grossir la série déjà considérable des monuments consacrés à Saturne-Baâl, dont le culte paraît avoir été si en faveur dans l'Afrique du Nord.

« La stèle en question a été trouvée au cœur de l'ancienne ville, à 100 mètres à peine du port antique, dans les fouilles d'une maison en construction. Elle a 0m75 de haut sur 0m55 de large; elle est munie à la partie inférieure d'un tenon destiné à la fixer dans une autre pierre servant de socle. L'édicule se compose de deux colonnes ioniques et d'un fronton triangulaire orné de deux acrotères placés à rebours.

Dans le fronton est un croissant, et au-dessous le chiffre XX. Dans la bordure inférieure du fronton on lit :

ANIASVLLAE · SATVRNO V · S · L · A

Ania Sullae [filia] Saturno v[otum] s[olvit] l[ibens] a[nimo].

« La lecture est difficile, même sur l'estampage; les lettres IAS et AE sont douteuses ; il y a peut-être un F entre *Sullae et Saturno.*

« Dans l'édicule, deux personnages debout, identiquement semblables, grossièrement dessinés en bas-relief, la main droite sur la poitrine, la gauche pendante, et montés sur deux *suggesta.* Les mains gauches paraissent porter un petit objet de forme allongée.

« La stèle paraît avoir séjourné dans l'eau de mer. Elle est d'un calcaire blanc assez dur.

« Il reste à savoir si ce petit monument est local ou s'il a été apporté par les Arabes de Rusgunia, comme tant d'autres pierres. Nous ne croyons pas cette dernière hypothèse admissible, car la pierre n'a pas été remployée dans une construction; sa forme même s'y opposait, et les Turcs n'ont apporté à Alger que des pierres de taille. La présence de cette stèle prouve donc qu'Icosium possédait un sanctuaire de Saturne, comme d'ailleurs presque toutes les villes pœno-romaines du littoral.

« Dans la même fouille, mais en un endroit différent, on a trouvé des lampes, des débris de mosaïques et de dallages en *opus spicatum* provenant d'une habitation romaine dont les fondations ont été recouvertes par les constructions de l'époque arabe. »

M. Héron de Villefosse rappelle que M. P. Gavault a été le collaborateur de M. Gsell dans les fouilles si fructueuses de Tipasa, de Maurétanie, et qu'il vient d'être chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique à Tigzirt. La rareté des monuments sortis jusqu'ici du sol même de la ville d'Alger donne un intérêt particulier à la découverte signalée par M. Gavault. Le dessin joint à sa note permet de constater l'intégrité parfaite du monument.

Il est regrettable qu'un estampage du texte n'ait pas été également envoyé.

La stèle se termine à la partie inférieure par une fiche en saillie. Cette fiche entrait dans une base en pierre sur laquelle se trouvaient alignés de la même façon un certain nombre de monuments votifs au même Dieu.

Dans la partie supérieure du fronton, les deux signes en forme de X, légèrement gravés, étaient destinés à figurer probablement deux étoiles de chaque côté du croissant. Ce n'est certainement pas un chiffre, comme le suppose M. Gavault; l'inscription est usée, et la pierre devait porter primitivement ANTASVLLAE. Le nom d'homme *Anta* se retrouve dans une épitaphe de Cherchell[1]. Il était donc usité en Maurétanie. Il faudrait donc lire :

Anta, *Sullae* (*filius*) *Saturno v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *a*(*nimo*).

La stèle est très simple et nous offre probablement le type des stèles votives du temple de Saturne à Icosium. En Afrique, où le culte de cette divinité était très populaire, il semble, d'après les monuments retrouvés jusqu'ici, qu'on ne s'écartait pas sensiblement dans chaque sanctuaire d'un type adopté. Tantôt le dédicant est représenté seul, tantôt la stèle porte à la partie supérieure l'image de Saturne accompagnée d'attributs ou accostée des têtes du Soleil et de la Lune. Quelquefois la victime est sculptée elle-même avec le prêtre, près d'un autel, dans un registre spécial. Le texte des inscriptions est également très varié : outre le nom du dédicant et la formule votive, on y remarque quelquefois le nom du prêtre, la mention des victimes ou leur provenance quand elles sont prises dans les troupeaux mêmes du dédicant; enfin plusieurs sont accompagnées de dates consulaires qui nous apprennent en quelle année le vœu a été accompli et l'ex-voto placé.

C'est la première fois qu'on signale à Alger la découverte d'un monument votif en l'honneur de Saturne. Il y avait donc à Icosium un temple de cette divinité.

1. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 9430.

M. Édouard Blanc, associé correspondant national, adresse à la Compagnie la communication qui suit :

« J'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de la Société la photographie d'une inscription que j'ai relevée dans le sud de la Tunisie lors du dernier voyage que j'y ai fait, en mars 1893. Cette inscription présente un intérêt particulier parce qu'elle paraît modifier l'emplacement attribué jusqu'à ce jour à la ville de Thiges (civitas Thigensium). J'ai dû me borner à la photographier, la pierre sur laquelle elle se trouvait ayant des dimensions qui la rendaient difficilement transportable.

« Cette inscription est certainement inédite, car elle était gravée sur une pierre assez profondément enfouie dans un sol qui n'avait pas été remué depuis l'époque romaine. L'extraction de cette pierre, trouvée à quarante-deux kilomètres au sud-ouest de Gafsa, dans la plaine de Tarfaoüi, sur la route de Tôzeur, est due à M. Tellier, chef du service des oasis tunisiennes et faisant fonction en même temps d'ingénieur des ponts et chaussées dans la partie la plus méridionale de la Régence. M. Tellier, qui m'a succédé il y a cinq ans dans ce double service, a continué les fouilles que j'avais commencées en divers points de la Tunisie méridionale.

« Jusqu'à présent, la situation de la ville de Thiges, identifiée par la plupart des auteurs avec la ville des Libyens, était assez indéterminée. Cependant, les archéologues qui se sont occupés de la région s'accordaient à la placer dans l'oasis d'El-Oudian, près du village actuel de Kriz, à quinze kilomètres à l'est de Tôzeur, l'ancien évêché de Thusuros, aujourd'hui principale ville de la province du Djerid. J'ai moi-même, de 1885 à 1888, visité plusieurs fois l'oasis d'El-Oudian ; j'ai examiné les ruines qui s'y trouvent et j'en ai rapporté des photographies que j'ai eu l'honneur de montrer autrefois à la Société et que j'ai cru pouvoir attribuer à l'ancienne ville de Thiges. La plus importante de ces ruines consistait en un barrage en pierres de taille de très grand appareil qui coupe l'un des ruisseaux de l'oasis d'El-Oudian et qui aujourd'hui est inutilisé.

« J'ai l'honneur de présenter à la Société une photographie de cette ruine, située dans la partie centrale de l'oasis au lieu indiqué par le plan ci-joint et que l'on nomme aujourd'hui Chebba.

« Mais je dois dire qu'aucune des ruines romaines, importantes et nombreuses, que l'on voit aujourd'hui dans l'oasis d'El-Oudian ne renferme d'inscription, et rien n'indique que ce soit là l'ancienne ville des Libyens, en dehors des présomptions tirées de considérations géographiques fort vagues et basées sur des textes mal concordants.

« Il y a deux ans, des pierres romaines furent découvertes par M. Tellier dans un endroit situé à cinquante kilomètres au nord d'El-Oudian, dans un bassin fluvial différent, puisqu'il est séparé du bassin du Chott-Djerid par la chaine des montagnes du Cherb, et à peu près à moitié chemin entre Tôzeur et Gafsa, dans la plaine basse et parfois inondée qui porte le nom de Beled-Tarfaoüi (pays des Tamarix). Il y a lieu de remarquer qu'entre Gafsa et Tôzeur, ou plus exactement entre Gafsa et l'oasis d'El-Hamma, qui marque la limite septentrionale de la province du Djerid, à neuf kilomètres au nord de Tôzeur, il n'existe, sur un parcours de quatre-vingts kilomètres, ni lieu habité, ni vestige d'installation moderne, ni aucune ruine romaine. Le sol de cette plaine, d'ailleurs empâté par les alluvions modernes de l'Oued-Melah, est absolument stérile et dépourvu de toute trace d'habitation humaine. Mon attention avait cependant été appelée, il y a sept ans, sur un point situé à peu près à mi-route entre Gafsa et Tôzeur par une médaille de bronze à l'effigie de Valens que j'y avais trouvée à fleur du sol. Les indigènes m'avaient également dit qu'à la suite de certains coups de vent des pierres romaines, enfouies dans le sol argilo-siliceux, avaient été rendues visibles dans le voisinage. Ces blocs, reconnus par moi en 1887, furent déterrés en 1892 par M. Tellier, qui trouva sur l'un d'eux une inscription. Cette inscription fut portée à la connaissance des archéologues européens l'année dernière, et il en a été question dans l'une de nos séances.

« Lors de mon passage, une seconde pierre venait d'être

extraite, et, ne pouvant l'emporter, je me bornai à en faire une photographie dont j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui une épreuve à la Société.

« Le texte en est assez difficile à lire à cause de l'état fruste de la pierre : je le soumets à l'interprétation de ceux de nos collègues auxquels il plaira de l'examiner.

« Sans entrer dans aucun commentaire sur le texte et laissant cette tâche à de plus compétents, je me borne à dire aujourd'hui qu'elle remonte au règne de Nerva, qu'il y est question de Valerius Magnus Julianus, légat de Numidie, et le mot THIGENSIVM, qui la termine, rapproché des deux mots *Castellus Thigensium*, déjà contenus dans la première inscription précitée, peuvent autoriser à présumer que peut-être Thiges se trouvait là et non pas sur les bords du Chott-el-Djerid, à l'endroit où on l'a placé jusqu'à présent; il y aurait lieu, dans ce cas, de déplacer de quarante kilomètres la position attribuée à ce point sur les cartes de l'ancienne province d'Afrique et de chercher de nouveau quelle peut bien être la colonie à laquelle appartiennent les barrages situés dans l'oasis d'El-Oudian.

« L'assimilation établie par Charles Tissot et par l'éminent archéologue M. Salomon Reinach entre Thiges et El-Oudian ne parait reposer que sur l'analogie apparente du nom de Thiges avec le nom de Taguious, qui s'applique à une localité voisine d'El-Oudian.

« Le nouvel emplacement que nous proposons d'attribuer à Thiges démontrerait l'inexactitude du chiffre donné par la Table de Peutinger pour la distance entre Thiges et Thusu ros. La Table indique xxv milles, chiffre que Tissot avait supposé erroné et remplacé arbitrairement par le chiffre xii (dix-huit kilomètres)[1]. En même temps, la différence entre Speculum (assimilé à l'oasis actuelle de Chebika) et Thiges devient conforme à l'indication de la Table, qui la fixe à

1. Le chiffre xxv, inscrit sur la Table entre Thiges et Thusuros, doit être remplacé par le chiffre xii : on ne compte pas plus de huit kilomètres entre Kriz et Tôzeur (Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*. Paris, Impr. nat., 1888, t. II, p. 684).

xv milles. Tissot avait été forcé de corriger le chiffre et de le remplacer arbitrairement par le chiffre de xxxv[1].

« L'idée de Tissot, que nous avons d'ailleurs nous-même partagée, s'explique facilement, étant donnée l'absence complète de toute trace d'installation romaine dans la plaine de Tarfaoüi. Nous avons nous-même traversé pendant trois ans cette plaine dans tous les sens sans parvenir à découvrir aucun vestige autre qu'une colonne milliaire voisine de Gourbata, jusqu'au moment où le hasard nous a révélé la présence de ruines profondément enfouies et absolument impossibles à deviner sous le sol nivelé par les vents et les inondations.

« Le détour que la route militaire de Thelepte (Ferianat) à Tacape (Gabès), formant frontière méridionale de la province d'Afrique, aurait fait pour aller de Chebika à Tôzeur en passant par Thiges aurait été inexplicable dans l'hypothèse de Tissot[2]. Au contraire, avec la nouvelle position attribuée

1. Les ruines de Speculum sont à treize milles de Midas et huit de Tamaghza. La Table de Peutinger indique par erreur xviii milles au lieu de viii. Par contre, le chiffre xv qu'elle marque entre Speculum et Thiges est assurément trop faible. On ne compte pas moins de trente-cinq milles entre Chebika et Taguious, dont la synonymie n'est pas douteuse. La route romaine, se dirigeant droit au sud-est, gagnait Thiges en passant par l'oasis d'Hamma-Tôzeur, où existent encore deux beaux bassins antiques, et par celle de Degach (Ch. Tissot, *loc. cit.*, p. 682).

2. La route militaire dont nous venons de parler peut être considérée comme la frontière méridionale de la province d'Afrique. De Mesarfelta à Ad Majores, elle longeait les pentes méridionales de l'Ahmar-Khaddou et de l'Aurès, en passant par Gemellae (Mlili), Ad Piscinam (Biskra), Thabudeos (Thouda), une station anonyme placée sur l'Oued-Cedeur, Badias (Badis) et Ad Medias (Henchir-Taddert). A partir de Ad Majores (Besseriani), elle suivait la crête du Djebel Madjour jusqu'à Speculum (Chebika), traversait du nord au sud la large dépression qui sépare cette chaîne de celle de Tarfaoüi, atteignait à Thiges (Taguious) la rive septentrionale du lac Tritonide (Chott-el-Djerid), qu'elle longeait de l'est à l'ouest en passant par Thusuros (Tôzeur) et Ahgarsel Nepte (Nefta), enveloppait la rive méridionale du Chott-el-Djerid et les oasis du Nefzaoua, et, suivant de l'ouest à l'est le versant sud du Tbaga, aboutissait à Tacape (Gabès) au fond du golfe de la petite Syrte (Ch. Tissot, *loc. cit.*, p. 30 et 31).

à Thiges, cette route devient directe, et son tracé coïncide à peu près avec les pistes que suivent aujourd'hui les caravanes quand elles veulent éviter le fonds marécageux du Chott-Rharsa. Il est vrai qu'actuellement les deux pistes suivies par les indigènes qui vont de Chebika à Tôzeur, pistes connues sous le nom de route d'été et de route d'hiver, passent toutes deux directement beaucoup plus à l'ouest en coupant la cuvette du Chott-Rharsa. Cette dépression devait être à l'époque romaine beaucoup plus humide et moins praticable qu'elle ne l'est actuellement, et d'ailleurs, même maintenant, le sol en serait de mauvaise qualité pour porter des convois pesants. Aussi les Romains devaient-ils avoir établi sur la grande route de Capsa au Djerid un poste intermédiaire où s'embranchait la route venant de Speculum. C'est ce point qui serait Thiges d'après notre hypothèse, que paraissent confirmer les deux nouveaux textes. »

M. Héron de Villefosse rappelle que l'inscription contenant le nom du légat de Numidie, *Q. Fabius Barbarus Valerius Magnus*, et mentionnant le *castellus Thigensium* a été communiquée et commentée par lui en 1891 dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. Théodore Sabachnikoff, la publication, en un luxueux in-folio[1], du cahier dit *Il Codice sul volo degli uccelli*, ayant 30 pages[2] écrites à rebours avec des figures, par Léonard de Vinci, cahier d'abord reproduit en entier, avec ses couvertures, par le procédé viennois Angerer et Gōschl, puis transcrit et annoté, avec une introduction, par M. le Dr Giovanni Piumati, et traduit en français par M. Ch. Ravaisson-Mollien. Il dit :

« Jusqu'en 1880, on n'avait publié que quelques extraits des encyclopédiques manuscrits de Léonard de Vinci[3]; puis

1. Chez l'éditeur Édouard Rouveyre, rue de Seine, 76.
2. Plus deux pages reproduites à la fin de cet in-folio, comme on le verra plus loin.
3. Voir, dans la *Gazette des beaux-arts* de 1881 (mars, avril, juin), *Les écrits de Léonard de Vinci*, par Charles Ravaisson-Mol-

les six volumes in-folio parus chez l'éditeur Quantin, entre décembre de cette année et juin 1891, mirent intégralement au jour les 2,178 pages des douze cahiers, en différents formats, appartenant à la Bibliothèque de l'Institut (plus de la moitié de tous les autographes connus de Léonard), reproduits en fac-similé avec des transcriptions et traductions en regard, tables méthodiques, etc.

« Dès 1891, M. Luca Beltrami publia à Milan, suivant la même méthode, les 94 pages du manuscrit Trivulzio, et M. le Dr G. Piumati, ci-dessus nommé, inaugura pour l'Académie des Lincei une édition intégrale du *Codice Atlantico* (recueil qui contient environ 1,700 dessins, plus de dessins que de textes, collés sur 402 feuilles de format atlantique) par un fascicule contenant quarante planches splendides, qu'un second fascicule a bientôt suivi.

« Quelques pages isolées, çà et là, parurent aussi, par exemple celles de la Bibliothèque royale à Turin, par Pietro Carlevaris.

« Mais il restait encore une partie, à peu près inédite, des autographes de Léonard de Vinci, très importante, celle des manuscrits passés en Angleterre au xviie siècle et depuis, formant, tant grands que petits, un ensemble d'environ 1,670 pages, dont quelques-unes de dessins sans textes.

« M. Théodore Sabachnikoff entreprend de publier cette partie à la suite du *Codice sul volo degli uccelli*, et c'est ce qu'annonce sa préface.

« L'histoire de ce curieux *Codice* ajoute à son intérêt. En 1637, il était noté à la bibliothèque Ambroisienne, à Milan, comme un « petit volume de diverses figures mathématiques « et d'oiseaux, de dix-huit feuillets, cousu dans la même « feuille en parchemin » qu'un des douze manuscrits passés depuis à la Bibliothèque de l'Institut, en 1796, où Venturi le marqua de la lettre B. En 1836, le volume B contenait encore son « appendice de dix-huit feuillets; » mais, en

lien (maison Quantin), et, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVIII, *Pages autographes et apocryphes de Léonard de Vinci.*

1848, on constatait que Libri l'avait enlevé; il l'avait vendu en Italie au comte J. Manzoni, et M. Sabachnikoff l'acheta à ses héritiers en avril 1892. Il y manquait cinq feuillets; un a été retrouvé en Angleterre, et ses deux pages figurent en appendice de l'in-folio dont il s'agit, précédées de passages des quatre feuillets encore égarés qu'Amoretti et Venturi avaient cités. Le cahier dont il s'agit est principalement consacré, avec 118 figures, à l'étude scientifique du vol des oiseaux, mais quelques passages traitent de la construction d'ailes artificielles, et, au folio 6 r°, c'est de l'homme à qui ces ailes sont destinées qu'il est question; le texte de ce folio, auquel est joint un croquis, porte : « L'homme comme volatile (tel qu'un oiseau ou une chauve-« souris) doit rester libre de la ceinture en haut, pour pou-« voir s'équilibrer comme il fait dans une barque, afin que « le centre de sa gravité et de l'instrument se puisse équili-« brer. » Au reste du folio 17, après une curieuse expérience des forces de l'homme, on voit que celui-ci devait être muni d'outres, que ses ailes avaient à ramer en bas et en arrière; puis, au verso, on trouve une combinaison de leviers, de poulies, de cordes et d'étriers qui était destinée audit instrument. Mais, pour comprendre à quoi devait aboutir cette combinaison, il faut recourir au manuscrit B (fol. 74 v° et 75 r°). Là se trouve, après des sujets très différents, principalement relatifs à la guerre et à l'architecture, avec beaucoup de dessins artistiques, un appareil, muni d'un gouvernail, à adapter au corps de l'homme (pour l'employer au-dessus d'un lac) avec les squelettes factices d'ailes, disposées de façon à pouvoir être élevées et abaissées par les pieds, au moyen d'étriers tels que les susdits du cahier Manzoni, en même temps que par les mains[1]. Le détail de l'achèvement des ailes précède et suit; puis on trouve, pour en assurer l'usage pratique, un parachute à hélice (fol. 83 v°) et un second système pour faire voler une personne, en la plaçant dans une barque (fol. 80 r°).

1. Voir *Léonard de Vinci. L'artiste et le savant,* par Gabriel Séailles, 1892, p. 356-367, et Sonderabdruck aus dem « *Civilingenieur,* » XXXIX Band, 8 Heft, Taf. XXVI.

« Léonard de Vinci avait, selon Vasari, fait se mouvoir dans l'air des animaux artificiels gonflés d'air chaud, mais ce ne fut point de ce côté qu'il fit les recherches les plus approfondies; fidèle disciple de la nature, il voulut l'imiter, en laissant les corps à diriger plus lourds que l'air, et fut probablement le plus savant précurseur de nos modernes aviateurs.

« Plusieurs pages du *Codice atlantico* complètent heureusement le manuscrit B pour le vol artificiel, et, à la Bibliothèque de l'Institut, il n'y a pas moins de 42 pages du manuscrit E, 28 du manuscrit K, 18 du manuscrit L, 9 du manuscrit G, traitant du vol des oiseaux ou de celui des chauves-souris, des insectes, des poissons.

« Cette question d'une machine à tire-d'aile était de celles qui préoccupèrent le plus Léonard de Vinci, et longtemps on a taxé cette préoccupation de puérile, mais plusieurs expériences récentes et des travaux approfondis, au premier rang desquels ceux de M. Marey, ont prouvé que le but poursuivi par le grand artiste était loin d'être aussi chimérique qu'on l'avait prétendu [1].

« La fable d'Icare montre que, dès une haute antiquité, l'homme chercha à imiter l'animal dans l'air comme il l'imitait dans l'eau ou sur l'eau. Selon Diodore de Sicile, le Scythe Abaris vola avec des ailes et une flèche d'or, puis Archytas de Tarente périt victime d'une expérience du même genre. Au XIII[e] siècle, le moine anglais Roger Bacon composa une machine dans laquelle un homme assis avait des ailerons aux bras et aux jambes, et, lorsque Léonard de Vinci avait huit ans, en 1460, J.-B. Dante, de Perugia en Toscane, s'éleva à 300 pieds au-dessus de la plus haute tour de cette ville, put planer et alla traverser plusieurs fois le lac de Trasimène, distant de trois milles, au grand étonnement du peuple; ensuite il se cassa une cuisse en tombant sur une église, mais, rentré dans sa chaire de mathématiques

1. Voir *Les Débats* du 10 janvier (soir, feuilleton) 1894; *Les manuscrits de Léonard de Vinci*, 6[e] volume (1891), conclusion, note; le *Magasin pittoresque*, 1868, p. 407 (*Les Ailes*).

à Venise, il enseignait à ses élèves les moyens de faire mieux (*Magasin universel*, t. I, 1833-4, p. 75).

« Il y a des raisons de croire que Léonard, directeur de toutes sortes de travaux militaires, en même temps que de travaux civils et d'art, reprenant et perfectionnant, selon la constante tendance de son génie, les essais de tous ses devanciers, destinait ses machines à voler aux services de la guerre, dans le même ordre d'idées dans lequel on s'occupe à présent de diriger les ballons. Quelques-uns des dessins de ces machines, de nature à en faire comprendre le fonctionnement, furent publiés par Gerli[1] et ont pu, de proche en proche, avoir une réelle influence sur les progrès réalisés jusqu'à ce jour vers la solution d'un des plus beaux problèmes qui puissent captiver l'imagination d'un poète et exercer la patience d'un savant[2]. C'est par une fantastique allégorie d'essors en courte échelle que finit le cahier d'études attentives et précises offert à la Société[3]. »

Séance du 28 Février.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Cumont (G.). *Stations néolithiques de Verrewinkel et de Rhode, Saint-Genèse*. Bruxelles, in-8°.

Gosse (Dr H.-J.). *Contribution à l'étude des édifices qui ont*

1. G. Gerli, *Disegni di L. da V.* Milan, 1784 et 1830 (édit. Vallardi).
2. C'est à Dante di Perugia, disait le *Magasin universel*, ci-dessus cité, qu'on doit les études auxquelles se livrèrent après lui les Italiens et les Allemands, ainsi que l'ardeur qu'ils montrèrent pour résoudre le problème du vol humain. Vers la fin du xv° siècle, un musicien de Nuremberg manœuvra dans l'air deux grandes ailes avec beaucoup de dextérité, et l'italien Buratini porta sa découverte en France. Au xvi° siècle, l'horloger Bolori s'élança du haut de la cathédrale de Troyes et sut se diriger avec des ailes; etc.
3. « Le grand oiseau prendra le premier vol sur le dos de son grand cygne, etc. »

précédé l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Genève. S. l. n. d., in-4°.

— *Rapport sommaire concernant les objets archéologiques trouvés dans le lit du Rhône pendant les travaux exécutés pour l'utilisation des forces motrices.* Genève, 1890, in-fol.

— *Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique.* Genève, 1894, in-4°.

Perrot (G.) et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, 33e livr. Paris, 1893, in-4°.

Correspondance.

M. Bruston, présenté par MM. l'abbé Duchesne et Mowat, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Berger, de Rougé et Le Blant pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Schlumberger, membre résidant, offre, de la part de M. le Dr H.-J. Gosse, de Genève, trois ouvrages sur lesquels il appelle l'attention de la Compagnie. Le premier est un mémoire intitulé : *Contribution à l'étude des édifices qui ont précédé l'église de Saint-Pierre-ès-liens à Genève.* L'auteur y passe en revue : 1° un édifice romain dont il ne reste que des substructions, à 3m25 au-dessous du sol de l'église actuelle ; dans ces substructions, on a recueilli des inscriptions intéressantes ; 2° une église édifiée sous le règne de Gundebaud ; son niveau est à 0m65 au-dessus de la couche romaine ; 3° une église datant du règne de Gontran, terminée par une abside de 8 mètres de diamètre accompagnée de deux absidioles. L'entrée de cet édifice était limitée par des degrés dans lesquels on avait encastré une inscription qui semble remonter à l'an 89. A l'est de l'église, et indépendant de celle-ci, était un baptistère. Sous le sol de l'abside, on a trouvé un tombeau renfermant un corps que l'on croit être celui de l'évêque Cariatho. Les vêtements du prélat étaient recouverts de galons en or, brochés, dont l'ornementation, discutée, a donné lieu au travail suivant.

Le second mémoire, ***Recherches sur quelques représentations du vase eucharistique***, se divise en deux parties. L'auteur étudie d'abord diverses représentations indiscutables du vase mystique. Il cherche ensuite à démontrer comment un type iconographique peut se modifier peu à peu dans des répétitions successives, sans cesser, qu'il soit idéalisé ou dégénéré, de garder un sens non équivoque. C'est par cette dégénérescence qu'il croit pouvoir interpréter les ornements de l'évêque Cariatho.

Dans le troisième mémoire, le Dr Gosse signale, en accompagnant son texte de bonnes planches phototypiques, les principaux objets archéologiques recueillis dans le lit du Rhône par suite des travaux exécutés pour l'utilisation des forces motrices.

M. Molinier, membre résidant, présente les observations suivantes à propos d'une plaquette du xve siècle :

« Dans le dernier numéro du *Bulletin des Musées* (t. IV, p. 232 et ss.) a été publié un article intitulé : *Sur une plaquette représentant le Jugement de Pâris et l'Annonciation*. Cet article m'intéresse particulièrement, puisqu'on y discute l'interprétation iconographique que j'ai donnée autrefois d'un monument fort curieux de la collection Spitzer. J'ai publié deux fois ce bronze : d'abord dans *Les plaquettes*, t. II, no 710; puis dans *La collection Spitzer*, t. IV, p. 147, 148, no 78, et planche I des *Plaquettes;* j'en parle au même volume, p. 128-129.

« Sur l'une des faces de cette plaquette était représentée, suivant moi, une légende bien connue au moyen âge, la *Légende du roi de Mercie;* sur l'autre, la Vierge dans l'*Hortus conclusus*. M. Blanchet conteste ces attributions et veut y voir le *Jugement de Pâris* et l'*Annonciation*. Cet auteur tire ces conclusions de la comparaison de la plaquette de la collection Spitzer avec deux pièces de poterie, l'une fragmentée, conservée au Musée de Rouen, l'autre intacte, faisant partie des collections du Musée céramique de Sèvres. Je remercie M. Blanchet de m'avoir fait connaitre ces deux

petits monuments fort curieux, mais qui, en l'espèce, ne sont pas le moins du monde concluants.

« Remarquons avant tout que, bien que de dimensions à peu près semblables, les terres cuites des musées de Rouen et de Sèvres ne sont point des copies exactes, encore moins des *surmoulages* du bronze de la collection Spitzer. Ces terres cuites sont des imitations de ce bronze ou, ce qui est plus probable, des imitations d'un type original commun; mais une inspection rapide suffit pour reconnaître que la copie a été très librement faite.

« Du contexte du mémoire de M. Blanchet on pourrait penser que je n'ai pas été amené à faire dès longtemps le rapprochement qu'il fait aujourd'hui entre la *Légende du roi de Mercie* et le *Jugement de Pâris*. Or, cela se trouve tout au long dans mes *Plaquettes* (t. II, p. 177), notamment le rapprochement avec l'estampe du maître de 1464 et avec une estampe de la Bibliothèque nationale, représentant à n'en pas douter le *Jugement de Pâris*. M. Blanchet n'a donc fait que reprendre et développer un argument que j'avais indiqué; quant à ses conclusions, je ne suis pas du tout disposé à m'y rallier, et les noms des trois déesses et de Mercure qui se trouvent sur la terre cuite de Rouen ne me paraissent pas plus probants que les inscriptions de la gravure de 1464. Dans la gravure comme dans la terre cuite, nous avons des témoignages relatifs au dernier état d'une légende qui, d'origine antique, s'est transformée au moyen âge pour revenir, à la fin du xve siècle, au point de vue iconographique, à son point de départ. Ces représentations du *Jugement de Pâris* ainsi déformées, puis redressées par addition d'inscriptions, sont très fréquentes : on en pourrait citer des échantillons en plein xvie siècle.

« Quant à la seconde face de la plaquette Spitzer, la terre cuite du Musée de Sèvres a l'avantage de nous éclairer plus complètement, grâce aux légendes qui l'accompagnent, sur la nature des divers objets figurés dans le champ de la pièce, objets dont quelques-uns sont méconnaissables dans le bronze. Pour ce qui est du sens iconographique de cette scène elle-même, il est absolument impossible d'y recon-

naître l'*Annonciation*. L'iconographie de l'*Annonciation* est bien connue, et les différents types adoptés par les artistes du moyen âge n'ont aucun rapport avec la scène ici figurée. Ce n'est point l'opinion du P. Cahier qui serait faite pour me faire changer de sentiment, car on sait combien ce savant respectable a imaginé en cette matière d'explications bizarres, aujourd'hui tout à fait abandonnées. Dans l'espèce, il ne faudrait pas prendre la partie pour le tout, et, si, sur la banderole qui accompagne l'ange qui sonne du cor devant la porte de l'*Hortus conclusus*, nous lisons les premiers mots de la salutation angélique, ces mots donnent le nom de l'ange figuré, mais n'indiquent point la signification iconographique du tableau complet. Comme j'ai eu déjà l'occasion de l'imprimer, nous possédons là, comme dans les nombreux monuments du même genre que M. Blanchet a signalés et dont on pourrait sans grand profit grossir beaucoup la liste, une représentation mystique de la Vierge d'un symbolisme très raffiné, dans laquelle se trouvent greffées l'une sur l'autre la légende chrétienne de Marie et la légende de la Chasse à la licorne. Mais, en face de ces représentations symboliques, il faut se garder, si on veut les comprendre, d'en prendre seulement la lettre, il en faut surtout prendre l'esprit; et imposer au revers de la plaquette Spitzer aussi bien qu'à la terre cuite du Musée de Sèvres le titre d' « Annonciation, » ce serait prendre la partie pour le tout et interpréter littéralement ce qui n'est mis ici qu'au figuré. J'ajouterai enfin qu'il n'est peut-être pas absolument impossible de reconnaître et de ressaisir le fil, si ténu qu'il soit, qui peut relier, au point de vue de l'enchaînement des idées, la *Légende des filles du roi de Mersie* et la symbolisation de la Vierge par excellence. Les idées tant soit peu exagérées de ce bonhomme d'Albanac au sujet de la chasteté de ses filles ne sont peut-être pas sans rapport avec la Légende de la licorne combinée avec la représentation de la Vierge. Et ce rapport entre les deux scènes n'existerait plus si dans l'une on reconnaissait le *Jugement de Pâris* et dans l'autre l'*Annonciation*. Voilà brièvement les raisons pour lesquelles, si jamais il m'arrive de faire une seconde édition des *Plaquettes*, je maintiendrai

au bronze que j'ai catalogué sous le n° 710 le titre que je lui ai donné autrefois. »

M. Blanchet, associé correspondant national, répond que les représentations de cette plaquette offrent un tel mélange de légendes qu'il est difficile d'en tirer une conclusion certaine. Son article porte principalement sur la comparaison de cet objet avec un fragment conservé au Musée de Rouen et un médaillon du Musée de Sèvres.

M. Durrieu, membre résidant, adhère à l'opinion de M. Molinier et signale un livre d'Heures de la bibliothèque d'Aix, où l'on voit en bordure, accompagnant une image de la Vierge, la légende du roi de Mercie symbolisant ici la pureté virginale. Ce qui a été pris pour l'Annonciation est la réduction d'une grande composition symbolique réunissant les divers attributs de la Vierge, dont une tapisserie de 1549 appartenant à Mlle Durrieu offre un autre spécimen.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, a la parole pour faire la communication suivante relative au torse colossal ou buste dit de *Médicis*, puis de *Granvelle*, puis *Jupiter de Versailles*, conservé aujourd'hui au Louvre, dans la salle des Caryatides[1].

« Ce superbe débris de l'art antique était jadis dans la vigne des papes Léon X et Clément VII (Jean et Jules de Médicis, 1513-34)[2] et fut donné en 1541 par Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, épouse d'Octave Farnèse petit-fils du pape Paul III, à Nicolas Perrenot de Granvelle, non pas (comme le crurent Montfaucon, Clarac et Fröhner) à son fils, le cardinal Antoine Perrenot, alors évêque à Arras.

« Selon Montfaucon[3], ledit torse, placé en 1546 dans une cour du palais de Granvelle à Besançon, aurait été donné par les « messieurs » de cette ville à Louis XIV en 1688, mais feu M. Castan a établi que le roi avait reçu ce don dès

1. Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 31.
2. Eug. Müntz, *Monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance*, dans la *Revue archéologique*, 1884, p. 312-313.
3. B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, Supplément, t. I.

1683 de Jacques-Nicolas de la Baume, petit-neveu du cardinal, et qu'il fit porter le colossal fragment cette année à Versailles[1]. En 1724, Montfaucon le voyait dans le jardin « en descendant vers le théâtre d'eau, » mais Madame, en compagnie du régent, avait annoncé devant lui que le Jupiter allait rentrer au château.

« En novembre 1798 (pluviôse an VI), le dieu arrive à Paris pour figurer à l'exposition des tableaux[2]; il était dans la salle des Caryatides en 1817[3]. Le marbre est positivement de Carrare ou de Luni, non pas « de Paros, » comme l'écrivit B. de Saint-Victor[4].

« D'après le témoignage de Montfaucon, quand la statue arriva à Versailles, « les bras étaient cassés, et tout le bas, « depuis le dessous du nombril, y manquait; le reste était « d'une conservation parfaite. » En réalité, le bas du ventre n'a jamais manqué, et le haut de la chevelure n'existait plus.

« Le même auteur disait que Drouilli (Jean) termina la statue en terme et « y ajouta quelque draperie avec un aigle « au-dessus de la base; » puis il donnait une gravure la représentant avec toute la tête; le haut, étant moderne, avait donc été aussi ajouté par Drouilli.

« Cette restauration fut suivie d'une autre, dont M. Fröhner n'a rien dit dans sa *Notice de la sculpture antique du Louvre*. En effet, Saint-Victor nous a appris que François Girardon fut chargé de rendre au marbre « sa blancheur et « son poli, » et l'aigle disparut alors. Le travail de Girardon fut justement qualifié de déplorable, mais on exagéra l'étendue des altérations qu'il fit subir à la sculpture, et par là on arriva à de fausses conclusions sur l'attitude du corps.

« Montfaucon avait reconnu un dieu debout, le prenant pour un Jupiter de Myron, mais Visconti, ayant remarqué que le style rappelle le fragment de Neptune du Parthénon,

1. Aug. Castan, *Monographie du palais Granvelle*, dans les *Lectures d'archéologie à la Sorbonne*, 1866, p. 348, et 1867, p. 17, 24, 58 (cité par Fröhner, p. 509).

2. *Archives du Musée du Louvre*, Correspondance, vol. I, p. 111.

3. E. Visconti, *Description des antiques*, 1817, n° 350.

4. Bouillon, *Musée des antiques*, t. I, p. 1.

notamment pour une veine, sur le deltoïde droit, supposa que la statue pouvait être une imitation du Jupiter olympien de Phidias. Et Saint-Victor voulut prouver que le dieu était bien assis, arguant de ce que le muscle droit manque de développement et de ce que Girardon aurait « fait disparaître « les plis du ventre. » Clarac suivit Visconti dans sa *Description du Musée*, n° 703, mais, dans l'édition posthume de son *Musée de sculpture*, n° 682, il fut reconnu que la statue était debout.

« Si le muscle droit n'a pas tout son développement, cela tient à ce que le buste était légèrement incliné en avant et à droite, avec le bras droit avancé, mais cette inclinaison, qui n'aurait pu plisser que très peu le ventre, n'est pas inconciliable avec la position debout.

« C'est pourquoi on admet que le Neptune du Parthénon, incliné comme notre torse, si ce n'est que l'inclinaison est plus forte, était debout, appuyé à droite sur le trident, avec l'autre bras abaissé. Et c'est ainsi qu'on voit souvent le buste du dieu marin avec le pied droit élevé, la main gauche sur la hanche, rappelant le type créé, dit-on, par Lysippe à Corinthe.

« La statue n'était sûrement pas assise, parce que : 1° le bas de l'abdomen n'est aucunement relevé ; 2° la poitrine n'exerce pas de pression sur le haut du ventre ; 3° le nombril est circulaire, non plissé ; 4° l'épine dorsale est sinueuse.

« Au caractère de la tête, Waagen[1] reconnut Neptune, mais M. Fröhner adopta l'hypothèse d'Ottfried Müller, admettant qu'il s'agissait de Jupiter, vainqueur des Titans ou des Géants, debout sur un char rapide, ayant le foudre dans la main droite, tenant les rênes des coursiers avec l'autre[2].

« M. J. Overbeck a fait observer que pour brandir le foudre le bras droit ne serait pas en avant, mais il a conclu pour un Jupiter tonnant, auquel il y a à opposer la même objection.

1. Waagen, *Kunstwerke und Künstler in Paris*, 1839, t. III, p. 157.
2. Müller Wieseler, *Denkmäler der alten Kunst*, dritte Bearbeit., 1877, zweit. Band, Heft 1, Taf. I, 4.

« Enfin, M. Furtwängler a opté pour Neptune et insisté sur la parenté du style entre le fragment des Médicis et les Dioscures du Monte-Cavallo, comme représentant une manière de Phidias, puis il a supposé que la sculpture pourrait être une œuvre de Praxitèle l'ancien, sans prévenir que le marbre est d'Italie, et en publiant une gravure où le haut de la chevelure figure comme antique[1].

« L'expression un peu farouche, quoique douce, et très attentive, comparable à celle d'un nautonier dans la tempête, les courts cheveux agités par le vent, le front bas, les grands yeux, la bouche entr'ouverte, la barbe large[2], s'accordent avec la pose du corps pour figurer le frère de Jupiter, contemplant et surveillant les flots agités[3].

« Un petit arrachement du marbre sur la hanche gauche pourrait faire croire que là étaient des doigts. Les seins cerclés, la netteté des lèvres, les grosses mèches qui tombent devant et derrière les oreilles, les cheveux sur la nuque, rappellent des marbres et bronzes de l'ancienne Grèce.

« Waagen attribuait le Neptune de Granvelle au temps des Antonins; c'était descendre trop bas; cette belle œuvre a la grandeur, la vie, la liberté et la facilité d'exécution des écoles qui succédèrent à celle de Lysippe et a dû être exécutée à Rome après la soumission de la Grèce, au Ier siècle av. J.-C. ou autour de ce siècle. »

M. de Villenoisy, associé correspondant national, signale à la Grange, près de Rodez, une maison dans laquelle est

1. Adolf Furtwängler, *Meisterwerke der griechischen Plastik*. Leipzig-Berlin, 1893, « Phidias, » p. 142.

2. Cf. la tête de Neptune de l'arc d'Auguste à Rimini et d'une mosaïque de Palerme dans l'atlas de J. Overbeck, *Kunstmythologie*, dritte Liefer., Taf. XI, 7, 8, etc.

3. « Neptune (Poseidon) a toujours une grande ressemblance avec son frère Jupiter (Zeus); mais, d'autre part, lorsqu'il est représenté par l'art entièrement libre, il a des traits individuels qui révèlent en lui le maître des flots si souvent agités » (Wolfgang Helbig, *Guide dans les Musées d'archéologie classique*, traduit par Toutain, *Museo Chiaramonti*, p. 63, n° 111).

une pierre sculptée du xve siècle, placée au bout d'un cloître et représentant la Cène. Ce sujet comprend divers personnages de 37 à 39 centimètres de haut.

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Bertrand (Louis). *Catalogue du Musée de la ville de Philippeville et des antiquités existant au théâtre romain.* Philippeville, 1890-1891 et 1892, in-12.

Élections.

MM. Cagnat, Babelon, Martha et Héron de Villefosse lisent, au nom des commissions désignées à cet effet, des rapports favorables sur les candidatures de MM. l'abbé Beurlier, Blanchet, Lafaye et Michon. On passe au scrutin, et, au troisième tour, M. l'abbé Beurlier ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président le proclame membre résidant en remplacement de M. Waddington, décédé.

M. S. Berger lit un rapport favorable au nom de la commission désignée pour examiner les titres de M. Ch. Bruston. On passe au scrutin, et le candidat, ayant réuni le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Montauban.

Travaux.

M. le Bibliothécaire fait un rapport favorable sur les demandes de la Société archéologique de Bohême, du Cercle historique et archéologique de Gand et de l'Institut de Carthage, à l'effet d'être admis au nombre des correspondants de la Société des Antiquaires et de faire l'échange de leurs publications respectives. Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Séance du 14 Mars.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Gsell (Stéphane). *Essai sur le règne de l'empereur Domitien* (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 65). Paris, 1894, in-8°.

Travaux.

M. S. Berger, membre résidant, étudie, en les comparant, les représentations de la création du monde et de l'histoire d'Adam et d'Ève, qui se voient sur les portails des cathédrales de Rouen et d'Auxerre, ainsi que dans les bibles historiales françaises du xive siècle. Il pense que les représentations sculpturales ont été faites en grande partie sur des modèles empruntés aux bibles françaises.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, signale dans le martyrologe de saint Willibrod, exécuté vers l'année 705 (ms. lat. 10837 de la Bibl. nat.), une série de fêtes de saints de l'Italie méridionale, avec des indications topographiques. Ces fêtes, dit-il, ont dû être ajoutées au texte primitif du martyrologe d'après quelque manuscrit liturgique apporté en Angleterre par Hadrien, moine de Nisida, près de Naples, personnage à qui fut dévolu pendant assez longtemps la direction des écoles ecclésiastiques d'Angleterre.

Séance du 21 Mars.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France. T. II, 4e livr. Paris, 1893, in-4°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. XVI et XXI. Paris, 1893-1894, in-8°.

De Witte (Alphonse). *Notes sur quelques poids monétaires de la collection de M. J. Royer, intéressant les Pays-Bas.* Bruxelles, 1894, in-8°.

Germain (Léon). *Les dessins de Jean et de Joseph Richier de la collection Bonnaire.* S. l. n. d., in-8°.

Travaux.

Le Président, au nom de la Compagnie, adresse ses félicitations à M. Collignon à l'occasion de son élection récente comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. E. Châtel, associé correspondant national, communique, de la part de M. Horace Gillet, de Joinville, la note suivante :

« La pierre tombale dont j'ai l'honneur de présenter un dessin à la Société se trouve encastrée dans le parement intérieur du mur du portail de l'église de Thonnances-lès-Joinville (Haute-Marne).

« De forme rectangulaire, elle n'a que de petites dimensions, car elle ne porte en effet que 0m88 de hauteur sur 0m43 de largeur. Elle est en pierre, a subi de légères cassures et, à une époque récente, a été recouverte d'un badigeon qui en remplit les fins détails.

« L'effigie de la défunte, représentée en demi-relief, est placée sous une arcade trilobée, en forme d'accolade, supportée par deux colonnettes surmontées chacune d'un pinacle avec crochets. La tête, dont la partie supérieure est cassée, est nue, et une abondante chevelure tombe sur les épaules.

« Les mains, brisées depuis que j'ai fait ce dessin, étaient jointes et relevées. Le corps est enveloppé dans un humble sarcot ou manteau, et les pieds reposent sur un chien, emblème de la fidélité.

« Deux écussons occupent les angles supérieurs de la pierre. Sur celui de droite est figurée une aigle couronnée. Celui de

gauche est parti; au premier il porte six besans posés 3, 2 et 1 ; et, au second, une aigle couronnée.

« Cette pierre, certainement, n'occupe pas la place qui lui avait été primitivement assignée, car l'inscription qui se trouve gravée sur le bord de l'encadrement, taillé en chanfrein, est disposée pour être lue en tournant autour de ce petit monument. Elle est en lettres minuscules gothiques, avec un point placé entre chaque mot, et ainsi conçue :

« Cy-gist. || *Damoiselle . Claude . de . Noyers . qui . trépassa . l'an . m.* || *cccc . et . trois . le . vanredi .* || *après . les . brandons . vingt . deuxième . jour . du . mois* | *de . février.*

« Quelle est cette famille de Noyers à laquelle appartenait la défunte? On peut d'abord supposer qu'elle était de celle des seigneurs de Rimaucourt, commune qui se trouve peu éloignée de Thonnances. Mais, dans les armoiries de cette famille : *d'azur à l'aigle d'or*, l'aigle n'est point couronnée. Malgré mes recherches, je n'ai pu déterminer qui était cette Claude de Noyers, qui ne figure pas dans la généalogie des sires de Noyers publiée en 1874 dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne;* il reste aussi à déchiffer les armes de son mari, qui n'était qu'écuyer, puisqu'elle est qualifiée *damoiselle*.

« J'ai pensé que cette pierre tombale, complètement inédite, méritait d'attirer l'attention des érudits, qui, plus heureux que moi, trouveront peut-être la solution de ce problème archéologique. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il y a parmi les antiques du Louvre une gracieuse statue grecque, en marbre de Paros, représentant une jeune femme qu'on appelle généralement Anchirrhoé (fille du Nil, épouse de Bélus, mère de Danaüs et d'Aegyptus). La raison en est que ce nom fut gravé au XVIe siècle sur la plinthe d'une statue semblable qu'on voyait dans la villa Adrienne à Tivoli, puis dans la villa d'Este, et qui passa en Angleterre, à Ince Blundell Hall.

« Visconti publia la deuxième de ces figures vers 1786[1],

1. Visconti, *Museo Pio Clementino*, t. III, p. 173, Taf. A, 9.



DALLE TUMULAIRE DE Dlle CLAUDE DE NOYERS.

lorsque sir Henry Blundell venait de l'acheter et qu'on avait restauré, dans les ateliers des sculpteurs Lisandroni et Antonio d'Este, la tête (tournée à gauche et inclinée avec une fleur de lotus en haut), les deux bras avec les mains (la main gauche élevant un petit vase), le pied droit avec une partie de la jambe.

« Pour la statue du Louvre, placée dans la rotonde de Mars, la tête (tournée à droite et inclinée) est antique, mais n'est pas la sienne, et sur le haut du dos on voit le reste d'une autre chevelure; le principal du bras droit et la main, le bras et la main gauches avec un grand vase sur l'épaule, le devant du pied droit, sont modernes.

« Entre les parties conservées des deux sculptures, il n'existe guère de différence quant à l'ensemble de l'attitude, de l'action, du costume, mais au Louvre il y a de plus, sous le pied gauche, un rocher et, sous le droit, un globe.

« La jeune femme est vêtue d'une tunique talaire sans manches, agrafée sur l'épaule droite, d'une seconde tunique, petite, ceinte d'un cordon, puis d'un petit peplus couvrant l'épaule gauche et passant sous le sein droit; les pieds sont nus; le buste est incliné à droite et en avant; les orteils sont plus bas que les talons; le pied droit s'abaisse en sortant de la grande tunique, avec la jambe tendue, et la main droite soulevait, le mouvement de la draperie le prouve, le bas du peplus sur la cuisse.

« De ce que la figure descend, Clarac concluait, dans le *Musée de sculpture* (1850, édition posthume, t. IV, 1750, 1828), qu'elle était au bord d'une fontaine, mais sans rien dire du globe, tandis que, dans la *Description du Musée royal*, n° 73, il avait supposé qu'un tel attribut pouvait faire reconnaître la nymphe Nausicaa, fille d'Alcinoüs, jouant avec la *sphaera*.

« Une remarque nouvelle et importante à faire maintenant, c'est qu'une des Niobides de Florence (galerie des Offices), dont le style rappelle un type créé au IVe siècle av. J.-C., probablement, selon l'opinion la plus accréditée, par Scopas, plutôt que par Praxitèle, est dans une attitude très voisine de celle des statues dont il s'agit et porte le même costume.

« Cette Niobide, disait Clarac, qui n'est pas une des meilleures « du groupe, paraît pourtant être la copie d'un bel original. « Le bras gauche entier, le bras droit jusque près de l'épaule « et le cou sont modernes » (Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 585, 1267). Et à ces restaurations il faut, d'après la gravure publiée avec le texte de Clarac, ajouter la tête.

« Les pieds, un peu plus écartés que ceux d'Anchirrhoé, posent sur le sol, sans rocher ni globe; le reste de l'antique offre une incontestable ressemblance (la tête et l'avant-bras gauche n'en faisant pas partie) avec les jeunes femmes dites Anchirrhoé au Louvre et à Ince Blundell Hall.

« Quant au travail, il est plus varié, plus mouvementé, plus savant et plus soigné à l'égard des jambes et du peplus, mais peut-être moins fin et moins élégant pour la poitrine chez la Niobide que chez la fille du Nil.

« Dans ces conditions, il se pourrait que la composition la plus complète, celle du Louvre, bien que d'une exécution postérieure à celle de Florence, rappelle un prototype dont la Niobide n'offrirait qu'une adaptation ou transformation dans laquelle le mouvement de la jambe droite, accompagné du relèvement du peplus, est en désaccord avec un geste de désespoir par la main gauche.

« Clarac eut bien raison de renoncer à prendre le globe pour une *sphaera* servant aux jeux de Nausicaa; les Anciens n'employaient pas la statuaire à figurer de tels sujets anecdotiques. Cet attribut doit être l'analogue de celui qu'on voit sous les pieds de la Fortune et de la Victoire, ainsi que d'une tortue, d'un casque, d'un cygne pour Vénus, d'un rocher, d'une proue, d'un dauphin pour Neptune, etc.

« Reste à savoir si c'est bien au bord de l'eau que descendait la jeune femme, si réellement elle tenait un vase de la main gauche, si son nom était dans l'origine Anchirrhoé[1]. »

M. Durrieu, membre résidant, pour compléter l'observation faite par lui à la séance du 28 février dernier sur les tapisseries mystiques faites en l'honneur de la Vierge, met

1. Voir F. Matz, *Archäologische Zeitung*, 1874, p. 31.

sous les yeux de ses confrères la photographie de la tapisserie de 1549, appartenant à Mlle Durrieu, et dont il avait entretenu la Compagnie.

Séance du 28 Mars.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Amardel (Gabriel). *Le roi Achila.* Narbonne, 1893, in-8°.
— *Les Longostalètes.* Narbonne, 1894, in-8°.
Brun (l'abbé), Berchon et Brutails. *Uzeste et Clément V.* Bordeaux, 1894, in-8°.
Guerlin (Robert). *Note sur la façade du théâtre municipal d'Amiens.* Paris, 1894, in-8°.
Quarré-Reybourbon. *Carnet de voyage; est et midi de la France; Italie et Sicile.* Lille, 1894, in-8°.
Schlumberger (G.). *Un tableau reliquaire byzantin, inédit, du Xe siècle.* Paris, 1894, in-4°.
Villenoisy (F. de). *Le vase gallo-belge de Jupille.* Liège, 1894, in-8°.

Travaux.

A propos de la monographie de l'église d'Uzeste offerte à la Société par M. l'abbé Brun, M. Schlumberger, membre résidant, lit la note suivante :

« Il y a quelques mois, au cours d'une visite à la charmante église d'Uzeste, près de Bazas, j'avais été frappé de l'état de délabrement dans lequel se trouve le beau tombeau du pape français Clément V. J'entrepris une campagne pour faire relever et restaurer ces débris, qui avaient été étudiés déjà dans nos *Mémoires* par deux de nos confrères, MM. de Laurière et Müntz. A la suite d'un article que j'écrivis dans les *Débats*, les diverses sociétés savantes de la Gironde prirent l'initiative d'un mouvement pour amener cette restauration. Notre confrère M. de Lasteyrie voulut bien soutenir la question devant le Comité des monuments historiques.

Pour nous venir en aide, M. l'abbé Brun, le très zélé et très érudit curé d'Uzeste, a fait paraître, avec le concours de MM. Berchon et Brutails, dans les *Actes de la Société archéologique de Bordeaux*, une très complète monographie de l'église d'Uzeste et de son glorieux tombeau, accompagnée de détails inédits sur Clément V. J'ai l'honneur de présenter un des tirages à part de cette étude à la Compagnie, en la priant instamment de vouloir bien s'intéresser par tous les moyens à l'œuvre de restauration dont je viens de l'entretenir. »

M. Guerlin, associé correspondant national, rappelle qu'à l'une des séances précédentes il a communiqué à la Compagnie la photographie d'une tapisserie, conservée au Musée d'Amiens, connue sous la dénomination de « Portrait de Christophe Colomb par Jean Bol. » De nouvelles recherches lui ont permis d'établir que l'original de ce portrait, tout de fantaisie d'ailleurs, se trouve au Musée de l'Ermitage, où il est attribué à Ferdinand Bol.

M. E. Travers, associé correspondant national, présente, de la part de M. da Silva, architecte du roi de Portugal, le dessin d'un torques en or fin, trouvé dans la lande de Boa-Vista, près d'Almostar, province d'Alemtejo (Portugal). Cet objet, parfaitement conservé et pesant 627 grammes, a une valeur intrinsèque de 2,800 francs.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1894.

Séance du 4 Avril.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits. Paris, 1850, in-8°.

Roman (Joseph). *Description de trois salles décorées d'armoiries, XIVe et XVe siècles.* Paris, 1894, in-8°.

Vaillant (V.-J.). *Notes boulonnaises. Maistre Mathieu (Matheolus), satirique boulonnais du XIIIe siècle.* Boulogne-sur-Mer, 1894, in-8°.

Travaux.

M. Durrieu, membre résidant, signale la miniature qui sert de frontispice à un exemplaire des statuts de l'ordre du Saint-Esprit (Bibl. nat., ms. fr. 14363). Ce manuscrit, qui a appartenu à Charles VIII, a été exécuté et décoré dans la période immédiatement postérieure au 27 octobre 1493, date de l'expédition en vidimus du texte qui forme le fond du volume. Cette miniature, une des plus charmantes créations de l'art français de cette époque, donne les portraits de Charles VIII, de son beau-père Pierre de Bourbon, d'Anne de Bretagne, représentée sous la forme de saint Michel, et peut-être d'Étienne de Vesc; quelques rapprochements permettent d'y voir l'ouvrage de Jean Perréal, dit Jean de Paris.

M. Delaborde, membre résidant, appuie l'explication donnée par M. Durrieu et fait observer qu'il résulte de la lettre écrite par Charles VIII après la bataille de Fornoue, pour

réclamer divers objets pris dans sa tente, que Jean Perréal avait certainement exécuté pour lui des peintures de manuscrits avant l'époque de l'expédition de Naples.

M. Émile Ruelle, associé correspondant national, lit la note suivante, relative à la cryptographie grecque :

« Parmi les divers systèmes cryptographiques dont les paléographies de Montfaucon et de Gardthausen ont donné le détail et la clef, voici celui qui se rencontre le plus souvent dans les manuscrits. Il fut pratiqué principalement par les copistes qui voulaient celer leur signature.

Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Ο Π Ρ Σ Τ Υ Φ Χ Ψ Ω
Θ Η Ζ ϛ Ε Γ Β Α G Π Ο Ξ Ν Μ Λ Κ ϡ Ω Ψ Χ Φ Υ Τ Σ

« On pouvait croire jusqu'ici que ce système était l'œuvre des scribes, réservée aux souscriptions de leurs copies. Les deux plus anciens exemples de ces souscriptions cryptographiques, cités par Gardthausen (*Griechische Palaeographie*, p. 235), sont tirés, l'un d'un manuscrit arabe du Vatican exécuté au IXe siècle, l'autre d'un manuscrit grec, le n° 1085 de notre Bibliothèque nationale, lequel date de l'an 1001. L'usage de ce système s'est continué jusqu'aux dernières années du XVIe siècle. Or, nous en avons relevé l'application ci-après dans un papyrus publié récemment par M. Carl Wessely, papyrus dont l'écriture remonte pour le moins au IVe siècle (*Neue griechische Zauberpapyri*, p. 54 ; extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Vienne*, t. XLII).

Κ Λ Ψ G Ω Ξ Θ Π Θ Ο Λ Ν Ο Θ Η Ω̄ Ν G Θ Λ Ψ G Λ Ν G Ε Τ Α Σ
Π Ο Τ Ι Σ Μ Α Κ Α Λ Ο Ν Λ Α Β Ω Ν Ι Α Ο Τ Ι Ο Ν Ι Ε Ψ Θ Ω

« Les trois premiers mots sont parfaitement reconnaissables :

πότισμα καλὸν λαϐών

suivent la formule connue ιαω, écrite ici ιαο, et d'autres groupes de lettres inintelligibles, pour nous du moins, τιονι εψθω, qui d'ailleurs n'ont rien d'invraisemblable, si on les rapproche des groupes tout aussi obscurs dont est farcie la littérature magique des papyrus.

« Il résulte de ce qui précède que l'origine de la cryptographie en question doit être reculée de cinq ou six siècles. »

MM. Martha et Berger présentent quelques observations. Ce dernier ajoute que les Hébreux avaient une cryptographie assez analogue.

M. le vicomte de Rougé, membre résidant, présente des photographies de tapisseries de la première moitié du xvie siècle appartenant à Mme la comtesse de Vauguion et conservées au château de la Jupellière (Mayenne).

Il est donné lecture d'une note adressée par M. le comte de la Sizeranne, associé correspondant national.

Notre confrère signale un poids moyen taillé en hexagone et offrant, d'un côté, une légende gravée, dont les lettres, de grande dimension, forment un mot inintelligible : o CŌIS o; de l'autre côté ont été gravées deux tiges parallèles, traversées dans la partie supérieure par une troisième tige horizontale. Au pied de la tige verticale de droite se voit un C renversé ayant cette disposition Ↄ, également gravé dans le métal.

Est-ce une suite d'initiales que présente la légende surmontée d'un I gravé obliquement? Nous ne saurions le dire. Le Cabinet des médailles possède un poids de même forme et avec la même légende, dont le sens reste à trouver.

Le poids que nous soumettons à l'examen de la Société des Antiquaires a été découvert par un cultivateur de la commune de Mureils (Drôme), dans un champ longeant la route de Saint-Vallier à Romans. Mureils est à 6 kilomètres de Saint-Uze, où, dans des fouilles faites en 1887, ont été recueillis divers objets gallo-romains, également en bronze, notamment une magnifique boule avec des ornements gravés, provenant d'un bâton de commandement, un tube garni d'anneaux mobiles, servant au même insigne, etc., etc. Ces objets ont été décrits par notre regretté et savant confrère Édouard Flouest, dans la revue publiée à Lyon par M. Mulsant.

M. Édouard Blanc, associé correspondant national, fait la

communication suivante sur l'ancienne ville romaine de Thigès :

« Dans la séance du 21 février dernier, nous avons eu l'honneur de présenter à la Société la photographie d'une inscription que nous avions relevée en Tunisie, où elle avait été trouvée par M. Tellier ; ce texte donnait des indications relatives à la situation de l'ancienne ville romaine de Thigès. Nous présentons aujourd'hui l'estampage d'une seconde inscription, provenant de la même région et relative au même sujet. Il y est question également de la ville de Thigès. De même que la pierre précédente, celle-ci a été trouvée par M. Tellier, mais à un endroit un peu différent, à 12 kilomètres environ plus au nord : c'est à Gourbata même, dans un mamelon qui se trouve au confluent de l'Oued-Gourbata et de l'Oued-Baiech, principal affluent du Chott Rharsa, que cette pierre a été déterrée, dans des fouilles faites pour chercher des matériaux destinés à la réparation d'une chaussée, dont j'avais autrefois commencé la construction, avant de quitter la Tunisie. Cette inscription est assez lisible. Il existait seulement dans la pierre une veine de mauvaise qualité, de telle sorte qu'une lettre de chaque ligne a disparu. En outre, il manque une partie notable de l'inscription, toute la partie gauche ; telle qu'elle est, elle est déchiffrable. Nous en soumettons le texte à la Société.

« On y lit très nettement les mots CIVITAS TI...ENS..., et il y est question d'un légat propréteur de Numidie, dont le nom n'est pas le même que celui du légat mentionné dans la première inscription. Ce nom, peu lisible, parait être ...VOLENVS PRISCVS. Quant à la qualité de propréteur et de légat d'Auguste, elle est nettement établie par les mots LEG. AVG. PROPR. (*legatus Augusti propraetore*). Comme dans la première inscription, il s'agit d'un légat de Numidie. Ce que nous avons pu lire sur l'estampage de M. Tellier se résume à ce qui suit :

II · O
SIG X /// P·P·
VOLENO PRISC°
LEG · AVG · PROPR///
CIVITAS TI ///ENS

« Indépendamment de l'intérêt géographique qui s'attache à la situation de la pierre, cette découverte présente un intérêt spécial, dû à la qualité du personnage qui y est nommé. En effet, ...VOLENVS PRISCVS est, comme nous l'a fait remarquer M. Héron de Villefosse, la dernière partie du nom de IAVOLENVS, personnage connu par la correspondance de Pline le Jeune et par d'autres documents encore. Ce personnage est souvent cité dans les Pandectes, et Pline le Jeune nous apprend qu'il fut l'ami intime de Passienus Priscus, le poète élégiaque; c'est un incident relatif à ces deux personnages qui fait le sujet de la lettre xv du VIe livre :

« Passienus Paulus, splendidus eques romanus, et imprimis eruditus, scribit elegos; gentilitium hoc illi. Est enim municeps Propertii, atque etiam inter majores suos Propertium numerat. Is quum recitaret, ita cœpit dicere : « Prisce jubes? » Ad hoc, Jabolenus Priscus (aderat enim ut Paulo amicissimus), « Ego vero non jubeo. » Cogita qui risus hominum, qui joci. Est omnino Priscus dubiæ sanitatis : interest tamen officiis, adhibetur consiliis, atque etiam jus civile publice respondet : quo magis, quod tunc fecit, et ridiculum et notabile fuit. Interim Paulo aliena deliratio aliquantum frigoris attulit[1]. »

« Ce personnage fut un jurisconsulte éminent; en dehors de ce fait, on sait peu de chose de sa biographie, si ce n'est qu'il fut légat propréteur d'Afrique sous Antonin[2]. L'inscription trouvée à Gourbata confirme cette qualité et nous donne encore un renseignement historique intéressant par le chiffre X, qui peut indiquer l'ordre chronologique de IAVOLENVS dans la série des légats d'Afrique[3].

1. C. Plinii Cœcilii Secundi *epistolarum* lib. VI, epist. xv.

2. Voici ce que nous apprend sur ce personnage Johannes Mar. Catanaeus, dans ses notes sur les lettres de Pline le Jeune : « ..... Fuit enim jurisconsultus quo usus est cum multis aliis Antoninius Pius; et Pomponius, de origine juris, *Priscus*, inquit, *Jabolenus Sabino successit in scientia juris.* » (Cf. Catan. in notis. — Caii Plinii Caecilii Secundi epistolarum libri X, cum selectis doctorum virorum commentariis, accurante Joh. Veenhusio, Brem. — Lugduni Batavorum et Roterodami, ex offic. Hackiana, 1669.)

3. Les mêmes commentateurs hollandais ont déclaré, après dis-

« Le point où a été trouvée cette pierre n'est pas le même que celui d'où provenait l'autre inscription et à propos duquel nous avons présenté à la Société diverses remarques géographiques. De même que celui-ci, il se trouve dans la vallée de l'Oued-Baiech, c'est-à-dire dans le bassin du Chott Rharsa, et non dans celui du Chott Djerid, où est l'oasis d'El-Oudian, précédemment identifiée par Tissot, à tort selon nous, avec Thigès. L'une des deux pierres a donc été transportée hors de son emplacement primitif. Il est difficile de savoir laquelle des deux a subi ce déplacement, attendu que les deux localités correspondent à peu près aux distances données par la Table de Peutinger, relativement à Speculum (oasis de Chebika) et Thusuros (oasis de Tozer). Cependant, nous croyons que, des deux pierres dont il s'agit, celle qui a été déplacée est la seconde. Elle est plus endommagée que l'autre et paraît avoir subi plus de remaniements. En outre, elle paraît avoir fait partie d'une petite construction postérieure à l'époque romaine, ou tout au moins à la grande époque, et formée de pierres arrachées à des constructions plus anciennes. M. Tellier a trouvé d'autres constructions semblables à Gouifla (33 kilomètres au sud de Gourbata) et à Aïn-Akbou (même bassin). Quoi qu'il en soit, ce nouveau document nous paraît confirmer notre hypothèse, exprimée dans la séance du 21 février, relativement à la situation de Thigès; car, en admettant même que la pierre ait été transportée hors de son emplacement primitif, on ne serait certainement pas allé, pour une construction aussi insignifiante, chercher des matériaux jusqu'à l'oasis d'El-Oudian, à 50 kilomètres de distance de l'autre côté d'une grande chaîne de montagnes, le Cherb, entièrement formée de matériaux faciles à utiliser dans une construction. »

cussion, que le nom de ce légiste était *Jabolenus* et non *Javolenus*. « In. ff. ubique scribitur *Jabolenus* non *Javolenus* pariter apud Capitolinum. » (Catan., ibid., not.) L'inscription que nous présentons détruit cette conclusion. On y lit en effet bien nettement ... VOLENO PRISCO. Cette dernière orthographe est d'ailleurs indiquée dans les notes de l'édition oxonienne de 1703. Pline a écrit Jabolenus, mais on trouve toujours Javolenus dans les Pandectes. On trouve aussi quelquefois Jabolemus et même Janolenus.

Séance du 11 Avril.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Arbeltier de la Boullaye (Ernest). *Rapport sur les prix décernés par la Société académique de l'Aube dans sa séance publique du 11 avril* 1889. Troyes, 1889, in-8°.

— *L'écritoire du duc Léopold Ier de Lorraine*. Troyes, 1894, in-8°.

Farcinet (Ch.). *Savary de Mauléon*. Paris, 1894, in-8°.

Frossard (le pasteur). *Le port des fardeaux dans les Pyrénées*. In-8°.

— *Numismatique en Béarn*. In-8°.

— *Les instruments de filage à la main usités dans le Bigorre*. In-8°.

— *L'or des Pyrénées*. Bagnères-de-Bigorre, 1894, in-8°.

Geigy (Dr Alf.). *Collections numismatiques existant en Suisse*, 1893. In-8°.

Tholin (A.). *Adolphe Magen, notes biographiques*. Auch, 1894, in-8°.

Correspondance.

M. E. Arbeltier de la Boullaye, président de la Société académique de l'Aube, présenté par MM. Longnon et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Troyes. Le président désigne MM. de Barthélemy, Thédenat et Courajod pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Müntz, membre résidant, présente les photographies du mausolée de Jean Cossa, grand sénéchal de Provence, conservé dans l'église Sainte-Marthe à Tarascon. Il attribue

ce monument à Francesco Laurana, sculpteur attitré du roi René et auteur de la médaille de Cossa.

M. Courajod, membre résidant, fait observer que le monument de Jean Cossa à Tarascon n'est pas aussi inconnu que M. Müntz semble le penser. Il en a été question longuement à l'École du Louvre en 1889 et 1890. M. Courajod parle des ateliers de sculpteurs italiens qui travaillaient principalement sous la direction de Laurana en Provence et dans toute la vallée du Rhône. Ces ateliers n'étaient pas sans rapports avec les ateliers de Carrare, de Gênes, de Naples, de Sicile, qui de plus en plus, avec le temps, exportaient dans le bassin de la Méditerranée, vers la France et vers l'Espagne, les différents produits du travail du marbre. Il estime qu'il ne faut pas chercher toujours dans toutes les sculptures des œuvres absolument personnelles. Souvent l'exécution du travail était collective. On sait par les textes eux-mêmes que Laurana a eu des collaborateurs en Provence.

M. Martha, membre résidant, présente quelques observations au sujet de l'alphabet cryptographique communiqué à la dernière séance par M. Ruelle.

La loi du système est la suivante :

On intercale dans l'alphabet grec les trois signes numériques : *stigma*, *koppa* et *sampi*, le premier à sa place régulière, après l'E, les deux autres à leur place phonétique, c'est-à-dire après la lettre dont ils sont le plus voisins par la prononciation; le *koppa* après le K et le *sampi* après le Σ. Puis on les fait pivoter autour de la lettre qui les précède immédiatement, de telle sorte que le *stigma* prenne la place du Δ, le *koppa* celle de l'I et le *sampi* celle du P. On a ainsi trois équivalences : Δ = ϛ, I = G, P = ϡ.

Ces trois lettres provisoirement éliminées, il reste un alphabet de vingt et une lettres, que l'on divise en trois groupes de sept (de A à Θ, de K à Π et de Σ à Ω). Dans chacun de ces groupes on fait pivoter les lettres autour de la quatrième, c'est-à-dire autour de l'E pour le premier groupe, autour du N pour le deuxième groupe, autour du Φ pour le

troisième groupe, la lettre-pivot gardant sa valeur dans l'alphabet cryptographique.

Il en résulte les équivalences suivantes :

1er groupe :			2e groupe :			3e groupe :		
Α	=	Θ	Κ	=	Π	Σ	=	Ω
Β	=	Η	Λ	=	Ο	Τ	=	Ψ
Γ	=	Ζ	Μ	=	Ξ	Υ	=	Χ
Ε	=	Ε	Ν	=	Ν	Φ	=	Φ
Ζ	=	Γ	Ξ	=	Μ	Χ	=	Υ
Η	=	Β	Ο	=	Λ	Ψ	=	Τ
Θ	=	Α	Π	=	Κ	Ω	=	Σ

Il ne reste plus alors, pour compléter l'alphabet cryptographique, qu'à réintercaler à leur place les valeurs correspondantes de Δ, I, P, qui avaient été précédemment éliminées, et l'on a, en regard l'un de l'autre, les deux alphabets suivants :

1° Α Β Γ Δ Ε Ζ Η Θ Ι Κ Λ Μ Ν Ξ Ο Π Ρ Σ Τ Υ Φ Χ Ψ Ω;
2° Θ Η Ζ ς Ε Γ Β Α Ϟ Π Ο Ξ Ν Μ Λ Κ Ϡ Ω Ψ Χ Φ Υ Τ Σ.

M. le vicomte Jacques de Rougé, membre résidant, donne lecture d'une lettre de M. de Morgan, directeur du service des Antiquités en Égypte, relative aux fouilles entreprises dernièrement dans la pyramide de Daschour. Les résultats obtenus sont déjà considérables : une quantité prodigieuse de bijoux du plus bel art ont été retrouvés; ces bijoux peuvent être datés par les inscriptions qui y sont gravées ou incrustées et remontent à la XIIe dynastie, c'est-à-dire vers le xxvie siècle avant notre ère. M. de Rougé attire l'attention de la Compagnie sur les résultats historiques que les recherches postérieures dans cette région pourront amener pour l'histoire de la XIIe dynastie.

M. Gaidoz, membre résidant, demande si, dans certains détails des figures retrouvées dans la pyramide, on ne doit pas voir un tatouage ethnique comme on en a constaté chez certains peuples de l'Afrique. — M. de Rougé n'est pas de cet avis.

M. Babelon, membre résidant, réclame la prompte publication de la communication que vient de faire M. de Rougé, en raison de l'intérêt des découvertes signalées.

La Commission des impressions, réunie d'urgence, après en avoir délibéré, propose de faire imprimer sans retard le rapport de M. de Rougé, qui sera inséré dans le prochain volume des Mémoires. Le tirage à part, immédiatement broché, pourrait être distribué avant la mise en vente des Mémoires.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau un travail de M. Arnauldet, associé correspondant national, relatif aux *Inscriptions antiques de la IVe Lyonnaise;* il pense que la Commission des impressions doit être consultée sur l'opportunité de publier ce recueil dans les *Mémoires*.

Séance du 18 Avril.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Arbeltier de la Boullaye (Ernest). *La patrie provinciale de Jeanne d'Arc et M. l'abbé Ét. Georges.* Troyes, 1894, in-8°.

Bordeaux (Paul). *Écu-sol tournois de Navarre.* Paris, 1894, in-8°.

— *Remarques sur le rapport de l'or à l'argent au XIXe siècle.* Paris, 1894, in-8°.

Germain (Léon). *Les cloches du collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc.* Nancy, 1894, in-8°.

— *Armorial des écuyers du bailliage de Bar, rédigé par Dominique Callot.* Nancy, 1894, in-8°.

Jadart (Henri). *Les bibliophiles rémois, leurs ex-libris et fers de reliure, suivis de ceux de la Bibliothèque de Reims.* Reims, 1894, in-8°.

Travaux.

M. Müntz, membre résidant, entretient la Société des

peintures murales qui ornaient autrefois la basilique de Saint-Paul hors les murs, près de Rome. Des dessins qu'il a découverts à la bibliothèque Barberini lui ont permis de reconstituer l'ensemble de cette décoration (détruite par l'incendie de 1823), dont une partie du moins semble antérieure à l'an mil.

M. Courajod, membre résidant, pour faire suite aux observations qu'il a émises à la séance du 20 janvier 1890 sur le monument de J. Cossa à Sainte-Marthe de Tarascon, présente le texte du catalogue du Musée du Trocadéro, publié en 1891, texte qui est ainsi conçu (p. 140) :

« Peut-être pourrait-on encore attribuer à son atelier (il s'agit de Fr. Laurana) le tombeau de Jean Cossa, grand sénéchal de Provence, conservé dans l'église Sainte-Marthe de Tarascon. L'origine napolitaine de J. Cossa, la date de sa mort (1476), le caractère de l'œuvre et particulièrement des deux anges qui entourent l'inscription, et dont le travail méplat rappelle le médailleur, semblent *à priori* et en l'absence de documents certains permettre cette attribution. »

M. Babelon, membre résidant, informe la Compagnie qu'un buste en marbre, du Cabinet des médailles, dont a parlé récemment M. Courajod, qui l'attribue à l'école de Donatello, a fait partie de la collection du comte de Caylus. Celui-ci l'a publié dans son *Recueil d'antiquités* et l'a donné au roi en 1762.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, rectifie le texte d'un fragment d'inscription provenant de Philippeville et qui a été incomplètement donné dans le vol. VIII du *Corpus* latin, sous le nº 7984.

Ce fragment, qui fait partie de la galerie africaine au Musée du Louvre, est très difficile à lire. Les lettres sont usées; il faut presque les deviner à l'aide d'indices fort légers :

IIINQVAE
OBTVLIT · IMO HS XX N QV (IT *liés*)
I · STATVAM HERCVLIS C
ALITATE SVA SP FECIDEMQD (LI *et* TE *liés*)
TIAMLVDOSSCAENICOSCVMM (TI *et* DO *liés*)

La ligne 6 indiquée par le *Corpus* avec les lettres DIT n'a jamais existé sur la pierre; ces trois lettres ont été peintes au minium dans un espace absolument lisse. L'erreur provient de ce que le commandant Delamare, pl. 29, n. 5, a donné un dessin de la pierre avec cette dernière ligne, mais ce dessin est inexact. Il a été exécuté certainement au Louvre après que ces trois lettres avaient été peintes sur le marbre dans l'espace étroit qui subsiste entre la dernière ligne et l'encadrement. Dans le dessin de Delamare, cet espace a été démesurément agrandi. En réalité, il n'est pas plus grand que dans le fragment n° 4 de la même planche, auquel le n° 5 doit être rattaché. Cela est absolument certain et n'avait échappé ni à Delamare, ni au comte de Clarac[1]. Il faut donc réunir ainsi les deux fragments :

l. 7. REMPONTPOLLICEST . . . . . QVAE *ad* . . . . .
PERFECTIONEM OPERIS TE*atri* OBTVLIT·IMOHS XX N QV*ae ad*.....
AMPITEATRIPO*dium dedi*T · STATVAM HERCVLIS *cum tetras*
TYLOEXHS XXXIII *mil. n liber*ALITATE SVASP FECIDEMQ D*edicavit*
ADCVIVSD*edicationem e*TIAMLVDOSSCAENICOSCVMM*issilib.edidit*

Il en résulte que les n°s 7983 et 7984 du vol. VIII du *Corpus* latin appartiennent au même texte. Ces deux inscriptions ont été rapprochées l'une de l'autre dans la nouvelle salle d'Afrique, dont l'installation est déjà très avancée.

1. *Inscriptions grecques et romaines du Louvre*, pl. LXXXIII, n° 102.

Séance du 25 Avril.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Blanchet (J.-Adr.). *Sur une plaquette représentant le Jugement de Pâris et l'Annonciation.* Chartres, 1893, in-8°.
Bruston (C.). *La vie future d'après l'enseignement de Jésus-Christ.* Paris, 1890, in-8°.
— *Du texte primitif des psaumes.* Paris, 1873, in-8°.
— *Études sur l'Apocalypse.* Paris, 1884, in-8°.
— *Les origines de l'Apocalypse.* Paris, 1888, in-8°.
— *Les cinq documents de la Loi mosaïque.* Montauban, 1892, in-8°.
Hospital (Dr Pierre). *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Comité du Puy-de-Dôme. Rapport de M. le marquis de Croizier.* Clermont-Ferrand, 1894, in-8°.
Michon (Étienne). *Les fragments du Parthénon conservés au Musée du Louvre.* Paris, 1894, in-8°.
Melnik (Mlle). *Catalogue* (rédigé en russe) *de la collection archéologique de M. Pol.* Kiev, 1893, in-8°.

M. le baron de Baye, membre résidant, s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un catalogue illustré de la très remarquable collection archéologique recueillie dans la Petite-Russie et particulièrement dans le gouvernement de Kief par M. Pol. Ce catalogue a été rédigé par Mlle Melnik sous la direction du professeur Antonovitch. Comme on peut le remarquer d'après la variété des objets figurés, la Petite-Russie est riche en antiquités de toutes les époques. On y rencontre des vestiges des âges dits de la pierre et du bronze, puis de nombreux produits de la civilisation scytho-grecque et enfin des objets de notre ère, contemporains de l'époque des grandes invasions. Parmi ceux-ci, il faut surtout signaler les parures représentées sur

la planche 10. Plusieurs de ces bijoux, par leur technique et par leur forme, sont tout à fait analogues à nos antiquités franques. C'est là un fait important qui prouve une fois de plus combien les rapprochements que j'ai faits sont fondés. Maintenant que l'attention s'est portée sur eux, les produits du style dit improprement mérovingien se rencontrent tous les jours plus nombreux dans la Russie méridionale. »

Travaux.

M. Cagnat, membre résidant, donne quelques détails sur une borne milliaire signalée dans la vallée du Lycus :

« Le R. P. Girard, missionnaire français en Arménie, a copié le texte d'une borne milliaire : il m'a été obligeamment communiqué par son confrère le R. P. Brucker. La borne « sert de colonne devant la chambre de la mosquée de Tchiftli, » village situé dans la haute vallée du Lycus, non loin de sa source[1]. La copie qui m'a été remise porte :

PDNN O
IMICAEZ F VAL
CONSTANTI N O
Γ T C V I L o M M
CΔ
SHANTI
ONSTANT
IVICNIANT
ЄAEONT P
CKANTIVΔ
DOC
NMX
MIL P XXXIII
N P B AVR PBISCIANU
UO PRAES P PRoPOTI
ON AQ EOBω›Π

1. Le P. Girard indique que la borne milliaire est à Tchiftli et Kassova. Il s'agit sans doute d'un village voisin de Kassova situé au nord de Merzifoua (Marsivan).

« On possède déjà un milliaire de la même région[1] avec les noms des césars Constance Chlore et Galère, qui se termine par la formule : *mil(iaria) p(osuit) Aurel(ius) Priscianus v(ir) p(erfectissimus) pr(aeses) pr(ovinciae) Ponti d(evotus) n(umini) m(ajestatique) eorum*. Évidemment, cette dernière mention figure ici à la fin de l'inscription. En tête, il semble qu'on pourrait aussi à la rigueur lire les noms de Constance Chlore et de Galère[2], mais ceux du premier sont précédés des titres *Imp(erator) Caes(ar)*, et ceux du second ne paraissent pas être suivis des mots *nobilissimi Caesaris*. D'autre part, aux lignes 6 et 7, on lit par deux fois des parcelles du mot Constantinus, ou Constantius, ou Constance, ce qui nous reporte à l'époque de Constantin ou de ses fils. Il est probable, pour moi, que le texte primitif aura été en partie effacé, comme il arrive constamment, pour faire place à une nouvelle inscription du temps de Constantin[3]; la fin de l'inscription transcrite ci-dessus appartiendrait à la première rédaction ; le reste à la seconde. Il est évident qu'on ne saurait trancher une semblable question qu'en présence de la pierre. Je lirais donc :

« a) *D(ominis) n(ostris)* [*tribus*] *Imp(eratori) Caes(ari) F*[*l*](*avio*) *Val(erio) Constantino*..... [*Imp(eratori) Caes(ari) Fl(avio) Jul(io) Con*]*s*[*t*]*anti*[*o*], [*Imp(eratori) Caes(ari) Fl(avio) Iul(io) C*]*onstant*[*i*, *i*]*nvic*[*tis*] *A*[*ug(ustis)*]..... *mil(ia) p(assuum) XXXIII*.

« b) [*Mil(iaria) p(osuit)*] *Aur(elius) P*[*r*]*iscianu*[*s*] *v(ir)* [*p(erfectissimus)*] *praes(es)* ‹ *p* › *pr(ovinciae) Po*[*n*]*ti* [*d(evotus)*] *n(umini)* [*m*](*ajestati*)*q(ue) eor*[*um*].

« Peut-être les deux derniers caractères sont-ils les chiffres grecs ΛΓ, correspondant au chiffre XXXIII.

« Il faudrait connaître le pays pour décider à quelle route, encore inconnue, appartient ce milliaire et de quel point

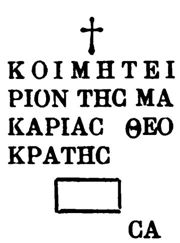
1. *C. I. L.*, III, 307.

2. Il faudrait faire les corrections suivantes : DD NN ‖ IMP CAES FL VAL CONSTANTIO ‖ ET C VAL MAX[IMIANO].

3. Voir par exemple une inscription de la même région publiée récemment par MM. Hogarth et Munro, *Modern and ancient road in Eastern Asia Minor*, p. 98.

doivent être comptés les trente-trois milles qui y sont portés.

« Du même village provient un texte funéraire grec, qui se trouve actuellement devant la principale maison.



« Κοιμητ[ή]ριόν τῆς μακαρίας Θεοκράτης. »

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, signale sur un bas-relief de Ninive, publié par Layard, une représentation des procédés à l'aide desquels les anciens essayaient de préserver les murailles des villes assiégées contre les coups des béliers. Ces procédés sont décrits par Thucydide, par Tite-Live et par Végèce, mais ne sont représentés sur aucun monument figuré grec ou romain.

M. Michon, associé correspondant national, en offrant à la Société une étude sur *Les fragments du Parthénon conservés au Musée du Louvre*, complète sur quelques points les renseignements qu'il a réunis sur l'histoire du panneau de la frise des Panathénées :

« Le 13 pluviôse an X (2 février 1802), le Conseil du Muséum central des Arts, ayant appris de Fauvel « qu'il avait « remis au capitaine du navire qui apporta les objets d'arts de « M. de Choiseul-Gouffier à Marseille les têtes des figures de ce « bas-relief brisées pendant la descente », avait résolu d'écrire au ministre pour faire rechercher ces têtes, quoique Fauvel déclarât ignorer le nom du capitaine et craindre fort que les perquisitions ne demeurassent infructueuses. Le ministre ordonna en conséquence des recherches ; elles semblent être restées vaines, et les têtes, on peut l'affirmer, ne sont point parvenues au Louvre. Il est à remarquer pourtant que Laval-

lée, secrétaire général du Musée, et par suite en état d'être bien renseigné, déclare, au cours de la notice relative à la frise insérée dans la *Galerie du Musée Napoléon* de Filhol, « que le Musée possède des têtes de ce fragment que l'on se « propose de restaurer. » L'explication de cette contradiction apparente me semble fournie par le passage suivant de la lettre qui fut adressée au ministre de l'Intérieur le 16 pluviôse an X (5 février 1802), pour lui rendre compte de la séance précédente du Conseil et des décisions qui y avaient été prises :

« L'administration, lors de l'arrivée des objets de M. de « Choiseul, dont la majeure partie resta par ordre de vos « prédécesseurs au Musée de Marseille, a trouvé dans une « des caisses une tête de ce bas-relief qu'elle conserve avec « soin, ce qui pourrait faire présumer que le reste aurait « été oublié par les conservateurs dans leur envoi. Un objet « de cette importance mérite donc qu'on fasse les plus scru« puleuses recherches, et nous vous prions de faire procurer « au citoyen Fauvel, qui doit avoir l'honneur de vous entre« tenir à ce sujet, toutes les facilités et les pouvoirs néces« saires. »

« Il est donc incontestable que le Louvre a possédé une tête appartenant au panneau ; mais, cette tête que l'on conservait avec soin, je me hâte d'ajouter qu'elle n'est point perdue : elle n'est autre que la tête de la seconde canéphore, telle qu'elle se voit sur la frise. Le morceau en effet qui contient le fond de la tête de la première jeune fille et la partie conservée de la tête de la seconde est un fragment séparé, qui a été recollé au reste du panneau, après en avoir été complètement détaché. Il ne me semble pas douteux qu'il ne réponde au fragment trouvé à part dans une caisse, dont il est fait mention dans la lettre citée plus haut. Le fait même qu'il portait à l'état complet deux têtes, dont l'une, il est vrai, n'est plus qu'à l'état d'amorce, explique en outre l'affirmation de Lavallée relative à « ces têtes que l'on se proposa de restaurer. »

« Il s'en fallut de peu que la restauration, — si l'on peut appliquer ce mot au rétablissement d'un fragment détaché,

— ne fût plus complète. J'ai montré comment, malgré l'offre de Moitte, qui, tout en reconnaissant la difficulté d'un tel travail, s'offrait à le tenter, la restauration générale qui subsista jusqu'à ces dernières années ne fut effectuée qu'entre 1818 et 1820, par les soins du restaurateur Lange, en même temps que celle de la métope acquise à cette époque. L'offre de Moitte pourtant fut réitérée, et le principe en avait été accepté. Le 1er prairial an X (21 mai 1802), en effet, à la séance du Conseil, « le citoyen Moitte rappelle la proposition qu'il fit, il y a plusieurs mois, de faire transporter dans l'atelier de restaurations le bas-relief présumé de Phidias, provenant d'Athènes, qu'il a rapporté de Marseille, afin qu'il y soit estampé et qu'il puisse s'occuper de sa restauration, ainsi qu'il l'a proposé au Conseil.

« Il observe que les démarches que l'on a faites pour recouvrer les fragments, vu le peu de certitude que l'on a de remonter à la source des personnes à qui le citoyen Fauvel les a confiés, ne doivent point retarder la réparation d'un objet aussi important, et que si, contre toute probabilité, ils étaient retrouvés, il serait toujours possible de substituer aux restaurations les fragments antiques.

« Le Conseil adopte cette proposition et arrête que le bas-relief sera transporté dans l'atelier de restaurations. Il sera donné des ordres au citoyen Gelli pour l'estamper. »

« Un mois plus tard, « l'administrateur rappelle encore au Conseil l'offre faite par le citoyen Moitte de se charger de la restauration du bas-relief de Phidias venu d'Athènes. Il observe qu'on n'a point arrêté qu'il serait écrit au ministre pour l'informer de cette proposition obligeante et désintéressée; il demande et le Conseil arrête que cet oubli sera réparé. »

« La raison qui décida, malgré tout, à exposer le marbre dans son intégrité ne fut donc sans doute pas celle qui devait, par une heureuse exception, prévaloir quelque vingt ans plus tard pour la Vénus de Milo, une raison d'art, mais une simple raison de circonstance. Le 18 thermidor an X (6 août 1802), le ministre de l'Intérieur adresse à l'administration l'inventaire descriptif des marbres et inscriptions du citoyen

Choiseul-Gouffier, définitivement rayé de la liste des émigrés.

« Il prévient qu'il a ordonné que tous ceux de ces objets qui sont restés à Marseille lui seraient rendus ; mais, comme il en existe encore peut-être ailleurs et que ses diverses relations peuvent mettre l'administration à portée de savoir dans quels lieux ils sont déposés, le ministre la prie de prendre des informations à cet égard et de l'instruire de leur résultat.

« Relativement aux objets d'art qui, ayant appartenu jadis au citoyen Choiseul-Gouffier, sont aujourd'hui placés au Musée central des Arts, le ministre annonce que son intention est de donner à leur ancien propriétaire des plâtres de tous ceux qui ont été ou seront moulés, pour lui faciliter la continuation de son Voyage sur la Grèce. Il autorise en conséquence l'administration à mettre dès à présent ces plâtres à sa disposition.

« Il s'élève une discussion sur la nature des objets à restituer et sur ceux que l'administration devra faire mouler pour en donner des plâtres à M. Choiseul-Gouffier.

« L'opinion unanime du Conseil est que les petits modèles en liège, représentant les monuments de l'architecture antique, peuvent être remis; que les bas-reliefs antiques en marbre ou ceux moulés à Athènes doivent être conservés, et qu'ils seront moulés, afin qu'on puisse, pour remplir l'intention du ministre, en remettre des empreintes au citoyen Choiseul-Gouffier.

« Relativement aux marbres grecs nécessaires aux restaurations et blocs de matières précieuses, tels que porphyres et granits, comme une grande partie a été utilisée et que le reste est nécessaire à l'établissement, le citoyen Choiseul sera prévenu qu'ils ne peuvent lui être restitués.

« Un membre pense que, dans le nombre des bas-reliefs moulés à Athènes, il en est quelques-uns qui sont tellement dégradés qu'il serait inutile d'en faire tirer des empreintes pour les remettre à l'ancien propriétaire.

« Le Conseil, sur cet avis, nomme les citoyens Moitte et Visconti pour les examiner et désigner ceux qu'il importera de faire mouler. »

« Il ne fut donc jamais question, on le voit, de comprendre

dans la restitution le panneau de la frise, et le récit raconté par Dubois, de la nécessité où l'on fut de l'encastrer la nuit dans une paroi pour éviter d'avoir à le rendre, en faisant valoir les dégradations qu'entrainerait le déplacement, est une invention romanesque de sa part. L'opinion du Conseil avait été unanime sur ce point. Mais en même temps s'imposait la nécessité d'exposer la frise, puisque, sauf quelques exceptions, l'on ne devait garder que ceux des objets qui étaient placés au Muséum. Le 13 fructidor an X (31 août 1802), le ministre récrivait en effet au Conseil « pour lui détailler ceux des objets du citoyen Choiseul-Gouffier qu'on peut dès à présent lui remettre.

« Ce sont :

« 1° Tous les modèles, tant en plâtre qu'en liège;

« 2° Toutes les inscriptions grecques déposées dans le jardin de l'Infante;

« 3° Les contre-moules de la frise du Parthénon d'Athènes. »

« Il ajoutait que son intention, par là, était « de le favoriser autant que le permettront les ordres et arrêtés du gouvernement relatifs aux restitutions. »

« Le Conseil arrête en conséquence qu'on réunira tous les objets qui proviennent du citoyen Choiseul-Gouffier, à l'exception de ceux que le ministre réserve, et qu'ils lui seront remis. Relativement aux plâtres de la frise du Parthénon, il sera donné des ordres au citoyen Gelli pour qu'il s'occupe du moulage de cette suite intéressante, afin de pouvoir, conformément aux ordres du ministre, lui en délivrer les surmoulés. »

« La frise des Panathénées, que le Premier Consul, dès les premiers jours de l'année, avait manifesté son étonnement de ne pas voir encore placée, fut alors exposée dans la salle des Saisons, où nous la voyons figurer sous le n° 42 de la *Notice de la Galerie des Antiques au Musée Napoléon*, publiée en cette année 1802. »

Séance du 2 Mai.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Gillet (H.). *Deux chartes inédites de Jean, sire de Joinville.* Joinville, 1894, in-8°.

Lecestre (Léon). *Mémoires de Gourville*, t. I. Paris, 1894, in-8°. (Publ. de la Société de l'histoire de France.)

Lefort (Louis). *Deux mosaïques chrétiennes du IVe siècle.* Paris, 1894, in-8°.

Pokrousky (N.). *L'Évangile dans les monuments de l'iconographie byzantine et russe.* Saint-Pétersbourg, 1892, in-4° (en russe).

Villenoisy (F. de). *Origines des premières races ariennes d'Europe.* Louvain, 1894, in-8°.

M. Châtel, associé correspondant national, offre, de la part de M. Gillet, le texte de deux chartes originales de Jean de Joinville, portant chacune une annotation autographe du célèbre chroniqueur.

M. Delaborde, membre résidant, rappelle à cette occasion que deux autres autographes analogues ont été mentionnés, l'un par M. Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*; l'autre par Boutaric, dans l'*Inventaire du Musée des Archives nationales*. Il en signale quelques autres appartenant à des particuliers qui n'ont pas voulu en laisser prendre connaissance.

M. le baron de Baye, membre résidant, offre le premier volume des publications du Congrès russe d'archéologie de Moscou, contenant *l'Évangile dans les monuments de l'iconographie byzantine et russe.*

Travaux.

M. Cagnat, membre résidant, signale de nouvelles inscriptions trouvées en Arménie :

« Le P. Brucker m'a communiqué de nouvelles inscriptions relevées par le P. Girard, missionnaire français en Arménie. Parmi ces inscriptions, il y en a une qui est rédigée en latin. Elle a été copiée dans une maison d'Amasia par un anonyme.

L · SEMPRONIVS L · Hl
SCALP · ALTINAE *Ma*
CEDO · DEC ALAE
CLAVDIA*e* NOVA*e*

« Je lis et restitue : *L. Sempronius L.* [*fil*(*ius*)] *Scap*(*tia tribu*) *Altino M*[*a*]*cedo dec*(*urio*) *alae Claudia*[*e*] *Nova*[*e*].....

« Altinum, ville d'Italie, étant précisément inscrite dans la tribu Scaptia[1], je ne pense pas qu'il puisse y avoir de doute sur l'interprétation de la deuxième ligne, bien que d'habitude le nom de la ville se place, en pareil cas, après le surnom du personnage.

« D'autres ont un intérêt plus moderne. Parmi les tombeaux antiques existant encore à Amasia, il en est un, situé au-dessous de la forteresse, que le P. Girard signale spécialement.

« Sur la porte d'entrée se lit une inscription grecque métrique; dans l'intérieur on voit, écrits sur le mur, des noms de soldats français qui y ont été faits prisonniers par les Turcs et enfermés dans ce caveau funéraire comme dans un cachot.

« Ce sont :

Copin François 1801 volontaire	Copin Grafiche de Chat.....	Copin Grafiche · an 8	Brou Français Prisonnié 1800
Millias prisonnier de guerre l'an 1801	Peyre G^ier^ français 1801 an 9 Rép.	Lesueur natif de Paris	

« *Quae regio in terris, nostri non plena laboris!* »

1. Kubitschek, *Imperium romanum tributim descriptum*, p. 106.

M. de Barthélemy, membre résidant, appelle l'attention de la Société sur une brochure récemment publiée par M. A.-F. Lièvre, associé correspondant national à Poitiers et bibliothécaire de cette ville[1] :

« Je crois utile de signaler à mes confrères le travail que M. Lièvre, associé correspondant national, vient de publier dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*; il touche à une question qui, à plusieurs reprises, a été soumise à la Société des Antiquaires de France, particulièrement dans les *Bulletins* de 1869, p. 79; 1872, p. 54; 1874, p. 69; 1878, p. 73 et 92. Cette question avait été traitée dans un fort volume par un collaborateur que nous avons perdu, l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée); notre regretté confrère Jules Quicherat s'y était intéressé tout particulièrement.

« Il s'agit des *puits funéraires*, fouillés en grand nombre et pendant plusieurs années par l'abbé Baudry; il y recueillit un nombre considérable d'objets de toute sorte, monnaies, fragments de poteries, treuil en bois, statuettes en bronze et même une statue en bois de femme portant un enfant. Grâce au zèle infatigable de l'abbé Baudry, la plus grande partie des objets exhumés forme une collection particulière déposée au Musée de la Roche-sur-Yon.

« Les découvertes du curé du Bernard eurent une véritable notoriété, à laquelle l'intervention de Quicherat ne fut pas étrangère. Notre regretté confrère, enthousiasmé par le résultat des fouilles de l'abbé Baudry et séduit par ses conclusions, en entretint, à plusieurs reprises, la Société des Antiquaires, le Comité des travaux historiques, les savants des départements réunis aux Congrès de la Sorbonne. Il n'en fallait pas tant pour éveiller la curiosité des archéologues, et bientôt on trouva des puits funéraires un peu partout.

« Le fait de la découverte d'objets antiques variés dans des fosses en forme de puisards, de 6 à 14 mètres de profondeur, est incontestable; mais quel but avait-on eu en creusant ces puisards? L'abbé Baudry pensa y constater un mode de

1. *Une méprise archéologique. Les puits funéraires.* Poitiers, P. Blanchier et E. Druinaud, 1894, in-8° de 39 p.

sépulture (ce qu'il n'a pas prouvé clairement dans son livre[1]), d'où le nom de *puits funéraires*. M. Lièvre, après un examen méticuleux et des recherches personnelles sur le terrain, conclut que l'on est en présence de ces retraits qui, chez les Romains comme de nos jours, sont le complément indispensable de toute habitation. Il fonde son opinion sur l'absence presque complète d'ossements humains dans les nombreux puisards explorés, sur leur présence constante auprès de ruines d'habitations, sur l'état fragmentaire ou déformé des objets recueillis, dont il semble que l'on ait voulu se débarrasser, enfin sur l'incertitude de la composition chimique des matières entassées au fond de ces fosses.

« Les observations de M. Lièvre méritent d'être prises en considération, et j'estime qu'il y a lieu, avant de prendre parti pour lui ou pour l'abbé Baudry, de recommander aux archéologues d'étudier avec soin la question, lorsque l'occasion s'en présentera, et de ne s'en rapporter qu'à leurs constatations personnelles. Il importe de savoir si les *puits funéraires* ont véritablement existé ou s'ils doivent rejoindre les fameuses *oubliettes* dans le domaine de la légende. »

MM. Gaidoz, Guillaume, Buhot de Kersers et l'abbé Duchesne présentent successivement quelques observations à la suite de cette communication.

Séance du 9 Mai.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Baudrillart (André). *Les divinités de la Victoire en Grèce et en Italie.* Paris, 1894, in-8°. (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 68e fasc.)

Blanchet (Adrien). *Les monnaies grecques.* Paris, 1894, in-12.

Farcinet (Charles). *Une curieuse médaille de Geoffroy de Lusignan, dit la Grand'Dent.* Paris, 1894, in-8°.

1. *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, par MM. l'abbé Ferdinand Baudry et Léon Ballereau. La Roche-sur-Yon, L. Gasté, 1873, in-8° de 360 pages, avec nombreuses gravures.

LANGLEY (S. P.). *The internal work of the wind.* Washington, 1893, in-4°.

LIÈVRE (A.-F.). *Une méprise archéologique.* Poitiers, 1894, in-8°.

Travaux.

M. Le Blant, membre résidant, fait la communication suivante :

« Mes confrères voudront bien m'excuser d'appeler un instant leur attention sur un détail peu archéologique en apparence, que nos journaux parisiens ont noté avec quelque surprise. A Marseille, annoncent-ils, la mairie a consacré, le samedi 28 avril, quatre-vingt-quatorze mariages. Ceux qui se marient en mai, dit-on là et ailleurs, s'exposent aux plus grandes infortunes : une mort prompte frappera les époux ou leur union demeurera stérile. C'est pour échapper à ce dernier deuil qu'un nombre inusité de couples s'est présenté à la fin d'avril devant le maire de Marseille.

« A mes yeux, de semblables traits n'offrent guère d'intérêt pour l'étude que s'ils nous montrent vivante encore une coutume que l'on pouvait croire morte. Telle est celle dont je parle et qui nous reporte, en ce qui touche ses origines, aux temps de l'antiquité romaine. Le premier texte qui la mentionne est au V° livre des *Fastes* d'Ovide ; ni veuve ni fille ne doit, y est-il dit, se marier en mai, si elle ne veut s'exposer à mourir sous peu de jours (vers 487, 488). Pourquoi, se demande Plutarque, en est-il ainsi ? (*Quaest. rom.*, § 86.) De même qu'Ovide, il cherche, comme au hasard, d'où peut venir cette vieille croyance. Le mois de mai, dit-il entre autres choses, est consacré aux expiations, au culte des morts ; c'est celui du fils de Maia, Mercure, divinité psychopompe ; c'est encore celui des vieillards (*majores*) impropres au mariage, tandis que juin est le mois des *juniores.*

« Entre les âges anciens auxquels appartiennent ces rêveries et notre temps, la superstition qu'elles visent s'est maintenue vivace. Le dictionnaire de Furetière la mentionne en 1725, et près d'un siècle avant je la vois rappelée par Alexandre Tassoni dans un livre publié à Venise en 1646. Ainsi

que Plutarque et Ovide l'ont fait pour les Romains, il se demande pourquoi les habitants de Ferrare ne se marient pas en mai. On ne saurait, dit-il, imaginer qu'ils puissent se guider par les idées courantes aux temps païens, et, après avoir mentionné une explication humoristique, l'auteur ajoute : « J'ai entendu raconter que, chez eux, beaucoup de « jeunes nobles et même quelques-uns de leurs princes qui « s'étaient mariés en mai sont morts en quelques jours. Et « c'est pour l'avoir observé qu'à Ferrare on a, dit-on, suivi « l'antique coutume. » (*De' pensieri diversi*, lib. X, p. 249.)

« Ainsi donc, depuis les temps anciens jusqu'à cette heure, la crainte du mois de mai, au point de vue dont je parle, est demeurée entière pour quelques-uns, sans que personne à Marseille, ni ailleurs, ait pu s'expliquer exactement ce qui l'avait fait naître. »

M. Durrieu, membre résidant, signale à Paris un préjugé semblable qui s'applique au mois de mai et même au samedi.

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, rappelle ce vieux proverbe : « Mois des fleurs, mois des pleurs. » Il demande si une idée chrétienne ne se serait pas greffée sur une tradition païenne.

M. Blanchet, associé correspondant national, lit la note suivante :

« Le département des médailles, pierres gravées et antiques de la Bibliothèque nationale a acquis récemment une intaille en jaspe rouge, gravée sans doute au IIIe siècle de notre ère. Le sujet représenté sur ce monument est le triomphe d'Achille. Monté sur un char attelé de deux chevaux, le héros, protégé par un casque, une armure, un bouclier et des cnémides, lance un javelot de la main droite. Au char est attaché par les pieds le corps d'Hector traîné sur le sol. Derrière Achille vole une petite figure nue, ailée, tenant deux couronnes et ressemblant à un Eros; mais c'est plutôt la Victoire. Le fond de la composition est occupé par les murailles de Troie, au-dessus desquelles sont alignés cinq guerriers, séparés par un monument peu distinct. Enfin à gauche, au-dessus du corps d'Hector, est assise Athéna, la main droite appuyée sur sa lance et ayant à ses pieds la chouette.

« On a décrit autrefois une intaille en jaspe rouge qui offre une scène analogue, mais où l'on voit le génie de Troie représenté sous la figure de Cybèle, la tête appuyée sur une de ses mains[1]. Sur l'intaille du Cabinet de France, c'est au contraire Athéna, c'est-à-dire la grande divinité protectrice des Grecs, qui assiste au triomphe d'Achille. Il faut remar-



quer que, sur cette pierre gravée, le héros est seul sur son char et tient les rênes de la main gauche. Sur d'autres monuments[2], et en particulier sur un des vases de Bernay, le char est conduit par Automédon. C'est là une tradition postérieure que n'autorise en rien le texte d'Homère[3], et l'intaille dont je présente le moulage paraît plus exacte sous ce rapport. Au point de vue artistique, le monument laisse beaucoup à désirer, mais le style est bien caractéristique de l'époque à laquelle je l'attribue. »

M. Petit, associé correspondant national, fait connaître à la Compagnie le résultat de ses recherches, dans les archives de Dijon, sur les écrivains de forme et les enlumineurs en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles. A la demande du Président, M. Petit promet de faire profiter la Société de ses notes dès qu'elles seront mises en ordre; elles font connaître des textes

1. Winckelmann, *Description des pierres gravées du baron de Stosch*. Florence, 1760, p. 378, n° 265.
2. Tables iliaques, lampes, vases peints, etc. Voy. Raoul-Rochette, *Monuments inédits*, *Achilléide*, 1833, p. 85 et 86.
3. *Iliade*, XXII, 399.

nombreux sur les travaux, les salaires et les généalogies de ces artistes.

M. le baron de Baye, membre résidant, lit un mémoire sur les fibules en forme de mouches ou de cicades que l'on retrouve en Hongrie, dans la Russie méridionale ainsi qu'en Gaule, par exemple dans le tombeau de Childéric. — Renvoyé à la Commission des impressions.

M. F. Mazerolle, associé correspondant national, fait une communication sur le rôle du médailleur Guillaume Dupré comme contrôleur général des effigies (1604-1639).

On a nié dans une publication récente (*Revue belge de numismatique*, 1894, n° 2, p. 222) l'influence artistique de Guillaume Dupré sur les œuvres de Nicolas Briot, qui fut tailleur général des monnaies de 1606 à 1625. A l'aide de documents absolument précis, M. F. Mazerolle établit que la série des jolis pieds-forts, des francs, demi-francs et quart de francs à l'effigie de Louis XIII (1618) ont été fabriqués avec des coins gravés par N. Briot d'après des cires de G. Dupré. La fabrication de ces monnaies donna lieu à un conflit d'attributions entre le garde et graveur de la Monnaie du Moulin, Pierre Regnier, et le tailleur général, Nicolas Briot. Pierre Regnier avait déjà commencé la gravure des coins pour les pieds-forts de 1618. Nicolas Briot, à la suite d'une requête au Conseil d'État, obtint de faire défendre à P. Regnier de frapper ces monnaies avec les coins gravés par ce dernier. N. Briot fit substituer les coins qu'il avait gravés à ceux de P. Regnier, qui fut donc contraint de fabriquer avec la presse de la Monnaie du Moulin des pièces dont il n'avait pas fourni les coins. Le même arrêt indique d'une façon très précise que Guillaume Dupré avait fourni à N. Briot une cire de l'effigie royale qui avait servi de modèle au poinçon de tête du roi.

M. F. Mazerolle cite plusieurs documents où il est fait mention des modèles en cire de l'effigie royale que G. Dupré donnait à N. Briot. Plusieurs fois G. Dupré se plaignit que N. Briot ne reproduisait pas assez soigneusement ses cires. La série des pieds-forts de Henri IV (1607) qu'on serait tenté

d'attribuer à N. Briot ont été fabriqués par Gilbert Olivier, garde et graveur de la Monnaie du Moulin, conjointement avec P. Regnier. Il fut payé par mandement du 10 mars 1608.

Si l'on compare la série des pieds-forts de 1618 aux médailles de Louis XIII portant la signature de N. Briot ou qui sont attribuées à ce médailleur, on reconnaît une similitude de caractère et de travail qui prouve que, si G. Dupré a fourni des cires au tailleur général pour les poinçons des monnaies royales, il a dû faire de même pour les médailles officielles, ce qui, d'ailleurs, rentrait dans ses attributions de contrôleur général des effigies.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Les monuments les plus connus, les mieux étudiés, ceux sur lesquels il semble qu'il n'y ait plus rien à dire, doivent néanmoins être toujours examinés par les archéologues avec le plus grand soin quand ils ont l'occasion de les voir ou de les revoir. Un détail qui a échappé aux premiers éditeurs peut attirer l'attention ; une particularité jugée précédemment insignifiante peut devenir importante par suite d'un rapprochement inattendu ou d'une découverte récente. L'état d'esprit du travailleur varie, du reste, suivant la nature et le genre de ses études ; quand il examine un monument archéologique pour la seconde ou pour la troisième fois, il le voit toujours sous une influence différente ; le monument lui suggère des remarques auxquelles il n'avait pas songé la première fois.

« En traversant Narbonne, il y a quelques jours, j'ai été faire une nouvelle visite au célèbre autel, découvert en 1566 près de la porte Royale et connu sous le nom d'*ara Narbonensis*. C'est sans contredit le monument le plus précieux du Musée de Narbonne, où il est conservé depuis 1839.

« L'inscription de cet autel a été insérée dans le *Corpus* latin[1]. Elle avait fait précédemment l'objet d'une dissertation

1. Vol. XII, n. 4333.

spéciale de M. Lebègue[1], sans parler des précédents éditeurs dont le *Corpus* donne la liste. Aucun copiste, je crois, n'a tenu compte d'un fragment de lettre, très apparent cependant sur la face latérale droite et qui mérite d'être signalé. J'en reparlerai plus loin.

« On sait que, dans sa largeur, ce monument est intact; de chaque côté, les deux moulures verticales qui formaient l'encadrement existent encore. Il n'en est pas de même dans la hauteur; les moulures horizontales du haut et du bas manquent; les deux extrémités supérieure et inférieure sont donc mutilées. Depuis le xvie siècle, il semble que personne n'a connu le monument plus complet; il a dû être découvert en cet état.

« La face principale porte en tête la date du 22 septembre de l'an 11 de notre ère :

T. Statilio Tau[*ro*], *L. Cassio Longino*
co(*n*)*s*(*ulibus*), *X K*(*alendas*) *octobr*(*es*).

C'est la date de l'érection de l'autel sur le forum à la suite d'un vœu, *votum susceptum*, fait par le peuple de Narbonne.

« Sur la face latérale droite, on lit la mention de la dédicace de l'autel, suivie d'une formule liturgique et du règlement religieux auquel était soumis le culte de la divinité d'Auguste, mais la date de cette dédicace n'est pas exprimée comme elle devrait l'être, *en tête et par les noms des consuls*. Tout porte à penser qu'elle a disparu. Il est vrai qu'on apprend par la suite de l'inscription (ligne 27) que cette dédicace a eu lieu en l'an 12/13 de notre ère, pendant le cours de la xxxve puissance tribunicienne d'Auguste; toutefois, on ne l'apprend que par une mention incidente qui ne fournit pas le jour précis de l'événement.

« Cette dédicace, nous le savons donc, a eu lieu postérieurement à l'érection de l'autel; il est certain que la date précise de la cérémonie devait être exprimée en tête de l'inscription de la face latérale droite par année, mois et jour. Un document, tout à fait analogue, trouvé à Salone[2], dont

1. *Rev. archéol.*, nouv. série, 1882, p. 76; *Recueil des inscriptions antiques de Narbonne*, n. 5.
2. *Corp. inscr. latin.*, vol. III, n. 1933.

un seul fragment existe aujourd'hui au Musée de Padoue, mais dont on possède heureusement le texte complet par d'anciennes copies, nous en fournit la preuve. Immédiatement avant la formule liturgique, qui est la même que celle de l'autel de Narbonne, on lit d'abord la date exprimée par année, mois et jour, puis le nom du prêtre consécrateur qui, précédé du premier magistrat de la ville, avait prononcé les paroles d'usage. Le monument de Salone permet donc d'affirmer que, sur la face latérale de l'autel de Narbonne, il manque la date de la consécration et le nom du prêtre consécrateur.

« Après le mot DeDICAVIT, à la ligne 3, la pierre porte les traces d'un martelage qui s'étend jusqu'au commencement de la ligne 5 et s'arrête avant le mot LEGIBVS. Tournal[1] pensait que cette lacune avait dû renfermer le nom du flamine. Lebègue[2], au contraire, croyait que le martelage avait enlevé la date de l'inscription. C'est Tournal qui avait raison. En effet, en se référant au texte de Salone, il paraît certain que le nom du prêtre était inscrit à cette place. Il a été effacé pour des motifs que nous ignorons.

« Quant à la date, elle se trouvait en tête du texte, conformément à l'usage; il en subsiste une trace dans le fragment de lettre dont j'ai parlé plus haut. Ce fragment de lettre appartient à un C, dont on ne voit plus que la moitié inférieure. Voici sa position exacte :

. . . . . . E C . . .

//////// SNARBONESIS · A

Avant le C, on devine sur la pierre une autre trace de lettre très faible, peut-être la base d'un E; il est impossible de la dénommer avec certitude. La ligne à laquelle appartenaient ces deux lettres était gravée sur un plan un peu en retrait et en caractères plus gros que ceux des lignes suivantes. D'après l'espace existant entre le C et la fin de la ligne, il est à présumer que ces lettres appartenaient au dernier mot de la date, c'est-à-dire au nom d'un mois. Or, il n'y a que

1. *Catalogue du Musée de Narbonne*, p. 10, n. 2.
2. *Recueil des inscriptions de Narbonne*, p. 124, col. 1.

deux mois, octobre ou décembre, dans les noms desquels on rencontre la lettre C.

« La dédicace a donc eu lieu très probablement à la fin de l'année 12, entre le 15 septembre et le 15 décembre. Si, comme je le crois, la trace de lettre qui précède le C appartient à un E, c'est le nom du mois de décembre qui doit être préféré. Cela permettrait de resserrer encore la date de la dédicace entre le 15 novembre et le 15 décembre. »

Séance du 16 Mai.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Cagnat (René). *Quelques réflexions sur le* cursus honorum *de Q. Antistius Adventus*. Constantine, 1893, in-8°.

— *Notes sur les limites de la province romaine d'Afrique en 146 avant J.-C.* S. l. n. d., in-8°.

Guyencourt (R. de). *Études en patois des environs d'Amiens*. S. l. n. d., in-4°.

— *Claude de Mons, seigneur d'Héricourt, littérateur amiénois*. Amiens, 1894, in-8°.

Jadart (Henri). *Inventaire du mobilier et des livres de Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims*. Reims, 1893, in-8°.

Lafaye (Georges). *Sur le* Carmen sæculare *d'Horace*. Paris, 1894, in-8°.

Élections.

Au nom de la commission nommée pour présenter des conclusions sur les titres scientifiques de M. Arbeltier de la Boullaye, M. de Barthélemy lit un rapport favorable. On passe au scrutin, et, le candidat ayant réuni le nombre de suffrages réglementaire, le Président proclame M. Arbeltier de la Boullaye, président de la Société académique de l'Aube, associé correspondant national à Troyes.

Travaux.

M. Müntz, membre résidant, étudie les différents portraits de Léonard de Vinci et signale ceux qui lui paraissent offrir les plus sérieux caractères d'authenticité, notamment celui de la collection Paul Jove et celui du Palais-Vieux de Florence.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, rappelle que le portrait de Léonard appartenant à la collection Esterhazy portait une annotation constatant qu'il avait été envoyé par Léonard lui-même à Marc-Antoine de la Tour.

M. Gaidoz, membre résidant, revenant sur la tradition d'après laquelle les mariages contractés au mois de mai auraient toujours des suites funestes, constate que cette superstition a longtemps existé dans certaines parties de l'Italie, en Roumanie, en France, notamment dans les Cévennes et en Saintonge, dans l'Allemagne du Sud, en Bohême, en Westphalie, en Angleterre, en Irlande, etc. Elle a été combattue quelquefois par l'Église. Il pense que l'opinion d'Ovide mérite d'être prise en considération.

M. Cagnat, membre résidant, doute que la fête des *Lemures* ou des esprits des morts, placée en mai, ait pu avoir une influence sur la première quinzaine de juin, qui était l'objet de la même superstition.

Séance du 23 Mai.

Présidence de M. A. DE BOISLISLE, président.

Ouvrages offerts :

BONVALLET (A.). *Sur la noblesse de la famille de la Salle au XVIIIe siècle*. S. l. n. d., in-8°.

— *Les dernières maintenues de noblesse en Poitou*. S. l. n. d., in-8°.

— *Le bureau des finances de la généralité de Poitiers*. S. l. n. d., in-8°.

— *Jean d'Amoncourt, VIIIe du nom, évêque de Poitiers* (1551-1558). S. l. n. d., in-8°.
— *La tombe de Jeanne de Fouchier, femme de Philippe d'Anglure, seigneur de Guyonvelle* (1583). S. l. n. d., in-8°.
— *Généalogie de la maison de Pontier de Sone.* Poitiers, 1878, in-8°.
— *Armorial de Franche-Comté.* Besançon, 1863, in-12.
— *Le château des Bordes et ses seigneurs.* Nevers, 1869, in-8°.
— *Notice historique sur Jean de Coiffy et sa famille.* Langres, 1881, in-8°.
— *Richecourt, son château et ses seigneurs.* Langres, 1883, in-8°.

Guigue (C.). *Cartulaire lyonnais*, t. II, 1255-1300. Lyon, 1893, in-4°.

Rougé (vicomte J. de). *Les fouilles de M. de Morgan à Dahshour.* Paris, 1894, in-8°.

Correspondance.

M. Adrien Bonvallet écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national; il est présenté par MM. de Barthélemy et Longnon. Le Président désigne MM. d'Arbois de Jubainville, Delaborde et de Boislisle pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. de Laigue, associé correspondant national, présente un fragment d'inscription découvert à Algodonales (80 kil. au sud-ouest de Cadix) par le P. Vera, associé correspondant étranger :

IL' · FRVCTVOSI · AV //////
T · SCVIPTVI...

Les caractères appartiennent à une basse époque, probablement postérieure à Constantin. Il ne serait pas étonnant que le texte fût chrétien. Le vocable *Fructuosus* s'est déjà

rencontré deux fois en Espagne, *C. I. L.*, t. II, n[os] 2024 et 5052[1].

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, donne lecture d'une nouvelle lettre de M. de Morgan résumant les résultats de ses dernières fouilles à Dahshour.

Près de la pyramide du midi, deux puits funéraires ont fourni des résultats importants. L'un d'eux contenait le sarcophage d'un roi nommé *Aou-ab-ra-Hor;* la sépulture avait été violée anciennement, mais contenait encore nombre d'objets intéressants et en particulier une admirable statue en bois représentant le pharaon. Ce prince doit appartenir à la XIII[e] dynastie. M. de Rougé fait valoir l'intérêt historique de cette découverte : aucun monument du roi *Aou-ab-ra* n'était connu; son nom seul se retrouve dans la liste royale du Papyrus de Turin.

Le second puits a livré la sépulture, cette fois intacte, d'une princesse royale nommée *Nub-Notep*. Un diadème en argent ceignait sa tête et sur son front se dressaient une tête de vautour en or et un uréus incrusté de pierres rares. Un poignard d'or était passé à sa ceinture; un riche collier, terminé par deux têtes d'épervier d'or de grandeur naturelle, ornait sa poitrine. Ces bijoux, quoique moins fins que ceux de la précédente trouvaille (voir p. 127, séance du 11 avril), sont cependant très remarquables.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Emmanuel de Bourgade, rédacteur au journal *le Matin*, a déposé entre mes mains plusieurs objets en or, découverts aux environs de Badajoz (Espagne), et m'a prié de les présenter à la Société. Ces objets ont été déjà signalés dans les journaux espagnols sous le nom de Trésor de Badajoz : *el Tesoro encontrado en el termino de Badajoz*[2].

1. [Au sujet de cette inscription, voir plus loin la séance du 6 juin (*Note de la Commission des Impressions*).]

2. Journal *La Coalición*, publié à Badajoz.

« Ils ont été trouvés par un paysan dans un champ d'oliviers en déracinant un arbre. Ce champ est souvent inondé par les eaux du Guadiana au moment des grandes crues du fleuve qui dépose chaque fois sur place une épaisse couche de terre et de limon. La constatation de ce fait rend assez probable l'opinion émise par quelques personnes, à savoir que ces objets n'ont pas été retrouvés à l'endroit même où ils avaient été enfouis, mais qu'ils ont été transportés sur ce point par les eaux. Ils ont été recueillis, en effet, à une faible profondeur, à peine un mètre, et dans un terrain limoneux et meuble qui avait été déjà retourné lors de la plantation des oliviers. De plus, ils étaient isolés, et on n'a constaté dans le voisinage la présence d'aucune sépulture, ni la trace d'une cavité quelconque où ils auraient pu être primitivement déposés.

« Ces objets se composent de :

« 1° Trois *spirales* en fils d'or assez épais; elles ont l'apparence de ressorts à boudin. Deux de ces spirales, dont le diamètre intérieur est de 0m03, sont formées par neuf enroulements. La troisième, dont le diamètre intérieur est de 0m035 et dont le fil est plus fort que celui des premières, est formée par onze enroulements.

« 2° Deux *plaques ovales*, en or, parfaitement lisses et sans ornements; elles étaient destinées sans doute à être attachées à un bras dont elles présentent le contour extérieur; elles se terminent de chaque côté par un fil d'or, recourbé en crochet, qui servait à les fixer.

« 3° Un *bracelet* en or formé par une grosse baguette, sans aucun ornement; il n'est pas fermé. Diamètre 0m06.

« Le poids total de ces objets est de 480 grammes; l'or est d'une très belle qualité.

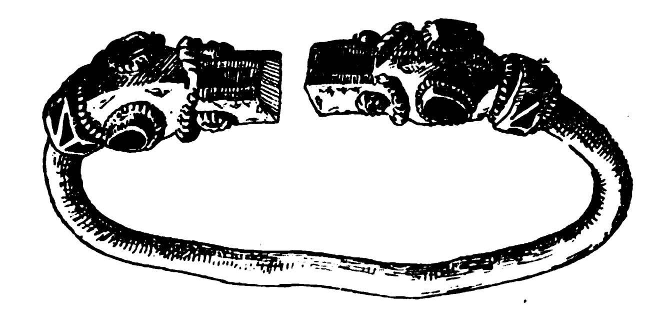
« Le Musée de Saint-Germain possède des spirales en or analogues à celles de Badajoz qui ont été trouvées à Fribourg-en-Brisgau avec des monnaies gauloises dites à l'arc-en-ciel. Le haut titre de l'or, l'absence complète de décoration permettent de croire que ces bijoux ont aussi une origine celtique. On a recueilli des spirales du même genre coupées en mor-

ceaux ; on pense généralement que c'était un moyen adopté par les Gaulois pour le transport de l'or.

« Le Musée provincial de Badajoz, auquel ces objets ont été présentés, a dû renoncer à les acheter, le budget de ce Musée, voté par la députation, s'élevant, en tout et pour tout, à la somme de 250 francs par an pour faire face aux achats, à l'entretien et au personnel. »

M. le baron de Baye, membre résidant, communique deux bijoux qui lui ont été adressés de Hongrie par M. Guillaume Fuchs.

Le premier est un bracelet en or massif avec ornements filigranés et incrustations de grenats taillés en table. Ce bracelet, trouvé en Hongrie, appartient sans doute à la même époque que les trésors de Szilagy-Somlyo, d'Apahida, etc., que M. de Baye considère comme contemporains de l'occupation par les peuples barbares des provinces danubiennes comprises aujourd'hui dans l'empire austro-hongrois. La technique de ces joyaux est la même que celle des objets du tombeau de Childéric. Le Musée national de Budapest est très riche en objets de ce style. Le bracelet présenté



aujourd'hui et qui est figuré ici ressemble beaucoup, sauf le mode de fermeture, à celui de Kalocsa[1]. Tous deux se ter-

1. *Illustrirter Führer in der Münz- und Alterthumsabtheilung*

minent par des têtes d'animaux fantastiques dont le museau, les yeux et le collier sont formés de grenats.

Des bracelets semblables ont été trouvés dans la Russie méridionale. Nous en avons vu un dans la collection de M. Thoinowsky, exposée l'an dernier à Vilna lors du Congrès russe d'archéologie. Citons aussi celui de l'Ermitage impérial provenant de l'île de Taman.

Nous avons encore là une preuve que les produits de l'art barbare en Hongrie et dans la Russie méridionale offrent une parenté incontestable.

Le second objet envoyé de Hongrie par M. G. Fuchs est un camée portant une inscription grecque, monté en or, avec une bélière de suspension. Il provient de Lutz, près Ozosa.



M. Babelon, membre résidant, annonce que le camée dont M. le baron de Baye vient de parler a été acquis par le Cabinet des médailles. C'est un camée amulette, sur sardoine blonde, entouré d'une monture en or munie d'une bélière de suspension. Cette monture est pareille à celle qui entoure des monnaies romaines transformées en bijoux ; son style permet de la placer dans les environs des IVe et VIe siècles

des ungarischen National-Museum. Budapest, 1873, p. 24, fig. 147. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*. Paris, 1887, pl. VIII, fig. 1.

de notre ère. C'est aussi la date du camée, qui se compose de six lignes en relief au centre d'une couronne :

ΛΕΓΟΥCΙΝ
Α ΘΕΛΟΥCΙΝ
ΛΕΓΕΤΩCΑΝ
ΟΥ ΜΕΛΙ ΜΟΙ
CΥ ΦΙΛΙ ΜΑΙ
CΥΜΦΕΡΙ CΟΙ

(Λέγουσιν ἃ θέλουσιν · λεγέτωσαν, οὐ μέλει μοι · σὺ φίλει με · συμφέρει σοι.)

Notre transcription fait ressortir les fautes du lapicide qui a gravé l'inscription. La traduction suffira à expliquer la nature du monument : « On dit ce qu'on veut ; qu'on le dise, peu m'importe. Toi, aime-moi, tu t'en trouveras bien. » Il s'agit donc d'une amulette amoureuse qu'une femme a portée suspendue à son cou. Le Cabinet des médailles possédait déjà de petits porte-bonheur du même genre ; il en est deux qui ont la même inscription avec de légères variantes[1].

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Déjà, à plusieurs reprises, des antiquités ont été rencontrées dans le jardin de l'école de Castel, petite commune du canton d'Ailly-sur-Noye (Somme).

« En 1888, l'instituteur, M. Gente, en enlevant un énorme banc de terre qui se trouvait devant la maison d'habitation, découvrit trois sarcophages en pierre tendre, dont l'un était intact, le second brisé et le troisième sans couvercle. Ces sarcophages avaient les pieds plus étroits que la tête, orientés au nord-nord-est. Ils ne contenaient que des ossements sans aucun mobilier funéraire. Le premier renfermait un seul squelette, le second deux et le dernier trois. Autour de ce centre, on rencontra dans le défoncement une douzaine d'autres squelettes disséminés recouverts de pierres et de cailloux.

1. A. Chabouillet, *Catalogue des camées*, etc., n° 268 à 271.

« Tout récemment, le 29 mars dernier, en retournant une autre partie de son jardin située au nord de la première, M. Gente a mis au jour, à environ 0m60 de la surface du sol, une pierre sépulcrale de 0m95 de hauteur sur 0m25 de largeur. Cette pierre porte une inscription en belles majuscules romaines parfaitement conservée. Les lignes de cette épitaphe sont séparées par des traits; la première et la dernière sont encadrées entre des croix potencées.

« Voici le texte de cette inscription :

✠ AVS ✠
TRECHILDIS
HIC REQVI
ISCIT IN PA
CE VIXIT
ANNVS
XXXI DE
FVNCTA
EST QVO
MODO FI
CIT FEBRO
ARI DIES
✠ III ✠

« *Austrechildis hic requiiscit in pace, vixit annus XXXI, defuncta est quomodo ficit febroari dies III.*

« Le nom d'« Austrechilde » n'est pas nouveau dans l'épigraphie mérovingienne; c'est celui de la première femme de Gontran, premier roi de Bourgogne de la race franque, laquelle mourut vers l'année 580 et dont on possède l'inscription tumulaire (Edm. Le Blant, *Inscriptions de la Gaule chrétienne*, nº 218), versifiée peut-être par Fortunat. Il n'est donc pas étonnant de retrouver le même nom sur une pierre tumulaire d'une date quelque peu postérieure.

« Quant à la formule « defuncta est *quomodo* ficit febroari « dies *III*, » signifiant « elle est morte lorsque février a atteint « son troisième jour, » c'est une variante de cette autre for-

mule : « Defunctus est *ubi* ficit, » etc., que l'on trouve sur des inscriptions de la même région (Le Blant, *op. cit.*, n°s 322, 324, 325, 467, etc.).

« D'après M. Le Blant, cette formule est caractéristique des épitaphes chrétiennes du IVe au VIIe siècle trouvées à Amiens ou dans son voisinage. Mais c'est la première fois qu'on y voit *quomodo* remplaçant *ubi*.

« D'après sa rédaction aussi bien que d'après son aspect matériel, il ne semble pas douteux que notre épitaphe doive appartenir au VIIe siècle et probablement au milieu de ce siècle. La formule « Hic requiescit in pace, » la quadruple croix qui encadre la première et la dernière ligne, l'indication du jour de la mort, non par les calendes, les nones et les ides, mais par le jour du mois, la classent évidemment dans la série la plus moderne des inscriptions recueillies et étudiées par M. Le Blant. D'un autre côté, le C carré qu'on y rencontre se voit sur des inscriptions de 602, 609 et 643 et ne parait guère avoir été en usage après le milieu de ce siècle. Quoi qu'il en soit, je laisse à de plus compétents le soin d'établir d'une manière plus positive la date de notre titulus, bornant mon ambition à être le premier à la signaler aux antiquaires.

« J'ajouterai seulement que, par quelques sondages superficiels, M. Gente s'est assuré que, depuis le point où ont été rencontrés les cercueils de 1888 jusqu'à celui où a été mise au jour l'épitaphe d'Austrechildis, il existe dans le sol une sorte de tranchée curviligne, longue de trente mètres et large de trois, formant un arc de cercle très ouvert et remplie de pierres calcaires et de gros cailloux. M. Gente se propose, aux vacances prochaines, de fouiller méthodiquement cette tranchée; on ne peut que l'encourager à mettre son projet à exécution, en souhaitant que son zèle soit récompensé par d'autres trouvailles intéressantes.

« Nous devons aussi émettre le vœu que cette curieuse inscription, trouvée dans un terrain communal, soit sauvée de la destruction et prenne place, le plus tôt possible, dans quelqu'une de nos collections publiques. »

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, signale une découverte récemment faite dans les papyrus de Vienne et de Berlin. On y retrouve deux des *libelli* ou certificats que l'on délivrait à l'époque des persécutions aux chrétiens apostats. Tous deux proviennent de villages égyptiens. Ils ont la forme de lettres adressées par l'apostat aux personnages préposés aux sacrifices, c'est-à-dire adjoints aux autorités locales pour veiller à l'exécution des édits.

M. R. de Lespinasse, associé correspondant national, communique un dessin de 1609 représentant le porche construit devant la façade de l'église Saint-Étienne de Nevers peu après l'achèvement de cet édifice au XIIe siècle. Ce porche avait un usage purement civil; on y rendait la justice, on y faisait les élections municipales, on y recevait le serment de l'évêque.

M. Buhot de Kersers, associé correspondant national, appuie les observations de M. de Lespinasse sur l'usage civil des porches, qui paraît remonter au XIIIe et même au XIIe siècle.

Au nom de la Commission des impressions, M. Héron de Villefosse propose la publication, dans les Mémoires de la Société, du *Recueil des inscriptions antiques de la IVe Lyonnaise* présenté par M. Arnauldet. Cette proposition est adoptée.

Séance du 30 Mai.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Kharousine (Nicolas). *Revue des antiquités préhistoriques trouvées dans les gouvernements baltiques*. Revel, 1894, in-8°.

Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, 34e série. Paris, 1893, in-8°.

M. le baron de Baye, membre résidant, a la parole pour faire la présentation suivante :

« M. Nicolas Kharousine, qui a eu l'honneur de faire ici, l'an dernier, une communication sur les antiquités de la Russie centrale, m'a chargé d'offrir à la Société un ouvrage sur l'archéologie des gouvernements voisins de la mer Baltique. Malheureusement, ce volume n'est pas accompagné de planches. Le but visé par l'auteur est de faire connaître les musées et les collections de Courlande, de Livonie et d'Esthonie en vue du congrès russe d'archéologie qui se tiendra en 1895 à Riga. D'après les renseignements que nous avons recueillis l'hiver dernier en Russie, cette réunion sera très intéressante, non seulement à cause des sujets qui sont à l'ordre du jour, mais aussi par les excursions, les fouilles et l'exposition qui auront lieu simultanément et qui en formeront le très attrayant corollaire. »

M. Frossard, associé correspondant national, présente un album intitulé *Bagnères qui s'en va*. C'est un recueil factice de photographies et de croquis représentant des monuments ou des débris des époques préhistorique, gallo-romaine et périgourdine. Il émet le vœu qu'un travail semblable soit fait dans le plus grand nombre possible de localités.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Bertolotti, associé correspondant étranger, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

A l'occasion de la récente communication de M. de Baye sur les objets de parure en forme d'abeilles, M. Gaidoz signale une fibule en bronze trouvée dans le comté de Suffolk, en Angleterre. M. Moore, qui l'a publiée, la croyait romaine.

M. Durrieu, membre résidant, rappelle la communication qu'il a faite à une précédente séance (24 janvier 1894) au sujet d'un grand dessin du Musée du Louvre, provenant de

la collection Baldinucci, jadis attribué à Giotto, puis inscrit parmi les anonymes de l'école italienne, et qu'il a proposé de restituer à André Beauneveu, de Valenciennes, le célèbre peintre-sculpteur employé par Charles V et par son frère le duc de Berry. Depuis lors, une étude plus approfondie des manuscrits à peintures de la fin du xive siècle n'a fait que confirmer M. Durrieu dans son opinion. On peut dire qu'il n'est pas un seul des détails typiques du dessin dont on ne puisse retrouver l'analogue dans les miniatures formellement attribuées à Beauneveu par des documents d'archives, ou qui présentent le même style, décorant toujours des livres du duc de Berry. D'autre part, un des érudits les plus au courant de la question des travaux exécutés par le frère de Charles V, M. A. de Champeaux, a bien voulu fournir à M. Durrieu une importante indication. Il lui a signalé la ressemblance qui existe entre ce dessin et les vitraux de l'ancienne Sainte-Chapelle du palais de Bourges, actuellement remontés dans la crypte de la cathédrale. Or, ces mêmes vitraux de Bourges ont été, dès 1887, rapprochés des miniatures authentiques de Beauneveu par M. des Meloizes. « On ne peut manquer, » disait celui-ci, à la réunion des Sociétés savantes, « d'être frappé des analogies que présentent toutes ces figures et d'être tenté d'attribuer miniatures et cartons de vitraux au même auteur[1]. » Il est aisé de vérifier devant les originaux de la cathédrale de Bourges combien est, en effet, justifié ce double rapprochement du dessin avec les vitraux de la Sainte-Chapelle, et de ceux-ci avec les miniatures de Beauneveu.

En terminant, M. Durrieu, à titre jusqu'ici de simple hypothèse, mentionne une supposition. Une particularité dans le dessin du Louvre, — la mise en vedette, comme patrons, de saint Étienne, patron de Bourges, à côté de saint Jean, patron du duc de Berry, — semble le rattacher à quelque travail exécuté pour la cathédrale ou le diocèse de Bourges. Or, dans la cathédrale de Bourges, il existe un

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1887, p. 375.

endroit où l'on peut très bien imaginer la présence à l'époque ancienne d'une peinture faite d'après le dessin. C'est le mur étroit, et terminé en arc brisé, qui s'élève derrière l'autel dans la chapelle des Trousseau. Tout concorderait, le sujet, les proportions, la date et l'origine même de la chapelle, fondée par l'archidiacre Pierre Trousseau, du vivant de son père Jacques Trousseau, lequel Jacques Trousseau n'était autre que le maître d'hôtel du duc de Berry, ayant la haute main sur le maniement de ses deniers, et par conséquent en relations directes avec les artistes du prince, précisément pendant les années où Beauneveu brillait au premier rang parmi eux. Le mur de l'autel de la chapelle Trousseau est aujourd'hui entièrement recouvert d'un épais badigeon. Il est fort à craindre que les pierres, par-dessous, aient perdu toute ancienne décoration. Comme il serait curieux qu'un jour pourtant, en enlevant avec précaution la couche de badigeon, on découvrît des traces de peinture, comme il est déjà arrivé à un autre endroit dans la cathédrale de Bourges, et que ces traces fussent concordantes avec les indications fournies par le dessin du Louvre!

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, associé correspondant national, communique la photographie d'un collier grec trouvé récemment en Érétrie.

« Ce collier, en or, a été rencontré dans une tombe d'apparence somptueuse avec quelques autres menus bijoux, également en or. Il se compose d'une plaque centrale en forme de *pelta* ornée de trois cabochons de grenat, et à laquelle est suspendu un gros grenat serti entre deux pendeloques. Entre les cabochons, et au centre de la plaque, on lit les deux lettres : ΠΙ.

« Le reste du collier est formé par vingt-six petites pendeloques en deux pièces. Celle du haut, munie d'un crochet fermé à travers lequel passait un cordon servant à relier le tout, est ronde. Au centre de chaque pièce, sur une partie plate, se trouve une lettre en relief.

« L'ensemble de ces vingt-six lettres, jointes à la syllabe ΠΙ de la plaque centrale, devait constituer une inscription.

Malheureusement, le cordonnet ayant disparu lors de la trouvaille du collier, cette inscription est aujourd'hui à reconstituer. Voici, placées au hasard, les vingt-six lettres que portent les vingt-six petites pendeloques :

ΛΝΜΔΜΚΛΕΘΠΟΔΛΡΤΑΕΡΥΑΧΙΣΤΚΝ

« Je serais heureux si la communication que j'ai l'honneur de faire ici, et qui signale pour la première fois ce curieux bijou à l'attention des archéologues, pouvait engager un de nos savants confrères à essayer de rétablir cette inscription, dont la lecture donnerait sans doute de précieuses indications sur la personne dont elle ornait le tombeau. »

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Enlart (C.). *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie.* Paris, 1894, in-8°. (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. 66.)

Bérard (Victor). *De l'origine des cultes arcadiens.* Paris, 1894, in-8°. (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. 67.)

Levasseur et Spuller. *Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi* 31 *mars* 1894. Paris, 1894, in-8°.

Monnecove (F. de). *Les artistes artésiens au salon de* 1893. Arras, 1893, in-8°.

— *Les artistes artésiens au salon de* 1894. Arras, 1894, in-8°.

Correspondance.

La Société archéologique et paléontologique de Charleroi demande l'échange de sa publication avec celles de la Compagnie. Renvoyé à M. le bibliothécaire.

Travaux.

M. Collignon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 7 décembre 1892, j'ai présenté à la Société la photographie d'une tête en marbre du Musée de Cherchel reproduisant le type de l'Apollon Choiseul-Gouffier. Je tiens à rectifier une indication erronée que j'ai donnée à ce sujet. Il est inexact que la tête de Cherchel ait été trouvée par M. Gauckler et que la découverte soit postérieure à la publication de la thèse latine de M. Waille, *De Caesareae monumentis*, 1891. Le marbre en question est en effet signalé dans cette thèse (p. 47) et rapproché avec raison de la statue trouvée au théâtre de Dionysos à Athènes. Notre confrère M. Héron de Villefosse a déjà relevé cette erreur dans un article des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres (1er fasc., 1894). On me permettra d'ajouter que M. Gauckler est tout à fait étranger à cette méprise et s'est borné à me communiquer obligeamment la photographie d'un marbre resté inédit, malgré son importance pour l'histoire de l'art. »

M. Prou, membre résidant, entretient la Société de la classification des monnaies carolingiennes à la légende CARLVS REX FR et au monogramme. Il reconnaît que certaines de ces monnaies remontent au règne de Charlemagne. Mais il démontre qu'on ne saurait tirer, comme l'a fait De Coster en faveur de cette attribution, aucun argument du fait que des deniers de ce type se sont rencontrés sur l'emplacement de *Dorestate*, aujourd'hui Vijk-bij-Duurstede, attendu que la destruction de cette ville n'est pas, comme on l'a prétendu, antérieure au règne de Charles le Chauve. Au témoignage des Annales de Saint-Bertin, cet *emporium* fut attaqué et occupé à plusieurs reprises par les Normands sous le règne de Charles le Chauve, spécialement en 847, 850, 857, 863.

Les efforts continuels des Normands pour mettre la main sur cette ville prouvent assez que c'était encore dans la seconde moitié du IXe siècle un centre de commerce impor-

tant. En 904, Louis l'Enfant exemptait l'église de Strasbourg du paiement du tonlieu à Duurstede. Ainsi, il n'est pas vrai, comme l'a affirmé de Coster, que Duurstede ait été détruit de fond en comble en 837 par les Normands, et les monnaies qu'on peut trouver sur son territoire ne sont pas nécessairement antérieures à cette date.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique un cachet d'oculiste romain récemment découvert.

Ce cachet appartient à M. le vicomte Menjot d'Elbène. Il a été trouvé en 1893 à Neuville-sur-Sarthe, près de la propriété de M. de Montesson, dans un tombeau. C'est une pierre schisteuse, assez tendre, d'un vert clair. Les côtés plats sont taillés en biseau et vont ainsi en s'abaissant vers les tranches; on n'y distingue aucune trace d'inscription ni aucun dessin; ils sont polis par le frottement et présentent une apparence savonneuse; deux éclats légers se remarquent d'un côté dans les angles. Les monnaies recueillies dans les sépultures voisines datent du règne d'Antonin.

Le cachet est de forme rectangulaire; il mesure en longueur 0m049, en largeur 0m038; l'épaisseur des tranches est de 0m01.

Les inscriptions gravées sur les quatre tranches sont soigneusement réglées; elles sont ainsi conçues :

1° GINGVRBICIDIOX
VSADDIATHESETDOL (TH *liés*)
G(aii) Ing(enuii) Urbici dioxus ad diathes(es) et dol(ores).

2° GINGVRBICID (CI *liés*)
IALEPADASPRIT (EP et PR *liés*)
G(aii) Ing(enuii) Urbici dialep(idos) ad asprit(udines).

3° C · ING · VRBICI · DIOX
VS·AD·DIATHES·ET·DOL (THE et ET *liés*)
G(aii) Ing(enuii) Urbici dioxus ad diathes(es) et dol(ores).

4° G · ING · VRBICI
ISOCRYS·AD CL
G(aii) Ing(enuii) Urbici isocrys(um) ad cl(aritates).

Les noms des collyres *dioxus*, *dialepidos* et *isocrysum* se

retrouvent sur d'autres cachets; ils ont été l'objet d'explications détaillées et abondantes sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir. Il en est de même des maladies, *diatheses*, *dolores*, *aspritudines* et *claritates*.

On remarquera que le prénom est abrégé par un G sur trois des tranches et par un C sur une seule. Les deux grandes tranches (1 et 3) portent une inscription identique. Le gentilice *Ingenuius* est assez rare. Il se retrouve en Narbonnaise dans une inscription de Grenoble[1] et dans une inscription d'Arles[2].

Ce cachet est le 209e connu.

M. Durrieu, membre résidant, signale la présence de fausses miniatures du moyen âge dans une vente considérable d'objets d'art qui aura lieu prochainement à l'hôtel Drouot. Il attire l'attention de la Société sur les dangers que peuvent faire courir à l'érudition ces faux modernes écoulés peu à peu dans les collections particulières.

M. Molinier observe à cette occasion que le propriétaire des miniatures en question ne s'abusait nullement sur leur authenticité. Il les restaurait ou les fabriquait lui-même.

M. de Laigue, associé correspondant national, sollicité par M. Le Blant, a fait des recherches dans les documents hagiographiques à propos de l'inscription chrétienne d'Algodonales signalée par lui dans la séance du 23 mai dernier. Il pense qu'il s'agit de saint Fructueux, évêque de Tarragone, martyrisé en 259, dont le culte est très répandu en Espagne.

M. l'abbé Duchesne ajoute que cette opinion est d'autant plus vraisemblable que l'un des diacres de saint Fructueux et son compagnon de martyre se nommait Augurius, nom dont les deux premières lettres se présentent dans l'inscription à la suite du mot Fructuosus. Il pense que ce texte pourrait être un débris d'un catalogue de reliques comme on en rencontre souvent en Espagne.

1. *C. I. L.*, vol. XII, n. 2262.
2. *Ibid.*, n. 5814.

Séance du 13 Juin.

Présidence de M. l'abbé DUCHESNE, ancien président.

Ouvrages offerts :

BOUTROUE (Alexandre). ***La Palestine et la Syrie à vol d'oiseau.*** Paris, 1894, in-8°.

GUILLAUME (Edmond). ***L'histoire de l'art et de l'ornement.*** Paris, 1886, in-8°.

Travaux.

M. Michon, associé correspondant national, entretient la Société de la célèbre statue du Louvre connue sous le nom de Bacchus Richelieu.

« On sait de quelle incertitude sont entourées les origines de la collection de statues qui forment aujourd'hui le Musée des Antiques du Louvre. Les marbres dont la possession est antérieure à l'époque de la Révolution sont d'ordinaire désignés sous la rubrique générale de « Collection du Roi. » Mais le plus souvent l'on ne peut dire à quel moment ils y sont entrés. Un petit nombre seulement font exception : tel, par exemple, le Jupiter de Versailles, offert en 1683 à Louis XIV par Jacques-Nicolas de la Baume, petit-neveu du cardinal de Granvelle[1], ou l'Orateur romain dit Germanicus et le Mercure dit Jason, achetés en 1585 par les soins de M. de la Tuilière, directeur de l'Académie de France à Rome[2]. A plus forte raison l'obscurité est-elle grande lorsqu'on veut remonter au noyau initial de la collection, à l'époque de François Ier et de Henri II. Ici quelques documents écrits, sans doute, nous restent. Nous savons ainsi que, lors de l'entrevue de Bologne avec Léon X, en 1515,

1. Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 31, Additions, p. 509; Castan, *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1881, p. 79.

2. Rayet, *Monuments de l'art antique.* Notice de l'Orateur romain, p. 2.

François Ier avait demandé le Laocoon et que le pape avait dû le promettre, non toutefois sans cette réserve mentale « ou un autre tout pareil, » d'où la commande à Baccio Bandinelli d'une copie, qui d'ailleurs ne fut jamais expédiée[1]. Les particuliers de leur côté sollicitent les faveurs du Roi en lui adressant des statues : en 1532, un gentilhomme vénitien envoie une Vénus[2]. Le Primatice enfin, en 1540, est envoyé en Italie, et il en rapporte « 125 morceaux, têtes, torses et figures. » Les désignations malheureusement sont si peu précises que l'on se trouve dans l'impossibilité de passer des textes aux monuments. Il n'est guère parmi ceux-ci que la Diane à la Biche dont l'ancienneté connue remonte à François Ier ; encore n'est-ce que par suite d'une tradition généralement acceptée. M. Barbet de Jouy, en effet, a exposé quelles raisons rendaient peu vraisemblable qu'elle fût du nombre des marbres rapportés par le Primatice[3]. Le Bacchus Richelieu, nous voudrions essayer de le démontrer, — sans avoir lui non plus été rapporté par le Primatice, — est également du nombre des statues appartenant à la France depuis le règne de François Ier.

« Il est entré au Louvre, ainsi que son nom l'indique, par la collection Richelieu, mais celle-ci, M. de Boislisle l'a démontré[4], a enrichi le Musée par quatre sources différentes, dont la distinction n'a pas toujours été assez faite dans les catalogues. Dix-huit grandes statues antiques, tout d'abord, extraites de la salle basse du Palais Royal, furent dès la mort du cardinal prélevées pour le Roi. Parmi celles d'autre part qui, en conformité avec le testament, passèrent à la duchesse d'Aiguillon, quelques-unes ont depuis été recueillies par le Louvre : on a cité le célèbre buste en porphyre

1. A. Michaelis, *Geschichte d. Statuenhofes im Vaticanischen Belvedere. Jahrbuch d. k. d. archaeologischen Instituts*, 1890, p. 26.
2. *Archives de l'Art français*, t. V, p. 334.
3. Barbet de Jouy, *Étude sur les Fontes du Primatice*, p. 12 et suiv.
4. *Les collections de sculptures du cardinal de Richelieu. Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLII, p. 71 et suiv.

d'Alexandre[1], revêtu par Girardon d'une armure de bronze doré, qui fut acheté par ordre de Louis XV à la vente du maréchal d'Estrées. Je puis ajouter, parmi les statues antiques, le Bacchus n° 222 du catalogue de M. Fröhner, signalé comme venant du cabinet de Girardon. « La petite « galerie pratiquée à l'extrémité de l'atelier, » écrit en effet G. Brice[2], « est remplie de plusieurs statues excellentes, des « bustes et des vases d'une grande beauté toute particulière, « dont la plupart ont appartenu au cardinal de Richelieu, » et notre Bacchus concorde de tous points avec le n° 134 de l'inventaire fait après la mort du cardinal, ainsi décrit : « Un « Bacchus antique, de marbre, couronné de pampres et de « raisins, appuyé de la main droite sur un tronc d'arbre où « il y a une vigne sculptée dessus, et tient de l'autre main « un godet, les bras et les jambes restaurées, prisé 1,250 l.[3]. » Il y a, en troisième lieu, les marbres rapportés du château de Richelieu à la suite de la mission de Visconti et Dufourny, l'an IX, marbres dont l'inventaire, signé de Lavallée, est conservé aux Archives du Louvre. Les statues enfin, transportées à Paris au XVIIIe siècle et sauvées par Lenoir, forment un quatrième appoint, et non le moindre.

« Le Bacchus Richelieu est de ces dernières. « Après la « mort du dernier maréchal, écrit Lenoir, en parlant du « Bacchus et des Esclaves de Michel-Ange, sa veuve les fit « passer dans une maison qu'elle habitait au Roule, d'où « elle se retira avant de leur donner une destination défini« tive. Ces chefs-d'œuvre ainsi abandonnés dans une écurie « allaient être vendus à des courtiers, lorsque j'arrivai à

1. Barbet de Jouy, *Sculptures du moyen âge et de la Renaissance*, n° 213. Exposé dans l'embrasure de la fenêtre du milieu de la salle de Puget. Le buste n'est resté au Louvre que par un heureux hasard : il figure en effet parmi les objets qu'un ordre du 6 germinal an IX prescrivit d'envoyer à la Malmaison.

2. Germain Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, éd. de 1690, t. I, p. 80.

3. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLII, p. 97. Cf. Inventaire d'Aiguillon, n° 921 : « Bacchus antique, 4 pieds 3 pouces, tenant un godet de la main gauche, prisé 250 l. »

« temps pour empêcher cette dilapidation. J'osai arrêter « cette vente et j'obtins du commissaire du département « la permission de faire enlever en ma présence des monu- « ments qui n'auraient jamais dû sortir des mains du gou- « vernement[1]. » Le Bacchus entra ainsi au Musée des monuments français, d'où il passa au Louvre. Ni la *Description* de M. de Clarac[2], ni la *Notice* de M. Fröhner[3] ne contiennent en revanche un mot de son histoire antérieure, si ce n'est ce seul renseignement « que la statue en marbre grec dur a été restaurée à Florence. » Il faut remonter jusqu'au coûteux et peu accessible recueil de gravures intitulé *Musée Français*[4] pour y trouver, en même temps que l'origine première du détail reproduit par M. Fröhner, les lignes suivantes : « Il paraît que cette statue est une des Antiques « que le Primatice envoya d'Italie à François Ier. Le cardi- « nal de Richelieu en devint possesseur et la fit transporter « à son château en Touraine. »

« Le doute toutefois est au premier moment permis. Il semblerait tout d'abord qu'il puisse y avoir confusion sur la provenance avec un autre Bacchus non moins célèbre, le Bacchus de Versailles[5], dont Félibien, en 1679, dit qu'il a été longtemps dans la salle des Antiques avec la Diane à la Biche[6]. Les membres, il est vrai, du Bacchus de Versailles sont antiques, et le *Musée Français*, en rapportant que la statue « de marbre grec connu à Rome sous le nom de *greco duro* fut restaurée à Florence, » note que le bras droit est moderne. La confusion même écartée, il resterait à expliquer comment le Bacchus serait parvenu au cardinal de Richelieu.

« C'est à ces difficultés que répond le passage suivant de l'ouvrage presque introuvable intitulé « *Collection des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français*,

1. *Musée des monuments français*, t. III, p. 39.
2. *Description des antiques*, n° 154.
3. Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 217.
4. *Musée Français*, t. IV, 1809, 3e partie.
5. Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 218.
6. Félibien, *Statues du Louvre et des Tuilleries*, p. 1, n° II.

publiée par A. Lenoir, conservateur de ce Musée, » dont six livraisons seulement in-folio ont paru « à Paris, au Musée et chez le citoyen Guiot, l'an VI de la République[1]. » La figure XVIII représentant notre Bacchus y est accompagnée du commentaire suivant : « Tel on voit Bacchus représenté « sur cette figure, tirée du jardin de Richelieu; statue « antique de grandeur naturelle (et du beau temps de la « Grèce) en marbre blanc de Paros, tenant de la main droite « un thyrse et de l'autre une grappe de raisin. Elle fut don- « née à François Ier par Robert Strozzi[2]. La couronne de « lierre qui couvre sa tête est d'une délicatesse recherchée. « Cette figure a beaucoup souffert des restaurations anciennes « et modernes; les bras et la jambe gauche sont entièrement « de restauration[3]. »

« La mention de Robert Strozzi jette sur l'histoire du Bacchus Richelieu un jour imprévu et donne, il me semble, une quasi-certitude aux renseignements fournis à son sujet. Les fameux Esclaves de Michel-Ange avaient en effet, on le sait, été envoyés, eux aussi, par Robert Strozzi à François Ier; ils furent donnés par le Roi au connétable de Montmorency, et rien d'étonnant à ce que le Bacchus venu avec eux de Florence l'ait été en même temps. Il en serait, remarquons-le, tout autrement si la statue, comme le dit le *Musée Français*, était l'une de celles rapportées par le Pri-

1. Il se trouve à la Bibliothèque du Musée Carnavalet sous le n° 2711.

2. Robert Strozzi, moins connu que ses frères, était fils de Jean-Baptiste, dit Philippe Strozzi, comme Léon et Pierre. Forcé de quitter Florence avec les autres membres de sa famille, par suite de leur inimitié avec les Médicis, il se réfugia d'abord à Naples, puis à Rome. Après la mort de son père en 1538, il vécut exilé, tantôt en France, tantôt à Rome, où, en 1547, il assiste aux obsèques solennelles de François Ier à Saint-Louis-des-Français. Il avait entre-temps été nommé chevalier des ordres du Roi et chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. En 1552, il prend part à la campagne de Sienne, dirigée par son frère Pierre. L'échec de cette expédition ayant montré l'inanité de toute tentative contre les Médicis, il se retira alors définitivement en France et mourut en 1566.

3. Lenoir, p. 26.

matice à la suite de sa mission : le connétable à cette date était en disgrâce et ne saurait avoir reçu de présent. Offert à Montmorency, le Bacchus fut sans doute placé par lui dans son château d'Écouen ; nous n'en avons point toutefois la preuve manifeste qui résulte pour les Esclaves de la gravure d'Androuet du Cerceau[1]. L'on sait comment à la mort du duc Henri II de Montmorency ces derniers devinrent la propriété de Richelieu. Le duc les lui donna en mourant, rapporte Sauval[2], et d'ailleurs, que la donation ait été volontaire ou non, ses biens furent confisqués. Je ne sache pas que du vivant du cardinal il soit fait expressément mention du Bacchus au château de Richelieu, mais, au siècle suivant, dans la description que Piganiol de la Force nous a laissée de l'hôtel de la rue Neuve-Saint-Augustin, appartenant au maréchal de Richelieu, nous lisons ce qui suit : « Le fond « du parterre est ingénieusement terminé par un grand bas- « sin au delà duquel sont, des deux côtés, de hautes palis- « sades de treillages isolées et ouvertes en arcades. Dans la « partie du milieu sont trois grandes niches, élevées sur dif- « férents plans et couvertes en baldaquins, avec plafonds « en coupoles et campanes. Dans ces trois niches sont pla- « cées trois statues qui sont d'une grande perfection. Celle « du milieu est un Bacchus, dont la suavité des contours ne « laisse point douter de son antiquité. Les deux autres, que « l'on assure être de la main de Michel-Ange, faites pour le « tombeau de Jules II, sont fort supérieures[3]. » Il n'est donc point douteux que le maréchal n'ait fait venir de Richelieu, où il avait demandé les antiques nécessaires à la décoration de sa nouvelle résidence, le Bacchus, comme les Esclaves qui l'avoisinaient ; et, comme les Esclaves, — tout porte à le croire et vient par là confirmer le témoignage de

1. *Les plus excellents bastimens de France*, par J.-A. du Cerceau, éd. H. Destailleur, t. II, notice et planches du château d' « Escouan. »
2. Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 142.
3. Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris*, éd. de 1765, t. III, p. 134.

Lenoir, — le Bacchus avait dû faire partie des trésors artistiques confisqués à Montmorency. Du jour où Robert Strozzi les avait envoyées à François Ier, les trois statues ont donc eu la même histoire et suivi les mêmes péripéties, et, réunies aujourd'hui au Louvre, elles y sont parvenues par les mêmes étapes. Il n'est pas indifférent de l'apprendre et de rétablir ainsi, par une fiction rétrospective pour ainsi dire, le rang d'ancienneté d'une des plus belles statues antiques du Musée qui, momentanément sortie du domaine royal, a heureusement pu, grâce à la clairvoyance de Lenoir, être réintégrée dans nos collections publiques. »

M. Courajod, membre résidant, indique les sources italiennes pouvant fournir de nouveaux renseignements à ce sujet.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique le texte d'une inscription chrétienne conservée au Musée du Louvre et restée jusqu'ici inédite.

Cette inscription est gravée au revers d'une épitaphe païenne provenant de Cherchel et qui était encastrée dans l'ancienne galerie africaine depuis 1845. Le texte païen se rapporte à une femme nommée *Messia Honorata;* il est inséré au *Corpus* latin, vol. VIII, n. 9504. Le texte chrétien gravé au revers était tourné contre le mur; c'est ce qui explique comment il a pu échapper aux recherches des épigraphistes. Les travaux qui s'exécutent en ce moment pour l'ouverture d'une salle d'Afrique ont permis de faire un nouvel examen de tous les monuments africains et ont fait découvrir ce petit texte, qui est ainsi conçu :

M E M O R I A
CEADITIS·VI
XIT IN PACE AN
NIS SEXAGINTA

Cette inscription n'a d'intérêt que par le nom de la défunte. Il est difficile de dire s'il doit être lu CERDITIS ou CEADITIS. Les lettres sont mal gravées; les contours n'en sont pas nets; c'est le fait d'un ouvrier malhabile et qui ne savait

pas diriger son ciseau. — Le D a presque la forme du delta grec; le G a l'apparence d'un S mal fait.

C'est un nouvel exemple d'une épitaphe païenne retournée à l'époque chrétienne pour recevoir au revers une seconde inscription.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente ensuite les photographies de deux têtes impériales romaines découvertes à Gouraya, l'antique *Gunugus*, photographies qui lui ont été adressées par notre confrère M. Gauckler, chef du service beylical des antiquités et des arts.

La première est une tête de Septime Sévère, malheureusement très mutilée; le bas du visage manque; le reste de la tête a beaucoup souffert, notamment la chevelure. Mais Septime Sévère est très reconnaissable. Les rides du front, les trois ou quatre mèches de cheveux tombant sur le front qui sont tout à fait caractéristiques, les gros yeux, les pommettes des joues, la disposition de la barbe, tout contribue à faire reconnaître cet empereur. Cette tête a été découverte en 1890 par M. Bonnefoy dans sa propriété de Gouraya et acquise par M. Gauckler qui l'a donnée au Musée d'Alger.

La deuxième tête est celle de l'empereur Lucius Verus. Quoique les cheveux soient traités très lourdement, il semble hors de doute d'après leur disposition, d'après celle de la barbe et d'après les traits du visage, que c'est une image de ce prince. Le dessus de la tête a été enlevé; d'après la photographie, la section paraît très nette; elle est probablement antique. On a un grand nombre d'exemples de têtes antiques portant des pièces dans la chevelure. Cette tête a été découverte dans la propriété de M. Bonnefoy à Gouraya par M. Gauckler, en janvier-avril 1892; comme la précédente, elle a été donnée par lui au Musée d'Alger.

On sait que Septime Sévère s'était rattaché fort habilement à la famille de Marc Aurèle. Il ne serait donc pas impossible que ces deux têtes aient fait partie d'un groupe d'images de la *domus divina*, comme les bustes de Markouna (*Verecunda*), aujourd'hui conservés au Musée du Louvre et

offrant les images de Septime Sévère, Marc-Aurèle, Lucius Verus, Annius Verus, Faustine et Plautille. S'il en était ainsi, on serait autorisé à penser que les deux bustes heureusement retrouvés à Gouraya ne sont pas isolés et que d'autres têtes sont peut-être encore sous terre au même endroit.

M. Héron de Villefosse profite de l'intéressant envoi de M. Gauckler pour ajouter un mot à ce qui a été dit à la dernière séance par M. Collignon. Il déclare qu'en parlant de la tête de Cherchel il n'a jamais songé à rendre M. Gauckler responsable de l'erreur commise au sujet de cette tête. Il serait désolé si la phrase qu'il a écrite était mal interprétée et surtout si on lui attribuait une intention tout à fait étrangère à sa pensée.

M. Courajod, membre résidant, présente un petit bas-relief en marbre, représentant Dieu recevant l'âme d'un juste au ciel, au milieu d'un concert d'anges; il donne des explications sur le style de ce monument ainsi que sur les artistes qui travaillaient à Bourges sous la direction du duc de Berry, frère de Charles V, et sous l'inspiration des miniaturistes. Il compare ce monument avec le bas-relief récemment acquis par le Louvre, avec le grand bas-relief de la Ferté-Milon exécuté pour le duc d'Orléans et avec d'autres sculptures, conservées à Bourges, qui furent commandées par le duc de Berry.

M. Durrieu pense qu'il faut voir là Dieu le Fils représenté comme sur les miniatures sous les traits d'un homme d'un certain âge.

M. l'abbé Duchesne ne croit pas que l'on doive y chercher le souvenir du Christ recevant l'âme de sa mère, comme on en a émis l'idée. — M. Molinier confirme cette observation en ajoutant qu'en pareil cas l'âme de la Vierge est ordinairement représentée par une petite figure emmaillotée.

M. Molinier, membre résidant, présente un tableau-reliquaire de la Vraie Croix, en argent doré, acquis récemment par le Louvre. Il y voit une copie exécutée au XIIIe siècle,

en Occident, d'après un monument byzantin, avec addition des traductions latines de quelques inscriptions grecques.

M. Müntz, membre résidant, observe qu'une foule de monuments, à Venise et ailleurs, portent des inscriptions grecques, accompagnées de traductions latines; il ajoute qu'une partie des mosaïques vénitiennes du XIIIe siècle est empruntée au célèbre manuscrit du VIe siècle connu sous le nom de Bible de Cotton.

Séance du 20 Juin.

Présidence de M. A. DE BOISLISLE, président.

Ouvrages offerts :

AUBERTIN (Charles). *Note sur deux sépultures trouvées à Beaune*. Beaune, 1893, in-8°.

— *Catalogue du Musée J. Miln, à Carnac (Morbihan)*. Vannes, 1894, in-12.

PIETTE (Ed.). *L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*. Saint-Quentin, 1894, in-8°.

Correspondance.

M. Joachin Casañ y Alegre, directeur des Archives du royaume de Valence, présenté par MM. Berger et Delaborde, pose sa candidature au titre d'associé correspondant étranger. Le Président désigne MM. Durrieu, Lecoy de la Marche et de Lasteyrie pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Élections.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, lit un rapport favorable au nom de la Commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Bonvallet. On passe au scrutin et M. Bonvallet, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Poitiers.

Travaux.

M. Berger, membre résidant, lit la note suivante sur une bible latine qui a appartenu à Jean de Dürbheim, évêque de Strasbourg :

« Rien n'est plus intéressant dans l'étude de l'histoire de la Bible au moyen âge que de trouver la trace d'un usage personnel du saint livre. Parfois c'est une bible savamment enrichie de variantes par quelque savant, ou une bible française où les parents inscrivent la date de la naissance de leurs enfants[1]. Aujourd'hui c'est la bible d'un chancelier du roi des Romains que je désire présenter à nos confrères.

« La belle bible qui porte le n° 17 au fonds latin de la Bibliothèque nationale a été copiée vers la fin du XIII[e] siècle, d'une belle écriture régulière qui ressemble à celle des écrivains formés dans l'Université de Paris. Le texte diffère pourtant en beaucoup d'endroits de celui des bibles parisiennes de ce temps, et il semble que nous ayons ici, retrouvé pour la première fois, le texte du plus ancien essai de correction qui ait été fait en France au XIII[e] siècle. Les dominicains paraissent en avoir été les auteurs, et cette ancienne édition de la Bible, qui fut supprimée aussitôt qu'elle eut paru, s'appelle la *correctio senonensis*[2].

« Ce qui augmente la valeur de notre manuscrit, ce sont les très nombreuses notes qui en noircissent les marges. Elles sont toutes écrites d'une belle « lettre française, » d'une écriture régulière comme pourrait être celle d'un copiste. Ce sont le plus souvent des extraits des manuels du temps, de l' « Histoire scolastique, » de la « Glose ordinaire » et « interlinéaire, » des divers écrits lexicologiques et grammaticaux d'Hugution, de Remi d'Auxerre et de Guillaume le Breton (y compris le « correctoire » qui semble être de lui) et de ce petit manuel qui porte le nom décrié de *Mammotrectus*. Parfois ce sont des textes du droit canon, ou des allu-

1. *La Bible française au moyen âge*, p. 302 et suiv.
2. Voy. *Revue de théologie et de philosophie*, t. XVI, p. 55; S. Berger, *De l'histoire de la Vulgate en France*, 1887, p. 12.

sions à des légendes locales telles que celle de saint Servais, évêque de Tongres (*ad* Marc. xvi, 1). D'autres notes, auxquelles je reviendrai tout à l'heure, ont un caractère plus personnel.

« Le propriétaire de notre bible semble avoir fait quelques efforts pour rechercher le véritable texte des écrits sacrés :

« Fol. 102 *bis* : Omnes antique et correcte biblie...

« Fol. 153 v° : In quadam antiqua biblia inveni...

« Il est vrai que, pas plus que les autres hommes d'Église de ce temps, notre écrivain ne savait sans doute distinguer un bon texte d'un mauvais.

« L'auteur des notes savait le français et l'italien. Il emprunte volontiers aux commentateurs du temps des allusions à la langue française[1]. Comme nous venons de le dire, il n'y a, presque sans exception, qu'une seule écriture dans les notes dont notre bible est chargée, mais l'encre varie suivant le genre des notes. Le possesseur de ce manuscrit a donc lu la bible plusieurs fois et chaque fois dans une pensée différente.

« Au deuxième feuillet, nous lisons ces mots, écrits de la même main que les notes :

« Ista biblia est domini Johannis, cancellarii regis Romanorum.

« Jean de Dürbheim, dit aussi Jean de Zurich, était né dans un village de la Souabe; il était enfant naturel. Il était maître-ès-arts; il avait donc étudié à l'Université, probablement à celle de Paris. Prévôt de la collégiale de Zurich, il fut appelé en 1298 au poste de protonotaire et en 1303 à celui de chancelier d'Albert d'Autriche, roi des Romains; comme il nous le dira lui-même, il joua un rôle important dans les négociations relatives à l'investiture de ce prince, et de chacune de ses ambassades à la cour papale, il revint avec de nouveaux honneurs.

« Il fut créé par le pape, en 1305, évêque d'Eichstaedt, et

1. Ad Lev. v, 11 : « *Batus* in gallico dicitur *prebendarium*, vas cum quo avena distribuitur equis » (cf. Guill. Breton).

Ad Act. xvii, 18 : « Sicut enim *mandere racemos* quasi vulgare est in Francia et *mandere uvas* vulgare in Lonbardia, et sicut *leuca* in Francia, *miliare* in Ytalia. »

en 1306 il reçut de la même manière, sans élection canonique, la charge d'évêque de Strasbourg, disputée alors par cinq candidats, et lui-même était l'avocat de l'un d'eux. Le chroniqueur strasbourgeois Closener dit de lui et de l'abbé de Pairis, Philippe de Rathsamhausen, qui fut en 1306 son compagnon de légation auprès du pape, et qui fut nommé à sa place à Eichstaedt : « C'étaient des hommes pieux et « de savants clercs[1]. » Le célèbre humaniste alsacien Wimpheling célèbre son éloge et termine en disant : *Vidimus bibliam et decretum quae sua manu scripsit*, *quae hodie in Molsheim extant*[2]. Ainsi, au commencement du XVI[e] siècle, notre manuscrit était à Molsheim, apparemment dans le château que l'évêque Jean avait lui-même fait construire.

« Comment la bible de Jean de Dürbheim est-elle venue à Paris ? Elle est entrée à la Bibliothèque du Roi avec les manuscrits de Mazarin : on ne peut donc douter qu'elle n'ait été acquise en Alsace, vers l'an 1645, par Gabriel Naudé. Notre bible n'est pas arrivée seule de Molsheim dans la collection de Mazarin. On trouve à la Bibliothèque nationale (lat. 3285 A) un autre manuscrit provenant aussi du cardinal et qui est également de la fin du XIII[e] siècle. Il contient les sermons de l'évêque de Gênes, Jacques *de Voragine*, et il est signé d'une main qui peut bien être la même, quoiqu'elle semble un peu plus récente : *Liber iste est domini Johannis episcopi Argentinensis*. Sur la première garde on lit le projet ou plutôt la copie d'une supplique adressée au pape (à Jean XXII) en faveur de l'hôpital de « Mollesheim » et datée du 13 août d'une année indéterminée, probablement de 1316 ou 1317, car l'inscription qui rappelait la fondation

1. *Die doch frumme lüt worent und wolgelerte pfaffen* (éd. Hegel, p. 91 s.). Sur Jean de Dürbheim, voy. Chmel, *Die Handschr. d. k. k. Hofbibl. in Wien*, t. II, n° CCLXI, p. 312 et suiv.; Strobel, *Vaterl. Gesch. d. Elsasses*, t. II, p. 138 et suiv.; W. Wiegand, *Strassburger Urkundenbuch*, t. II, et surtout Closener, avec les notes de M. Hegel (*Die Chroniken der deutschen Stædte*, t. VIII et IX).

2. *Additiones ad Trithemium*, dans la *Bibl. eccles.* de J.-A. Fabricius, p. 243.

de l'hôpital portait la date du 6 septembre 1316[1]. C'est en 1308 que Jean de Dürbheim avait acquis de l'empereur Henri VII les villes de Molsheim et de Mutzig, en échange de son renoncement aux anciennes prétentions de son siège sur Mulhouse, créée ville impériale. Notre évêque aimait la petite ville de Molsheim, agréablement située au pied des Vosges, et c'est dans la chapelle de l'hôpital de Molsheim qu'il fut enterré.

« Les notes de la main du chancelier du roi des Romains ne se bornent pas à nous révéler les études de cet homme d'État et de cet homme d'Église. Plusieurs d'entre elles nous instruisent de son histoire et nous donnent quelques indications sur les événements auxquels il a été mêlé. A cet égard, notre bible peut, en quelque mesure, servir de pendant aux notes de Jérôme Aleander, que notre confrère M. H. Omont nous faisait naguères connaître.

« Si Jean de Dürbheim a écrit son nom sur sa bible alors qu'il était chancelier d'Albert d'Autriche, c'est-à-dire probablement dès 1303, il n'a pas cessé, plus tard, de la conserver sous ses yeux et de l'enrichir de ses souvenirs.

« Parfois ce sont de « beaux textes » pour un sermon, notés en passant :

« Fol. 310 : Bonum thema in exaltacione sancte crucis (ainsi encore d'autres fois).

« Au fol. 200 nous trouvons une note sur les devoirs d'un roi, au fol. 190 v° une pensée digne d'un chancelier :

« *Nota*. Secretum regis abscondere bonum est.

« Certaines de ces notes semblent antérieures à l'investiture d'Albert d'Autriche, par exemple dans le Ier livre des Rois, où on relève en note les mots : *Quesivit sibi Dominus virum juxta cor suum. Constitue nobis regem ut judicet nos.*

« L'écrivain pense souvent aux devoirs des « prélats. » Il est imbu du respect des privilèges du clergé :

« Fol. 174 (ad I Esdr. vii, 24) : Habes hic quod sacerdotes, levite ceterique ministri domus Dei liberi debent esse a vectigalibus et tributis.

1. Wimpheling, *Catal. episc. Argent.*, édit. de 1508. Strasbourg, in-4°, fol. 47 v°.

« L'auteur a été jusqu'à Rome :

« Fol. 189 (ad Tob. vi, 9) : Hoc audivi Rome a camerlingo antiquo.

« Il fait allusion à une lettre reçue du cardinal Matteo Orsini :

« Fol. 255 v° (ad Sir. xiv, 15) : Hoc verbo usus est cardinalis dominus Matheus Rubeus in literis mihi Johanni cancellario regis Romanorum missis : *In divisione sortis da et accipe.*

« Il a porté la parole en plein consistoire, au Latran, devant Boniface VIII, le jour où le pape a approuvé l'élection d'Albert d'Autriche :

« Fol. 100 v° (ad I Reg. ii, 10) : *Dominus judicabit fines terre, etc.* Hoc verbo usus sum pro themate coram domino Bonifacio papa VIII°, quando approbavit dominum Albertum, Romanorum regem, apud Sanctum-Johannem in Laterano in pleno consistorio, anno Domini m° ccc° iij° in vigilia apostolorum Philippi et Jacobi (30 avril).

« Il a pris note des termes de la bulle d'investiture adressée le même jour, par son intermédiaire :

« Fol. 266 v° (ad Es. I, 5 : *Omne caput languidum, etc.*) : Verba hec posita sunt in literis approbacionis a domino Bonifacio papa domino Alberto, regi Romanorum, per me transmissis, anno domini m° ccc° iij° in vigilia apostolorum Philippi et Jacobi[1].

« Voici maintenant le texte que Clément V a mis en tête de son discours, en une occasion solennelle, le jour où il a rendu leur dignité aux cardinaux Colonna, ennemis de Boniface VIII. Jean de Dürbheim a entendu ce discours :

« Fol. 301, ad Jer. li, 12 (*Super muros Babilonis levate signum, augete custodiam*) : Thema domini Clementis pape quinti (ce mot ajouté), quando post coronacionem suam multos cardinales fecit una die apud Lugdunum, et dominum Jacobum et dominum Petrum de Columpna ad cardinalatum restituit, (autre encre :) anno Domini m° ccc° vj° die sabbati post Lucie (17 décembre)[2].

« Notre évêque a eu l'honneur de parler dans le même consistoire et le pape lui a répondu par une parole de la Genèse :

1. *Bullarium romanum*, t. III, p. 97. Cf. Potthast, 25.234-39.
2. Cette date, marquée de mémoire, est fausse. C'est le 15 décembre 1303 que Clément V tint, à Lyon, le consistoire où il institua dix cardinaux et rendit leur charge aux cardinaux Colonna.

« Fol. 13 (ad GEN. XXIV, 50 : *A Domino egressus est sermo, non possumus extra placitum ejus quicquam aliud loqui tecum*) : Hoc verbo usus est dominus papa Clemens V^us post proposicionem meam in consistorio publico apud Lugdunum, (d'une autre encre :) anno Domini m° ccc° vj°[1].

« Ces « textes » de Clément V sont parfois terribles :

« Fol. 372 v°, ad MATTH. XXIII, 35 : Thema domini Clementis pape .V. in die beati Stephani (26 décembre) apud Lugdunum : *Veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram*, etc.

« La bible de Jean de Dürbheim commence par la devise :

« Deum time et mandata ejus observa. Hoc est omnis homo.

« Elle se termine par ces mots, écrits à la fin de l'Apocalypse :

« Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam. »

M. Albert Babeau, associé correspondant national, lit la notice suivante sur le salon du dôme du palais du Louvre, sous Louis XIV :

« Le 29 novembre 1660, lit-on dans la *Gazette*, le roi donna « le bal dans le grand salon du dôme du Louvre, qui estoit « éclairé d'une infinité de lustres, en très bel ordre... Et au « milieu de ce divertissement, la collation fut apportée, de « six grands bassins de fruits des plus rares, après laquelle « cette illustre compagnie fut divertie de six entrées de bal« lets des plus agréables. Ensuite, on reprit les danses, qui « se terminèrent par une autre collation très magnifique, « servie dans un grand cabinet aussi éclairé de quantité de « lustres et composée de dix-huit bassins, de toutes les « viandes les plus exquises, fruits et confitures, pareille« ment excellents, en sorte qu'il ne manqua rien à ce superbe « régal. »

« Ce n'est pas pour les détails qu'il donne sur une fête de la cour de Louis XIV que nous reproduisons cet extrait de

1. Sur les négociations auxquelles a été mêlé Jean de Dürbheim, voy. les *Notae historiae Argentinensis* (Boehmer, *Fontes*, t. III, p. 118), Matthias de Nüwenburg (Boehmer, t. IV, p. 175), et Closener, éd. Hegel, p. 91.

la *Gazette;* c'est parce qu'il soulève un problème sur la topographie intérieure du Louvre, dont nous désirons soumettre l'étude et la solution à la Société des Antiquaires. Quel était ce grand salon du dôme du Louvre dont il est ici question ? Où était-il situé ?

« De prime abord, la pensée se porte vers le grand pavillon de l'Horloge, construit par Lemercier, dont la première pierre avait été posée en 1624 et qui fut terminé vers la fin du règne de Louis XIII. Il était recouvert, comme il l'est aujourd'hui, d'une toiture à pans carrés, en forme de dôme, et je le trouve désigné, vers 1660, sous le nom de « grand dôme. » Mais la pièce qui se trouvait dans ce pavillon et qui l'occupe en entier au premier étage, sauf pour une partie réservée à une galerie de communication, dont le mur fut construit en 1655[1], avait été appropriée en chapelle pour le château, et venait d'être bénie, le 18 février 1659, par l'évêque de Rodez, sous le titre de Notre-Dame de la Paix et de Saint-Louis[2]. Quoique Loret ait dit qu'elle était de forme ronde[3], la plupart de ceux qui ont décrit le Louvre ont affirmé qu'elle était carrée, sans décoration intérieure monumentale[4], et seulement décorée de quelques grands tableaux, qui étaient plus profanes que religieux[5], alors qu'au XVIIIe siècle elle était particulièrement affectée aux services religieux que l'Académie française y faisait célébrer. L'existence de cette

1. Archives nationales, O[1] 1679*b*.

2. Félibien (t. II, p. 1468) dit 1660. La *Gazette* donne 1659. En mai 1659, le premier aumônier reçoit l'ordre de mettre en possession le chapelain de la chapelle. Le 27 août 1660, le roi nomme un des deux clercs qui assistaient le chapelain, sous l'autorité directe du saint-siège (Arch. nat., O[1] 7).

3. De forme ronde et non ovale,
Et presque bâtie en salon
Dans le Louvre, au grand pavillon.
(Loret, *Gazette*, t. III, p. 23, 24.)

4. La *Gazette* dit cependant qu'elle était construite avec beaucoup de magnificence.

5. D'après un inventaire de 1740 environ, elle contenait avec une descente de croix de Houel des sujets allégoriques, tels que l'Astrologie et la Musique, et même des tableaux mythologiques (Arch. nat., O[1] 1966).

chapelle en 1660 ne nous permet pas de fixer le salon du dôme au premier étage du pavillon de l'Horloge. Pouvait-il être placé au second étage? Il existe, il est vrai, une gravure du temps représentant le corps de logis de Lemercier, où Jean Marot a retracé la coupe et l'élévation d'un salon somptueux dans la partie supérieure du pavillon de l'Horloge[1]. Mais il ne s'agit là que d'un projet qui n'a jamais été exécuté. La pièce qui s'élève au-dessus de la chapelle ne parait avoir été qu'un vaste grenier, qui servit de magasin aux vitriers du Louvre, et reçut, à partir de 1710, les papiers du dépôt des Affaires étrangères[2]. D'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, le salon du dôme, le salon du roi, est indiqué comme adjacent à son appartement et à son grand cabinet, et s'il avait été situé au second étage, il n'aurait pu être voisin que des appartements du cardinal Mazarin, qui, on le sait, s'étendaient au-dessus des salles qui portent aujourd'hui les noms de Lacaze et des Sept-Cheminées.

« Si le salon du dôme ne pouvait être situé dans le pavillon de Lemercier, faut-il le chercher dans le pavillon dont les fondements avaient été jetés par Le Vau, à la fin de l'été de 1659, sur l'emplacement du péristyle qui mène aujourd'hui de la cour du Louvre au pont des Arts? Ce pavillon devait être surmonté d'un dôme, qui subsista jusqu'en 1759; mais la construction n'en était pas assez avancée en 1660 pour qu'un salon placé sous ce dôme pût être en état de recevoir le roi et sa cour. Dans des comptes de 1664, il est question de la construction de la « grande voûte du milieu » et de deux autres voûtes placées aux côtés, et ces voûtes paraissent être celles du péristyle. La façade était décorée en même temps de trente-six colonnes monolithes de pierre de Saint-Cloud[3]. Peut-être était-ce à la partie supérieure du pavillon que se rattachaient deux tourelles rondes qui existent encore et se dressent sur le corridor qui dessert le corps de logis dans lequel se trouve la salle de la Société des Antiquaires. On sait que ce corps de logis a été doublé

1. Collection Lesoufaché, Bibl. des beaux-arts.
2. A. Baschet, *Hist. du Dépôt des Affaires étrangères*, p. 141.
3. Bibl. nat., Mélanges Colbert, 317.

d'épaisseur par Perrault, et que la partie septentrionale, où l'on voit encore les embrasures de plusieurs des anciennes fenêtres, appartient aux constructions de Lescot et de Le Vau.

« L'état d'avancement des travaux du pavillon est une raison suffisante pour nous interdire d'y placer le salon du dôme. On pourrait ajouter que, s'il y avait été situé, il aurait été séparé des appartements du roi par ceux de la reine. Ceux-ci en effet occupaient toute la partie du corps de logis qui s'étendait de l'angle de la façade de l'ouest au pavillon de Le Vau, et qui avait été construit par Henri II et Charles IX. Ils se composaient d'une salle des gardes, d'une antichambre, d'un grand cabinet, d'une grande chambre et d'une chambre à coucher. On accédait à la salle des gardes, placée à l'extrémité est, par un escalier assez grand, qui était compris dans un corps de logis à angle droit, construit à l'époque féodale et qui fut seulement démoli en 1660. C'est par cet escalier que Henri IV descendit, le 14 mai 1610, pour aller voir Sully à l'Arsenal, et ce fut au pied de ses degrés qu'il fut rapporté le même jour, expirant sous le coup de couteau de Ravaillac; d'après le récit de Malherbe, c'est là qu'il aurait rendu le dernier soupir[1]. Cet escalier[2] venait aboutir au troisième avant-corps à partir de l'ouest de la façade du sud de la cour, où l'on a sculpté par erreur, sans doute sous la Restauration, le chiffre de Henri II. Cet avant-corps ne fut élevé que sous Louis XIV, lorsque le dernier reste du château-fort de Charles V eut été démoli.

« La grande chambre de la reine communiquait avec le petit cabinet du roi, lui-même adjacent à sa chambre à coucher et à sa chambre de parade, situés dans le pavillon dit du roi, construit par Lescot, et qui serait compris aujourd'hui dans l'emplacement de la salle des Sept-Cheminées. On y accédait, comme on sait, par l'escalier de Henri II, la salle des gardes, aujourd'hui la salle Lacaze, et l'antichambre, connue de nos jours sous le nom de salle de Henri II. La

1. *Œuvres de Malherbe*, éd. Hachette, t. III, p. 169.

2. Il est indiqué sur un plan gravé, dressé par A.-L. Houdin en 1661, mais en traits plus faibles, comme s'il avait été démoli ou comme s'il était destiné à l'être.

chambre du roi communiquait avec la galerie qui porte depuis 1665 le nom de galerie d'Apollon et qu'on appelait alors petite galerie ou galerie des Peintures, par une galerie assez étroite, qui avait été remplacée en 1655 par un grand cabinet, qu'on doit identifier avec la salle actuelle des bijoux antiques. Sauval écrivait à cette époque : « On augmente à « présent l'appartement du roi de quelques membres, depuis « la chambre nouvelle jusqu'à la petite galerie. » Et après avoir énuméré les pièces dont se compose l'appartement de Louis XIV, Sauval, qui y comprend le grand cabinet, ajoute : « Toutes ces pièces se déchargent par un *superbe* « *salon* dans deux galeries ; ils sont néanmoins si mal ordon- « nés qu'on ne peut pas dire que le roi y soit logé commo- « dément. La dorure, la sculpture et la peinture n'y ont pas « été épargnées[1]. »

« Le grand cabinet et le superbe salon avaient été construits en 1655, comme nous l'apprend un extrait de marchés de maçonnerie conservé aux Archives nationales[2]. Le 19 mars 1655, on mit en adjudication « la maçonnerie au-dessus du « nouveau bâtiment du grand cabinet et salon du Louvre. » Ce salon se terminait en 1659, car dans le courant de cette année François Cassies exécuta dans la voûte des « ouvrages « de stuc » dont le parfait paiement ne fut fait à sa veuve qu'en 1666[3]. Puisqu'il reliait l'appartement du roi aux galeries, il doit être identifié à la rotonde d'Apollon ; il ne peut y avoir de doute à cet égard, mais il reste à savoir si l'on peut l'identifier avec vraisemblance au salon du dôme dont parle la *Gazette*.

« Celle-ci nous apprend aussi que le 22 janvier 1663 « l'ambassadeur de Sa Majesté Danoise eut audience du roi, « dans la balustrade d'un magnifique salon, sous le dôme, « proche son appartement[4]. » C'est évidemment le même

1. Sauval, t. II, p. 25 et 35.
2. O[1] 1679 *b*.
3. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi*, t. I, p. 126.
4. Sainctot, dans un de ses registres manuscrits conservés à la Bibliothèque Mazarine, parle aussi du balustre du salon des audiences, et du cabinet du roi, où les ambassadeurs attendaient le

salon que celui où fut donné le bal du 29 novembre 1660; et l'on a soin de préciser ici qu'il est « proche l'appartement « du roi. » Or, il ne peut pas y avoir d'autre salon placé dans ces conditions; on ne peut le chercher ni dans le corps de logis qui venait d'être construit derrière la petite galerie, ni dans le grand salon carré, qui avait été atteint par l'incendie de 1661, et que l'on fit refaire à cette époque.

« Il est vrai qu'une objection sérieuse se pose de prime abord. Le salon du dôme suppose un dôme, et ce dôme, nous ne l'avons rencontré dans aucune des estampes de la seconde moitié du xviie siècle qui sont passées sous nos yeux; dans ces gravures, la toiture du bâtiment, qui est dans l'axe de la galerie d'Apollon, se termine par la coupe d'une toiture d'ardoise. Sauval ne parle pas de ce dôme, mais il écrivait vers 1656, et celui-ci pouvait ne pas être construit. Je n'en trouve aucune mention dans les descriptions du Louvre du temps de Louis XIV, si ce n'est dans l'*État de la France*, édition de 1680, où je lis ce passage caractéristique : « Louis XIV fit bâtir un dôme à l'encoi« gnure de sa chambre et de la galerie des peintures, qui est « maintenant rebâtie et plus large qu'elle n'étoit[1]. » Or, cette encoignure, c'est précisément sur l'emplacement de la rotonde d'Apollon qu'elle se trouve.

« Nous sommes confirmés dans cette opinion par un compte des bâtiments du roi, conservé à la Bibliothèque nationale dans les Mélanges Colbert, et que M. Guiffrey n'a pas publié dans son important recueil. Le troisième chapitre de ce compte mentionne des travaux faits « au dôme ovale, « bibliothèque, galerie des peintures, grand salon, bain et « salle des antiques. » Tout ce groupe de constructions était

moment où ils seront introduits. Alvise Sagredo, ambassadeur de Venise, y fut reçu solennellement le 20 mars 1663 (Bibl. nat., fonds italien, 1855).

1. *État de la France*, 1680, t. I, p. 324. La même phrase est répétée dans les éditions suivantes, mais avec cette légère variante, portant sur la galerie des peintures, « rebâtie, dit-on, plus large qu'elle n'était » (éd. 1708, t. I, p. 333; éd. 1722, t. I, p. 464; éd. 1749, t. I, p. 416).

réuni entre la Seine et la place occidentale du Louvre. La bibliothèque faisait partie du corps de logis apposé contre la galerie d'Apollon, et dont la façade subsiste encore presque intacte sur la cour du Sphinx. Le dôme ovale devait correspondre à la rotonde d'Apollon, dont la forme est sensiblement ovale. En 1664, on construisait un attique « au droit « du cabinet du roi, » qui était adjacent sur le jardin, et on prolongeait les murs de cet attique « au dôme ovale[1], » dont les côtés étaient garnis de deux souches de cheminées, surmontées chacune de deux vases avec leurs flammes. Il y a dans la désignation de ces cheminées une rédaction dont l'interprétation est douteuse : « les deux souches de chemi- « née aux côtés dudit dôme, de pierre de taille, contiennent « chacun six toises deux pieds de haut depuis le dessus des « murs. » Les mots « de pierre de taille » s'appliquent-ils au dôme ou aux cheminées? Il est plus vraisemblable de les appliquer aux cheminées. Quoi qu'il en soit, les travaux du chapitre III du compte de 1664 ne s'élèvent qu'à 30,094 liv., sur lesquelles les murs d'attique ne comptent que pour 12,409, et semblent indiquer l'achèvement de constructions entreprises depuis plusieurs années. Ils font suite à ceux que l'incendie de février 1661 avait nécessités dans la galerie des peintures, qui fut recouverte d'ardoises dans l'automne de 1661, ainsi que le grand salon carré, la bibliothèque, « la « salle des comédies domestiques, » adjacente à la bibliothèque, et une partie de la grande galerie, dont les combles avaient été détruits par les flammes[2].

« Malgré la mention qui en est faite dans les comptes de 1664 et dans l'*État de la France*, on peut se demander si le dôme ovale a jamais été parachevé, s'il n'est pas resté à l'état de projet, et si l'on n'en parlait pas par anticipation plutôt qu'en réalité. Aurait-on ajouté un attique à un dôme qui aurait été terminé? D'un autre côté, les cheminées de douze mètres de haut ne seraient-elles pas hors de propor-

1. « Les murs de l'attique au dôme ovale contiennent 24 toises 1/2 de pourtour sur pareille hauteur de 12 pieds 3/4, vallant 52 t. 11 pieds 19 pouces » (Mél. Colbert, 317).

2. Marché du 6 août 1661 (Arch. nat., O[1] 1670).

tion avec une toiture ordinaire? En tout cas, si le dôme a été élevé, il n'a existé que très peu de temps, car il s'apercevrait dans les vues du Louvre qui datent du règne de Louis XIV. Peut-être l'influence dominante de Perrault l'aurait-elle fait raser? Construit à partir de 1655, il devait être, comme le salon, l'œuvre de Le Vau, qui avait succédé à Lemercier, mort en 1654.

« Quant au salon du dôme, désigné sous le nom de salon dans un plan, dressé en 1732, des appartements occupés par l'Académie de peinture, tels qu'ils existaient en 1692, il fut affecté quelque temps aux réceptions des ambassadeurs; les envoyés des cantons suisses y furent reçus, le 10 novembre 1663, « au dedans du balustre. » Mais il devait bientôt être éclipsé par la galerie d'Apollon, à la décoration de laquelle, depuis l'incendie de 1661, travaillaient Girardon et Le Brun. C'est de cette galerie que parle sans doute, en décembre 1664, l'ambassadeur vénitien Alvise Sagredo, lorsqu'il décrit la grande salle des audiences royales extraordinaires, en ces termes quelque peu surprenants : « On y a dessiné des cor-« niches avec incrustations supérieures d'argent fin, avec « des figures toutes dorées, et en face du trône est posé un « piédestal de pierres précieuses, surmonté d'une statue du « roi plus grande que nature, coulée en or massif, à l'instar « de l'ancienne grandeur romaine[1]. » Sagredo a peut-être pris un projet pour une réalité; mais il indique quelle idée on se faisait dès lors de la magnificence de la cour de Louis XIV.

« On sait qu'après la mort d'Anne d'Autriche, la cour devait définitivement quitter le Louvre. Le « salon du dôme » fit successivement partie des cabinets des tableaux du roi et des locaux affectés à l'Académie de peinture et de sculpture. Les dessins des élèves y étaient exposés chaque année, et en 1752 l'Académie demandait la permission de faire peindre le plafond du salon qu'on qualifie de salle ovale, tandis qu'elle faisait ailleurs enlever de sa salle d'assemblée, située dans le grand cabinet du roi, un plafond du Poussin, qui

1. Bibl. nat., fonds italien, 1858, fol. 143.

menaçait de se détériorer[1]. Il ne restait d'autre souvenir du dôme dans cette salle que le « plafond formant une coupe « en forme de dôme[2], » dont parle Expilly en 1768.

« En terminant, nous dirons que nous avons exposé les arguments qui paraissent militer pour l'identification du salon du dôme à la rotonde d'Apollon, mais sans prétendre avoir dit le dernier mot sur la question, et en appelant les témoignages qui pourraient l'élucider d'une manière plus complète. »

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Bonnat possède plusieurs dessins de Léonard de Vinci avec des mots écrits de droite à gauche, qu'il m'autorise à publier.

« Un de ces dessins, sur papier blanc, commencé à l'hématite, repris à l'encre noire, offre un sujet allégorique pour un médaillon, ou pour une pierre gravée; c'est ce qu'indiquent des traits circulaires qui l'encadrent, à rapprocher de ceux de plusieurs dessins symboliques du grand maître, qui se trouvent à Windsor[3].

« Le sujet dont il s'agit se compose de trois hommes debout, différemment occupés d'une même chose. Celui du milieu est reconnaissable pour un personnage aristocratique; un peu courbé, il avance le bras droit et l'index, en élevant de la main gauche un binocle. Devant lui, à gauche du médaillon, un homme d'aspect vulgaire vient de lui montrer rapidement, en se sauvant, un tableau, une toile avec une figure confuse; confuse sans doute comme vue trop vite. D'autre part, derrière ce personnage et devant un arbre, on voit un individu avec les pieds écartés, comme s'il avait une certaine peine à se tenir debout, mais il est difficile de savoir comment sont les bras, parce que les indications, tant à l'encre qu'au crayon rouge, en sont entremêlées avec celles

1. Arch. nat., O[1] 1925.
2. *Dictionnaire des Gaules*, t. V, p. 432.
3. Voir J. P. Richter, *The literary works of L. da V.*, t. I, pl. LXII et LXIII.

des branchages. Tantôt il semble que la main droite est renversée sur la hanche, tantôt on croit s'apercevoir que quelques traits, des épaules et des biceps, ne conviennent qu'à des bras vivement élevés, comme dans un désespoir, avec lequel s'accorderaient l'écartement des pieds et deux lignes de texte à rebours, tracées en bas. La vérité doit être que l'individu en question avait d'abord été figuré tristement résigné, et que Léonard a voulu ensuite qu'il exprimât toute sa désolation.

« Les deux lignes de texte commencent par une syllabe séparée, suivie de deux syllabes unies; il semble d'abord que la première soit un article féminin, et les autres un substantif; mais les mots écrits ensuite exigent, pour que la phrase ait une signification, qu'on réunisse les huit premières lettres, en supposant une barre sur la seconde, et qu'on lise ainsi : « Languiva (du verbe : languire) perche loinvidioso « dando falsa infamia nopostare alparagone *ode conviene ce* « inverso, » le sens littéral des deux lignes devenant : « Il « languissait parce que, l'envieux donnant une fausse infa- « mie, il ne peut pas tenir en comparaison *d'où il convient que* « contre, » c'est-à-dire : Il languissait parce que l'envieux sait si bien le calomnier, le diffamer, qu'il ne peut pas se maintenir à l'encontre. L'infortuné est l'homme de vrai mérite auquel le personnage tourne le dos, tout à l'impression de l'image que le fourbe ne lui a montrée qu'en se dérobant, pour éviter toute réflexion contraire à son entreprise.

« Cette interprétation se justifie par un passage du manuscrit H² de l'Institut, folio 60 v°, que voici : « Lanvidia « offende cholla fitta infamia, cioe chol detrarre, laqual cosa « spaventa la vertu. — L'Envie blesse avec la feinte infamie, « c'est-à-dire en détractant, chose qui épouvante la vertu. »

« Toute confuse que soit la figure du tableau, il semble qu'on y puisse deviner des ailes, qui seraient sens dessus dessous; et de telles ailes symboliseraient sans doute la fausse et feinte infamie, comme il est dit au folio 61 r° du ms. H² de l'Institut, dans les termes suivants : « La fama « vola essileva alcielo. La infamia sotto sopra figurare sidebbe « perche tutte sue operationi soncontrarie adio einuerso

« linferi sidirizano. — La bonne fâme vole et s'élève « au ciel, parce que les choses de vertu sont amies de Dieu. « L'infamie [la calomnie, ou la diffamation] se doit figurer « sens dessus dessous, parce que tous ses actes sont con- « traires à Dieu et se dirigent vers les enfers. » Léonard de Vinci eut beaucoup à souffrir de la part des envieux et des diffamateurs; ce fut une des raisons pour lesquelles il écrivit ordinairement à rebours, dès sa jeunesse et toute sa vie, ainsi que souvent par anagrammes, ou avec des caractères secrets; ses autographes et les portraits de sa vieillesse témoignent de l'amertume de ses pensées à cet égard. Dans un des manuscrits qui sont en Angleterre, Léonard développait le projet d'une allégorie de l'Envie, à figurer avec un geste de mépris vers le ciel, parce que : « si elle pouvait, « elle emploierait toutes ses forces contre Dieu[1]. » Peut-être le savant artiste songeait-il à la Calomnie d'Apelles, sujet que traitèrent Botticelli et Raphaël.

« Une remarque importante reste à faire pour le dessin de M. Bonnat, c'est qu'on est en droit de supposer à Léonard de Vinci l'intention de faire allusion à une déconvenue auprès du duc de Milan; en effet, on lit au folio 88 v° du manuscrit H de l'Institut : « Ilmoro coglochiali ellanvidia « cholla falsa infamia dipinta ella giustitia nera pelmoro. » Or, le mot « moro, » qui signifiait : noir, nègre, maure, était le surnom de Ludovic Sforza; il n'est pas douteux que ce fut ce personnage auquel Léonard faisait porter des lunettes, avec l'Envie près de lui, et la fausse infamie peinte, et la justice noire; et dès lors il est possible que l'homme au binocle du médaillon fasse allusion au même Ludovic, sans sa ressemblance. »

Séance du 27 Juin.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Correspondance.

M. le vicomte Ch. de Beaumont, présenté par MM. de Bar-

1. J. P. Richter, t. I, n° 677, pl. LXI.

thélemy et Bertrand, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Héron de Villefosse, Gaidoz et l'abbé Duchesne pour former la Commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

Le Président annonce la mort de M. Carnot, Président de la République. La Société s'associe au deuil national et la séance est levée aussitôt.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1894.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Casañ y Alegre (Joaquin). *Descripción del sepulcro gótico descubierto en la capille de San Francisco de Paula en la églesia de los Santos-Juanes de Valencia.* Valencia, 1892, in-4°.

De Witte (Alphonse). *Médaille religieuse de N.-D. de Bon-Secours à Bruxelles.* Bruxelles, 1894, in-8°.

Marsaux (l'abbé). *Autour de Dammartin ; notes de voyage avec additions par M. L. Régnier.* Dammartin, 1894, in-8°.

Vachez (A.). *Charles-Jules Dufay, sa vie et ses œuvres.* Lyon, 1894, in-8°.

Élections.

M. Durrieu, membre résidant, lit un rapport favorable sur la candidature de M. Casañ y Alegre, conservateur des



VILLE DE GANNES (LOIRET)

archives du royaume de Valence. On passe au scrutin, et, le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. Casañ y Alegre associé correspondant étranger à Valence.

Travaux.

M. Prou, membre résidant, entretient la Société des découvertes d'antiquités faites en 1892 au lieu dit la Ville de Gannes, près de Châtillon-sur-Loire.

« Il existe dans le département du Loiret, sur le flanc et au pied d'un coteau qui domine la rive gauche de la Loire, près du confluent du petit ruisseau de Châtillon, au territoire de la commune de Beaulieu, un amas de substructions antiques connu traditionnellement sous le nom de *ville de Gannes*. Les travaux nécessités par l'ouverture du canal latéral à la Loire, il y a plus de cinquante ans, firent mettre à jour une partie de ces substructions, parmi lesquelles M. de Boisvillette reconnut un aqueduc et deux maisons romaines, qualifiées par lui, à cause de leur situation, l'une villa supérieure, l'autre villa inférieure. M. de Boisvillette, correspondant de la Société des Antiquaires de France, rédigea sur l'ensemble de ces découvertes une notice imprimée dans les *Mémoires* de la Société, t. XV (1840), p. 212 à 231, et à laquelle sont annexées deux planches.

« En 1892, pour supprimer la traversée à niveau de la Loire par le canal latéral, traversée toujours difficile, souvent dangereuse, parfois impossible, on décida la construction d'un grand pont-canal qui assurait au canal une traversée indépendante au-dessus du fleuve; de là la nécessité de substituer à l'ancienne branche du canal latéral, qui descendait au niveau du fleuve, une nouvelle branche située à un niveau plus élevé et se reliant au pont-canal. L'ouverture de cette nouvelle branche dans le coteau de Gannes a amené de nouvelles découvertes, sur lesquelles je puis donner quelques renseignements, grâce à l'extrême obligeance de M. Mazoyer, ingénieur en chef, et à celle de M. Henri Lejeune, secrétaire du directeur de la navigation au Minis-

tère des travaux publics, qui ont bien voulu me communiquer divers documents.

« De nouvelles portions de l'aqueduc déjà signalé en 1840, destiné à amener sur les bords de la Loire les eaux d'une source sise au village de l'Étang, ont été retrouvées. Cet aqueduc, qui avait un parcours de 1,500 mètres, était revêtu intérieurement d'un mortier rouge appliqué sur le béton. Lors des premières fouilles, le voisinage d'un édifice important et d'un aqueduc avait fait penser à certains archéologues qu'ils se trouvaient en présence d'un établissement thermal public, hypothèse que, selon M. de Boisvillette, rien ne justifiait. « Aucun reste d'hypocauste, écrivait-il, aucun « fragment un peu marquant de tuyaux d'eau, de chaleur, « aucun ensemble réellement monumental ne rappellent des « thermes, même dans leur application la plus simple. Il « faut se borner à voir là la demeure d'un particulier. » De plus, le réservoir destiné à recevoir les eaux de l'aqueduc n'avait pas été retrouvé. Cependant M. de Boisvillette avait ramassé au milieu des ruines des briques-tuyaux d'hypocauste. Les récentes découvertes de 1892 ont montré que l'affirmation de M. de Boisvillette était prématurée. Le réservoir a été découvert et déblayé. C'était un bassin circulaire, ayant trois mètres de diamètre et garni de petits piliers en brique, soutenant le fond, comme on en trouve dans les hypocaustes. Le fond et les parois de la piscine étaient revêtus de marbres blancs veinés de rose. Il est possible que ce ne soient pas là les restes de thermes publics, mais de simples thermes privés ; il est possible aussi que ces thermes soient indépendants de la villa inférieure, dont ils étaient toutefois très voisins. La photographie de la piscine, que M. Mazoyer a eu l'amabilité de me faire remettre par M. Lejeune, a été exécutée en février 1892. Cette construction est restée intacte jusqu'en novembre 1892[1], mais,

1. Nous lisons dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. X, p. 197 : « M. le Président entretient la Société des fouilles exécutées en ce moment même à Gannes, près de Beaulieu-sur-Loire. Pour répondre au désir du

comme elle se trouvait dans la cuvette du nouveau canal, elle a dû être démolie. Cependant les colonnes et le fond de l'hypocauste, situés à un niveau inférieur au fond du nouveau canal, ont été soigneusement recouverts de terre pilonnée et seront ainsi conservés sous la voie navigable. M. l'ingénieur en chef a exécuté un relevé très exact de toutes les substructions antiques découvertes par lui, plan qu'il a eu soin de mettre en relation avec le plan dressé jadis par M. de Boisvillette.

« Au cours des fouilles, on a recueilli divers objets antiques qui, sur la proposition de M. Mazoyer, ont été répartis, par décisions ministérielles des 27 juillet et 11 octobre 1892, entre les Sociétés archéologiques de l'Orléanais et de la Nièvre. Je puis signaler un stylet, une épingle, une grande quantité de marbres et de poteries, quelques monnaies, parmi lesquelles un moyen bronze de Dioclétien à la légende GENIO POPVLI ROMANI. J'attirerai plus particulièrement votre attention sur une statuette en terre cuite blanche reproduisant le type connu de la Vénus Anadyomène, un buste en pierre qui me parait être un buste de Jupiter, enfin le fond d'une coupe en terre vernissée rouge avec l'estampille MATTI////. La Société archéologique de Nevers a eu en partage un bélier en terre cuite.

« Par les découvertes déjà faites, à la suite des fouilles effectuées dans une direction presque rectiligne et dans un but purement technique, on peut juger des résultats que pourraient donner des fouilles méthodiquement dirigées. Des sondages à la barre de fer ont révélé des substructions maçonnées renfermant des cavités. Peut-être arriverait-on à résoudre la question de savoir si l'on se trouve en présence de quelques habitations isolées ou bien d'une véritable bourgade. Mais c'est là une question dont l'étude et la solution relèvent des Sociétés savantes et du Ministère de l'instruc-

maire de cette commune, il est décidé qu'une délégation ira les visiter » (séance du 8 avril 1892). — Et à la p. 264 (séance du 9 décembre 1892) : « M. Maxime de Beaucorps achève la lecture du travail de M. Alfred Chollet sur les ruines de Gannes. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications. »

tion publique, et non du Ministère des travaux publics. Ce dernier ne peut que sauvegarder les intérêts scientifiques quand le hasard veut qu'il y touche. C'est ce qu'a fait M. l'ingénieur Mazoyer et ce pourquoi les archéologues doivent lui adresser leurs remerciements. »

M. Longnon, membre résidant, fait remarquer que le nom de *ville de Ganne*, et plus souvent de *château de Ganne*, a été appliqué très anciennement, en France, à des ruines romaines auxquelles on prétendait rattacher le souvenir de Ganelon.

M. Fr. Delaborde, membre résidant, fait la communication suivante :

« Des trois enquêtes qui ont précédé la canonisation de saint Louis, rien jusqu'ici n'avait pu être retrouvé. Seul, notre regretté confrère le comte Paul Riant avait su reconnaître dans une compilation du XIVe siècle des extraits de la déposition de Charles d'Anjou, le propre frère du roi[1]. Mais cette découverte, dont l'intérêt historique était très important, n'apprenait rien sur le sort des documents des trois enquêtes. J'ai eu le bonheur de rencontrer, parmi les analyses qui ont été faites aux Archives nationales, pendant le séjour à Paris des Archives pontificales, au commencement de ce siècle, la mention de plusieurs rouleaux contenant des dépositions faites pendant ces enquêtes. Grâce à l'obligeance du R. P. Denifle, sous-archiviste du Saint-Siège, j'ai pu me procurer des copies de ces rouleaux, copies que je place sous les yeux de mes confrères.

« Les nombreuses dépositions qu'elles contiennent ne concernent malheureusement pas la vie de saint Louis, mais seulement des miracles survenus après sa mort, le 5e, le 41e et le 51e de ceux que rapporte le confesseur de la reine Marguerite. Toutes ont été faites lors de la seconde enquête, en 1282. Elles abondent en détails curieux sur les mœurs de la classe à laquelle appartenaient les déposants ; on y voit en

1. *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*. Paris, 1884, p. 155.

outre que la vénération pour la mémoire de saint Louis était à ce point universelle que des Sarrasins envoyés en ambassade auprès de Philippe le Hardi allaient jusqu'à baiser les pieds des images de saint Louis.

« L'état dans lequel se trouvent ces rouleaux ne laisse guère d'espoir de retrouver un jour le reste; ils sont si endommagés par l'humidité qu'il est probable que les autres écritures recueillies durant les enquêtes auront péri dans quelque accident où l'eau aura joué un rôle. »

M. E. Babelon, membre résidant, fait une communication sur divers monuments figurés qui représentent des prêtres d'Isis. Le premier est une tête en bronze de grandeur presque naturelle (haut. 285 millim.), conservée au Cabinet des médailles et qui, au siècle dernier, a fait successivement partie des collections du comte de Pontchartrain et de Caylus. Ce dernier l'a publié comme étant un portrait de femme, et cette assertion a été reproduite par divers auteurs modernes, même ceux qui, avec M. G. Lafaye, lui ont reconnu un caractère isiaque[1]. D'autres y ont vu simplement un Romain inconnu[2]. Il s'agit en réalité d'un jeune prêtre d'Isis; les traits du personnage se rapprochent un peu de ceux d'Auguste jeune ou d'Élagabale. Le visage est imberbe, les cheveux sont coupés très courts, sauf une longue et épaisse touffe qu'on appelait ordinairement *cirrus* et qui du sommet de la tête descend sur l'oreille droite. On doit rapprocher de cette tête un buste en marbre du Musée britannique, dans lequel il faut aussi reconnaître un affilié au culte d'Isis. C'est un jeune homme, imberbe, et dont la chevelure est rasée, à l'exception d'une mèche qui retombe sur l'oreille droite[3]. — M. Babelon signale en troisième lieu un monu-

1. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, pl. LXXXI, n° 1; Fea, dans Winckelmann, *Storia delle arti*, lib. II, cap. XI, § 24, lett. D; G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 287, n° 84.

2. Chabouillet, *Catalogue des camées, etc., de la Bibliothèque impériale*, n° 3122.

3. *Description of ancient marbles in the British Museum* (pu-

ment du Musée gallo-romain de Sens : c'est la stèle en pierre, bien connue sous le nom de cippe funéraire du forgeron Bellicus[1]. Le personnage qui s'y trouve représenté debout dans une niche, en costume gallo-romain et avec les attributs du forgeron, le marteau et les tenailles, est, comme les prêtres d'Isis, complètement rasé, et de toute sa chevelure il n'a conservé qu'une longue mèche qui descend derrière son oreille droite.

On connaît un certain nombre de représentations de prêtres d'Isis ou d'affiliés au culte de cette déesse, du temps de l'empire romain[2]. Les hommes, au moins ceux qui habitaient le *pastophorion*, c'est-à-dire les vastes annexes qui entouraient les édifices religieux, se distinguaient par la sainteté de leur vie, leurs pratiques ascétiques, et c'est par esprit de mortification qu'ils se rasaient la barbe et les cheveux. Juvénal les appelle *grex calvus*, et Martial *calvi linigeri*. Les textes et les monuments rassemblés et étudiés par M. Lafaye ne laissent aucun doute sur l'attribution des figures énumérées plus haut : ce sont des portraits de prêtres d'Isis. La présence à Sens d'un personnage de cette catégorie ne surprendra pas si l'on veut bien se rappeler qu'on a retrouvé des témoignages du culte d'Isis dans tout l'empire romain, et particulièrement en Gaule, à Lyon, à Besançon, à Langres, à Soissons, à Paris. Son métier de forgeron n'est pas incompatible avec ses fonctions sacerdotales, d'autant plus qu'on peut admettre qu'il remplissait dans un temple d'Isis une charge de second ordre, telle que celle de néocore, de clidouque, de chantre, de cistophore, etc.; c'était peut-être simplement un balayeur (*Isidis scoparius*). Le Lucius d'Apulée qui entre, après trois ans d'épreuves, dans la confrérie des *pastophores*, se fait raser les cheveux, et il n'en

blished by the Trustees of the British Museum), t. X, p. 37, et pl. XVIII, fig. 2; cf. *A guide to the graeco-roman sculptures*, part. I (1879), p. 35, n° 79.

1. *Musée gallo-romain de Sens*, 1re part., pl. X, n° 2; G. Julliot, *Musée gallo-romain de Sens*, Catalogue, n° 79 (Sens, 1891, in-8°).

2. G. Lafaye, *op. cit.*, p. 267, n° 13; p. 286 et suiv., nos 82, 83, 84; p. 297, n° 112; p. 300, n° 118; p. 328, n° 222; p. 329, n° 223.

reste pas moins avocat, en dépit des quolibets, dit l'écrivain romain, qui pouvaient pleuvoir sur son crâne dénudé. M. Lafaye cite des hommes de toutes les conditions, marchands et bourgeois, qui, tout en se soumettant aux exigences de la loi isiaque, continuent à vivre dans le monde, au milieu de leurs concitoyens[1]. Avoir la tête rasée était pour eux une marque d'humilité d'autant plus grande que c'était dans l'antiquité le signe d'un châtiment et une preuve de servitude ou de bas métier. Dans bien des cas, on peut hésiter à reconnaître, parmi les monuments figurés, des prêtres d'Isis ou de simples histrions ou bateleurs orientaux. C'est plutôt, ce semble, un personnage de cette dernière catégorie que représente un petit buste en bronze, inédit, du Cabinet des médailles, qui a le visage et la tête rasés, à l'exception d'une mèche ou *cirrus* respectée sur l'occiput, comme le font encore les Arabes de nos jours. Deux autres bustes en bronze des anciennes collections Gréau et Hoffmann offrent la même particularité[2]; la physionomie grotesque de ces derniers personnages ne permet pas d'y voir autre chose que des hommes de la classe infime et méprisée des pitres de foire. Quant aux prêtres d'Isis, la longue tresse de cheveux que souvent ils laissent croître isolément sur la tempe remonte dans son origine première jusqu'à la haute antiquité égyptienne. De nombreux monuments des époques pharaonique et ptolémaïque représentent le dieu Horus avec la tête rasée, à l'exception d'une longue tresse de cheveux qui retombe sur l'oreille et que les égyptologues considèrent comme un symbole de rajeunissement.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau la photographie d'une statuette en marbre blanc, haute de 0m78, et trouvée à la Marsa, sur le territoire de Carthage. Elle représente une Cybèle. La déesse est assise entre deux lions sur un trône à dossier très élevé ; ses vêtements se com-

1. G. Lafaye, *op. cit.*, p. 151 et suiv.
2. *Catalogue de vente de la collection de bronzes antiques de M. Julien Gréau*, 1885, in-4°, n° 266 ; *Catalogue de vente de la collection Hoffmann*, 1888, in-4°, n° 416.

posent d'un chiton talaire serré au-dessous du sein par une bandelette, puis d'un manteau ramassé sur l'épaule gauche et retombant en arrière ; ses pieds sont chaussés de sandales. Sa chevelure ondulée est nouée par derrière et le *polos* qui surmontait la tête est brisé. La main droite abaissée tenait probablement une corne d'abondance qui manque ; quant à la main gauche, elle était certainement levée, mais l'avant-bras de ce côté a disparu avec l'attribut qu'il portait. D'après M. Dufis, propriétaire de cette statuette, on distingue sur le socle trois lettres, L C Q. Ces lettres sont probablement les initiales des *tria nomina*.

M. Héron de Villefosse communique ensuite des renseignements succincts, qui lui ont été transmis par Mme Forichon-Dardouillet, sur une découverte d'objets antiques faite à Néris-les-Bains (Allier).

On a recueilli dans cette localité quatre bagues en or ornées de sujets, deux colliers en or dont un d'un bon travail, un bracelet en or, deux bracelets en bronze, deux bagues en bronze dont l'une porte une intaille très bien conservée, une quarantaine de pièces de monnaie, un bas-relief en pierre représentant une femme à cheval (peut-être *Epona ?*), quelques outils en fer, une hache en pierre, une hache en fer, une lance, une flèche en fer, quelques perles et des débris de vases. Ces renseignements sur l'ensemble de la trouvaille, quoique peu détaillés, méritent cependant d'être connus, car il est à craindre que les objets ne soient dispersés.

Séance du 11 Juillet.

Présidence de M. d'Arbois de Jubainville, vice-président.

Travaux.

M. Martha, membre résidant, signale un article des *Notizie degli scavi* relatant la découverte, aux environs de Pise, d'une tombe *à ziro* d'un type analogue à celui de plusieurs sépultures de Chiusi. Le ziro contenait un vase grec peint,

du VIe siècle avant notre ère, et divers bijoux d'or rappelant ceux qui ont été trouvés à Caere et à Corneto. Il en résulte un fait qui a été quelquefois contesté, à savoir que le territoire voisin de Pise se trouvait, à cette époque, aux mains des Étrusques.

M. Mowat, membre résidant, communique des photographies d'un fragment de sculpture conservé au Musée-Aquarium d'Arcachon et provenant des fondations de l'ancienne mairie d'Andernos (Gironde). Il représente un personnage nu, barbu, les mains liées derrière le dos, accroupi contre la jambe gauche d'une figure colossale et paraissant s'être terminé en forme de serpent. Ce groupe, d'après M. Mowat, a quelque rapport avec les géants anguipèdes étudiés par M. Prost.

M. Berger, membre résidant, entretient la Société d'un manuscrit conservé à la *Biblioteca Marciana* de Venise et qui a été copié en 1369, dans la prison dite la Schiava, par un captif nommé Domenico de' Zuliani, de Trieste. Ce document n'est pas le seul que nous possédions sur le travail des prisonniers, qui, au moyen âge, étaient assez souvent employés à la transcription des manuscrits. Celui-ci contient une curieuse traduction des Évangiles, faite d'après une version française. A cette occasion, M. Berger signale l'extension de la littérature française au moyen âge et son influence sur les littératures du Midi, comme celles de la Provence, de la Catalogne et de l'Italie.

M. Durrieu observe le fait qu'au XVe siècle on exécutait en France et en Flandre des livres d'heures pour l'exportation en Italie et en Espagne. Il cite, entre autres preuves, deux livres d'heures de la bibliothèque du baron Edmond de Rothschild, transcrits et décorés, l'un en Touraine, en 1478, l'autre en Flandre, en 1450, et dans lesquels cependant les explications du calendrier et du tableau des fêtes mobiles, copiées de la même main que le reste du volume, sont rédigées, pour le premier, en italien et, pour le second, en espagnol.

Séance du 18 Juillet.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Travaux.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Nous avons eu l'occasion, dans notre *Histoire du bréviaire romain*, de relever ce fait que la première mention d'un bréviaire de l'office à l'usage de la Curie romaine appartient au pontificat d'Innocent III; on peut dire que le bréviaire romain authentique a été l'œuvre de ce pape. « Autre« fois, » écrit Raoul de Rivo (à la fin du XIV[e] siècle), « quand « les pontifes résidaient au Latran, on observait dans leur « chapelle l'office romain; mais on l'observait moins com« plètement que dans les églises collégiales de la ville de « Rome, car les clercs de la chapelle du pape abrégeaient « toujours l'office romain et souvent le modifiaient, suivant « les convenances du seigneur pape et des cardinaux. » Raoul de Rivo ajoute : « *Huius officii ordinarium vidi Romae a « tempore Innocentii III recollectum*[1]. »

« Le témoignage de Raoul de Rivo est catégorique, plusieurs indices viennent d'ailleurs le confirmer. On trouve en effet la trace de rubriques qui portent le nom d'Innocent III et qui paraissent appartenir à une organisation générale de l'office. Ainsi l'introduction de l'office quotidien de la Vierge et des défunts dans l'office est attribuée à Innocent III. De même les rubriques concernant les *preces maiores*, les psaumes pénitentiels et les psaumes graduels, à réciter en carême. Dom Bäumer a pu étudier à Assise le livre d'office de sainte Claire : c'est, nous dit-il, un manuscrit du commencement du XIII[e] siècle, où, en tête du propre du temps, on lit : *Ordo et officium... quem consueverant observare tempore Innocentii III et aliorum pontificum*[2]. On est donc en droit d'affir-

1. P. B., *Hist. du bréviaire romain* (2[e] édit.), p. 196-197.
2. *Katholik*, t. I (1891), p. 60, note 1.

mer qu'Innocent III régla la récitation de l'office pour la curie.

« Je m'étais appliqué à circonscrire le temps où cet ordinaire avait dû être fixé, et j'étais parvenu à cette conclusion que l'ordinaire d'Innocent III était postérieur à 1205, et vraisemblablement à 1210. Grâce à un texte dont je dois le signalement à M. Lemonnier, le distingué historien de saint François, je puis aujourd'hui préciser plus encore.

« Les premiers compagnons de saint François, n'étant point clercs, n'étaient astreints à aucun office[1]. Thomas de Celano rapporte qu'à l'époque où saint François était à Rivo Torto, *deprecati sunt eum fratres tempore illo ut doceret eos orare*, *quoniam in simplicitate spiritus ambulantes adhuc ecclesiasticum officium ignorabant*. Et saint François leur apprend pour toute prière à dire le *Pater* et l'invocation *Adoramus te Christe et benedicimus tibi*, *quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum*[2]. Saint Bonaventure répète le même fait quand il dit que les Mineurs primitifs *vacabant ibidem* (à Rivo Torto) *divinis precibus incessanter*, *mentaliter potius quam vocaliter*, *studio intendentes orationis devotae*, *pro eo quod nondum ecclesiasticos libros habebant in quibus possent horas canonicas decantare : loco tamen illorum librum crucis Christi continuatis aspectibus diebus ac noctibus revolvebant*[3].

« Plus tard, lorsque l'ordre des Mineurs s'ouvrit aux clercs et aux laïques sans distinction, l'obligation de réciter l'office y suivit les clercs. C'est spécifié par la règle franciscaine de 1210, qui prescrit aux clercs de l'ordre de chanter l'office *secundum consuetudinem clericorum*[4]. Rien d'autre, nulle mention de l'office selon la coutume de la Curie ou de l'Église romaine. Au contraire, la règle franciscaine de 1223

1. P. B., *Origine de l'obligation personnelle des clercs à la récitation de l'office canonique* (*Canoniste contemporain*, 1894, p. 9-15).
2. Thom. de Celan., *Vita prima S. F.*, 45 (Bolland., *Octobr.*, II, 696).
3. S. Bonavent., *Vita S. F.*, 41 (*Ibid.*, 751).
4. *Hist. du Brév.*, p. 199.

prescrit aux clercs de l'ordre de chanter l'office selon l'ordinaire de la sainte Église romaine et d'avoir à cet effet des bréviaires dudit office[1]. D'où l'on pouvait conclure qu'entre 1210 et 1223 les Mineurs avaient adopté le bréviaire de l'office romain. Voici maintenant comment s'exprime Salimbene :

« ANNO DOMINI MCCXV. *Innocentius papa III, apud Lateranum sollemne concilium celebravit.*

« *Hic... officium ecclesiasticum in...* [?] *correxit, et ordinavit, et de suo addidit, et de alieno dempsit*[2]. *Sed non adhuc est bene ordinatum secundum appetitum multorum, nec etiam secundum rei veritatem, quia multa sunt superflua quae magis taedium quam devotionem faciunt tum audientibus quam dicentibus illud. Ut prima dominicalis, quando sacerdotes debent dicere missas suas, et populus eas expectat, nec est qui celebret occupatus in prima. Item dicere XVIII psalmos in dominicali et nocturnali officio ante TE DEUM LAUDAMUS, et ita aestivo tempore quando pulices molestant et noctes sunt breves et calor intensus ut yemali, non nisi taedium provocat. Sunt adhuc multa in ecclesiastico officio quae possent mutari in melius, et dignum esset, quia plena sunt ruditatibus, quamvis non cognoscantur ab omnibus*[3].

« Il résulte de ce texte que l'ordinaire ou bréviaire d'Innocent III fut publié en 1215; que c'était bien une édition de l'office (*correxit*, *ordinavit*, *addidit*, *dempsit*); que cette édition, à l'époque où écrit Salimbene, était encore entre toutes les mains telle que le pape l'avait faite, et que de bons esprits comme Salimbene ne se faisaient point scrupule de lui reprocher ses longueurs et ses rudesses, *plena sunt ruditatibus*.

« Souhaitons que quelque bibliothèque nous livre un spécimen de ces bréviaires d'Innocent III. »

1. *Hist. du Brév.*, p. 199.

2. Nulle mention du fait dans la chronique de Martin le Polonais, non plus que dans les registres pontificaux. Rien dans les canons du concile de Latran.

3. F. Salimbene, *Chronica* (éd. Parme, 1857), p. 3.

M. Gauckler, associé correspondant national, présente les copies de deux inscriptions latines récemment découvertes en Tunisie ; elles se rapportent à deux proconsuls d'Afrique dont le nom n'avait pas encore été relevé sur un texte épigraphique et ne nous était connu jusqu'ici que d'une façon incomplète par des en-têtes de lois du Code Théodosien.

Le premier en date est *Fl(avius) Pionius Diotimus*, nommé simplement Diotimus par le Code Théodosien (11, 30, 62 ; 16, 5, 39 ; 16, 11, 2) ; il gouverna l'Afrique en 405-406, sous le règne simultané d'Arcadius, Honorius et Théodose II. L'inscription a été trouvée à Bijga (*Bisica*), ville romaine mal étudiée jusqu'ici, et où le service beylical des antiquités vient d'entreprendre des fouilles très heureuses qui sont conduites par M. Bouyac, contrôleur civil de Medjez-el-Bab. Le texte est gravé sur trois grands blocs calcaires parfaitement équarris et se raccordant exactement, découverts l'un par M. Bouyac, les deux autres par M. Sadoux, inspecteur adjoint du service des antiquités. Les lettres sont de belle hauteur, 12 à 15 centimètres. L'inscription est complète :

SALVIS · DDD · NNN·
ARCADIO HONORIO ET
THEODOSIO PERPETVIS SEM
PER · A·V · G · G · G · PROCON · SS·
FL · PIONI DIOTIMI ·V·C· V · S · I·

Salvis d(ominis) n(ostris) Arcadio, Honorio et Theodosio, perpetuis semper Aug(ustis), procons(ulatu) Fl(avii) Pioni(i) Diotimi, v(iri) c(larissimi), v(ice) s(acra) j(udicantis).

L'inscription est datée de 405, année du proconsulat de Fl. Pionius Diotimus.

Le second proconsul est *Q(uintus) Sentius Fabricius Julianus*. Il est connu par les décrets du Code Théodosien (2, 16, 3 ; 4, 22, 6 ; 11, 30, 64 ; 12, 1, 176 ; 16, 5, 54 et 55) et du Code de Justinien (2, 22, 8 ; 7, 52, 6) adressés par les empereurs Honorius et Théodose II à Julianus, proconsul d'Afrique pour la première et pour la deuxième fois. De ces documents, exactement datés, il résulte que Julianus gouverna l'Afrique de 412 à 414.

L'inscription qui nous donne son nom complet a été découverte en 1892, à Medjez-el-Bab (*Membressa*), dans les travaux d'édilité entrepris sous la direction de M. Bouyac. Elle est gravée sur une base rectangulaire, en forme d'autel, haute de 1m20, large de 0m44, épaisse de 0m40. La hauteur des lettres va en croissant, de 0m05 aux premières lignes à 0m065 aux dernières. Les caractères, bien qu'assez élégants, sont maigres, peu profonds et très effacés à partir de la sixième ligne, ce qui explique qu'on n'ait pu les déchiffrer jusqu'ici. Les cinq premières lignes de l'inscription ont été publiées avec quelques inexactitudes dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (Compte-rendu des séances, 1892, p. xxx).

(*palme*) SALVIS
DD NN HONORIO ET
THEODOSIO P · P · AVGG·
ADMINISTRANTE Q · SEN
TIO · FABRICIO · IVLIANO
V·C·ITERVM·PROCOS·V·S·I·
STATVAS ET ORNATVM
PISCINALES CONLOCAVIT
M · AVRELIVS RESTI
TVTVS EX TOGA CVR
R · P · CVM SPLENDI
DO ORDINE SVO

Salvis d(ominis) n(ostris) Honorio et Theodosio p(er)p(etuis) Aug(ustis), administrante Q(uinto) Sentio Fabricio Juliano, v(iro) c(larissimo), iterum proco(n)s(ule), v(ice) s(acra) j(udicante), statuas et ornatum piscinales conlocavit M(arcus) Aurelius Restitutus, ex toga(to), cur(ator) r(ei) p(ublicae) cum splendido ordine suo.

Le texte, dédié aux empereurs Honorius et Théodose II, est daté de 413-414, année du second proconsulat de Julianus.

Il doit être rapproché d'une autre inscription de Medjez-el-Bab, aujourd'hui perdue, et qui n'a pu être publiée par les éditeurs du *Corpus*[1] que d'après la copie, très sujette à cau-

1. *C. I. L.*, VIII, n. 1297.

tion, de Ximenès[1]. Les deux textes semblent rédigés de la même façon : ils se rapportent à divers travaux d'édilité publique, la construction d'un édifice indéterminé, la décoration d'une piscine, accomplis par un curateur de la république de *Membressa*, M. Aurelius Restitutus.

Ce personnage porte sur les deux inscriptions le titre intéressant de *ex toga(to)*, sur la portée duquel on n'est pas encore fixé. La lecture *ex togato*, qui est due à M. Schmidt, n'est même pas certaine, le titre ne se rencontrant sur les textes épigraphiques que sous les formes abrégées EX·T·[2], EX·TOG[3], ou, comme ici, EX TOGA[4]. Il n'est mentionné que sur des inscriptions de la province romaine d'Afrique et précède toujours le titre de *curator reipublicae*.

Séance du 25 Juillet.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Cloquet (L.). *Notes sur les anciens ateliers de sculpture de Tournay et l'étendue de leur débouché*. Tournay, 1894, in-8°.

Guerlin (Robert). *Notes sur un livre d'heures du XVIe siècle dit : manuscrit des Carpentins*. In-4°.

— *Un madrigal de M. de Villé*. In-8°.

Marsy (le comte de). *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette*. Amiens, 1894, in-8°.

— *Les noces d'or de la Société archéologique de Sens*. Paris, 1894, in-8°.

Élections.

M. Héron de Villefosse, au nom de la Commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. le vicomte Charles de Beaumont, lit un rapport favorable. On

1. Ximenès, *Diario*, I, 83.
2. A Botria, *C. I. L.*, VIII, *suppl.*, n. 11185.
3. A Bisica, *C. I. L.*, VIII, *suppl.*, n. 12299.
4. A Membressa, VIII, *C. I. L.*, n. 1297.

passe au scrutin, et M. le vicomte Ch. de Beaumont, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Chatigny (Indre-et-Loire).

Travaux.

Le Président annonce la perte douloureuse que vient de faire la Compagnie en la personne de son trésorier, M. E. Guillaume; il résume en quelques mots le discours prononcé par lui aux obsèques de ce regretté confrère.

Le Président annonce ensuite la mort de M. Aurès, associé correspondant national à Nîmes. — M. Héron de Villefosse, en rappelant les nombreux travaux dus à l'érudition de M. Aurès, signale la perte regrettable que la Société a faite par la mort de ce correspondant, qui lui appartenait depuis près de trente années.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, est désigné pour remplir, par intérim, les fonctions de trésorier, vacantes par la mort de M. Guillaume. Il est entendu que le nouveau trésorier sera nommé après les vacances.

M. Corroyer, membre résidant, est chargé de rédiger la notice nécrologique de M. E. Guillaume.

M. Michon, associé correspondant national, communique la reproduction d'une statue antique en marbre, acquise récemment par le Musée du Louvre[1]. La statue a été trouvée en Égypte, dans les environs de l'ancienne Xoïs, mais elle avait dû y être apportée. Elle est faite d'un marbre grec à gros grain, tel que le marbre des îles de l'Archipel.

« Il n'est pas douteux que cette statue ne soit une réplique d'une œuvre connue datant de la plus belle époque de l'art grec. Divers Musées en effet possèdent des exemplaires qui, quoique plus ou moins mutilés, reproduisent de très près le même type. Le plus connu est la statue du Musée de Berlin

1. Inventaire du Musée, MNC. 1800.

désignée par le nom de Narcisse[1]. Au Louvre même, une statue de la collection Campana[2], dont la valeur n'a pas été assez mise en lumière, offre une répétition presque identique du marbre récemment acquis. Il y a similitude jusque dans la taille, égale à quelques millimètres près chez l'une et chez l'autre, et que l'on peut par suite affirmer avoir été celle de l'original.

« Il s'agit d'un jeune homme, dans la première adolescence, debout, entièrement nu, au repos, le bras gauche appuyé sur un cippe, la main droite reportée en arrière et posée sur les reins, la paume en dehors.

« L'œuvre, si l'on s'en tient à ce qui frappe à première vue le regard, parait tout d'abord nettement polyclétéenne. La tête, en particulier, et, dans celle-ci, la chevelure surtout sont traitées entièrement selon le procédé de Polyclète, dont la manière se reconnaît encore dans le rendu vigoureux des muscles du torse, notamment des pectoraux et des muscles de l'abdomen. Mais il importe d'insister non moins sur l'inclinaison de la tête du côté même où penche déjà tout le corps, et sur ce fait que l'aplomb, par suite du bras appuyé sur le cippe, est complètement reporté sur la gauche. Il en résulte que la silhouette entière s'arrondit en une ligne courbe qui rappellerait plutôt telle œuvre de Praxitèle, telle que l'Apollon Sauroctone. Les mêmes traits donnent à l'œuvre un sentiment de rêverie légèrement mélancolique et un laisser-aller qui s'étend au delà du simple repos physique et semble atteindre l'esprit aussi bien que le corps. C'est là un caractère où nous verrions l'indication d'une époque plus récente. L'on sait d'ailleurs l'influence exercée par Polyclète sur les sculpteurs de la période suivante, influence qui explique suffisamment la part, que nous avons relevée dans notre statue, des traditions relevant de son école. L'auteur du prétendu Narcisse doit donc sans doute être cherché parmi les artistes de la première moitié du IVe siècle, qui, tout en s'inspirant des

1. *Beschreibung d. antiken Skulpturen*, n° 223.
2. *Cataloghi d. Museo Campana*, classe VII, sculptura greco-romana, p. 3.

motifs nouveaux et des poses plus abandonnées introduites dans l'art à cette époque, restaient dans l'exécution proprement dite disciples assez fidèles du grand maître d'Argos. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 13 décembre 1893 (*Bulletin* de 1893, p. 227-228), j'ai signalé à la Société un texte épigraphique qui avait été publié comme originaire du département des Ardennes. Je disais que ce texte me paraissait très mal copié et j'en faisais ressortir le caractère énigmatique. Une lettre de notre savant correspondant national, M. H. Jadart, m'apprend que ce texte n'a rien d'antique et qu'il a été composé récemment. Il est triste de penser qu'il y a encore des gens assez sots pour se livrer à des fantaisies d'un goût aussi douteux. Déjà M. Laurent, archiviste des Ardennes, a signalé dans la *Revue historique ardennaise* le caractère de fausseté des renseignements publiés sur Molhain dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (in-8°, Reims, Matot-Braine, année 1894, p. 192-202), sous le faux nom *XX Nam-Diœc*. On ne saurait protester trop vivement contre de pareilles gamineries et j'aime à penser que l'éditeur de l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* a été la victime, et non le complice, de ce trop joyeux fumiste. »

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, demande à M. Michon s'il est d'avis qu'en Corse les suffixes *ago*, *aco*, *aga*, *aca*, *avo* ont l'*a* bref; l'intérêt de cette question est que les suffixes celtiques *aco*, *avo* ont l'*a* long; si la différence de quantité existait, il en résulterait que le suffixe ligure différait du suffixe celtique. — M. Michon répond qu'en ce qui concerne le nom du village de Zicavo, cité en exemple par M. d'Arbois de Jubainville, la prononciation est *Zicavo* avec *a* bref.

Séance du 11 Septembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Bruel (Alexandre). *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny.* T. V (1091-1210). Paris, 1894, in-4° (*Documents inédits*).

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements : t. XVI (Aix) ; t. XXIII (Bordeaux). — Bibliothèque de l'Arsenal, t. IX (Archives de la Bastille). Paris, 1894, 3 vol. in-8°.

Coyecque (Ernest). *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris.* Paris, 1894, in-4° (*Documents inédits*).

Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* 19e fasc. Paris, 1894, in-8°.

Lespinasse-Langeac (M. de). *Exploration archéologique dans la région du sud-est de Sbéitla* (Tunisie). Paris, 1894, in-8°.

Tamizey de Larroque. *Lettres de Peiresc.* T. V. Paris, 1894, in-4° (*Documents inédits*).

Travaux.

M. le colonel de la Noë, membre résidant, fait la communication suivante sur l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazy :

« Une visite récente à l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazy, près de Gandumas (Dordogne), m'a fourni une preuve nouvelle à l'appui de l'opinion que j'ai émise ici même, il y a quelques mois, sur l'origine des matières vitrifiées que l'on trouve dans un certain nombre d'enceintes antiques[1]. La vitrification serait un fait accidentel et aurait été causée par d'immenses bûchers allumés vraisemblablement pour servir de signaux.

« L'enceinte de Castel-Sarrazy a été décrite par Michel Hardy dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique*

1. Voir *Les enceintes vitrifiées et les enceintes calcinées*, par le colonel de la Noë, *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 4, 1892.

du Périgord, t. IX, 2e livr., et dans le t. X, 1883, du même recueil on a rendu compte des fouilles qui y ont été faites. Je puis donc me dispenser d'en donner une description nouvelle.

« L'enceinte proprement dite occupe l'extrémité d'un contrefort entouré presque de toutes parts par les eaux de la Basse-Loue. Ce contrefort s'abaisse très rapidement vers la vallée et ne présente une assiette convenable pour une occupation permanente que dans la partie voisine du cours d'eau; là seulement on en trouve des traces consistant en une petite levée de terre qui couronne l'escarpement du bord de la rivière. C'est à environ 200 mètres de distance horizontale qu'est placé le monceau de pierres en partie vitrifiées. En ce point, d'où l'on domine l'enceinte proprement dite de plusieurs dizaines de mètres, le contrefort, *en forme de dos d'âne*, est si étroit qu'on ne pourrait y placer plus de quatre ou cinq hommes de front, qui, vu la pente très forte du terrain au delà, seraient complètement dominés et écrasés par une grêle de projectiles lancés de haut en bas par des assaillants placés sur plusieurs rangs.

« Pour ces raisons, on ne saurait admettre que ce monceau de pierres ait été élevé pour servir de rempart : tout autre devait être sa destination.

« L'enceinte proprement dite est située, comme je l'ai dit, presque au fond de la vallée; ses vues sont bornées à quelques dizaines de mètres par les versants opposés. De son emplacement il était impossible de communiquer avec les enceintes voisines. Pour cet objet, il fallait s'élever sur la crête du contrefort jusqu'à ce qu'on découvrît quelque point de l'horizon éloigné. C'est ce qu'on a fait à Castel-Sarrazy; le monceau de pierres vitrifiées est placé précisément sur le point de la crête du contrefort, *le plus rapproché d'ailleurs de l'enceinte,* d'où l'on aperçoit, en enfilant la vallée de la Loue, les hauteurs de Saint-Raphaël, situées à huit ou neuf kilomètres de distance vers le sud.

« Il paraît donc bien démontré que ces pierres avaient été amoncelées dans le but de servir de base aux bûchers allumés pour communiquer avec une autre enceinte fortifiée éta-

blie sur cette crête de Saint-Raphaël, qui domine à son tour toute la contrée environnante. Sous l'action prolongée des foyers, le monceau de pierres s'est recouvert de *la calotte vitrifiée* dont les fouilles faites par la Société archéologique du Périgord ont permis de reconnaître l'existence. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique le texte d'une inscription romaine de Reims qui lui a été adressée par M. H. Jadart, associé correspondant national.

Cette inscription, très lisible et parfaitement conservée, est gravée sur une stèle fort simple, en pierre calcaire, à fronton triangulaire et de moyennes dimensions, mise au jour cette année même à Reims, dans le terrain des Capucins, au faubourg de Clairmarais. Elle est ainsi conçue :

D · M
AMMVS
AVITIANI
SVESSIO

C'est la première fois que l'on relève une ethnique sur les épitaphes romaines de Reims. On a trouvé en même temps deux fragments de colonne et trois chapiteaux.

Ces objets appartiennent aux Capucins ; on espère les obtenir pour le Musée de Reims.

Une autre stèle vient d'être découverte dans un quartier tout à fait opposé de la même ville, près du cimetière de l'Est, route des Ardennes, par M. Habert ; elle porte, avec les noms du défunt, l'indication de sa profession, *vestiarius*.

M. Héron de Villefosse signale ensuite une inscription de Philippeville, conservée au Musée du Louvre, qui a été inexactement donnée dans le *Corpus* latin (VIII, n° 8009).

C'est une épitaphe gravée sur un fragment de colonne en pierre, haut de 0m89, et dont le diamètre est de 0m46. Le texte est ainsi conçu :

Q · ANTONIVS
Q·F·Q·EXTRICATVS
V · A · L·
H · S · E

Il faut lire à la ligne 2 : *Q(uinti) f(ilius), Q(uirina tribu), Extricatus*. L'indication de la tribu a été omise dans le *Corpus*, qui ne donne pas le second Q.

M. Héron de Villefosse entretient aussi la Société du célèbre monument épigraphique de Lambèse, l'inscription de la *schola* des *optiones*[1]. On remarque, sur la face latérale extérieure du pilier placé à la droite du spectateur regardant le monument, un graffite antique qui n'a pas encore été signalé. Les cinq premières lettres sont seules certaines :

COLLEoTLL

Il faut ajouter que le texte de l'inscription donné par le *Corpus* contient quelques petites incorrections :

a, ligne 4, la pierre porte EGNATIO, avec ligature de TI, et, à la fin de la même ligne, $\overline{Q}$ (et non pas Q).

La colonne *c* (*in latere sinistro*) appartient à la *pila dextra* et non pas à la *pila sinistra* ; elle devrait être placée à gauche de la colonne *d*.

Colonne *c*, ligne 4, on doit lire IVNIVS EVST*atius*.

Colonne *b*, ligne 24, on lit clairement CATIANVS.

Colonne *d*, ligne 2, le gentilice est *sem*PR·.

M. Héron de Villefosse termine par la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Dissard, conservateur du Musée de Lyon, le dessin et les empreintes d'un nouveau cachet d'oculiste romain, récemment entré dans les collections dont il a la garde. Ce cachet a été découvert vers la fin de septembre 1893, au lieu dit le camp de Larina. C'est un point situé sur le territoire de deux communes du canton de Crémieu (Isère), celle d'Hières et celle d'Annoisin-Châtelans. L'inventeur est un propriétaire cultivateur habitant Châtelans, et le coin de terre où la découverte a eu lieu appartient à cette petite localité. Le sieur Révellin a fait cette trouvaille en travaillant lui-même dans son champ ; la couleur verte de la pierre et sa forme

1. *Corp. inscr. Lat.*, vol. VIII, n° 2554.

rectangulaire avaient attiré son attention. Un examen attentif du sol environnant n'a rien fait découvrir de particulier.

« Le cachet de Larina est en stéatite verdâtre et de forme rectangulaire. Il mesure 0m040 sur 0m038 ; l'épaisseur moyenne des tranches est de 0m008. Les inscriptions des tranches sont ainsi conçues :

1 C·IVL·EVHODIBASILi
CONAD CLARITATEM
G(aii) Jul(ii) Euhodi basil[i]con ad claritatem.

2 CIVLEVHODI·DIA (*palme*)
PSORICVM AD CLAR
G(aii) Jul(ii) Euhodi diapsoricum ad clar(itatem).

3 CIVL·EVHODI·
COENONAD CL
G(aii) Jul(ii) Euhodi coenon ad cl(aritatem).

4 CIVLEVHODIDIA
SMYRN·ADASPRI
G(aii) Jul(ii) Euhodi diasmyrn(es) ad aspri(tudines).

« Une petite cassure à l'un des angles a enlevé la dernière lettre de la première ligne de la tranche 1.

« Sur les plats on remarque quelques traces de lettres. D'un côté : *CIVI||V,* restes de *C IVL eVhodi;* au-dessous un *E* et dans un des angles un *C*. De l'autre côté : *CIVI,* vestiges aussi des noms de l'oculiste; au-dessous, *SS*.

« On a d'autres exemples de noms d'oculistes inscrits sur les plats. On peut citer le cachet de Bouguenais, *Proc(lianus)*; un des cachets de Charbonnier, *C. Jul(ius) Callistus*, publié en fac-similé dans le *Bulletin* de 1886, p. 274-275; le cachet d'Ingweiler, *L. S(extius M(arcianus)*; le cachet des Martres d'Artières, *C. Tit(tius) Balbinus;* un cachet de Reims, *Cassius Jucun(dus)*; deux cachets de Sens, *Campanus* et *Paternianus*, *Severianus*, enfin le cachet de Vézenobre, *Cl(audius) Esychianus*.

« Les inscriptions de ce cachet n'offrent rien de nouveau. Les remèdes (*basilicon*, *diapsoricum*, *coenon* et *diasmyrnes*) sont déjà connus; il en est de même des maladies (*aspritudines* et *claritas*). Le *basilicon* est certainement la même chose

que le *basilium* qui était employé *ad cicatrices* et qui, sur un cachet trouvé à Houtain-l'Évêque, est également mentionné *ad claritatem*.

« Le nouveau cachet de Châtelans me fournit l'occasion de signaler une intéressante publication du docteur Conrad Brunner, privat-docent à l'Université de Zurich, *Die Spuren der rœmischen Aerzte auf dem Boden der Schweiz*. A côté de curieux dessins d'instruments antiques de chirurgie, on y trouve le texte (p. 46) d'un cachet d'oculiste malheureusement très mutilé; il n'en subsiste qu'un fragment. Notre très regretté confrère, l'intendant général Ch. Robert, m'en avait communiqué autrefois les empreintes, et j'ai pu examiner moi-même ce petit monument, le 22 août 1882.

« Il a été découvert à Orbe en 1863; il est aujourd'hui conservé au Musée cantonal de Vaud, section des antiquités, à Lausanne. Le fac-similé donné par le docteur Conrad Brunner n'est pas exact; il permet cependant de constater qu'un des côtés est entièrement brisé; l'auteur d'ailleurs n'a pas cherché à compléter ni à expliquer les inscriptions que je donne ici d'après ma copie :

1° . . . . . ANIRA
. . . . . IP EXOVO

.....*ani ra*[*pidum ad l*]*ip*(*p*)*itudinem ex ovo*.

2° MYRNA . . . . .

[*dias*]*myrn*(*es*) *a*[*d*].....

3° Un graffite, qui a échappé à M. Conrad Brunner, est tracé en caractères directs sur le troisième côté :

MA
IANVS

« Peut-être faut-il compléter *Ma*(*rc*)*ianus*, nom porté par quelques oculistes? Ce nom s'accorderait à merveille avec les lettres inexpliquées de la première tranche, et l'on pourrait transcrire : .....*Marci*ANI RA*pidum*.

« Sur la seconde tranche, M. Conrad Brunner a lu MTRN.

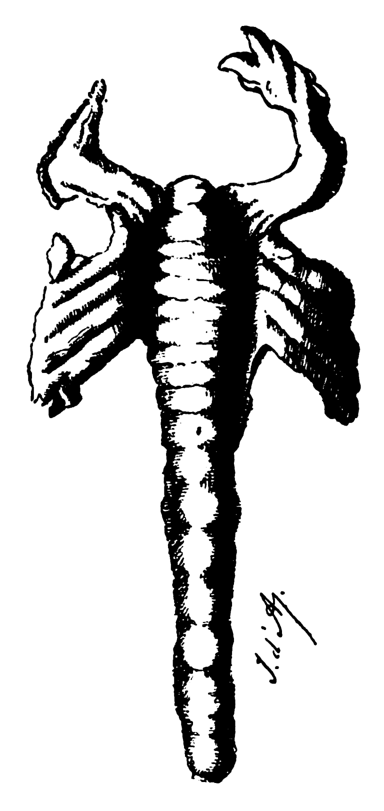
Ce qu'il a pris pour un T est un Y dont les branches supérieures sont courtes et faiblement indiquées.

« Le terme *rapidum* peut très bien s'appliquer à un remède dont l'effet ne se ferait pas attendre longtemps. Il rentrerait dans une catégorie de noms dont les cachets d'oculistes nous offrent plusieurs exemples. »

M. Babelon, membre résidant, signale une curieuse coutume observée par les habitants de Carthage à l'époque romaine : c'était de faire enterrer dans les fondations de leurs maisons des scorpions en bronze pour préserver leurs demeures de l'invasion de ces animaux malfaisants, si communs dans le nord de l'Afrique. Il existe un de ces scorpions de bronze, trouvé à Carthage, dans la collection Opperman au Cabinet des médailles. Le P. Delattre, dont tout le monde connait les belles fouilles sur le sol carthaginois, en a recueilli plus d'une douzaine, et l'on peut en voir quelques-uns au musée de Saint-Louis de Carthage. Voulant s'éclairer sur les circonstances de la découverte de ces petits monuments, M. Babelon a reçu d'un ami du P. Delattre, M. le marquis d'Anselme de Puisaye, les renseignements suivants : « Avant le vol dont il fut victime, le 31 août 1888, le Musée de Saint-Louis de Carthage possédait sept scorpions de bronze et d'étain, dont le plus grand pouvait avoir sept à huit centimètres de longueur. Tous avaient été recueillis par des Arabes sur le sol de Carthage, en arrachant des fondations de constructions romaines. Depuis lors, il en a été trouvé d'autres, et le Musée de Saint-Louis en possède quatre, parmi lesquels il en est un, en plomb, qui porte sur chaque face une inscription cabalistique ; il a été trouvé près de l'amphithéâtre[1]. Il y a environ cinq mois, des Arabes, poursuivant leur œuvre de destruction des ruines, étaient occupés à arracher les pierres des dernières assises d'une assez grande maison romaine, sise entre le quartier de l'Odéon et celui de Dermèche, lorsqu'ils rencontrèrent, aux deux angles opposés des fondations et pris dans la bâtisse,

1. Cet exemplaire a été publié par le P. Delattre dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XXVIII (1893), n° 35 des *Inscriptions de Carthage*.

deux vases pareils, à une seule anse, l'un de dix centimètres et l'autre de douze centimètres de hauteur ; dans chacun de ces vases il y avait deux scorpions de bronze. La bâtisse était incontestablement romaine... » M. d'Anselme a bien voulu dessiner pour notre *Bulletin* l'un des petits vases et l'un des scorpions qu'il renfermait. En B, la coupe du bord supérieur du vase. Peut-être ces vases contenaient-ils, avec ces



bronzes, un peu d'un grès coquillier qu'on trouve à Klibia (l'ancienne *Clupea*) et qui passait, au dire de Pline (H. N. V., 7), pour avoir la propriété de tuer les scorpions. Aujour-

d'hui encore, les indigènes tunisiens en répandent sur le seuil de leur porte pour chasser ces reptiles[1]. Quoi qu'il en soit, le curieux usage, observé par les habitants de la colonie romaine de Carthage, devait remonter jusqu'à l'époque punique, et l'on peut croire qu'il avait été importé de l'Orient, car les fouilles exécutées en Orient, et particulièrement en Mésopotamie et en Chaldée, font constamment



B

découvrir des objets talismaniques de diverse nature dans les fondations des édifices. Rappelons aussi pour mémoire que le scorpion figure parmi les attributs de l'Afrique personnifiée, et que le P. Delattre a découvert à Carthage la villa d'un personnage nommé *Scorpianus;* enfin que Tertullien, prêtre de Carthage, écrivit contre les hérétiques tout un traité intitulé *Les Scorpiaques*.

1. Ch. Tissot, *Géographie comparée de l'ancienne province d'Afrique*, t. I, p. 324-327.

M. Michon, associé correspondant national, soumet à l'examen de la Société deux cuillers en argent récemment acquises par le Musée du Louvre[1].

« Il y a trente ans, M. Newton, dans ses *Travels in the Levant*, signalait chez M. Sitridès, agent consulaire d'Angleterre à Gallipoli, une cuiller d'argent portant une maxime attribuée à Périandre, et qu'il reconnut, dit-il, « comme « ayant fait partie du curieux trésor trouvé à Lampsaque « quelques années auparavant et acquis par le British « Museum[2]..... Ces objets consistent en cuillers et autres « ustensiles, dont les inscriptions et les marques attestent « qu'après avoir primitivement servi dans un temple païen, « ils furent dans la suite reconsacrés et adaptés aux usages « du culte chrétien. Sur l'une des cuillers du British Museum « est gravée une maxime de Solon, sur une autre une « maxime de Bias de Priène[3]. »

« La cuiller portant la maxime de Périandre, par suite de sa présence dans une collection de Gallipoli, fut republiée par M. Kaibel comme provenant de cette ville[4], mais M. Mordtmann en 1881, remettant en lumière le passage de M. Newton, la revendiqua pour Lampsaque[5], et M. Homolle, en éditant les *Mélanges d'Archéologie et d'Épigraphie* d'Albert Dumont, ne la signala que pour couper court à une erreur : « On doit retrancher de Gallipoli le texte suivant. L'attribution est fausse et la cuiller fait partie d'une trouvaille « faite à Lampsaque[6]. »

« L'existence pourtant d'une autre cuiller fort analogue, conservée au Musée de l'École évangélique de Smyrne et qu'a publiée, en 1882, M. Salomon Reinach comme ayant

1. Inventaire du Musée, MNC. 1833 et 1834. Acquises au mois d'avril 1894, sur les arrérages du legs Bareiller.

2. Le trésor en question, découvert en 1847, fut acquis pour le British Museum par les soins de Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, *Archaeologische Zeitung*, 1848, p. 109*. Cf. *Revue archéologique*, 1847, p. 236-237.

3. *Travels and Discoveries in the Levant*, I, p. 123.

4. *Epigrammata graeca*, n° 1113.

5. *Athenische Mittheilungen*, 1881, p. 264.

6. *Mélanges*, p. 436, n° 100[a6].

été trouvée aux environs de Gallipoli[1], a remis en suspens la question de provenance. La cuiller aujourd'hui au Louvre, signalée à nouveau dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1893, aux *Nouvelles et Correspondances*, d'après une communication de M. Fontrier, est classée sous la rubrique de « Gallipoli, » et la mention des deux provenances litigieuses est suivie de la remarque : « On voit que la tradition sur « l'origine thrace persiste[2]. » M. Reinach, enfin, en mentionnant la correspondance du *Bulletin* et en se félicitant qu'on apprit le sort de cette cuiller qu'il croyait encore dans la collection Briot de Smyrne, se prononce, sans même indiquer la possibilité d'un doute, dans le même sens, et écrit que la cuiller provient « de la trouvaille connue faite à Gallipoli[3]. » Il ne me semble pas, on le verra, pour les raisons qui suivent, qu'on puisse accepter cette affirmation catégorique.

« Le premier intérêt de la cuiller acquise par le Louvre[4] réside dans la légende, gravée en trois tronçons dans le fond de la partie concave, sur la face supérieure et sur l'une des faces latérales de l'extrémité du manche : ΟC ΔΕ ΚΟΡΙΝΘΟΝ ΕΝΑΙΕ ΘΥΜΟΥ ΚΡΑΤΕ — ΕΙΝ ΠΕΡΙΑΝΔΡΟC — ΟΤΑΝ ΜΙCΙ CΕ Η ΦΙΛΗ CΟΥ, Ὅς δὲ Κόρινθον ἔναιε, θυμοῦ κρατέειν, Περίανδρος, ὅταν μισ(ε)ῖ σε ἡ φίλη σου. La pensée ainsi attribuée à Périandre, le sage légendaire qui habitait Corinthe, serait à rapprocher, pour nous en tenir aux inscriptions gravées sur des cuillers, des suivantes, qui figurent sur des cuillers du British Museum : Τέρμα δ'ὁρᾶν βιότοιο Σολων ἱεραῖς ἐν Ἀθήναις et Τοὺς πλέονας κακίους δὲ Βίας ἀπέφηνε Πριηνέυς τοὺς μισηδονους[5]. Il s'agit, on le voit, de maximes du même genre, et le nom du sage, avec sous-entendu du verbe εἰπέ ou d'un autre analogue, est intercalé de la même manière dans le corps de l'épigramme. Un dicton d'un ordre peu différent, Θύων τήρ(ε)ι τὴν κήλην σου, figure sur la cuiller publiée par M. Reinach.

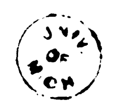
1. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1882, p. 353.
2. *Ibid.*, 1893, p. 636.
3. *Chronique d'Orient*, *Revue archéologique*, 1894, II, p. 90.
4. La longueur totale de la cuiller est de 0m265; le manche a 0m175 de long et 0m005 de côté dans la partie quadrangulaire.
5. *Archaeologische Zeitung*, 1848, p. 110*, nos 8 et 9.

« Il y a lieu en outre, pour cette dernière, la seule dont une image ait été reproduite, d'insister plus encore sur l'étroite ressemblance de forme et d'ornementation qui l'unit à la nôtre. Même aspect général, même manche à extrémité quadrangulaire pour porter la légende, même rondelle plate reliant la coupe au manche, mêmes feuillages sur la partie extérieure de la coupe. L'inscription, de plus, — si l'on tient compte de l'inscription latine *Balnea*, *vina*, *Venus faciunt properantia fata*, qui accompagne la maxime grecque sur la cuiller du Musée de Smyrne, — est disposée de même sur l'une et sur l'autre. La présence enfin, sur la partie circulaire comprise entre le manche et la cuiller proprement dite, d'ornements absolument identiques et surtout d'un même monogramme, qui semble devoir être traduit par Ἀρχιεπισκόπου, entouré d'une couronne et surmonté d'une petite croix, achève la parenté. Il ne me semble donc pas douteux que la cuiller du Louvre et celle publiée par M. Reinach comme trouvée à Gallipoli n'aient fait partie du même ensemble, et la nôtre est fort probablement la cuiller à laquelle il a fait allusion dans cette note : « On assure que cette cuiller a été « découverte avec une autre du même genre dont le posses- « seur actuel ne nous est pas connu. »

« Il n'est pas moins vraisemblable que la cuiller du Musée de Smyrne doive être rattachée au lot de cuillers du British Museum. L'une de celles-ci porte comme elle, à côté d'une courte inscription grecque, un vers latin : *O formose puer nimium ne crede colori* [1], et trois sont ornées du même monogramme Ἀρχιεπισκόπου.

« Il s'ensuit que l'indication donnée à M. Reinach, que la cuiller aurait été trouvée à Gallipoli, me semble devoir être regardée comme erronée, et que bien plus vraisemblable est pour elle, comme pour celle du Louvre, la provenance de Lampsaque, que M. Newton attribuait à cette dernière, sans que son opinion, que je sache, ait été réfutée par aucune preuve.

1. Une autre cuiller provenant aussi de Lampsaque porte cet autre vers latin : *Omnia vincit amor et nos cedamus amori* (*Athenische Mittheilungen*, 1881, p. 265).





Pol Nicard.
1805–1891.

« Lampsaque est sans doute aussi la provenance de la seconde cuiller acquise par le Louvre, et qui faisait également partie de la collection Briot de Smyrne[1]. La forme en est, dans l'ensemble, identique à celle de la première. Sur l'extrémité du manche se lit l'inscription + CIMWN. Un monogramme, mais différent, occupe également l'une des faces de la partie ronde qui réunit le manche à la coupe. La face convexe de la coupe enfin porte des feuillages au trait. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une lettre qui lui a été adressée par le R. P. Jos. Brucker, de la Compagnie de Jésus. Cette lettre est relative à des découvertes archéologiques faites en Syrie par les missionnaires Jésuites.

« L'intérêt que vous avez témoigné pour l'inscription latine de Césarée que je vous avais transmise m'engage à vous adresser trois autres petits monuments du même genre, que les Jésuites missionnaires en Syrie ont rencontrés dans le courant de l'année 1889.

« I. Inscription latine, trouvée à *Masy*, petit hameau sur les derniers contreforts de l'Anti-Liban, juste à l'est de Zahlé, à égale distance entre Baalbeck et Chalcis. Je joins ici la copie réduite, qui m'a été envoyée par le P. M. Jullien. L'inscription est gravée sur une pierre calcaire fort poreuse à la manière du tuf, ce qui ne permettait pas d'en prendre facilement un estampage complet.

RO SAM CAISAR
M·L·O N·G·I·N I·V·S (NI *liés*)
C·A·L·C·I·D·I·A·N·V·S
ATVRNO ARDSI[2]

« La pierre, m'écrit le P. Jullien, a la forme d'un pilier

1. Longueur totale, 0m235; long. du manche, 0m153.

2. [Ce texte a été déjà signalé plusieurs fois. Cf. *Corp. inscr. lat.*, vol. III, n° 136, p. 24; *ibid.*, p. 970 et 1219. La copie du P. Jullien permet de lire *M. Longinius Calcidianus;* dans *Longinius*, NI sont liés.]

« carré, dont les dimensions sont 1m40, — 0m68, — 0m68. « L'inscription a donc 0m68 de long sur chaque ligne. Cette « pierre appartient vraisemblablement aux ruines d'un « temple ou d'une ancienne église, mais elle n'est plus en sa « place, le temple n'ayant plus debout que ses assises infé- « rieures. »

« M. Edw. Robinson, dans ses *Nouvelles recherches sur la Palestine*, mentionne cette inscription de Masy; mais il n'en donne que le mot LONGINVS et dit que le reste est illisible.

« II. Inscription grecque, trouvée par le P. M. Jullien, et provenant de Telanissus, aujourd'hui Deir-Sem'an, entre Alep et Antioche. « Elle est (écrit le P. Jullien) dans une « belle chapelle fort bien conservée, dans la nef, devant « l'autel, au sommet d'une fort belle mosaïque qui recouvre « le sol entier de la nef. Elle est écrite en petits dés de « marbre noir sur un fond blanc également en mosaïque. « Nous en avons pris une photographie trop petite, mais qui « cependant justifie parfaitement notre copie. » (Je joins ici cette copie, telle que le P. Jullien me l'a envoyée.) « Les « lettres sont sûres, sauf la dernière de la première ligne, « qui pourrait être un E au lieu d'un C carré, la mosaïque « étant désagrégée. »

« Je pense qu'il manque des lettres dans la première ligne; mais l'analogie de plusieurs inscriptions chrétiennes permet de les suppléer avec assez de vraisemblance. En admettant qu'il y a un E à la fin de cette ligne, on peut lire MN[HCΘHT]E TOΥ E[ΥLABEC] ou, en supposant que le premier mot a été écrit en abrégé, MN[H..] KΥPIE TOΥ, etc. L'inscription est en tout cas une prière, s'adressant, soit au Seigneur directement, soit aux saints patrons de la chapelle (cf. l'inscription des Catacombes, *Corp. inscript. graec.*, IV, n° 9574).

MN. . . . . ETOYE . . . . . .
TATOYΠΕΡΙΟΔΕΥΤΟΥΙωΑΝ
NOY ΑΛΘΑΚωΝ ΚΑΙ ΠΑΝΤω
ΝΤωΝΔΙΑΦΕΡωΝΤωΝΑΥΤΟΥ

« Je lis donc :

Μν(ήσθητ)ε (ου Μνήσθητι, Κύριε) τοῦ ε(ὐλαβεσ-)
τάτου περιοδευτοῦ Ἰωάννου ἀλθαχὼν
καὶ πάντων τῶν διαφερόντων αὐτοῦ.

« Ainsi l'inscription, qui est placée dans un cartouche à queue d'aronde, marquait probablement le lieu de la sépulture d'un dignitaire ecclésiastique, ayant exercé la charge de *périodeute* ou visiteur, inspecteur de plusieurs églises[1]. (Ou aurait-elle été placée seulement pour rappeler la part prise par ce personnage soit à la construction, soit à la décoration de la chapelle?) De plus, le périodeute ne se recommande pas lui seul, mais encore ceux qui le touchaient de près, διαφέροντες αὐτοῦ (pour αὐτῷ). — διαφερωντων est évidemment une faute du mosaïste.

« Cette inscription paraît inédite et s'ajoute ainsi aux quatre que M. Waddington a copiées à Telanissus (*Inscr.*, III, partie VI. Syrie, X, cf. p. 624). Elle est peut-être intéressante aussi par son exécution en mosaïque. Et plus intéressante encore, je crois, est la découverte, faite par le P. Jullien, de la mosaïque recouvrant tout le sol de la nef de la chapelle. Elle confirme ce qu'on ne pouvait guère que supposer, jusqu'à présent, à savoir que les anciennes basiliques chrétiennes de la Syrie centrale, si bien décrites par M. de Vogüé, avaient souvent des pavages en mosaïque. Les seuls restes qu'on en eût découverts se réduisaient à un assez grand nombre de petits morceaux de marbre de couleur, taillés, que M. de Vogüé avait trouvés dans les ruines de la grande église de Kalat-Sem'an.

« III. Inscription grecque trouvée par le P. J. Kersanté, à Sour, dans le Ledja (ancienne *Trachonitis*). — (Cette inscription n'est pas dans le recueil de M. Waddington. Ce savant et M. de Vogüé ne paraissent pas avoir visité le village de Sour-el-Ledja, quoiqu'ils aient été à Zbaïré, qui n'en est éloigné que d'une lieue. Au reste, cette localité manque

1. [Sur les περιοδευταί, cf. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, n° 2011.]

ou est mal placée sur plusieurs des meilleures cartes. Le P. Kersanté en fixe la position à une heure un quart de Khabab, en allant vers le sud-est.) L'inscription se trouve au-dessus de la porte d'une des habitations du village, mais a évidemment été transportée d'ailleurs, vu qu'elle est placée à l'envers, la tête en bas.

ΗΡΩΔΗ ΑΥΜΟΥ ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΑΡΧΗΣΑΝΤΙ ΙΠΠΕΩΝ
ΚΟΛΩΝΕΙΤΩΝ ΚΑΙ ΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝ ΚΑΙ ΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΣ
ΒΑΣΙΛΕΙ ΜΕΓΑΛΩ ΑΓΡΙΠΠΑ ΚΥΡΙΩ ΑΓΡΙΠΠΑΣ ΥΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ – Κ̄

Ἡρώδῃ Αὔμου στρατοπεδαρχήσαντι ἱππέων Κολωνείτων καὶ στρατιώτων καὶ στρατηγήσας βασιλεῖ μεγάλῳ Ἀγρίππᾳ κυρίῳ, Ἀγρίππας υἱὸς ἐποίησεν — Κ̄[1].

« La pierre trouvée par le P. Kersanté a dû primitivement être placée dans le cantonnement des ἱππέων Κολωνείτων. Le P. Kersanté écrit : « Il existe à Sour un grand édifice appelé « encore le Seraï, qui paraît avoir été une immense caserne. « J'y ai relevé le commencement d'une autre inscription « grecque (le reste était illisible) ; il y était dit : *Au temps de* « *Marc-Aurèle Antonin*... La pierre ci-dessus a dû être trans« portée de cet édifice dans le village. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai acheté dernièrement un lot d'inscriptions latines qui m'ont été vendues comme provenant d'Italie et, le plus grand nombre, spécialement de Rome. Parmi ces dernières, il en est une qui a pour nous un intérêt particulier, car c'est l'épitaphe d'un citoyen de la colonie de Riez dans les Basses-Alpes (*colonia Iulia Augusta Apollinaris Reiorum*), décédé à Rome.

« Le texte est encadré dans un double filet; les lettres sont gravées entre deux lignes très légèrement tracées :

1. [Sur les deux Agrippa, cf. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Syrie*, n° 2365.]

D · M
M • VALERIO
SILVINO
REIO · APOLL

« *D(iis) M(anibus). M(arco) Valerio Silvino Reio Apoll(inari).* »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1894.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Baye (le baron J. de). *Antiquités frankes trouvées en Bohême.* Caen, 1894, in-8°.

— *Compte-rendu des travaux du neuvième Congrès russe d'archéologie*, 1893. Paris, 1894, in-8°.

Briquet (C.-M.). *Le papier et ses filigranes. Compte-rendu des plus récents travaux publiés à ce sujet.* Paris, 1894, in-8°.

Farcinet (Charles). *Les identifications géographiques des monnaies mérovingiennes et le catalogue de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1894, in-8°.

Homolle. *Bulletin de correspondance hellénique. Extrait* (relatif aux fouilles de Delphes). Athènes et Paris, in-8°.

Laurent (Ch.). *Recueil des ordonnances des Pays-Bas.* 2e série, 1506-1700. T. I. Bruxelles, 1893, in-8°.

Le Clert (Louis). *Aube. Archéologie départementale* (année 1893). Troyes, 1894, in-8°.

LIÈVRE (A.-F.). *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde.* Niort, 1893, in-8°.

MICHON (Étienne). *Adolescent au repos; statue en marbre. Musée du Louvre.* Paris, 1894, in-4°.

PROU. *Étude sur les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Le diplôme de Clovis et la charte de Théodechilde.* Sens, 1894, in-8°.

QUARRÉ-REYBOURBON. *Fêtes célébrées à Lille en 1729.* Paris, 1894, in-8°.

ZIEMER (prof. Dr H.). *Kurze philologische Uebersicht ueber die sprachwissenschaftliche Litteratur in den Jahren 1888-1891.* S. l., 1894, in-8°.

Travaux.

Le Président annonce les pertes regrettables faites par la Compagnie pendant les vacances :

« En premier lieu, celle du commandeur J.-B. de Rossi, que nous nous honorions de compter parmi nos associés étrangers depuis plus de quarante ans et qui est mort dans le château pontifical de Castel-Gandolfo le 20 septembre dernier. Ce n'est pas aujourd'hui, en quelques mots, qu'il serait possible de rendre un digne hommage à cette grande et inoubliable figure du créateur de l'archéologie des premiers siècles du christianisme. Quand le temps en sera venu, j'essaierai de remplir cette tâche en votre nom. Mais je vous demande, dès à présent, de m'autoriser à faire parvenir à Mme de Rossi l'expression des sentiments qui vous sont communs avec tous les amis de la science, et dont l'un de nous d'ailleurs, mon prédécesseur dans ce fauteuil, s'est fait l'interprète respectueux, ému, éloquent, dans deux revues littéraires. »

« Le 8 octobre est mort notre confrère M. Jules de Laurière, qui siégeait parmi nous depuis 1887, après avoir été correspondant pendant dix ans. Sa santé, ébranlée profondément, ne lui avait point permis, depuis cette époque, d'assister aux séances de la Compagnie aussi souvent qu'il l'avait fait dans les temps antérieurs. Mais personne ici ne saurait oublier son dévouement aux intérêts de la science archéologique, ses

voyages fructueux en Italie et en Espagne, ses mémoires marqués au coin d'une saine critique, les communications dont il faisait bénéficier si libéralement ses confrères, et enfin la courtoise bienveillance qui rendait son commerce aussi agréable que profitable. »

« Nous avons perdu enfin un de nos correspondants bien connu pour ses travaux et en particulier par ses publications sur les monuments de la Renaissance, M. Léon Palustre, qui figurait sur nos listes depuis 1875 et à qui nous avons dû plusieurs travaux intéressants, notamment un mémoire sur le tombeau de Guillaume Guéguen dans la cathédrale de Nantes. M. Palustre a été enlevé par une mort prématurée le 26 octobre dernier. »

M. l'abbé Duchesne est désigné pour rédiger une notice sur M. le commandeur J.-B. de Rossi.

M. de Barthélemy est chargé de rédiger une notice sur M. Jules de Laurière.

Le Président propose ensuite de transmettre à S. E. M. le baron de Morenheim, ambassadeur de Russie, à l'occasion de la mort du Czar et à l'exemple de plusieurs corps savants, l'expression des sympathies de la Société. — Cette proposition est adoptée.

Il annonce que la publication du Bulletin, en retard depuis de longs mois, se trouve aujourd'hui au courant grâce au zèle de la Commission des impressions; enfin, que le volume de tables, dû à M. Prou, sera très prochainement distribué. — Des remerciements sont votés à ces différents membres.

M. A. Bertrand, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Compagnie le fac-similé en galvanoplastie de l'un des vases de Vaphio. Il rappelle que ces vases ont été découverts en 1889 dans une sépulture à coupole des environs de Sparte analogue aux grandes sépultures dites Trésor d'Atrée et Trésor de Minyas; avec les deux vases d'or ont été recueillis dans la même sépulture, entre autres objets intéressants, deux poignards en bronze semblables aux magnifiques épées des tombes royales de Mycènes dont on peut voir une reproduction en couleur dans le *Bulletin de correspondance hellé-*

nique de 1886, pl. I, II et III. Puis deux bagues d'or, dont l'une avec chaton à représentation figurée rappelant une des belles bagues de Mycènes. Plus quatorze pierres gravées de ces gemmes classées aujourd'hui sous le nom de gemmes insulaires, avec représentation des animaux les plus variés, taureaux, lions, cerfs, sangliers, chevaux, etc. Il y a là un ensemble d'antiquités de l'époque mycénienne des plus intéressants.

M. Bertrand ne croit pas nécessaire de donner de plus amples explications : il renvoie aux articles de M. Salomon Reinach (*Revue d'anthropologie*, t. I, p. 37 et 552) et au chapitre du sixième volume de l'*Histoire de l'Art*, où M. Georges Perrot a étudié avec sa grande compétence et la sépulture et le mobilier funéraire de la tombe de Vaphio.

M. Émile Molinier, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans mon ouvrage sur les *Plaquettes de la Renaissance*, publié en 1886, t. I, p. 15, j'ai catalogué sous la rubrique d'« imitation de l'antique » la plaquette suivante connue sous le nom de *Patère Martelli* et souvent attribuée à Donatello :

« N° 29. *Un Satyre et une Bacchante.*

« A gauche, un Satyre vu à mi-corps, barbu, couronné de lierre, une peau de bête drapée autour du corps ; il tient de la main droite une coupe. En face de lui une Bacchante, à mi-corps, une peau de bouc drapée autour du buste, couronnée de lierre, se presse le sein dans un rhyton. Entre les deux personnages, un masque au-dessous duquel est placé un cartouche portant ces mots :

NATVRA FOVET
QVAE
NECESSITAS VRGET

« A droite et à gauche, des personnages, des pampres ; au fond, on distingue un terme, un pedum, des flûtes, etc. Sur

le haut de la bordure, composée d'une moulure, prend naissance une petite anse ornée d'une tête de Méduse.

« Boite de miroir, connue sous le nom de ***Patère Martelli***, du nom de la famille de Florence à laquelle elle a appartenu. Bronze. Diamètre : 0m187. — Musée de South-Kensington. — Il existe un certain nombre d'exemplaires de ce bas-relief, mais le plus beau et le plus célèbre est celui du Musée de South-Kensington. Il n'est pas rare de rencontrer des plaquettes, de forme ovale, qui reproduisent séparément les deux motifs principaux, le Satyre et la Bacchante. Bien que cette œuvre soit généralement attribuée à Donatello, on a toutefois pensé qu'il était plus prudent de la classer parmi les imitations de l'antique dont les auteurs sont inconnus. Le travail, surtout dans les fonds, est d'une extrême sécheresse et les figures manquent tout à fait de caractère ; les œuvres de Donatello, même les œuvres de second ordre, ont un accent personnel que l'on est loin de trouver ici ; on est même en droit de se demander si l'on n'est pas là en face d'une reproduction, d'un moulage retravaillé ensuite, d'une pierre ou d'un cristal gravé à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle. Ce jugement paraîtra peut-être sévère ; mais une attribution que ne vient appuyer aucun document et la possession de ce bas-relief par la famille Martelli, qui a encore entre les mains de si belles sculptures de Donatello, ne sauraient, à mon avis, constituer une possession d'état. En présence d'une œuvre qui rappelle aussi peu la manière du grand sculpteur, on ne pourrait abandonner ses doutes qu'en face de documents formels. Aussi bien, l'attribution à Donatello a-t-elle déjà été maintes fois contestée. L'auteur de l'excellent catalogue du Musée Correr, Vincenzo Lazari (***Notizia... della raccolta Correr di Venezia***, p. 201), a déjà combattu cette attribution donnée un peu à la légère par Cicognara. Les auteurs du ***Trésor de numismatique et de glyptique***, en publiant un exemplaire de ce bas-relief qui faisait partie de la collection Pourtalès (***Recueil général des bas-reliefs***, t. II, pl. VII, no 2), l'ont attribué au xvie siècle ; enfin, tout récemment, M. Eugène Müntz (***Donatello***, p. 92)

a adopté l'opinion d'un certain nombre d'archéologues qui voient dans la *Patère Martelli* une œuvre du xvi[e] siècle.

« L'opinion que j'émettais en 1886 vient d'être pleinement confirmée par une très intéressante découverte due à M. Drury Fortnum et qui a fait l'objet d'un mémoire inséré par lui, en juin 1894, dans l'*Archæological Journal*. Le Miroir Martelli, attribué par erreur à Donatello[1], est bien une imitation de l'antique, et M. Fortnum a été assez heureux pour mettre la main sur l'un des exemplaires du prototype antique qui a servi de modèle à un artiste italien de la fin du xv[e] ou du xvi[e] siècle pour créer le modèle du bas-relief de bronze dont on vient de donner la description. Dans la collection de M. Arthur Evans, M. Fortnum a rencontré une lampe en terre cuite de style italo-grec, provenant de Vico-Equense (entre Castellamare et Sorrente), sur laquelle est figuré en relief le bacchant de la patère Martelli ; il n'y a pas là seulement une analogie, mais une ressemblance frappante, et il n'est pas douteux que l'artiste italien a eu sous les yeux une lampe sortant du même moule. Il resterait à découvrir la contre-partie, c'est-à-dire la figure de bacchante ; on peut espérer qu'on la retrouvera un jour ou l'autre. Mais dès maintenant le titre d' « imitation de l'antique » que j'avais imposé à la patère Martelli est pleinement confirmé.

« Le bronze dont nous possédons plusieurs épreuves, soit complètes, soit fragmentées par moitié, est-il un bronze original, ou bien est-ce un simple surmoulé exécuté sur une gemme de grande dimension, peut-être un cristal ou un lapis gravé à la Renaissance ? Il est difficile d'être affirmatif sur ce point. Cependant, étant donnée la sécheresse du travail, son aspect un peu plat, j'inclinerai à adopter la seconde hypothèse. Dans tous les cas, bien que Donatello ait exécuté plus d'une reproduction d'après l'antique, — par exemple les bas-reliefs de la cour du palais Ricardi, — il faut définitive-

1. Cf. C. Drury, E. Fortnum, *Catalogue of the bronzes of European origin in the South Kensington Museum*, n° 8717, p. 58 (photographie).

ment rayer de son œuvre un bronze qui ne rappelle aucunement sa manière et qui ne lui était attribué que sur une simple tradition à laquelle l'opinion de Cicognara n'ajoutait guère de valeur. »

M. Müntz, membre résidant, fait observer que, si les sculpteurs du xv[e] siècle ont mis à contribution, plus souvent qu'on ne le croit, les modèles antiques, par contre, les graveurs en pierre dure de la même époque ont le droit de revendiquer une foule d'intailles inscrites jusqu'ici à l'actif de l'antiquité. Il ajoute que le départ entre les pierres gravées antiques et celles du moyen âge ou de la Renaissance a été fait très soigneusement, pour le Cabinet des médailles, par M. Babelon.

M. Babelon répond que son travail a été singulièrement facilité par les catalogues antérieurs faits par ses prédécesseurs.

M. Homolle, membre résidant, présente une série de photographies représentant les principales sculptures découvertes dans les fouilles entreprises à Delphes sous la direction de l'École française d'Athènes; il donne à cette occasion des explications qui sont écoutées avec un vif intérêt par la Compagnie.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait une communication sur une inscription du Musée de Sens.

« Le 20 juin 1894, j'ai copié au Musée de Sens, sur les indications de notre confrère M. G. Julliot, l'inscription suivante récemment entrée.

1	2	3
C	CAESARI·AVGVST	*i* F.

« Elle est gravée sur la face antérieure de trois énormes blocs de pierre calcaire, retirés en 1894 du lit de l'Yonne. Ces trois blocs ont été rapprochés par les soins de M. Julliot. Il est facile de constater qu'ils appartenaient à l'assise supérieure d'une inscription monumentale, et M. Julliot a reconnu qu'ils formaient la première ligne d'une inscription

offerte au Musée lapidaire par M. Th. Tarbé, inscription qui a été découverte, il y a près d'un demi-siècle, lors des travaux exécutés à l'abreuvoir en amont du pont de l'Yonne[1]. Les trois nouveaux blocs proviennent du même endroit. Ils offrent cette particularité intéressante que les pierres ont conservé toute leur épaisseur, tandis que, dans la partie anciennement connue du texte, les pierres ont été réduites par un sciage à l'état de plaquettes et sont brisées en plusieurs fragments. On peut, à l'aide des nouveaux morceaux, se faire une idée juste de l'importance du monument sur lequel ce texte avait été gravé.

« Cette découverte vient confirmer de la manière la plus heureuse et la plus complète l'attribution de l'inscription à C. César faite, dès 1867, par M. G. Julliot[2], contrairement à l'opinion de M. Lallier qui soutenait que les fragments donnés par M. Th. Tarbé provenaient d'une dédicace en l'honneur de Tibère. Le texte complet doit désormais être ainsi transcrit :

C · CAESARI · AVGVST*i* · F·
DIVI·NEPOTI·PONTIFICI·
COS · IMP · PRINCIPI·
IVVENTVTIS·
*civ*ITAS · SENONVM

« A la première ligne, le I du mot AVGVST*i* était gravé tout à fait sur le bord du bloc 3; il a été emporté par une cassure. Le point qui suivait le premier C a également disparu avec l'angle inférieur du bloc 1. »

Séance du 14 Novembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Daremberg (Ch.) et Saglio (Edm.). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* 19e fasc. Paris, 1894, in-4o.

1. Julliot, *Inscriptions du Musée gallo-romain de Sens*, n. 1.
2. *Restitution à C. César d'une inscription attribuée à Tibère*, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IX, p. 290.

FARCINET (Ch.). *Mélanges de numismatique et d'histoire et recherches en Poitou*. Paris et Londres, 1895, in-8°.

ROSIÈRES (Raoul). *L'évolution de l'architecture en France*. Paris, 1894, in-12.

SCHLUMBERGER (G.). *Bulles d'or byzantines conservées aux Archives nationales*. Paris, 1894, in-8°.

— *Un ivoire chrétien inédit. Musée du Louvre*. Paris, 1894, in-4°.

— *Neuf sceaux de l'Orient latin*. Paris, 1894, in-8°.

Travaux.

Le Président donne lecture de la lettre, en date du 10 de ce mois, envoyée au nom de la Compagnie à M. l'ambassadeur de Russie :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« La Société nationale des Antiquaires de France, en « reprenant ses séances mercredi dernier, a voulu s'associer « au deuil de l'Empire russe et de l'Europe entière. Elle sait « quelle perte nous faisons tous dans la personne de l'empe- « reur Alexandre et prie Votre Excellence de vouloir bien « être l'interprète de ses sentiments respectueux auprès de « Sa Majesté l'empereur Nicolas et de la famille impériale.

« Daignez agréer, etc. »

Le baron de Baye, membre résidant, demande qu'une démarche semblable soit faite auprès du président de la Société archéologique de Moscou. — Cette proposition est adoptée et M. le baron de Baye est prié de transmettre à Mme la comtesse Ouvarof les compliments de condoléances de la Compagnie.

M. E. Babelon, membre résidant, met sous les yeux de la Société les photographies de trois statues en marbre qui ont été découvertes, au mois de septembre dernier, à Sainte-Colombe-lez-Vienne (Isère), dans la propriété de M. Alphonse Michoud.

Ce sont : 1° une statue de femme debout, dans un parfait état de conservation et paraissant représenter la déesse Rome ou un autre génie de ville, une *Tutela*. Sa tête est

surmontée d'un diadème et d'une tour carrée ornée de créneaux; à ses pieds se trouve un casque; il devait y avoir aussi un bouclier; les mains ont disparu. On peut supposer que la déesse s'appuyait de la main droite sur le bouclier et qu'elle portait sur la main gauche une statuette de la Victoire. Cette statue mesure plus de deux mètres de haut, au-dessus du socle. — 2° Une autre statue de femme, plus petite, à laquelle manquent malheureusement la tête et la plus grande partie des bras; mais le mouvement de la draperie est particulièrement gracieux et remarquable. A côté du pied droit, on voit la base d'un cippe ou d'une colonnette sur lequel devait sans doute s'accouder la statue. — 3° Un homme nu, peut-être un Apollon, plus grand que nature, assis, la jambe droite un peu surélevée. Le torse est d'un excellent style; la tête et les bras manquent, ainsi que les jambes à partir des genoux; sur la cuisse droite, on remarque l'amorce d'un attribut ou un bout de draperie. Ces trois statues, qui ont été découvertes avec de nombreux débris d'autres sculptures, tels que fragments de torses, de jambes, de bras, de mains et de pieds, datent certainement de la meilleure époque de l'art romain, c'est-à-dire du commencement de notre ère, et elles sont dignes d'attirer l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire de la sculpture antique; le marbre en est d'un grain très fin et d'une éclatante blancheur.

C'est contre le mur d'un appartement du palais des gouverneurs romains, bien connu sous le nom de « Palais du Miroir, » que dormaient presque côte à côte, dans un éboulis de marbres mutilés, ces précieux morceaux de l'art antique. Déjà, en 1828, Mme Michoud, la grand'mère du possesseur actuel du terrain, avait découvert, à proximité du même emplacement, une statue d'Hygie et la célèbre Vénus accroupie, l'une des plus belles œuvres que possède actuellement le Musée du Louvre. La trouvaille de cette année a été faite par M. Alphonse Michoud et deux de ses parents, MM. R. Jaquemet et F. de Boissieu, au cours des travaux de la vendange; elle doit compter parmi les plus importantes dont le sud de la Gaule ait été l'objet depuis la découverte de la

Vénus accroupie et du Diadumène de Vaison. En priant M. Babelon de présenter les photographies des statues à la Société, M. Alphonse Michoud, qui est lui-même un amateur d'œuvres d'art antiques et un fin connaisseur, annonce qu'il se propose de pousser plus loin ses fouilles, au mois d'août de l'année prochaine, et d'achever le déblaiement d'un terrain qui a déjà rendu célèbre le nom de Sainte-Colombe-lez-Vienne dans les fastes de notre archéologie nationale.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dit qu'il a eu, dès le mois de septembre dernier, communication des trouvailles faites à Sainte-Colombe-lez-Vienne. Des photographies des statues découvertes lui ont été adressées par M. Tony Chaumartin, négociant dans cette localité[1]. Il ne pense pas qu'on puisse reconnaître dans la première de ces statues, qui est certainement la plus complète, la plus belle et la plus intéressante des trois, une représentation de la déesse *Roma*. Il y voit l'image officielle de la déesse *Vienna*, la représentation de la *Tutela* de cette ville.

En 1882, on a découvert à Vienne deux piédestaux de statues portant chacun une inscription qui paraît devoir être rapprochée du beau marbre de Sainte-Colombe[2]. Deux frères, deux vieillards, habitants de Vienne, Sex. Caelius Canus et Sex. Caelius Niger, âgés, l'un de soixante-dix-sept ans et l'autre d'un peu plus, sont admis dans l'ordre des décurions et sont nommés questeurs. Pour reconnaître la faveur dont ils ont été l'objet, ils offrent généreusement à leurs concitoyens une statue en argent d'une valeur de 200,000 sesterces, représentant l'image officielle de la ville :

POSITO SIMVLACRO VIENNAE ARGENTEO

La statue découverte à Sainte-Colombe-lez-Vienne est aussi un *simulacrum Viennae*. Malheureusement les avant-

1. Les découvertes de Vienne ont été annoncées dans le journal *l'Intermédiaire* du 30 septembre 1894, d'après une note du *Journal de Genève*.

2. Allmer, *Revue épigraphique du Midi*, t. I, p. 335, n., 374, 375.

bras manquent, et on n'a pas retrouvé les attributs de la déesse.

L'image d'une Tutelle de ville ne diffère pas de l'image de la Ville elle-même. Le médaillon en terre cuite du Musée de Lyon, avec la légende TVTELA accompagnant un buste de femme, coiffée d'une couronne murale, nous en fournit la preuve; cette Tutelle, posée entre deux figures de fleuves, représente certainement la Ville de Lyon[1]. La couronne murale en est l'attribut le plus significatif. De plus, ainsi que l'a démontré notre confrère M. Camille Jullian, dans les inscriptions où le mot *Tutela* est suivi d'un nom de ville, TVTELAE VESVNNAE, TVTELAE TARRAC, il faut traduire : *à la Tutelle Vésone, à la Tutelle Tarragone*[2]. Il résulte de ces observations et de l'étude des monuments épigraphiques que la divinité tutélaire d'une ville était tantôt désignée par son nom générique, *Tutela*, tantôt par son nom particulier, qui est naturellement celui de la ville; quelquefois aussi par les deux noms réunis. *Vienna* est donc le nom particulier de la divinité tutélaire de Vienne.

A Vienne, sans parler d'un texte épigraphique qui semble se rapporter à la Tutelle[3], on a trouvé en 1859, sur le Champ de Mars, un bronze représentant une déesse ailée et drapée portant une coiffure ornée de tours[4]. Les attributs de cette déesse manquent, mais ils peuvent être restitués à l'aide d'une figurine d'argent doré, analogue, trouvée en 1764 à Mâcon et conservée aujourd'hui au Musée Britannique[5]. La figurine de Mâcon porte une patère dans la main droite abaissée et une corne d'abondance au bras gauche; il semble certain que le bronze de Vienne portait les mêmes attributs.

La pose de la statue de Sainte-Colombe est la même que

1. Ce médaillon est gravé dans Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, t. IV, p. 449.

2. Camille Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 63.

3. *Corp. inscr. lat.*, vol. XII, n. 1837.

4. *Gazette archéologique*, 1879, p. 3, pl. II.

5. *Ibid.*

celle des figures de Mâcon et de Vienne; le mouvement de la tête est identique; celui des jambes et des bras est exactement semblable. Tout porte à croire que la statue de marbre trouvée au mois de septembre dernier tenait aussi une patère dans la main droite et une corne d'abondance au bras gauche.

Un médaillon en terre cuite du Musée de Lyon sur lequel on lit encore la légende VIENNA ƒELIX présentait aussi l'image de la Ville de Vienne[1]. Par malheur, la plus grande partie du médaillon est brisée; à côté de la légende, il ne reste plus qu'une pomme de pin et des feuilles qui sortaient probablement d'une corne d'abondance. Cet attribut paraît donc avoir appartenu à la déesse Vienna. Quant à la patère, la plupart des figures de Tutelle la tiennent dans la main droite[2].

On peut juger de l'importance du culte de la Tutelle dans les villes de la Gaule méridionale en se rappelant que le principal monument religieux de Bordeaux à l'époque romaine était ce grand sanctuaire bâti sur le forum de la cité dont les ruines ont subsisté longtemps sous le nom de *Piliers de Tutelle*[3].

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale possède une intéressante statuette en bronze représentant Hermaphrodite. Quoique cette figurine soit entrée dans la collection nationale, il y a vingt ans, avec la collection Oppermann, elle est cependant restée inconnue des auteurs qui se sont occupés le plus spécialement des représentations d'Hermaphrodite[4].

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1877, p. 141; Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, t. IV, p. 452, n. 13.
2. Cf. la monnaie de Tétricus portant au revers la légende TVTELA (de Witte, *Empereurs gaulois*, Tétricus père, n. 145).
3. Cf. C. Jullian, *op. cit.*, t. II, p. 557, pl. X et XI; Goyau, *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1894, p. 481.
4. Voy. S. Reinach, *Statuette d'Hermaphrodite du Musée d'Épi-*

« La statuette du Cabinet des médailles a un corps féminin et tourne la tête à droite, cambrant le torse et s'efforçant de regarder en arrière. L'avant-bras droit manque; la main gauche, levée, touche la chevelure et tient un objet (peigne, parure de tête?) que l'oxydation ne permet pas de reconnaitre. La jambe gauche est légèrement ployée et le pied ramené en arrière.

« Cette statuette, de style grec, sans provenance connue, est d'une pose gracieuse, bien que les proportions du corps soient un peu lourdes. Elle présente une grande ressemblance avec la statuette d'Épinal. Le bronze a malheureusement souffert de l'oxydation. Néanmoins, les statuettes en bronze d'Hermaphrodite sont si rares qu'il était utile de faire connaître celle du Cabinet des médailles. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, signale à cette occasion, dans la collection du baron d'Alcochete, à Paris, une charmante statuette d'Hermaphrodite en bronze, de style gréco-romain, et provenant d'Alexandrie (Égypte). Comme dans la statuette de la Bibliothèque nationale, la tête et le corps, sauf une partie essentielle, sont absolument féminins. La main gauche, gracieusement levée, touche légèrement la chevelure, tandis que la main droite, abaissée et reportée en arrière en même temps que le torse, soutient à la hauteur de la fourche des jambes un miroir rond à charnière, à demi ouvert. Hermaphrodite, tournant la tête en arrière avec effort, dirige du côté de ce miroir un regard étonné. Le mouvement a beaucoup d'analogie avec celui de la Vénus Callypige. La présence du miroir explique l'action d'Hermaphrodite et permet de comprendre l'attitude particulière d'un certain nombre de statuettes d'Hermaphrodite arrivées jusqu'à nous sans cet attribut. Ces statuettes sont certainement des répliques d'un original célèbre dans l'antiquité.

M. le baron de Baye, membre résidant, décrit un tombeau

nal, dans l'*Album archéologique des Musées de province*, p. 38 et pl. VI et VII; S. Reinach, *Descr. rais. du Musée de Saint-Germain-en-Laye, bronzes figurés de la Gaule romaine*, n° 118.

de femme, de la seconde moitié du xe siècle, trouvé dans un faubourg de Kief; il contenait, entre autres objets, des bijoux d'origine danoise ou suédoise provenant évidemment de la présence des hommes du Nord dans l'empire grec; il présente ces objets en nature. — Cette communication est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Enlart, associé correspondant national, rend compte d'une trouvaille faite à Douai en juillet dernier. Ce sont des pierres sculptées découvertes sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Jacques. Elles consistent en un groupe de chapiteaux, d'une date voisine de 1300, ayant appartenu à un meneau de fenêtres, et en un bas-relief mutilé.

Celui-ci ornait une sépulture de famille et porte les dates de 1438 et 1467, qui sont celles du décès de deux des personnages représentés à genoux devant la scène de la crucifixion.

Le torse et les jambes du Christ, le mauvais larron, la Vierge évanouie dans les bras de saint Jean et trois soldats debout sont assez bien conservés. Le style est très naturaliste et plutôt avancé; l'œuvre n'est pas sans mérite. Ce tombeau appartenait à un type très répandu au xve et au xvie siècle dans la Flandre, l'Artois et la Picardie.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente de la part de M. P. du Chatellier, associé correspondant national à Kernuz (Finistère), la photographie d'une borne inscrite découverte par notre confrère dans les fouilles d'un vaste établissement romain à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère). Cette borne, en forme de cône tronqué, a 0m50 de hauteur et 0m30 de diamètre à la base. Elle est taillée dans un morceau de granit du pays et porte des caractères difficiles à expliquer. Il faudrait avoir le monument sous les yeux pour en tenter le déchiffrement.

Séance du 21 Novembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Aubertin (Ch.). *Les Musées scolaires.* Beaune, s. d., in-8°.
— *Lettre sur un débris de monument romain à Beaune.* Beaune, s. d., in-8°.
Héron de Villefosse (Ant.). *Athlète, bronze de l'école d'Argos (Musée du Louvre).* Paris, 1894, in-4°.
— *Cachet d'oculiste romain découvert à Montcy-Saint-Pierre (Ardennes).* Paris, 1894, in-8°.
Martinow (Alexis). *Anciens monuments des environs de Moscou.* Dessins de Nikolas Martinow. Moscou, 1889, in-fol.
Pilling (James Constantin). *Bibliography of the Wakashan languages.* Washington, 1894, in-8°. (Smithsonian Institution.)
Pollard (Garland). *The Samunkey Indians of Virginia.* Washington, 1894, in-8°. (Smithsonian Institution.)
Thomas (Cyrus). *The maya Year.* Washington, 1894, in-8°. (Smithsonian Institution.)

Travaux.

M. le comte de Lasteyrie, membre résidant, annonce que l'impression de la Table des publications de la Société est terminée; ce volume sera prochainement distribué. Il félicite M. Prou sur la rapidité avec laquelle il a terminé ce travail.

M. le Président, au nom de la Compagnie, s'associe aux sentiments exprimés par M. de Lasteyrie et ajoute que MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse doivent avoir, comme membres de la Commission des impressions, une part dans la reconnaissance de leurs confrères.

M. R. Guerlin, associé correspondant national, envoie la note suivante :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Société trois photographies d'après un fragment de stèle trouvé récemment[1] à Amiens, au lieu dit « le Mont-Thomas, » entre les rues Saint-Louis et de Rumigny.

« Ce fragment a les dimensions suivantes : Hauteur maxima, prise du côté qui porte un aigle [face postérieure] : 0m68 environ ; hauteur de l'aigle : 0m40 ; épaisseur prise au-dessus du fronton : 0m37 ; hauteur du fronton [face antérieure] : 0m29 ; longueur de l'un de ses rampants : 0m32 ; profondeur de la niche : 0m24 ; largeur du milieu du fronton à l'une de ses extrémités : 0m25 ; ce qui donne une largeur totale de 0m50 environ au monument dans son état primitif. Hauteur du motif latéral [foudres] : 0m13 ; hauteur du côté où ces foudres sont sculptées : 0m18.

« On remarque, dans la voûte de la niche, trois cavités qui paraissent avoir servi au scellement des barres de fer ou d'un grillage ; la terre qui a été retirée de ces cavités avait une teinte de rouille très marquée qui pouvait résulter d'un long contact avec de l'oxyde de fer.

« Les photographies jointes à cette note me dispensent de décrire ce monument et le font connaître mieux que je ne pourrais le faire. Ne proviendrait-il pas d'une stèle funéraire élevée à la mémoire de quelque chef militaire ? Les emblèmes qu'il porte le donnent à penser : l'aigle étreignant de ses serres une couronne de laurier ; les animaux, griffon ou lion et capricorne, sculptés sur le fronton ; le motif latéral brisé dont les extrémités en pointe de flèche nous rappellent les foudres..., sont autant de raisons qui appuient cette opinion. Ce monument a dû être élevé en souvenir d'un officier des armées romaines et, vraisemblablement, au Ier siècle de notre ère[2].

« Le lieu dit « le Mont-Thomas » est au sud de la ville

1. Mois de septembre 1894.
2. Rapprocher des animaux figurés au fronton le capricorne des monnaies d'Auguste et de Titus.

d'Amiens. C'est dans une tranchée pratiquée dans un sol rapporté que la pierre qui nous occupe a été trouvée; cette tranchée était de peu d'importance; eût-on découvert, en l'agrandissant un peu, quelque autre débris du monument? Le fait n'eût pas été impossible, car de nombreuses sépultures gallo-romaines ou mérovingiennes ont été découvertes sur ce point depuis quelques années, en creusant les fondations de plusieurs maisons et en opérant des travaux de nivellement.

« Cette année même on y a trouvé, rue Fossé-Bordier, un fragment d'inscription déposé depuis au Musée de Picardie :

VITTATA · VIC
VIX · AN · VIIII · (*Les lettres* AN *sont liées.*)

« Il s'est trouvé que ce fragment a pu être rapproché d'un autre, de provenance indéterminée, que le Musée possédait depuis 1890 et que j'ai tout lieu de croire avoir été découvert au même endroit, d'après le nom de l'intermédiaire qui l'avait procuré et qui avait opéré, vers 1885-1890, des fouilles au Mont-Thomas.

« La réunion des deux morceaux a donné l'inscription suivante, qui, vraisemblablement, n'est pas encore complète, puisque la deuxième ligne n'est pas exactement sous le milieu de la première, comme M. Robert de Guyencourt, associé correspondant national de votre Société, l'a justement fait observer.

VITTATA · VIC[TORINI · FILIA]
VIXIT · AN · VIIII

« Les lettres placées entre crochets sont gravées sur les fragments recueillis à cette dernière date.

« Il est permis de croire que des fouilles pratiquées sur ce point du terroir d'Amiens donneraient encore des résultats intéressants pour ceux qui s'occupent de l'histoire de notre ville au commencement de l'ère chrétienne. »

M. Prou, membre résidant, au nom de M. Farcinet, asso-

cié correspondant national, lit une note dans laquelle M. Farcinet résume et complète les recherches déjà publiées par lui dans la *Revue du Bas-Poitou* et dans la revue éditée à Londres par MM. Spink et Son, au sujet de Geffroi de Lusignan à la Grand'Dent. A l'appui de cette note, M. Farcinet présente la reproduction d'un portrait fantaisiste de Geoffroi, exécuté par Claude Vignon au XVIIe siècle et imité plus tard au XVIIIe par John-Jacob Haid, peintre et graveur allemand.

M. Duplessis ajoute que le département des Estampes, à la Bibliothèque nationale, possède la gravure, assez rare, dont il vient d'être parlé.

M. l'abbé Bouillet, membre résidant, communique la photographie d'une empreinte humaine provenant de Schlestadt (Alsace). En remaniant le pavé de l'église Sainte-Foy, on trouva dans une tombe un bloc de mortier qui présentait l'empreinte d'un corps humain. On coula du plâtre dans cette sorte de moule et on obtint un buste et une tête de femme d'un grand caractère. La finesse du vêtement qui l'enveloppait permet de croire qu'il s'agit d'une personne de haute condition, peut-être même d'Adélaïde, fille de la comtesse Hildegarde, qui fonda en 1087 l'église Sainte-Foy de Schlestadt. Adélaïde dut être enterrée précipitamment durant une épidémie qui sévissait sur l'Alsace. La chaux que contenait le mortier dont on se servit pour fermer le tombeau, filtrant à travers le gravier, durcit rapidement sur le corps, dont il garda fidèlement l'empreinte après la décomposition.

Cette curieuse trouvaille est à rapprocher des découvertes analogues faites à Pompéi et aussi à Paris, dans le cimetière de la rue Nicole.

M. de Villenoisy, associé correspondant national, présente le moulage d'un médaillon en marbre, orné d'une tête de Satyre, provenant des fouilles de la Buisse, près de Grenoble; parmi les objets romains restés chez le propriétaire du terrain, il cite une tête d'éphèbe en marbre, la partie inférieure d'une statue de femme en pierre, un second médaillon représentant un masque tragique et des fragments de colonnettes.

MM. Saglio et Héron de Villefosse pensent que les médaillons appartiennent à la série des *clipei* dont le Musée de Naples possède une collection si variée. M. Maurice Albert a fait connaître l'usage et la destination de ces médaillons.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« La petite statuette en marbre blanc que j'ai l'honneur de présenter à la Société appartient au Musée du Louvre depuis le mois de mars 1884[1]. D'après le vendeur, elle provient de *Salonique*. Tout en admettant ce renseignement comme certain, il serait téméraire d'en conclure qu'elle a été découverte dans cette ville, où il se fait un commerce important d'antiquités venues de différents points de la Grèce et de la Turquie.

« Elle représente une jeune femme debout et drapée, s'appuyant de la main gauche sur un tronc d'arbre. Cette femme est vêtue d'une tunique talaire, à manches courtes, en étoffe transparente[2], très souple et très légère, serrée par une bandelette au-dessous des seins et très ouverte à la hauteur du cou. Une draperie qui passe sur l'épaule gauche descend derrière le dos sur la hanche droite et retombe sur la jambe gauche. La tête manque malheureusement, ainsi que le bras droit et l'extrémité du pied du même côté (*fig.* A). Dans son état actuel, elle mesure en hauteur 0m37.

« Le type de cette figure est connu par de nombreuses répliques[3]. Sur plusieurs exemplaires, le tronc d'arbre est remplacé par une colonne ou par un cippe, et on lui a donné quelquefois pour ce motif le nom d'Aphrodite au cippe[4]. Tantôt elle est vêtue, comme sur l'exemplaire du Louvre, d'une tunique en étoffe transparente et d'une draperie ; tan-

1. Inv. MNC, n. 647.

2. Cette étoffe est collée sur le nombril, qui a été indiqué d'une manière exagérée.

3. Bernouilli, *Aphrodite*, p. 78 et suiv.

4. Voir au Louvre, salle de Clarac, armoire D, la charmante statuette de la collection Gaspary trouvée en Crète (Fröhner, *Notice*, n. 149) et la statuette qui lui fait pendant dans la même vitrine.

tôt la tunique a disparu ; il ne reste que la draperie, retenue sur les hanches et laissant le torse à découvert.

« Mais la statuette du Louvre présente une particularité intéressante. On remarque sur le dos de cette statuette les jambes nues d'un petit corps d'enfant qui devait être posé pour ainsi dire à plat ventre sur l'épaule gauche de la déesse (*fig.* B). Par malheur, la tête de Vénus et le haut de ce petit corps ont disparu, de sorte qu'il est difficile de déterminer avec précision les mouvements des deux figures. Il est cependant certain que ces jambes nues appartiennent à un jeune enfant, qui ne pouvait être que l'Amour. Perché sur l'épaule gauche de sa mère, il la caressait tendrement ou causait avec elle; la déesse tournait la tête vers le gentil bambin, ainsi que l'indique encore le mouvement du cou.

« Bernouilli a réuni sous une rubrique spéciale, ***Eros hinter der Schulter Aphrodite hervorblickend***[1], la nomenclature des monuments antiques qui offrent des exemples d'un groupement analogue[2]. Des répliques de ce type statuaire sont fournies par des bronzes, des terres cuites, des monnaies consulaires, des peintures de Pompéï et par quelques bas-reliefs de l'époque romaine.

« Les artistes qui ont imité le type primitif ne se sont pas astreints à copier servilement l'original ; ils ont, comme toujours, introduit dans leurs copies des différences plus ou moins importantes, différences portant surtout sur les détails. Vénus est vêtue tantôt d'une façon, tantôt de l'autre; elle est diadémée ou ne porte aucun ornement dans les cheveux; elle s'appuie ou ne s'appuie pas; la pose de l'enfant est également variée. Ce que les artistes ont retenu, c'est l'idée principale et originale de placer l'Amour sur l'épaule de sa mère, représentée elle-même debout. De cette manière, en regardant la figure de face, le spectateur n'apercevait que

1. *Aphrodite*, p. 119.

2. Dès 1838, C. Gazzera avait donné un premier catalogue de ces représentations dans sa dissertation intitulée *Congetture intorno ad una statuina di bronzo del gabinetto particolare di S. M. il rè Carlo-Alberto.* — On a souvent cité parmi les monuments de



A

VÉNUS PORTANT L'AMOUR SUR SON ÉPAULE.

(*Statuette du Musée du Louvre; vue de face.*)



B

VÉNUS PORTANT L'AMOUR SUR SON ÉPAULE.

(Statuette du Musée du Louvre ; vue de dos.)

la moitié supérieure du corps de l'enfant. Il en est résulté une relation étroite et un rapprochement saisissant entre les deux figures.

« Souvent on a reproduit la figure principale, celle de Vénus, séparément. De même qu'il existe un grand nombre d'exemplaires de la Vénus accroupie représentée sans l'Amour, de même notre Vénus debout a été reproduite, vêtue ou à demi vêtue, sans l'Amour placé sur son épaule. Dans ces figures isolées, on retrouve ordinairement la preuve du groupement primitif. Il en reste presque toujours un indice dans l'attitude générale de la déesse, dans l'expression de son visage, dans le mouvement de sa tête. Quoique séparée de son fils, elle demeure attentive et préoccupée de lui comme s'il était encore auprès d'elle.

« Reifferscheid[1] et Conze[2] ont cru reconnaître la *Vénus Genitrix* d'Arcésilas[3] dans cette Vénus drapée, représentée soit seule, soit avec l'Amour. Sans entrer dans la discussion de cette hypothèse, rappelons que le premier monument de ronde bosse, en marbre, appartenant à cette série a été signalé par R. Kekulé en 1879[4]. C'est un groupe conservé à Vienne. L'Amour y est représenté les jambes croisées et debout sur un tronc d'arbre placé derrière Vénus[5]; il s'appuie sans doute sur l'épaule de la déesse pour lui parler, mais il n'est pas posé et soutenu sur son épaule. Il présente

cette série le célèbre autel des douze dieux trouvé à Gabies et conservé au Musée du Louvre. Entre la tête de Vénus et celle de Mars il y a bien un petit Amour nu, mais il est perché sur l'épaule de Mars et non sur celle de Vénus (voy. le dessin de Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 171). Peut-être est-ce le souvenir d'un groupe composé de ces trois figures?

1. *Annali*, 1863, p. 366. *De ara Veneris Genetricis*.

2. *Die Familie des Augustus, ein Relief in S. Vitale zu Ravenna*. Halle, 1867.

3. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 156.

4. *Marmorgruppe der Sammlung Modena in Wien*, dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*, t. III, 1879, p. 8 à 24, pl. I et II.

5. La déesse est vêtue d'une tunique en étoffe transparente et fine qui laisse voir les formes du corps.

donc une différence sensible avec la statuette du Louvre.

« De toutes les répliques signalées, celle qui parait se rapprocher le plus de notre marbre est un petit bronze appartenant autrefois au comte de Clarac et qui est entré au Musée de Toulouse avec la collection de ce savant archéologue[1]. Sur ce bronze, la déesse est représentée aussi avec une tunique en étoffe fine et transparente qui laisse deviner certains détails[2]. La main gauche, également abaissée au lieu de reposer sur un tronc d'arbre, soutient la draperie jetée autour des hanches, mais on comprend la suppression du tronc d'arbre dans une réplique en bronze de petites dimensions ; la main droite est ramenée sur la poitrine à la hauteur du sein. Les manches de la tunique sont très courtes et les bras sont nus. L'Amour est posé sur l'épaule gauche de sa mère ; il s'appuie et se redresse de la main gauche comme pour causer avec elle ; la déesse tourne la tête de son côté.

« Le bronze du Musée de Toulouse nous donne une idée très complète du type original. Il permet de restituer par la pensée les parties manquantes de notre petit marbre, c'est-à-dire la tête de Vénus tournée vers l'enfant, comme l'indique la cassure du cou, le haut du corps de l'enfant et le mouvement de ses bras.

« Sur le marbre du Louvre on remarque du côté gauche, sur la manche de la tunique (*fig.* A), une cassure très apparente qui doit indiquer le point où la main gauche de l'Amour venait s'appuyer. Il ne reste aucune trace de la main droite, qui tenait au cou ou à la chevelure de la déesse.

« Une petite tête de femme en marbre blanc très transparent, de même provenance que la statuette dont je viens de parler[3], mais qui ne lui appartient certainement pas, est entrée au Musée à la même époque. La chevelure est entourée d'une bandelette et relevée en arrière au-dessus des

1. E. Roschach (*Catalogue des antiquités du Musée de Toulouse*, n. 539) n'en indique pas la provenance antérieure et ne paraît pas en soupçonner l'intérêt. Cf. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 632 D, n. 1293 B, où le bronze est donné de face et de profil.

2. Et notamment le nombril.

3. Inv. MNC, n. 646.

tempes[1]. A gauche de la tête, au-dessus de l'oreille et se confondant presque avec les boucles des cheveux, on dis-



Tête de Vénus (Musée du Louvre).

tingue nettement la partie haute et arrondie d'une paire de petites ailes d'enfant. Ces ailes étaient celles de l'Amour perché sur l'épaule de sa mère; on ne peut guère en douter. Malheureusement, il ne reste rien du corps de l'enfant. Le nez de la déesse est restauré en plâtre. La tête, avec le cou, mesure en hauteur 0m12.

« Les deux petits marbres du Louvre, achetés à Salonique, doivent donc être ajoutés aux monuments de la même série qui ont été déjà signalés. »

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, ajoute ce qui suit à sa communication du 21 mars 1894 :

« Une statue antique du Musée de Stockholm, publiée par Clarac (*Mus. de sc.*, pl. 523, 1077, « Érato, *marbre*, Guat-

1. Elle présente une certaine parenté avec la tête de Vénus provenant de Tralles, maintenant au Musée de Vienne, qui a été publiée par Otto Benndorf dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*, t. IV, 1880, p. 66, pl. I et II.

« tani, an 1784 »), offre une remarquable variante du type de la statue dite au Louvre Anchirrhoé, et une autre, restaurée en bacchante, au Vatican (*Ibid.*, pl. 697, 1644), en est dérivée.

« Clarac ne fit pas les rapprochements qui précèdent, mais il dit de l' « Érato » de Stockholm : « Elle semble s'apprêter « à danser, ce qui rappelle l'Érato du bas-relief de l'Apothéose « d'Homère, qui est représentée dansant sur les pentes de « l'Hélicon (1081, pl. 524).

« Du reste, notre Érato, dans sa pose de danseuse, est « de la plus grande beauté. Elle incline légèrement sa tête « pour donner plus d'expression à sa danse. Elle porte le « pied droit en avant... Ce doit être l'une des plus belles « poses de la danse sérieuse antique. »

« Ces remarques de Clarac sont en partie bien fondées, et en les rappelant on peut jeter un jour nouveau sur la signification primitive des statues du type dont il s'agit.

« En réalité, la Muse de l'Apothéose d'Homère est représentée, non pas sur les pentes de l'Hélicon, mais descendant de l'Olympe (où Jupiter assis se retourne), par un escalier rocheux, en dansant; et cette Muse est probablement Érato, bien qu'on l'ait crue aussi Thalie ou Calliope[1]. Dans un vif et élégant mouvement, la jeune fille incline la tête avec le buste au-dessus du pied droit qui s'abaisse, et la main droite relève le peplos au-dessus du genou, tandis que le bras gauche maintient l'équilibre du corps en portant la main haut en arrière.

« La statue du Louvre a autant d'analogie avec la statue de Stockholm que celle-ci a de ressemblance avec l'Érato du bas-relief d'Homère; d'autre part, la *sphæra*, sous le pied avancé, semble bien indiquer que d'une manière ou d'une autre il s'agissait d'une représentation rappelant quelque messagère des dieux, telle que furent Iris, la Fortune, la Victoire et beaucoup d'autres remplaçant Érato. »

1. Voy. la *Gazette archéologique*, 1887, n°s 5-6 : S. Reinach, *Observations sur l'Apothéose d'Homère*.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Récemment, en visitant le Musée de Bologne, j'ai remarqué un sceau dont l'intérêt numismatique est considérable et que je crois utile de signaler à la Société, quoiqu'il ne soit pas inédit[1].



« ⊕ ◦ S ◦ LABORENTI ⁝ E ⁝ MONETARI ⁝ D'VRBIS ⁝ VETERI. Sous une voûte à deux arceaux supportés par trois colonnettes surmontées de chapiteaux sculptés, sont assis, sur un long et large banc, deux hommes, tête nue. Celui de gauche lève de la main droite un marteau et il tient de la main gauche un flan monétaire qu'il va marteler sur une enclume placée devant lui. Le second personnage lève de la main droite un marteau ou maillet, avec lequel il va frapper sur un *trousseau* qu'il tient de la main gauche, au-dessus de la *pile* qui est posée devant lui.

« Ce sceau nous donne la représentation d'un ouvrier et d'un monnayeur travaillant dans leur atelier. L'inscription doit, par suite, être lue : *Sigillum Laborentium et Monetariorum de Urbis Veteri*. Quoique les ouvriers soient généra-

1. Ce sceau a été publié, avec un dessin qui laisse à désirer, par G.-Antonio Zanetti, *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia*. Bologne, 1873, t. III, p. 259-268 et 484-485.

lement appelés *operarii*, il ne peut y avoir de doute sur la valeur du mot *Laborentium* mis en parallèle avec le mot *Monetariorum*. La lecture que je donne me parait certaine, car, après *Laborenti*, il y a certainement deux annelets très serrés qui séparent le mot de la lettre Є, abréviation de la conjonction *et*, telle qu'on la trouve souvent sur des monnaies du XIVe siècle [1].

« On peut placer le sceau du Musée de Bologne vers le milieu du XIVe siècle, et la comparaison de la forme des lettres de ce monument avec les lettres des monnaies italiennes de cette époque confirme cette date.

« Quant au nom de la ville, *Urbs vetus*, c'est Orvieto. Cette antique cité, si pittoresquement située et qui possède une des plus belles cathédrales du monde, méritait bien le nom latin qu'on lui donnait au moyen âge, car on y a trouvé de nombreuses antiquités étrusques. A plusieurs reprises, en 1308, 1323, 1325 et 1332, il est question de la monnaie d'Orvieto, et, le 5 août 1341, un décret de la commune d'Orvieto ordonna l'établissement d'un atelier monétaire qui eut seulement quelques années d'existence [2]. C'est probablement à cette époque et dans cet atelier que fut frappée la seule monnaie connue d'Orvieto [3].

« L'opération auquel se livre le monnayeur n'a pas besoin d'être expliquée et se comprend tout d'abord. Je rappellerai seulement qu'il faut faire la comparaison avec le monnayeur du bas-relief du XIe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville (près de Rouen) [4]. Ce personnage est

1. Cette remarque n'est pas inutile, car l'inscription a d'abord été lue, dans l'ouvrage de Zanetti, *S. Laborentie* (rectification, p. 484 du même ouvrage).

2. Luzi, *Il duomo di Orvieto*, p. 344; V. Promis, *Tavole sinottiche delle monete battute in Italia*, p. 150; Fr. et E. Gnecchi, *Saggio di bibliographia numismatica delle zecche italiane*, 1889, p. 259.

3. F. Schweitzer, *Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia*, *decade quinta*. Trieste et Berlin, 1860, p. 58-60 et pl. II, fig. 15 (*Moneta autonoma inedita di Orvieto*).

4. Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846, p. 29, et E. Cartier, *Rev. numism.*, 1846, p. 367 et 382.

représenté debout, tenant de la main droite, levée, un marteau ou maillet, et de la main gauche le trousseau; devant lui est placé un *cépeau* ou billot, surmonté de la pile[1].

« Le travail de l'ouvrier qui fait vis-à-vis au monnayeur sur le sceau d'Orvieto est une des dernières opérations de la fabrication des flans monétaires, opérations dites *rechausser* et *eslaisser*. On *rechaussait* les flans des deniers en les frappant sur une enclume pour les arrondir; pour cela, on en formait une petite pile qu'on tenait avec des tenailles. Après les avoir *rechaussés*, on *eslaissait* ces mêmes flans en les frappant fortement sur le plat[2]. On voit distinctement dans la main gauche de l'ouvrier de la monnaie d'Orvieto un objet rond qui, grandi intentionnellement par le graveur du sceau, est certainement un flan ou une pile de flans. »

Séance du 28 Novembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Durrieu (Paul). *Un dessin du Musée du Louvre attribué à André Beauneveu*. Paris, 1894, in-4°.

— et Marquet de Vasselot (J.-J.). *Les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide traduites par Saint-Gelais et un grand miniaturiste français du XVI° siècle*. Paris, 1894, in-8°.

Lagrange (le P. Marie-Joseph). *Saint-Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*. Paris, 1894, in-8°.

Mowat (Robert). *Les inscriptions pieuses de la Teste*. Bordeaux, 1894, in-8°.

Petit (Ernest). *Séjours de Charles VI*. Paris, 1894, in-8°.

Rey (E.). *Geoffroi Foucher grand-commandeur du Temple* (1151-1170). Arcis-sur-Aube, 1894, in-8°.

1. Au sujet des instruments de monnayage, voy. J.-Adrien Blanchet, *Une affique portant des instruments mon.*, dans *Études de numism.*, I, p. 241.

2. Voy. *Rev. numism.*, 1846, p. 385, n. 1 et 2.

Vallentin (Roger). ***Bris officiel du sceau de la cour de l'officialité de Vienne... à la mort de l'archevêque Pierre Palmier*** (1556). Valence, 1894, in-8°.

— ***Les dernières monnaies frappées à Montélimar.*** Valence, 1894, in-8°.

— ***Les différents de la monnaie de Romans*** (1389-1556). Valence, 1894, in-8°.

— ***Notes sur les différents des ateliers d'Aix, de Villefranche et d'Amiens, et sur les dernières monnaies posthumes de Henri II.*** Paris, 1894, in-8°.

— ***Quelques douzains aux croissants de Henri II.*** Paris, 1894, in-8°.

Vallette (René). ***La Société française d'archéologie à Saintes et à la Rochelle. Notes d'un congressiste.*** Niort, 1894, in-8°.

Correspondance.

M. Jules Maurice, présenté par MM. Héron de Villefosse et Duchesne, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Thédenat, de Barthélemy et Beurlier pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, en offrant à la Société un ouvrage du R. P. Lagrange, s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, en hommage à la Société, le beau volume du R. P. Lagrange, prieur du couvent dominicain de Jérusalem, qui a pour titre : *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem* (Paris, 1894). En 1882, on avait découvert à Jérusalem, au nord de la ville, sur la route de Naplouse, un petit oratoire dont il ne restait guère que le pavé. Encouragés par notre regretté confrère M. Victor Guérin, les Dominicains, qui à ce moment cherchaient à s'installer à Jérusalem, acquirent le terrain et poussèrent les fouilles ; elles mirent à jour des amorces de murailles, des fragments de pavés de mosaïques, des colonnes, un hypogée, l'inscription d'un diacre (du ve siècle), une mosaïque de

pavement portant un agneau en son centre. Il ne fut pas difficile de reconnaître dans ces ruines les restes d'une basilique byzantine. Le R. P. Lagrange en a restitué le plan; les reproductions qu'il publie des chapiteaux et des mosaïques retrouvés donnent une idée du style et de la richesse du monument. Les inscriptions byzantines relevées sur le terrain ne nous apprennent malheureusement rien du monument luimême : je signalerai celle du diacre Nonnos « de la sainte « Anastasis et de son monastère, » qui est, semble-t-il, l'épitaphe d'un diacre de la basilique principale de Jérusalem. De même l'inscription bien mutilée où on lit ΤΩΝ ΞΥΛΩΝ ΦΥΛΑΞ fait penser aux reliques de la croix que conservait la basilique de l'Anastasis. Le P. Lagrange n'a cependant pas eu de peine à identifier ces ruines avec l'*ecclesia sancti Stephani* que marquent les topographes du moyen âge, et par conséquent avec la basilique construite par l'impératrice Eudocia en l'honneur de saint Étienne et où l'impératrice voulut être enterrée. Cette identification, dont on peut apprécier les preuves dans le mémoire du P. Lagrange, permet de voir dans ces ruines une basilique considérable de la première moitié du v[e] siècle. Il serait superflu d'insister sur l'importance exceptionnelle de pareilles recherches archéologiques. »

Travaux.

Le Président déclare la vacance de deux places de membre résidant; l'élection à laquelle il sera procédé pour pourvoir au remplacement de MM. de Laurière et Guillaume, décédés, aura lieu le second mercredi de janvier 1895.

M. Émile Molinier, membre résidant, informe la Société que le Musée de Saint-Germain-en-Laye vient d'acquérir les objets mérovingiens provenant des fouilles faites à Charnay par Henri Baudot et met sous les yeux de ses confrères les principaux bijoux faisant partie de cette très importante collection.

M. Ernest Petit, associé correspondant national, ajoute quelques observations à la communication de M. Molinier.

M. G. Lafaye, associé correspondant national, fait la communication suivante à propos d'un bas-relief de Padoue dont il présente une photographie :

« J'ai rédigé récemment un article sur le luminaire appelé par les Romains *funalis*[1]; qu'il me soit permis d'exposer ici quelques observations complémentaires, dont les unes ne pouvaient y trouver place et dont les autres le rectifient sur certains points. Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités*, a donné une image du *funalis* d'après un bas-relief chrétien que l'on peut voir encore actuellement à Padoue dans l'église de Sainte-Justine. Il représente un ange aux ailes éployées tenant dans chaque main un cierge en forme de spirale; cette figure décore une des faces du monument appelé tombeau de Saint-Luc. Des renseignements que je dois à l'obligeance de M. Novati m'apprennent que c'est une œuvre du XIVe siècle; le monument a été élevé en 1316 par les soins de Gualpertino Mussato, prieur d'un couvent attenant à l'église[2]. Il est donc postérieur de près de mille ans à la fin des temps antiques et ne peut fixer nos idées sur la forme du *funalis*.

« Mais, en outre, il serait inexact de prétendre que les Romains aient appliqué ce nom uniquement à un luminaire dont la surface aurait présenté l'apparence d'une corde (*funis*); en d'autres termes, le *funalis* n'est pas ce que les ciriers modernes ont appelé le « cierge tortillé. » Les monuments antiques ne nous offrent, à ma connaissance, aucun exemple de cette forme, ce qui ne veut pas dire que les Romains l'aient ignorée; mais elle n'est point spéciale au *funalis;* on n'a été conduit à le supposer que par une fausse interprétation de l'étymologie. Les *funales*, en effet, sont ainsi définis par les anciens : *funes pice vel cera delibuti*[3]. Il ne s'ensuit

1. Article *funalis* dans le *Dict. des ant.* de M. Saglio. Voy. aussi *funale*.

2. Il a été décrit et gravé dans l'ouvrage de Selvatico (Pietro), *Guida di Padova* (Padoue, 1869), p. 181. La figure de l'ange a sans doute été prise par Rich dans Pignorius, *De servis* (1613), p. 135, dont il reproduit aussi l'opinion.

3. Donat ad Ter., *Andr.*, I, 1, 88. Cf. Serv. ad Virg., *Aen.*, I, 727; Isid., XX, 10; Becker-Goell, *Gallus*, II, p. 392.

nullement que ce luminaire dût avoir extérieurement l'apparence d'une corde; si l'enveloppe de cire ou de résine était assez mince pour que la forme de la corde restât visible, celle-ci brûlerait mal et jetterait une très faible lumière. L'ouvrier ne donne au cierge la forme en spirale qu'à la fin de son travail, quand la cire est complètement refroidie, et il ne l'obtient qu'en entamant la surface avec un outil spécial. D'autres ont pensé que le *funalis* pouvait être formé de deux mèches tordues l'une sur l'autre, après avoir été au préalable enduites de cire[1]. Ces diverses opinions me paraissent également inadmissibles.

« Me fondant sur les définitions des anciens, j'ai soutenu à mon tour que le mot *funalis* était un terme générique désignant toute espèce de luminaire qui comportait une mèche (*funis*) enduite d'une matière figée, par opposition à la torche (*fax*, *taeda*), toujours formée de brindilles de bois résineux. Mais il se présente une difficulté grave; le suif, à ce qu'il semble, n'entrait jamais dans la composition du *funalis*; par là il se distingue de la *candela*, qui cependant a bien aussi une mèche[2]. En outre, il est à peu près certain qu'on ne le distinguait pas moins nettement du cierge (*cereus*)[3], quoiqu'il pût être aussi fabriqué avec de la cire. MM. Jules Martha et M. François Delaborde ont bien voulu me communiquer sur ce sujet quelques observations qui m'ont conduit à de nouvelles recherches. Voici, je crois, à quelle conclusion il faut s'arrêter.

« Le *funalis* doit être assimilé à ce qu'on appelle un *flambeau*, en prenant ce mot dans le sens technique et restreint que lui a donné l'industrie moderne. Le flambeau est tombé en désuétude à peu près partout depuis que les

1. *Annali dell' Istituto di correspondenza archeol. di Roma*, 1834, p. 160, *Monumenti*, II, pl. v. = *Dict. des ant.* de Saglio, fig. 2824. Il n'est même pas certain que l'objet représenté soit un flambeau.

2. Voy. les textes cités plus haut et notamment Serv., *loc. cit.* : « Candelabris... affigi solebat vel candela vel funes pice delibuti. »

3. *Corp. inscr. lat.*, II, Suppl. 5439, tab. I, 3, ligne 21 : « II vir(is) funalia, cereos habere jus potestasq(ue) esto. »

rues sont éclairées au gaz ; mais à la fin du siècle dernier il était encore d'un usage courant; à ce genre de luminaire appartenaient surtout les *flambeaux de poing* et les *flambeaux de carrosse*. Comme le cierge, il peut être fabriqué avec de la cire, mais, en général, il est fait de cire commune et souvent de résidus recueillis de tous côtés pour être de nouveau fondus. On fait aussi des flambeaux de résine et même on peut, pour cette destination, mélanger la résine et la cire. C'est bien là ce que nous disent les anciens, et voilà pourquoi un auteur, parlant d'un flambeau de la première catégorie, l'appelle *funalis cereus*[1]; il tient évidemment à le distinguer du *funalis piceus*. En second lieu, la mèche du flambeau est faite d'étoupe de chanvre grossière (*funis*); avant la Révolution, l'ouvrier se la procurait encore chez les cordiers[2]; au contraire, la mèche de nos cierges et de nos bougies doit être de coton choisi. Enfin, chez nos pères, le flambeau se composait d'ordinaire de quatre mèches; on leur donnait à chacune isolément une première trempe légère, puis on soudait ensemble les quatre *canons* ainsi formés et on les recouvrait d'une dernière couche de cire qui les emprisonnait entièrement. Comme M. François Delaborde me l'a fait remarquer, ce luminaire était commun au moyen âge. Il me paraît très vraisemblable que les Romains l'ont connu aussi, sans que peut-être les quatre mèches fussent essentielles pour constituer le *funalis*. Les différences qui séparaient le *funalis* du cierge sont exactement celles qui séparaient le *funiculus* de la bougie. Ils étaient d'une matière plus grossière et probablement aussi d'un plus gros diamètre; on peut conjecturer qu'à volume égal ils donnaient plus de fumée et moins de lumière et en conséquence coûtaient moins cher. Ils étaient faits principalement pour éclairer en plein air; on pouvait, suivant le besoin, les planter sur un candélabre[3] ou les tenir à la main[4]. »

1. Val. Max., III, 6, 4. Cf. Cic., *De Senect.*, 13.
2. Voy. dans l'*Encyclopédie* de Dalembert et Diderot l'article *Cirier*.
3. Serv., Donat, Isid., *loc. cit.*
4. Serv., Val. Max., Cic., *Corp. inscr. lat.*, loc. cit.

M. Prou, membre résidant, communique le moulage d'un poids du moyen âge récemment donné au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale par M. Blanchet :

« Dans sa séance du 4 avril dernier (cf. p. 121), la Société a eu communication, de la part de M. le comte de la Sizeranne, associé correspondant national, d'un poids en bronze, hexagonal, qui portait, gravées en creux, d'un côté, les lettres Lb reliées par un trait horizontal traversant les hastes à mi-hauteur, et de l'autre côté les lettres COIS surmontées d'un trait horizontal avec, en son milieu, une saillie en quart de cercle. Le premier monogramme est l'abréviation connue de *libra*, l'autre inscription est l'abréviation de *communis*. Nous obtenons donc la légende *libra communis*.

« M. Adrien Blanchet vient d'offrir au Cabinet des médailles un poids en tout semblable à celui que M. de la Sizeranne avait soumis à votre examen. Il l'a acquis à Nice d'un marchand d'antiquités. Ce poids présente cette particularité que le mot COIS a été effacé ; on s'est efforcé tout au moins de le faire disparaître et de le remplacer par les lettres IPI, dont je n'ai pas su découvrir le sens. Le monument pèse 48 grammes.

« Des deux poids précédents il convient de rapprocher un autre poids en bronze conservé au Cabinet des médailles. Il est de forme octogonale, présente les mêmes abréviations de *libra* et de *communis* et pèse 95 grammes, c'est-à-dire que son poids est double de celui que M. Blanchet a donné au Cabinet des médailles.

« L'expression latine *libra communis* répond évidemment à l'expression de la langue vulgaire LIVRA COMVNA qu'on trouve sur des poids bordelais du commencement du XIV[e] siècle. Comme au moyen âge on faisait usage d'étalons pondéraux différents suivant la nature des marchandises (et c'est ce qui a encore lieu en Angleterre), il est probable qu'on entendait par livre commune la livre courante, celle qu'on employait pour les objets à la pesée desquels n'était pas affectée une livre spéciale.

« Quant aux fractions de la livre représentées par les poids dont nous nous occupons, il est facile de les déterminer, et

cela grâce aux nombreux relevés de poids donnés par M. Blanchet dans son *Manuel de numismatique* (t. II, p. 472). Le poids octogonal correspondant à 95 grammes est un quart de livre. Il suffira de citer un poids de 94 grammes sur lequel on lit CARTARO DORTES (quarteron d'Orthez), un autre de 91 grammes avec l'inscription CARTARO DE LIVRA (pour Sauveterre). Le poids hexagonal est le demi-quart de la livre ou demi-quarteron. Un poids de Lectoure de 52 grammes porte MEI CARTARO; un autre, de Toulouse, pesant 49 grammes, porte MEIG CARTARO.

« Mais les deux monuments que nous signalons ont perdu de leur poids primitif; le quarteron est très usé; pour le demi-quarteron, à l'usure s'est ajouté le déchet produit par la gravure postérieure de signes inexpliqués. Ces poids sont évidemment des fractions de la livre dite de Toulouse, en usage dans un grand nombre de villes du midi de la France aux XIII[e] et XIV[e] siècles et qui correspondait à 414 grammes 85128, en estimant 100 de ces livres à 84 livres 12 onces de Paris. Ce qui confirme cette hypothèse que la *libra communis* était la livre de 414 grammes, dite de Toulouse, c'est qu'un poids bordelais de l'an 1316, signalé par M. Chaudruc de Crazannes (*Revue archéologique*, t. IX, p. 444) et qui porte l'inscription I L COMVNA DE BORDEV, c'est-à-dire *una livra comuna de Bordeu*, pèse 413 grammes.

« Nous n'avons pu déterminer le lieu de fabrication des poids du Cabinet des médailles que nous venons de décrire. Nous ferons seulement remarquer que la forme polygonale paraît propre à la vallée du Rhône. Quant à leur date, il semble qu'on puisse les reporter au XIII[e] siècle. »

M. F. Mazerolle, associé correspondant national, présente à la Société la photographie d'une stèle gallo-romaine qui vient d'entrer au Musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Ce Musée s'est enrichi tout dernièrement de fragments importants de stèles et de sculptures gallo-romaines. Plusieurs portent des inscriptions. Ces fragments formaient une partie de l'ancienne collection du président de Ruffey et proviennent de fouilles faites en 1781 dans une

tour du castrum de Dijon, située au sud du chœur de l'église Saint-Étienne.

M. le baron de Baye, membre résidant, dépose sur le bureau la photographie d'un émail qui lui a été communiquée par M. de Bock. — M. Molinier y reconnait le style de Jean Ier Pénicaud.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une lettre qui lui a été adressée par M. J.-P. Thiers, membre de la Société archéologique de Narbonne, et qui est relative à une note insérée cette année dans le *Bulletin* de la Société (p. 147 à 150, séance du 9 mai).

« J'ai eu par M. Berthomieu connaissance de votre note relative à l'*ara Narbonensis*. Votre lecture est parfaitement exacte; il y a bien DECE sur le marbre. Déjà depuis longtemps j'avais remarqué ce débris d'épigraphe; mais, la traverse des E étant très courte dans cette inscription cursive, je lisais DICA, qui me paraissait convenir au sujet. Vous avez donc raison de dire qu'il faut revenir sans cesse sur les monuments, même quand ils ont été, comme celui-ci, étudiés par plusieurs générations de savants.

« En m'inspirant de cette idée et la mettant en pratique, je viens de faire une découverte très intéressante au point de vue de la cité de Narbonne. Lors des fouilles que j'entrepris sous vos auspices en 1888, j'avais déterré un long parallélipipède de pierre sur une des petites faces duquel se trouvait gravée l'inscription suivante :

CI
ↃTEST////

« D'après la forme des lettres, je l'attribuai à Auguste ou à Tibère et je passai outre. Plus tard, la boue qui souillait la face inscrite étant tombée, je reconnus qu'il fallait lire OTESTA sans aucun chiffre; je n'étais guère plus avancé. En même temps j'avais déterré un autre fragment à peu près semblable portant les lettres TRONIS; je crus ce fragment funéraire. Vérification faite, ces deux fragments font partie

d'une même inscription qui aurait été divisée en deux à partir de *potesta*. La première partie concernerait Tibère, dont les titres en 748-749 étaient *pontifex*, *cos II*, *tribunicia potestate*. La seconde partie concernerait Drusus, déjà mort, il est vrai; elle se terminerait par les mots *Narbonenses patronis*.

« L'identification des deux fragments est absolument certaine; les inscriptions sont gravées sur la frise d'un piédestal, frise qui a dans les deux cas 0m59, c'est-à-dire deux pieds de hauteur; une cimaise courait à la partie supérieure des deux blocs; elle existe encore sur le second, mais elle a été martelée sur le premier, lors de son introduction dans le rempart du v° siècle. Néanmoins, les traces en sont encore visibles; la hauteur des lettres est la même, 10 centimètres. La première ligne de la seconde inscription manque, parce qu'elle n'était pas aussi longue que la seconde, tout comme dans le premier fragment. Ces deux inscriptions étant symétriques, je me crois donc fondé à dire qu'en 748-749 les Narbonnais avaient pour patrons Tibère et Drusus, auxquels ils élevèrent deux statues portées sur un piédestal commun. Ainsi les Narbonnais auraient servi d'exemple aux Nîmois, qui, eux, se mirent sous la protection des fils d'Agrippa. On pourrait peut-être en conclure qu'il existait un certain dualisme dans la province, rivalité qui aurait conduit les Nîmois à ériger un temple en l'honneur de leurs patrons. Dans tous les cas, il ne faut pas s'étonner de voir les Narbonnais honorer Tibère et Drusus, puisque c'est leur propre père qui avait conduit les vétérans de la X° légion à Narbonne. »

M. Héron de Villefosse, après la lecture de cette intéressante lettre, rappelle que M. J.-P. Thiers a déjà fait des remarques très sagaces sur les inscriptions de Narbonne. C'est à lui que l'on doit notamment le rapprochement des quatre fragments fournissant le nom de la colonie de Digne (*Dinia*), fragments qui, avant les judicieuses observations de M. J.-P. Thiers, avaient toujours été publiés isolément[1].

1. Cf. *Bulletin des Antiq. de Fr.*, 1888, p. 103 à 106.

M. Michon, associé correspondant national, entretient la Société des balles de fronde conservées au Musée du Louvre.

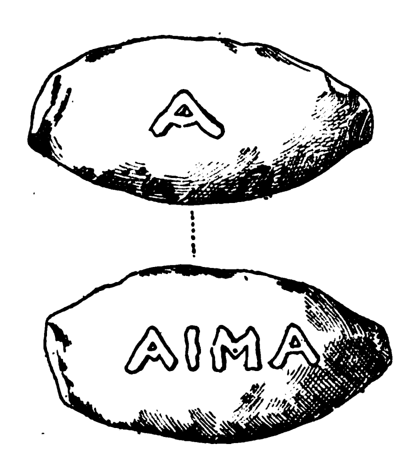
« La collection des balles aujourd'hui exposées, — exclusion faite de la plupart des balles de la collection Campana reconnues fausses, — compte trente-six exemplaires. Quatre sont pourvues de légendes latines qu'on trouvera dans le *corpus* des balles de fronde inséré par M. Zangemeister au VI[e] volume de l'*Ephemeris epigraphica*[1]. Un nombre beaucoup plus considérable de nos balles, treize, portent des inscriptions grecques : exclamations, noms des chefs qui les ont fait frapper ou des peuples dans l'armée de qui servaient les frondeurs. Telle est une balle avec la légende BABΥΡΤΑ, dont l'interprétation a successivement exercé M. de Longpérier et M. Th. Reinach[2]. Il m'a paru qu'il y aurait intérêt à donner le catalogue complet de ces balles, dont plusieurs sont fort attaquées par l'oxydation qui réduit le plomb en poussière et menacent par suite de devenir indéchiffrables. La liste ci-dessous indique, en même temps que la légende, l'état de conservation, le poids, la provenance et la référence aux balles similaires :

« 1° ΑΘΕ — ΑΙΜ (de droite à gauche). Ἀθηναίων — Αἷμα. Balle de fronde d'un soldat des troupes athéniennes, avec l'exclamation : Du sang! Bien conservée, quoique portant la trace de plusieurs coups. Poids : 101 gr. Trouvée dans l'intérieur de l'Acropole d'Eleusis. Don Fr. Lenormant (*Recherches archéologiques à Éleusis*, p. 312).

« 2° Α — ΑΙΜΑ. Variante de la même légende. Bien conservée. Poids : 126 gr. Provenance inconnue. Cf. une balle autrefois dans la collection Finlay à Athènes (Vischer, *Kleine Schriften*, t. II, p. 240-258, *Antiker Schleudergeschossen*, n° 21).

1. *Glandes plumbeae latine inscriptae*, edidit Carolus Zangemeister, 1885.

2. Longpérier, *Journal des Savants*, 1877, p. 577-580; *Œuvres*, t. III, p. 362 et suiv.; Th. Reinach, *Revue des Études grecques*, 1889, p. 385.

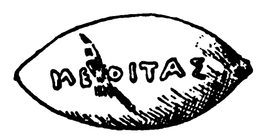


« 3° ΗΤΙΣ — ΑΙΣΑ. Ἧτις αἶσα : Quelle qu'en soit la fortune! Très bien conservée. Poids : 72 gr. 5. Trouvée dans l'intérieur de l'Acropole d'Éleusis. Don Fr. Lenormant (*Recherches archéologiques à Eleusis*, p. 319).

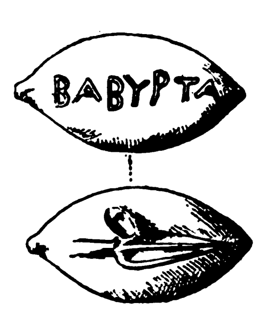
« 4° ΣΤΡΑΤΩΝΙΔΟ. Στρατωνίδο(υ). Très bien conservée. Poids : 38 gr. Provenance inconnue.



« 5° ΜΕ . ΟΙΤΑΣ. Με[ν]οίτας. Très bien conservée. Poids : 36 gr. 5. Inventaire du Musée, MNC. 1254. Le Pirée. Cf. une balle semblable au Musée de Bâle (Vischer, *Kleine Schriften*, t. II, p. 258-284, *Epigraphische u. archæologische Kleinigkeiten*, I, *Antiker Schleudergeschossen*, n° 37).



« 6° BABYPTA — Pointe de lance. Βαβύρτα. Le mot Βαβύρτα, d'abord lu Βαβύρσα et considéré comme celui d'une place forte d'Arménie (Longpérier, *Journal des Savants*, 1877, p. 577-580; *Œuvres*, t. III, p. 363 et suiv.), doit être regardé comme le génitif du nom d'homme Βαβύρτας (*Epigraphische u. archæologische Kleinigkeiten*, I; *Antiker Schleudergeschossen*, n° 65; Th. Reinach, *Revue des Études grecques*, 1889, p. 385 et suiv. Cf. *Corpus Inscriptionum graecarum*, 8530 *d*). Très bien conservée. Poids : 41 gr. 5. Inventaire du Musée, MNC. 1643. Rhodes. Trois balles semblables sont conservées au Musée de Bâle et au Musée de Saint-Germain.



« 7° ΕΓΑ. Ἐπαίνου ou Ἐπαινέτου. Manque une partie. Poids : 36 gr. Provenance inconnue. Cf. une balle semblable au Musée de Bâle (Vischer, *Epigraphische u. archæologische Kleinigkeiten*, I, *Antiker Schleudergeschossen*, n° 68).

« 8° .AM. Σαμίων (?). Endommagée. Poids : 32 gr. 5. Coll. Durand.

« 9° .AM. Σαμίων (?). Bien conservée. Poids : 33 gr. 5. Coll. Durand.

« 10° NA. Ναξίων (?). Bien conservée. Poids : 30 gr. Coll. Durand.

« 11° ▷ — Foudre. Ἀθηναίων. Bien conservée. Poids : 37 gr. Coll. Durand. Une balle semblable trouvée à Éleusis est publiée par Fr. Lenormant, avec cette indication qu'elle sera déposée au Musée d'Artillerie, où pourtant elle ne semble pas se trouver (*Revue archéologique*, 1864, t. X, p. 96).

« 12° A. Ἀθηναίων. Assez bien conservée. Poids : 31 gr. 5. Coll. Durand.

« 13° EYI. O (?). Surface très attaquée. Poids : 28 gr. 5 Provenance inconnue.

« 14° CAESAR. IMP — Foudre. Bien conservée. Poids : 41 gr. 5. Coll. Durand (Zangemeister, *Ephemeris epigraphica*, VI, 1885, *Glandes plumbeae*, n° 63, 5).

« 15° AVRVM		T . . EN	Taurum	tamen
VO . . S	—	EVOMES	vores (?)	evomes
M A L O		OMNEM	malo (?)	omnem.

Surface très endommagée. Poids : 64 gr. 5. Coll. Campana (Zangemeister, n° 29, 2, avec la reproduction).

« 16° FIR. *Fir(mani)*. Bien conservée. Poids : 74 gr. Coll. Campana (Zangemeister, 6, 63).

« 17° Foudre. Assez bien conservée. Poids : 45 gr. Provenance inconnue.

« 18° Palme. Bien conservée, revers plat. Poids : 128 gr. Provenance inconnue.

« 19° à 36°. Dix-huit balles anépigraphes ou dont la légende est trop complètement effacée pour pouvoir être restituée avec quelque certitude, provenant pour la plupart de la collection Durand. »

M. Ulysse Robert, membre résidant, lit la note suivante sur l'origine de l'*e* cédillé dans les manuscrits :

« Dans les manuscrits du moyen âge, les lettres *ae* ont été représentées d'abord et pendant longtemps sous leur forme normale, les deux voyelles étant tantôt séparées, tantôt, mais plus rarement, conjointes. Elles l'ont été ensuite et simulta-

nément par l'*e* cédillé, qui a été, à partir du milieu ou de la fin du XIIe siècle en France ou en Italie, à partir du XIIIe en Allemagne, remplacé par un *e* simple, pour réapparaître au XVe et au XVIe siècle dans des manuscrits et dans des imprimés surtout de provenance italienne. Quelle est l'origine de l'*e* cédillé ?

« On chercherait en vain des exemples d'*e* cédillé dans les plus anciens manuscrits en capitale, tels que les Virgile du Vatican et de la Laurentienne, le Térence du Vatican, le Prudence de la Bibliothèque nationale et autres de ce genre, dont nous avons de si beaux spécimens dans les *Exempla codicum latinorum* de MM. Zangemeister et Wattenbach, dans le recueil de fac-similés publié par la *Palaeographical Society*, dans la *Paléographie des classiques latins* de M. Émile Chatelain, etc.

« L'emploi de l'*e* cédillé dans l'écriture capitale n'apparaît qu'à une époque plus reculée, lorsque les scribes feront usage de la capitale seulement pour les titres des manuscrits ou des traités contenus dans les manuscrits. Le titre de la fable 5 du livre II des Fables de Phèdre du ms. Rosanbo[1] en présente un exemple dans le mot *Cęsar*. Mais les cas de ce genre sont fort rares et cela se comprend, car c'est l'onciale qui a donné naissance à l'*e* cédillé.

« Dans l'onciale, comme dans la capitale, comme d'ailleurs dans les différentes écritures des époques mérovingienne et carolingienne, les lettres *ae* sont le plus souvent séparées. Soudées ensemble, leur réunion a formé d'abord une sorte de *x* en onciale dont la partie de droite est généralement accompagnée vers le milieu d'un petit trait horizontal *x*, *x*[2]; puis la partie supérieure de l'*a* est tombée ; la partie inférieure s'est prolongée au-dessous de la ligne, à gauche de l'*e*, ę, ę ; enfin le trait, dernier reste de l'*a*, s'est insensiblement glissé au-dessous de l'*e*, où il est arrivé à occuper la place de notre cédille sous le *c*[3] ; d'où la dénomination

1. Cf. mon édition paléographique des *Fables de Phèdre*, p. 23, l. 3.

2. C. Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Palaeographie*, p. 39.

3. Ce trait n'existe pas dans tous les manuscrits en onciale. Cf.,

d'*e* cédillé, qui a été adoptée dans la terminologie paléographique pour désigner la lettre *e* pourvue de ce signe.

« De curieux exemples des transformations successives de l'*ae* en *e* cédillé sont fournis par la planche 13 de la *Paléographie des classiques latins*, renfermant un fragment de Varron, du VIIIe siècle, en écriture lombarde. Tantôt on y voit les lettres *ae* conjointes (*singulæ*, l. 6, etc.); tantôt l'*a* est déformé et n'est plus qu'un minuscule trait recourbé, accroché à gauche de l'*e* et ne dépassant pas la ligne; ailleurs, nous n'avons plus que l'*e* cédillé.

« Il ne semble pas qu'il y ait des exemples de l'*e* cédillé dans les manuscrits assez nombreux en onciale du VIe siècle qui existent. Mais on le trouve dans ceux du VIIe siècle. On peut le voir notamment dans le Grégoire de Tours, dit de Beauvais, ms. latin 17654 de la Bibliothèque nationale[1]; dans le Sacramentaire d'une église de France, n° 316 du fonds de la reine Christine, au Vatican, manuscrit d'origine française[2], etc.

« L'*e* cédillé était également employé par les scribes étrangers, comme on peut s'en assurer par les fac-similés du ms. 36 (XCII) de la bibliothèque de Trèves, qui est de l'année 692[3]; d'un recueil de canons de divers conciles, manuscrit du chapitre de Vérone, du VIIe siècle[4]; du Cicéron des archives de la basilique Saint-Pierre de Rome, H 25, du VIIIe siècle[5]; du ms. Cotton, Nero, D IV, « St. Cuthbert's Gospels, » du Bri-

par exemple, le manuscrit de la *Cité de Dieu*, de la bibliothèque de Lyon, dont il y a un fac-similé dans l'*Album paléographique* publié par la Société de l'École des chartes, pl. VII.

1. *Album paléographique*, p. 28, l. 2, *prędita*.

2. L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires de l'époque mérovingienne* (atlas), pl. 3, l. 16, *ęcclesia*. — Cf. *Mémoire*, p. 66-68.

3. Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum*, pl. 49, l. 10, *conpletę*; l. 13, *pręsenti*; l. 9, *vitę*.

4. Sickel, *Monumenta graphica medii aevi*, fasc. I, pl. 3, l. 1, *ęps* = *ępiscopus*; l. 19, *quę*.

5. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 26, col. 1, l. 24, *fortunę*; l. 25, *culpę*, l. 30, *sępe*.

tish Museum, d'origine irlandaise et qui semble remonter à l'an 700 ou environ[1].

« A la vérité, l'*ae* domine encore dans les manuscrits en onciale de cette époque ; l'*e* simple commence à y apparaître, mais timidement ; cette substitution est considérée comme une hardiesse et des correcteurs s'empresseront d'ajouter la cédille à l'*e*. Le ms. latin 9550 de la Bibliothèque nationale, qui renferme les œuvres de saint Eucher, en onciale du VIIe siècle, en fournit plusieurs exemples curieux, notamment aux fol. 66 v°, 68 et 85, où un reviseur a mis une cédille au-dessous du premier *e* des mots *ceteri*, *ceteras*, *ceteris*, *cetera*, etc.

« Comme spécimens de manuscrits en semi-onciale renfermant l'*e* cédillé, je citerai le Cassiodore, du VIIIe siècle, ms. latin 12339[2] ; le Psautier, ms. latin 13159, de l'an 795 environ[3] ; le *De remediis salutaribus*, ms. latin 10318, de l'an 700 environ[4], tous de la Bibliothèque nationale ; le Psautier, ms. 409 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, du VIIIe siècle[5]. Le ms. latin 2110 de la Bibliothèque nationale, qui contient un fragment des extraits de saint Augustin, recueillis par Eugippius, fournit un exemple curieux de l'emploi de l'*e* cédillé dans le mot *praęceptum*, dans lequel on rencontre simultanément l'*ae* et l'*e* cédillé.

« L'*e* cédillé est plus fréquent dans les manuscrits en minuscule que dans les autres. On l'y trouve aussi déjà au VIIe siècle. M. Delisle[6] a donné le fac-similé d'additions et de corrections marginales latines du ms. grec 107 de la Bibliothèque nationale, dit « Codex Claromontanus », qui renferme le texte grec et le texte latin des Épitres de saint Paul,

1. *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum, part. II, lat.*, pl. 8, col. 1, l. 11, *Andrę;* pl. 9, col. 1, l. 21, *quę*.

2. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits* (atlas), pl. XVII, n° 1, *superbię*.

3. *Album paléographique*, pl. 38, l. 4, *quę*.

4. Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum*, pl. 46, l. 5, *ęquat;* l. 21 et 23, *quę;* l. 23, *probrię*.

5. *Album paléographique*, pl. 38, col. 1, l. 18, *Jonathę*.

6. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits* (atlas), pl. XIII, n° 3.

dans lequel est employé l'*e* cédillé, au mot *prȩcellimus*. Ces additions, dit M. Delisle, « sont d'un caractère cursif trop élégant pour être postérieures au VII[e] siècle[1]. » Sans parler du ms. latin 2739, Commentaire de saint Jérôme sur Isaïe, en minuscule mérovingienne du VII[e] ou du VIII[e] siècle[2], nous trouvons de nombreux exemples d'*e* cédillé dans les fragments d'Eugippius, ayant appartenu à M. Desnoyers, sur lesquels M. Delisle a publié une notice. Ces fragments, en minuscule et en cursive, sont de plusieurs mains ; M. Delisle les fait remonter à la première moitié du VIII[e] siècle[3]. Le ms. 84 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, dit Bréviaire d'Alaric, en minuscule du VIII[e] siècle, en contient également[4]. Il serait facile de multiplier les exemples en ce qui concerne les manuscrits en minuscule mérovingienne.

« Parmi les manuscrits d'origine étrangère dans lesquels j'ai constaté la présence de l'*e* cédillé, je mentionnerai le fragment de Varron, ms. latin 7530 de la Bibliothèque nationale, dont il a déjà été parlé plus haut ; il est en minuscule lombarde de la fin du VIII[e] siècle, peut-être de l'an 791[5] ; — les manuscrits suivants, en minuscule anglo-saxonne : Morales de saint Grégoire, n° 24143, du British Museum[6], *Chronica de tempore mundi*, ms. Cotton, Nero A II, du British Museum[7] ; le Bède de la bibliothèque de l'Université

1. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits* (atlas), pl. II, n° 2.

2. *Ibid.*, pl. XIV, n° 2, *Esaię*.

3. *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius appartenant à M. Jules Desnoyers*, pl. 2, l. 6, *Probȩ*; — pl. 4, l. 1, *vitȩ*; l. 12, *quȩ*; l. 24, *creaturȩ*; *feminȩ*; — pl. 5, l. 17, *ȩqualitatem*; — pl. 6, l. 9, *creaturȩ*; l. 11, *creaturȩ revocatȩ*; l. 23, *creatorȩ*; l. 35, *bonȩ*.

4. *Album paléographique*, p. 34, col. 1, l. 2, *propriȩ*, *bonȩ*; l. 6, *alienȩ*.

5. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. 13, l. 5, *atticȩ*; l. 11, *romanȩ*; l. 17, *hȩc*; l. 28, *unciȩ*.

6. *Catalogue of ancient manuscripts*, t. II, pl. 4, l. 3, *internȩ*; l. 7, *culpȩ suȩ*; l. 19, *ȩterna*; l. 20, *quȩ*.

7. *The Palaeographical Society*, pl. 164, col. 1, antépénultième ligne.

de Cambridge, kk. V. 16[1]; le Cassiodore de la bibliothèque de Durham[2], tous du VIII[e] siècle.

« L'*e* cédillé doit être assez rare dans les bulles, chartes et diplômes de cette époque. Je n'en ai trouvé qu'un cas, dans un diplôme de Charlemagne, du 31 mars 797, pour le comte Théodold[3]. Mon confrère M. Prou me signale l'exemple bien curieux, certainement peu fréquent, de l'emploi de l'*e* cédillé, sur un denier d'Offa, roi de Mercie (de 757 à 796), dans le nom du monétaire Beanneard qui, ici, est sous la forme *Bęgnard*[4]. »

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Caron (E.). *Essai de classification des monnaies de Louis VI et Louis VII*. Paris, 1894, in-8°.

Collignon (Maxime). *Le bas-relief pittoresque dans l'art alexandrin*. Paris, 1894, in-4°.

Jadart (Henri). *Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois du XVI[e] siècle*. Reims, 1894, in-8°.

Meyer (Paul). *L'histoire de Guillaume le Maréchal*. Paris, 1894, in-8°. (Société de l'histoire de France.)

Raynaud (Gaston). *Chroniques de J. Froissart. Deuxième livre*. Tome IX. Paris, 1894, in-8°.

Correspondance.

M. Ét. Michon, présenté par MM. Perrot et Heuzey, et M. Adr. Blanchet, présenté par MM. Delisle et de Barthélemy, posent leurs candidatures à la place de membre rési-

1. *The Palaeographical Society*, pl. 139, l. 10, *cęna*.
2. *Ibid.*, pl. 164, l. 4, *victurię*; l. 5, *duę*.
3. *Album paléographique*, pl. 16, l. 1, *pręspicuę*.
4. Keary, *A Catalogue of english Coins in the British Museum. Anglo-saxon series*, vol. I, p. 30, n° 39, pl. 6, fig. 16.

dant. Le président désigne, pour former les commissions chargées d'examiner les titres des candidats, MM. Héron de Villefosse, de Rougé et l'abbé Thédenat pour M. Michon; MM. Babelon, l'abbé Duchesne et Schlumberger pour M. Blanchet.

M. Marquet de Vasselot, présenté par MM. Courajod et Durrieu, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Berger, Guiffrey et de Montaiglon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Élections.

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1895.

Sont élus :

Président : M. Ulysse Robert.

1er *vice-président :* M. le vicomte de Rougé.

2e *vice-président :* M. l'abbé Thédenat.

Secrétaire : M. Collignon.

Secrétaire-adjoint : M. Babelon.

Trésorier : M. Ravaisson-Mollien.

Bibliothécaire-archiviste : M. Maurice Prou.

M. Héron de Villefosse, membre sortant de la Commission des impressions, est réélu.

M. de Boislisle est élu membre de la Commission des fonds, en remplacement de M. Corroyer, membre sortant.

Travaux.

M. Corroyer, membre résidant, donne lecture de la notice nécrologique rédigée par lui sur notre regretté confrère M. Edmond Guillaume. La Société lui vote des remerciements et renvoie cette notice à la Commission des impressions.

M. Babelon, membre résidant, est désigné pour faire la notice nécrologique de M. W.-H. Waddington.

M. Durrieu, membre résidant, présente un livre d'heures flamand du commencement du XVIe siècle, faisant partie de sa collection. Ce livre d'heures apporte de nouvelles preuves à l'appui de la thèse, déjà soutenue par M. Durrieu dans la séance du 14 février[1], que, dans le groupe des manuscrits de l'école ganto-brugeoise dont le Bréviaire Grimani est le type le plus célèbre, les mêmes modèles ont souvent été répétés par des miniaturistes différents et que par conséquent on ne doit pas conclure, comme on l'a fait, de ce que deux miniatures reproduisent un type identique, qu'elles sont nécessairement de la même main. En effet, dans le livre d'heures de M. Durrieu, on trouve deux images, un « Saint Christophe prenant l'Enfant Jésus sur son bras » et un « Miracle de saint Antoine de Padoue, » qui sont absolument calquées sur deux des peintures du Bréviaire Grimani (nos 80 et 69 des photographies de Perini). Et cependant le caractère de l'exécution prouve que l'auteur de ces deux images ne saurait se confondre avec aucun des artistes qui ont travaillé au bréviaire Grimani. C'est un maître distinct, dont on rencontre d'ailleurs des œuvres dans d'autres manuscrits, par exemple dans les Heures dites de Lannoy à la Bibliothèque nationale (ms. latin 1166).

M. Durrieu montre encore que dans son livre d'heures il existe des « notes pour l'enlumineur » qu'on a oublié d'effacer. Celles-ci apportent un complément intéressant au mémoire sur les notes de ce genre que M. Durrieu a publié en collaboration avec M. Samuel Berger. Tandis que tous les exemples cités jusqu'ici se rapportent aux images proprement dites, celles du manuscrit de M. Durrieu visent au contraire des motifs de décoration. Ainsi, à un endroit, entre deux jolis oiseaux qui ornent le bas d'une page, on lit d'une écriture très fine : « II voghelen. » Sur une autre page, où sont semées des fleurs : « II bloemen. »

M. Enlart, associé correspondant national, lit la note suivante, relative à une fouille archéologique au XVIIIe siècle :

1. Voir p. 85.

« Parmi les découvertes que j'ai pu faire, nulle n'a été plus imprévue que celle dont je vais vous entretenir : il n'est pas ordinaire, que je sache, de trouver chez un notaire de village, dans des minutes du XVIIIe siècle, un procès-verbal de fouille d'un cimetière gallo-romain, avec la description exacte des sépultures.

« C'est cependant ce que l'on rencontre à la date du 25 mai 1778 dans les minutes de Me Claude Barré[1], notaire royal au bailliage de Ponthieu, résidant à Verton (aujourd'hui dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer). Un fait plus curieux peut-être que l'existence de ce document, c'est l'opinion qui s'y trouve émise au sujet de sépultures gallo-romaines d'incinération. Je ne sais vraiment quelles sont plus hardies des opinions paradoxales à dessein qu'émettent sur une science déjà vieille ceux qui veulent trouver sans peine quelque nouveauté à dire, ou des opinions qui se produisent dans la première jeunesse d'une science. En tous cas, j'ai l'espoir que celle dont je vais vous faire part sera nouvelle pour beaucoup d'entre vous.

« Voici d'abord l'histoire des fouilles dont il s'agit. En 1778 existait entre Waben et Verton, en Ponthieu, un vieux calvaire appelé le *Blanc-Dieu*, soit qu'il fût peint en blanc ou fait de craie, qui est la pierre du pays. Quoi qu'il en soit, ce *Blanc-Dieu* était vermoulu, et une brave femme du pays voulait le refaire à neuf, en vertu des dernières volontés de son mari. Le seigneur et huit habitants de Verton, le curé et six notables de Waben déclarèrent autoriser cette reconstruction; cependant, les gens de Verton, « conduits, » disent-ils, « par un ancien document représenté par le sei-
« gneur comte de Verton, requièrent..... qu'il soit fait une
« fouille au pied de la vieille croix, au-dessous et près de
« laquelle il devait se trouver cinq cruches de poterie de
« terre avec des ossements humains..... »

« Voilà certes un seigneur qui porte intérêt à l'archéologie et qui sait faire partager cet intérêt à ses vassaux, car les

1. Je dois communication de ces minutes à l'obligeance de M. le curé de Verton.

gens de Verton tiennent à faire leur fouille : en effet, aussitôt cet ancien document représenté, « Adrien Froissart, « Nicolas Gillion et Charles Locqueville, de l'ordre du sei- « gneur comte de Verton, ensemble des principaux habitants « dudit lieu se sont mis en devoir de faire la fouille susdite ; « quoi faisant ils ont effectivement trouvé au-dessous et près « de l'ancienne croix, savoir : trois petites cruches, deux « entières de la même grandeur et l'autre cassée par le haut « étant plus petite; une autre cassée jusqu'au cul, et plu- « sieurs autres morceaux de cruches. Ensemble des osse- « ments humains, entre autres une mâchoire..... »

« Mais, faut-il le dire, hélas! ce bel enthousiasme archéologique ne procède pas d'un amour pur et désintéressé de la science; la suite de la minute de Me Barré va nous laisser peu d'illusion. Voici d'abord un acte bien étrange pour des archéologues : on renfouit le produit des fouilles! « Ce fait, « le seigneur comte de Verton et les principaux habitants, en « présence des habitants de Waben ci-dessus nommés, ont « requis que les cruches anciennes et ossements humains..... « soient remplacés dans des cruches neuves de potier appor- « tées exprès..... »

« La raison de cette opération bizarre, l'arpenteur Lens va nous la donner : « Ces cruches, dit-il, ont paru à nous..... « avoir été posées pour renseignement de confins de limitte « ..... et parce que les termes de renseignements de confins « de limite n'étoient pas assez explicatifs, le seigneur comte « de Verton a à l'instant représenté un acte reçu devant « notaire à Montreuil au registre de Le Roy, en date du « 5 juin 1710. » C'est là, à n'en pas douter, son ancien document, et nous allons être fixé sur la nature d'icelui. « Duquel « acte, » poursuit le procès-verbal, « il résulte que le nommé « Lecucq, arpenteur des forêts du Roy,..... a déclaré..... que « les cruches et les ossements humains..... ne pouvoient « estre que d'anciennes bornes, qui faisoient, selon toute « apparence, les fins de limitte des deux terroirs de Verton « et Waben..... » C'est, on le voit, une opinion reçue parmi les arpenteurs.

« Ce fait, les vieilles cruches et ossements humains en « question ont été replacés dans cinq cruches neuves de

« potier, lesquelles cinq cruches ont été mises et placées en « terre à l'entour de l'arbre de la nouvelle croix par M. Lens « et recouvertes de thuillots. »

« Le seigneur et les gens de Verton font dresser acte de cette opération « et de ce que les habitants de Waben qui « étoient présents à la levée et remplacement de *renseigne-* « *ments* en question (c'est ainsi du moins qu'il leur plaît de « les qualifier) ont dit et déclaré qu'ils n'entendoient pas « signer le présent procès-verbal..... »

« Le seigneur de Verton, qui a apporté des pièces justificatives authentiques à l'appui de son opinion archéologique, est, comme d'autres auteurs, d'opinions originales plus ou moins documentées : il n'aime pas qu'on les discute, et pousse même ce sentiment si loin qu'à défaut de la signature refusée, il fait annexer à l'acte une expédition de la sommation qu'il avait faite la veille aux habitants de Waben par exploit de Godefroy, à l'issue de la grand'messe.

« Cette sommation rappelait le procès-verbal de 1710; celui-ci contient encore quelques détails sur les premières fouilles. On y avait trouvé « quatre cruches de terre entières « et deux briques au-dessus des quatre coins de la maçon- « nerie avec plusieurs thuillots et ossements humains et « plusieurs morceaux de charbon de bois pourris et consom- « més,..... toutes lesquelles choses ayant été jugées être « d'anciennes bornes qui formoient les fins et limites des « deux terroirs respectifs de Verton et de Waben, ont été « replacées par le nommé Lens, arpenteur, sous et au pied « de la croix nouvelle..... »

« Il faut dire, pour la décharge des gens de Verton, qu'une coutume ancienne et encore en usage veut que l'on enterre, sous les bornes, des tuileaux et du charbon, afin de mieux marquer leur qualité de bornes et de laisser, si on les enterre, un témoin de leur emplacement; mais ce qu'ils avaient découvert était indiscutablement un cimetière d'incinération, tel qu'il s'en présente par exemple près de là, à Boulogne-sur-Mer[1]. Les carrés occupés par diverses familles ou col-

1. La nécropole de Boulogne a été fouillée méthodiquement en 1893 et 1894 par le Dr Hamy, membre de l'Institut.

lèges funéraires sont entourés d'une sorte de petit mur; les urnes, recouvertes de tuileaux et accompagnées d'autres vases, renferment, avec les cendres, des ossements mal calcinés et des débris de charbon de bois.

« Waben existait à l'époque gallo-romaine et devait être riche à l'époque franque, si l'on en juge par les beaux bijoux d'or qui y furent trouvés en 1860, dans des fouilles qui, par une fatalité attachée à ce terroir, donnèrent aussi matière à procès [1].

« En 1199, Waben avait reçu une charte de commune. C'était alors un port de mer fréquenté des commerçants de France, de Flandre et d'Angleterre et renommé pour ses salines. En outre, Waben avait des remparts, deux châteaux et un bailliage royal. Au XIVe siècle, les Anglais brûlèrent la ville [2]; en 1542, elle fut de nouveau dévastée par l'armée de François Ier [3], et pendant ce temps la mer se retirait. Elle est aujourd'hui à sept kilomètres des débris de l'église romane [4] et des remparts de Waben. Au XVIIe siècle, Waben perdait son bailliage et, au XVIIIe, abandonnait ses libertés contre l'exonération de diverses charges [5]. Verton, d'autre part, ne cessait de prospérer à ses côtés, si bien que le comte de la Fontaine-Solare, seigneur du lieu, plus puissant que ses voisins, ne craignait pas d'agrandir son domaine à leurs dépens et même aux dépens des saines notions archéologiques. Rien ne prouve mieux que cette histoire l'utilité de

1. Les fouilles furent conduites par l'abbé Haigneré pour le compte du Musée de Boulogne, mais le propriétaire du terrain obtint un jugement qui dépouilla cet établissement de la moitié des objets trouvés.

2. Sur l'histoire de Waben, voy. baron A. de Calonne, *Arrondissement de Montreuil* (*Dict. hist. du Pas-de-Calais*. Arras, 1875, in-8°).

3. Arch. nat., *Registres du conseil d'Artois*, J. 1017.

4. Sur cette église, voy. Enlart, *Architecture romane en Picardie*. Amiens, 1895, gr. in-4°.

5. Calonne, *ouvr. cité*. Waben a aujourd'hui environ 350 habitants; on y voit encore une maison à tourelle, l'emplacement du bailliage, dont les ruines ont disparu il y a peu d'années, et quelques *tumuli* non explorés.

l'archéologie, car, si les gens de Waben avaient possédé un bon manuel à faire présenter par huissier, ils auraient pu revendiquer, au nom de leur antique importance, le terrain qui renfermait des sépultures romaines. Je crains qu'il n'en ait rien été, car le *Blanc-Dieu* fait aujourd'hui la limite de Verton et de Waben. Le calvaire est pour la troisième fois vermoulu. On doit le remplacer ce printemps, mais il est à craindre qu'aucun ami de l'histoire locale n'y réclame de nouvelles fouilles; elles amèneraient à coup sûr la trouvaille peu commune de sépultures gallo-romaines dans des jarres de 1778. »

M. Babeau, associé correspondant national, communique à la Compagnie le plus ancien plan connu de l'achèvement du Louvre et de la réunion de ce palais à celui des Tuileries. Ce plan remonte au règne de Henri IV; il fait partie de la collection Destailleur, récemment acquise par la Bibliothèque nationale. — La Société renvoie le travail de M. Babeau à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, a reçu de M. L. Lex, archiviste départemental de Saône-et-Loire, une note sur l'inscription romaine de Gleizé (*Bulletin* de 1894, p. 88). Elle contient quelques renseignements nouveaux :

« Le sarcophage antique a été trouvé au lieu dit *la Chapelle* dans les circonstances suivantes. Désirant approfondir sa cave, qui n'est autre chose que la sacristie d'une ancienne et vaste chapelle du xve siècle, transformée aujourd'hui en habitation particulière, le propriétaire creusa le sol au long de l'un des murs et de manière à reconnaître les fondations. Arrivé à une profondeur de 0^{m}50 environ, il constata que ces dernières reposaient sur un bloc de pierre blanche du pays dont il découvrit peu à peu la face antérieure, qui portait une inscription latine.

« La copie de M. L. Lex présente avec celle qui a été publiée dans le *Bulletin* les variantes suivantes. Il lit : PIENTISSIME...; avant le mot *heres*, ET (les 2 lettres sont conjuguées). D'après sa copie, la quatrième ligne est de la

même longueur que la troisième et se termine par un mot martelé :

PIA·MEMBRA·SAXO·CONDITA/////////

« Il y a quelques mois, M. Roche avait déjà trouvé, en défonçant un coin de son jardin, tout contre le mur et au nord de l'ancienne chapelle, un sarcophage en plâtre qui malheureusement a été brisé, mais dont la forme offrait cette caractéristique d'être ronde à l'extrémité de tête et plate à celle des pieds. »

Séance du 12 Décembre.

Présidence de M. Ulysse Robert, vice-président, et de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Duval (Louis). *Un frère de Nicolas Fouquet. François, archevêque de Narbonne, exilé à Alençon.* Caen, 1894, in-8°.

Mareuse (E.). *Les peintures murales de la maladrerie de Poissy.* Versailles, 1894, in-8°.

Maxe-Werly. *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale.* In-8°.

— *État actuel de la numismatique verdunoise à l'époque gauloise et sous la période gallo-romaine.* Bruxelles, 1891, in-8°.

— *Étude sur le carrelage au moyen âge.* Paris, 1894, in-8°.

— *Études numismatiques sur l'époque mérovingienne.* Bruxelles, 1890, in-8°.

— *Étude sur l'origine des symboles des monnaies du Sud-Ouest de la Gaule.* Bruxelles, 1892, in-8°.

— *Étude sur un graffite chrétien du IVe siècle.* In-8°.

— *Examen de quelques questions numismatiques et historiques non encore suffisamment étudiées.* Paris, 1894, in-8°.

— *La signature de Ligier Richier au Musée de Bar-le-Duc.* In-8°.

— *Limites du territoire concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon (Marne).* Paris, 1892, in-8°.

MAXE-WERLY. *Monnaies mérovingiennes à la légende* BAINISSION. In-8°.

— *Note sur des inscriptions du moyen âge récemment découvertes à Bar-le-Duc*. Paris, 1892, in-8°.

— *Note sur les anciens moules à gâteaux*. In-8°.

— *Notice sur l'épitaphe de Phelippin de Fains*, 1363. Paris, 1893, in-8°.

— *Tombeau d'un sire de Sailly, de la maison de Joinville, conservé au Musée de Bar-le-Duc*. Paris, 1890, in-8°.

— *Numismatique mérovingienne. Trouvaille de Saint-Aubin* (*Meuse*). Paris, 1890, in-8°.

— et le colonel G. DE LA NOË. *Antiquités du Mont Héraple. Examen d'une fouille faite par M. Huber en* 1892. Paris, 1894, in-8°.

— et Émile PIERRE. *Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Évaux, mort en* 1404. In-8°.

Correspondance.

M. Lafaye fait connaître son intention de se porter candidat à l'une des places vacantes de membre résidant. Ses présentateurs sont les mêmes qu'à sa précédente candidature, ainsi que les membres de la commission chargée d'exposer ses titres scientifiques.

Travaux.

M. Homolle, membre résidant, présente, au nom de M. Couve, membre de l'École française d'Athènes, les plans et les photographies des maisons déblayées l'été dernier dans l'île de Délos. Il indique l'intérêt de ces découvertes, qui nous font connaitre la maison grecque au IIe siècle avant J.-C., sa disposition intérieure et sa décoration, composée de peintures et de stucs. On a en outre mis au jour une série de sculptures intéressantes, portraits des propriétaires, statues des dieux, répliques d'œuvres célèbres. La meilleure est une réplique du Diadumène de Polyclète, qui sera, pour l'étude de ce type, plus importante qu'aucune de celles que l'on possédait jusqu'ici.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, communique, au nom de la *République internationale*, le texte relevé par M. Germer Durand d'une inscription latine de la porte du Midi, ou Neby Daoud, de Jérusalem, qu'un accident vient (27 novembre) de mettre à découvert. Le texte est ainsi conçu : *Iovi O. M. Sarapidi | pro salute et victoria | imp. Nervae Traiani Caesaris | optimi aug. germanici dacici | parthici et populi romani | vexill(atio) leg(ionis) III cyr(enaicae) fecit.* Les titres indiquent que l'inscription a été gravée après l'année 116. Le texte et le fac-similé de cette inscription ne devant être publiés qu'en avril prochain par ladite revue, on la communique à la Société pour permettre à M. Germer Durand de prendre date.

M. Ruelle, associé correspondant national, fait une communication verbale sur le *Musicographe Alypius corrigé par Boèce :*

« Alypius, auteur du IIe ou du IIIe siècle, a donné dans son *Introduction musicale* une nomenclature presque complète, et d'ailleurs facilement complétée par son éditeur Meibom, des notes musicales employées chez les anciens Grecs, dans leurs quinze échelles de transposition, pour les trois genres diatonique, chromatique, enharmonique. Boèce, fidèle interprète de la tradition hellénique, a reproduit de cette nomenclature la partie qui concerne le ton ou trope lydien, et cela pour les trois genres. Il nous semble avoir puisé à une source plus ancienne et plus pure que le théoricien grec ; et nous croyons en trouver la preuve dans les variantes ci-après, relatives aux genres chromatique et enharmonique.

« Note instrumentale de la lichanos des hypates (*fa* # 1) :

« Alypius : digamma renversé.

« Boèce : gamma retourné.

« Note instrumentale de la paranète des disjointes (*fa* # 2) :

« Alypius : delta surmonté de l'accent aigu.

« Boèce : delta barré.

« Les deux notes, vocale et instrumentale, de la paranète des hyperboléennes (*si* naturel 2) :

« Alypius : tau renversé et moitié de droite de l'alpha, partie supérieure, surmontés de l'accent aigu.

« Boèce : mêmes signes, non plus accentués, mais barrés.

« Ces diverses notes appartiennent à un système de notation duquel Alypius les fait dévier dans sa description et dans son tracé, tandis que, chez Boèce, elles sont conformes de tout point à ce système, comme il est facile de s'en assurer en examinant le tableau général de la notation musicale grecque. La première de ces trois rectifications a été purement et simplement signalée par Bellermann Westphal et Gevaert ; les deux autres le sont ici pour la première fois. »

M. Lambin, associé correspondant national, commence la lecture d'un mémoire sur la flore gothique des églises des environs de Paris.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait part des observations suivantes :

« Une miniature du manuscrit de la Bibliothèque de Dresde qui contient les Héroïdes d'Ovide, traduites par Octavien de Saint-Gelais (pour Charles VIII), représente Hélène sous un portique, remettant son épitre pour Pâris à la première des deux femmes qui sont en dehors. MM. Durrieu et Marquet de Vasselot ont récemment publié ce sujet[1], en remarquant que : « Hélène a une grâce plutôt italienne, une « certaine morbidezza pleine de charme, » et disant, pour l'ensemble des illustrations du manuscrit, que, si « certains « détails d'architecture paraissent italiens, » et si, « d'autre « part, certains costumes font penser à l'art flamand, » cependant, ni la manière italienne, ni la manière flamande n'ont « à réclamer le maitre des Héroïdes de Dresde. »

« A ce propos, il est intéressant de signaler une circonstance qui permet d'établir que la susdite Hélène fut directement inspirée par une œuvre d'un des plus grands génies de l'Italie. En effet, cette grâce, ce charme particulier donné à la belle Grecque, on en retrouve le sentiment supérieur dans

1. *Les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide par Saint-Gelais, et un grand miniaturiste français du XVI[e] siècle,* par Paul Durrieu et Jean-J. Marquet de Vasselot, dans l'*Artiste,* mai et juin 1894.

le haut de la Vierge peinte par Léonard de Vinci pour l'Annonciation, et conservée aux Offices de Florence. La sainte Vierge est assise, Hélène est debout, il n'y a aucune analogie entre les jambes des deux figures, ni entre les draperies de ces jambes; mais l'inclinaison en avant des bustes avec les épaules gauches abaissées, les mouvements des bras, avec les mains droites avancées, et les doigts gauches relevés pour seconder l'expression de la pensée, les traits délicats des deux jeunes visages aux fronts élevés, encadrés par les mèches de fins cheveux qui serpentent plus ou moins, ont un tel air de parenté qu'évidemment il ne se peut pas que cet air soit fortuit. L'artiste français, artiste du « cœur de notre pays, » a seulement modifié, avec beaucoup d'esprit et de talent, l'expression du visage, mis des rubans sur la tête au lieu du voile, donné un costume nouveau au corsage, et des positions un peu différentes aux mains.

« Avant d'être à la Bibliothèque de Dresde, le manuscrit de Saint-Gelais appartenait, paraît-il, au comte de Brühl, mais il est difficile de savoir quels furent ses premiers possesseurs; l'écriture, les ornements, les costumes montrent qu'il doit avoir été illustré de 1530 à 1540. Or, ce fut de 1516 à 1519 que Léonard de Vinci vécut à Amboise, auprès de François Ier; le miniaturiste français put le fréquenter alors. »

M. Durrieu, membre résidant, ajoute que, les miniatures du manuscrit en question étant l'œuvre d'un enlumineur qui a travaillé pour François Ier dans les premières années de son règne, il n'y a rien d'étonnant à ce que leur auteur ait été en relations avec Léonard de Vinci, venu en France à cette époque, ou qu'il ait au moins connu ses peintures.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, signale un détail important relatif aux découvertes de scorpions déposés dans les fondations des maisons de Carthage, dont il a été parlé à la séance du 11 septembre dernier. D'après le P. Delattre, il y a toujours dans chaque vase deux scorpions, l'un en bronze et l'autre en métal blanc, sans doute en étain.

Séance du 19 Décembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (Paul). *Les ateliers monétaires de Bordeaux et de Saint-Lizier pendant la Ligue*. Paris, 1894, in-8°.

— *Monnaies d'or frappées par Charles Ier d'Anjou à Tunis*. Paris, 1894, in-8°.

— *Monnaies inédites frappées à Gênes pendant l'occupation française*. Paris, 1894, in-8°.

Guerlin (Robert). *Deux bréviaires manuscrits conservés au monastère des religieuses Clarisses à Amiens*. Paris, 1894, in-8°.

— *Notice biographique sur le sculpteur Jacques-Firmin Vimeux d'Amiens*. Paris, 1894, in-8°.

Julliot (Gustave). *Épitaphes des archevêques de Sens inhumés dans le sanctuaire et le chœur de leur cathédrale et autres inscriptions rencontrées pendant les travaux exécutés de* 1887 *à* 1888. Sens, 1894, in-8°.

— *Une consultation adressée d'Anoys, le* 21 *août* 1631, *à Mgr O. de Bellegarde, archevêque de Sens, par son médecin Granger*. Sens, 1894, in-8°.

Correspondance.

Le Président donne lecture d'une dépêche par laquelle la comtesse Ouvaroff, président de la Société impériale d'archéologie de Moscou, fait connaitre combien cette compagnie a été touchée des sentiments sympathiques de condoléance témoignés par la Société des Antiquaires de France à l'occasion de la mort du tzar Alexandre III.

M. Émile Ruelle pose sa candidature à l'une des places vacantes de membre résidant; ses présentateurs sont MM. Saglio et Müntz. Le Président désigne MM. Omont, Thédenat et de Barthélemy pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Albert Maignan, peintre d'histoire, donne lecture d'une note sur des peintures décoratives du xve siècle découvertes en septembre dernier au presbytère de Parcé (Sarthe); elles lui semblent avoir conservé l'image du roi René; peut-être faut-il y voir l'œuvre de Coppin Delf.

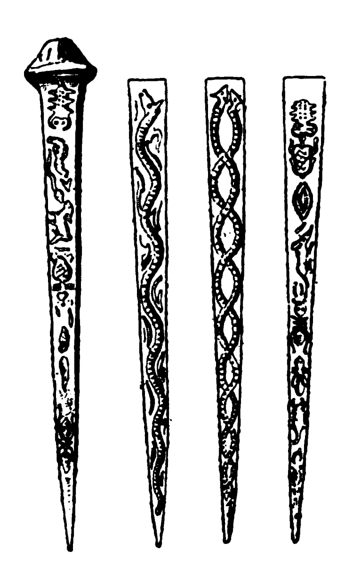
M. Durrieu, membre résidant, trouve que la tête du personnage dans lequel M. Maignan est tenté de voir le roi René, sans présenter assurément de véritable ressemblance, ce qui serait d'ailleurs difficile avec le caractère sommaire de l'exécution, n'est cependant pas en désaccord avec certains des portraits de René. Il fait remarquer d'autre part que la partie principale de la composition, où la figure de la Mort joue un rôle important, rentre dans un ordre de sujets que l'on sait avoir préoccupé d'une manière particulière le roi René. Il rappelle, à ce sujet, le « roi mort » que René avait fait placer sur son tombeau; les deux figures du même genre que l'on voit encore aujourd'hui dans deux des livres d'heures du prince; la « Mort qui pique l'amoureux » peinte dans un de ses châteaux, sans parler du fameux cadavre de femme des Célestins d'Avignon qui a inspiré au président de Brosses la boutade connue.

M. E. Lambin, associé correspondant national, termine la lecture de son mémoire sur la flore gothique des églises des environs de Paris.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale conserve un clou magique qui, à ma connaissance, n'a jamais été signalé. Les monuments de ce genre sont assez rares pour qu'il y ait intérêt à les faire tous connaître. Celui du Cabinet de France mesure 132 millimètres de longueur et il est muni d'une forte tête conique sur le pourtour de laquelle on lit ΙΑω suivi de deux signes affectant la forme de croi-

settes. La tige du clou, de forme pyramidale, est ornée sur ses quatre faces de figures gravées assez profondément.



« Sur la première face, on distingue un scorpion (écrevisse ou cancer?), une espèce de chenille, un petit serpent, une mouche, un quadrupède (bouc?), et, après un espace très fruste, on voit encore des coquillages, puis un insecte hyménoptère qui est peut-être une guêpe.

« Sur la deuxième face se déroule un long serpent autour duquel sont gravés des feuilles allongées ou peut-être des vers.

« Sur la troisième face, deux serpents sont enlacés comme ceux d'un caducée.

« Enfin, la quatrième face est couverte d'animaux. D'abord, un scorpion (écrevisse ou cancer) ou peut-être un insecte coléoptère du genre de la lucane, une tortue, une figure ovale ressemblant à un œil, un petit quadrupède qui est probable-

ment un rat ichneumon, un insecte hyménoptère analogue à celui de la première face, une grosse mouche, un autre scorpion et un insecte indéterminé.

« Le Musée Kircher, à Rome, possède un clou analogue au précédent et qu'il est utile de rappeler ici. Sur l'une des faces on lit l'inscription IAω CABAωΘ, et, sur les trois autres côtés on voit des animaux, gravés comme ceux que j'ai signalés plus haut : grenouille, mouche, oiseaux, serpents, quadrupèdes, lézard, scorpion, un ovale qui ressemble à un œil, et des étoiles[1].

« Sur les deux clous, on trouve donc les mêmes figures et le même nom, IAω, qui rattache ces deux précieux monuments au gnosticisme et à la nombreuse série des pierres gravées basilidiennes dites *Abraxas*.

« En décrivant les deux clous, j'ai signalé sur chacun d'eux une figure peu distincte ressemblant à un œil. Cette remarque m'amène à rappeler qu'il existe de petites bractéates en or, évidemment portées comme amulettes, qui représentent un œil contre lequel s'élancent des animaux divers, lion, chien, éléphant, coq, cygne, grue ou cigogne, scorpion, lézard, serpent, tortue, écrevisse, chenille, et même des gladiateurs et un phallus ailé[2]. Sur des pierres gravées, analogues aux bractéates en or, on voit aussi, parmi les combattants, le crabe, la grenouille, la chouette, l'abeille, la fourmi et le cerf.

« Dans l'impossibilité où je me trouve d'assurer que l'*œil* existe réellement sur les clous du Cabinet de France et du Musée Kircher, je n'insisterai point sur le rapprochement qui aurait pour effet d'attribuer un caractère gnostique aux petites bractéates en or.

1. Giulio Minervini, *Notizia di un chiodo metallico con iscrizione greca*, dans le *Bullettino archeologico Napoletano*, t. VI, 1848, p. 45 et pl. I, fig. 5. — Cf. E. Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, s. v. *Clavus*, fig. 1616.

2. Otto Jahn, dans les *Berichte der Sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1855, pl. III. — Comparez le revers d'un moyen bronze de l'empereur Maximien Hercule, publié par M. Wilhelm Frœhner, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1890, p. 237.

« Il suffit pour cette fois d'avoir signalé l'existence d'un nouveau clou gnostique destiné évidemment à servir dans une cérémonie magique, dans un *piaculum* quelconque[1]. »

A l'occasion de cette communication, M. Le Blant, membre résidant, rappelle une figure publiée en 1890 dans le *Bulletin municipal de Rome*. Elle représente un œil percé par une lance et attaqué par plusieurs animaux.

Séance du 26 Décembre.

Présidence de M. A. de Boislisle, président.

Ouvrages offerts :

Anselme de Puisaye (marquis d'). *Un moule de lampe en plomb trouvé au Kanguet-Kef-Tout en* 1893. Tunis, 1894, in-8°.

Chartraire (l'abbé E.). *L'autel de Salazar, dans l'église primatiale et métropolitaine de Sens*. Sens, 1894, in-8°.

Dehaisnes (Mgr). *Notices descriptives sur les monuments historiques conservés dans le département du Nord*. Lille, 1894, in-4°.

— *Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans les établissements publics de l'arrondissement de Lille*. Lille, 1894, in-4°.

Jadart (Henri). *Passage du comte d'Avaux à Reims en* 1643. Reims, 1894, in-8°.

Joüon des Longrais. *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages, avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines*. Rennes, 1894, in-8°.

1. Je n'ai pas de renseignements précis sur un clou magique couvert de signes égyptiens, dont le dessin se trouvait autrefois entre les mains de Welcker (*Bullettino dell' Inst. di corr. arch.*, 1853, p. 81). — Il y a aussi des clous magiques avec inscriptions latines; le Musée de Naples en possède un. — Voy. G. Henzen, dans les *Annali dell' Inst. di corr. arch.*, 1846, p. 214, et G.-B. de Rossi, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1869, p. 62. — Sur l'emploi des clous magiques, voy. la note de M. E. Le Blant dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions* (séance du 8 juin 1894).

M. Prou, membre résidant, dépose sur le bureau, de la part de M. l'abbé Chartraire, secrétaire de l'archevêché de Sens, un mémoire intitulé *l'Autel de Salazar*. L'autel et le monument funéraire que l'archevêque Trestan de Salazar avait fait élever à la mémoire de ses parents, dans la cathédrale de Sens, est une œuvre de sculpture justement célèbre. M. de Montaiglon avait déjà fait ressortir son importance dans l'histoire de la sculpture française. L'autel, comme l'établit M. Chartraire, fut fondé par acte du 5 septembre 1493, mais il ne fut consacré que le 23 mai 1516. Les statues du père et de la mère de Tristan ne furent dressées sur leur piédestal, formé d'une table de marbre, soutenue par de hautes colonnes, qu'en 1515. De ce monument il ne subsiste que le retable de l'autel, œuvre de sculpture d'une richesse et d'une élégance singulières. Mais, grâce à un dessin de Gaignières, reproduit en phototypie dans le mémoire de M. Chartraire, nous connaissons l'ensemble du monument.

Correspondance.

Il est donné lecture d'une dépêche du ministre de l'Instruction publique annonçant l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, le 16 avril prochain.

M. Daguin, présenté par MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Babelon, Thédenat et de Baye pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, présente à la Société les dessins de plusieurs statuettes en bronze, conservées au Cabinet de France et représentant la déesse Épona. Il donne quelques renseignements relatifs au célèbre groupe trouvé, le 1er juillet 1860, au hameau de la Sarrazine, commune de Loisia (Jura), et donné par Prosper Dupré au Cabinet des médailles. M. Blanchet rappelle encore

le groupe trouvé à Reims, en 1878, et publié par le regretté Edmond Guillaume dans le tome XXXIX des *Mémoires* de la Société.

Il signale ensuite trois monuments inédits, en exposant les raisons qui militent en faveur de l'attribution proposée par lui.

La première statuette a été trouvée à la Madelaine, près de Bagé-la-Ville (arrondissement de Bourg, Ain), et représente une femme tenant une patère et assise sur un cheval. Quoique M. R. Peter n'admette pas les figures de ce genre comme des représentations d'Épona, il est bien difficile de les considérer avec lui comme de simples *matronae* celto-germaniques[1]. En 1891, M. Chatel a communiqué à la Société une statuette trouvée à Pupillin (Jura)[2], et, en 1892, M. Héron de Villefosse a présenté aussi une figurine en terre cuite trouvée au Mont-Frugy[3], près de Quimper. Ces deux monuments, publiés tous deux comme des figures d'Épona, représentent une femme assise sur un cheval et tenant la patère dans la main droite.

Un autre groupe du Cabinet de France est très remarquable par son style particulier, plein de lourdeur. La figure de femme, assise sur le cheval, porte un *bardocucullus* à capuchon et tient ses deux mains placées sur ses genoux. Le cheval repose sur une base rectangulaire. Le bronzier qui a coulé ce groupe a sans doute craint que les jambes massives de l'animal ne fussent point assez fortes pour soutenir la figure de femme assise, car il a réuni le ventre du cheval au piédestal par une large colonne cylindrique qui alourdit considérablement le monument.

Ce groupe, comme celui de la Madelaine, décrit plus haut, est coulé d'une seule pièce, alors que, dans les groupes de Loisia et de Reims, la figure de la déesse était coulée à part.

1. Voy. R. Peter, dans le *Lexicon der Mythologie* de Roscher, s. v. *Épona*, col. 1292.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1891, p. 89, figure. Cette statuette est entrée depuis au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

3. *Bulletin*, 1892, p. 83-86.

M. Blanchet classe encore parmi les figures d'Épona un groupe trouvé, en 1867, à Vienne (Isère) et donné par le commandant C. Oppermann[1]. L'animal sur lequel est assise la déesse paraît trop petit pour être un cheval; cependant ce n'est pas un bélier. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'agit d'un poulain.

M. Durrieu, membre résidant, montre un petit tableau de Memling, représentant un donateur en prières sous la protection de saint Jean-Baptiste, qui vient d'être donné au Musée du Louvre par Mme veuve Édouard André, en souvenir et pour exécuter une intention formelle de feu M. Édouard André, son mari.

M. Durrieu montre que ce petit tableau se trouve être la seconde moitié d'un diptyque dont le Louvre possédait déjà la première partie dans le charmant mariage de Sainte-Catherine, jadis légué par M. Gatteaux et exposé au salon carré. Grâce à la double générosité de M. Gatteaux et de M. et Mme Édouard André, le Louvre se trouve désormais posséder dans son intégrité une des œuvres les plus exquises de Memling, dont les deux moitiés étaient séparées et couraient le monde chacune de leur côté depuis un très grand nombre d'années.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, présente à la Compagnie le plan de la forteresse d'Émain-Macha, aujourd'hui le Navan-Fort, près d'Armagh, en Irlande. Il en doit la communication au Révérend Ase, trésorier de l'Académie d'Irlande. La forteresse d'Émain-Macha a été abandonnée au commencement du IVe siècle de notre ère, après avoir été trois siècles plus tôt la capitale du roi épique Conchobar ou Connor d'Ulster et avoir été souvent habitée par le héros Cuchulainn.

Cette forteresse, de forme circulaire, avait 800 pieds anglais

1. Comparez les statuettes en terre cuite de la région du Rhin publiées dans L. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. X, 3.

de diamètre et contenait, dans sa partie occidentale, une motte. Cette disposition offre quelqu'analogie avec celle des châteaux français du moyen âge et, semble-t-il, de certains *oppida*.

La Société renvoie à l'examen de M. le colonel G. de la Noë l'examen du plan qui accompagne la communication de M. d'Arbois de Jubainville.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente à la Compagnie les *Inscriptions antiques des Pyrénées*, par Julien Sacaze :

« C'est Mme Julien Sacaze qui m'a chargé d'offrir à la Société cette œuvre posthume de son mari, enlevé par une mort prématurée. Ce volume est une partie seulement de l'œuvre considérable que Julien Sacaze préparait. Il méditait, en effet, une histoire de toute la région pyrénéenne. Son recueil des inscriptions était presque complètement achevé quand la mort le surprit. M. A. Lebègue fut chargé de le publier; lui-même tomba malade et M. Lécrivain accepta la tâche de composer les tables. C'est sous ce double patronage que l'œuvre de notre regretté confrère fut présentée au public.

« Rien ne pouvait, mieux que ce volume, faire comprendre quel deuil a été pour la science la mort de Julien Sacaze : la conscience dans les recherches, la sûreté de l'érudition, la sobriété dans les commentaires, font de ce volume un des meilleurs recueils épigraphiques que nous possédions. Initié à l'épigraphie romaine par M. Allmer, Julien Sacaze avait de bonne heure connu les bonnes méthodes et puisé la science aux sources les plus pures. Lui-même, avec sa nature franche et ouverte, était heureux de rendre hommage à son maitre vénéré, et si la mort lui avait laissé le temps d'imprimer son volume et d'en écrire la préface, il n'eût pas manqué à ce pieux devoir.

« Julien Sacaze était pour moi un ami; un voyage dans les Pyrénées, peu de temps avant sa mort, que j'étais loin de prévoir si proche, me permit d'apprécier plus encore les qualités de son cœur et de son esprit; nos entretiens étaient

pleins de ses travaux, de ses espérances scientifiques. Aussi suis-je particulièrement touché et reconnaissant d'avoir été chargé de présenter à notre Société, à laquelle il appartenait, ce beau volume qu'il avait préparé avec tant d'amour et qu'il n'a pas vu. »

M. l'abbé Thédenat présente ensuite, de la part de l'auteur, M. J. Toutain, correspondant de la Société, cinq brochures relatives aux antiquités africaines :

1° L'interprétation d'une inscription funéraire bilingue (latine et libyque), trouvée au pays des Ouchtetas (*Kroumirie*) ;

2° Une conférence sur la Tunisie romaine et l'Afrique française, où l'auteur s'applique à tirer du passé, et spécialement des exemples donnés par les Romains, des enseignements pour les temps présents ;

3° Un rapport étendu sur des fouilles et explorations à Fernana et à Tabarka, avec étude de la voie qui réunissait ces deux centres. Les ruines sont soigneusement décrites, et l'exploration a permis à l'auteur de publier quarante-sept inscriptions nouvelles ;

4° Des notes sur des inscriptions et sur diverses communications relatives à l'Afrique romaine ;

5° Enfin, et c'est le plus important de ces mémoires, une étude sur le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis au Djebel Bou-Kourneïn (Tunisie). Après un récit de ses fouilles, l'auteur explique la nature de ce sanctuaire, où il n'y a pas trace de temple, mais un simple autel avec des inscriptions votives et des stèles décoratives. M. Toutain donne le texte des premières et décrit les secondes en indiquant les divinités qui y sont représentées : Saturne, Hélios et Séléné, souvent groupés ensemble sur les monuments africains, ainsi que les attributs spéciaux qui les caractérisent. Les inscriptions sont dédiées à Saturne Balcaranensis ; c'est l'association à Saturne d'un Baal topique, Baal aux deux cornes, la montagne sur laquelle s'élevait le sanctuaire portant encore le nom de montagne des deux Cornes. Le mémoire se termine par l'histoire de ce curieux sanctuaire.

Dans ces mémoires, on reconnaît les très sérieuses quali-

tés dont M. Toutain a déjà fait preuve dans ses nombreux travaux et dans les trop rares communications qu'il a adressées à notre Société.

M. Mowat, membre résidant, donne lecture d'un passage de l'Introduction imprimée en tête de la Table alphabétique des publications de la Société (page xvi), lequel attribue à M. de Lasteyrie, dans la séance du 3 juin 1891, l'initiative de la proposition de tables générales. Il constate que la délibération sur cette importante question a été omise dans le *Bulletin*; il rappelle ensuite que, dans le discours présidentiel prononcé par lui dans la séance du 9 janvier 1891, il avait formellement signalé la nécessité de tables générales, à l'occasion de l'apparition du tome L des *Mémoires*, et que lui-même, précisément dans la séance du 3 juin suivant, avait déposé sur le bureau la table complète, par noms d'auteurs, qu'il avait dressée comme simple commencement d'exécution de sa proposition. Il revendique l'initiative de l'idée formulée par lui dans un document officiel de la Société et adoptée par elle sur un autre plan; il conclut en demandant l'insertion de sa protestation au *Bulletin*.

Après un court échange d'observations entre M. Prou et M. Mowat, M. le Président invite ce dernier à rédiger la rectification qu'il réclame et qui devra être insérée au *Bulletin*.

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1894.

FRANCE.

AISNE. — *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, 4e série, t. XI, années 1891 et 1892. Saint-Quentin, 1894, in-8°.

ALPES (HAUTES-). — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e série, nos 9 à 11, 1894. Gap, 1894, in-8°.

AUBE. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 3e série, t. XXX, année 1893. Troyes, in-8°.

BELFORT (TERRITOIRE DE). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 13. Belfort, 1894, in-8°.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1893, in-8°.

CHARENTE. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e série, t. III, année 1893. Angoulême, 1893, in-8°.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, t. III, janvier à octobre 1894. Saintes, 1894, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques, t. XIV, 1re à 6e livr. Saintes, 1894, in-8°.

CHER. — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XIX. Bourges, 1893, in-8°.

CORRÈZE. — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XV, 4e livr.; t. XVI, 1re à 3e livr. Brive, 1893, 1894, in-8°.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, année 1892. Beaune, 1893, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4e série, t. IV, années 1893-94. Dijon, 1894, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 2e série, n° 7, années 1892 et 1893, in-8°.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires*, t. XXXI. Saint-Brieuc, 1893, in-8°.

CREUSE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, t. III, 1er bulletin. Guéret, 1893, in-8°.

DORDOGNE. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XX, 6e livr.; t. XXI, 1re à 5e livr. Périgueux, 1893, 1894, in-8°.

DOUBS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires*, année 1893. Besançon, 1894, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6e série, 7e vol., 1892. Besançon, 1893, in-8°.

DRÔME. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 108e à 111e livr. Valence, 1894, in-8°.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 208 à 210. Chartres, 1894, in-8°. — *Mono-*

graphie de la cathédrale de Chartres, par l'abbé Bulteau, n° 14. Chartres, 1894, in-8°.

Bulletin de la Société dunoise, n°s 99 à 102, janvier à octobre 1894. Châteaudun, in-8°.

FINISTÈRE. — *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XVIII et XIX. Brest, 1893 et 1894, in-8°.

GARD. — *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7e série, t. XV (1892) et XVI (1893). Nîmes, 1893 et 1894, in-8°.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. V. Toulouse, 1892, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8°, n°s 12 à 14. Toulouse, 1893 et 1894, in-8°.

GIRONDE. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e série, 54e année, 1892. Paris, 1892, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XVIII, 2e à 4e fasc. Bordeaux, 1893, in-8°.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XVI, 1re et 2e livr. Béziers, 1893 et 1894, in-8°.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, t. I, n° 4. Montpellier, 1894, in-8°.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, n° 1. S. l. n. d., in-8°.

ILLE-ET-VILAINE. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIII. Rennes, 1894, in-8°.

INDRE-ET-LOIRE. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. IX, 1er et 2e trim. 1894. Tours, 1894, in-8°. — *Mémoires*, t. XXXIX (La généralité de Tours au XVIIIe siècle). Tours, 1894, in-8°.

Isère. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. VII (1893). Grenoble, 1894, in-8°.

Jura. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 5e série, 4e vol., année 1893. Lons-le-Saulnier, 1894, in-8°.

Landes. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel*, 18e année, 4e trim.; 19e année, 1er à 3e trim. Dax, 1893, 1894, in-8°.

Loir-et-Cher. — *Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher. Bulletin*, 1re année; 2e année, n° 1 (janvier 1894). Blois, in-8°. — *Mémoires*, t. XIII (*Les métiers de Blois*, t. I). Blois, 1892, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois, t. XXXII. Vendôme, 1893, in-8°.

Loire. — *Bulletin de la Diana*, t. VII, nos 4 et 5. Montbrison, 1894, in-8°. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, t. X. Saint-Étienne, 1893, 1 vol. in-8° et 1 atlas in-4°.

Loire-Inférieure. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXII, année 1893. Nantes, 1894, in-8°.

Loiret. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. X, nos 151 à 153. Orléans, 1893 et 1894, in-8°.

Maine-et-Loire. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 4e série, t. VII, année 1893. Angers, 1894, in-8°.

Marne. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1893. Châlons-sur-Marne, 1894, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 92e et 93e vol. Reims, 1894, in-8°.

Meurthe-et-Moselle. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. XI, année 1893. Nancy, 1894, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XLIII. Nancy, 1893, in-8°.

Meuse. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. III. Bar-le-Duc, 1894, in-8°.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. XIII. Verdun, 1893, in-8°.

NORD. — *Bulletin de la Société dunkerquoise*, 1892-93. Dunkerque, 1894, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 5e série, t. IV, 6e livr.; t. V, 1re à 5e livr. Lille, 1893, 1894, in-4°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 3e série, t. I. Roubaix, 1894, in-8°.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, historique et artistique, t. XLIII, nos 10 à 12; t. XLIV, nos 1 et 2. Valenciennes, 1893 et 1894, in-8°.

OISE. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. XV, 2e partie. Beauvais, 1893, in-8°.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, année 1893. Compiègne, 1893, in-8°. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, publ. par l'abbé E. Morel, 1er fasc. Compiègne, 1894, in-4°.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 3e série, t. VII, année 1892. Senlis, 1893, in-8°.

PAS-DE-CALAIS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXIV. Arras, 1893, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, t. IX, 3e et 4e fasc. Saint-Omer, 1893, 1894, in-8°.

RHÔNE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Sciences et lettres*, 3e série, t. II. Lyon, 1893, in-8°.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXI. Autun, 1893, in-8°.

SARTHE. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXIV et XXXV. Le Mans, 1893, 1894, in-8°.

SAVOIE. — *Mémoires et documents publiés par la Société*

savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXII. Chambéry, 1893, in-8°.

SEINE. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires*, t. I. Paris, 1894, in-4°. — *Mémoires*, t. XXXII, 2e partie; t. XXXV, 1re partie, in-4°. — *Mémoires des savants étrangers*, t. VI et X. *Notices et extraits*, t. XXVII et XXXIV.

Annuaire de la Société française de numismatique, déc. 1893 à oct. 1894. Paris, in-8°.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1893. Paris, 1893, in-8°.

Société de l'histoire de France. Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de Chronique scandaleuse (1460-1483), publ. par Bernard de Mandrot. Paris, 1894, in-8°.

Bulletin de Correspondance hellénique, année 1893; année 1894, fasc. I à VII. Athènes et Paris, in-8°.

Bulletin critique, année 1894. Paris, in-8°.

Journal des Savants, déc. 1893 à oct. 1894. Paris, 1893, 1894, in-4°.

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. XI, 1893. Paris, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — *Société archéologique de Rambouillet. Inventaires de l'hôtel de Rambouillet*, publ. par C. Sauzé. Tours, 1894, in-8°.

Commission des antiquités et des arts, XVIe vol. Versailles, 1894, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVII. Versailles, 1893, in-8°.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1892-1893. Rouen, 1894, in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 3e livr. Rouen, 1894, in-8°.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, t. XL. Amiens, 1893, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1893, nos 3 et 4; année 1894, n° 1. Amiens, 1894, in-8°. — *Album archéologique*, 9e fasc. Amiens, 1894, in-fol. — *La Picardie historique et monumentale. Amiens. Cathédrale.* Notice par E. Soyez. Amiens, 1894, in-fol.

Tarn-et-Garonne. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXI. Montauban, 1893, in-8°.

Var. — *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. série, t. XVII, 1er fasc., 1893. Toulon, in-8°.

Vaucluse. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XII, année 1893, 3e et 4e trim.; année 1894, 1er trim. Avignon, 1893, 1894, in-8°.

Vienne. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1893, 4e trim.; 1894, 1er et 2e trim. Poitiers, in-8°. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. XVI, année 1893. Poitiers, 1894, in-8°.

Vienne (Haute-). *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLI et XLII. Limoges, 1893, in-8°.

Vosges. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 70e année. Épinal, 1894, in-8°.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 19e année, 1893-94. Saint-Dié, 1894, in-8°.

Yonne. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 47e et 48e vol. Auxerre, 1893, 1894, in-8°.

Algérie. — *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne*, 37e année, 4e trim.; 38e année, 1er à 3e trim. Alger, 1893, 1894, in-8°.

Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions. Année 1893. Bône, 1893, in-8°. — *Bulletin*, n° 26. Bône, 1894, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XXVIIIe vol., 1893. Constantine, 1894, in-8°.

Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie, t. XVI, fasc. 60; t. XVII, fasc. 61; t. XVIII, fasc. 62 et 63. Oran, 1894, in-8°.

ALLEMAGNE.

BONN. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. 95. Bonn, 1894, in-8°.

METZ. — *Mémoires de l'Académie de Metz. Compte-rendu des travaux* par M. N. Box. Metz, 1894, in-8°.

MULHOUSE. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, déc. 1893; janv. à oct. 1894. Mulhouse, 1893, 1894, in-8°.

TRÈVES. — *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, année 1893, n° 12; année 1894, nos 1 à 11. Trèves, in-8°.

Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von 1882 *bis* 1893. Trèves, 1894, in-4°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 13e année. Trèves, 1894, in-8°.

WIESBADEN. — *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, 26e vol. Wiesbaden, 1894, in-8°.

AUTRICHE-HONGRIE.

GRAZ. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, 42e livr. Graz, 1894, in-8°. — *Beiträge zur Kunde steiermärkischer Geschichtsquellen, herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark*, 26e année. Graz, 1894, in-8°.

PRAGUE. — *Památky archæologické a místopisné*, vol. XV; vol. XVI, fasc. I à VI. Prague, 1893, in-4°.

SPALATO. — *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 16e année, nos 11 et 12; 17e année, nos 1 à 7. Spalato, 1893, in-8°. — *Raccolta di documenti relativi ai monumenti artis-*

tici di Spalato e Salona per Dr Luca Jelić, fasc. I. Spalato, 1894, in-8°.

VIENNE. — *Akademie der Wissenschaften. Archiv für œsterreichische Geschichte*, 78e vol., 2e partie, à 80e vol., 1re partie. Wien, in-8°. — *Mitteilungen der prähistorischen Commission*, vol. I, n° 3. Wien, 1893, in-8°. — *Sitzungsberichte*, 129e vol. (1893). Wien, 1893, in-8°.

Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien. Bericht über das IV Vereinsjahr (1892-93). Wien, s. d., in-8°.

Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 23e vol., 6e livr.; 24e vol., 1re à 5e livr. Wien, 1893, 1894, in-4°.

BELGIQUE.

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin*, 4e série des *Annales*, 2e partie, XV, XVI, XVII. Anvers, 1894, in-8°.

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, t. XIX, fasc. 2 et 3. Bruxelles, 1894, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, livr. 4; t. VIII, livr. 1 à 3. Bruxelles, 1893, 1894, in-8°. — *Annuaire* 1894. Bruxelles, 1894, in-8°.

Revue belge de numismatique, 1894, 2e à 4e livr. Bruxelles, 1894, in-8°.

GAND. — *Annales du Cercle historique et archéologique de Gand*, 1re année, 1er fasc. Gand, 1894, in-8°. — *Bulletin*, 1re année, nos 1 à 3; 2e année, nos 1 à 3. Gand, 1893, 1894, in-8°.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5e série, t. IV et V. Mons, 1891 et 1892, in-8°.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX, 3e et 4e livr. Namur, 1894, in-8°.

CANADA.

Toronto. — *Transactions of the Canadian Institute*, mars 1894. Toronto, 1894, in-8°.

DANEMARK.

Copenhague. — *Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongeliye nordiske oldskriftselskab*, 2e série, 8e vol., 3e et 4e livr.; 9e vol., 1re et 2e livr. Copenhague, 1893, 1894, in-8°. — *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, 1892. Copenhague, in-8°.

ÉGYPTE.

Le Caire. — *Comité de conservation des monuments de l'art arabe*. Exercice 1892. Le Caire, 1892, in-8°.

ESPAGNE.

Madrid. — *Boletin de la Sociedad española de excursiones*. 1re année, nos 1 à 9. Madrid, 1893, in-8°.

ÉTATS-UNIS.

Baltimore. — *Johns Hopkins University. Studies in historical and political science*, 10e série, vol. XII; 11e série, vol. XI et XII; 12e série, vol. I à VII. Baltimore, 1893, 1894, in-8°.

Philadelphie. — *Proceedings of the american philosophical Society*, vol. XXXIII, janvier 1894. Philadelphie, 1894, in-4°.

Washington. — *Annual report of the American historical association for the year* 1892; — *for the year* 1893. Washington, 1893, 1894, in-8°.

Smithsonian Institution. Annual-report of the board of regents of the Smithsonian Institution... to July 1892. Washington, 1893, in-8°. — *Ninth annual report of the bureau of Ethnology*. Washington, 1892, in-8°. — *Tenth*

annual report of the bureau of Ethnology. Washington, 1893, in-8°. — *Smithsonian miscellaneous collections*, vol. XXXIV à XXXVI. Washington, 1893, in-8°. (Les autres publications de la *Smithsonian Institution* sont reportées aux noms d'auteurs en tête des séances.)

GRANDE-BRETAGNE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, n° 35. Cambridge, 1894, in-8°. — *List of the members of the Cambridge Antiquarian Society*, 1893 et 1894. — *Ingulf and the Historia Croylandensis. An investigation attempted* by W. G. Searle. Cambridge, 1894, in-8°.

ÉDIMBOURG. — *Royal Society of Edinburgh. Proceedings*, vol. XIX, session 1891-92. Edinburgh, 1893, in-8°. — *Transactions*, vol. XXXVII. Edinburgh, 1893, in-4°.

JERSEY. — *Société Jersiaise*. 19e bulletin annuel. Jersey, 1894, in-4°.

LONDRES. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, vol. XIV, n° II; second ser., vol. XIV. Londres, 1893, in-8°. — *Archæologia*, vol. LIII. Londres, 1893, in-4°.

ITALIE.

BOLOGNE. — *Atti e memorie della r. deputazione di Storia patria per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. XI, fasc. IV à VI; vol. XIII, fasc. I à III. Bologne, 1894, in-8°.

MODÈNE. — *Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena*, 2e série, vol. IX. Modena, 1893, in-4°.

ROME. — *Atti della R. Accademia dei Lincei. Serie quinta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, vol. I, parte 2a. *Notizie degli Scavi*, août 1893 à sept. 1894. Roma, 1893, 1894, in-4°. — *Rendi-conti della reale Accademia dei Lincei; classe di scienze morali, storiche et filologiche, serie quinta*, vol. II, fasc. 11 et 12; vol. III, fasc. 1 à 9. Roma, 1894, in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana del commendatore G.-B. de Rossi, serie quinta, anno quarto, fasc. 1 à 4. Roma, 1894, in-8°.

TURIN. — *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXIX. Torino, 1894, in-8°. — *Memorie della r. Accademia delle scienze di Torino, serie seconda*, t. XLIII. Torino, 1893, in-4°.

PAYS-BAS.

LEEUWARDEN. — *Vijfenzestigste verslag der handelingen van het friesch Genootschap van geschied- oudheid- en taalkunde te Leeuwarden over het jaar* 1892-1893. — *Nalezing op de nieuwe naamlijst van Grietmannen* van Jhr. Mr. H. Baerdt van Sminia, door Mr A. J. Andreæ. Leuwarden, 1893, in-8°.

PORTUGAL.

PORTO. — *Revista de sciencias naturaes e sociaes*, vol. III, nos 9 à 11. Porto, 1894, in-8°.

RUSSIE.

MOSCOU. — *Congrès internationaux d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques.* Moscou, 1893, in-8°.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, nouv. série, t. IV, nos 1 et 2. Saint-Pétersbourg, 1894, in-4°.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour les années 1882-1888. Saint-Pétersbourg, 1893, in-4°. — *Matériaux pour l'archéologie russe*, 4e à 12e fasc. Saint-Pétersbourg, 1890-1893, in-4°.

SUISSE.

BALE. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte herausgegeben von der histor. und antiquarischen Gesellschaft zu Basel*, nouv. série, t. IV, livr. 2. Basel, 1894, in-8°.

GENÈVE. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, livr. 3. Genève, 1894, in-8°.

LAUSANNE. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Documents relatifs à l'histoire du Valais, par l'abbé Gremaud*, t. VII (1402-1431). Lausanne, 1894, in-8°.

LUCERNE. — *Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, 49e vol. Stans, 1894, in-8°.

ZÜRICH. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Zürcherische Burgen* von H. Zeller-Werdmüller. Leipzig, 1894, in-4°.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 29, avant-dernière ligne, *ajoutez :* Naëf (Albert), architecte, au Havre, boulevard de Strasbourg, 55 (16 novembre 1892).

P. 49, après la ligne 21, *ajoutez :* Naëf (Albert), Seine-Inférieure.

P. 69, ligne 34, *au lieu de :* Beni Fonda, *lisez :* Beni Fouda.

P. 119, l. 16, *au lieu de :* du Saint-Esprit, *lisez :* de Saint-Michel.

P. 127, l. 22, *au lieu de :* Daschour, *lisez :* Dahchour.

P. 153, l. 5, *au lieu de :* Dahshour, *lisez :* Dahchour.

P. 243, au bas de la page, *ajoutez :* M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente le moulage d'une brique du Musée de Grenoble trouvée dans des ruines romaines, à la Buisse (Isère), et portant une empreinte qu'on regarde comme un plan antique.

M. Mazerolle, associé correspondant national, démontre que cette empreinte a été produite par une clef imprimée, en sens divers et avec une certaine symétrie, dans la pâte encore molle, avant la cuisson de la brique.

P. 293, séance du 26 décembre, à la suite des Ouvrages offerts, *ajoutez :*

Sacaze (Julien). *Inscriptions antiques des Pyrénées.* Toulouse, 1892, in-8°.

Toutain (J.). *Note sur une inscription bilingue du Musée Alaloui (Tunisie).* Constantine, 1891, in-8°.

— *Afrique romaine, notes épigraphiques, chronique.* Rome, 1891, in-8°.

— *La Tunisie romaine et l'Afrique française.* Les Sables-d'Olonne, 1892, in-8°.

— *Fouilles et explorations à Tabarka et aux environs*. Paris, 1892, in-8°.

— *Le sanctuaire de Saturnus Balcaranensis*. Rome, 1892, in-8°.

ERRATUM

AU *BULLETIN* DE 1893.

P. 193, l. 30, *au lieu de :* Gauthier, *lisez :* Gaukler.
P. 260, au bas de la page, *ajoutez :* Bronze de Cherchel . 197
P. 261, l. 4, *effacez :* Bronze de Cherchel 197

TABLES

DU

BULLETIN DE 1894.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

III.

Index géographique.

IV.

Index des illustrations.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris.*

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisé.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6e série, vol. 1 à 3 in-8°. Paris, 1890-92, — ou tomes LI à LIII.

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXIV, XXV, XXVIII, XXIX, XXXI à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à L, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1893, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisées.*

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE.

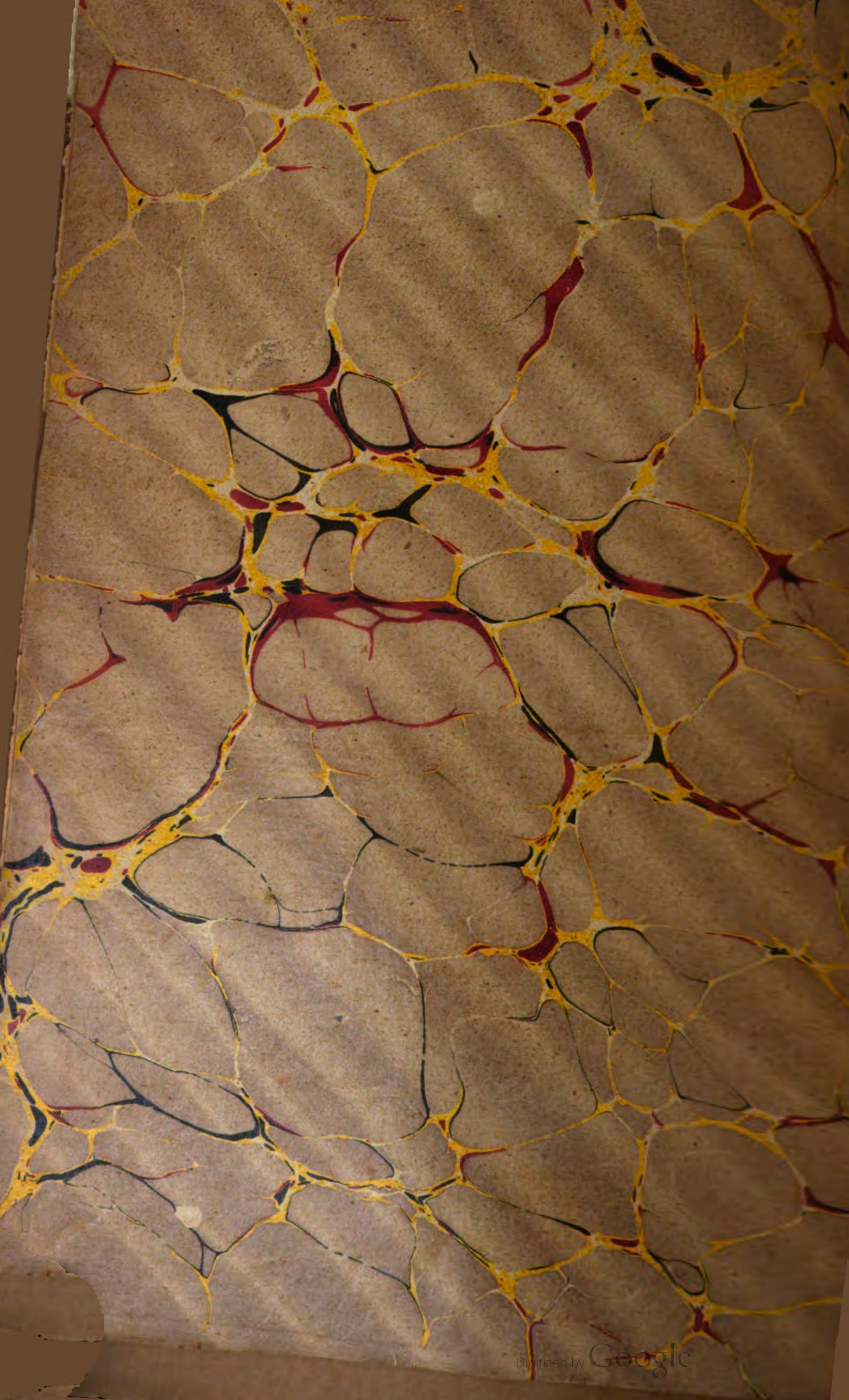
Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. sur 55 c. Prix : 1 franc.

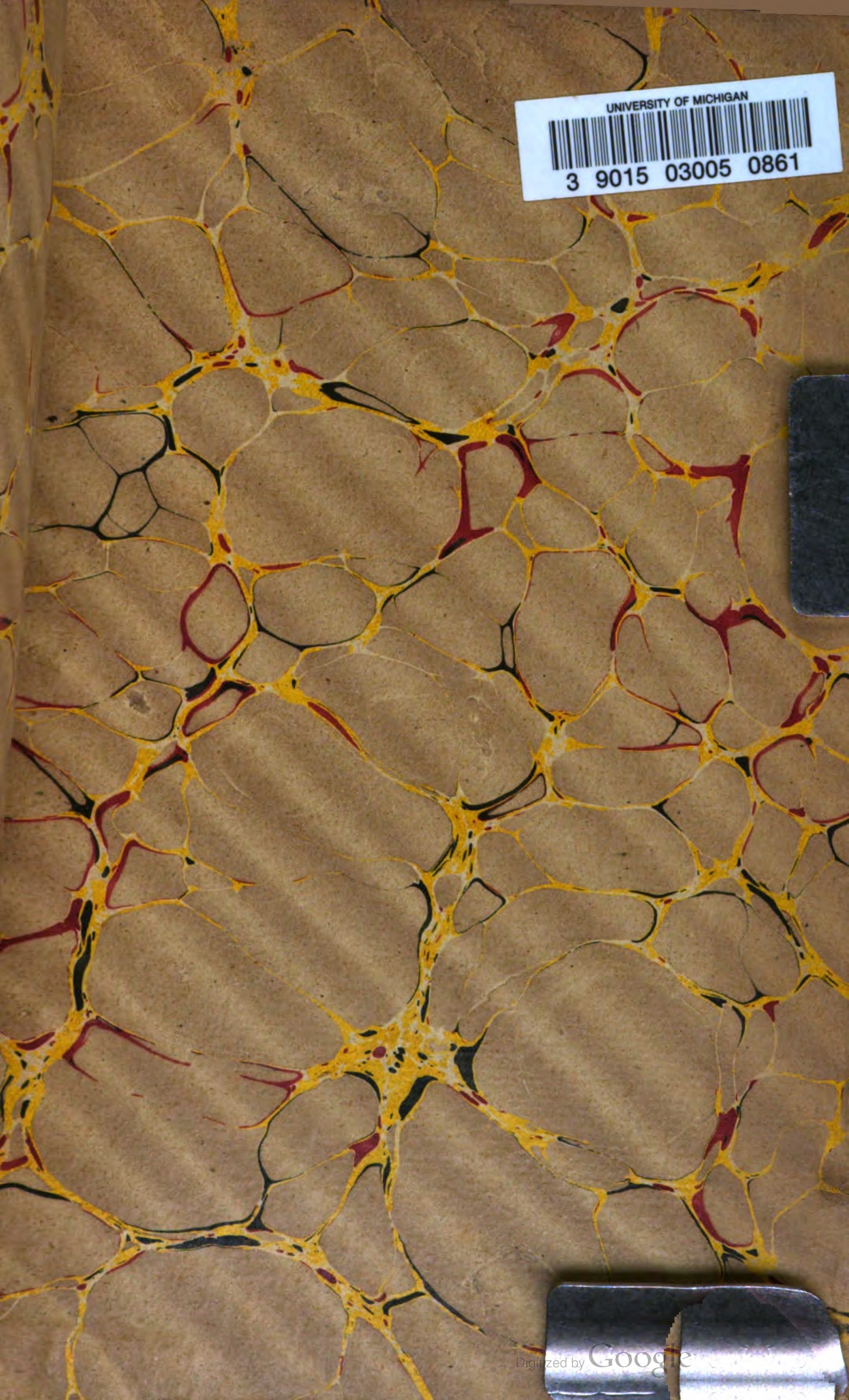
LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT

d'après les sceaux du moyen âge, par G. Demay.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-forte; papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03005 0861

